



# THÈSE DE DOCTORAT

FORMATION DOCTORALE SCIENCES JURIDIQUES,  
ECONOMIQUES, SOCIALES ET HUMAINES

Mention : GEOGRAPHIE

Spécialité : GEOGRAPHIE DE LA POPULATION ET DU  
DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

SUJET :

**CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE AUTOUR DES AIRES  
PROTEGEES ET DEFIS DE PRESERVATION :  
L'EXEMPLE DES PARCS NATIONAUX DU MONT PEKO  
ET DE TAÏ (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)**

Prénoms : N'Goran Jean Paul

NOM : KOUASSI

## JURY

Mme **KOFFIE-BIKPO Céline Yolande**, Professeure Titulaire en Géographie Humaine, Université Felix Houphouët-Boigny, **Présidente**

M. **ADOU Diané Lucien**, Maître de Conférences en Géographie de la Population, Université Jean Lorougnon Guédé, **Directeur**

M. **YOMAN Koffi N'goh Michael**, Maître de Conférences en Géographie Rurale, Université Alassane Ouattara, **Rapporteur**

M. **MAFOU Kouassi Combo**, Maître de Conférences en Géographie de la Population, Université Jean Lorougnon Guédé, **Examineur**

M. **WADJA Bérenger**, Maître de Conférences en Géographie de la Population, Université Felix Houphouët-Boigny, **Examineur**

Soutenue le 24 /01 / 2026

# **SUJET :**

**CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE  
AUTOUR DES AIRES PROTEGEES ET  
DEFIS DE PRESERVATION :  
L'EXEMPLE DES PARCS NATIONAUX  
DU MONT PEKO ET DE TAI (OUEST DE  
LA COTE D'IVOIRE).**

<b>SOMMAIRE</b>	Pages
INTRODUCTION GENERALE.....	1
METHODOLOGIE.....	37
<b>PREMIERE PARTIE : L'OUEST DE LA COTE D'IVOIRE : UNE ZONE CARACTERISEE PAR UNE FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE.....</b>	<b>61</b>
Chapitre 1 : Caractéristiques de l'évolution démographique dans l'ouest ivoirien .....	63
Chapitre 2 : Croissance démographique fortement impulsée par d'importantes vagues d'immigration ouest-africaine .....	92
<b>DEUXIEME PARTIE : IMPACTS DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE SUR LE FONCIER ET LA DEGRADATION DU COUVERT FORESTIER DES PARCS NATIONAUX DE TAI ET DU MONT PEKO .....</b>	<b>133</b>
Chapitre 3 : Intensification inquiétante des pratiques agraires et forestières à proximité des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï.....	135
Chapitre 4 : Dégradation rapide du couvert forestier dans les aires protégées du Mont Péko et de Taï .....	179
<b>TROISIEME PARTIE : PROBLEMES DE GESTION LIES AUX PRESSIONS FONCIERES ET NOUVELLES STRATEGIES DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LA PERIPHERIE ET AU SEIN DES AIRES PROTEGEES DU MONT PEKO ET DE TAI.....</b>	<b>191</b>
Chapitre 5 : Problèmes de gestion des aires protégées du Mont Péko et de Taï face à l'exacerbation des pressions foncières.....	193
Chapitre 6 : Vers de nouvelles stratégies de préservation de la biodiversité dans les périphéries et au sein des aires protégées du Mont Péko et de Taï.....	214
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>251</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>253</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>266</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>304</b>

## **DEDICACE**

A

Vous notre vaillante mère **MELAN Adjoua dit Egaly**,

La dernière progéniture de notre grand-père **Kouakou MLAN** encore en vie,

Toi qui nous as donné la vie, supporté tous nos caprices et frasques de la vie quotidienne,

Toi qui nous as toujours béni en soutenant que "seule la soudaine pluie pourra nous mouiller",

Infiniment merci à vous maman pour l'éducation que vous nous avez inculquée,

## AVANT PROPOS

Si l'écriture est une épreuve individuelle, la recherche est une aventure collective. Fort de cette maxime, s'engager dans un processus doctoral, c'est amorcer un long voyage à la fois intellectuel et personnel.

Amoureux de la nature, adeptes du plein air, nous fréquentons les parcs nationaux depuis plusieurs années. Et, nous avons souvent eu à entrer en contact avec les communautés voisines des parcs nationaux. La traversée de ces communautés voisines des parcs nationaux soulevait toujours les mêmes questions : *de quoi vivent les personnes qui habitent ici ? Qui sont-ils ? Quels genres de relations ont-ils avec le parc ?*

C'est à partir de ce questionnement personnel que nous avons entamé ce voyage qui a abouti au présent document. De plus, le choix du sujet est motivé par notre intérêt manifeste de continuer le parcours universitaire. Un choix porté par notre expérience enrichissante acquise en Master sur les modes d'adaptation agricoles des clandestins infiltrés du Parc National du Mont Péko dans l'espace environnant (Ouest de la Côte d'Ivoire).

## REMERCIEMENTS

Ce travail de réflexion portant sur « *croissance démographique autour des aires protégées et défis de préservation : l'exemple des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï (ouest de la Côte d'Ivoire)* », apparaît comme un autre angle d'analyse de la crise de la biodiversité que subissent les massifs protégés ivoiriens. Il est du reste complexe et nécessite de ce fait la contribution de toutes les disciplines. Ainsi, l'aboutissement de cette recherche a pu être possible grâce aux concours, à la disponibilité, à la compréhension et à la sollicitude de bonnes volontés, à qui nous tenons à exprimer notre sincère gratitude. Ainsi, nos pensées s'orientent-elles vers tout le personnel enseignant, chercheur et administratif de l'UFR Sciences Sociales et Humaines (SSH) de l'université Jean Lorougnon Guédé de Daloa. C'est le lieu ici pour nous de leur témoigner notre infinie reconnaissance, en particulier à ceux qui ont guidé nos premiers pas dans la recherche.

Nous exprimons notre infinie gratitude et notre reconnaissance au Docteur ADOU Diané Lucien, Maître de Conférences de Géographie, notre Directeur de thèse, homme exceptionnel, engagé pour l'excellence dans le travail ; sa rigueur aiguë nous a ouvert et donné le goût de la recherche. Nous lui sommes profondément reconnaissant de nous avoir guidé, orienté et encadré pour la réalisation de cette thèse. Ses nombreuses corrections, ses mots parfois « durs » et ses observations ont permis d'améliorer la qualité de notre travail et atteindre ce résultat aujourd'hui. Merci cher Maître.

Aux Docteurs MAFOU Kouassi Combo et N'GUESSAN Kouassi Guillaume, Maîtres de Conférences de Géographie, nous adressons notre infinie reconnaissance et notre respect. Nous voulons également adresser nos remerciements aux Docteurs BOLOU Gbitry Abel, ADOU Aka Giscard, MEL Trotsky Alphonse, YOMAN Koffi N'Goh Mickael tous Maîtres de Conférences de Géographie et Dr KOUAO N'Kpomé Styvince Romaric, Maître-Assistant de Géographie pour leurs apports, conseils, critiques et observations dans l'aboutissement de ce travail.

Nous voudrions témoigner également notre gratitude au Professeur ALOKO N'Guessan Jérôme pour son goût prononcé pour le travail bien fait. Il nous a toujours soutenu et motivé par ses conseils.

Nous adressons également nos remerciements les plus sincères à tous les membres du jury avec sa tête le Professeur KONE Issiaka, Professeur Titulaire de Sociologie et d'Anthropologie, Directeur honoraire de l'UFR des Sciences Sociales et Humaines de l'UJLoG

et Vice-Président chargé de la Recherche, de l’Innovation Technologique et de Relations extérieures de l’UJLoG.

Cette thèse étant le fruit de plusieurs collaborations, nous tenons également à remercier les nombreux professionnels, interlocuteurs de l’OIPR, de l’INS, investisseurs, agriculteurs des régions du Cavally et Guémon sans oublier les non nationaux qui nous ont aidés dans notre recherche. De même l’ensemble de ces personnes nous ont accordés leur confiance en abordant de manière ouverte et constructive un sujet aussi sensible que celui de la conservation de ces deux espaces protégés.

Merci à Monsieur Adama SEKONGO, Ex-DREN de Duekoué et de Daloa, “le père”, pour nous avoir sensibilisés à l’intérêt de « prendre les cours universitaires » et que nos “occupations professionnelles en DREN soient une passerelle”. Notre parcours scientifique est à son initiative. A travers lui, nous voudrions remercier Messieurs NANGO Nango Emile, ex-DREN de Duekoué, DOUMBIA Bakary l’actuel DRENA de Duekoué, EBA Kouadio Edmond Secrétaire Général de la DRENA de Duekoué et tout son personnel administratif sans oublier les proviseurs YAO Konan Norbert, SANOGO Mamadou, DIABY Vakaramoko et AKROU Koffi ; les Fondateurs d’établissements secondaires privés à Duekoué à savoir TOURE Mamadou, LEGBEDJI Yao Jules, CAMARA Lassana, KONATE Salifou, KOUMASSOU Clément et au Docteur KONE Bakary. Nous tenons également à nous acquitter de notre dette de reconnaissance envers les braves populations agricoles de Bangolo, Duekoué, Tai et Para qui ont enduré notre curiosité avec bonhomie, en dépit de leur charge de travail. Sans leur franchise renouvelée à chaque entretien, cette recherche aurait rapidement été « avortée » et n’aurait jamais pu voir le jour.

Merci à ma famille, qu’elle trouve ici une part infime de ce que je dois à leur patience. Infiniment merci également à mes enfants Sarah, Aude, Junior et leur cadette Brillana.

Grand merci à nos frères aînés YAO Yao et KOUASSI N’Dri Marcel, ces messieurs au comportement humain qui ont accepté de jouer les rôles de père et de baby-sitter auprès de nos enfants lorsque la grande faucheuse nous a visités en arrachant à notre affection notre douce épouse ALLOKO Ahou.

A Feue mon épouse, Madame KOUASSI née ALLOKO Ahou, qui a accepté tous les sacrifices pour entretenir dans notre foyer la paix et la quiétude sans lesquelles je n’aurais pas eu le courage et l’inspiration nécessaires à la réalisation de cet exigeant travail. Elle m’avait toujours soutenu par son amour sincère pendant toute une décennie, pas toujours facile.

A tous ceux que nous n’avons pu citer, nous vous sommes très reconnaissant et un seul mot devrait suffire pour vous traduire ma gratitude : **MERCI**

## **ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES**

- ACD** : Arrêté de Concession Définitive
- ADERIZ** : Agence pour le Développement de la filière Riz en Côte d'Ivoire
- AAF** : Agence de l'Agriculture de France
- AFD** : Agence Française de Développement
- ANADER** : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
- ANDE** : Agence Nationale De l'Environnement
- AP** : Aire Protégée
- APV** : Accords de Partenariat Volontaires
- ARSO** : Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest
- AVCD** : Association Villageoise de Conservation et de Développement
- AVV** : Aménagement des Vallées des Voltas au Burkina Faso
- BAD** : Banque Africaine de Développement
- BEIE** : Bureau d'Etude d'Impact Environnemental
- CBM** : Coordonnateur Brigade Mobile
- CCE** : Commission des Communautés Européennes
- CDB** : Convention sur la Diversité Biologique
- CFA** : Communauté Financière Africaine
- CGL** : Comité de Gestion Locale
- C.I.** : Côte d'Ivoire
- CIAPOL** : Centre Ivoirien Anti-Pollution
- CITES** : Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'Extinction
- CMS** : Convention sur les espèces Migratrices appartenant à la faune Sauvage
- CNDD** : Commission Nationale du Développement Durable
- C.N.S** : Conseil National de Sécurité
- CODIV** : Comité de Développement Inter-Villageois
- COGES** : Comité de Gestion
- COPAGEN**: Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain
- CORENA** : Conservation des Ressources Naturelles
- C2D** : Contrat de Désendettement et de Développement
- DEPN** : Direction de l'Ecologie et de la Protection de la Nature
- DG** : Direction Générale

<b>DZO</b>	: Direction de Zone Ouest
<b>EIE</b>	: Etude d'impact environnemental
<b>ENGREF</b>	: Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
<b>EPN</b>	: Etablissement Public National
<b>EPP</b>	: Ecole Primaire Publique
<b>FADCI</b>	: Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire
<b>FCD</b>	: Forêt Classée de Duekoué
<b>FED</b>	: Fonds Européen de Développement
<b>FEDECO</b>	: Fédération des CODIV
<b>FEM</b>	: Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FLEGT</b>	: Forest Law Enforcement Governance and Trade ou Programme pour l'application des réglementations forestières
<b>FPRCI</b>	: Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
<b>GIZ</b>	: Société Allemande pour la Coopération Internationale
<b>GPS</b>	: Global Positioning System (système de positionnement mondial par satellites)
<b>GVC</b>	: Groupement à Vocation Coopérative
<b>Ha</b>	: hectare
<b>IEC/CCC</b>	: Information, Education, Communication / Communication pour le Changement des Comportements
<b>I.N.S.</b>	: Institut National des Statistiques
<b>IRC</b>	: International Rescue Committee
<b>JORCI</b>	: Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire
<b>MAB</b>	: Programme sur l'Homme et la Biosphère
<b>MINAGRA</b>	: Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
<b>MOOC</b>	: Massive Open Online Courses
<b>NASA</b>	: National Aeronautics and Space Administration (en anglais) ou Administration Nationale de l'Aéronautique et de l'Espace
<b>NRC</b>	: Norwegian Refugee Council
<b>OCHA</b>	: Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies
<b>ODD</b>	: Objectifs de développement durables
<b>OIM</b>	: Organisation Internationale pour les Migrations
<b>OIPR</b>	: Office Ivoirien des Parcs et Réserves
<b>OMD</b>	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale

<b>PACCS</b>	: Projet d'Adaptation au Changement Climatique et de Stabilisation
<b>PAG</b>	: Plan d'Aménagement et de Gestion
<b>PCGAP</b>	: Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées
<b>PDF</b>	: Portable Document Format
<b>PDL</b>	: Plan de Développement Local
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PIF</b>	: Projet d'Investissement Forestier
<b>PNB</b>	: Parc National du Banco
<b>PND</b>	: Plan National de Développement
<b>PNMP</b>	: Parc national du Mont Péko
<b>PNR</b>	: Parcs Nationaux et Réserves
<b>PNT</b>	: Parc National de Taï
<b>PNUE</b>	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PNVI</b>	: Parc National de Virunga, dans le Nord-Kivu, RDC
<b>R.D.C.</b>	: République Démocratique du Congo
<b>REDTAC</b>	: Réseau d'études des dynamiques transnationales et de l'action collective
<b>REEA</b>	: Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles
<b>RGPH</b>	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SIG</b>	: Système d'Information Géographique
<b>SODEMI</b>	: Société de Développement des Mines
<b>SODEPRA</b>	: Société de Développement de la Production des Ressources Animales
<b>SODEFOR</b>	: Société de Développement des Forêts
<b>SODEXAM</b>	: Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique
<b>SOGB</b>	: Société des caoutchoucs de Grand-Béréby
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UICN</b>	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>UNESCO</b>	: Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UNICEF</b>	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UNESCO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>WCF</b>	: Wild Chimpanzee Foundation (Fondation pour les chimpanzés sauvages)
<b>WWF</b>	: World Wide Fund for Nature (en anglais) ou Fonds Mondial pour la Nature

## LISTES DES ILLUSTRATIONS

### LISTES DES FIGURES

<b>Figure 1</b> : Présentation du Parc National du Mont Péko.....	41
<b>Figure 2</b> : Présentation du Parc National de Taï.....	41
<b>Figure 3</b> : Mosaïque des images 1 et 2 du Parc National de Taï en 2023.....	48
<b>Figure 4</b> : Indice de végétation NDVI dans la forêt du Mont Péko et de Taï.....	50
<b>Figure 5</b> : Image mosaïquée sans correction (a), correction radiométrique par radiance (b) et correction atmosphérique par QUAC (c) du parc de Taï.....	52
<b>Figure 6</b> : Composition colorée 321 (a), 423 (b) et 541 (c) de l'image satellite du Parc National du Mont Péko.....	54
<b>Figure 7</b> : Processus de réalisation de la carte d'occupation du sol.....	57
<b>Figure 8</b> : Raisons d'installation des migrants agricoles dans les périphéries du PNT.....	67
<b>Figure 9</b> : Raisons d'installation des migrants agricoles dans les périphéries du PNMP.....	67
<b>Figure 10</b> : Effectifs des populations des localités proches du PNT en 1988.....	75
<b>Figure 11</b> : Effectifs des populations des localités proches du PNT en 1998.....	75
<b>Figure 12</b> : Effectifs des populations des localités proches du PNT en 2014.....	75
<b>Figure 13</b> : Effectifs des populations des localités proches du PNT en 2021.....	75
<b>Figure 14</b> : Effectifs des populations des localités proches du PNMP en 1988.....	77
<b>Figure 15</b> : Effectifs des populations des localités proches du PNMP en 1998.....	77
<b>Figure 16</b> : Effectifs des populations des localités proches du PNMP en 2014.....	78
<b>Figure 17</b> : Effectifs des populations des localités proches du PNMP en 2021.....	78
<b>Figure 18</b> : Taux de masculinité dans la région du Cavally en 1998.....	80
<b>Figure 19</b> : Taux de masculinité dans la région du Cavally en 2014.....	80
<b>Figure 20</b> : Taux de masculinité dans la région du Cavally en 2021.....	80
<b>Figure 21</b> : Taux de masculinité dans la région du Guémon en 1998.....	82
<b>Figure 22</b> : Taux de masculinité dans la région du Guémon en 2014.....	82
<b>Figure 23</b> : Taux de masculinité dans la région du Guémon en 2021.....	82
<b>Figure 24</b> : Répartition de la population jeune dans le Guémon en 1998.....	83
<b>Figure 25</b> : Répartition de la population jeune dans le Guémon en 2014.....	83
<b>Figure 26</b> : Répartition de la population jeune dans le Guémon en 2021.....	83
<b>Figure 27</b> : Répartition de la population jeune dans le Cavally en 1998.....	83
<b>Figure 28</b> : Répartition de la population jeune dans le Cavally en 2014.....	83
<b>Figure 29</b> : Répartition de la population jeune dans le Cavally en 2021.....	83
<b>Figure 30</b> : Tranches d'âge des migrants agricoles enquêtés dans le PNT.....	86

<b>Figure 31</b> : Tranches d'âge des migrants agricoles enquêtés dans le PNMP.....	86
<b>Figure 32</b> : Répartition de la population par nationalité dans le Cavally en 1998.....	87
<b>Figure 33</b> : Répartition de la population par nationalité dans le Cavally en 2014.....	87
<b>Figure 34</b> : Répartition de la population par nationalité dans le Cavally en 2021.....	87
<b>Figure 35</b> : Répartition de la population par nationalité dans le Guémon en 1998.....	88
<b>Figure 36</b> : Répartition de la population par nationalité dans le Guémon en 2014.....	88
<b>Figure 37</b> : Répartition de la population par nationalité dans le Guémon en 2021.....	88
<b>Figure 38</b> : Origines des migrants enquêtés dans le PNMP.....	92
<b>Figure 39</b> : Origines des migrants enquêtés dans le PNT.....	92
<b>Figure 40</b> : Raisons de migration des exploitants agricoles dans les villages du PNT.....	94
<b>Figure 41</b> : Raisons de migration des exploitants agricoles dans les villages du PNMP.....	94
<b>Figure 42</b> : Implication des migrants dans les activités socio-économiques dans le PNT.....	95
<b>Figure 43</b> : Implication des migrants dans les activités socio-économiques dans le PNMP.....	95
<b>Figure 44</b> : Superficies de forêts obtenues par les migrants agricoles dans le PNMP.....	96
<b>Figure 45</b> : Superficies de forêts obtenues par les migrants agricoles dans le PNT .....	97
<b>Figure 46</b> : Justifications de la bonne qualité du sol dans le PNMP .....	97
<b>Figure 47</b> : Justifications de la bonne qualité du sol dans le PNT .....	97
<b>Figure 48</b> : Types de contrats agricoles passés par les migrants du PNT.....	98
<b>Figure 49</b> : Types de contrats agricoles passés par les migrants du PNMP.....	98
<b>Figure 50</b> : Durées des types de contrats agricoles passés par les migrants du PNT.....	99
<b>Figure 51</b> : Durées des types de contrats agricoles passés par les migrants du PNMP .....	99
<b>Figure 52</b> : Importance du couvert forestier chez les migrants agricoles du PNT.....	104
<b>Figure 53</b> : Importance du couvert forestier chez les migrants agricoles du PNMP .....	104
<b>Figure 54</b> : Types de sol dans le parc national du Mont Péko .....	106
<b>Figure 55</b> : Types de sol dans le parc national de Taï .....	107
<b>Figure 56</b> : Types de végétations dans le parc national du Mont Péko .....	108
<b>Figure 57</b> : Types de végétations dans le parc national de Taï .....	108
<b>Figure 58</b> : Circuit migratoire des non nationaux pour l'infiltration des aires protégées du Mont Péko et de Taï.....	114
<b>Figure 59</b> : Cultures de subsistance pratiquées par les migrants dans le PNT.....	114
<b>Figure 60</b> : Cultures de subsistance pratiquées par les migrants dans le PNMP .....	115
<b>Figure 61</b> : Cultures pérennes pratiquées dans les environs du PNT.....	116
<b>Figure 62</b> : Cultures d'exportation pratiquées dans les environs du PNMP.....	116
<b>Figure 63</b> : Autres types de contrats agricoles passés par les migrants dans le PNT.....	117

<b>Figure 64</b> : Autres types de contrats agricoles passés par les migrants dans le PNMP.....	118
<b>Figure 65</b> : Cultures de rente pratiquées par les migrants agricoles du PNT.....	120
<b>Figure 66</b> : Cultures de rente pratiquées par les migrants agricoles du PNMP.....	121
<b>Figure 67</b> : Fréquence des revenus des migrants agricoles du PNMP.....	122
<b>Figure 68</b> : Fréquence des revenus des migrants agricoles du PNT.....	123
<b>Figure 69</b> : Revenus des migrants agricoles dans les environs du PNMP.....	124
<b>Figure 70</b> : Revenus des migrants agricoles dans les environs du PNT .....	124
<b>Figure 71</b> : Reconversion économique et agricole des migrants installés dans les espaces riverains aux parcs du Mont Péko et de Taï.....	127
<b>Figure 72</b> : Fréquence des gains additionnels des migrants agricole dans le PNT.....	128
<b>Figure 73</b> : Fréquence des gains additionnels des migrants agricole dans le PNMP .....	128
<b>Figure 74</b> : Gains additionnels des migrants agricoles dans le PNT.....	129
<b>Figure 75</b> : Gains additionnels des migrants agricoles dans le PNMP.....	129
<b>Figure 76</b> : Occupation du sol du parc national du parc du Mont Péko en 1988.....	135
<b>Figure 77</b> : Proportions des classes d’occupation du sol du parc du Mont Péko en 1988....	136
<b>Figure 78</b> : Occupation du sol du parc national du parc national de Taï en 1988.....	137
<b>Figure 79</b> : Proportions des classes d’occupation du sol du parc national de Taï en 1988....	138
<b>Figure 80</b> : Proportions des classes d’occupation du sol du parc du Mont Péko en 2002.....	139
<b>Figure 81</b> : Occupation du sol du parc national du parc du Mont Péko en 2002.....	140
<b>Figure 82</b> : Proportions des classes d’occupation du sol du parc de Taï en 2002.....	141
<b>Figure 83</b> : Occupation du sol du parc national de Taï en 2002.....	142
<b>Figure 84</b> : Proportions des classes d’occupation du sol du parc du Mont Péko en 2013.....	143
<b>Figure 85</b> : Occupation du sol du parc national du Mont Péko en 2013.....	143
<b>Figure 86</b> : Proportions des classes d’occupation du sol du parc de Taï en 2013.....	144
<b>Figure 87</b> : Occupation du sol du parc national de Taï en 2013.....	144
<b>Figure 88</b> : Proportions des classes d’occupation du sol du parc du Mont Péko en 2023....	145
<b>Figure 89</b> : Occupation du sol du parc national du Mont Péko en 2023.....	146
<b>Figure 90</b> : Proportions des classes d’occupation du sol du parc de Taï en 2023.....	147
<b>Figure 91</b> : Occupation du sol du parc national de Taï en 2023.....	147
<b>Figure 92</b> : Courbe évolutive des superficies des classes d’occupation du sol du parc national du Mont Péko de 2002 à 2023.....	151
<b>Figure 93</b> : Courbe évolutive des superficies des classes d’occupation du sol du parc national de Taï de 2002 à 2023.....	151

<b>Figure 94</b> : Courbes évolutives des classes d'occupation du sol du parc national du Mont Péko de 1988 à 2023.....	154
<b>Figure 95</b> : Occupation du sol du parc national du Mont Péko de 1988 à 2023.....	155
<b>Figure 96</b> : Courbes évolutives des classes d'occupation du sol du parc national de Taï de 1988 à 2023.....	156
<b>Figure 97</b> : Occupation du sol du parc national de Taï de 1988 à 2023.....	157
<b>Figure 98</b> : Nouveaux contrats agricoles noués par les migrants du PNMP.....	159
<b>Figure 99</b> : Nouveaux contrats agricoles noués par les migrants du PNT.....	160
<b>Figure 100</b> : Durées des nouveaux types de contrats agricoles noués dans le PNMP.....	161
<b>Figure 101</b> : Durées des nouveaux types de contrats agricoles noués dans le PNT.....	161
<b>Figure 102</b> : Autres types de manoeuvres des exploitants agricoles dans le PNMP.....	162
<b>Figure 103</b> : Autres types de manoeuvres des exploitants agricoles dans le PNT.....	162
<b>Figure 104</b> : Périodes de rémunération des contractuels utilisés dans le PNMP.....	164
<b>Figure 105</b> : Périodes de rémunération des contractuels utilisés dans le PNT.....	164
<b>Figure 106</b> : Périodes de paie des “sociétés” utilisées dans le PNMP.....	165
<b>Figure 107</b> : Périodes de paie des “sociétés” utilisées dans le PNT.....	166
<b>Figure 108</b> : Proximité des plantations des migrants avec le PNT.....	166
<b>Figure 109</b> : Proximité des plantations des migrants avec le PNMP.....	166
<b>Figure 110</b> : Seuil de saturation des terres de cultures dans le PNMP.....	169
<b>Figure 111</b> : Seuil de saturation des terres de cultures dans le PNT.....	169
<b>Figure 112</b> : Raisons du seuil de saturation des terres de cultures dans le PNMP.....	170
<b>Figure 113</b> : Raisons du seuil de saturation des terres de cultures dans le PNT.....	171
<b>Figure 114</b> : Types des nouvelles terres de culture cédées dans le PNMP.....	171
<b>Figure 115</b> : Types des nouvelles terres de culture cédées dans le PNT.....	171
<b>Figure 116</b> : Fertilité des nouvelles terres de cultures cédées dans le PNMP.....	172
<b>Figure 117</b> : Fertilité des nouvelles terres de cultures cédées dans le PNT.....	173
<b>Figure 118</b> : Dynamique du couvert forestier et du sol du PNMP de 2002 à 2023.....	181
<b>Figure 119</b> : Dynamique du couvert forestier et du sol du PNT de 2002 à 2023.....	181
<b>Figure 120</b> : Qualité des cédants des nouvelles terres de cultures dans le PNT.....	183
<b>Figure 121</b> : Qualité des cédants des nouvelles terres de cultures dans le PNMP.....	184
<b>Figure 122</b> : Raisons de la vulnérabilité du PNT.....	205
<b>Figure 123</b> : Raisons de la vulnérabilité du PNMP.....	205
<b>Figure 124</b> : Peines encourues pour infiltration dans le PNT.....	209
<b>Figure 125</b> : Peines encourues pour infiltration dans le PNMP.....	209

<b>Figure 126</b> : Justifications du mauvais travail des agents de l'OIPR dans le PNT.....	212
<b>Figure 127</b> : Justifications du mauvais travail des agents de l'OIPR dans le PNMP.....	213
<b>Figure 128</b> : Appréciation d'une nouvelle collaboration avec l'OIPR dans le PNT.....	215
<b>Figure 129</b> : Appréciation d'une nouvelle collaboration avec l'OIPR dans le PNMP.....	215
<b>Figure 130</b> : Nouvelle collaboration avec l'OIPR du PNT.....	218
<b>Figure 131</b> : Nouvelle collaboration avec l'OIPR du PNMP.....	218
<b>Figure 132</b> : Importance du couvert végétal du PNT pour les migrants riverains.....	223
<b>Figure 133</b> : Importance du couvert végétal du PNMP pour les migrants riverains.....	223
<b>Figure 134</b> : Schéma de l'approche commune.....	238
<b>Figure 135</b> : Proportion des classes d'occupation du sol dans le PNMP en 2050.....	240
<b>Figure 136</b> : Simulation de l'occupation du sol du parc national du Mont Péko en 2050....	241
<b>Figure 137</b> : Simulation de l'occupation du sol du parc national de Taï en 2050.....	242
<b>Figure 138</b> : Histogramme des changements de 2023 à 2050 dans le PNMP .....	245
<b>Figure 139</b> : Changements d'occupation du sol du PNMP 2023 à 2050.....	246
<b>Figure 140</b> : Histogramme des changements de 2023 à 2050 dans le PNT .....	248
<b>Figure 141</b> : Changements d'occupation du sol du PNT 2023 à 2050.....	249
<b>Figure 142</b> : Changements d'occupation du sol du PNMP 2002 à 2013.....	280
<b>Figure 143</b> : Changements d'occupation du sol du PNMP 2013 à 2023.....	280
<b>Figure 144</b> : Changements d'occupation du sol du PNT 2002 à 2013.....	281
<b>Figure 145</b> : Changements d'occupation du sol du PNT 2013 à 2023.....	282
<b>Figure 146</b> : Histogramme des changements de 2002 à 2013 dans le PNMP .....	294
<b>Figure 147</b> : Histogramme des changements de 2013 à 2023 dans le PNMP .....	295
<b>Figure 148</b> : Histogramme des changements de 2002 à 2013 dans le PNT .....	297
<b>Figure 149</b> : Histogramme des changements de 2013 à 2023 dans le PNT .....	298
<b>Figure 150</b> : Matérialisation des différentes limites du parc national du Mont Péko.....	303

## **LISTES DES PHOTOGRAPHIES**

<b>Photographie 1</b> : Le fleuve Cavally à Sakré dans le PNT.....	102
<b>Photographie 2</b> : La rivière Méno au point 13, Kogodjan dans le PNT.....	103
<b>Photographie 3</b> : Cultures vivrières pratiquées dans les environs du PNT.....	115
<b>Photographie 4</b> : Plantation d'hévéa dans les environs du PNMP.....	117
<b>Photographie 5</b> : Ecabossage des fèves de cacao chez Arouna (PNT).....	120
<b>Photographie 6</b> : Création de plantation de cacaoculture à la lisière du PNT .....	167
<b>Photographie 7</b> : Pancarte d'indication du PNT .....	194
<b>Photographie 8</b> : Pancarte d'indication du PNMP .....	194
<b>Photographie 9</b> : Pieds de cacaoculture découverts dans le PNT.....	210
<b>Photographie 10</b> : Présence de pieds de caféier constatés dans le PNT.....	211

## LISTES DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Nombre d'exploitants agricoles enquêtés par villages du PNMP et du PNT .....	44
<b>Tableau 2</b> : Statistiques des classes de NDVI dans la forêt du Mont Péko et de Taï.....	50
<b>Tableau 3</b> : Matrice de confusion de la classification du Mont Péko (2002) .....	55
<b>Tableau 4</b> : Matrice de confusion de la classification du Parc de Taï .....	55
<b>Tableau 5</b> : Caractéristiques des images du Parc National de Taï.....	58
<b>Tableau 6</b> : Caractéristiques des images du Parc National du Mont Péko .....	59
<b>Tableau 7</b> : Activités économiques menées par les migrants du PNMP.....	64
<b>Tableau 8</b> : Activités économiques menées par les migrants du PNT.....	65
<b>Tableau 9</b> : Répartition des immigrants par sexe et par pays d'origine.....	70
<b>Tableau 10</b> : Répartition de la population de la région du Guémon de 2014 à 2021.....	84
<b>Tableau 11</b> : Part démographique par nationalité dans le Cavally en 2014.....	90
<b>Tableau 12</b> : Estimation de la population dans le Cavally par nationalité en 2021.....	90
<b>Tableau 13</b> : Part démographique par nationalité dans le Guémon en 2014.....	93
<b>Tableau 14</b> : Part démographique par nationalité dans le Cavally en 2014.....	93
<b>Tableau 15</b> : Matrice de transition du parc du Mont Péko.....	109
<b>Tableau 16</b> : Tableau récapitulatif de la production agricole régionale du Guémon .....	110
<b>Tableau 17</b> : Etat des relations entre enfants, enfants hors foyer-femme au foyer et entre les femmes dans les localités des parcs du Mont Péko et de Taï.....	118-119
<b>Tableau 18</b> : Estimation des productions des cultures de rente à Diéro Oula (PNT).....	121
<b>Tableau 19</b> : Tâches à assurer dans le ménage des migrants agricoles du PNT et PNMP ...	125
<b>Tableau 20</b> : Activités pour la reconversion économique des migrants du PNT et PNMP .....	126
<b>Tableau 21</b> : Accès aux services de base par les migrants agricoles dans les localités périphériques aux parcs du Mont Péko et de Taï.....	130
<b>Tableau 22</b> : Superficies et taux des classes d'occupation du sol du PNMP en 1988.....	136
<b>Tableau 23</b> : Superficies et pourcentages des classes d'occupation du sol du PNT en 1988....	138
<b>Tableau 24</b> : Progression et régression de l'occupation du sol de 2002 à 2013 du PNMP.....	148
<b>Tableau 25</b> : Progression et régression de l'occupation du sol de 2013 à 2023 du PNMP.....	148
<b>Tableau 26</b> : Progression et régression de l'occupation du sol de 2002 à 2013 du PNT.....	149
<b>Tableau 27</b> : Progression et régression de l'occupation du sol de 2013 à 2023 du PNT.....	150
<b>Tableau 28</b> : Qualité des détenteurs de terres de cultures dans les parcs nationaux.....	168
<b>Tableau 29</b> : Superficies des nouvelles acquisitions foncières dans le PNMP .....	175
<b>Tableau 30</b> : Superficies des nouvelles acquisitions foncières dans le PNT.....	177
<b>Tableau 31</b> : Tableau synthétique de la dégradation du parc du Mont Péko de 2002 à 2023...	180

<b>Tableau 32</b> : Tableau synthétique de la dégradation du parc de Taï de 2002 à 2023.....	180
<b>Tableau 33</b> : Etat de vulnérabilité des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï du fait des pressions anthropiques.....	182
<b>Tableau 34</b> : Nationalités des allogènes et ethnies des allochtones cédants de terres dans le PNMP.....	185
<b>Tableau 35</b> : Nationalités des allogènes et ethnies des allochtones cédants de terres du PNT.....	186
<b>Tableau 36</b> : Coût de l’hectare des nouvelles surfaces de culturales dans le PNMP.....	187
<b>Tableau 37</b> : Coût de l’hectare des nouvelles surfaces de culturales dans le PNT.....	188
<b>Tableau 38</b> : Etat des cibles de conservation du PNT .....	195
<b>Tableau 39</b> : Etat de vulnérabilité des parcs nationaux de l’ouest ivoirien .....	200
<b>Tableau 40</b> : Caractéristiques des différentes limites du PNMP .....	203
<b>Tableau 41</b> : Peines encourues en cas d’infiltration dans les parcs du Mont Péko et de Taï ...	208
<b>Tableau 42</b> : Nouvelle collaboration des populations riveraines avec les services de l’OIPR du Mont Péko et de Taï .....	217
<b>Tableau 43</b> : Importance du couvert végétal pour les populations riveraines des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï .....	222
<b>Tableau 44</b> : Axes d’intervention et activités principales du programme surveillance.....	229
<b>Tableau 45</b> : Arbre à problèmes issus du bilan du PAG du PNT 2014-2018.....	232
<b>Tableau 46</b> : Progression et régression de l’occupation du sol du parc national du Mont Péko de 2023 à 2050.....	240
<b>Tableau 47</b> : Progression et régression de l’occupation du sol du PNT de 2023 à 2050.....	242
<b>Tableau 48</b> : Changement d’occupation du sol et superficies de changement de 2023 à 2050 dans le PNMP.....	244
<b>Tableau 49</b> : Changement d’occupation du sol et superficies de changement de 2013 à 2023 dans le PNT.....	246-247
<b>Tableau 50</b> : Changement d’occupation du sol et superficies de changement de 2002 à 2013 dans le PNMP.....	274
<b>Tableau 51</b> : Changement d’occupation du sol et superficies de changement de 2013 à 2023 dans le PNMP.....	275
<b>Tableau 52</b> : Changement d’occupation du sol et superficies de changement de 2002 à 2013 dans le PNT.....	277
<b>Tableau 53</b> : Changement d’occupation du sol et superficies de changement de 2013 à 2023 dans le PNT.....	278
<b>Tableau 54</b> : Changement d’occupation du sol et superficies de changement de 2023 à 2050 dans le PNT.....	279

## **RESUME**

Depuis l'indépendance de 1960, l'Etat ivoirien a trouvé judicieux de créer d'autres aires protégées en dehors du parc national du Banco classé depuis 1953, suivant l'héritage colonial. En effet, la fonction première de ces aires est de contribuer à la préservation de la biodiversité dans un but éducatif et scientifique aux fins de contrer la destruction écologique du pays. C'est dans cette lucarne que les aires protégées du Mont Péko et de Taï ont été créées respectivement en 1968 et 1973. Plus d'un demi-siècle plus tard, en dépit de la politique de gestion appliquée par les autorités gouvernementales, ces aires sont devenues l'objet de fortes pressions anthropiques, les exposant à une dégradation accélérée et inquiétante. Ainsi, l'objectif visé par cette thèse est de montrer la corrélation entre la croissance démographique et le niveau de dégradation de ces aires protégées. Pour y arriver, une méthodologie requise pour vérifier nos variables qualitatives et quantitatives s'est avérée nécessaire à travers un questionnaire qui a été soumis à 723 exploitants agricoles choisis de manière accidentelle dans les 27 localités visitées et réparties dans 08 sous-préfectures. En outre, des cartes conçues à partir des images satellites Landsat 7 ETM+, Landsat 8 et 9 de 2002 à 2023 ont été d'un apport capital pour mettre en lumière l'occupation du sol. Il est ressorti les principaux résultats suivants : (i) l'ouest ivoirien qui abrite ces deux aires protégées est une zone qui se caractérise par une forte croissance démographique, (ii) l'intensification des pratiques agraires et foncières contribue à la dégradation du couvert forestier au sein de ces parcs avec un taux de 80% du Mont Péko, (iii) la mise en œuvre de nouvelles stratégies pour préserver la biodiversité tant dans la périphérie qu'à l'intérieur des aires protégées du Mont Péko et de Taï pour un pourcentage de 34.

**Mots clés :** croissance démographique- pratiques foncières – espaces ruraux environnants- parcs nationaux du Mont Péko et Taï- ouest ivoirien

## **ABSTRACT**

Since independence in 1960, the Ivorian state has found it wise to create other protected areas outside of the Banco national park, classified since 1953, following the colonial heritage. Indeed, the primary function of these areas is to contribute to the preservation of biodiversity for educational and scientific purposes in order to counter the ecological destruction of the country. It is in this window that the protected areas of Mont Péko and Taï were created in 1968 and 1973 respectively. More than half a century later, despite the management policy applied by government authorities, these areas have become subject of strong anthropogenic pressures, exposing them to accelerated and worrying degradation. Thus, the objective of this thesis is to show the correlation between population growth and the level of degradation of these protected areas. To achieve this, a methodology required to verify our qualitative and quantitative variables proved necessary through a questionnaire which was submitted to 723 farmers chosen accidentally in the 27 localities visited distributed in the 08 sub-prefectures. In addition, maps designed from Landsat 7 ETM+ Landsat 8 and 9 satellite images from 2002 to 2023 were a vital contribution to highlighting land use. The following main results emerged: (i) western Côte d'Ivoire which is home to these two protected areas is an area characterized by strong demographic growth, (ii) the intensification of agricultural and land practices contributes to the degradation of forest cover within these parks with a rate of 80% of Mont Péko, (iii) the implementation of new strategies to preserve biodiversity both in the periphery and within the protected areas of Mont Péko and Taï for a percentage of 34.

**KEY WORDS:** demographic growth- land practices- surrounding rural areas- Mont Péko and Taï national parks- west Côte d'Ivoire

## **INTRODUCTION GENERALE**

### **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET**

Depuis le 15 novembre 2022, la population mondiale a atteint 8 milliards de personnes selon World Population Prospects (juillet 2022) publié par le département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. De même, la population ivoirienne est estimée à 29,39 millions d'habitants en 2023 contre 22,67 millions en 2021 (INS, 2022). Or, cette population croît sans que les terres culturales ne connaissent pas cette dynamique. Il va se poser à cette population l'épineuse question de la nutrition tant en qualité qu'en quantité.

A ce jour, le constat est sans précédent en ce sens que des millions de personnes vivent encore dans la pauvreté, souffrent de la faim et de la malnutrition. En outre, cette croissance démographique observée impacte les espaces ruraux qui connaissent une densification. Cependant, le processus de déforestation en faveur de l'agriculture (plantation de café, cacao, hévéa, etc.) a provoqué une saturation foncière qui a orienté les populations agricoles en direction des espaces protégés. On y assiste à une anthropisation croissante en marge et à l'intérieur selon P. FAURET, (2019, p.7). Ainsi, les aires protégées africaines n'échappent pas à ce phénomène. Nous pouvons nommément citer entre autres la réserve d'Oti-Keran-Mandouri au Togo, qui a été infiltrée à la faveur de la crise socio-politique de 1990 par des populations agricoles. Celles-ci s'y sont installées à sa périphérie et à l'intérieur de ladite réserve, A. ADOURAZAKOU, (2018). C'est le même cas de figure pour le parc national de Virunga (PNVI), au Nord-Kivu de la RDC. Ce massif forestier est disputé entre les populations locales riveraines et les groupes armés installés dans cet espace géographique, P.K. VIKANZA., (2011). C'est le cas des espaces naturels protégés dans le nord du Ghana. Dans ce pays, les aires protégées en tant que patrimoines fonciers appartiennent aux autochtones, mais leur sont strictement interdites d'accès par l'État. Cette situation a favorisé l'émergence d'arrangements subtils qui permettent, en effet, une colonisation agraire des forêts classées par les populations agricoles riveraines comme l'affirment D. A. WARDELL et C. LUND, (2004).

À l'instar de celles du continent africain, les aires protégées ivoiriennes sont également l'objet d'anthropisation. Nous avons pour exemples les forêts classées du Goin-Debé, de Scio, du Mont Sangbé et de Cavally (toujours à l'Ouest). Leur infiltration a été facilitée par des liens parentaux ou affinitaires et souvent du fait du principe de solidarité des déguerpis du Mont Péko, selon W. K. KRA (2019). Aujourd'hui, l'Ouest ivoirien abritant les parcs nationaux du Mont Péko et de Taï est devenu la destination privilégiée des populations agricoles en quête de nouvelles terres fertiles et propices à la cacaoculture. Selon les statistiques du Ministère de

l'Agriculture de C.I, (2019), l'agriculture dont le binôme café-cacao constitue le pilier central, assure plus de 30 % du produit intérieur brut, 70 % des recettes d'exportation et occupe plus de 60 % de la population active assez mobile. Ainsi, ces mouvements migratoires en direction des Parcs Nationaux de Taï et de la Comoé débutés à partir des années 1970, ont de ce fait engendré un brassage de population et ont abouti à une mixité ethnique (J.P. CHAUVEAU, 1987).

Tout comme dans le Sud-Ouest ivoirien, c'est surtout le développement de l'économie de plantation (cacao) qui a entraîné un afflux de migrants originaires du centre (Baoulé) et des pays de la sous-région (Burkinabè et Maliens principalement). La grande disponibilité en terre d'alors a favorisé de nombreuses cessions, des échanges puis des ventes de terre autorisées par les chefs de terre à des ouvriers agricoles hors de la lignée familiale ; des contrats verbaux et sans valeur juridique, M. A. TANO, (2008).

Quant à J.P. COLIN (2004), il souligne que la marchandisation de la terre dans cette zone suscite d'autres pratiques contractuelles telles que le prêt de parcelle, la rente de travail, les locations de terre et les contrats de métayage "abougnon". Les puissantes dynamiques de peuplements enregistrées au cours de ces dernières décennies en direction de ces deux espaces protégés dénotent tout l'intérêt et la convoitise dont ces rentes foncières sont l'objet de la part des populations migrantes. C'est fort de cette raison qu'elles n'hésitent pas à s'installer dans les environs desdits parcs. Cet état de fait engendre non seulement, une pression supplémentaire sur le foncier rural périphérique, mais aussi, elle est désormais à l'origine d'une pression non négligeable au sein même desdits massifs. Ces populations, généralement défavorisées, s'y établissent en développant des stratégies de survie. Ces dernières sont variées et vont de l'orpaillage au braconnage en passant par les empiètements agricoles, la pêche, la récolte du miel, la coupe du bois et le pâturage selon C. Y. AMANI, (2011). Ce qui débouche sur de violents conflits intercommunautaires en plus des attaques perpétrées sur les agents de surveillance de ces aires.

Dans le même ordre d'idées, W. K. KRA (*op.cit.*), soutient que la dégradation des aires protégées a été favorisée par une pression anthropique qui met en danger l'équilibre écologique, particulièrement pendant la période de crise (2001 à 2011). Mais cette pression a contribué à maintenir la Côte d'Ivoire au premier rang mondial des producteurs de cacao. Elle a également généré des revenus importants pour ce pays dont « *le succès repose sur l'agriculture* », Felix Houphouët Boigny (1960).

Somme toute, il existe un engagement politique en faveur de l'environnement et des aires protégées en Côte d'Ivoire. Cet engagement est matérialisé par la ratification des objectifs du millénaire, la loi 2002-102 du 11/2/02 sur les parcs, mais aussi la création de l'OIPR et de

sa Fondation. Aujourd'hui, malgré les efforts de conservation, les ressources forestières sont menacées de disparition et les dangers qui pèsent sur elles n'épargnent aucune catégorie de forêt du pays. Comme l'affirme M. A. KOUASSI, (2008), la situation des parcs nationaux, constituant pour la Côte d'Ivoire les dernières reliques des forêts primaires, est préoccupante, du fait des nombreuses pressions humaines qu'ils subissent depuis les deux dernières décennies.

Partant de ces constats égrainés ci-haut que nous avons choisi la thématique de notre sujet dont l'intérêt répond à quatre (04) ordres : scientifique, social, écologique et économique.

Ainsi, du point de vue scientifique, nous voulons combler un vide en ce sens qu'aucune étude diachronique n'a été encore menée sur ces deux aires protégées situées dans la partie occidentale du pays. Elle se veut donc une contribution en vue de corriger ce manque de données scientifiques sur notre zone d'étude. L'objectif est de conserver sa biodiversité.

Quant au volet social, notre étude concerne plusieurs communautés qui cohabitent sur les mêmes espaces géographiques. L'on assiste alors à une recomposition des ethnies et des nationalités des populations riveraines aux parcs nationaux et qui se décline comme suit : (i) une modification des pratiques religieuses et agricoles avec une redéfinition du calendrier agricole ; (ii) l'implication des autres chefs de communautés sur les sujets touchant la sécurité et le développement du village d'accueil, et (iii) la réadaptation des conditions de concubinage et de célébrations de mariage entre filles et fils de différentes communautés.

Enfin au plan écologique, notre contribution évoque la menace existentielle pour la biodiversité de la zone. Puisque l'agriculture itinérante sur brûlis se pratique sur d'importantes superficies culturelles et tous les écosystèmes subissent les actions anthropiques de l'homme. De plus, les aires protégées sont poreuses. Au point que le parc du Mont Péko, a été infiltré par des exploitants clandestins, majoritairement des Burkinabés pour la cacaoculture. Ce qui dénote des limites de ces politiques de gouvernance et de conservation des parcs et réserves ivoiriens. Surtout que le fonctionnement de cet ensemble d'écosystèmes contribue au maintien de l'équilibre écologique des régions du Sud-ouest et de l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

Concernant l'indicateur économique, il est question pour les populations migrantes de trouver des terres à haut rendement pour principalement la cacaoculture. Alors que ces rentes forestières se trouvent dans les aires protégées. Aujourd'hui, les espaces aux alentours de ces aires protégées connaissent une raréfaction des cultures. De sorte que l'on assiste à une inversion des cédants de terres dominés par les non nationaux et une surenchère du coût de l'hectare de celles-ci.

## **2. REVUE CRITIQUE DE LITTÉRATURE ET DEFINITION DES CONCEPTS**

Il s'agit pour nous dans cette articulation de notre travail de présenter en premier ressort la revue de littérature et en second nœud la définition des concepts.

### **2.1 Revue de la littérature**

L'agriculture a toujours été et continue d'être le pilier de l'économie des pays africains en général et spécifiquement pour l'ensemble des pays de l'Afrique subsahariens. Cependant, l'occupation des aires protégées par cette population agricole est en nette progression, la superposition de divers droits fonciers étatiques et coutumiers sont considérés comme des freins au progrès agricole.

Pour mieux situer notre sujet qui n'échappe pas à la question foncière de façon générale, il a paru bien indiqué de fonder cette revue de littérature sur un certain nombre de thématiques à savoir : la croissance démographique, la pression foncière autour des aires protégées, les causes, les différentes manifestations de cette pression et les conséquences qui en découlent.

#### **2.1.1 La croissance démographique**

Par définition, comme le soutient R. EDOKO (2018, p.1), la croissance démographique est considérée généralement comme une augmentation au cours d'une période de temps du nombre d'individus dans un pays ou une économie. Elle est mesurée par le taux d'accroissement naturel (exprimé pour mille). Cependant, depuis quelques décennies, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales à caractère économique (PNUD, PAM et FAO), soutenues par les organisations de lutte contre l'immigration en Europe, les organisations non gouvernementales et certains économistes préconisent une limitation des naissances afin de décourager la forte croissance démographique actuellement observée dans les pays en développement (PED). Ceci vient ainsi raviver le débat de l'impact de la croissance démographique sur la croissance économique. Aujourd'hui, l'explosion démographique dans les PED suscite de la part des décideurs politiques et des chercheurs beaucoup d'inquiétudes quant à son impact sur la croissance économique. Pour R. EDOKO (*op. cit.*), malgré le fait que certains pays de l'Afrique subsaharienne, en l'occurrence les pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, connaissent une évolution rapide de leur croissance démographique. Et ceci, grâce aux politiques mises en place (campagnes de vaccination, création des hôpitaux...) et à l'amélioration des conditions d'existence. Ce qui justifie l'effectif de leur population encore faible, comparativement à ceux des pays comme la Chine, l'Inde, le Brésil et même le Nigéria. Les statistiques de la Banque Mondiale, pour la période allant de 1960 à 2016, montrent que la

population de cette communauté est passée de 11 632 349 personnes à 48 177 903 personnes, soit une augmentation de plus de 300% en un demi-siècle (WDI, 2016).

Dans ce canevas, F. SANDRON (2002, p.25), affirme que la croissance démographique de Maurice était l'une des plus fortes du monde voici cinquante ans ; la baisse rapide de la mortalité associée à la hausse non moins rapide de la natalité vers 1947 a entraîné des taux de croissance annuels supérieurs à 3 % durant la période 1950-1964, avec un seuil maximum de 3,6 % en 1950, taux parmi les plus élevés enregistrés. Nanti d'une population de 1,1 million d'habitants, le pays connaît actuellement une dynamique démographique naturelle qui assure une croissance faible puisque de 1 % par an (20). Aujourd'hui, ce sont les trois quarts des femmes en union qui utilisent une méthode contraceptive. Cette transition de la fécondité s'est aussi déroulée dans un contexte économique très dynamique qui classe Maurice aujourd'hui dans la fourchette haute des pays dits « à revenus intermédiaires », puisque le produit national par tête y atteint 3 730 dollars en 1998 et qu'il a connu une croissance moyenne annuelle de 4,3 % sur la période 1975-1990 et de 4,0 % sur la période 1990-1998.

Dans cette même perspective, P. VIMARD et R. FASSASSI, (2011, p.3-4) soutiennent que l'Afrique a la croissance démographique la plus rapide de tous les continents (2,6 % en croissance annuelle durant la période 1975-2009, contre 1,7 % pour l'Asie par exemple) et le fossé avec les autres régions en développement est profond. La population africaine, très jeune (avec 40 % de moins de 15 ans), est marquée par une forte fécondité (4,6 enfants en moyenne par femme) et une mortalité élevée (espérance de vie à la naissance de 54 ans). Au contraire, toutes les autres régions en développement sont à la fin de leur transition démographique avec une fécondité proche du seuil de remplacement des générations (2,1 enfants par femme) et une espérance de vie approchant 70 ans (United Nations, 2009). Dans la mesure où les groupes en âge reproductif continueront longtemps de représenter une part importante de la population et du fait de la relative inertie des phénomènes démographiques, la croissance démographique restera élevée et la pyramide des âges demeurera jeune pendant une grande partie de ce siècle. Selon l'hypothèse moyenne des projections des Nations unies, la population de l'Afrique aura doublé d'ici 2050 et, s'élevant à 2 milliards d'habitants, représentera 22 % de la population mondiale (contre 15 % actuellement) et 27 % des effectifs auront moins de 15 ans (United Nations, 2009).

Si la part de la population résidant en milieu rural, majoritaire aujourd'hui (61 % en 2007), est en décroissance, l'Afrique est le seul continent qui verra les effectifs de sa population rurale progresser jusqu'en 2050 : de 592 millions en 2007 à 764 millions en 2050, selon cette même hypothèse des Nations unies. De même, alors que l'Afrique compte aujourd'hui 18 % de

la population rurale mondiale, elle concentrera 27 % de cette population rurale en 2050. Cette expansion de la population rurale distingue l'Afrique des autres régions du Sud et n'est pas sans conséquence sur la nature et la complexité des relations entre population et développement sur le continent. On peut également estimer que le devenir de l'agriculture et de l'alimentation dans le monde se joue en partie en Afrique, où résidera, au milieu du siècle, plus du quart de la population rurale mondiale (United Nations, 2008). Quant à la population urbaine, représentant seulement 39 % de la population en 2007, elle devrait se situer à 62 % en 2050, les effectifs d'urbains étant multipliés par plus de 3 d'ici là (United Nations, 2008).

### **2.1.2 L'ampleur de la pression foncière autour des massifs protégés**

Le patrimoine foncier constitue, pour presque tous les pays du monde, la ressource la plus importante et le premier facteur de développement des nations. En d'autres termes, la terre est également, pour la plupart des individus et familles, le bien matériel le plus précieux. Ainsi, la mise en valeur de cette rente foncière suscite d'énormes enjeux et entraîne l'investissement de capitaux importants.

Selon P. K. VIKANZA (2011), en République Démocratique du Congo (RDC), 15 pour cent du territoire représente les réserves naturelles. Ainsi, au Nord-Kivu, plus particulièrement dans la région de Butembo, Béni et Lubéro, depuis la création du Parc National des Virunga et d'autres réserves naturelles, il se vit en permanence des tensions entre les structures officielles chargées de la protection de ces espaces et les populations riveraines. Ces conflits locaux le plus souvent à répercussions néfastes sur la paysannerie et sur l'environnement sont des manifestations visibles qui mettent en évidence des articulations difficiles entre enjeux publics et privés et entre enjeux des institutions officielles et populaires. De plus, les uns engagés dans la conservation évoquent des raisons écologiques de protection d'espèces endémiques ou en voie d'extinction, de protection de la biodiversité, de préservation de paysages et de régulation de l'environnement global pour justifier la sanctuarisation des réserves naturelles, tandis que les autres les populations et les institutions considèrent légitime et indéniable l'utilisation des ressources disponibles dans ces espaces alors disputés, pourtant intégrante de leurs territoires.

Alors que des observateurs soucieux de la question de l'environnement et conservation des aires protégées accusent d'abord l'évolution démographique dans ladite région. L'explosion démographique y enregistrée pendant le dernier demi-siècle a gonflé considérablement la demande en ressources d'une population exponentiellement croissante qui ne vit que du produit des champs. Pendant que d'autres considèrent que les conflits sont inhérents à l'institution de cette « *conservation de la nature* » ; ils naissent avec ces aires protégées souvent créées par des

procédures non consensuelles comme des expropriations qui ont jeté dehors des populations sans autres moyens de mener décentement leur vie.

Le dernier groupe d'observateurs attribuent encore l'escalade des disputes autour des ressources davantage aux méthodes de gestion de ces aires protégées. Elles n'ont permis aucun rapprochement avec les populations d'une région déjà minée par une pénurie grandissante de terres arables, exprimée sous forme d'une crise foncière, exacerbée de plus en plus par la dégradation continue des sols en culture et la surenchère imposée au capital foncier.

Pour C. ASSE (2018), les aires protégées sont permanemment en butte aux menaces. Celles-ci (les menaces) sont liées à l'activité humaine, au développement d'un tourisme déséquilibré, à un déficit de gestion au sein de ces zones, aux bouleversements climatiques ou à des nuisances, aux conflits armés, aux pillages des ressources et au braconnage et à l'extraction minière dans ces zones.

Abondant dans la même veine, C. SABINOT et *al.* (2020), soutiennent que les pressions anthropiques sur les habitats naturels s'accroissent et se multiplient, principalement en raison de la transformation des milieux et des usages. Elles constituent la raison principale des transformations des paysages forestiers des espaces naturels. Ensuite, suit le prélèvement des ressources qui s'intensifie favorisant de facto le morcellement de plus en plus des habitats, voire leur isolement. A cela s'ajoutent depuis peu, en Océanie, les problématiques liées à l'accroissement démographique inégalement réparti à l'échelle des archipels et au fort développement du tourisme dans cette zone du monde.

C. VERMEULEN et C. MOREAU (2001), expliquent que durant cette décennie, une tendance à mettre en lumière l'ensemble des nuisances que génère le principe de conservation des aires protégées dans leur large acceptation, en particulier pour les populations locales. Ce sont entre autres l'augmentation des déprédations agricoles et de l'insécurité, le gel des terres potentiellement utiles pour l'agriculture, la recrudescence des conflits hommes/animaux en périphérie des aires protégées, lequel problème est souvent posé en termes d'accroissement des biomasses animales imputables à l'interdiction de terres.

Ces auteurs avancent que si les aires protégées étaient d'abord perçues par les populations comme des entraves à la pratique d'activités de production (cynégétique, agricole...), alors elles seraient le siège sinon d'une émigration active, au moins d'une population stagnante.

Puisqu'au Burkina-Faso, les migrations ont pour origine des régions surpeuplées (où le problème se pose en termes d'inégalité aînés/cadets dans l'accès à la terre), ou affectées par la sécheresse et ont pour destination soit des régions où la terre est abondante et les ressources

naturelles moins affectées par l'activité humaine, soit des pôles d'emploi ou de consommation. Ceci dit, les phénomènes migratoires sont difficiles à appréhender, car sauf exception, ils portent sur des longs temps qui dépassent l'observateur de passage. C'est pourtant sur ces phénomènes lents, difficilement décelables, que se jouera à terme l'avenir des ressources naturelles.

En ce qui concerne G. A. ADOU et *al.*, (2020), la Sous-préfecture de Zoukougbeu connaît une importante mutation spatiale causée par la pression anthropique sur les ressources forestières existantes. Cela se traduit par l'extension et l'intensification des activités agricoles au détriment de la végétation forestière. Cette situation s'est accentuée non seulement par le développement des cultures de rentes (café, cacao, hévéa), mais également par l'introduction dans l'espace d'une nouvelle culture (anacarde) plus adaptée aux conditions climatiques.

D'autant plus que la Côte d'Ivoire a basé son développement économique sur l'agriculture, particulièrement sur le binôme café-cacao. Cette agriculture occupe une place importante dans l'économie ivoirienne. Pour ce faire, des mesures incitatives ont été prises afin d'encourager les populations. En outre, la disponibilité foncière et les nombreuses potentialités agricoles du milieu favorise l'afflux des populations allochtones et allogènes dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire. A cet effet, la région du Haut-Sassandra se présente aujourd'hui comme le deuxième front pionnier de la production de cultures de café et de cacao. Cette performance est la conséquence de l'extension des cultures. Seulement 09 pour cent des superficies forestières de la région échappaient à l'agriculture en 1999, contre 58 pour cent en 1955.

La forte extension des activités humaines a eu un impact sur la forêt existante y compris les espaces protégés. En effet, la classe forêt dégradée connaît une agression, avec un taux de régression global de plus de 63 pour cent.

Quant à M. SANGARE (2017), la propriété absolue pour les autorités ivoiriennes ces dernières années est de protéger les ressources forestières. Ce qui traduit leur volonté de la mise sous tutelle de plusieurs massifs forestiers sur toute l'étendue du territoire. Cette décision vise à constituer des réservoirs naturels et à freiner "*le déclin de la biodiversité*", dû en grande partie à la réduction drastique des superficies forestières (S. KONATE et D. KAMPMANN, 2010 ; T. Y. BROU et *al.*, 2005). Il relève dans un premier temps l'impopularité et les difficultés de mise en œuvre d'une telle politique compte tenu de la faible adhésion des paysans à celle-ci ; et dans un deuxième temps, l'analyse économétrique identifie le niveau d'instruction, l'exercice à temps partiel de l'activité agricole, l'appartenance à un groupe d'entraide, l'exercice d'un emploi précédemment à l'agriculture, les superficies cédées, la distance

séparant l'exploitation du lieu d'habitation et la sensibilité environnementale de l'individu comme les principales variables explicatives du consentement à recevoir des paysans.

Malheureusement, le Parc National de Taï est menacé par la prolifération des localités dans la région du Sud-ouest et l'accroissement de la densité de la population rurale [le taux de croissance démographique est le plus élevé du pays (soit 10.9%) et la densité de la population y est largement supérieure à la moyenne nationale (Ministère du Plan et du développement, 2008)]. On dénombre 16.686 campements dans cette région, pour une population totale estimée à 1.395.251 personnes. On estime qu'elle abritera le tiers de la population ivoirienne soit près de 10 millions de personnes (Ministère du Plan et du Développement, *op.cit*). Il subit une forte pression causée par la quête de terres cultivables, les braconniers, les fabricants de charbon de bois et même les exploitants forestiers.

Ce faisant, l'analyse des conditions et des modalités particulières d'un dialogue entre l'Etat et les populations, se justifie dans la mesure où la démarche du premier ne manque pas parfois de susciter de vives tensions entre les populations riveraines d'une part et entre celles-ci et les institutions en charge d'autres parts (A. DRUGUET, 2007).

S'inscrivant dans cette lignée, G. A. ADOU et *al.*, (2018), affirment que la forêt classée du haut Sassandra était l'une des forêts classées les mieux protégée de la Côte d'Ivoire. Compte tenu de ses énormes potentialités écologiques et d'une biodiversité importante, elle fait partie des espaces forestiers sauvegardés au cours du siècle précédent. Il s'agit de l'une des plus vastes forêts classées de Côte d'Ivoire qui a fait l'objet d'une protection accrue par les services de la SODEFOR.

Mais, la décennie de crises (2000-2010) qu'a connue le pays a entraîné un relâchement de la surveillance de cette aire protégée. Ces crises ont favorisé un laisser-aller progressif dans la surveillance, l'abandon de la protection, et surtout un déplacement des populations autour de cette forêt. Cet état de fait a favorisé l'infiltration de cette forêt par les populations locales. Cette infiltration a pour conséquences, la dégradation et la modification des limites conventionnelles de la forêt classée. Cependant, au cours de ces vingt dernières années, cette forêt a enregistré des évolutions paysagères rapides à cause de l'infiltration et de l'installation des populations. Depuis la fin de la crise en 2011, il est apparu nécessaire de faire un état des lieux afin d'appréhender le taux de dégradation forestière ; et une évolution anthropique. La forêt dense et la forêt secondaire ont subi une dégradation imputable à l'installation des campements agricoles, à proximité des enclaves, des localités et à l'exploitation des ressources ligneuses non autorisées.

Cependant, des agriculteurs ayant infiltré la forêt classée pendant la période de crise (2001 à 2011) ont dû être expulsés grâce à la volonté politique du gouvernement de rétablir l'intégrité des forêts classées et parcs nationaux investis par des clandestins. En outre, l'installation des enclaves agricoles autour de la forêt provoque une agression de celle-ci. L'enclave de Gbeuly a été déclassée en 1970 pour répondre à la pression foncière et à la demande de nouvelles terres exploitables. Cependant, compte tenu de la pression anthropique liée à l'arrivée des allochtones et des allogènes au cours des deux décennies dernières, la saturation foncière devient une réalité dans cette enclave. La pression foncière et le non-respect des interdictions des instances officielles entraînent un défrichage et une mise en culture, notamment *des cultures arbustives commerciales*. « Les seuls espaces conservés au sein de l'enclave correspondent à des forêts se développent sur des sols rocheux, dont la mise en culture est plus difficile et moins rentable » (J. OSZWALD et al., 2003). La forte pression foncière amène les populations à se diriger vers la FC pour des défrichements clandestins malgré l'interdiction formelle des autorités. Cette situation est accentuée par les populations migrantes. En effet, elles grignotent des terres aux alentours et à l'intérieur de la forêt classée difficilement accessibles au matériel roulant (véhicules, motos). « Ces populations s'installent au cœur de ladite forêt pour échapper à ces contraintes et être ignorées des autorités des eaux et forêts » (J. OSZWALD, 2005).

Les services de la SODEFOR s'efforcent d'expulser les occupants. Cependant, ces opérations requièrent des moyens matériels et humains importants. Certes ces opérations sont menées pour freiner la dégradation de l'aire protégée, mais n'ont pas d'impact suffisant pour empêcher les populations d'y retourner et d'y installer à nouveau des campements en vue d'exploiter des parcelles. C'est fort de cela que les populations résidentes des localités de Pelezi, Dania, Monoko-Zohi et Belle-ville quant à elles, infiltrent également ce massif forestier. Elles s'y installent dans de petits campements pour procéder au défrichage des parcelles forestières dans le but d'accroître leurs superficies culturales et leurs revenus de café-cacao. Ce phénomène s'observe aussi dans l'enclave d'Amani-Kouadiokro et celle de V12 où de nombreux migrants ont investi le sud de cet espace classé.

A. ABDOURAZAKOU, (*op cit.*) souligne que l'agrandissement continu des limites de la réserve l'Oti-Keran-Mandouri depuis les années 1970 a entraîné un mécontentement généralisé des populations riveraines. Ainsi, au lendemain de la crise socio-politique de 1990, au Togo, des populations se sont installées à la périphérie et même à l'intérieur de ces aires protégées. Les résultats concluent à une profonde modification de l'occupation du sol et le couvert végétal de l'aire protégée. Le paysage, initialement constitué de forêts secondaires, s'est

dégradé au profit de savanes, des champs et nouvelles installations humaines. Ces changements sont principalement dus à des perturbations anthropiques, notamment la pression démographique et les pratiques agricoles. Conséquemment, la substitution des écosystèmes forestiers par des écosystèmes anthropisés menace alors la biodiversité. Alors que les aires protégées sont les instruments de conservation de la biodiversité ; car elles symbolisent les efforts réalisés pour protéger les espèces et les formations végétales menacés. D'autant plus que depuis le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, cette dimension est devenue planétaire. Il est reconnu aux aires protégées de fournir des services écosystémiques et des ressources biologiques (N. DUDLEY, 2008). Par ailleurs, la plupart des 83 aires protégées de la réserve l'Oti-Keran-Mandouri d'une superficie totale de 21.288 hectares, soit 14.2 pour cent de la superficie du pays ont été remises en cause par les communautés riveraines, malgré les méthodes de gestion militaire.

L'intégrité de l'aire protégée est menacée par les activités agro-pastorales. Que dire de l'avancée du front agricole qui entraîne le recul progressif de l'aire de ces réserves. On assiste à une invasion fréquente des troupeaux et au prélèvement des produits forestiers tels que le bois de chauffe, les fruits, exerçant une pression anthropique de plus en plus forte sur le site.

E. K. KONAN et C. K. MAFOU, (2015) soulignent que l'agriculture itinérante suivie par une saturation des terres agricoles a pour conséquence une migration paysanne vers les terres arables notamment celles des zones forestières considérées comme des terres fertiles à hauts rendements. Elles sont ainsi en proie à une colonisation sans précédent. Cette situation pousse de nombreux paysans à infiltrer les aires protégées. Notamment les forêts classées pour *une mise en valeur clandestine de celles-ci eu égard à la rareté de la terre, capital de production*. La plupart des espaces naturels perdent des superficies au profit des champs et des cultures pérennes. Une telle situation amène à conclure que la forêt classée d'Okromodou subie une véritable mutation spatiale due à une forte emprise humaine exercée par la population agricole. Cette dynamique agricole a considérablement modifié la composition, la structure ainsi que la configuration spatiale de ce domaine protégé de l'Etat.

Ainsi, les problèmes liés à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles constituent des défis majeurs qui se posent à l'homme aujourd'hui. La dégradation des écosystèmes forestiers en constitue un des éléments clés. Les forêts ivoiriennes n'échappent pas à ce phénomène de déforestation (B. J. CHATELAIN et A. BRUNO, 1996). Le développement *des cultures de spéculation que sont le cacaoyer, le caféier et l'exploitation des grumes* ont conduit à une dégradation de plus de 83% des surfaces forestières. Le développement de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire ayant eu pour cadre par excellence les régions

forestières. Au final, la réserve forestière d'Okromodou et ses alentours situés dans cette partie du pays sont depuis quelques décennies le théâtre de plusieurs enjeux économiques, sociaux et environnementaux. L'accroissement de la population dans les périphéries de ce domaine forestier classé, sans cesse à la recherche de nouvelles terres, a favorisé l'extension des activités humaines dans ce milieu pourtant protégé (E. K. KONAN, 2008). Cette situation qui démontre *la manifestation de la surcharge démographique pose le problème de la pression humaine sur les aires protégées et surtout de leur survie.*

Dans ce même ordre d'idée, M. DOURMA et al., (2009) estiment que l'exploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux par les populations est courante en forêt tropicale. « *...Or, les pressions anthropiques mettent en péril la pérennité des forêts claires à Isoberlinia. Cette situation est inquiétante et ne permet pas d'envisager une gestion durable des ressources. Aucun plan d'aménagement ou de conservation ne peut être durable sans l'implication des populations locales et de leur savoir-faire traditionnel...* »

En ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles des forêts claires, le constat est très alarmant dans les formations végétales de la zone par manque de gestion et le non-respect de la réglementation. De ce fait, les défrichements des forêts locales à des fins agricoles et l'exploitation abusive et frauduleuse des espèces végétales sont fréquents dans ces formations végétales.

Ainsi donc, le bois de ces essences est utilisé en menuiserie (bois d'œuvre), en artisanat, comme bois énergie (OURO-DJERI, 1994) et comme bois de service, notamment les perches pour la construction. De plus, des vertus médicinales et magico-thérapeutiques sont reconnues pour de nombreuses espèces de ces forêts claires. En dépit de la valeur socio-économique que représentent ces forêts dans les circuits d'approvisionnement des populations locales, aucune étude n'a été consacrée aux diverses formes d'utilisation de ces ressources ligneuses et non ligneuses. Malgré le statut de protection formelle des réserves, celles-ci sont transformées en lieu de parcours et de transit de bétail des Peulhs transhumants. Face à cette menace, les services en charge du secteur forestier sont inefficaces et inactifs. Du point de vue écologique, l'élevage des bovins a un effet destructeur facilement appréciable sur le couvert végétal. Toutefois, les populations sont conscientes que le rythme d'exploitation des forêts claires compromet leur pérennité. En dehors de la législation existante, aucune mesure de sauvegarde n'a été mise au point pour protéger la biodiversité.

Les causes expliquant cette dynamique de la pression foncière autour des aires protégées meubleront le troisième panel de notre revue de littérature.

### **2.1.3 Les déterminants de la pression foncière autour des aires protégées**

La terre, ce bien marchand, n'est pas une denrée à la portée de tout venant. Ainsi, cette marchandisation de la terre suscite de pratiques contractuelles. Autrement dit, des contrats agraires sont passés entre les populations agricoles en quête de terres arables et les populations détentrices de cette rente foncière.

COPAGEN et REDTAC cités par A. LOBE et E. KOUAME (2012) tentent de donner des esquisses d'explication à la pénétration du phénomène d'acquisitions massives des terres en Côte d'Ivoire. Et partant de là, c'est le mode d'accès à la terre de manière générale qui est mis en cause. Ce sont entre autres la politique agricole favorable et un système foncier rural défectueux. Pour ces auteurs, les autorités nationales sont donc de plus en plus réceptives aux flux importants de capitaux étrangers susceptibles d'apporter une bouffée d'oxygène au secteur et de relancer l'économie du pays. D'où la nécessité de « transformer les exploitations familiales agricoles en une agriculture de marché moderne », orientée vers l'agroforesterie.

Quant au système foncier rural défectueux, il trouve son explication, dans une certaine proportion, dans la non application de la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural. Et antérieurement à cette loi, nous pouvons citer les deux circulaires de 1957 et 1961. Celle de 1957 suspendit les redevances. Alors que de celle de 1961 prit force de loi car le projet de loi foncière de 1962 ne fut jamais promulgué. Elle rencontra de fortes résistances dû au fait qu'elle affaiblissait considérablement les prérogatives des propriétaires coutumiers. Cette situation foncière déboucha en 1963 sur le compromis Houphouëtien qui stipule que « la terre appartient à celui qui la met en valeur », (J.P. CHAUVEAU, 2005). Conséquence, les populations autochtones des zones forestières ont vu l'arrivée massive des populations agricoles des autres régions savanicoles et des pays voisins. Autrement, ne pouvant plus s'opposer ouvertement à l'accueil des migrants, la seule façon pour eux de conserver un minimum de maîtrise foncière a été de céder la terre en préservant la fiction du tutorat traditionnel, sous peine de perdre totalement la reconnaissance de l'antériorité de leurs droits et les avantages, mêmes faibles, de leur statut de tuteur.

A ce propos, J.P. COLIN (2004) définit ces arrangements contractuels comme suit : le prêt de parcelle, la rente de travail, les locations de terre et les contrats de métayage abougnon. Dans ces conditions, l'inquiétude trouve son essence puisque dans certains contextes, la délégation temporaire du droit d'usage à travers une location, un contrat de métayage ou un prêt induit un risque, pour le cédant, de voir à terme contester son droit sur la terre par le bénéficiaire. Par conséquent, reste posée la question de l'exécution des engagements

contractuels (de l'enforcement), centrale dans les analyses économiques des contrats agraires et dans les débats actuels sur la sécurisation des droits en Afrique.

J. P. COLIN et G. H. TARROUTH, (2016) définissent les caractéristiques des transactions. Ce sont : premièrement l'achat, deuxièmement le planter-partager et troisièmement les deux cas d'accès à un droit d'usage à long terme avec paiement intégral de la rente. Ils insistent aussi sur le rôle des réseaux dont la mobilisation des relations est prépondérante pour les acquéreurs afin d'accéder à la ressource foncière. Ils lèvent le voile sur l'enclassement social du marché des transactions foncières et des droits transférés aux acquéreurs par les cédants.

Dans le même ordre d'idée, J. P. COLIN et C. BIGNEBAT (2016) soutiennent que le marché des contrats agraires en Basse Côte d'Ivoire se définit par des arrangements contractuels classiques que sont la location, le métayage et la rente de travail.

En ce qui concerne le Rapport final de la Mission 2 de FED-CI (2009), les différentes pratiques foncières rencontrées sur le terrain ont été répertoriées dans le rapport diagnostic de la manière suivante : les ventes de terres rurales ; les contrats de « planter-partager » ; les locations de court terme ; les locations de long terme et les délégations de droit d'usage à durée indéterminée et à composante monétaire. Lesquelles pratiques rapportées au droit moderne ivoirien, cette classification renvoie tantôt à des contrats nommés tantôt à des contrats innommés.

En outre, J. N. ALOKO et *al.* (2014) relèvent deux modes d'acquisition de terres dans le département de Daoukro : il s'agit primo de la vente définitive de la parcelle de terrain au demandeur. Dans le second cas, nous assistons à une sorte de faire-valoir indirect sur la parcelle du propriétaire. Ici, le propriétaire de terrain propose à l'acheteur la création de plantation d'hévéa dont une part du champ appartiendra au propriétaire et l'autre part à l'acheteur. Le demandeur de terrain, qui a les moyens financiers aura la responsabilité de créer et d'entretenir les parcelles d'hévéa jusqu'à la maturité (l'âge de la saignée des plants) avant de céder définitivement la part du propriétaire et de bénéficier des droits exclusifs sur la parcelle qui lui revient selon l'accord qu'il a conclu avec son propriétaire.

M. A. TANO (2008) trouve tout à fait justifié d'évoquer un autre mode d'accès à la terre : le contrat de garantie. Il s'agit d'un contrat de location qui consiste à mettre à la disposition d'un individu (un acheteur de produit ou un autre producteur) 1 à 2 ha de cacaoyers moyennant une rétribution en espèces, durant une à deux années au terme desquelles, la plantation est restituée à son propriétaire. Ce contrat de garantie est une version adaptée du contrat de mise en gage. Contrairement à ce dernier qui peut déboucher sur des cessions de terre au cas où l'emprunteur est insolvable, le contrat de garantie précise clairement le montant, les

modalités du remboursement et la durée du contrat. Un autre aspect permet aux migrants d'avoir accès à la terre. Ce sont les crédits informels faits aux populations autochtones. L'objectif de ces banquiers informels (issus essentiellement de la communauté burkinabè qui ont su investir une partie de leurs avoirs dans d'autres activités productrices telles que le transport, l'achat et la vente de produits et d'intrants) est de renforcer les liens de solidarité entre les groupes sociaux, mais surtout d'améliorer leur relation avec la population autochtone dans un contexte de tensions foncières.

En Côte d'Ivoire, les migrations agricoles datent du début de l'introduction de l'économie de plantation. Laquelle économie de plantation tire ses origines de la colonisation française qui s'établit en Côte d'Ivoire à partir de 1893 selon R. BALAC, (2005). L'objectif primordial de la Métropole était d'amplifier le développement du commerce, mais également de mettre en valeur le territoire en incitant le développement des cultures commerciales. Ainsi le café et le cacao y sont introduits dès 1903 (L-B. BERNARD et S. P. ANNE-MARIE, 1989).

En effet, dès les années 1920, la généralisation des cultures de cacao et de café dans le Sud-est et la basse côte attira la main d'œuvre originaire des savanes, en particulier de Haute-Volta, mais aussi des régions du centre de la Côte d'Ivoire (Baoulé) et l'Ouest forestier (Bété) pour utiliser les propos de J. P. CHAUVEAU, (2000). L'auteur va plus loin pour dire que c'est dans les années 1930, que les autorités coloniales elles-mêmes encouragèrent l'installation de Voltaïques (essentiellement mossi) dans le centre-ouest ivoirien afin de valoriser les potentialités de cette région dans l'agriculture d'exportation.

E. MOLLARD, (1993) révèle également que l'abolition du Code de l'Indigénat et celle du travail forcé en 1946 a éliminé toutes les entraves aux mouvements de population. La mise en branle des populations de savane et du Sahel généralise l'appropriation de la forêt et de la petite plantation paysanne. Un véritable front de colonisation se mit alors en place et commença de balayer la zone forestière d'est en ouest.

C'est ce qui fait dire à A. LOBE et E. KOUAME (*op cit.*) qu'aujourd'hui on estime que près de 227 millions d'hectares ont fait l'objet de transactions à grande échelle pour/par les acteurs de la finance. L'acquisition massive de terres n'est pas un phénomène nouveau. De plus, les pays en développement, et les pays d'Afrique en particulier, sont les plus vulnérables face à ce phénomène. Toujours, dans leur ouvrage, ils étayaient leurs dires en affirmant que depuis l'indépendance de notre pays, l'économie étant basée principalement sur l'agriculture de rente (cacao-café), il s'est opéré de vastes mouvements de populations des zones de savanes vers les régions forestières. Ainsi 79.53% des cas d'acquisition ont été le fait des ressortissants du Burkina Faso avec lequel la Côte d'Ivoire entretient des liens historiques.

Dans la même lignée, E. ROUSSELLE (2016), soutient que selon les études réalisées par la Banque Mondiale, 75% des terres actuellement convoitées par les investisseurs se trouvent en Afrique subsaharienne, ce qui en fait la région du monde la plus touchée par le phénomène des accaparements fonciers. Pour la seule année de 2009, 30 millions d'hectares de terres ont été acquis. Ces acquisitions massives sont les conséquences de stratégies de développement extractives et exportatrices mises en œuvre depuis près de 40 ans dans la région.

Certes, l'attention se porte le plus souvent sur ces investisseurs étrangers, mais la place des élites nationales dans cette dynamique est aussi de plus en plus reconnue (J. P. COLIN et G. H. TARROUTH, 2016). Nonobstant, la présence des élites nationales dans l'agriculture n'est pas un fait nouveau. L'Etat, par le passé, a largement concédé à de « grands cadres », dont le statut professionnel « non rural » des terres situées dans les forêts classées. Depuis le début et surtout le milieu des années 2000, des acquisitions de terres par ces « cadres » en zone de forestière ou en zone de contact forêt/savane, revêt une importance particulière pour la création de plantations pérennes – hévéa en tout premier lieu. Enfin, la population agricole rurale n'est pas en reste dans cette dynamique foncière.

Il existe un engagement politique en faveur de l'environnement et des aires protégées en Côte d'Ivoire. Cet engagement est matérialisé par la ratification des objectifs du millénaire, la loi 2002-102 du 11/2/02 sur les parcs, mais aussi la création de l'OIPR et de la Fondation. Le gouvernement a continué à payer les salaires de l'OIPR pendant la crise. 6,5% du territoire national sont ainsi actuellement protégés pour la faune grâce aux parcs et réserves (à noter que la faune subsiste aussi dans les forêts classées et certaines zones du milieu rural). Une déclaration officielle du chef de l'Etat permettrait néanmoins de réaffirmer l'importance des aires protégées, et ce aussi vis-à-vis des autres ministères. Le risque est en effet que la protection de l'environnement ne soit pas perçue comme une priorité par le gouvernement dans le contexte actuel. La formation du personnel est en revanche insuffisante (un volet formation était prévu dans le PCGAP qui devait être financé par le FEM). L'évaluation de l'efficacité de gestion est à un stade embryonnaire : elle est uniquement pratiquée à Taï.

Il est bien de souligner que l'environnement législatif est favorable à la conservation : la loi oblige normalement à faire des études d'impact mais elle n'est pas encore appliquée. La question se pose aujourd'hui cruellement au Mont Nimba avec les projets d'exploitation minière du côté Guinéen et aussi Ivoirien. Il y a un dialogue établi avec la société civile : il est intéressant de noter que la nouvelle loi sur les parcs permet d'ailleurs à un privé ou une association d'assigner un contrevenant en justice.

La conservation de l'environnement n'est pas encore bien intégrée dans les autres politiques sectorielles, et la collaboration avec les autres structures reste embryonnaire. En particulier, des efforts sont à faire au niveau de la magistrature mais aussi pour l'aménagement du territoire autour des parcs. Il n'y a pas de formation environnementale adéquate pour les employés du gouvernement, à tous niveaux. Une commission sur le Développement Durable vient d'être mise en place, elle devrait promouvoir la gestion durable de l'environnement tel que favorisée par le code forestier et environnemental du pays.

Jusqu'à très récemment, la politique foncière de la Côte d'Ivoire était déterminée par les textes énumérés ci-après et dont on remarque l'orientation contradictoire : un décret, datant du début de l'époque coloniale (1900), qui stipulait que toutes les terres « sans maître » et non cultivées devaient aller à l'Etat. Un décret de 1932 prescrivant que la propriété privée de terres s'acquerrait par la mise en culture de ces dernières et devait être répertoriée par enregistrement dans le livre foncier. Un décret de 1935 réaffirmant pour l'essentiel les principes promulgués en 1900 et les renforçant en ce sens que même les surfaces cultivées, exploitées en vertu du droit coutumier, peuvent être transférées à l'Etat. Le décret de 1955 annulant ces dispositions restrictives et reconnaissant expressément les droits traditionnels.

Après avoir conquis son indépendance, la Côte d'Ivoire renoue une nouvelle fois avec la tradition des droits coloniaux, qui se caractérisaient par une forte prépondérance de l'Etat. Divers textes ont ainsi été élaborés : Un projet de loi de 1963, qui n'est cependant jamais entré en vigueur, prévoyait que l'Etat devienne propriétaire de toutes les terres non enregistrées et non cultivées. Un décret de 1967 attribuant les terres à ceux qui les mettent en valeur. Après ce discours de Félix Houphouët-Boigny (« la terre à ceux, qui la cultivent »), ce principe a pendant longtemps infléchi la politique foncière du pays. Enfin, une circulaire du Ministère de l'Intérieur datant de 1968 et décrétant que toutes les terres non enregistrées étaient la propriété de l'Etat et, en particulier, que les droits coutumiers étaient supprimés. La partie des terres rurales immatriculées ne dépasse guère un (01) pour cent et l'accès à la terre n'est pas réglementé par des dispositions juridiques adéquates et fiables. D'autant plus que les transactions restent largement informelles, encore gouvernées par les « petits papiers » et qui n'ont pas de valeur juridique conséquente.

#### **2.1.4 Les manifestations de la pression foncière autour des aires protégées**

La question foncière contemporaine est ainsi largement redevable à la dynamique passée et présente des institutions agraires caractéristiques de ce processus « de frontière » J. P. CHAUVEAU, (2000). Il s'agit ici pour l'auteur de définir ces institutions comme les

organisations intermédiaires de natures diverses assurant l'ancrage local de l'Etat, stabilisant les relations entre autochtones et migrants, mais aussi régulant les rapports entre ruraux et citadins. Toutefois, l'établissement massif de ces colons agricoles ivoiriens, spécialement baoulé et non-ivoiriens, particulièrement voltaïques, a conduit à la situation actuelle : l'occupation de la zone forestière, y compris les espaces disponibles environnants aux aires protégées. Ainsi, les nouvelles plantations se font sur d'anciennes friches ou par régénération ou reconversion d'anciennes plantations. Un tel mouvement de colonisation agraire a bien évidemment occasionné des conflits récurrents, qui se sont manifesté aussi bien sur les droits fonciers que sur les modes de cohabitation entre les différentes communautés.

Pour J. P. CHAUVEAU et *al*, (2005), cette situation conflictuelle est la résultante de la crise de la ruralité. Il convient de souligner que la mise en œuvre brutale des politiques d'ajustement et de libéralisation a aggravé les manifestations de la crise structurelle de la ruralité sans contribuer à la résoudre. De surcroît, cette crise, commune aux régions d'agriculture de plantation est plus accentuée dans la région ouest forestière, et a pour toile de fond trois éléments majeurs : (i) la crise du modèle « pionnier » de mise en valeur agricole, appuyé sur la colonisation massive des terres de l'ouest forestier. Ce modèle, qui a fait la fortune des années 1960-1970, a entraîné la quasi-disparition de la forêt ; (ii) la crise du modèle urbain d'ascension sociale des ruraux. Alimentée par les politiques de privatisation, elle a été fortement ressentie dans les campagnes ivoiriennes, déjà largement « rurbanisées » ; (iii) les tensions foncières entre autochtones et migrants, notamment burkinabè, se sont également reflétées dans le fonctionnement des GVC et, aujourd'hui des coopératives à statut privé.

En effet, selon un rapport de l'Agence Française du Développement (AFD) sur les migrations internes et internationales, produit entre 2010 et 2013, les besoins économiques des communautés entraînent le plus souvent un départ de la zone d'origine. Ces migrations permettent alors d'augmenter les revenus pour subvenir aux besoins de la famille mais aussi de favoriser la diversification des activités, limitant ainsi les risques de baisse brutale des ressources comme en cas d'accident climatique par exemple. Ces mobilités de travail peuvent aussi prendre une forme temporaire ou non.

C'est le cas des manœuvres agricoles burkinabés (Mossi et Lobi) qui se rendent saisonnièrement en zone de plantation de café et de cacao en Côte d'Ivoire ou au Ghana, puis retournent au Burkina-Faso une fois la saison de cabossage terminée. Ces migrations ont donné lieu à la création de nombreux hameaux de culture en zone rurale ivoirienne à partir des années 1990 (M. ZONGO, 2009). Ensuite, on retrouve parmi les déterminants des dynamiques de peuplement la question foncière qui joue elle aussi un rôle premier. Les régions dont sont

originaires les migrants agricoles sont soit pour la plupart déjà saturées foncièrement comme le plateau Mossi au Burkina Faso ou soit pour les autres situées plus au nord au niveau de la bande sahélienne, en cours d'aridification à cause de l'érosion des sols et des déficits en pluviométrie. C'est ce que connaissent les régions comme le Sud-Est de Gao au Mali, les zones pré-désertiques du département de Tillabery au Niger ou encore le Nord-Ouest du Nigéria.

Selon A. GHISALBERTI (2011) : « *les migrations basées sur la logique de l'exode rural qui traditionnellement préfèrent l'aire d'installation urbaine, sont de plus en plus supplantées par la nécessité des migrants de trouver les moyens de subsistance (...), accompagnées par des politiques de colonisation agricole* ». La question foncière, celle de la terre et de son accessibilité, sont donc tout à fait primordiales lorsque l'on évoque les déterminants des dynamiques de peuplement puisque ce sont elles qui « *constituent le pivot de l'innovation à l'intérieur d'un système productif basé sur le développement de pratiques agricoles ou pastorales, de subsistance ou spéculatives. Ce fait devient bien plus vrai lorsqu'on est dans des zones rurales à proximité des aires protégées, car ces dernières attirent beaucoup plus de gens en quête de possibilités de survie* » (A. GHISALBERTI, *op. cit.*).

La prise de décision migratoire peut être aussi motivée par des facteurs sociaux, politiques ou culturels. Le rôle joué par les conflits sur la stabilité sociale et les déplacements forcés de population que ce soit aux échelles régionales ou nationales en Afrique de l'Ouest est très important. Le conflit ivoirien qui a pris source en septembre 2002 a engendré des mouvements de population à l'intérieur du pays et en direction des pays limitrophes.

Par ailleurs, certaines politiques nationales peuvent influencer les flux migratoires et renforcer ou non la dynamique de peuplement. Par exemple, jusqu'en 1965, le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire était considéré comme une région marginale, enclavée et sous peuplée (moins de 3% de la population nationale), mais on lui reconnaissait cependant d'énormes potentialités agronomiques (T. Y. BROU, 2005). En 1968, le gouvernement ivoirien prend des options d'aménagement majeures avec comme objectifs le peuplement et la mise en valeur de la région pour contrebalancer la polarisation d'Abidjan et de Bouaké, et établir un rééquilibrage régional. A partir de 1969, le projet de l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) est lancé. L'accélération de l'exploitation forestière et le développement du réseau de pistes, a renforcé l'accessibilité de la forêt et a provoqué un afflux de migrants du Nord qui ont rapidement constitué un front pionnier agricole dans cette zone. Le cas de l'Aménagement des Vallées des Voltas au Burkina Faso (AVV) est assez bien représentatif du rôle de politiques nationales et de leur influence sur les flux migratoires et les dynamiques de peuplements. A travers ces exemples, les facteurs politiques apparaissent comme déterminants des dynamiques

de peuplement. Sous un aspect plus culturel, dans certaines sociétés africaines comme les Lobi par exemple, l'histoire est caractérisée par des déplacements continus liés à des causes endogènes (liées aux structures de la société) ou exogènes (conséquence de l'entrée des Lobi dans une économie de marché). Plus loin, chez certains groupes ethniques, la migration est une nécessité comme par exemple chez les Mossi qui doivent atteindre un certain niveau de vie et disposer de foncier pour pouvoir prétendre au mariage.

Enfin, ce phénomène accepté et reconnu par la communauté scientifique depuis la fin des années 1990, les changements climatiques et leurs implications contribuent à accentuer les migrations en Afrique de l'Ouest, et font partie des déterminants des dynamiques de peuplement. En effet, les migrations en Afrique Subsaharienne montrent aujourd'hui une forte accélération dérivant des crises environnementales et elles convergent tout spécialement vers les aires protégées dont les ressources préservées attirent les populations (A. GHISALBERTI, *op.cit.*). Par ailleurs, les problèmes sanitaires peuvent être également à l'origine d'une décision de migration et font donc partie intégrante des déterminants des dynamiques de peuplement autour de ces massifs. Et la Côte d'Ivoire est la destination prisée par ces migrants agricoles. Par voie de conséquence, les aires protégées attirent maintes populations agricoles clandestines venues d'horizons divers. Leur installation et la forte pression foncière qu'elles exercent sur les terres de culture aux alentours de ces rentes foncières entraîne des répercussions. C'est cet aspect qui constitue l'essence du quatrième volet des ouvrages que nous avons parcouru.

### **2.1.5 Les auteurs de la pression foncière autour des aires protégées**

Les aires protégées regorgent des terres assez fertiles, donc propices aux activités liées à l'agriculture, particulièrement de rente. J. P. COLIN (2005), identifie que la pression foncière est le fait de l'arrivée en masse des "nouveaux venus", qui suscite une recomposition tant spatiale que sociale des villages d'accueil. Ainsi, les conséquences qui en résultent sont les conflits intercommunautaires, l'accès difficile à la rente forestière, la paupérisation des populations hôtes, l'approvisionnement en ressources ligneuses et non-ligneuses etc. Il continue en affirmant que depuis une décennie, et de façon exacerbée ces toutes dernières années, la politisation et l'ethnisation de la question des transactions foncières sans prendre en compte le rapport de plus en plus tendu entre autochtones et migrants. Il regrette que face à l'évolution des systèmes fonciers, le droit foncier soit resté, de fait, inappliqué, même dans les zones à proximité des aires protégées. Intensifiant ainsi la pression foncière dans la zone.

A ce propos, J. P. CHAUVEAU et A. BABO (2005) expliquent que les causes décisives de la conflictualité des rapports fonciers résident dans la crise du mode de gestion politique des

ressources, surtout foncières. En d'autres termes, la crise du mode de gestion politique des ressources a contribué à politiser la question foncière et à accroître son ethnicisation. En effet, « le compromis » général inclut des compromis particuliers : entre l'Etat-parti et les migrants non ivoiriens, qui bénéficient d'un accès protégé au foncier en contrepartie de leur appui électoral. Mais aussi entre l'Etat-parti et les jeunes ruraux, qui bénéficient de la scolarisation, de l'accès aux emplois urbains et d'aides à l'installation comme « exploitants modernes ». Toutefois, ils certifient que ce sont la crise des finances publiques, à partir des années 1970, et la deuxième vague des politiques d'ajustement, à partir de 1990, ont déstabilisé ce dispositif pour accentuer cette pression foncière vécue dans ces zones. Alors que le modèle pionnier d'agriculture était entré en crise ouverte à partir des années 1980. De plus, les jeunes autochtones, subissant de plein fouet les aléas de la crise économique des villes, contestent vivement d'autant plus qu'ils se trouvaient confrontés aux difficultés d'accès à la terre au sein de leur propre famille, et surtout au monopole des « vieux » sur la rente foncière et en travail opérée par les migrants étrangers.

De ce fait, les campagnes ivoiriennes ont connu, depuis les années trente, un fort mouvement de migrations, le front pionnier de cacao principal étant situé en zone forestière. Ce mouvement est surtout alimenté par les Baoulés du centre du pays, mais aussi par des migrants du Mali, de Guinée et du Burkina Faso. Depuis les années 1970, une importante immigration d'éleveurs transhumants en provenance des pays sahéliens a lieu au nord de la Côte d'Ivoire. Le dernier front pionnier en date est ouvert dans le sud-ouest, où les migrants ivoiriens et étrangers (burkinabé) forment aujourd'hui la grande majorité de la population. Récemment, les conflits entre autochtones et migrants (surtout étrangers) se sont intensifiés, ils sont de plusieurs natures.

M. A. TANO, (2008) soutient que c'est à partir de 1980, suite à la crise économique qui a provoqué une chute de l'emploi en milieu urbain, une politique du « retour des jeunes à la terre » a été prônée par les autorités ivoiriennes pour trouver une solution au chômage des jeunes citadins dans la région des Bakwé. Les conflits fonciers entre les jeunes autochtones retournés à la terre et la population allochtone (baoulé et burkinabè) ont pris de l'ampleur. En effet, beaucoup de jeunes autochtones de retour au village qui se trouvaient sous la dépendance de leurs parents ont remis en cause les contrats passés auparavant entre leurs parents et leurs manœuvres leur permettant d'accéder au foncier sans que les jeunes n'aient été consultés. La non-reconnaissance des contrats verbaux de cession de terre a exacerbé les conflits entre les jeunes et les producteurs allochtones. Par manque de justificatifs valables, les anciens employés allogènes des chefs d'exploitation autochtones ont été contraints d'acheter à nouveau à leurs enfants les terres qu'ils croyaient acquises depuis plusieurs années afin de ne pas se faire

expulser de leur parcelle. Les conflits fonciers ont quelques fois tourné en affrontement entre communautés et provoqué le départ de plusieurs allochtones vers leur région d'origine. Cet état de fait a accentué la rareté du facteur travail et a entraîné une modification des rapports de travail.

#### **2.1.6. Les espaces ruraux environnants**

Pour mieux appréhender la notion des espaces ruraux environnants, nous nous penchons de prime abord sur les espaces ruraux et terminer par les espaces environnants.

Ainsi, pour B. SCHMITT et F. GOFFETTE-NAGOT (2018), les définitions usuelles du rural le considèrent comme un espace s'opposant simplement à la ville. Il est alors un espace à faible densité de population, aux sols peu artificialisés, à forte prégnance agricole, etc. Cet article vise à l'appréhender au travers des mécanismes économiques qui rendent compte de la dispersion dans l'espace des populations et des activités. Deux catégories d'espaces non urbains sont distinguées: des espaces ruraux périphériques des villes, où dominent les mécanismes responsables de la dispersion relative de la population urbaine; des espaces ruraux placés hors influence urbaine et organisés autour de petits pôles d'emploi, où les forces de dispersion des activités sont responsables des dynamiques locales. La confrontation de cette approche avec les catégories du zonage en aires urbaines et de son complément rural fait apparaître une certaine convergence, mais aussi les limites de chacune de ces deux approches. Dans cette dynamique S. DEPRAZ (2009) soutient que la définition théorique de l'espace rural constitue un thème très classique des études académiques en géographie. Elle apparaît cependant aussi comme un outil de plus en plus nécessaire pour l'évaluation des politiques de développement rural aux échelons nationaux et européens. Cette communication envisage ainsi une recension comparative des définitions officielles les plus récentes de la ruralité employées dans plus d'une trentaine de pays européens afin d'en rappeler les principaux maillages et critères d'application, tout comme les différentes typologies en résultant. Mais au-delà de l'exercice, une forme de convergence internationale semble peu à peu s'imposer en Europe, guidée par les impératifs opérationnels de l'aménagement communautaire : une définition graduelle, régionale, multi-scalaire et fonctionnelle des campagnes européennes.

Quant au second volet qui concerne les espaces environnants, (Levy et Lussault, 2003 ; Kouman, 2008) que cite MAFOU (2012) soutiennent que l'espace est polysémique par essence. Il désigne un lieu ou une étendue délimitée, donc cartographiable. Nous privilégions l'espace géographique défini comme « *une entité spatiale organisée, régulée et pilotée* » par des systèmes visant « *à tendre les actes des opérateurs vers des objectifs communs et à assurer la convergence des fonctionnements des différentes structures qui composent l'organisation* ». Ils

soutiennent que la notion d'espace prend un « *sens qualitatif* », car il est « *associé à une forme d'activité : espace rural ou espace urbain* ». George et Verger, (op.cit.) abondent dans le même sens et le définissent comme il s'agit en effet de ces deux espaces sous le joug de la pression humaine.

Quant à DUNLOP (2009), l'on doit distinguer l'espace terrestre qui est la surface de la Terre, alors que l'espace géographique est un cadre construit par les sociétés. L'espace, sans autre qualificatif, est le contenant de tous les lieux, de toutes leurs relations, ce dans quoi s'inscrivent tous les objets d'étude de la géographie. Les phénomènes s'y trouvent, s'y étendent, s'y disposent les uns par rapport aux autres. A l'instar du temps, il est infini, mais ses parties sont mesurables (en distance, en surface, voire en volume). Au sens large du terme le dictionnaire les mots de géographie (2002), définit le concept environnement comme étant un ensemble des éléments physiques, économiques, humains, énergétiques et biologiques qui constituent le voisinage ou le milieu dans lequel le paysan vit.

Par ailleurs parler du vocable « environnant » revient à épiloguer sur l'environnement. Ainsi, dans le lexique de l'ouvrage « Epistémologie de la géographie » de CLAVAL (2001), la notion d'environnement se définit comme le milieu physique aménagé qui s'analyse en termes de ressources, de contraintes et de risques. Selon l'auteur, cette notion s'appréhende comme l'espace géographique. Et cet espace peut être un espace physique concret, ou celui de type géométrique qui sert à la localisation, soit un construit social, ou un espace de vie...

Pour DUNLOP (op cit.), le terme « environnement », désormais préféré par la plupart des géographes à celui de « milieu », renvoie aux mêmes réalités, mais avec un regard sensiblement différent. « Environnement » est l'abréviation de « environnement des sociétés ». Désormais, c'est la société qui est placée au centre, la nature devient périphérique, à l'inverse de ce que laisse entendre l'expression « milieu naturel ».

Quant à JOLIVET et al. (1993), l'environnement se définit comme un ensemble d'agents physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux susceptibles un effet direct ou indirect, immédiat ou à long terme sur les êtres vivants et l'activité humaine. Selon eux, les économistes classiques avaient conscience que la disponibilité des ressources naturelles, et singulièrement des terres cultivables constituaient un facteur limitant pour la croissance. Leurs inquiétudes ne concernaient pas directement le problème de la qualité des ressources renouvelables, mais leur épuisement possible et leurs conséquences sur la croissance et la répartition des richesses. Pour être plus spécifique ZARA (2002) définit l'environnement physique, chimique, biologique et sociologique qui interagit entre eux en influençant la vie des hommes.

En évoquant la notion d'espace environnant, il est question ici, de parler des villages et hameaux qui servent d'abri. Il s'agit des entités proches ou un peu éloignées des deux massifs protégés du PNMP et du PNT.

Au terme de cette revue de littérature, il ressort que les différents auteurs ont mené de nombreuses études en relation avec les thématiques telles que la dynamique démographique, la pression foncière, le mode d'accès à la terre rurale, les conflits fonciers, les contrats agraires et les migrations agricoles. Ces études concernent les autres parties forestières de la Côte d'Ivoire (notamment le Sud, Centre-Ouest, Sud-Ouest, l'Est et voire le Centre).

Pour le cas spécifique des villages périphériques à la forêt des parcs nationaux du Mont Péko et de Tai, aucune étude véritable n'a encore été menée abordant l'aspect de la conservation des forêts de ces aires protégées dont les alentours et l'intérieur sont colonisés pour la cacaoculture ou *Theobroma cacao* (le nom scientifique du cacao) par des populations agricoles habitant autour de ces parcs.

Notre étude se veut une contribution sur la question concernant l'accès à la terre de culture pour ces populations qui d'ailleurs connaissent une dynamique de croissance. Elle se veut donc être un effort, mental et empirique, de contribution à l'adoucissement des *effets de l'inéluctable* « loi de Murphy » (P. COPEL, 1990) : celle-ci énonce que dans un système complexe, quelle que soit la probabilité d'occurrence de graves problèmes, ceux-ci apparaîtront prévisibles dans le processus de développement de l'ouest ivoirien, notamment ceux annoncés dans les rapports populations-environnement avec les multiples dégradations des milieux. C'est dans ce cadre que nous orientons notre analyse dont le second aspect concerne la définition des concepts à savoir le foncier, la gestion foncière, les migrations agricoles, la croissance démographique, les aires protégées et la conservation des aires protégées.

## **2.2 Définition des concepts liés au foncier**

### **2.2.1 Le foncier**

Le foncier englobe tout ce qui a trait au sol y compris l'eau. Qu'il s'agisse de lotissements, de propriétés ou de biens immobiliers, ou encore l'utilisation de ces sols (...). Selon F. HAUMONT (1990), on ne peut valablement se pencher sur la question de la politique foncière et son indispensable évolution sans, au préalable, déterminer de façon précise le champ couvert par ce qu'on appelle précisément la "politique foncière".

Le premier constat que l'on est amené à faire est celui de l'absence de consensus sur la notion même de "politique foncière", notion qui navigue entre deux berges : la première, la

conception extensive, qui englobe l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la politique du logement, etc. ... et la seconde, beaucoup plus minimaliste, qui limite le concept de "politique foncière" à l'action contre les hausses du marché foncier. Le fait de définir la notion de "politique foncière" a une double utilité qui prend en compte le scientifique et l'autre qui est relatif à la pratique. Dans cette veine, G. SCHMITT (2022, p.14) soutient que le foncier apparaît comme une des clés de voûte dans l'évolution possible de la conception de l'espace de vie des sociétés (logique de séparation, partage des droits, biens communs...). De plus, son utilisation peut aussi être considérée comme l'emploi d'un mot-valise à l'instar des critiques formulées à l'encontre du développement durable. Ainsi, citant la définition formulée par Étienne Le Roy en 1991, « *Le foncier* » est « *un ensemble particulier de rapports sociaux ayant pour support la terre ou l'espace* » influencés par les « *facteurs économiques [...] juridiques, les techniques d'aménagement [...] et la politique.* » Autrement dit, « le foncier » est un sillon tracé pour l'avenir, dans les échanges entre disciplines... En outre, N. CROIX (1998, pp.3-4) affirme que la définition originelle, la plus courante, de l'adjectif foncier utilisé comme substantif, « foncier, de *fundus*, qui a trait à la terre d'un fonds », comprend déjà deux aspects, deux références : une référence à la propriété, un fonds, un bien immeuble, le bien-fonds, et une référence à la nature particulière de ce bien-fonds, la terre, ce qui entraîne souvent l'utilisation indifférenciée des termes de foncier et de terre. La notion de terre correspond soit au champ, au domaine qu'on met en valeur, qu'on exploite grâce à l'activité agricole, ou au sol qui sert de support à une construction, à un équipement. Avec le développement des politiques d'aménagement apparaît la nécessité de maîtriser le foncier c'est-à-dire de contrôler l'appropriation et l'utilisation de la terre : la terre est alors conçue comme instrument de gestion et d'aménagement des territoires. Avec la multiplication des politiques environnementales, la terre est reconnue comme un bien commun qu'il faut protéger. La terre est en effet une ressource naturelle (sol), plus ou moins préservée, améliorée ou dégradée, qui intervient dans la qualité d'autres ressources naturelles (eau, flore, faune), suivant la manière dont elle est utilisée, exploitée. Or il existe une demande sociale de plus en plus forte pour préserver, réparer, mettre en valeur ce patrimoine paysager hérité, résultat d'une addition et comme d'une sédimentation d'interventions sur la terre pour laquelle des sens et usages différents sont attribués. Dans la même dynamique, P. L. DELVILLE (2022, p.10) affirme que le foncier se définit comme l'ensemble des règles définissant les droits d'accès, d'exploitation et de contrôle de la terre et des ressources naturelles renouvelables. C'est donc un rapport entre les hommes ou les groupes sociaux, à propos de la terre ou des ressources qu'elle porte. Le foncier est une question pluridisciplinaire, qui met en jeu des dimensions sociales, techniques, économiques, institutionnelles, juridiques et

politiques. Souvent négligées dans les débats de politique foncière, ces dernières dimensions s'avèrent particulièrement essentielles à prendre en compte.

### **2.2.2 Le foncier rural**

Selon J. P. COLIN et *al.* (2022, p 43 ; p 44), le foncier est au confluent de l'économique, du social, du politique et du culturel. Pour eux, décrire et analyser les modes d'accès à la terre dans un espace donné est une nécessité pour comprendre les dynamiques foncières et leurs rapports avec les dynamiques agraires et les interventions publiques. Une telle description ne va pas de soi : les termes pour qualifier et décrire les droits foncières diffèrent selon les disciplines, ils sont souvent polysémiques et ambigus. Les analyses traitant du foncier rural restent fréquemment fondées sur des catégories juridiques importées ou qui ne correspondent pas aux rapports foncières tels qu'ils sont pensés et vécus par les acteurs concernés. Elles sont souvent marquées par des lectures évolutionnistes qui considèrent que les droits foncières se modifient spontanément d'une conception « collective » vers leur individualisation, et du non-marchand « coutumier » vers le marchand, ce qui obscurcit la compréhension des dynamiques à l'œuvre. Abondant dans le même sens, M. CUBRILLO et C. GOISLARD (1998, pp.5-6) soutiennent que le foncier constitue en effet, la toile de fonds de la quasi-totalité des dynamiques du développement rural. Il est bien souvent à l'origine de conflits entre les différents ayants-droits sur le même espace. La cohabitation de fait de deux systèmes juridiques, l'un coutumier et l'autre relevant du droit positif, représente le premier élément d'insécurité foncière. Cette insécurité est accrue du fait de l'explosion démographique, la population rurale ayant continué à croître malgré le spectaculaire développement des villes. Ce faisant, la pression démographique et les mouvements migratoires, la dégradation des ressources naturelles (sols, eaux, forêts...) sont autant d'éléments qui situent la question foncière au cœur des préoccupations des Etats sur le développement durable ou l'aménagement du territoire.

En Côte d'Ivoire, c'est la loi n° 98-750 qui porte dispositions relatives au domaine foncier rural qui le définit. Ainsi, le domaine foncier rural coutumier est constitué par l'ensemble des terres sur lesquelles s'exercent : des droits coutumiers conformes aux traditions, des droits coutumiers cédés à des tiers. La propriété d'une terre du domaine foncier rural est établie à partir de l'immatriculation de cette terre au registre foncier ouvert à cet effet par l'Administration et en ce qui concerne les terres du domaine coutumier par le certificat foncier. Le constat d'existence continue et paisible de droits coutumiers donne lieu à délivrance par l'autorité administrative d'un certificat foncier collectif ou individuel permettant d'ouvrir la procédure d'immatriculation aux clauses et conditions fixées par décret. La mise en valeur d'une terre du

domaine foncier rural résulte de la réalisation soit d'une opération de développement agricole soit de toute autre opération réalisée en préservant l'environnement et conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. Les propriétaires de terres du domaine foncier rural autres que l'Etat ont l'obligation de les mettre en valeur.

### **2.2.3. La gestion foncière**

Sur ce point, P. D. LAVIGNE, (2006) souligne que dans un contexte de procuration de la puissance par la terre, la sécurité et l'insécurité foncières sont au cœur des débats sur les politiques foncières. De fait, l'histoire des luttes contre les dépossessions foncières pour l'accès à la terre est marquée par des violences, incluant l'usage des armes par les acteurs qui en possèdent et l'élimination physique de leurs adversaires (L. ROUDART et C. GUENARD, 2019). En d'autres termes, l'accès égalitaire ou inégalitaire à la terre dans le monde est le fruit des évolutions, des luttes, des escalades et des violences entre les groupes sociaux (M. MERLET et A. K. YOBOUET, 2011).

En Côte d'Ivoire tout comme en République Démocratique du Congo (RDC), la terre n'est pas seulement une cause de conflit et de violence, elle est aussi devenue un facteur de perpétuation des conflits. En milieu rural congolais, la gestion foncière est assurée en grande partie par les régimes fonciers coutumiers, fortement liés à l'identité ethnique (B. R. MUCHUKIWA, 2016). Cette gestion foncière coutumière et ethnique entre très souvent en désaccord avec la gestion foncière étatique, qui donne plus d'importance au droit national. Autrement dit, les lois coutumières et nationales y ont du mal à s'accommoder en matière de gouvernance foncière (I. O. UTSHUDI, 2008) et il existe une compétition entre les instances légales, coutumières, et d'autres instances hybrides dans la gouvernance foncière (K. PALUKU, 2007). La gouvernance foncière étatique semble ne pas être adaptée aux réalités locales et aux logiques des acteurs locaux, car l'attribution et le transfert des terres relèvent des pratiques coutumières et d'autres pratiques foncières au niveau local.

La Côte d'Ivoire n'échappe pas à ce cas de figure. Et d'autant plus que la gestion foncière ivoirienne qui tire son origine de la politique « indigène » de protection des terres coutumières instaurée par la politique foncière française coloniale. L'abandon tardif de la notion de « *terre vacante et sans maître* » finit par rendre plus ou moins caduque la législation existante et promouvoir de facto une réglementation de plus en plus stricte de l'appropriation foncière européenne (VIDROVITCH Coquery Catherine, 1982). La grande idée française étant de généraliser auprès des autochtones l'adoption de la propriété privée, les techniques

d'immatriculation des terres, seules propres à assurer un droit de propriété individuel intangible, furent précocement introduites.

Aujourd'hui, c'est seulement 4% des terres ivoiriennes qui sont immatriculées en zone rurale malgré les investissements importants de l'Union Européenne, de la BAD, et de l'AFD, dans le foncier rural (G. DUTHEUIL, 2017). Cependant, 96% des terres restent régis par le droit coutumier, qui par définition, est ensemble de traditions liées à la terre, reconnues par une communauté. Ces usages ont une valeur juridique au sein des villages mais ces connaissances orales reposent sur les autorités traditionnelles. Ces « sachants » sont de véritables cadastres vivants.

#### **2.2.4. Rente foncière**

La rente foncière repose sur la rareté du sol, ou de la terre, actif économique non produit : il est donné par la Nature, en quantité et en qualité. Cette origine de la rente foncière exclut d'autres types de rentes. C'est ainsi que la rareté temporaire de certains biens dont la production demande du temps pour s'ajuster à la demande est exclue du champ ici couvert (A. Marshall, lorsqu'il écrivait les *Principes d'économie politique* en 1890, prenait l'exemple des tracteurs pour introduire le concept de *quasi-rente*). Il en est de même de la rareté due à des barrières à l'entrée de certains secteurs monopolistiques dont les surprofits sont souvent appelés *rentes de monopole*. Nous ne nous intéressons pas non plus au sous-sol et à ses *rentes minières*. Le domaine de *Politique du logement* explique ces restrictions à la seule *rente foncière*. La rente foncière est une notion aussi ancienne que l'économie, à laquelle d'innombrables ouvrages ont été consacrés, parmi lesquels il faut opérer un choix pour le présent exposé. Nous ne nous arrêterons pas aux physiocrates, ni à J.B. Say, A. Smith ou T. Malthus. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, deux noms sont attachés à l'analyse de la rente foncière : D. Ricardo et J.H. Von Thünen. Du premier, l'économie agricole tire un de ses fondements ; le second est à l'origine du concept de rente dans l'économie urbaine moderne. Dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, les néoclassiques introduisent l'idée que la rente est la rémunération des services de la terre en fonction de son utilité marginale. Ils sont à l'origine des modèles d'équilibre général de cette école de pensée (comme le modèle Arrow-Debreu). Nous nous limitons à une présentation de ces trois courants, en omettant des analyses qui ne relèvent pas de l'économie, ainsi que des développements récents qui n'ont pas eu une influence aussi grande que les précédents (J. CAVAILHES, 2018, p 1).

Selon l'A.A.F. (2023, p 1), Que ce soit pour une durée limitée à travers un contrat de location, ou en pleine propriété sans limitation de temps, disposer de droits sur une surface de terre se paie par un prix de location ou d'achat. Mais qui dit prix dit aussi coûts et revenus, donc débats

sur leur importance et leur légitimité. Ainsi, le mot rente, est un vieux mot pour revenu. En l'espèce, la rente foncière a fait, depuis des siècles, l'objet de débats passionnés.

Le rentier, autrefois, bénéficiait d'un revenu issu de son épargne ou de celle de ses ancêtres, par exemple parce qu'il avait prêté de l'argent au Roi ou à un débiteur qui lui versait un intérêt.

Le rentier ne semblait rien produire, et souvent ne travaillait pas. Il était donc quelquefois "mal vu". Dans le cas de location, la rente foncière est le revenu attaché au droit d'utiliser une surface de terre pour un temps limité, par exemple l'année. Rapportée à l'unité de surface, cette rente présente toutes les caractéristiques d'un prix : ce qu'il faut payer pour avoir l'usage d'une unité de n'importe quelle marchandise. Cependant, si le propriétaire utilise la terre pour lui-même (c'est le faire valoir direct), la rente n'est pas directement observable ; on l'évalue alors comme un coût d'opportunité : "de combien diminuerait mon revenu si je ne devais plus disposer de cette surface ?" C'est alors une mesure de la productivité nette de la terre pour le propriétaire. Comme pour n'importe quelle marchandise, ce prix reflète la rareté la terre, disponible en quantité insuffisante pour satisfaire tous ceux qui souhaitent l'utiliser ; il existe cependant – par exemple, dans certaines zones en Afrique – des endroits où la rente est nulle parce que les habitants n'ont pas les moyens (en hommes et en capital) d'augmenter les surfaces qu'ils utilisent. Une telle situation est toutefois devenue exceptionnelle : dans la plus grande partie du monde, des gens cherchent à se procurer de la terre, ce qui lui donne un prix, et même deux : prix d'achat et prix de location.

Que la terre ait un prix n'a rien d'étonnant. Cependant, il existe une caractéristique bien particulière de la terre : on ne peut pas la fabriquer. Certes, il se peut que, par exemple, une hausse de la rente incite à mettre en culture des terres jusque-là inutilisées parce que trop médiocres, mais cela ne change pas la quantité de "bonne" terre disponible. Et cette situation prive la rente de l'un des attributs essentiels des autres prix : constituer des canaux de circulation de l'information entre producteurs et consommateurs, les premiers pouvant augmenter ou diminuer leur production selon que le prix observé sur le marché est élevé ou bas. En l'espèce, le prix ne peut pas jouer ce rôle en l'absence de producteur de terre...

#### **2.2.5. Conflits fonciers**

Pour J.-P. CHAUVEAU et P. MATHIEU (1998, p.1 ; p.2), les conflits fonciers en Afrique sont plus souvent évoqués que précisément documentés. Leur repérage et leur interprétation ne vont pourtant pas de soi ; leurs causes et leur enchaînement n'obéissent pas à des règles mécaniques. La typologie des conflits peut constituer une aide à l'analyse et à l'élaboration d'indicateurs plus précis, mais selon des critères (en matière de nature des droits, de groupes d'acteurs concernés)

qu'il s'agit de combiner plutôt que d'opposer. S'il est possible d'identifier une hiérarchie d'enjeux présents dans les conflits, il est hasardeux de donner un sens univoque au “ besoin ” de changement institutionnel qu'ils expriment. Divers termes désignent les phénomènes de tensions et compétitions pour les ressources naturelles et les affrontements qui peuvent en résulter : concurrences, désaccords, litiges, différends, oppositions déclarées ou affrontements violents (la violence symbolique étant aussi importante que la violence physique) sont probablement présents de façon quasi-permanente dans les sociétés rurales contemporaines en Afrique. Il n'y a cependant de conflit ouvert et déclaré que lorsque la charge de violence symbolique ou physique dépasse ce qui est considéré comme tolérable dans les relations de la vie sociale quotidienne. Or les interactions sociales conflictuelles jouent souvent à la lisière entre la menace, fréquente dans les interactions ou négociations sociales ordinaires, et le passage à l'action. Selon ces auteurs, l'identification des conflits est donc relative à chaque société et à ses modes de régulation des conflits, selon les types d'affrontements susceptibles d'intervenir. Il n'y a pas de règle en la matière : seule une bonne information empirique peut permettre d'identifier ce qui relève du conflit violent et ce qui relève du “ conflit consensuel ” ou “ de la paix par la guerre privée ” (ce qui explique que l'on soit difficilement en mesure d'apprécier si les conflits fonciers sont actuellement plus fréquents et plus violents qu'auparavant).

Dans cette même dynamique, J.P. CHAUVEAU, J. GRAJALES et E. LEONARD (2020, p.1) soutiennent qu'en Afrique rurale, la place des tensions autour de la terre et des ressources naturelles dans des conflits armés mettant en danger la sécurité nationale et parfois internationale a attiré l'attention de nombreux observateurs sur les rapports complexes entre foncier et violence politique. Les violences à propos de la terre prennent des formes extrêmement variées. Elles peuvent s'exercer directement par l'usage de la force dans le contrôle de la terre et des ressources naturelles, ou par des actions sur les populations rurales elles-mêmes. Elles peuvent être plus indirectes, voire emprunter l'apparence de dispositions légales pour discriminer telle ou telle fraction des populations en fonction de son origine ethnique, sa nationalité, sa religion ou son affiliation politique. Les conflits peuvent impliquer des types d'acteurs divers, notamment urbains. Ils peuvent, selon les cas, déclencher, faciliter, entretenir ou faire ressurgir de graves violences. Au bout du compte, les conflits fonciers peuvent avoir des incidences importantes sur le mode de gouvernement des espaces ruraux et sur la construction nationale des pays africains, comme on le verra dans cette introduction et dans les contributions.

Le constat, ou la représentation qui en est faite, ne sont pas nouveaux. Depuis plusieurs décennies déjà, s'est développée à propos de l'Afrique la vision d'un continent encore à forte dominante rurale et particulièrement menacé par la raréfaction de la terre et la dégradation des ressources naturelles, mises en rapport avec l'insécurité de droits pour l'essentiel non formalisés du fait de la faiblesse des États. Cette interprétation, omniprésente dans les milieux de l'aide au développement, conduit à une vision mécaniste des liens entre foncier, violence et conflits en Afrique ; vision tellement répandue que certains évoquent un « fétichisme du conflit foncier ». Pourtant, la plupart de ces « spécificités » africaines ne résistent pas à l'analyse empirique. Par conséquent, l'utilisation des « aires culturelles » (Bayart, 2016) ne répond pas ici à l'existence d'une réelle spécificité des configurations africaines, mais constitue d'abord une stratégie épistémologique visant à questionner l'homogénéité des savoirs produits sur l'Afrique.

### **2.3. Définition des concepts liés aux migrations agricoles et anthropisation des espaces**

#### **2.3-1. Les migrations agricoles**

Les migrations internationales sont « l'une des modalités de la mobilité » impliquant un changement de résidence définitif ou temporaire de longue durée avec franchissement d'une frontière étatique (Géoconfluences, 2020). La figure du « travailleur migrant » décrit celui qui « va exercer, exerce ou a exercé une activité rémunérée dans un État dont il n'est pas ressortissant » (OIM, 2020), sachant qu'il n'existe pas de définition, dans le droit international, du terme de « migrant ».

En agriculture, l'usage distingue le « travailleur migrant », qui désigne un ouvrier saisonnier ou permanent, de l'exploitant agricole, qui peut aussi être migrant selon sa trajectoire résidentielle ; travailleurs, ouvriers ou exploitants sont qualifiés de français ou étrangers selon leur nationalité. Ainsi dans la géographie rurale, si les récents bilans démographiques témoignent de la place des résidents étrangers dans le processus de repeuplement des campagnes. Relativement à la Côte d'Ivoire, les migrations agricoles datent du début de l'introduction de l'économie de plantation. Laquelle économie de plantation tire ses origines de la colonisation française qui s'établit en Côte d'Ivoire à partir de 1893 selon R. BALAC (2005). L'objectif primordial de la Métropole était d'amplifier le développement du commerce, mais également de mettre en valeur le territoire en incitant le développement des cultures commerciales.

Ainsi le café et le cacao y sont introduits dès 1903 (L.-B. BERNARD et S. P. ANNE-MARIE, 1989). En effet, dès les années 1920, la généralisation des cultures de cacao et de café dans le Sud-est et la basse côte attira la main d'œuvre originaire des savanes, en particulier de

Haute-Volta, mais aussi des régions du centre de la Côte d'Ivoire (Baoulé) et l'Ouest forestier (Bété) pour utiliser les propos de J. P. CHAUVEAU (2000). L'auteur va plus loin pour dire que c'est dans les années 1930, que les autorités coloniales elles-mêmes encouragèrent l'installation de Voltaïques (essentiellement mossi) dans le centre-ouest ivoirien afin de valoriser les potentialités de cette région dans l'agriculture d'exportation.

Aussi, E. MOLLARD (1993), justifie que l'abolition du Code de l'Indigénat et celle du travail forcé en 1946 a éliminé toutes les entraves aux mouvements de population. La mise en branle des populations de savane et du Sahel généralise l'appropriation de la forêt et de la petite plantation paysanne. Ceci dit, un véritable front de colonisation se mit alors en place et commença de balayer la zone forestière d'est en ouest. Aujourd'hui on estime que près de 227 millions d'hectares ont fait l'objet de transactions à grande échelle pour/par les acteurs de la finance. L'acquisition massive de terres n'est pas un phénomène nouveau. De plus, les pays en développement, et les pays d'Afrique en particulier, sont les plus vulnérables face à ce phénomène, dont 75% des terres actuellement convoitées par les investisseurs (E. ROUSSELLE, 2016). Ces acquisitions massives sont le plus souvent effectuées par les investisseurs étrangers, mais la place des élites nationales dans cette dynamique est aussi de plus en plus reconnue (J. P. COLIN et G. H. TARROUTH, 2016).

### **2.3.2- Les aires protégées**

Pour emprunter la définition de P. TRIPLET (2015) dans « dictionnaire sur la diversité biologique et la conservation de la nature », le parc se présente comme une aire dédiée à la conservation et à la propagation de la faune, de la flore et de la diversité biologique, à la protection des sites, des paysages et des formations géologiques d'une valeur esthétique particulière, ainsi qu'à la recherche scientifique, à l'éducation et à la recherche du public. Sont prohibés à l'intérieur des limites des parcs nationaux, le pâturage, les défrichements, la chasse, l'exploitation agricole, forestière ou minière, le dépôt des déchets, les activités polluantes, les feux incontrôlés et, en général, tout acte incompatible avec la conservation et la protection du milieu considéré. Seules les activités de tourisme à vision y sont autorisées ; les conditions d'entrée, de circulation et de séjour étant réglementées. Les parcs nationaux sont créés soit par une loi, soit par un décret. En outre, le parc national est assimilé aux aires protégées.

Pour l'UICN, l'aire protégée est un espace clairement défini au plan géographique, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux et autres moyens effectifs, pour mettre en œuvre la conservation à long terme de la nature, en y associant les services rendus par les écosystèmes et les valeurs culturelles. Quant à la CDB, elle définit l'aire protégée comme « toute zone

géographiquement délimitée qui est désignée ou réglementée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation. C'est donc un outil important de maintien *in situ* d'écosystèmes, d'habitats naturels et semi-naturels, de populations viables dans leurs environnements naturels.

Ces aires assurent donc maintes fonctions dans la protection des espèces hautement sensibles, le maintien des ressources sauvages importantes, la reproduction des espèces animales ou végétales, la recherche scientifique, la conservation des eaux et des sols, etc. Cela dit, le concept de parc est lié à la notion de forêt. Ainsi, selon la FAO (1995), la forêt se définit comme « un couvert arboré sur plus de 20% d'une terre d'au moins 0.5 hectare de surface avec des arbres de plus de 7 mètres de haut excluant toute activité agricole ou urbaine prédominante ». C. M. WILLIAM, (1997), insiste sur la capacité de la forêt à stocker du carbone qui est en fait un facteur important de la régulation du climat dans le monde.

### **2.3.3- La conservation des aires protégées.**

Selon P. TRIPLET (*op.cit*), la conservation est l'utilisation et la gestion respectueuse des ressources naturelles afin d'éviter qu'elles soient perdues ou gaspillées. Cette définition s'applique aux aires protégées qui procurent ainsi des occasions de contacts directs avec la nature, et par ricochet, exercent une attraction indéniable sur la population tout en éveillant son intérêt pour la conservation des espèces et de leurs milieux de vie.

Depuis l'avènement du développement durable ayant pour origine la conservation de la nature, la place des aires protégées dans les politiques d'environnement nourrit des débats animés et parfois violents. Principal objet des politiques de conservation tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, alors que la protection de la nature restait un enjeu marginal relégué à des réserves périphériques, les aires protégées du Nord et du Sud se sont retrouvées récemment au centre d'un enjeu qui les dépasse et qui concerne désormais la gestion de l'ensemble des territoires de la planète. Pour ainsi dire, le succès des aires protégées est tel qu'aujourd'hui, elles peuvent être considérées comme l'un des principaux agents d'aménagement de la planète, occupant 12 % des terres émergées et une surface d'aires marines en croissance exponentielle.

Cependant, les années 1970 sont une période de remise en question. La gestion étatique de la biodiversité a, dans de nombreux cas, conduit à de graves crises de la conservation, à la fois sociales et écologiques, et à des critiques très virulentes vis-à-vis de ces modes de gestion de la nature. *La Stratégie mondiale de la conservation*, éditée en 1980 par l'UICN, le WWF et le PNUE, tente de répondre à ces critiques et il est le premier document international à utiliser le terme de développement durable (D. F. VIVIEN, 2005). Les premières expériences de

gestion participative des ressources naturelles dans les pays du Sud et les négociations entre l'UNESCO et les gouvernements nationaux pour la délimitation des réserves de biosphère dans le cadre du programme *Man and the Biosphere* vont renouveler l'ensemble des objectifs et des modes de fonctionnement de la conservation. Il s'agit de confier la gestion des ressources à des acteurs locaux, en présentant les identités communautaires et les intérêts économiques privés comme des leviers au service de la conservation. Cette évolution caractérise un changement radical dans la perception des rapports entre les activités humaines et la permanence de la nature.

Au début des années 1990, les sciences sociales participent à ce mouvement en faisant reconnaître le rôle des connaissances traditionnelles sur les écosystèmes locaux, tandis que la Convention sur la diversité biologique légitime la nécessité d'un profond renouvellement des modèles d'espaces protégés en promouvant la gestion au niveau de l'écosystème, et non plus de l'espèce. Il ne s'agit plus de « geler » la nature dans des sanctuaires, mais de préserver la potentialité évolutive des processus écologiques tout en maintenant certaines pratiques humaines permettant aux populations de tirer des avantages de leurs efforts de conservation. Les aires protégées doivent être intégrées à des territoires occupés et aménagés par les sociétés.

Des programmes de conservation allant dans ce sens sont mis en place dès les années 1980. Les expressions les qualifiant sont significatives : gestion participative des ressources naturelles, conservation communautaire, développement et utilisation durables, conservation de base, dévolution de droits sur les ressources aux communautés locales... Cette participation des populations locales, à la fois politique (par la décentralisation) et économique (par la redistribution des revenus tirés des ressources naturelles et par l'emploi local) va devenir un pilier rhétorique de la conservation. La volonté de rapprocher la conservation du développement suscite ainsi un très fort engouement, renforcé par la diffusion du concept de biodiversité, qui associe diversité écologique et diversité des pratiques anthropiques et rapproche l'analyse scientifique de l'action politique. Sauf que les attentes suscitées par la participation locale ont souvent été déçues.

En somme, de nombreux écrits ont été produits par les auteurs relativement à la question des préservations des aires protégées. Ceux-ci ont porté sur les deux aires protégées soumis à notre étude. Toutefois, les données sur les massifs forestiers du Mont Péko et de Taï sont caduques. C'est fort de cette raison que nos travaux portent sur ces deux parcs situés dans l'ouest ivoirien.

### 3. PROBLEMATIQUE

La forêt ivoirienne est passée de 16 millions d'hectares des années indépendances à 2.97 millions d'hectares en 2021 (IFFN, 2021). Cette dégradation touche massivement le domaine forestier rural, mais également les forêts classées avec un taux annuel de déforestation compris entre 3 et 4%. De plus, le rythme de la déforestation est de l'ordre de 150.000 ha à 200.000 ha par an (Eaux et forêts N°7, 2021). Aujourd'hui, l'on ne peut dissocier croissance démographique et préservation des ressources forestières. En effet, la "générosité naturelle" des forêts attire de nombreuses populations agricoles venues de divers horizons et qui s'installent majoritairement à proximité de ces massifs forestiers (S. N. KOUASSI, 2021). Avec la croissance de la population ivoirienne estimée à 28,38 millions d'habitants en 2023 contre 23,14 millions en 2014 selon l'INS (2022), il va se poser avec acuité le problème de la satisfaction des besoins nutritionnels de cette population sans cesse croissante. Sur ce point, des auteurs soutiennent que la politique foncière prônée par l'Etat ivoirien juste après l'indépendance a occasionné une occupation accélérée des ressources foncières. Alors que la pression foncière se conjugue avec une insécurité foncière qui est de mise dans l'ouest ivoirien. Ces conflits fonciers sont d'une part générés par des facteurs historiques, socio-politiques et économiques, et d'autre part, par l'avènement des crises socio-politiques et économiques. Ils sont la résultante du processus de peuplement, de la monétarisation des terres, selon A. KADJO *et al.*, (2019). Cette dynamique démographique combinée à cette saturation foncière, va amener les populations agricoles à "lorgner" toutes les aires protégées. Ainsi, à titre d'illustration, le parc national de la Marahoué, situé au centre-ouest, figurait parmi les aires protégées les plus humanisées du pays. De 10% en 1986, son taux d'occupation humaine atteignait 41,61% en 2002 selon N. K. KOUAME, (2016). A côté de cet exemple, la forêt classée du Haut-Sassandra, considérée comme l'une des forêts classées les mieux protégées de la Côte d'Ivoire a été colonisée par les cultures de spéculation. Elle connaît aujourd'hui plusieurs infiltrations à la faveur de la crise militaro-politique de 2002 à 2011. De nombreux fronts pionniers ont été ouverts pour l'installation de cultures de rente notamment le cacaoyer, confirmant que son taux de couverture forestière qui était de 93% en 2002 a régressé pour atteindre 28% en 2015, soit 79, 22 % de régression (G. G. ZANH *et al.*, 2018). De plus, la forêt classée de Monogaga présente un état de dégradation inquiétant. Elle a perdu 95 % de son couvert au profit des cultures pérennes menées par les communautés (PNUE, 2015).

Dans la même veine, selon (Michael *et al.*, 2016), le Parc National du Mont Sangbé, situé à l'ouest de la Côte d'Ivoire et appartenant à l'une des 18 zones tropicales d'importance mondiale pour leur biodiversité n'est pas non plus épargnée. Les infiltrations agricoles clandestines

massives qui ont eu lieu sur ce site durant la période de crise de 2002 à 2012, ont provoqué de graves dégradations des ressources naturelles. Cette situation a aussi occasionné la disparition d'importantes superficies de forêt et de savane au profit des plantations de cacao et de cultures vivrières (Anonyme, 2014).

Dans ce sens, G. K. N'GUESSAN *et al.*, (2018) soutiennent qu'à la faveur de la crise armée déclenchée en Côte d'Ivoire en septembre 2002, et profitant de l'absence de l'Etat dans la zone tampon, des populations constituées essentiellement des ressortissants du Burkina-Faso se sont installées dans la forêt du Mont Péko. Celles-ci y ont développé de vastes plantations de cacao. Ce qui a contribué à la destruction de 80% des 34.000 hectares de cet espace naturel protégé. Pendant plus d'une décennie, ce patrimoine mondial a donc servi de siège aux activités agricoles des populations clandestines en plus du braconnage, la fabrication de charbon de bois et même les exploitations forestières. Or, des dispositions juridiques et institutionnelles ont été prises par l'État pour garantir la gestion durable des aires protégées. C'est dans cette veine que C. Y. AMANI (2011) soutient que l'un des problèmes majeurs qui entravent la gestion durable des forêts est les logiques des infiltrations paysannes. Celles-ci se définissent d'emblée par l'élasticité de la propriété foncière de ces forêts. En second lieu, ces infiltrations s'expliquent par l'accessibilité illimitée à ces milieux en plus de la légitimité octroyée pour la production de cultures d'exportation à savoir le binôme café-cacao.

Ainsi, plus d'un demi-siècle après son accession à l'indépendance, en dépit de la politique de gestion appliquée par les autorités gouvernementales ivoiriennes, la croissance démographique autour des aires protégées menace la préservation de la biodiversité des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï.

De ce problème de recherche, découle la question centrale suivante : comment la croissance démographique autour des aires protégées impacte-t-elle la biodiversité des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï dans l'Ouest ivoirien ?

Cette question de recherche soulève les interrogations spécifiques suivantes :

- Quels sont les déterminants de la croissance démographique autour des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï ?
- Quelles sont les incidences de l'évolution des populations riveraines sur les aires protégées du Mont Péko et de Taï dans l'Ouest ivoirien ?
- Quelles sont les stratégies de gestion durable du couvert forestier des deux aires protégées face à la croissance démographique observée ?

## **4. LES OBJECTIFS DE RECHERCHE**

### **4.1. Objectif général**

Ce travail de recherche vise à analyser les impacts de la croissance démographique sur la gestion des aires protégées du Mont Péko et de Taï

### **4.2. Objectifs spécifiques**

Notre étude vise trois objectifs spécifiques à savoir :

- Déterminer les facteurs de la croissance démographique autour des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï ;
- Montrer les incidences de la croissance démographique sur les aires protégées du Mont Péko et de Taï ;
- Identifier les stratégies de gestion durable des aires protégées du Mont Péko et de Taï face à la croissance démographique observée.

## **METHODOLOGIE**

Cette méthodologie, dans le cadre de notre étude, est une approche qui est traitée sous deux angles. Ainsi, le présent aspect est relatif aux moyens d'exécution des enquêtes tandis que le second porte sur les conditions en plus de la manière dont les enquêtes ont été menées.

### **1. HYPOTHESES DE L'ETUDE**

#### **1.1. Hypothèse générale**

La forte croissance démographique à l'ouest de la Côte d'Ivoire constitue le facteur d'aggravation du niveau de dégradation des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï.

#### **1.2. Hypothèses spécifiques**

- La croissance démographique autour des aires protégées du Mont Péko et de Taï est essentiellement le fait des migrations agricoles ;
- La croissance de la population dans les espaces environnants aux aires protégées du Mont Péko et de Taï a induit une dégradation de leur couvert forestier du fait de l'extension des cultures au-delà des limites ;
- Face à cette croissance démographique, les plans d'aménagement et de gestion initiés par l'Etat ont une insuffisance dans la préservation de ces aires protégées.

## 2. LES VARIABLES D'ANALYSE

Le choix des variables d'analyse est conditionné par la nécessité de vérifier les hypothèses afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés au départ. Il s'agit :

2.1. Les variables à rechercher au niveau de la première hypothèse selon laquelle, la croissance démographique autour des deux aires protégées du Mont Péko et de Taï est essentiellement le fait des migrations agricoles.

- les variables socio-démographiques : celles liées à cette étude sont des éléments majeurs de différenciation des populations et sont particulièrement significatives en raison de leur implication démographique et économique. Leur analyse géographique fournit un éclairage intéressant sur les populations à savoir : les facteurs de la croissance démographique, la structuration démographique de l'espace, le processus de la densification de l'espace économique de la région, la densité de la population c'est-à-dire sa distribution à la surface du territoire régional, les motifs de l'immigration et les rapports entre les hommes et l'espace ;

- **Les variables relatives à la croissance démographique autour des deux aires protégées du Mont Péko et de Taï est essentiellement le fait des migrations agricoles.**

Les variables liées à la croissance démographique du fait des migrations agricoles	
<b>Indicateurs qualitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la population</li> <li>- Origine de la population</li> <li>- Installation de la population migrante</li> <li>- Evolution de l'habitat rural dans les espaces environnants</li> <li>- Modes d'occupation de l'espace</li> <li>- Types de cultures pratiquées</li> <li>- Proportion d'accès à la rente forestière</li> <li>- Qualité des terres cédées</li> <li>- Le sexe des migrants</li> </ul>
<b>Indicateurs quantitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux de natalité, de fécondité des populations</li> <li>- La proportion des ménages des populations rurales</li> <li>- Les proportions des migrants provenant des zones sud, centre et du nord ivoirien</li> <li>- Taille de l'espace occupé par la population</li> <li>- Les proportions des migrants provenant des pays frontaliers</li> <li>- Superficies par cultures pérennes pratiquées</li> <li>- Effectif de la population des localités environnantes</li> <li>- Superficies des parcelles occupées par les cultures</li> <li>- Nombre des habitats ruraux</li> <li>- Nombre des contrats agraires passés par les populations</li> </ul>

Source : Enquêtes personnelles, août 2022 à mars 2023

2.2. Les variables relatives à la seconde hypothèse, selon laquelle la croissance de la population dans les espaces environnants aux aires protégées du Mont Péko et de Tai a entraîné une dégradation de leur couvert forestier est du fait de l'extension des cultures au-delà des limites. Leur analyse permet d'apprécier le niveau d'installation des populations rurales, la faible proportion de terres de culture disponibles aux alentours des parcs, la faible productivité de ces terres infertiles, les charges des ménages. Elle nous situe sur l'origine des migrants agricoles, leurs techniques culturales, les pratiques agricoles de ceux-ci en plus des contrats agricoles passés avec les populations autochtones et allochtones.

- **Les variables relatives la croissance de la population dans les espaces environnants aux aires protégées du Mont Péko et de Tai a entraîné une dégradation de leur couvert forestier du fait de l'extension des cultures au-delà des limites.**

Les variables liées à la dégradation du couvert forestier par la croissance démographique	
<b>Indicateurs qualitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de contrats de cession des terres culturales</li> <li>- Le niveau de disponibilité des terres</li> <li>- La qualité des terres dans l'espace environnant</li> <li>- La qualité des terres au sein des parcs</li> <li>- La productivité des terres de culture</li> <li>- Types de pratiques agricoles exercées</li> <li>- Types de contrats agricoles noués par les exploitants</li> <li>- Type de cultures pérennes pratiquées</li> <li>- Type de cultures d'autoconsommation pratiquées</li> <li>- Evolution des espaces culturaux dans les espaces périphériques</li> <li>- Exploitations agricoles au-delà des limites</li> <li>- Qualité des cédants de terres agricoles</li> <li>- Les charges inhérentes aux ménages</li> </ul>
<b>Indicateurs quantitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrats agraires passés par les paysans</li> <li>- Effectifs de contrats agraires de cession des terres au sein des AP</li> <li>- Superficies des parcelles de cultures dans l'espace périphérique</li> <li>- Superficies des parcelles de cultures au sein des AP</li> <li>- Superficies des exploitations agricoles au-delà des limites</li> <li>- Le rendement des cultures pérennes</li> <li>- Le rendement des cultures de la consommation domestique</li> <li>- Estimation de la production des cultures réalisées dans les AP</li> <li>- Effectifs des cédants des terres de cultures</li> <li>- Les charges des ménages</li> </ul>

Source : Enquêtes personnelles, août 2022 à mars 2023

2.3. Les variables relatives à la troisième hypothèse, selon laquelle que face à cette croissance démographique, les stratégies de gestion durable des aires protégée révèle une différence d'un parc à l'autre au regard du niveau de dégradation constatée. Le manque de

rigueur dans l'application des lois et textes sur le foncier qui engendre des problèmes liés au foncier rural, à la main-d'œuvre et aux changements agro-écologiques sont analysées à travers les variables des transformations économiques et écologiques. L'analyse de ces variables est d'importance pour mettre en lumière le manque de moyens de mobilité, de communication et de personnels commis à la surveillance de ces parcs nationaux, ainsi que la collaboration limitée entre l'Etat et les autorités traditionnelles pour la préservation de ceux-ci. Egalement, nous avons la non application des textes en plus des lois relativement à la gestion des forêts classées. Les actions de mise en valeur sur l'espace, l'exploitation du milieu par des vagues migratoires déferlantes, sont des forces conjuguées ayant eu des résultats sur la déforestation et la conservation de la biodiversité de cette nature.

- **Les variables relatives aux stratégies de gestion durable des aires protégées révèle une différence d'un parc à l'autre au regard du niveau de dégradation constatée**

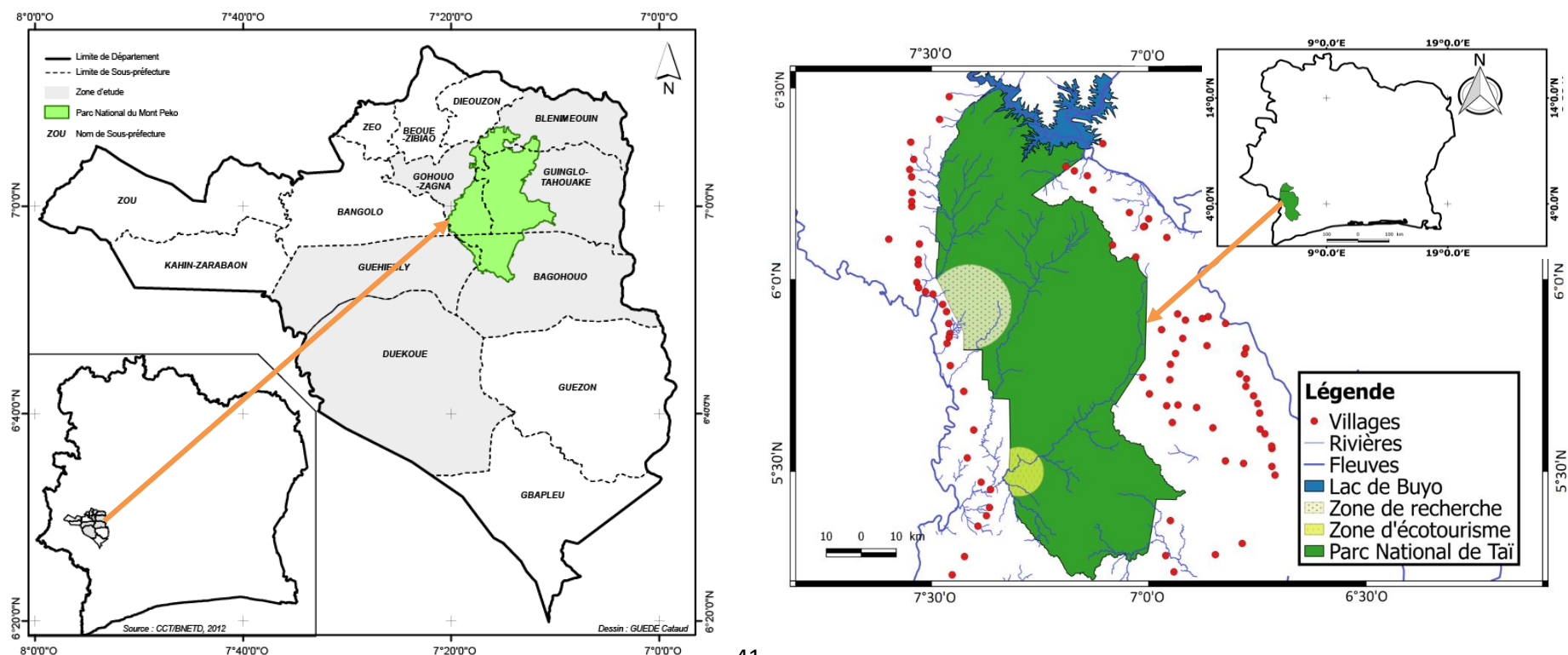
Les variables liées aux stratégies de gestion durable différenciée des deux aires protégées	
<b>Indicateurs qualitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Types de lois et textes de la gestion durable appliquée aux 2 AP</li> <li>- Qualité des PAG utilisés pour la conservation de la biodiversité</li> <li>- Niveau d'implication des populations riveraines dans la gestion</li> <li>- Niveau d'implication des autorités traditionnelles dans la gestion</li> <li>- Types des droits fonciers des autochtones sur ces terres de forêt</li> <li>- Evolution des populations rurales riveraines aux deux parcs</li> <li>- Qualités des cédants de terres de cultures</li> <li>- Qualité des terres cédées</li> </ul>
<b>Indicateurs quantitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie des deux parcs</li> <li>- Taux d'application des lois et textes pour la gestion par les acteurs</li> <li>- Taux d'application des PAG pour le parc du Mont Péko</li> <li>- Taux d'application des PAG pour le parc de Taiï</li> <li>- Taux d'implication des chefferies et populations riveraines</li> <li>- Nombre de recommandations des autorités villageoises prises en compte par l'Etat pour la gestion</li> <li>- Nombre d'incursions effectuées par les populations dans ces AP</li> <li>- Nombre des séances de sensibilisation, de colloques pour la gestion</li> <li>- Estimation de la qualité du travail de l'OIPR par les exploitants</li> <li>- Nombre d'agents commis à la surveillance des aires protégées</li> <li>- Effectifs en moyens de mobilité, de communication et télédétection</li> <li>- Effectifs des cédants de terres de cultures par type de population</li> <li>- Superficies des terres cédées aux exploitants agricoles</li> </ul>

Source : Enquêtes personnelles, août 2022 à mars 2023

### 3. Présentation de l'espace d'étude

Notre espace d'étude couvre les parcs du Mont Péko et de Taï dans l'ouest ivoirien. En effet, le Parc National de Taï qui tire son nom de la ville de Taï, se trouve entre sa limite ouest et le fleuve Cavally, constituant une frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. D'une superficie de 536.400 hectares, il est le plus grand reste de forêt tropicale primaire qui couvrait autrefois l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest (OIPR, 2016). C'est un complexe formé par le parc national de Taï et la Réserve partielle de faune du N'Zo. Il est situé au sud-ouest de la Côte d'Ivoire sur l'interfluve Cavally-Sassandra entre les latitudes 5°08' et 6°24' Nord et les longitudes 6°47' et 7°25' Ouest. Quant à celui du Mont Péko, il est situé dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire, entre 6°53'-7°08' de latitude Nord et 7°11'-7°21' de longitude Ouest, couvre une superficie de 34.000 hectares. C'est la planche 1 ci-dessous qui illustre notre espace d'étude :

**Planche 1 : Présentation des parcs nationaux du Mont Péko et de Tai**



## **4. Echelles et unités d'observation**

### **4.1 Echelles de l'étude**

Dans le cadre de notre travail, l'étude s'étend sur deux (02) Régions. Il s'agit des régions du Guémon (pour le parc national du Mont Péko) et du Cavally (pour celui de Taï). Celle-ci couvre les départements de Bangolo, Duekoué et Taï. Egalement, au niveau sous-préfectoral, elle concerne les circonscriptions administratives de Gohouo-Zagna, Bléniméouin, Guinglo-Tahouaké, Bagohouo, Duekoué, Guéhiébly, Taï et Grabo.

Relativement aux villages qui se situent dans un rayon de 10 km (*cf figures 1 et 2*), ils sont au nombre de 27 à savoir Bakarikro, Gohouo-Zagna, Yakhro, Bléniméouin, Diébly, N'Drikro, Nouveau quartier, Bagohouo, Nidrou, Pona-Vahi, Sibably, Belle-ville, Michelkro, Petit-Guiglo, Ziriglo, Tiéoulé Oula, Sioblo, Sakré, Port Gentil, Paulé Oula, Kouadiokro, Gouléakro 1, Gouléakro 2, Diéro Oula, Nigré, Sao et Grabo.

### **4.2 Unités d'observation**

Les unités d'observation retenues dans le cadre de notre étude sont :

- Les villages qui servent de sites d'installation aux populations agricoles pour apprécier la taille de ceux-ci, la densité de la population, les conditions d'accès à ces villages ;
- Les exploitations agricoles des paysans de ces villages pour apprécier le type de terres qu'on leur a cédé, la superficie des terres cultivables, le niveau de production des cultures pratiquées, la fertilité des sols, la force motrice qui y travaille, le lieu d'implantation de l'exploitation ;
- Les ménages des paysans installés pour apprécier les types de maisons, les toilettes, la taille du ménage, la localisation.

## **5. METHODE DE COLLECTE DES DONNEES**

Il est question pour cette séquence de la recherche documentaire, la collecte des données sur le terrain qui se décline en la définition des méthodes et techniques de l'échantillonnage en plus du déroulé de l'enquête.

### **5.1 Recherche documentaire**

La recherche documentaire constitue le premier aspect de notre sujet d'étude. Cette analyse d'ouvrages documentaires, nous a fournis des informations d'ordres textuels, statistiques, cartographiques, nécessaires à la compréhension des aspects abordés dans notre travail.

De prime abord, nous nous sommes rendus dans les locaux de la bibliothèque de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa. Ici, nous avons eu une notion des termes tels que les types de contrats agraires, l'agriculture et l'adaptation. Ensuite, nous avons consulté les rapports des

structures publiés par les organisations internationales telles que la FAO, l'Union Européenne, l'UNICEF. Aussi avons-nous lu les thèses, les mémoires de master, les rapports des ONG telles OCHA, NRC, IRC et les mémoires en ligne. En outre, la consultation des rapports et documents de séminaire des Directions Régionales de l'Agriculture et de l'ANADER de Duekoué et de Guiglo, en plus des documents consultés dans les Préfectures de Duekoué, Bangolo, Guiglo et Taï, a permis de savoir que la zone Ouest de la Côte d'Ivoire est passée première dans la production des fèves de cacao au plan national. Aussi, ladite zone est soumise à une forte pression liée au foncier du fait de la dynamique démographique. Enfin, les Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1988, 1998 et 2014, les données du REEA de 2016, de l'INS et celles de l'ONG OCHA (août 2016) fournissent les données démographiques et statistiques nécessaires à la rédaction de notre papier.

## **5.2 Collecte des données du terrain**

### **5.2.1. Définition des méthodes et techniques d'échantillonnage**

Animé par le souci de demeurer fidèle à la démarche scientifique, les approches utilisées pour récolter les informations et les moyens d'enquêtes, ont été d'un intérêt majeur pour la réalisation de notre étude. Toutefois, cette thèse tente de préserver sa spécificité de par sa problématique, sa méthode et ses apports en donnant une dimension nouvelle. Celle-ci porte sur la dynamique de la croissance démographique et la préservation de l'intégralité de la biodiversité du PNMP et PNT. Pour l'essentiel, les multiples sources auxquelles il a été fait recours, ont favorisé pour notre part, une compréhension du sujet. Au final, cette collecte des données s'est faite selon deux principales techniques. Il s'agit de la recherche documentaire et les enquêtes de terrain.

En outre, c'est la méthode accidentelle que nous avons choisie pour la déterminer notre échantillonnage en vue d'enquêter les ménages des populations rurales résidentes. Ainsi, le choix de cette méthode obéit aux raisons suivantes :

La raison première de ce choix est la non maîtrise des statistiques des exploitants agricoles. Autrement dit, cette population agricole est mobile, volatile, ce qui ne concourt pas à la consolidation de leurs effectifs de départ, ni les effectifs actuels. D'autant plus que, lors dudit recensement (pour ceux du PNMP), par peur ou méfiance, une frange de ceux-ci n'a pas participé à cette activité. Aussi, certains migrants ont quitté leurs sites de recensement pour migrer vers d'autres zones proches de la forêt du Parc. Cette migration se justifie par le fait qu'ils n'ont plus accès à leurs anciennes plantations. Surtout qu'ils sont soumis à des fortes amendes lorsqu'ils sont appréhendés dans ces forêts par les agents de l'OIPR pour les deux entités protégées du Mont Péko et de Taï.

La seconde motivation est la répartition spatiale des sites d'installation des exploitants agricoles qui se sont installés dans l'espace environnant des deux (02) massifs protégés. Ceci dit, ces 27 entités rurales ont été choisies en fonction de la densité de la population de cette zone à forte production cacaoyère et qui connaît un fort taux d'immigration, soit 32.1% (RGPH, 98). Elles connaissent une dynamique démographique à comparer aux effectifs populations de départ. C'est pour ces deux raisons sus-citées que nous avons enquêté 723 agriculteurs installés dans l'espace environnant à ces deux aires sur un effectif population de 88 244 personnes recensées (Données INS, 2021). Il s'agit pour nous d'utiliser l'effet « boule de neige » pour enquêter ces populations riveraines jusqu'à saturation. Cette activité s'est effectuée par villages et par Sous-préfecture tel que détaillé par le tableau 1 ci-dessous :

**Tableau 1 : nombre d'exploitants agricoles enquêtés par villages visités (PNT & PNMP)**

SOUS-PREFECTURES	VILLAGES VISITES	Effectif population de la localité (INS, 2021)	Nombre de planteurs enquêtés
GOHOUE-ZAGNA	Gohouo-Zagna	14 076	16
BANGOLO	Bakarikro	Nt	14
	Yahkro	Nt	20
BLENIMEOUIIN	Bléniméouin	13 928	33
	Diébly	2 337	35
GUINGLO-TAHOUAKE	N'Drikro	Nt	09
	Nouveau quartier	Nt	11
BAGOHOUO	Bagohouo	5 714	35
	Nidrou	4 608	34
	Pona-Vahi	2 413	30
	Sibably	2 019	31
DUEKOUÉ	Belle-ville	Nt	50
GUEHIEBLY	Michelkro	922	57
	Petit-Guiglo	2 060	56
TAI	Ziriglo	3 022	21
	Tieoulé Oula	3 740	26
	Sioblo	2 360	22
	Sakré	5 158	28
	Port Gentil	1 227	25
	Paulé Oula	1 678	31
	Kouadiokro	Nt	30
	Gouléakro 1	545	25
	Gouléakro 2	1 168	24
	Diéro Oula	3 136	26
TABOU	Nigré	3 268	12
	Sao	Nt	19
DJOUROUTOU	Grabo (petit Grabo)	14 865	03
<b>Total des effectifs des populations</b>		<b>88 244</b>	<b>723</b>

Source : Nos enquêtes, 2023

## 5.2.2 Déroulé de l'enquête

### 5.2.2.1 Techniques de l'enquête

Elles concernent l'observation sur le terrain, les entretiens et interviews, le questionnaire. L'enquête de terrain s'est déroulée d'août 2022 à fin mars 2023. Ainsi, sur le terrain, nous avons recours à un indicateur burkinabé dans le campement d'arouna pour parcourir les limites du parc du Taï et atteindre le point 13. Pour les autres localités, ce sont les directeurs d'école qui ont facilité le contact avec les autorités traditionnelles et les chefs de communautés aux fins d'enquêter les populations riveraines aux massifs protégés. Celles-ci sont enquêtées tous les soirs de retour des travaux champêtres et les matins de bonne heure. Surtout que les occupations agricoles sont les seules sources de revenus pécuniaires. Par ailleurs, notre déplacement dans ces localités s'est fait sur une moto de type KTM qui nous a permis de rallier tous les villages.

Concernant l'**observation** sur le terrain, Koukougnon, (2013) soutient que l'observation des réalités spatiales constitue l'une des bases de toute étude géographique ; c'est un processus dynamique mettant en exergue une interaction entre la description et l'explication du fait spatial. Ainsi, dans le cadre de notre étude, nous avons observé les champs, les plantations, les habitats des exploitants, les activités agricoles des migrants agricoles de 27 villages. Ceux-ci ont été enquêtés dans l'optique d'apprécier le niveau des activités anthropiques destructives sur les terres de culture disponibles aux alentours des deux aires protégées.

Pour ce cadre, nous avons utilisé un appareil photo, un GPS de marque Garmin.

Relativement aux **entretiens et interviews**, nous nous sommes entretenus avec vingt-sept (27) chefs de villages, vingt (20) chefs de communauté des allogènes et 723 personnes grâce à des questionnaires et parfois des interprètes.

Concernant les **guides d'entretien**, nous avons échangé avec deux (02) Préfets de Région, un Chef de cabinet de préfecture, deux Commandants de l'OIPR, trois Sous-préfets,

Quant au **questionnaire**, il a été adressé aux populations agricoles tant exfiltrées ou non des 27 localités visitées répartis sur 08 Sous-préfectures des deux régions. Il prend en compte les données sociodémographiques, le mode et le niveau d'accès aux nouvelles terres agricoles dans les sites d'accueil et l'impact de ces modes agricoles sur leur niveau de vie.

### 5.2.2.2 Outils des enquêtes de terrain

Pour mener à bien cette activité, avons-nous eu des entretiens avec les autorités administratives, les autorités traditionnelles, les chefs de communauté, les chefs de terre, les agents de l'OIPR chargés de la surveillance des parcs du Mont Péko et de Taï à partir de fiches de questionnaires.

De plus, les levées géographiques des différentes localités ont été effectuées par un GPS de marque Garmin et les photographies illustratives grâce à un appareil photographique Canon.

## **6. Pré-traitement des données**

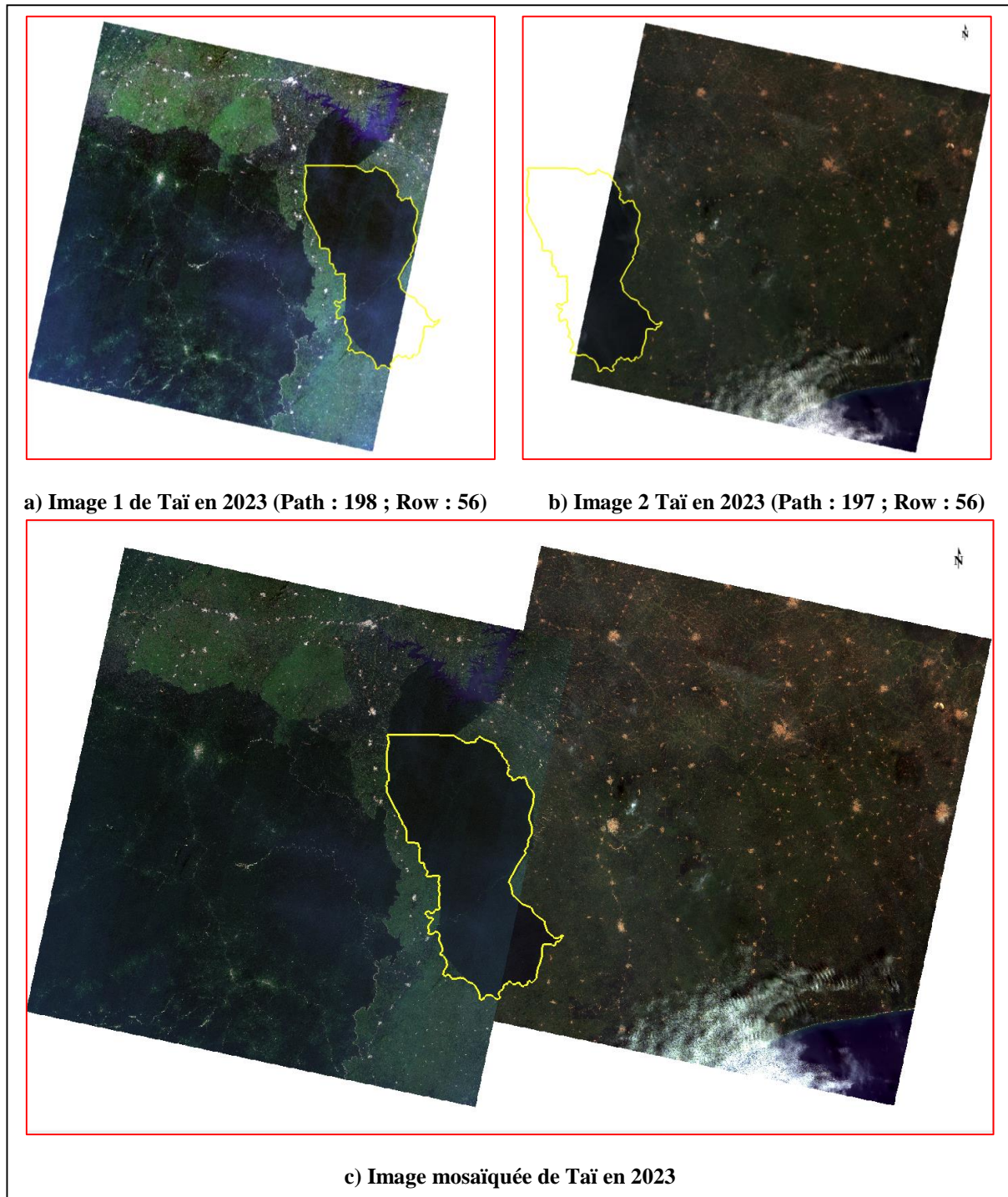
En ce qui concerne cet aspect, il s'agit du traitement de prime abord des images satellites relatives à l'occupation du sol des aires protégées et en second plan celui des données recueillies sur le terrain.

Relativement aux traitements des données satellites, nous avons procédé au pré-traitement de celles-ci qui prend en compte les opérations de mosaïquage, de correction radiométrique et de correction atmosphérique.

### **6-1. Mosaïque**

Le mosaïquage consiste à fusionner deux images multispectrales afin d'obtenir une seule image qui prend en compte toute l'étendue de la zone d'étude. Il comprend une série d'opérations dont le rééquilibrage des contrastes entre les deux images et la fusion des zones de jonction des deux images. La fonction du logiciel ENVI 5.3 utilisée pour le mosaïquage est la mosaïque sans couture « Seamless Mosaic ». Cette fonctionne fusionne les images en atténuant les différences de couleurs, luminosité et contraste pour créer une mosaïque homogène et continue à l'inverse de la fonction de mosaïquage basée sur les pixels « Pixel Based Mosaicking » qui elle combine les images en prenant les valeurs de pixel directement. Ce processus plus complexe a été utilisé car il offre un rendu visuellement fluide, et une haute qualité esthétique. Pour ce faire, la méthode de rééchantillonnage appliquée fut l'échantillonnage du plus proche voisin « Nearest Neighbor » car elle permet de maintenir la cohérence des caractéristiques spectrales et spatiales entre les images, telle que mise en exergue par la figure 1 suivante :

**Figure 1 : Mosaiquage des images 1 et 2 du parc national de Taï en 2023**



## 6-2. Correction radiométrique

La correction radiométrique est un traitement essentiel qui vise à éliminer ou réduire les effets des variations atmosphériques, des angles de prise de vue, de la réflectance du capteur, ou des variations dans les conditions d'éclairage. Cela permet d'obtenir des images plus comparables et plus précises pour l'analyse quantitative. Elle permet la conversion des valeurs des pixels (Compte numérique/Digital Number) en réflectance ou en radiance. La correction

radiométrique « Radiometric Calibration » par réflectance dans le logiciel ENVI 5.3 fut utilisée dans le travail car elle convertit les valeurs de luminance en réflectance de surface pour normaliser les données, en tenant compte de la position du soleil et des conditions d'acquisition, afin d'améliorer l'exactitude spectrale pour l'analyse.

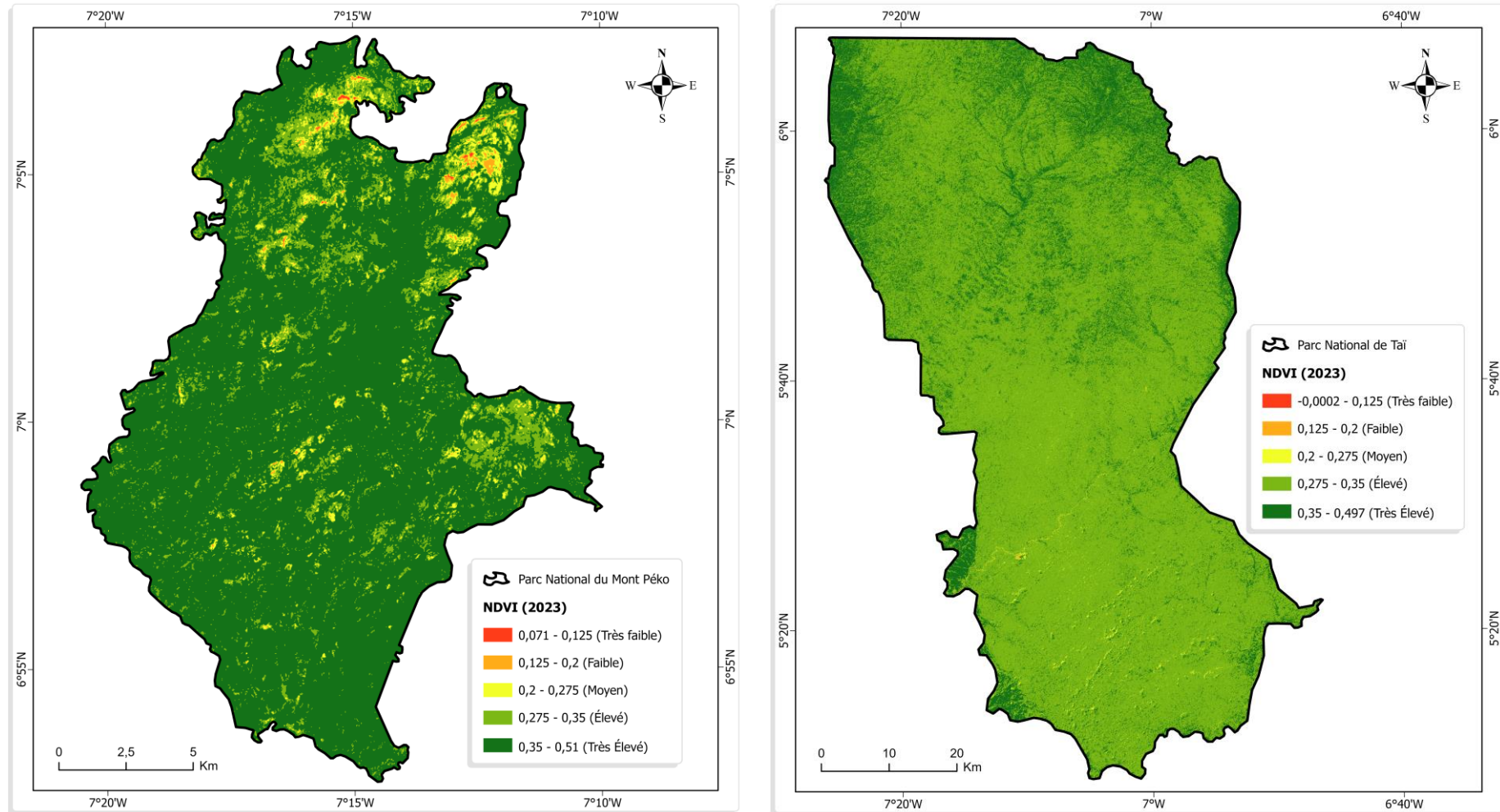
### **6-3. Correction atmosphérique**

La correction atmosphérique est un processus essentiel pour améliorer la qualité des images satellitaires en éliminant les effets de l'atmosphère terrestre. En effet, elle vise à supprimer ou atténuer les effets de l'atmosphère (tels que l'absorption et la diffusion de la lumière) qui altèrent les valeurs de réflectance enregistrées par les capteurs d'imagerie satellitaire ou aérienne. Ces corrections permettent d'obtenir des données plus précises sur les propriétés réelles de la surface terrestre en normalisant les effets atmosphériques. Toutefois, avant de procéder à la correction atmosphérique, il est nécessaire de convertir les valeurs de l'image en radiance ou en réflectance. Cela permet de normaliser les données pour une analyse plus précise. Dans le travail, la correction atmosphérique par QUAC du logiciel ENVI 5.3 « Quick Atmospheric Correction » fut utilisée car elle permet d'ajuster automatiquement les effets atmosphériques en se basant sur les caractéristiques spectrales des pixels de l'image.

Notons que, dans les procédés de correction cités précédemment, l'utilisation de la correction radiométrique par réflectance avant la correction atmosphérique par QUAC permet de normaliser les valeurs de luminance en réflectance de surface, ce qui facilite ainsi la cohérence pour l'ajustement atmosphérique. Cette technique permet donc d'améliorer la précision de la correction atmosphérique par QUAC en éliminant les variations dues à l'acquisition des images Landsat en se concentrant uniquement sur les effets atmosphériques, ce qui garantit des données plus fiables pour le reste des analyses.

De plus, il est important de mettre en lumière l'état de santé de la végétation dans les forêts du Mont Péko et de Taï par analyse du NDVI. En effet, l'étude du NDVI (Normalized Difference Vegetation Index) ou encore indice de végétation par différence normalisée a permis d'évaluer l'état de la végétation et de détecter les impacts des pratiques foncières et de la pression démographique sur les forêts protégées. En effet, les forêts protégées du Mont Peko et de Taï, sont soumises à des pressions croissantes liées à la démographie et aux pratiques foncières des populations riveraines. Dans ce contexte, l'analyse du NDVI, dérivée d'images Landsat, constitue un outil incontournable pour évaluer l'état de la végétation dans ces deux forêts. La carte de NDVI dans les deux parcs est présentée par la figure 2 et les statistiques des classes par le tableau 2 :

**Figure 2 : Indice de végétation NDVI dans les forêts du Mont Péko et Taï en 2023**



Source : Landsat 9 et 8 OLI/TIRS, 2023

Réalisation : KOUASSI N'Goran Jean Paul

**Tableau 2 : Statistiques des classes de NDVI dans la forêt du Mont Péko et Taï**

	Superficies (ha)		Pourcentages (%)	
	Péko	Taï	Péko	Taï
<b>Très faible</b>	12,24	5,85	0,05	Moins de 0,01
<b>Faible</b>	113,67	59,40	0,42	0,01
<b>Moyen</b>	686,61	3448,62	2,52	0,74
<b>Élevé</b>	3542,49	352957,34	13,03	76,23
<b>Très élevé</b>	22838,72	106515,27	83,99	23,01
<b>TOTAL</b>	27193,73	462986,48	100	100

Dans les forêts, les classes de très faible et faible NDVI représentent des zones sans végétation (affleurements rocheux) ou avec une couverture végétale extrêmement dégradée, telles que des sols nus, ou des espaces récemment défrichés. La faible proportion dans les deux forêts indique que ces espaces restent minoritaires. Dans le mont Péko, 0,05% de la superficie ont un NDVI très faible, contre moins de 0,01% dans la forêt de Taï. Les faibles NDVI représentent 0,42% à Péko contre 0,01% à Taï. Ces faibles taux représentant une part négligeable de la superficie totale dans les deux forêts, montrent que la dégradation et les zones déboisées y sont très limitées avec des affleurements rocheux par endroits.

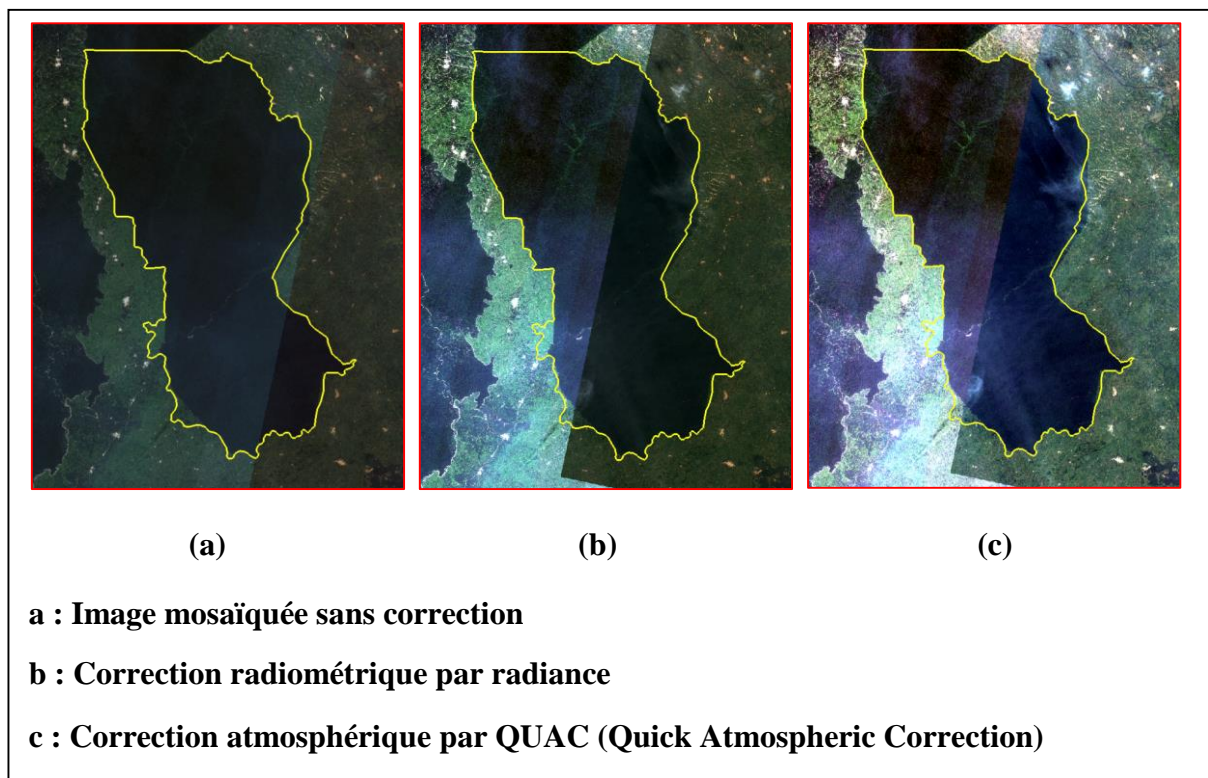
Cependant, une vigilance est nécessaire pour les 2,52% de la superficie (686,61 ha) qui ont un NDVI moyen dans le mont Péko. En effet, ce taux, bien que faible indique qu'une pression anthropique est présente dans cette forêt, pendant que dans la forêt de Taï, les 0,74% montrent une présence marginale de ces zones potentiellement impactées par l'agriculture et l'exploitation.

La classe de NDVI élevé domine largement (76,23%) dans la forêt de Taï. Celle-ci est caractéristique d'une végétation dense, mais pas au maximum de son potentiel comparativement à la forêt du mont Péko où seulement que 13,03% présentent une bonne santé de la végétation. Cela traduit l'effet des activités humaines contrôlées et de la régénération naturelle après les perturbations passées. La domination de cette classe de NDVI dans la forêt de Taï, montre que dans cette forêt, une végétation majoritairement dense est présente.

Quant à la classe de NDVI très élevé (83,99% dans le mont Péko), elle montre que la majorité de cette forêt conserve une couverture végétale très dense, indiquant ainsi une préservation de la forêt primaire dans cette zone. Toutefois, les 23,01% à Taï, révèlent que certaines zones dans cette forêt conservent une végétation intacte et proche de l'état naturel. Cette prépondérance de forêt très dense dans le mont Péko suggère une couverture forestière plus compacte comparativement à la forêt de Taï.

En somme, retenons que, par l'analyse du NDVI qui reflète la santé de la végétation, la forêt du mont Péko se présente comme la forêt aillant la végétation la plus saine en 2023, bien qu'elle soit celle la plus impactée par les activités anthropiques. En effet, 83,99% de la superficie totale est occupée par la classe de NDVI très fort comparativement à la forêt de Taï qui ne renferme qu'une proportion de 23,01% de NDVI très fort. Cela peut être expliqué par les types d'arbres qui constituent le feuillage de ces deux forêts.

**Figure 3 : Image mosaïquée sans correction (a), correction radiométrique par radiance (b) et correction atmosphérique par QUAC (c) du parc de Taï en 2023**



Source : Landsat 9 et 8 OLI/TIRS, 2023

Réalisation : KOUASSI N'Goran Jean Paul

## 6-4. Traitement des images satellitaires

### 6-4.1. Classification supervisée

La classification supervisée dans le logiciel ENVI est une technique utilisée pour attribuer des pixels d'une image satellite ou aérienne à différentes classes prédéfinies, en fonction de leurs caractéristiques spectrales. Elle est employée lorsque l'on a une connaissance à priori du site à investiguer. En effet, cette méthode nécessite des "échantillons d'apprentissage" que l'utilisateur identifie manuellement sur l'image, représentant les différentes classes d'occupation du sol. L'avantage de la classification supervisée réside dans sa robustesse et sa précision. L'utilisateur à d'abord le contrôle continu des classes et il peut affiner les résultats en fonction de ses connaissances du terrain. Ensuite, elle est adaptée à une grande variété d'images. Et enfin, c'est

une classification très précise car lorsque les échantillons d'apprentissage sont bien choisis et sont représentatifs, la classification supervisée produit des résultats très précis.

Les étapes à suivre pour la classification supervisée sont :

➤ **Définition des classes d'occupation du sol**

Dans notre cas, les classes d'occupation du sol identifiées dans les parcs sont : les cultures et jachères, l'eau, la forêt dense, la forêt dégradée et les sols nus et affleurements rocheux. Cependant, pour la classification générale des parcs et leurs alentours, la classe sols nus et affleurements rocheux a été modifiée en « habitats, sols nus et affleurements rocheux » dans le but de prendre en compte les habitats autour des parcs. En effet, l'expérience a montré que sur les images Landsat, il y a beaucoup de confusion entre les sols nus et les espaces bâtis.

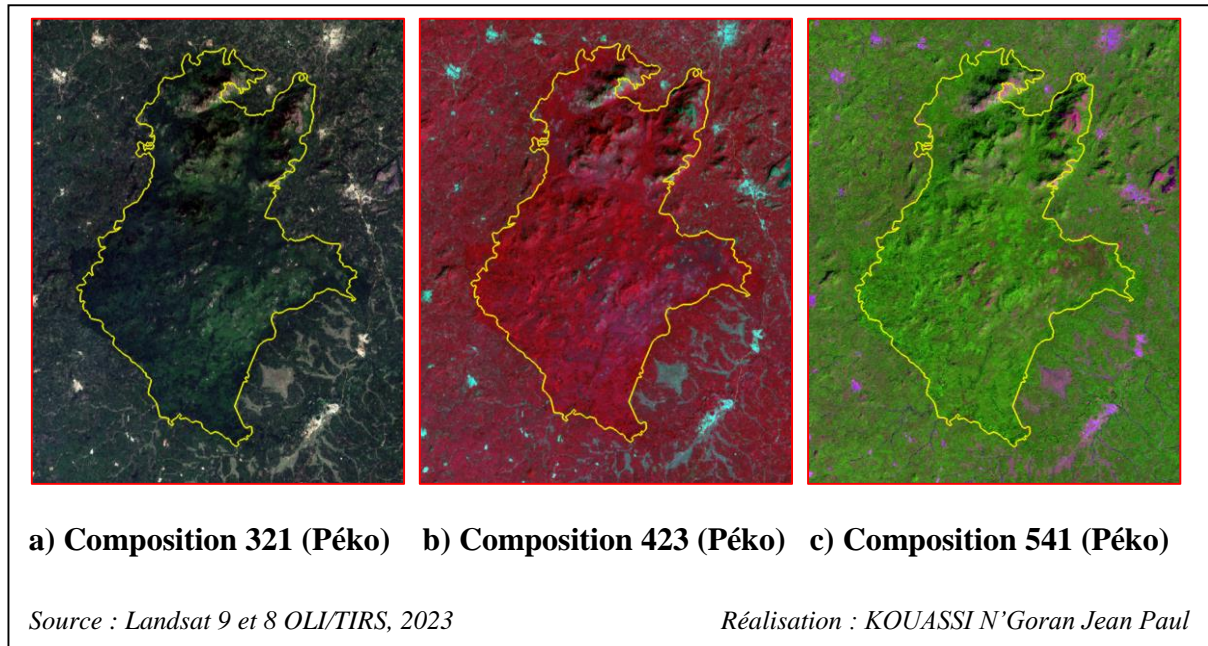
➤ **Création des zones d'entraînement**

Cette étape consiste à sélectionner des échantillons représentatifs de chaque classe d'occupation. Ces zones servent de référence pour l'algorithme de classification. Il s'agit ici de créer ces régions d'intérêt en sélectionnant des zones homogènes sur l'image. Lors de la création des régions d'intérêt, on applique plusieurs compositions colorées pour améliorer la visualisation des différentes classes définies sur l'image. Le principe et la démarche consistent à choisir trois bandes spectrales d'une image et à afficher chacune de ces trois bandes dans une couleur dite primaire : le bleu, le vert et le rouge. On obtient alors une composition colorée. Cependant, il faut noter que les compositions colorées varient en fonction du type de capteur Landsat qui a servi à l'acquisition des images. Les compositions colorées utilisées dans notre cas sont principalement :

- **Vrai couleur** : 321 (Landsat 7 ETM+) et 432 (Landsat 8 et 9). C'est la composition dite composition en couleur naturelle. La végétation et les cultures apparaissent en vert, l'eau du bleu au noir, le bâtis du gris clair au blanc, et les sols nus en marron, beige ou gris.
- **Infrarouge (fausse couleur)** : 423 (Landsat 7 ETM+) et 543 (Landsat 8 et 9). Ici la végétation apparaît en rouge, l'eau en bleu foncé au bleu-vert, les cultures et jachères en rouge rosé et les habitats, sols nus et affleurements rocheux en violet bleu très clair. Cette composition en fausses couleurs a été utilisée pour mettre en évidence la végétation.
- **Fausses couleurs** : 541 (Landsat 7 ETM+) et 654 (Landsat 8 et 9). Elle a permis de mieux identifier les cours d'eau qui apparaissent en bleu soutenu. La végétation apparaît en vert vif et les habitats, sols nus et affleurements rocheux en violet.

La figure 4 ci-dessous en est l'illustration :

**Figure 4 : Composition colorée 321 (a), 423 (b) et 541 (c) de l'image satellite du parc national du Mont Péko en 2023**



➤ **Choix de l'algorithme de classification**

C'est une étape très délicate. En effet le logiciel ENVI propose plusieurs algorithmes de classification supervisée, tels que le maximum de vraisemblance, les arbres de décision, et les réseaux de neurones. Ainsi, le choix de l'algorithme dépend alors du but visé par l'étude.

Dans cette étude, c'est l'algorithme de « maximum de vraisemblance » qui a été utilisé car c'est l'algorithme le plus courant et le plus adapté à notre étude. Il attribue chaque pixel à une classe en fonction de la probabilité qu'il appartienne à cette classe, en se basant sur la distribution statistique (gaussienne) des valeurs spectrales des échantillons de formation.

➤ **Application de la classification**

Ici l'algorithme utilise les zones d'entraînement définies pour classer chaque pixel de l'image dans l'une des classes définies en fonction de la probabilité qu'il appartienne à cette classe (maximum de vraisemblance).

➤ **Affinement des résultats et exportation**

Dans la classification, il arrive parfois que les premiers résultats obtenus ne soient pas satisfaisants. Alors on procède par un ajustant des paramètres en ajoutant de nouvelles zones d'entraînement ou en retirant les zones d'entraînement biaisant les résultats. Dans le cas échéant, on reprend totalement la classification de la zone d'entraînement jusqu'à ce qu'on obtienne une classification qui est très proche de la réalité et avec une précision

globale acceptable. Une fois satisfait, on procède alors à l'exportation de la carte classifiée en format « Raster » et « Vecteur ».

### ➤ Validation de la classification

La validation de la classification permet de mesurer le niveau de précision de celle-ci pour la crédibilité des résultats. Pour ce faire, on génère une matrice appelée « matrice de confusion ». Cette matrice compare les classes prédictives (issues de la classification) avec les classes réelles (basées sur les échantillons de validation) pour déterminer la précision globale, la précision de chaque classe, et l'erreur d'omission ou de commission. À cet effet, elle contient une série d'indicateurs qui mesurent la précision de la classification. Ces indicateurs sont :

- **la précision globale** qui est le pourcentage du nombre de pixels bien classés sur le nombre total de pixel. Une classification est excellente lorsqu'on a une valeur de 100% ;
- **le coefficient de Kappa**, variant entre 0 et 1 il se calcule à partir de l'équation :

$$Kappa = \frac{N \sum_{i=1}^{\lambda} x_{ij} \times \sum_{i=1}^{\lambda} (x_i \cdot x_j)}{N^2 \times \sum_{i=1}^{\lambda} (x_i \cdot x_j)}$$

Avec

N : le nombre total de pixels classés ;

$\lambda$ : le nombre de ligne (qui correspond au nombre de classe) et ;

x : nombre de pixels pour une classe donnée.

Pour un coefficient de Kappa égal à 1, on a une classification de qualité excellente.

- **la précision pour le réalisateur (ou de l'inventaire)** qui est le pourcentage de pixels issus des classes de références (parcelles d'entraînement) bien classées dans les groupes d'affectation (forêt dense, forêt dégradée et espace humanisé). Elle est calculée avec les valeurs de pixels se trouvant dans les colonnes du tableau de la matrice de confusion ;
- **la précision pour l'utilisateur (cartographique)** qui correspond au pourcentage de pixels bien classés par rapport au nombre total de pixels de la classe. Elle est calculée en utilisant les valeurs de pixels des lignes du tableau de la matrice ;
- **l'erreur d'excédents (ou d'omission)**, se calculant également avec les valeurs de pixels des lignes du tableau, elle correspond au pourcentage de pixels d'une classe donnée affecté à d'autres classes de données de référence (terrain) et ;
- **l'erreur de déficits (ou de confusion)** est le pourcentage de pixels d'une classe de référence (données terrain) affectée à d'autres classes. Elle se calcule à l'aide du nombre

de pixel des colonnes. Elle se calcule à l'aide du nombre de pixel des colonnes tel qu'indiqués par le tableau 3 :

**Tableau 3 : Matrice de confusion de la classification de Péko (2002)**

Vérité Terrain (Pixels)					
Classes	Hbt, sol nu et af. roch.	Forêt dense	Forêt dégradée	Culture et jachère	Eau
Unclassified	0	0	0	0	0
Hbt, sol nu et af. roch.	660	0	0	0	0
Forêt dense	1	17308	10	0	1
Forêt dégradée	0	572	1590	32	1
Culture et jachère	132	0	4	722	0
Eau	0	0	0	0	3579
Total	793	17880	1604	754	3581
<b>Précision globale = (23859/24612) 96,9405%</b>			<b>Coefficient de Kappa = 0,9335</b>		

*Source : Landsat 7 ETM+, Landsat 8 et 9, 2002, 2013, 2023*

Selon le tableau, la classification du parc national du Mont Péko a été faite avec une précision globale de 96,94% avec un coefficient de Kappa de 0,93. Cela signifie que la classification de l'image dans ce parc en 2002 a été bonne et précise.

**Tableau 4 : Matrice de confusion de la classification de l'image 2 de Taï (2023)**

Vérité Terrain (Pixels)					
Classes	Forêt dense	Forêt dégradée	Culture et jachère	Eau	Hbt, sol nu et af. roch.
Unclassified	0	0	0	0	0
Forêt dense	274583	0	0	3	0
Forêt dégradée	69	214	2	0	0
Culture et jachère	330	0	360	0	0
Eau	0	0	0	27	0
Hbt, sol nu et af. roch.	0	0	0	0	673
Total	274982	214	362	30	673
<b>Précision globale = (275857/276261) 99,8538%</b>			<b>Coefficient de Kappa = 0,8627</b>		

*Source : Landsat 7 ETM+, Landsat 8 et 9, 2002, 2013, 2023*

Le tableau 4 montre que la classification du parc national de Taï a été faite avec une précision globale de 99,85% avec un coefficient de Kappa de 0,86. Cela signifie que la classification de l'image dans ce parc en 2023 a été bonne et précise comme celle du parc national du Mont Péko en 2002 dont les résultats sont renseignés dans le tableau précédent. Ce faisant, les différentes matrices des autres classifications seront données en annexe.

## 6-4.2. Cartographie de l'occupation du sol

Les différentes cartes d'occupation du sol dans les espaces protégés étudiés ont été produites par le logiciel ARCGIS 10.5 en utilisant les résultats de la classification supervisée faite précédemment par le logiciel ENVI 5.3.

Les superficies ont été générées automatiquement grâce au logiciel ARCGIS 10.5 à travers la fonction « Calculate Geometry Attributes » dans la gestion des données. Cette fonction ajoute des informations aux champs attributaires de l'entité représentant les caractéristiques spatiales ou géométriques et l'emplacement de chaque entité, telles que la longueur ou la surface, les coordonnées x, y, z et les valeurs m. Ces superficies ont été calculées en hectares (ha) pour faciliter l'interprétation. À la suite les pourcentages ont été déduits par application d'une règle de trois.

Les valeurs de progression et régression ont été déterminées par la formule :

$$\text{Progression ou Régression} = \text{Valeur finale} - \text{Valeur initiale}$$

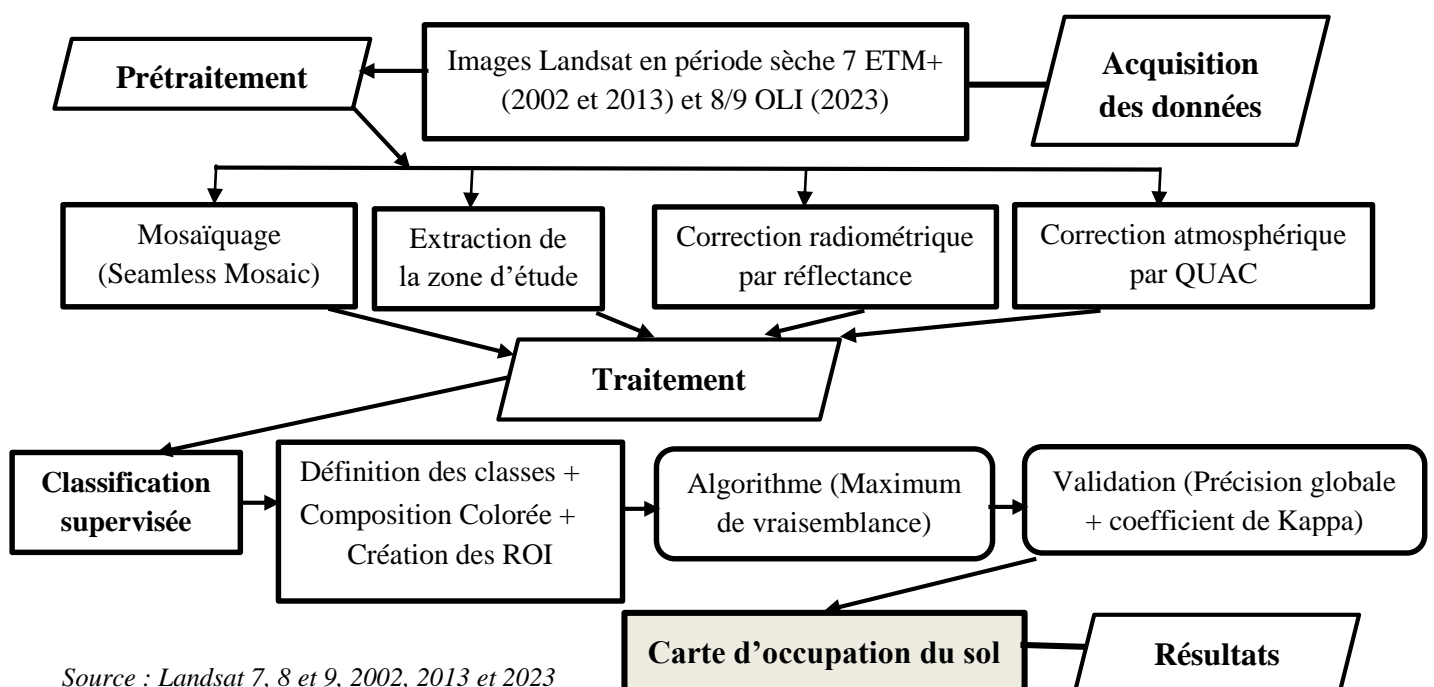
Si la valeur obtenue est positive, il s'agira d'une progression, et si cette valeur est négative, il s'agira d'une régression. Ces valeurs ont été calculées en hectares et en pourcentages.

Les taux de variations ont été obtenus par la formule suivante :

$$\text{Taux de variation (\%)} = \left( \frac{\text{Valeur finale}}{\text{Valeur initiale}} - 1 \right) \times 100$$

Ainsi, la figure 5 ci-après définit le processus de réalisation de la carte d'occupation des 2 AP:

**Figure 5 : Processus de réalisation de la carte d'occupation du sol**



Source : Landsat 7, 8 et 9, 2002, 2013 et 2023

## **7. Traitement des données**

L'enquête de terrain, qui s'est effectuée d'août 2022 à mars 2023, est cette méthode de mobilisation d'informations à partir d'entités observables directement sur notre espace étudié. Elle permet de nous confronter à la réalité du terrain à partir de l'observation directe, du guide d'entretien et du questionnaire adressé aux différents acteurs. Également, elle nous permet enfin de faire une mise à jour des données et de confirmer ou infirmer nos hypothèses de recherche. Ainsi, les données utilisées dans notre travail sont classées en deux catégories : les données auxiliaires et les données relatives à l'occupation du sol pour terminer avec les images satellites.

### **7.1 Les données auxiliaires**

Elles se subdivisent en deux types de données : les données démographiques, les données économiques et les données climatologiques.

-les données démographiques : Il s'agit des données chiffrées relatives aux recensements généraux de la population et de l'habitat de 1998 et de 2014 (RGPH, 1998 et 2014). Elles proviennent de l'Institut National de la Statistique (INS).

-les données climatologiques : Il s'agit des moyennes pluviométriques annuelles de 1998 à 2016 et des moyennes thermiques annuelles de la même période. En outre, les moyennes mensuelles de 2018 relatives à la vitesse du vent, à l'humidité relative et à l'insolation. Les données utilisées proviennent de la SODEXAM (2019). Elles ont permis de caractériser la zone d'étude au plan agro-climatologique et d'analyser les potentialités écologiques de la région d'étude.

Ceci dit, pour traiter les données recueillies sur le terrain, nous avons eu recours à plusieurs outils. Ce sont entre autres, le logiciel Excel qui nous a permis de saisir et de traiter les données quantitatives recueillies grâce aux questionnaires destinées aux migrants exfiltrés. Ici, nous avons croisé les variables à l'aide des tableaux croisés dynamiques pour en ressortir les tableaux statistiques et les graphiques. Quant aux données qualitatives recueillies sur le terrain et à la rédaction du texte du mémoire nous avons utilisé le logiciel Word version 2007.

### **7.2 Les données de l'occupation du sol**

Elles servent à réaliser les cartes grâce aux logiciels SIG ARCGIS, Adobe Illustrator CS 11 et QGIS. De plus, les levées géographiques ont été effectuées par un GPS de marque Garmin.

Nous avons eu recours aux logiciels ENVI 5.3 (ENvironment for Visualizing Images) qui est un logiciel de visualisation et de traitements d'images issues de la télédétection optique et radar. Ce logiciel intègre les dernières technologies de traitement et d'analyse d'images, au sein d'une interface intuitive, qui permet d'extraire rapidement des informations pertinentes à partir des images. Sa fonction est de traiter et analyser les images géospatiales. Il a servi dans cette étude

aux prétraitements et traitements des différentes images satellitaires pour la cartographie de l'occupation du sol. Également les logiciels des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) à savoir ARCGIS 10.5. Cette application SIG bureautique complète de l'entreprise Esri. Il permet d'explorer, visualiser et analyser des données. Ce logiciel a été utilisé pour la l'établissement de toutes les différentes cartes contenues dans le travail à travers les processus de digitalisation et de spatialisation des données grâce aux outils de géotraitement après conception d'une base de données localisée. Enfin, les photographies illustratives ont été prises grâce à un appareil photographique Canon.

### 7.3 Les images satellitaires

L'acquisition des images satellitaires s'est faite via le lien <https://earthexplorer.usgs.gov/>. Deux images satellitaires de Landsat couvrant l'ensemble du parc national de Taï, et une image couvrant le parc national du Mont Péko ont été utilisées pour chaque date (2002, 2013 et 2023) afin d'étudier la dynamique de l'occupation du sol dans ces deux parcs et leurs alentours. Ces images téléchargées déjà géoréférencées dans le système de coordonnées projeté (WGS 1984 UTM Zone 29 N) ont été téléchargées pour la saison sèche où la couverture nuageuse est faible. Le choix des images dans la même saison n'est pas fortuit. En effet, utiliser des images satellitaires de la même saison permet d'assurer la cohérence des conditions d'éclairage et de végétation, réduisant ainsi les biais saisonniers et facilitant les comparaisons directes. Cela garantit donc une homogénéité des données et des analyses plus précises sur les changements d'occupation du sol au fil du temps. L'intervalle d'environ 10 années entre les trois dates (2002, 2013 et 2023) a été choisi dans le but de conserver une homogénéité temporelle pour mieux comprendre le phénomène étudié.

Les caractéristiques des images de Taï et de Péko sont données dans les tableaux 5 et 6 :

**Tableau 5 : Caractéristiques des images du parc national de Taï**

PARC NATIONAL DE TAÏ					
Année	ID	Path	Row	Date d'acquisition	Capteur
2002	LE07_L1TP_198056_20021213_20200916_02_T1	198	56	13/12/2002	ETM+
	LE07_L1TP_197056_20021222_20200916_02_T1	197	56	22/12/2002	ETM+
2013	LE07_L1TP_197056_20130102_20200908_02_T1	197	56	02/01/2013	ETM+
	LE07_L1TP_198056_20130109_20200908_02_T1	198	56	09/01/2013	ETM+
2023	LC09_L1TP_198056_20231223_20231223_02_T1	198	56	23/12/2023	OLI/TIRS
	LC08_L1TP_197056_20231224_20240104_02_T1	197	56	24/12/2023	OLI/TIRS

Source : Landsat 7 ETM+, Landsat 8 et 9, 2002, 2013, 2023

**Tableau 6 : Caractéristiques des images du parc national du Mont Péko**

PARC NATIONAL DU MONT PÉKO					
Année	ID	Path	Row	Date d'acquisition	Capteur
2002	LE07_L1TP_198055_20021213_20200916_02_T1	198	55	13/12/2002	ETM+
2013	LE07_L1TP_198055_20130109_20200908_02_T1	198	55	09/01/2013	ETM+
2023	LC09_L1TP_198055_20231223_20231223_02_T1	198	55	23/12/2023	OLI/TIRS

*Source : Landsat 7 ETM+, Landsat 9, 2002, 2013, 2023*

Ces images correspondent à la période sèche où la couverture nuageuse est faible et contribue à obtenir des images plus intéressantes pour une meilleure interprétation.

## **8. Difficultés de l'étude**

Pour ce volet, nous voudrions relever qu'elles sont de trois ordres à savoir l'occupation du sol, les contraintes professionnelles et l'administratif.

Au niveau des données relatives à l'état de l'occupation du sol et de son évolution (carte d'occupation du sol, les données sur la couverture végétale et du reboisement, etc.), nous avons rencontré de réelles difficultés à accéder aux informations très précises. Précisément, sur la période avant 2012, nous ne disposons d'aucune trace de ces données. Les archives manuelles et numériques des données ont été toutes détruites pendant la crise militaro-politique qu'a connu le pays entre 2002 et 2011. Et pour le traitement, du fait de l'évapotranspiration de la canopée du parc de Taï, il y a beaucoup de bruit lors du téléchargement des images satellites.

Relativement à la phase d'administration du questionnaire aux paysans a été très pénible et stressante. Il s'est agi, pour nous, de vaincre la réticence et d'établir un climat de confiance avec les migrants agricoles enquêtés. En effet, les enquêtes se sont déroulées dans un climat de méfiance et de suspicion. Certains planteurs se sont montrés très réticents et très peu coopératifs, malgré la présentation de l'autorisation d'enquête. Ils nous percevaient plutôt, comme des envoyés de l'Etat pour les spolier de leurs parcelles de culture acquises. En dépit de toutes ces embûches, nous avons pu collecter les informations essentielles. En somme, ces difficultés susmentionnées ne devraient en aucun cas altérer les résultats de nos analyses qui loin d'être sans critiques, tentent de corriger les insuffisances des études déjà réalisées à ce jour.

### VI.3- TABLEAU SYNOPTIQUE

Questions de la recherche	Objectifs de recherche	Hypothèses de recherche	Méthodologie	Plan
Quels sont les déterminants de la croissance démographique autour des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï ?	Déterminer les facteurs de la croissance démographique autour des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï.	La croissance démographique autour des aires protégées du Mont Péko et de Taï est essentiellement le fait des migrations agricoles.	-Recherche bibliographique -Traitement d'image Landsat 7 et 8 ; STRM, -Questionnaire aux planteurs migrants et aux populations hôtes	<b>Première partie</b> : l'ouest de la cote d'ivoire : une zone caractérisée par une forte croissance démographique. <b>Chapitre 1</b> : Caractéristiques de l'évolution démographique dans l'ouest ivoirien. <b>Chapitre 2</b> : Croissance démographique fortement impulsée par d'importantes vagues d'immigration ouest-africaine.
Quelles sont les incidences de l'évolution des populations riveraines sur les aires protégées du Mont Péko et de Taï dans l'Ouest ivoirien ?	Montrer les incidences de la croissance démographique sur les aires protégées du Mont Péko et de Taï.	La croissance de la population dans les espaces environnants aux aires protégées du Mont Péko et de Taï a induit une dégradation de leur couvert forestier du fait de l'extension des cultures au-delà des limites.	-Analyse spatio- temporelle de l'occupation du sol de 3 images satellites : 2002, 2013 et 2023. -Entretiens libres avec les différentes structures d'encadrement du monde agricole (OIPR, Hévéa et conseil café-cacao)	<b>Deuxième partie</b> : Impacts de la croissance démographique sur le foncier et la dégradation du couvert forestier des parcs nationaux du Mont Péko de et Taï. <b>Chapitre 3</b> : Intensification inquiétante des pratiques agraires et foncières au sein des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï. <b>Chapitre 4</b> : Dégradation rapide du couvert forestier dans les aires protégées du Mont Péko et de Taï.
Quelles sont les stratégies de gestion durable du couvert forestier des deux aires protégées face à la croissance démographique observée ?	Identifier les stratégies de gestion durable des aires protégées du Mont Péko et de Tai face à la croissance démographique observée.	Face à cette croissance démographique, les plans d'aménagement et de gestion initiés par l'Etat ont une insuffisance dans la préservation de ces aires protégées.	-Observations de terrain -Questionnaires adressés aux planteurs -Recherche documentaire -S.I.G	<b>Troisième partie</b> : Problèmes de gestion liés aux pressions foncières et nouvelles stratégies de préservation de la biodiversité dans la périphérie et au sein des aires protégées de tai et du Mont Péko. <b>Chapitre 5</b> : Problèmes de gestion des aires protégées de Tai et du Mont Péko face à l'exacerbation des pressions foncières. <b>Chapitre 6</b> : Vers de nouvelles stratégies de préservation de la biodiversité dans les périphéries et au sein des aires protégées du Mont Péko et de Tai.

**PREMIERE PARTIE :**

**L'OUEST DE LA COTE D'IVOIRE : UNE ZONE CARACTERISEE  
PAR UNE FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE**

## **Introduction**

L'économie de plantation adoptée par la Côte d'Ivoire avec l'introduction du binôme café-cacao dès 1903 a considérablement modifié son espace agricole par l'ouverture de nouveaux fronts pionniers de cacao. L'ouest ivoirien n'a pas échappé à ce phénomène. Alors que la mise en œuvre de toute culture, spécifiquement les produits de rente sur un espace de culture donné sont conditionnés par de nombreux facteurs. Nous pouvons citer entre autres le potentiel écologique, le niveau technologique, le savoir-faire des migrants agricoles, la politique mise en place par l'Etat etc.

Ainsi, la première partie de notre travail traite des différents facteurs ayant une forte influence sur le développement spatial et humain que connaissent les zones périphériques aux deux aires protégées du Parc National de Tai et du Mont Péko.

Quelles sont les caractéristiques socio-spatiales des régions du Cavally et du Guémon qui abritent ces deux aires protégées ?

## **CHAPITRE 1 : CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DANS L'OUEST IVOIRIEN**

### **1.1 Evolution démographique à la fois alimentée par des opportunités économiques et des crises socio-politiques**

« *Salut ô terre d'espérance, pays de l'hospitalité ! (...)* », les premiers mots de l'hymne national de la Côte d'Ivoire témoignent de la tradition séculaire qui fut la sienne en matière d'immigration. Ainsi, selon C. M. FLAN (2017, p.2), la situation géographique, l'économie naguère florissante et la politique d'ouverture du père de la nation ivoirienne ont tracé la route du travail pour des "voisins" en quête de bien-être social et économique difficile à trouver chez eux. Aujourd'hui encore, c'est dans la sous-région de la CEDEAO, le pays qui comporte en son sein le plus grand nombre d'étrangers. De la Colonie de Côte d'Ivoire à la 3ème République, cette forme particulière d'immigration continue d'avoir un impact économique, social, culturel et même politique très marqué.

#### **1.1.1 Evolution démographique conditionnée par des opportunités économiques**

A partir de l'année 1920, une intensification du flux migratoire est notable, et cela est fortement lié au grand projet colonial de développement de l'agriculture de plantation, notamment des cultures pérennes (café, cacao, palmier à huile etc.) et du bois selon D. KOUADIO (2011, p.32). Dans la zone forestière et pré-forestière du sud-est et du centre ouest du territoire, favorable à cette activité, plusieurs difficultés s'élevaient. En effet, cette partie de la Côte d'Ivoire souffrait d'un sous-peuplement qui a constitué un frein à la mise en valeur des terres, ainsi qu'à une arboriculture efficace, nécessitant une importante main d'œuvre. Cela a pris sa source dans l'émigration soutenue des jeunes locaux vers les colonies voisines, qui entendaient ainsi échapper à l'impôt instauré par l'administration coloniale. Celle-ci, pour juguler ce problème, va donc mettre en place une stratégie migratoire, ayant permis d'une part de canaliser les départs des populations hors des zones forestières, par un contrôle rigoureux des mouvements migratoires, et d'autre part, de faire appel massivement à la main d'œuvre des colonies voisines. La Côte d'Ivoire était devenue pour diverses raisons un hub stratégique de la puissance coloniale comme le soutient O. MERABET, (2015, PP 14-17). De plus, il convient de relever que cette politique d'ouverture, économiquement orientée, avait atteint une dimension inédite avec la mise en œuvre d'une intégration des étrangers dans le tissu socio-politique de la Côte d'Ivoire, O. DEMBELE (*op.cit.* p.14). Ainsi, ces opportunités économiques qui concernent essentiellement le secteur informel constituent des ressources pécuniaires en additionnel pour ces populations agricoles des deux entités du Mont Péko et de Taï telles qu'élucidées par les tableaux 7 et 8 :

**Tableau 7 : Activités économiques non agricoles menées par les migrants du PNMP**

Activités économiques menées	Total PNMP	Taux chiffré			
Restaurants	11	27.50%	Elevage porcine	06	15.00%
Vendeuse de bananes	10	25.00%	Conducteurs de mototaxi	05	12.50%
Vente de poissons congelés	03	07.50%	Vendeurs d'herbicides	01	02.50%
Produits phytosanitaires	03	07.50%	Mécanicien vélo-moto	13	32.50%
Elevage de cabris	18	45.00%	Mécanicien auto	01	02.50%
Gérants de boutique	03	07.50%	Chauffeurs de camions	10	25.00%
Gérants de kiosque à café	05	12.50%	Apprentis camion	07	17.50%
Vendeurs de poulets "africains"	13	32.50%	Vente de pièces détachées	04	10.00%
Achat de fèves de cacao	07	17.50%	Vendeuses d'ustensiles de cuisine	05	12.50%
Achat de latex d'hévéa	00	-	Détaillant de carburant	13	32.50%
Vendeuses d'attiéké	12	30.00%	Gérants de cabine téléphonique	11	27.50%
Elevage de moutons	11	27.50%	Vendeuses de beignets	12	37.50%
Vendeurs de vin de palme	05	12.50%	Vendeurs de pains traditionnels	07	17.50%

Source : Nos enquêtes, 2023

Dans les localités visitées du parc du Mont Péko, le constat est que les populations agricoles dans leur grande majorité s'investissent dans d'autres secteurs économiques en plus de l'agriculture. Ceux-ci se déclinent par ordre d'importance, nous avons l'élevage de cabris avec 45.00%, la vente de beignets qui fait 37.50%. Ensuite suivent les mécaniciens de vélo et moto avec un taux de 32.50% ; c'est le même pourcentage pour les vendeurs de carburant en bouteilles. Ces derniers se font ravitailler en carburant par le réseau des chauffeurs qui en assurent l'achat avec les bidons de 25 à 30 litres en ville, soit à Duekoué ou à Bangolo. Enfin, les restaurants et les gérants de cabines de téléphone pour les transferts d'unités et appels surtout "au pays" avec 27.50%.

Les planteurs rencontrés dans les périphéries du PNT exercent les mêmes activités économiques. Elles sont mises en évidence par le tableau 8 suivant :

**Tableau 8 : Activités économiques non agricoles menées par les migrants du PNT**

Activités économiques menées	PNT	Taux chiffré	Total PNT -PNMP	Taux
Restaurants	13	<b>27.65%</b>	24	<b>27.59%</b>
Vendeuse de bananes	29	<b>61.70%</b>	39	<b>44.83%</b>
Vente de poissons congelés	11	<b>23.40%</b>	14	<b>16.09%</b>
Produits phytosanitaires	13	<b>27.65%</b>	16	<b>18.39%</b>
Elevage de cabris	19	<b>40.42%</b>	37	<b>42.53%</b>
Gérants de boutique	10	<b>21.28%</b>	13	<b>14.94%</b>
Gérants de kiosque à café	07	<b>14.89%</b>	12	<b>13.79%</b>
Vendeurs de poulets “africains”	19	<b>40.43%</b>	34	<b>39.08%</b>
Achat de fèves de cacao	25	<b>53.19%</b>	32	<b>36.78%</b>
Achat de latex d’hévéa	11	<b>23.40%</b>	11	<b>12.64%</b>
Vendeuses d’attiéké	13	<b>27.65%</b>	25	<b>28.74%</b>
Elevage de moutons	13	<b>27.65%</b>	24	<b>27.59%</b>
Vendeurs de vin de palme	12	<b>25.53%</b>	17	<b>19.54%</b>
Elevage porcine	09	<b>19.15%</b>	15	<b>17.24%</b>
Conducteurs de mototaxi	15	<b>31.91%</b>	20	<b>22.99%</b>
Vendeurs d’herbicides	05	<b>10.64%</b>	06	<b>06.90%</b>
Mécanicien vélo-moto	15	<b>37.50%</b>	28	<b>32.18%</b>
Mécanicien auto	02	<b>04.26%</b>	03	<b>03.45%</b>
Chauffeurs de camions	12	<b>25.53%</b>	22	<b>25.29%</b>
Apprentis camion	09	<b>19.15%</b>	16	<b>18.39%</b>
Vente de pièces détachées	10	<b>21.28%</b>	14	<b>16.09%</b>
Vendeuses d’ustensiles de cuisine	07	<b>17.50%</b>	12	<b>13.79%</b>
Détaillant de carburant	15	<b>37.50%</b>	28	<b>32.18%</b>
Gérants de cabine téléphonique	13	<b>27.65%</b>	24	<b>27.59%</b>
Vendeuses de beignets	21	<b>44.68%</b>	36	<b>41.38%</b>
Vendeurs de pains traditionnels	09	<b>19.15%</b>	16	<b>18.39%</b>

Source : Nos enquêtes, 2023

Pour ce qui est de la zone du parc de Tai, nous avons les vendeuses da banane en gros avec 61.70%. La zone de Tai est un véritable grenier et la commercialisation des bananes se fait par une organisation des femmes et la desserte concerne Abidjan, Bouaké et les pays limitrophes. Nous avons ensuite les vendeuses de beignets avec 44.68% et l’élevage avicole de poulets

africains avec 40.43%. Ici, les sujets acquis entre 4.000fr et 5.000fr sont convoyés par les camions de transport grâce à des caisses confectionnées à cet effet et sur des motos vers les grandes agglomérations à savoir Guiglo, Duekoué voire Daloa. Ils y sont revendus entre 7.000fr et 9.000fr pendant les périodes creuses. Lors des périodes de fêtes, ils sont mis sur le marché entre 10.000fr à 12.000fr, voire 15.000fr.

Dans l'ensemble, les secteurs d'activités économiques où les migrants agricoles se sont investis sont le commerce de bananes avec un taux de 44.83%, suivi du commerce de caprins avec 42.53% et enfin la vente de beignets pratiquée par les femmes représentant 41.38%.

En second ressort, c'est le facteur agriculture qui conditionne l'évolution démographique.

### **1.1.1.a) Evolution démographique liée à l'agriculture**

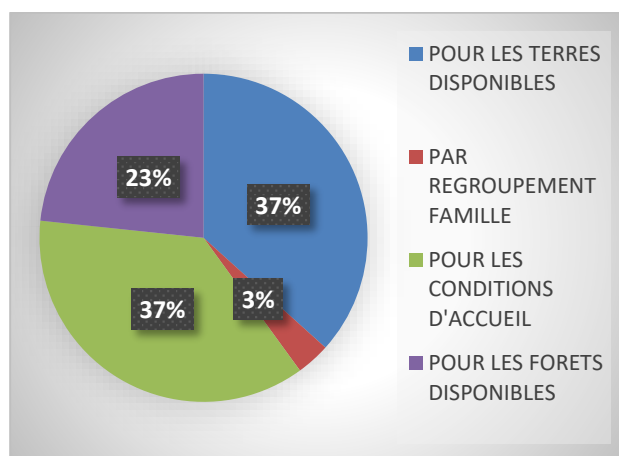
L'accession à l'indépendance le 7 Août 1960, bien que faisant de la Côte d'Ivoire une entité souveraine à part entière, n'aura pas pour effet de ralentir les flux migratoires sur le territoire national. En effet, le programme de développement économique, qu'engage la Côte d'Ivoire à travers des plans quinquennaux, sur la période allant de 1960 à 1980, va conduire l'Etat ivoirien à entamer une politique de renforcement des ressources humaines ivoiriennes, par un accueil massif de travailleurs étrangers, qualifiés ou non. Pour le Burkina Faso, par exemple, les flux migratoires en direction de la Côte d'Ivoire, pays à fortes potentialités économiques et connu pour sa tradition d'accueil, se sont poursuivis en raison de la croyance très forte de ce que l'avenir était ailleurs ; une vision partagée par l'élite politique, comme soutient P. KIPRE, (2017, p.14). Ce besoin de main d'œuvre trouvait également sa source dans la rusticité de l'agriculture ivoirienne, qui n'était pas encore à l'ère d'une agriculture moderne, mécanisée, pouvant réduire le travail de l'homme. Parmi les grands programmes nationaux d'aménagement régional, ayant nécessité une importante main d'œuvre étrangère, nous pouvons citer l'AVB (Autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama), les plans palmier, hévéicole et sucrier de l'Etat, l'ARSO (Aménagement de la région du sud-ouest), qui s'est étendu de 1969 à 1980 et a permis la création du port de San-Pedro, qui est le premier port mondial d'exportation de café et de cacao (D. OUSMANE (2009, p.13). Avec la dissolution du SIAMO en 1960, Feu le président Félix Houphouët Boigny, soucieux de procéder à une mise en valeur des potentialités agricoles de la Côte d'Ivoire, va mettre en place une politique attractive de recrutement d'une main-d'œuvre étrangère, principalement disponible dans la sous-région avec la création de l'OMOCI en mars 1960. Dans cette dynamique, le rôle de cette structure a été de recevoir les demandes de main-d'œuvre des planteurs ivoiriens, de les regrouper par région et de les transmettre à l'office voltaïque, qui se chargeait de recruter les travailleurs et de les acheminer

vers les points de transit où ils étaient pris en charge jusqu'en Côte d'Ivoire, pour être remis aux employeurs demandeurs.

Aujourd'hui, les planteurs enquêtés dans notre zone d'étude évoquent diverses raisons pour justifier cette logique d'immigration dans la région forestière de l'ouest ivoirien, de surcroît doté de fortes potentialités économiques. Ce sont entre autres la disponibilité de terres arables, le suivi de parent et les conditions d'accueil des autochtones qui militent en leur présence.

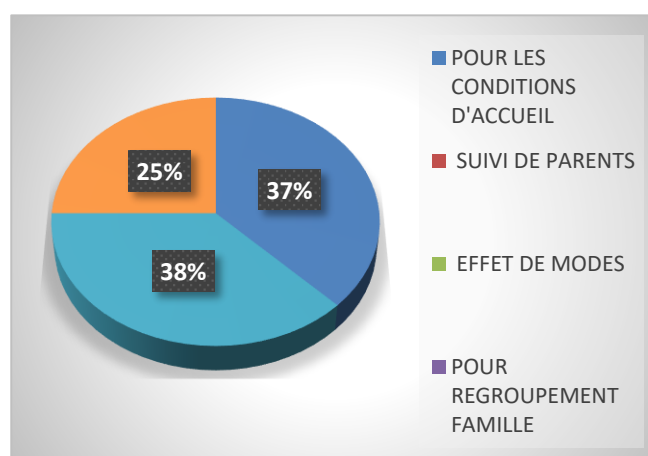
Les figures 6 et 7 suivantes en sont les illustrations :

**Figure 6 : Raisons d'installation des migrants agricoles dans les périphéries du PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

**Figure 7: Raisons d'installation des migrants dans les périphéries du PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2022

Pour ce cas spécifique du PNT, il en ressort que la première raison est la disponibilité des terres avec un taux de 37%. Elle confirme leur quête de terres nouvelles et assez propices aux activités liées à l'agriculture. La seconde motivation concerne les conditions d'accueil des autochtones pour 37%. Enfin, le dernier nœud porte sur la disponibilité des forêts dans les nouvelles localités d'accueil représentant un pourcentage de 23%.

Dans la même logique, la figure 7 se penche sur les raisons similaires pour les populations riveraines au Mont Péko. Ici, nous avons les raisons identiques. Parmi celles-ci, la première est les conditions d'accueil qui est de 38%. La seconde motivation est la disponibilité des forêts avec un taux chiffré de 37%. Enfin, la troisième raison concerne la disponibilité des terres avec un pourcentage de 25%.

Dans l'ensemble, ce sont la disponibilité de forêts et de terres de cultures de l'ouest ivoirien qui attirent les populations agricoles installées dans les alentours des deux aires protégées avec respectivement 30% et 31%. Ainsi, le cumul des deux raisons représente 61%. Enfin, le dernier pan est la résultante de l'hospitalité légendaire des populations autochtones.

### **1.1.1.b) Evolution démographique liée aux conditions d'accueil des populations hôtes**

Le déplacement de la boucle du cacao de l'est à l'ouest ivoirien se caractérise par l'ouverture de nouveaux fronts pionniers de cette culture spéculative. Aujourd'hui, la partie occidentale du pays est devenue la nouvelle destination prisée pour de nombreuses populations agricoles. Ainsi, l'installation dans ces localités d'accueil, et notamment à proximité des aires, est motivée par les conditions d'accueil et d'accès au foncier qui favorisent leur sédentarisation. Ce faisant, notre zone d'étude qui se situe précisément dans le pays des Wê, est logé entre les fleuves Cavally et Sassandra. Selon les ethnologues que cite A. SCHWARTZ (1975), le pays Wê concerne les Guéré, les Wobé et les Khran du Libéria. Etymologiquement, le nom qu'ils se donnaient autrefois est Wègnon ou Wèdignon, ce qui signifie : les hommes (gnon) qui ont pitié (wè) dans le cœur (di). Autrement dit, les hommes qui ont pitié des autres, y compris les visiteurs. C'est donc fort de cette hospitalité légendaire que les autochtones des localités visitées ont facilité l'entrée et l'installation de "nouveaux venus" sur leurs terres. Cet état de fait est traduit par les figures 6 et 7 précédentes. En effet, pour les villages riverains au parc du PNT, la raison première de l'installation des populations agricoles est les conditions d'accueil offertes par les hôtes avec un taux de 37%. Cela traduit que les autochtones facilitent leur "arrivée", leur établissement dans ces sites d'accueil tout en garantissant un accès sans contraintes à la ressource forestière. C'est le même de cas de figure que l'on retrouve dans les villages de l'autre massif protégé en occurrence le Mont Péko avec 38%. En d'autres termes, la frange des populations agricoles qui soutient que ce sont les conditions hospitalières qui ont motivé leur migration se chiffre à 37.5% pour l'ensemble des deux aires protégées du Mont Péko et de Taï.

A côté des trois causes de l'évolution démographique citées plus haut, les crises socio-politiques de 1995 à 2011 sont des indicateurs révélateurs de la dynamique de populations de la zone ouest. C'est donc cet aspect qui meuble la seconde articulation du premier chapitre.

### **1.1.2 Evolution démographique liée aux crises socio-politiques, moteur de surpeuplement de l'ouest ivoirien**

#### **1.1.2.a) Du boycott actif de 1995 au coup d'état de 1999**

A la faveur du boycott actif de 1995 lancé par les politiques de l'opposition ivoirienne, l'ONG international Amnesty International mentionne dans son rapport de mai 1996 que plusieurs dizaines de personnes appartenant au groupe ethnique des Bété, dont est issu l'opposant Laurent Gbagbo ont été arrêtées et sont détenues depuis octobre 1995 dans la région de Gagnoa (à 250 km au nord-ouest d'Abidjan) en raison de leurs sympathies pour le FPI. Ces arrestations qui se sont poursuivies durant les premiers mois de 1996, ont eu lieu à la suite de tensions ethniques

et politiques, apparues dans les jours précédant l'élection présidentielle d'octobre 1995. Ainsi, quelques 8 000 paysans Baoulé - ethnies à laquelle appartient le président Henri Konan Bédié - avaient alors cherché refuge dans différentes villes de la région à la suite de la rumeur du massacre d'une vingtaine de Baoulé par des Bété ; suscitant un flux migratoire important en direction du sud-ouest et l'ouest ivoirien. A la suite de ces tensions sur fond de crise identitaire, plusieurs dizaines de paysans Bété ont été arrêtés apparemment sur dénonciation de paysans Baoulé qui les accusaient d'avoir pillé leurs campements ou volé leurs récoltes. Ces arrestations se sont poursuivies d'une manière qui semble totalement arbitraire plusieurs mois après la fin des tensions entre les populations Bété et Baoulé, selon Amnesty International (1996, p.3-4).

J. P. CHAUVEAU, (2000, p.5-6) fait également mention de fortes turbulences qui s'étaient manifestées en milieu rural dans les mois ayant immédiatement précédé le coup d'Etat de 1999. Celles-ci se traduisent par des protestations des producteurs contre la baisse des prix du café, du cacao et du coton ; médiatisation tapageuse, par les différents partis politiques, de l'adhésion de telle ou telle région rurale en leur faveur. Il en est résulté de nombreux conflits fonciers entre autochtones et migrants non-ivoiriens, qu'ils soient planteurs comme dans l'Ouest forestier, éleveurs dans le Nord et le Centre, ou pêcheurs dans le Centre et sur le littoral. Au cours des mois d'octobre, novembre et décembre, des conflits meurtriers entre autochtones bété et Burkinabè ont retenu plus particulièrement l'attention dans la sous-préfecture de Saioua (région d'Issia), notamment celui qui opposa des autochtones krou et des Burkinabè dans la sous-préfecture de Tabou, qui fut suivi de l'évacuation de plus d'une dizaine de milliers de Burkinabè du Sud-Ouest du pays. Ces conflits furent généralement associés à la polémique sur l'«ivoirité» et l'idéologie incontestablement xénophobe véhiculée par le pouvoir en place. De sorte que la polémique sur les causes et la nature des conflits fonciers intercommunautaires rappelle celle qui était intervenue, un an plus tôt, lors de la préparation et du vote de la nouvelle loi sur le domaine rural. Annoncée publiquement par le président Bédié dans son " appel de Fengolo " en décembre 1997 sur les lieux mêmes d'un conflit meurtrier ayant opposé Wè et Baoulé, la préparation de cette loi donna lieu à de multiples manœuvres politiques en direction de l'électorat rural des différentes régions du pays. Et conséquemment, l'on a assisté à de nombreux déplacements en interne des populations rurales. Sur ce point, selon les données de la DPNU, en 2005, le nombre total d'immigrants en Côte d'Ivoire était de 2 231 277, soit 12,3 % de la population totale (les projections pour l'année 2010 prévoient 2 406 713 immigrants soit 11,2 % de la population totale). Alors que depuis l'indépendance du pays, le taux de croissance annuelle du stock des immigrants a été entre 1,8 % et 4,4 %. Mais, en raison de la crise politico-militaire, il a baissé à 0,3 % pour la période 2000- 2005 (même valeur projetée

pour la période 2005-2010) (DPNU, 2008). Au recensement de 1998, ce nombre était de 2 163 644, représentant 14,1 % de la population. Comme en 1988, 2 % des immigrants sont des ivoiriens nés à l'étranger de retour au pays, mais la plupart des immigrés sont des étrangers (98 %) provenant, par ordre d'importance, du Burkina Faso (54,3 %), du Mali (18,1 %), de la Guinée (5,5 %) etc. comme l'atteste le tableau 9 :

**Tableau 9 : Répartition des immigrants par sexe et par pays d'origine**

Pays d'origine	Masculin	Féminin	Total	%
Burkina Faso	682 094	491 793	1 173 887	54,3
Mali	232 835	159 837	392 672	18,1
Guinée	68 033	51 761	119 794	5,5
Ghana	50 151	56 819	106 970	4,9
Niger	56 935	17 455	74 390	3,4
Liberia	31 454	37 595	69 049	3,2
Bénin	32 514	23 109	55 623	2,6
Togo	28 776	21 218	49 994	2,3
Nigeria	18 022	15 985	34 007	1,6
Sénégal	23 527	7 959	31 486	1,5
Mauritanie	11 991	1 609	13 600	0,6
Autres Afrique	9 386	7 595	16 981	0,8
Non-Afrique	13 621	11 263	24 884	1,2
Non déclaré	163	144	307	0,0
Total	1 259 502	904 142	2 163 644	100,0

Source : INS, 2014 /RGPH 2014

Malgré le ralentissement du taux d'immigration, passé de 16,4 % à 14,1 % de 1998 à 2014, la population étrangère (c'est-à-dire les immigrés étrangers et leurs descendants nés en Côte d'Ivoire qui n'ont pas obtenu la nationalité ivoirienne) était de 26 % en 1998, soit 4 000 047 personnes (INS, 2002d). De plus, toujours la même structure, le taux net de migration (pour 1 000 personnes) était toujours positif depuis les années 50 (entre 5 et 12 malgré une baisse à 2,2 de 1995 à 2000) jusqu'à la période 2000-2005 (-3,7). Estimés négatifs pour la période 2005-2010 (-1,4), les projections pour les années à venir prévoient des soldes pratiquement nuls (entre 0,1 et 0,2) (DPNU, 2021).

Enfin, l'autre facteur qui est à la base des flux de migrations est la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 portant code foncier rural. En effet, le développement de l'économie de plantation a perpétué et renforcé les flux migratoires internes et externes vers la zone forestière ivoirienne. La politique migratoire implicite qui prévalait en Côte d'Ivoire était caractérisée par une ouverture à la libre circulation des hommes et des biens et une accession facile à la propriété foncière, consacrée par la célèbre expression : «*La terre appartient à celui qui la met en valeur*». Ainsi, selon les RGPH de 1975 à 1998, la population migrante a toujours représenté une proportion importante (plus de 41 %). Cette proportion était de 47,2 % en 1975 ; 42 % en 1988

; 41,4 % en 1993 et 42,7 % au dernier recensement en 1998. Cette population des migrants est dominée à plus de 61 % par les migrants internes. En 1998, les migrants internes représentaient 67,1 % de la population totale des migrants contre respectivement 67,8 %, 61 % et 66 % en 1993, 1988 et 1975. On constate donc une stabilité de la mobilité interne depuis les années 1980 (INS, 2002a). Cependant, l'essoufflement de l'économie de plantation, la raréfaction des terres cultivables et la crise économique au début des années 80, ont engendré de nouvelles dynamiques remettant en cause la stabilité du pays. Les conflits fonciers nés d'une part entre les populations autochtones et les migrants internes, et, d'autre part entre populations autochtones et migrants internationaux, ont nécessité le vote et la promulgation de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 portant code foncier rural. En revanche, à cause des crises récurrentes et de la nécessité de mieux expliquer les nouvelles dispositions, cette loi n'a pas encore atteint ses objectifs à savoir : (i) limiter les conflits fonciers, (ii) moderniser le droit foncier coutumier, (iii) assurer la sécurité foncière aux détenteurs de terres et (iv) favoriser l'investissement dans l'agriculture (Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, 2006). Ainsi, l'on a assisté à un mouvement de reflux des immigrants vers leur pays d'origine, à un développement de réseaux de traite d'enfants et de femmes victimes de prostitution, amplifié par le coup d'Etat de 1999 et la rébellion armée de 2002, OIM, (2009, p.34).

#### **1.1.2.b) De l'après coup d'état de 1999 à la crise militaro-politique de 2011**

Nonobstant la violente crise politique qu'elle a traversée de 2002 à 2011, la Côte d'Ivoire demeure la première puissance économique de l'UEMOA, en représentant à elle seule environ 40% du PIB de cette zone monétaire. Elle est également l'une des économies les plus dynamiques de l'Afrique en termes d'évaluation du taux de croissance. De plus, s'il est vrai que la crise de 2002 à 2011 a ralenti l'immigration en Côte d'Ivoire au profit de l'émigration, l'on ne saurait contester qu'au niveau africain, elle occupe la première place en termes proportion d'immigrés par rapport à sa population totale. A cet effet, les étrangers représentent 24,2 % de sa population (RGPH –CI 2014). Depuis l'indépendance du pays, « *le taux de croissance annuelle du stock des immigrants varie entre 1,8 % et 4,4 %, mais, en raison de la crise politico-militaire, il avait baissé à 0,3 % pour la période 2000-2005 (même valeur projetée pour la période 2005-2010)* » (OIM, 2009). Ces chiffres connaissent de véritables hausses depuis la fin de la crise en 2011. En outre, selon un rapport de l'OIM datant de 2009, « *Le taux brut d'activité élevé chez les immigrants (presque 60 %) semble indiquer que l'immigration en Côte d'Ivoire est surtout une immigration de travail* » (INS, 2002). Selon l'agence pour la promotion de l'emploi (AGEPE), seulement « *4 833 visas de travail ont été*

*délivrés, dont 4 564 aux hommes et 269 aux femmes, sur la période 2000-2006* » (AGEPE, 2006). Ces chiffres confirment l'impression que la majorité des migrants travaille dans le secteur informel pour lequel aucune déclaration auprès de l'AGEPE n'est effectuée. Ces migrants internationaux et leurs descendants (majeurs) nés en Côte d'Ivoire exercent principalement dans l'agriculture, le commerce et les services non sociaux. Ainsi dit, la décennie de crise que la Côte d'Ivoire a connue, va voir s'enraciner profondément la conscience identitaire, qui va créer une situation désastreuse sur l'immigration de travail, radicalement aux antipodes de l'houphouëtisme social. En effet, déjà en septembre 2000, un conflit foncier oppose à San-Pedro, des Burkinabés à leurs hôtes Kroumen. Ces derniers veulent reprendre les forêts qu'ils ont vendues aux premiers. Cela va engendrer des affrontements qui vont aboutir à l'évacuation d'un millier de Burkinabés. La récurrence de ce genre de conflit est notable, à cause de la saturation de l'espace forestier selon S. BREDELOUP, (2004, p.2). De surcroît, selon les données de la DPNU, en 2005, le nombre total d'immigrants en Côte d'Ivoire était de 2 231 277, soit 12,3 % de la population totale (les projections pour l'année 2010 prévoient 2 406 713 immigrants soit 11,2 % de la population totale). Depuis l'indépendance du pays, le taux de croissance annuelle du stock des immigrants varie entre 1,8 % et 4,4 %, mais, en raison de la crise politico-militaire, il a baissé à 0,3 % pour la période 2000-2005 (même valeur projetée pour la période 2005-2010) (DPNU, 2009). Le ralentissement du rythme de croissance de l'immigration s'explique par le fait que depuis la crise ivoirienne de 2002, suite à une tentative de coup d'Etat en septembre 2002, de nombreux retours volontaires des étrangers résidants en Côte d'Ivoire ont eu lieu, soit à l'initiative des migrants eux-mêmes, soit à l'initiative des Etats d'origine de ces migrants. Entre mai et juillet 2003, 7 500 rapatriements volontaires ont été organisés par l'OIM bénéficiant surtout aux Burkinabè (80 % du totale de rapatriements), Maliens, Guinéens et Sénégalais (OIM, 2003). Certains de ces ressortissants (Burkinabè, Maliens) seraient revenus en Côte d'Ivoire sans que l'on puisse en estimer le nombre. De plus, on dénombre près de 8 000 départs de Français (binationaux y compris) de la Côte d'Ivoire après les événements de novembre 2004 (reprise des hostilités suite au refus du processus de désarmement, démobilisation réintégration) selon les données consulaires retracées par O. MERABET (2006). Il est tout à fait indiqué de préciser que le taux brut d'activité élevé chez les immigrants (presque 60 %). Cela semble indiquer que l'immigration en Côte d'Ivoire est surtout une immigration de travail (INS, 2002d). Selon l'agence pour la promotion de l'emploi (AGEPE), seulement 4 833 visas de travail ont été délivrés, dont 4 564 aux hommes et 269 aux femmes, sur la période 2000-2006 (AGEPE, 2006). Ces chiffres confirment l'impression que la majorité des migrants travaille dans le secteur informel pour

lequel aucune déclaration auprès de l'AGEPE n'est effectuée. Ces migrants internationaux et leurs descendants (majeurs) nés en Côte d'Ivoire exercent principalement dans l'agriculture, le commerce et les services non sociaux. En 1998, l'agriculture occupait plus de la moitié des communautés étrangères les plus nombreuses (INS, 2002d). Il nous est paru important de préciser que sur la période 1998-2006, les principales motivations des migrations vers la Côte d'Ivoire sont économiques avant d'être familiales : les immigrés se déplacent prioritairement pour des raisons de travail et pour la recherche d'un emploi. Et enfin, souligner que la crise politico-militaire que vit la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, a également engendré d'importants déplacements de populations des zones septentrionales, de l'ouest et du centre vers le sud. Ces populations déplacées internes (PDI) étaient estimées à environ 709 377, majoritairement des femmes (52 %) (Enquête PDI-FAC, 2005).

## **1.2 Dynamique socio-démographique, révélatrice des forts enjeux anthropiques autour des aires protégées du Mont Péko et de Taï**

### **1.2.1 Historiques des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï**

Le Parc national de Taï tire son nom de la ville de Taï, localité située entre sa limite ouest et le fleuve Cavally, frontière naturelle de la Côte d'Ivoire avec le Libéria. L'histoire de sa création commence en 1926 avec l'administration coloniale qui créa le « Parc refuge de la région forestière du Moyen et du Bas Cavally » par l'arrêté n°2508/AG/11/04/1926 (RIEZEBOS *et al.*, 1994) avec une superficie de 960 000 ha. Après plusieurs évolutions, il devint, par arrêté du 07 août 1956, Réserve intégrale pour la faune et la flore de Taï dont les parties centrale et sud furent érigées en « Parc national de Taï » par décret n°72-544 du 28 août 1972 et la partie nord en « Réserve partielle de faune du N'Zo » par décret n°72-545 du 28 août 1972. Les superficies respectives sont alors de 350 000 hectares et 75 000 hectares. En 1973, le parc fut amputé d'une surface de 20 000 hectares au profit de la Réserve de faune du N'zo par décret n°73-132 du 21 mars 1973. En 1977, une zone périphérique de protection du Parc national de Taï d'une superficie de 96 000 hectares est créée à l'ouest et au nord-est par Décret n°77-348 du 03 juin 1977. En 1983, une zone de protection et d'aménagement d'environ 18 000 hectares est créée entre le Parc national de Taï et le périmètre papetier par arrêté MINEFOR n°9 du 11 mai 1983. Plus tard, en application de l'article 9 de la loi 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, modifié en son article 2 par la Loi n° 2013-864 du 23 décembre 2013, les deux décrets suivants ont été pris :

- Décret n°2018- 495 du 23 mai 2018 portant modification des limites de la Réserve partielle de faune du N'Zo en vue de sa réduction au profit du PNT ;

- Décret n°2018- 496 du 23 mai 2018 portant modification des limites du Parc national de Taï en vue d'étendre sa superficie à la zone périphérique de protection et à une partie de la Réserve de faune du N'Zo.

Ces deux décrets fixent définitivement la superficie du Parc national de Taï à 508 186 hectares et celle de la Réserve partielle de faune du N'Zo à 27 830 hectares faisant de ce massif, le plus grand bloc forestier du domaine guinéen sous statut de protection avec une superficie globale de 536 016 hectares (selon les Décrets N°2018- 495 et 496 du 23 mai 2018).

Au plan international, grâce aux efforts consentis par sa Direction et ses partenaires de l'époque, le parc a été admis au réseau mondial des Réserves de Biosphère en 1978 et inscrit sur la liste des sites naturels du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1982 (POOL-Stanvliet et *al.* 2013).

Quant au parc national du Mont Péko, il est situé dans la partie ouest de la Côte d'Ivoire plus précisément dans la région de Guémon entre les préfectures de Bangolo et Duékoué. Initialement prévu pour être une réserve de faune en 1965, le massif du Mont Péko a été directement érigé en parc national par le décret n°68-79 du 09 février 1968. En effet, contrairement aux autres parcs nationaux, sa création n'est pas basée sur l'existence de zones bénéficiant déjà d'un statut de protection, qu'il s'agisse de réserves ou de forêts classées (Lauginie, 2007). Conformément à ce décret de création, sa superficie est de 34 000 ha. Mais, les travaux de Rondeau (2000) indiquent qu'elle ne serait en réalité que de 28 000 ha. Selon ce dernier, une erreur d'estimation serait manifestement intervenue lors de sa création. A ce problème crucial de superficie, s'ajoute la confusion entre les limites du décret de 1968 et celles ouvertes en 1974 dans le cadre de la première opération de matérialisation des limites.

Dans l'optique de trouver une solution à cette situation et, surtout, en application des dispositions de la Loi de 2002 concernant l'actualisation des limites des PNR, l'OIPR a procédé à une évaluation des données topographiques du décret de 1968 avec les logiciels de cartographie. Au cours de cette évaluation, la participation effective des représentants des populations riveraines aux travaux de terrain et l'appui constant des autorités politiques et administratives locales au processus, ont permis de présenter une proposition consensuelle prenant en compte les préoccupations de l'ensemble des parties impliquées. Les résultats obtenus indiquent une superficie de 30 240,11 ha mentionnée dans le projet de décret de redéfinition des limites de cette aire protégée soumis au Gouvernement (PAG PNMP, 2024).

A côté du volet historique des deux aires protégées, l'articulation suivante prend en compte le profil socio-démographique de la population agricole riveraine à ces massifs.

## 1.2.2 Forte progression de la population agricole en taille et en densité

### 1.2.2.1 Forte progression de la population agricole riveraine en taille

Le déplacement de la boucle du cacao du centre-est vers l'ouest ivoirien à partir des années 1970 (Z. A. KOUADIO *et al.* (2022)) est le facteur majeur de la dynamique démographique de cette zone. Pour mieux l'apprécier, nous avons choisi les intervalles temporels de 1988 à 2021:

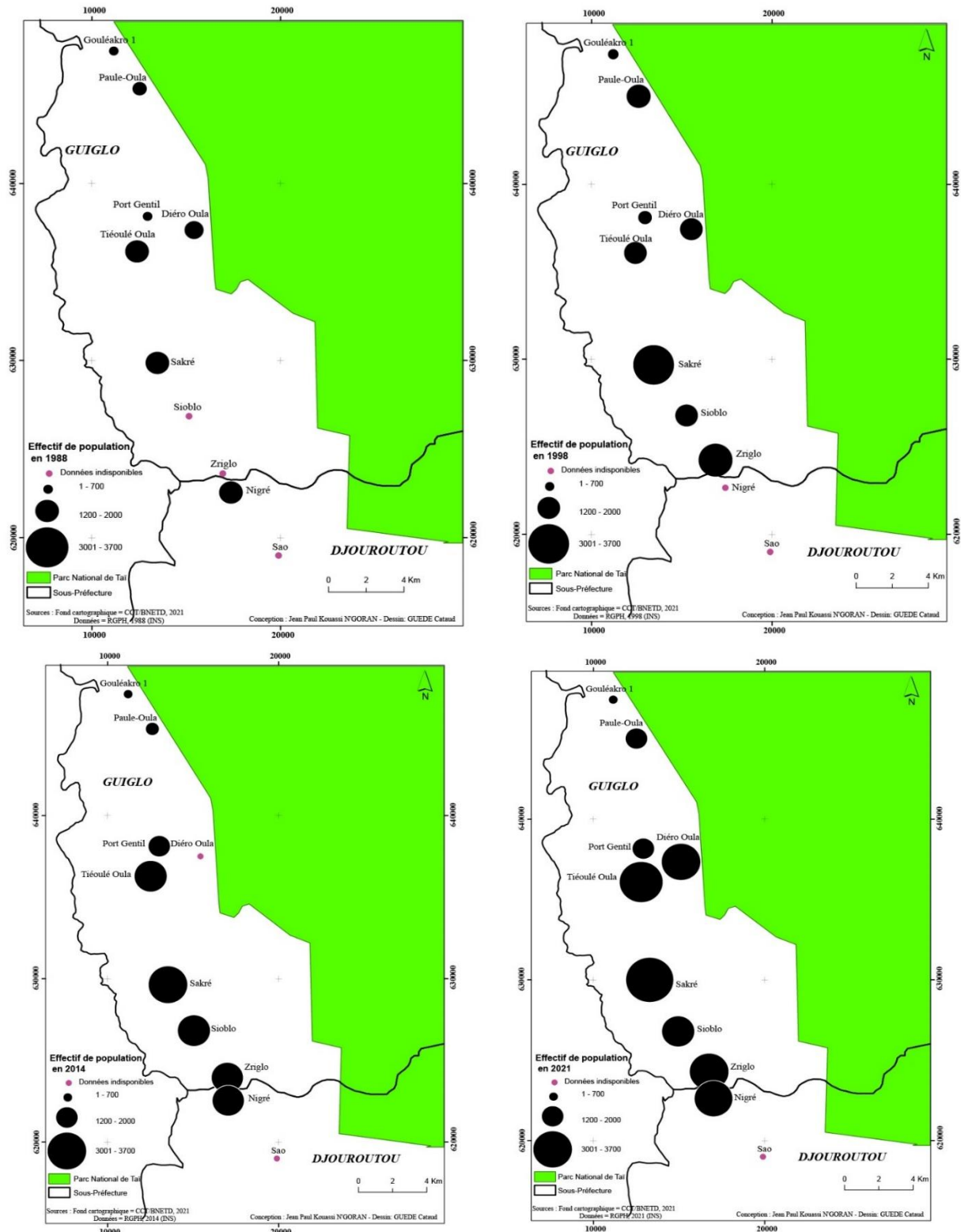


Planche 2: Effectifs des localités proches du PNT de 1988 à 2021

Concernant l'évolution de la population autour du Parc National de Taï entre 1988 et 2021, elle est mise en exergue par la planche 2 ci-dessus et se décline comme suit :

En 1988, les localités recensées présentent de faibles effectifs. Le village de Sakré domine avec 1 833 habitants, suivi par celui de Tiéoule-Oula avec 1 192 habitants et Nigré qui abrite 1 361 habitants. Les autres villages tels que Paule-Oula, Port-Gentil ou Gouléako 1 restent en dessous de 1 000 habitants. Cette configuration traduit une faible densité humaine et une occupation limitée des marges du parc.

Cependant, en 1998, la situation change considérablement. La population augmente dans presque toutes les localités. La localité de Sakré connaît une forte croissance et atteint 3 371 habitants, tandis que celles de Tiéoule-Oula (1 635 habitants), Ziriglo (2 416 habitants) et Diero-Oula (1 693 habitants) confirment cette dynamique démographique. Quant au village de Gouléako 1, il triple presque sa population passant de 251 à 674 habitants. Cette progression témoigne d'une intensification des implantations rurales éventuellement liée à des mouvements migratoires motivés par l'extension des activités agricoles.

En 2014, l'évolution devient plus contrastée. Certaines localités comme Gouléako 1 qui chute à 335 habitants ou Paule-Oula qui baisse à 824 habitants connaissent un recul démographique. En revanche, les villages de Tiéoule-Oula (2 525 habitants), Sioblo (2 718 habitants) et Nigré (2 142 habitants) poursuivent leur croissance démographique. La localité de Sakré qui atteint 3 659 habitants reste le principal centre humain de cette zone. Ces écarts révèlent une redistribution spatiale des populations et l'existence de dynamiques différenciées selon les villages.

En 2021, la croissance démographique s'accélère de nouveau dans plusieurs localités. Ainsi, le village de Sakré franchit le cap de 5 158 habitants confirmant son rôle de pôle démographique majeur. Quant aux localités de Tiéoule-Oula (3 740 habitants), Diero-Oula (3 136 habitants) et Nigré (3 268 habitants), elles connaissent aussi une forte progression. De même, les localités de Ziriglo et Port-Gentil avec des effectifs respectifs de population de 3 022 et 1 227 habitants s'inscrivent dans cette dynamique positive. Toutefois, certaines localités affichent une croissance plus faible. Il s'agit du village Sioblo qui enregistre une légèrement diminution estimée à 2 360 habitants.

De plus, la comparaison diachronique fait apparaître trois tendances principales. D'abord, une croissance globale de la population entre 1988 et 2021 qui est marquée par un triplement des effectifs dans plusieurs villages. Ensuite, l'émergence de pôles structurants tels que Sakré, Tiéoule-Oula et Diero-Oula, qui concentrent une part importante de la population du secteur géographique. Enfin, une redistribution des habitants entre les villages marqués par

des baisses ponctuelles à Gouléako 1 ou Sioblo. Celles-ci sont compensées par de fortes hausses enregistrées dans d'autres localités.

Ces évolutions traduisent l'essor démographique et la diversification des implantations humaines autour du Parc National de Taï. Elles suggèrent une intensification de la pression foncière et agricole susceptible d'accroître les menaces sur l'intégrité écologique du parc. Elles montrent enfin que la dynamique de peuplement reste inégalement répartie avec des trajectoires locales spécifiques et des stratégies d'occupation différenciées.

Pour l'autre massif soumis à notre étude, la planche 3 ci-dessous mettent en lumière cette dynamique démographique pour les villages situés dans ses alentours :

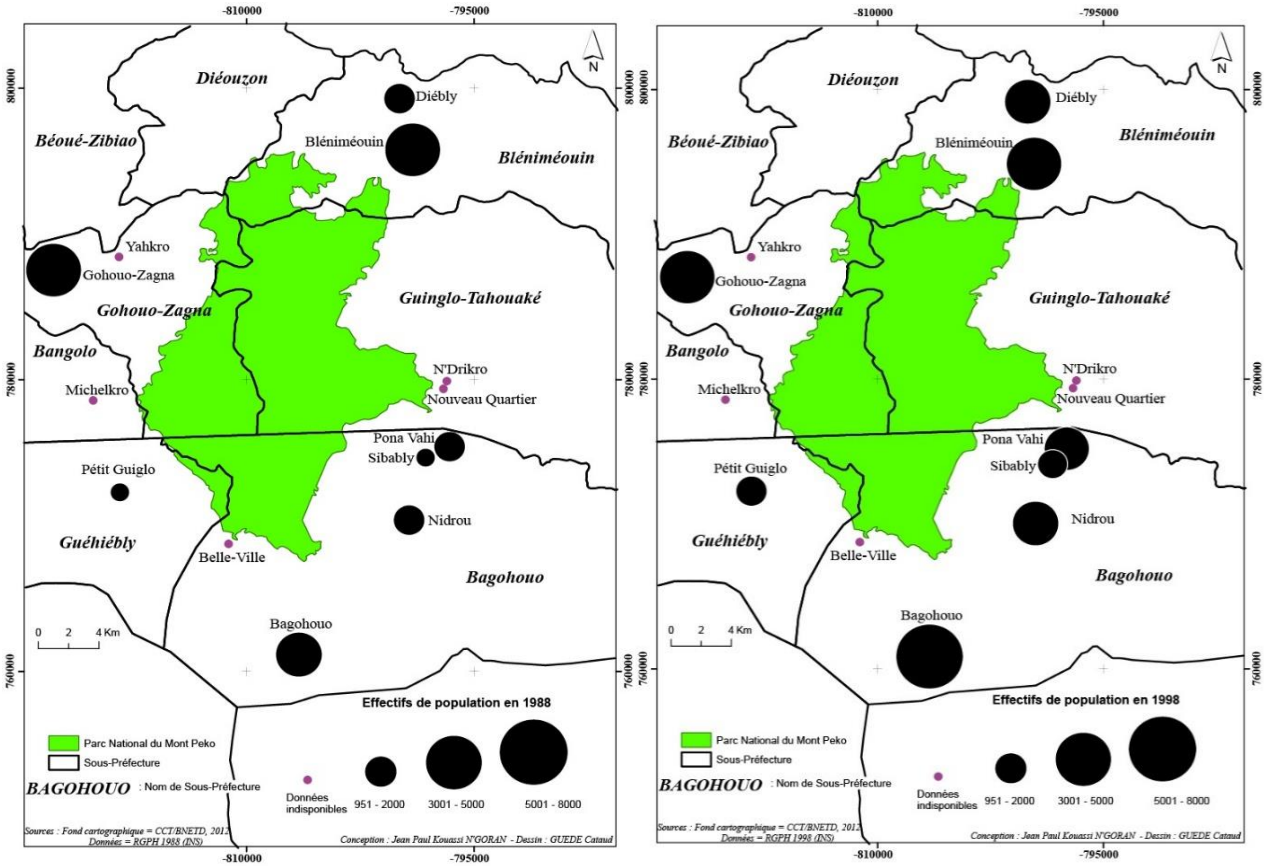
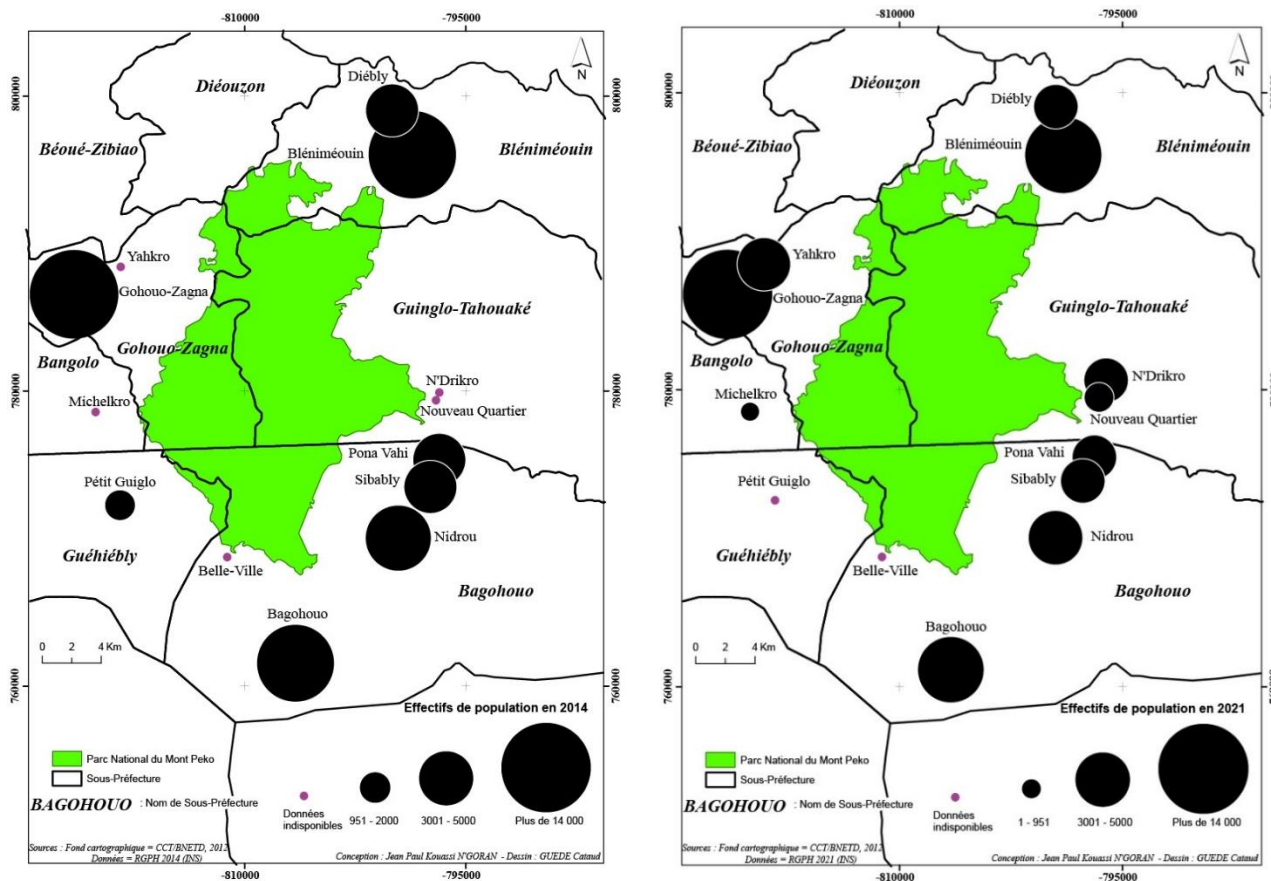


Planche 3: Effectifs des localités proches du PNMP de 1988 à 2021



Relativement à l'évolution de la population dans les localités autour du Parc National du Mont Peko entre 1988 et 2021, l'analyse diachronique des données démographiques entre 1988 et 2021 permet de mettre en évidence de profondes mutations dans la périphérie du Parc National du Mont Péko.

En 1988, la population se caractérise par des effectifs relativement modestes. Les villages les plus peuplés sont Bléniméouin (4 449 habitants) et Gohouo-Zagna (3 444 habitants). Bagohou n'abrite alors que 652 habitants, tandis que Petit-Guiglo avec 490 habitants apparaît comme des localités marginales. L'ensemble de l'espace reste faiblement occupé ce qui traduit une pression limitée sur les ressources naturelles du parc.

Dix ans plus tard, en 1998, la dynamique démographique est marquée par une forte progression. Bagohou connaît une croissance spectaculaire passant de 652 à 6 325 habitants. Dans le même temps, la localité de Gohouo-Zagna atteint 4 773 habitants, tandis que celles de Nidrou et Pona Vahi connaissent également une hausse significative avec respectivement 2 645 et 2 124 habitants. Par contre, la population à Petit-Guiglo a triplé avec un effectif de 1 627 habitants. Ce changement traduit un accroissement rapide des implantations humaines lié à l'intensification des flux migratoires et à l'extension des espaces agricoles.

La tendance se renforce en 2014. Les localités de Bléniméouin et Gohouo-Zagna deviennent de véritables pôles de peuplement avec respectivement 15 189 et 16 836 habitants. Tandis que Bagohouo confirme son attractivité en franchissant le seuil des 10 000 habitants. Les villages intermédiaires tels que Nidrou (5 616 habitants) et Pona Vahi (4 886 habitants) affichent une croissance soutenue. Les localités de Sibably et Diébly, bien que moins peuplées dépassent 3 000 habitants chacun. Seul le village de Petit-Guiglo qui comptait 1 965 habitants se maintient à un niveau relativement faible. Cette autre phase illustre une intensification des peuplements qui est marquée par une pression démographique sur la périphérie immédiate du parc.

En 2021, l'évolution démographique de cet espace prend une tournure différente. En effet, les villages de Gohouo-Zagna et Bléniméouin avec des effectifs de population estimés dans l'ordre à 14 076 et 13 928 habitants conservent leur rôle dominant mais enregistrent une légère baisse par rapport à 2014. A l'opposé, la localité de Bagohouo connaît un recul brutal passant de 10 369 à 5 714 habitants. Nidrou (4 608 habitants) et Pona Vahi (2 413 habitants) voient également leurs effectifs diminuer. En revanche, de nouvelles localités apparaissent dans les données, telles que Michelkro (922 habitants), N'Drikro (2 337 habitants), Nouveau Quartier (1 897 habitants) et Yahkro (4 041 habitants). Ce redéploiement traduit une redistribution spatiale des populations.

L'ensemble de la période met en évidence trois tendances principales. La première est une croissance globale de la population entre 1988 et 2014 avec une multiplication par trois à quatre des effectifs dans la majorité des villages. La deuxième est l'émergence de pôles structurants notamment Gohouo-Zagna, Bléniméouin et Bagohouo qui polarisent l'occupation humaine. La troisième qui est une phase de recomposition spatiale est observée en 2021. Elle est marquée par des baisses locales des effectifs de population et l'intégration de nouvelles localités dans les données officielles. Ces dynamiques témoignent à la fois de l'attractivité de la périphérie du parc et des pressions multiples sur son environnement. Elles soulignent aussi les fragilités sociales et spatiales liées aux fluctuations démographiques. Enfin, elles interrogent directement la durabilité de la gestion du Parc National du Mont Péko dans un contexte de croissance démographique soutenue et d'occupation foncière croissante.

En somme, ce sont les activités économiques et surtout qui conditionnent la croissance démographique dans les alentours des deux aires protégées du Mont Péko et de Tai.

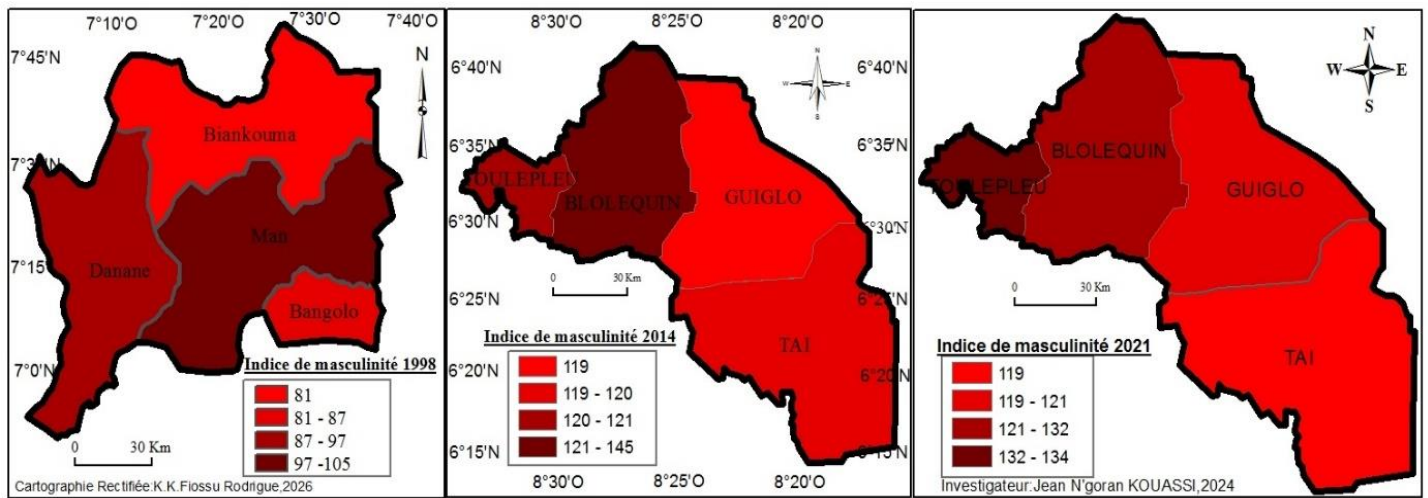
De plus, un autre aspect du profil socio-démographique de cette population riveraine est assez jeune et à forte connotation masculine.

### 1.2.3 Population majoritairement masculine et jeune

#### 1.2.3.1 Population à un taux de masculinité élevé

Sur cet aspect des caractéristiques de la population dans l'ouest ivoirien, nous avons pris en compte les données des RGPH de 1998 (avant la crise de 2001) et celles de 2014 et 2021 (après la crise). Ce sont les planches 4 et 5 ci-dessous qui mettent en relief les indices de masculinité des deux zones qui abritent les deux massifs forestiers qui font l'objet de l'étude.

La planche 4 porte sur la région du Cavally tandis que la planche de 5 s'attarde sur la région du Guémon.



**Planche 4: Taux de masculinité des localités proches du PNT de 1998 à 2021**

En effet, en 1998 la cartographie du ratio-sex montre une disparité au niveau de l'armature de chaque département. En clair, contrairement à la concentration démographique des jeunes dans le département de Man, il est observé une forte prédominance des individus de sexe masculin dans le département de Bangolo qui représente un sex ratio d'une fréquence de 1,05 ; soit 105 hommes pour 100 femmes à Bangolo contre 108 hommes pour 100 femmes à Guiglo, entité départementale de la région du moyen Cavally. Toutefois, il est judicieux de signifier que les trois (03) départements de la région des montagnes que sont Man, Danané et Biankouma indiquent une forte fréquence féminine avec respectivement un indice de masculinité de 0,97 dans le département de Man, soit 97 hommes pour 100 femmes, contre 0,87 de sex ratio à Danané et 0,81 indice de masculinité à Biankouma soit respectivement 87 hommes pour 100 femmes à Danané et 81 hommes pour 100 femmes à Biankouma.

A ce sujet, le ratio sexe dans cette localité montre dans l'ensemble une supériorité des femmes. La carte ci-dessous montre un aperçu synoptique de ce rapport de masculinité sur période de 2014 à 2021. En effet, la carte de 2014 démontre une concentration des femmes à Tinhou, Doké et Zeeglo. Le ratio sexe dans ces localités est de plus de 1,710. Cette valeur représente en

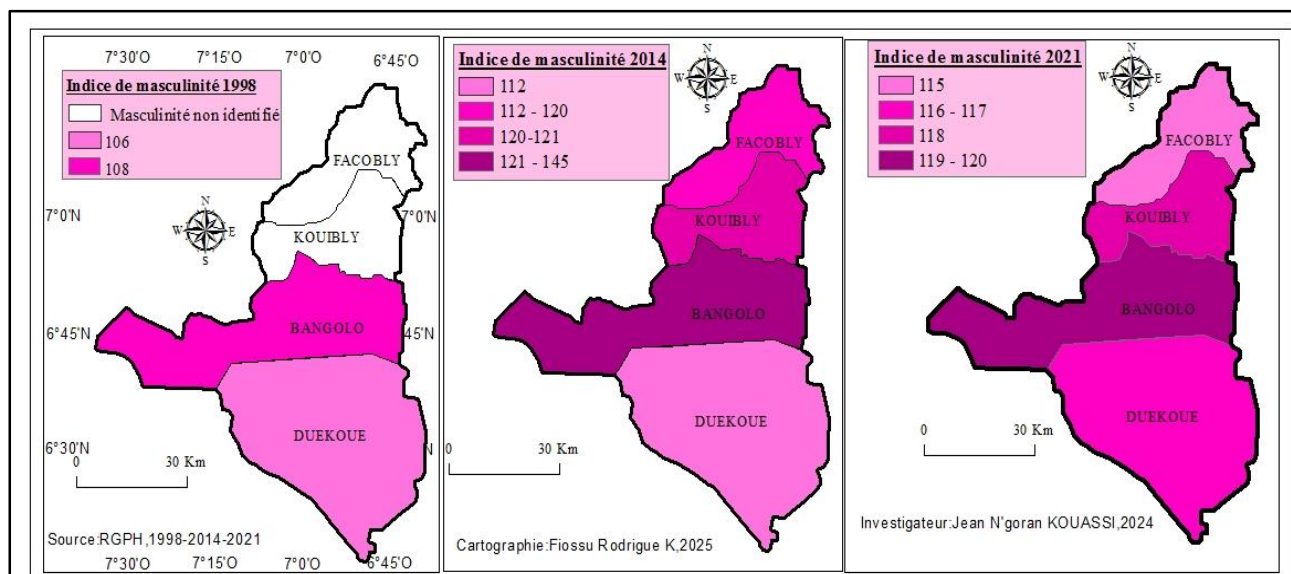
moyenne un individu de sexe masculin pour 1000 femmes. Cependant, Meo, Zeeglo, Dioboké et Tinhou comptent environ deux hommes pour 1000 femmes, soit un ratio sexe de 1710 ‰ à Zeeglo et un fort ratio sexe à Tinhou de 1950‰. En outre, celui de Méo et Dioboké est successivement de 1588 ‰ et 1610‰.

L'analyse panoramique des différentes figures précédentes montre que dans la région du Cavally il existe dans toute la région plus de femme que d'homme. A titre d'exemple, la localité de Nezobly ne compte aucun homme pour une femme dans la mesure où le rapport de masculinité indique une fréquence de 0,95. Ce qui représente un ratio de masculinité de 950 ‰, soit aucun homme pour 950 femmes. Ce chiffre est en deçà de 1000 femmes à l'échelle spatiale de Nezobly.

La cartographie du rapport de masculinité montre de façon synoptique une prédominance de la population des individus de sexe masculin durant le déroulement des deux années 2014 et 2021. Néanmoins, elle présente une inégale distribution du volume démographique du nombre de personne de sexe masculin et du nombre de femme dans chaque département. Il est par constat révélé que la période de 2014 indique une forte densité de la population masculine dans le département de Bolequin avec un ratio sex de plus de 1177‰, soit une valeur démographique de 143794 individus de sexe masculin supérieur à celle des personnes de sexe féminin au cours de la période de 2014. Aussi, cette disparité s'est poursuivie en 2021 mais a connu des bouleversements au niveau du rapport de masculinité à l'échelle départementale. En clair, la hiérarchie au niveau du rapport de masculinité sur le plan spatial a connu une transformation. Dans la mesure où, le département de Toulepleu qui avait une faible proportion de masculinité en 2014 avec 1089‰ de rapport de masculinité, soit seulement une valeur démographique de 24148 hommes pour 22165 femmes, va être influencé par une croissance exponentielle du rapport de masculinité qui révèle plus de 1321‰ de rapport de masculinité. Ce département se positionne à la première hiérarchie en 2021. Au total, le rapport de masculinité au sein de la région du Cavally est inégalement repartit. Mais ce rapport connaît de profonds bouleversements à l'échelle départementale.

En somme, la région des montagnes compte un indice de masculinité plus important en genre féminin que la région du moyen Cavally en tenant compte des informations qui ont constitué des boussoles pour le traitement cartographique. Cet indice est mis en exergue par les figures de 21 à 23 suivantes. Pour ce fait, la région du moyen Cavally constitue une importante migration des hommes en raison des activités agricoles. Cette importance des individus de sexe masculin s'explique également dans le département du Bangolo au sein de la région des

montagnes qui justifie l'attractivité au niveau du secteur primaire, un facteur d'incitation de la population masculine et active. Ces indicateurs sont similaires à celle de la région du Guémon.



**Planche 5: Taux de masculinité des localités proches du PNMP de 1998 à 2021**

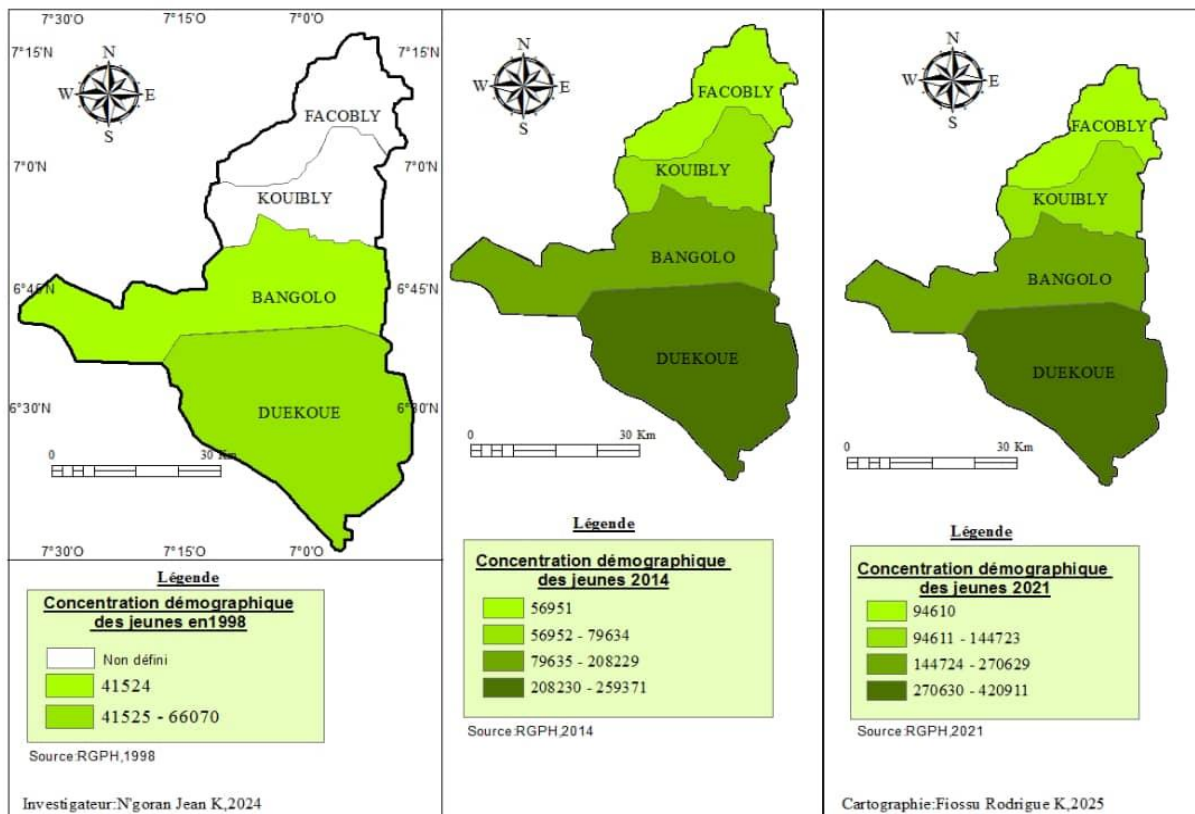
A l'instar de la région du Cavally, le Guémon présente une inégale distribution du ratio sex. En effet, au sein des départements, il se présente une dégradation du nombre d'homme par rapport au nombre de femme au fil du temps de 2014 à 2021. Il est observé dans le département de Kouibly et de Facobly une variation négative du rapport de masculinité de 2014 à 2021. Soit un ratio sex de 1161°% en 2014 à 1064°% en 2021 dans le département de Kouibly, contre un rapport de masculinité de 1153°% à 1063°% de 2014 à 2021 dans le département de Facobly. Par contre, les départements de Bangolo et Duekoué présentent une variation positive du rapport de masculinité avec environ 1064°% en 2014 et plus de 1160°% en 2021 dans le département de Bangolo et Duékoué.

En définitive, les deux régions montrent un indice de masculinité disparate et subissent des influences négative et positive de part et d'autre dans chaque département. Toutefois, la cartographie a montré qu'il existe une prédominance des populations de sexe masculin sur celle des femmes à l'échelle régionale et départementale. Ce qui signifie qu'il y a plus d'homme que de femme dans la région de Cavally et du Guémon.

En outre, les populations agricoles qui se sont installées dans les espaces géographiques environnants aux deux massifs du PNT et du PNMP sont majoritairement jeunes.

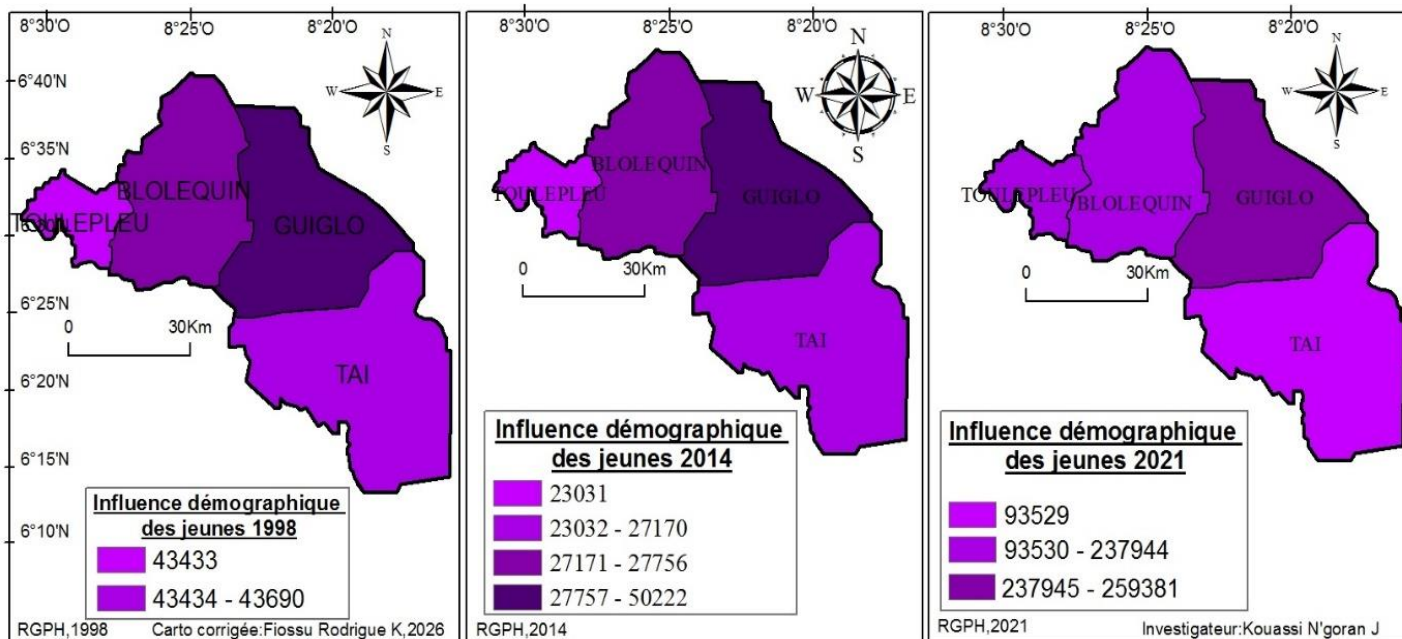
### 1.2.3.2 Population à forte prédominance jeune

Cette disposition de la population jeune des deux régions de l'ouest ivoirien de notre étude est traduite par les données statistiques de 1998 à 2021 mises à notre disposition par l'INS.



**Planche 6: Répartition des jeunes dans les localités du PNMP de 1998 à 2021**

Avant toute analyse, nous voulons signifier que le découpage administratif de 1998 était différent de celui de 2014. C'est pourquoi, le département de Bangolo constitue l'une des entités territoriales de la région des montagnes (Man). Il en est de même pour les sous-préfectures de Facobly et Kouibly. Quant au département de Duekoué, il était rattaché au Moyen Cavally.



**Planche 7: Répartition des jeunes dans les localités du PNT de 1998 à 2021**

Les deux cartographies présentent une inégalité au niveau de la concentration de la population des jeunes dans chaque région et par rapport aux départements en 1998. Il se présente donc une forte concentration démographique dans le département de Man avec 38,87% de la population totale des jeunes de la région des montagnes, soit environ 105000 jeunes. Contrairement à Man, le département de Bangolo compte un effectif de population jeune de 41524 habitants qui représente moins de 16% de la population régionale totale.

Par ailleurs, au niveau de la région du moyen Cavally, il n'a pas été possible d'obtenir toutes les informations relatives à l'effectif des jeunes concernant les départements de Tai, Bolequin et Toulepleu. C'est seulement le département de Guiglo et Duekoué qui ont pu être l'objet de traitement cartographique grâce aux informations démographiques obtenues. À cet effet, entre ces deux entités territoriales, Guiglo montre une influence au niveau de la population jeune. Le département de Duekoué constitue la faible hiérarchie démographique avec 66070 jeunes, contre 83933 jeunes à Guiglo. Ces effectifs représentent respectivement une proportion de 44% et environ 56% de jeune dans le département de Guiglo.

Après la crise de 2001, nous observons que la population agricole enquêtée dans les localités est dans son ensemble jeune. Cela se traduit par le tableau 10 pour la région du Guémon sur les espaces temporels de 2014 à 2021 :

**Tableau 10 : Repartition de la population jeune dans le Guémon de 2014 à 2021**

Départements	Total population en 2014	Population Jeune 2014	% des jeunes	Total population en 2021	Population Jeune 2021	% des jeunes
BANGOLO	208229	104134	50.01	270629	135339	50.01
DUEKOUÉ	259371	136461	52.61	420911	221450	52.61
FACOBLY	56951	26782	47.03	94610	44491	47.03
KOUIBLY	79634	38505	48.35	144723	69977	48.35
Total région	604185	305882	50.63	930873	471257	50.63

*Source : RGPH, 2014 et 2021*

En effet, selon le tableau cette population jeune se chiffre pour le RGPH de 2014 à 50.01% à Bangolo pour les espaces temporels, contre 52.61% à Duekoué. Tandis que les départements de Facobly et Kouibly sont en deçà de la moyenne avec respectivement 47.03% et 48.35%. En somme, la population jeune de la région est de 50.63%. Aussi, cette dynamique démographique est restée constante en 2021. Cet état de fait est traduit par un volume démographique des jeunes et leur implantation au sein de la région du Guémeon. Il est observé

une concentration des jeunes représentée inégalement dans chaque département de la région du Guémon. Cette disparité affiche la prédominance des jeunes dans le département de Duekoué avec une fréquence de plus de 53% au sein du département, suivi du département de Bangolo qui compte exactement 50% des jeunes. Cette proportion des jeunes dans le département de Duekoué représente 52% contre 50% à Bangolo. Ces résultats démontrent que la population des jeunes dans ces départements n'ont pas évolué considérablement de 2014 à 2021. La localité de Facobly représente la plus faible fréquence de la population jeune durant les sept années. Cette proportion n'a pas changé au cours des sept années, soit 48% de 2014 à 2021.

En définitive, les indicateurs démographiques relatif aux jeunes dans le Guémon n'a pas considérablement évolué de 2014 à 2021. Le niveau de concentration de la population est resté pratiquement constant au cours de ces années.

De l'autre côté en occurrence la région du Cavally qui abrite le parc de Taï, nous avons les mêmes proportions démographiques au niveau des jeunes.

En effet, dans cet espace géographique, la frange de population jeune avoisine les 50%. Ainsi, les départements de Toulepleu, Taï et Guiglo présentent respectivement 49.72, 48.75% et 48.04% en 2014 ; pendant que Bloléquin affiche 29.28%. Ce sont les mêmes données en 2021 sauf que le département de Toulepleu connaît une croissance avec 74.50%. En somme, cette population jeune est de 42.54% en 2014 contre 45.36% en 2021.

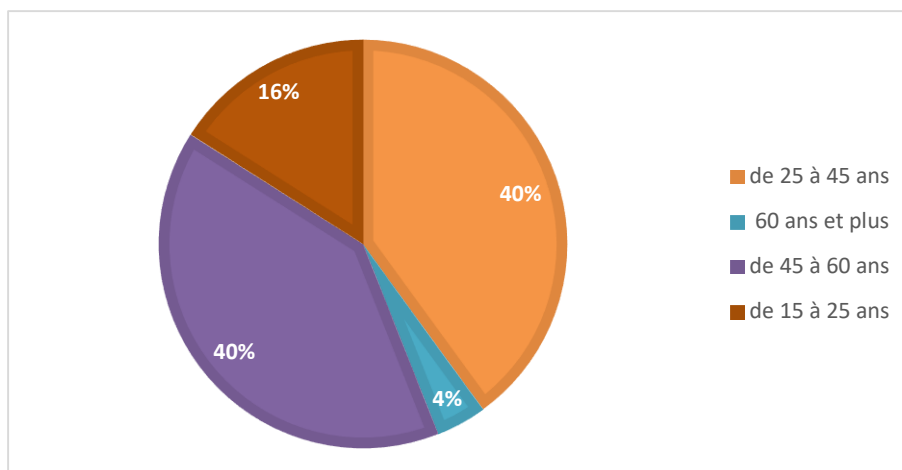
Il semble important de rappeler que la strate des jeunes dans cette sous partie concerne ceux de moins de 18 ans dans la mesure où les informations recueillies au sein de l'institut national de statistique a dénombré les populations de plus de 18 ans qui induisent celles des personnes adultes. C'est donc le choix du groupe d'individu de 17 ans au plus qui nous a paru judicieux pour répondre aux objectifs de cette étude.

Partant de ce fait, la cartographie montre une disparité dans la distribution de la population active à l'instar du volume démographique général. Cette disparité se perçoit par la fréquence moins importante des jeunes qui se trouve en dessous de 50% de la population jeune au sein de chaque département. Cependant, le constat est que l'armature démographique des jeunes de moins de 18 ans de 2014 à 2021 à l'échelle régionale n'a pas subi un changement au niveau de la hiérarchisation dans la concentration de la population jeune.

Au bout du compte, la région du Cavally à l'instar de celle du Guémon n'ont pas connu de bouleversement au niveau de l'implantation des jeunes de moins de 18 ans. En ce sens que pour un cumul de 2157628 d'habitants recensés lors des RGPH de 2014 et 2021, nous avons 1226554 jeunes, ce qui représente 56.85%. Alors que cette frange de la population se chiffrait à 47.93% en 2014 pour 434061 recensés contre 63.29% en 2021 pour 792493 jeunes.

Cette prédominance de la population à tendance jeune trouve sa confirmation sur le terrain telle que traduite par les figures ci-dessous. En effet, dans le cadre de nos entretiens que nous avons effectués dans les 27 sites visités, il en résulte une majorité assez jeune des populations agricoles riveraines. Dans certains cas, des migrants s’y installés à l’âge adolescent tels que montrent les figures 8 et 9 :

**Figure 8 : Tranches d’âge des migrants agricoles enquêtés dans le PNT**

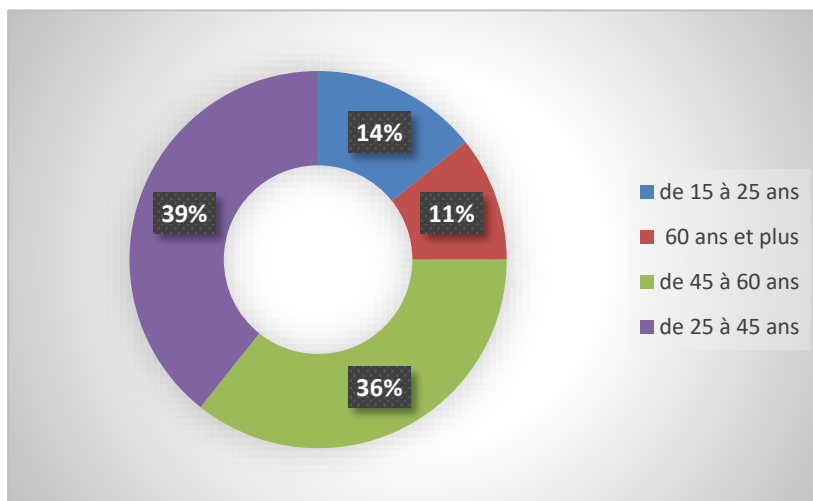


Source : Nos enquêtes, 2023

Prenant pour référentiel la figure 8 illustrée ci-haut, la tranche d’âge de 15 à 25 ans des migrants interrogés fait 16%. Celle de 25 à 45 ans constitue 40%, idem pour la tranche de 45 à 60 ans. Et pour terminer celle de 60ans et plus se chiffre à 04% qui ont voulu se soumettre à nos questions. En d’autres termes, le cumul des tranches de 15 à 25 ans et 25 à 45 ans qui constitue la frange jeune, ce qui représente un pourcentage de 56. Ce qui dénote que l’essentielle des migrants travaillant dans la sphère géographique du parc national de Taï est jeune.

C’est le même constat pour les riverains du Mont Péko tel qu’indiqué par la figure 9 :

**Figure 9 : Tranches d’âge des migrants agricoles enquêtés dans le PNMP**



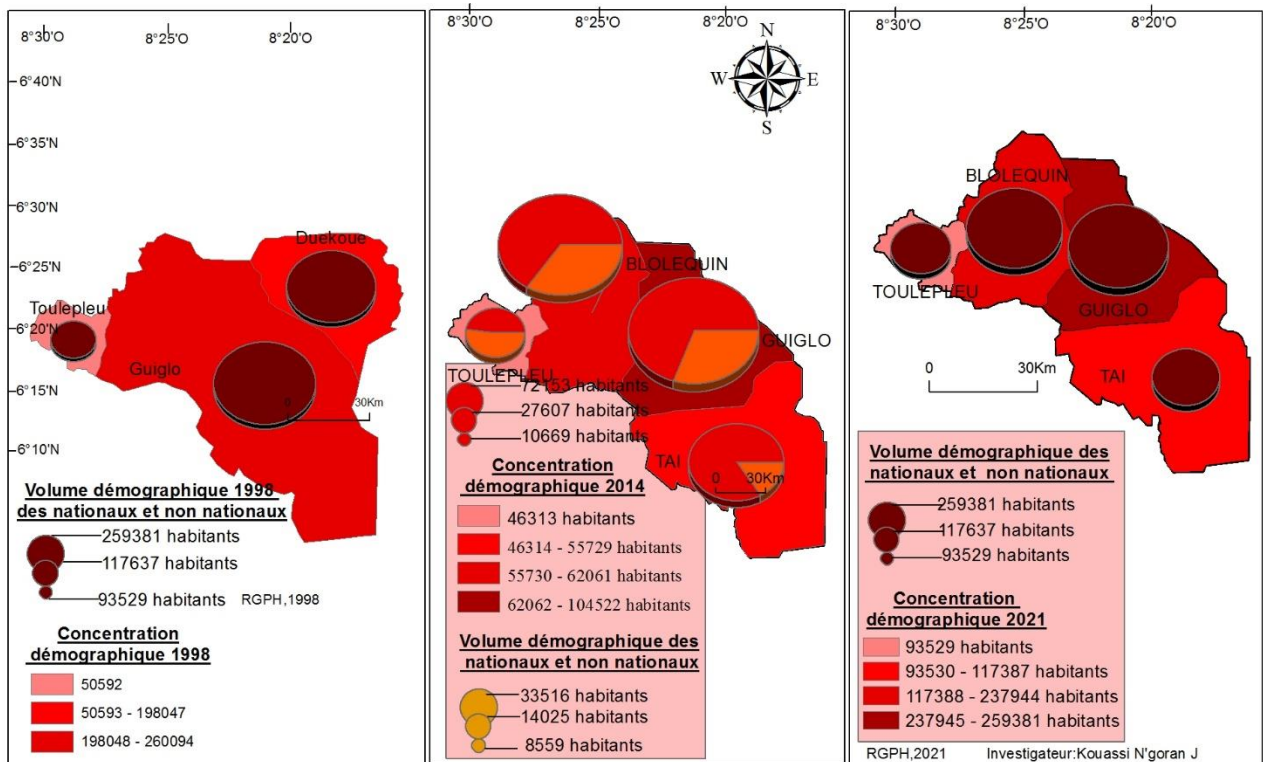
Source : Nos enquêtes, 2022

De manière chiffrée, la frange de 15 à 25 ans donne un pourcentage de 14%. Pour celle de 25 à 45 ans, elle s'estime à un taux de 39%. Aussi, celle de 45 à 60 ans produit un taux de 36% et enfin la tranche de 60 ans et plus avec un pourcentage de 11%. Ceci dit le cumul des tranches de 15 à 25 ans et 25 à 45 ans donne un taux de 53%. Ce qui confirme l'idée selon laquelle la population installée dans les périphériques du parc national du Mont Péko est majoritairement jeune.

### 1.3 Reconfiguration des composantes ethniques et de nationalités

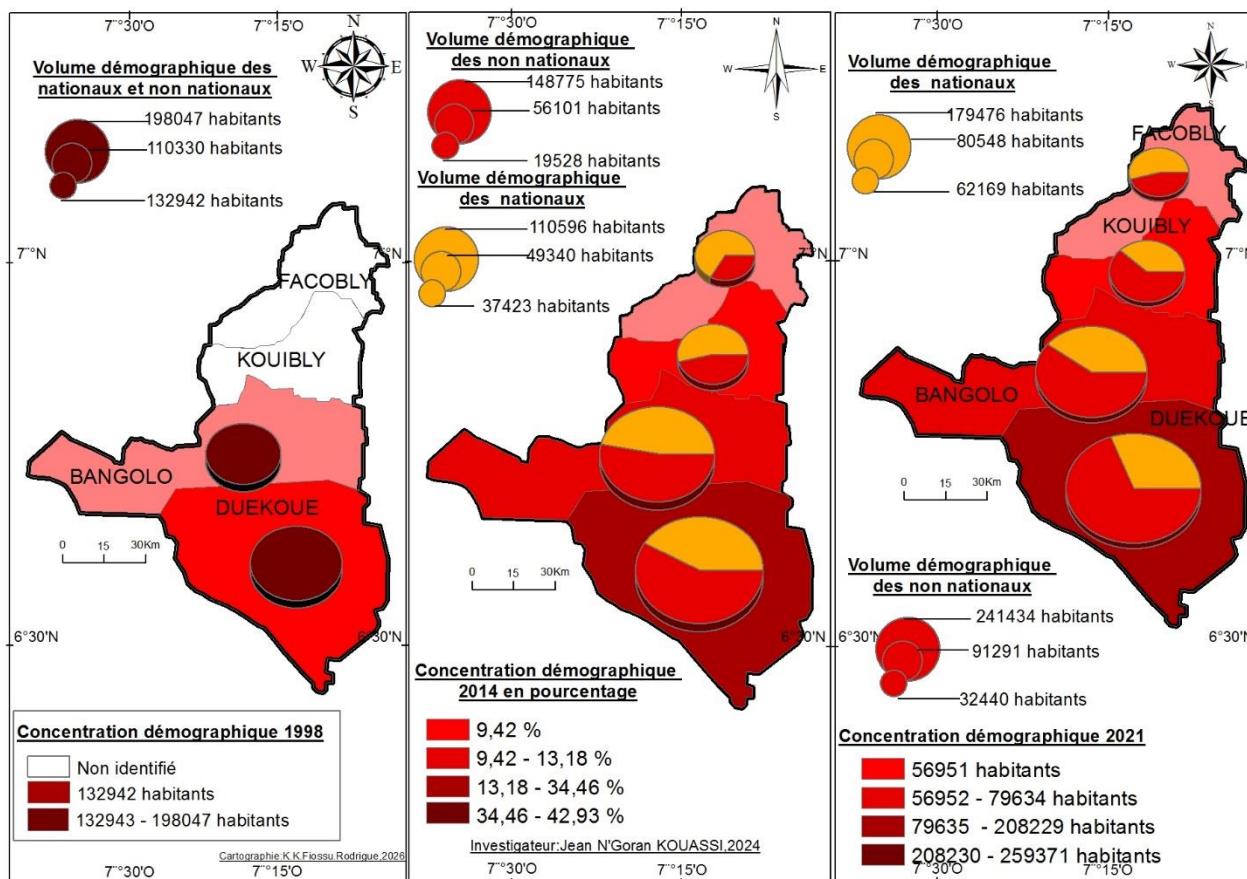
#### 1.3.1 Recomposition ethnique des espaces riverains aux parcs du Mont Péko et de Taï

Cette recomposition ethnique de la population s'explique par l'identification des nationaux par de grands groupes. Nous trouvons dans ces espaces géographiques les Akan, les Mandé, les Krou, les Gur en plus des non nationaux des espaces périphériques aux massifs deux étudiés. Pour l'aire du parc national de Taï, c'est la planche cartographique 8 qui donne les indications :



**Planche 8 : Répartition des enquêtés par nationalité du PNT de 1998 à 2021**

Tandis que le parc national du Mont Péko, situé dans la région du Guémon, c'est la planche 9 ci-dessous qui en est l'illustration :



**Planche 9 : Répartition des enquêtés par nationalité du PNMP de 1998 à 2021**

Cette section présente les différents groupes ethniques, classés en quatre grands groupes ethniques de l'autochtonie ivoirienne. Le groupe Mandé concerne les Mandé Sud et Nord qui appartiennent à la même culturelle et ont des traits culturels similaires. Il a donc été jugé pertinent de regrouper les deux grandes strates ethniques. Cette cartographie est une présentation diachronique des grands groupes ethniques dans chaque département au sein de la région du Guémon et du Cavally. Ces deux structures cartographiques présentent une fréquence dominante du groupe mandé qui oscille entre 70% et 71% par rapport à la population totale de chaque département. A cet effet, le groupe Mandé occupe la plus grande partie du territoire régional par rapport aux autres groupes ethniques.

Toutefois, il est impérieux de signifier que le département de Bangolo compte 37% de la population Krou alors que les autres grands groupes ethniques existent avec une fréquence de 17% pour les Akan contre 7% pour les Mandé et les Voltaïque. Contrairement à la région du Guémon, celle du Cavally est influencée dans toute l'échelle départementale par les populations du grand groupe Mandé avec une proportion qui se situe entre 20 et 50%. Les Krou représentent la plus faible part de la population sur l'ensemble du territoire régional, soit une proportion intersectée entre 0 et 4% de la population départementale.

Au final, les groupes ethniques représentés à l'échelle des deux régions expriment la cohésion sociale apparente et les enjeux économiques qui incitent les populations à se fixer dans ces territoires. Cela montre également l'importance de la population étrangère qui constitue un levier du développement régional. Mais, surtout l'empreinte spatiale des populations autochtones Mandé Sud en conjonction avec celle des Mandé Nord qui cohabitent pour contribuer aux enjeux qu'attend la Côte d'Ivoire à travers ces grands défis de développement local.

La section ci-dessus concerne la densification des différents groupes ethniques au kilomètre carré. Elle permet d'évaluer le niveau d'implantation des populations des quatre grands groupes ethniques dans les différents départements des régions de Guémon et du Cavally. Il s'agit d'identifier les zones de fortes densités de population de ces groupes ethniques, afin d'apprécier les facteurs de la prédominance de ces aires culturelles.

A ce propos, l'observation de la cartographie traduit une inégale densification des grands groupes ethniques dans la région du Cavally. Cette fixation de la population est un vecteur qui justifie l'intérêt économique dans le département qui incite ces groupes à vivre de façon prédominante dans les départements. Car, chaque peuple a sa pratique ou exerce une activité qui le caractérise et qui détermine le type d'activité le plus exercé dans les différents départements. Ce qui est tributaire des secteurs d'activités économiques qui corrobore leurs présences à l'échelle spatiale sur les trois espaces temporels de 1998, 2014 et 2021.

Il est observé une forte densification du peuple Akan et Gur dans le département de Guiglo avec une densité de population de plus de 15 habitants au kilomètre carré. Alors que les Mandé et les Krou représentent une densité de plus de 35 habitants au kilomètre carré à Toulepleu. Les faibles densités de population des Akan, Mandé sont représentées respectivement à Tai et Toulepleu avec moins de 4 habitants au kilomètre carré pour les peuples Mandé et Akan, contre moins de 2 habitants au kilomètre carré pour le peuple Voltaïque. Les Krou présentent la plus faible densité d'habitation dans le département de Bloléquin ; soit une densité de population de moins de 1 habitant au kilomètre carré.

De plus, ces cartographies montrent une forte densité des populations Mandées, Akan, et Gur dans le département de Duekoué avec plus de 145 habitants au Km<sup>2</sup>. Les Krou sont fortement présents dans le département de Bangolo avec une densité de population qui se situe entre 36 habitants et environ 39 habitants au Km<sup>2</sup>. Les peuples Gur, Akan et Krou sont faiblement représentés dans le département de Kouibly avec moins de 2 habitants au Km<sup>2</sup>. Les populations Mandé représentent une densité d'effectif de 8 habitants au Km<sup>2</sup> à Bangolo. Cet espace représente la plus faible implantation territoriale des Mandé.

### 1.3.2 Configuration nouvelle des nationalités des populations agricoles riveraines

Des différentes populations agricoles enquêtées dans le cadre de notre étude, le constat qui se dégage est une recomposition significative au niveau des ethnies et des nationalités de celles-ci. Elle se traduit par les tableaux 11, 12 en plus des figures 26 et 27 :

**Tableau 11 : Part démographique par nationalité dans le Cavally en 2014**

Départements de la région du Cavally	Population des non nationaux	Population des nationaux	Totaux	Fréquence des non nationaux (%)	Fréquence des nationaux (%)
TOULEPLEU	10669	35644	46313	23,03	76,96
TAI	47170	1235	55729	84,64	15,35
GUIGLO	72153	1306	104522	69,03	30,96
BLOLEQUIN	61254	1703	94770	64,63	35,36
<b>TOTAUX</b>	<b>191246</b>	<b>39888</b>	<b>301334</b>	<b>63,47</b>	<b>36,53</b>

Source : RGPH, 2014

**Tableau 12 : Estimation de la population dans le cavally par nationalité en 2021**

Départements de la région du Cavally	Population des non nationaux	Population des nationaux	Total	Fréquence des non nationaux (%)	Fréquence des nationaux (%)
BLOLEQUIN	153793	84150	237944	64,63	35,37
GUIGLO	179054	80557	259381	69	31
TAI	99358	18028	117387	84,64	15,36
TOULEPLEU	21546	71982	93529	23,04	76,96
<b>TOTAUX</b>	<b>453751</b>	<b>254717</b>	<b>708241</b>	<b>64,07</b>	<b>35,93</b>

RGPH, 2014 et estimation démographique 2021. Kouassi Jean Paul, 2024

Considérant le manque d'information approfondie et détaillée de la population des nationaux et des non nationaux fournie par le RGPH 2021, il a été question d'initier une méthode d'estimation à travers la formule fondée sur un rapport de proportionalité. Cette formule est la suivante :

$$\text{Estimation} = \frac{\text{Variable année de départ} \times \text{Variable Totale année en cours}}{\text{Variable Totale année de départ}}$$

A titre d'exemple l'estimation des non nationaux de 2021 dans le département de Guiglo est :

$$\text{Estimation Pop Guiglo 2021} = \frac{\text{Pop non nationaux 2014} \times \text{Pop Total 2021}}{\text{Pop Totale 2014}}$$

$$\text{Estimation Pop Guiglo 2021} = \frac{72153 \times 259381}{104522} = 179054 \text{ habitants.}$$

Partant de ce fait, l'observation de la cartographie démontre une inégalité au niveau de la distribution de la population globale au sein de la région de Cavally avec une faible évolution de la proportion de la population des non nationaux au niveau régional de 2014 à 2021, soit une proportion de 63% de la population étrangère en 2014 pour atteindre 64% de cette population

à l'échelle régionale. A l'opposé cette population étrangère croissante à l'échelle régionale du Cavally, il est observé une forte présence humaine des ivoiriens dans le département de Toulepleu avec 71982 ivoiriens en 2021 alors qu'elle ne comptait 35644 habitants nationaux en 2014 contre 10669 étrangers en 2014 et 21546 en 2021. Soit une fréquence de plus de 77% de nationaux en 2021 à Toulepleu contre moins de 30% de la population étrangère dans ce département. Cette hiérarchie au niveau de la part de la population par nationalité n'a pas changé durant ce septennaire. Au final, la région du Cavally compte une part importante des non nationaux durant les sept années et cette frange est perçue dans trois départements qui sont Tai, Guiglo et Bolequin. C'est donc une région qui traduit son caractère hospitalier et qui démontre qu'elle regorge de nombreux facteurs de développement économique en matière de spéculation des produits agricoles.

Cette tendance est de mise également dans la région du Guémon de 2014 à 2021. A l'instar de la région du Cavally, la cartographie montre que le Guémon compte une proportion démographique des nationaux inférieure à celle des étrangers. Il s'agit en clair d'environ 48% qui représente la population des nationaux contre 52% de la population des non nationaux. Cette forte fréquence au niveau régional se justifie à l'échelle départementale à Duekoué et Bangolo avec respectivement 57% des étrangers contre 43% des nationaux et 53% d'étrangers à Bangolo pour 47% de nationaux. Les autres départements comptent un volume démographique des nationaux supérieur celui des étrangers. C'est le cas de Kouibly et Facobly qui compte successivement 42732 nationaux contre 36902 étrangers, soit 46% de la population étrangère dans le département et 54% des ivoiriens à Kouibly. Alors que Facobly ne compte que 34% des étrangers contre 66% des nationaux sur l'ensemble de la population de ladite localité.

En définitive, l'ouest ivoirien présente une forte concentration de population de non nationaux. Et cette région se caractérise par d'importantes vagues d'immigration en provenance de l'ouest africain. C'est donc la trame du second chapitre de notre étude.

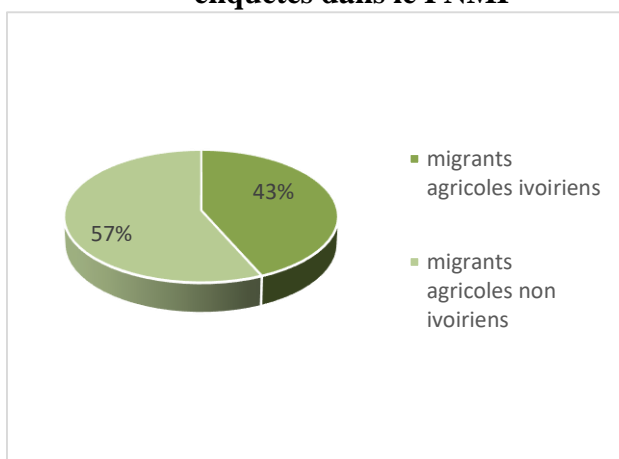
## CHAPITRE 2 : CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE FORTEMENT IMPULSEE PAR D'IMPORTANTES VAGUES D'IMMIGRATION OUEST-AFRICAINE

### 2.1 Evolution de la population migrante autour des aires protégées du Mont Péko et de Taï

#### 2.1.1 De l'évolution significative des populations riveraines marquée par une forte proportion des non nationaux

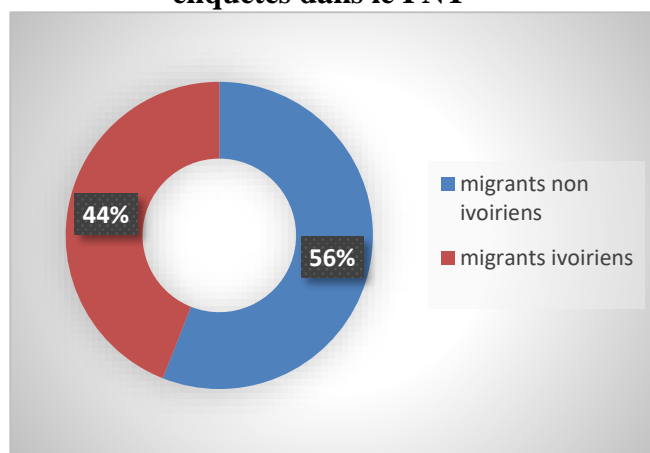
Les populations agricoles venues s'installer dans les espaces limitrophes aux aires de Taï et du Mont Péko sont de nationalités diverses. Lors de nos entretiens avec ces personnes ressources, nous avons pu échanger avec des nationaux (autochtones et allochtones) et des non nationaux. Cette seconde frange de migrants agricoles est constituée en grande majorité de ressortissants Burkinabè, Maliens et en une proportion moindre ceux venus du Bénin, du Togo et du Libéria. Cette notion de nationalité est mise en exergue par les figures 10 et 11 :

**Figure 10 : Origine des migrants agricoles enquêtés dans le PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2022

**Figure 11 : Origine des migrants agricoles enquêtés dans le PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

Eu égard aux figures précédentes, ils sont 57% des migrants agricoles à être des non nationaux interviewés dans les villages proches du parc national du Mont Péko. Ils sont majoritairement des Burkinabè venus du pays des hommes intègres pour s'y installer. Par contre, les 43% de nationaux sont venus essentiellement du centre de la Côte d'Ivoire.

Pour ce qui a trait au PNT, c'est la figure 11 qui le démontre. Dans la même veine, 56% des migrants agricoles sont des non nationaux qui se sont installés à dans les périphériques du parc de Taï, en grande proportion des Burkinabè. Ici, les nationaux, qui sont venus majoritairement des régions savaniques du pays représentent 44% des enquêtés.

Ainsi, cette forte proportion des non nationaux est étayée par les tableaux 13 et 14 suivants, respectivement pour la région du Guémon et du Cavally :

**Tableau 13 : Part démographique par nationalité dans le Guémon en 2014**

Départements	Population des non nationaux	Population des nationaux	Total des populations	% des non nationaux	% des nationaux
KOUIBLY	36902	79634	116536	31.67	68.33
FACOBLY	19528	56951	76479	25.53	74.47
DUEKOUE	148775	259371	408146	36.45	63.55
BANGOLO	109810	208229	318039	34.53	65.47
Total du département	315015	604185	919200	34.27	65.73

Source : RGPH, 2014

Au regard du tableau, la frange des populations des non nationaux est de 34.27% contre 65.73% de nationaux. Ce pourcentage qui est au-delà des 30% traduit l'implantation d'une importante population non originaire du département du Guémon dans ces espaces géographiques. C'est le même cas de figure pour la région du cavally tel que mis en lumière par le tableau 14 :

**Tableau 14 : Part démographique par nationalité dans le Cavally en 2014**

Départements	Population étrangère	Population des nationaux	Total des populations	% des non nationaux	% des nationaux
TOULEPLEU	10669	11496	22165	48.13	51.87
TAI	47170	8559	55729	84.64	15.36
GUIGLO	72153	32369	104522	69.03	30.97
BLOLEQUIN	61254	33516	94770	64.63	35.37
<b>Total région</b>	<b>191246</b>	<b>85940</b>	<b>277186</b>	<b>69.00</b>	<b>31.00</b>

Source : RGPH, 2014

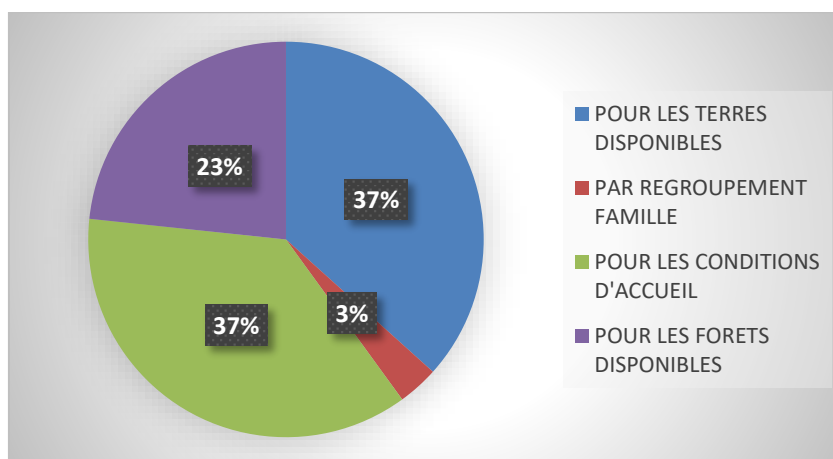
En effet, s'appuyant sur le tableau, la proportion des populations des non nationaux est de 69.00% contre 31.00% de nationaux ; avec un taux important de 84.64% pour le département de Taï. Ce qui traduit une forte implantation conditionnée par les activités agricoles.

Dans l'ensemble pour les deux régions, sur un total de 1196386 habitants recensés en 2014, nous avons 506261 non nationaux qui représente 42.32% contre 57.68% de nationaux. Ce taux de non nationaux qui excède 40% confirme l'hypothèse de la forte proportion des non nationaux installés dans les environs des deux aires protégées du Mont Péko et de Taï.

### **2.1.2 Des conditions d'accueil des hôtes comme raison principale de l'arrivée des populations agricoles**

De nos entretiens, plusieurs raisons ont milité à l'arrivée de nombreux migrants agricoles dans les espaces périphériques aux deux massifs protégés du Mont Péko et de Taï. Nous pouvons nommément citer le suivi des parents, l'effet de mode, la disponibilité de la forêt, la disponibilité des terres de culture, les conditions d'accueil des allochtones et le regroupement familial. La figure 12 donne les indications sur la question :

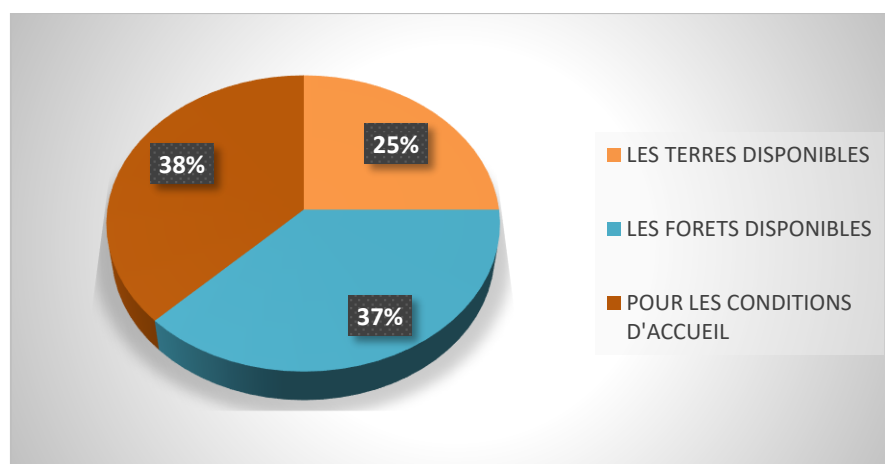
**Figure 12 : Raisons de migration des exploitants agricoles dans les villages du PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

Parmi celles-ci, les plus évoquées sont les forêts disponibles, les terres disponibles et les conditions d'accueil qu'illustre la figure 12 ci-haut. Il en ressort que la première est les conditions d'accueil qui est de 37%. Ainsi dit, cette première raison de l'arrivée des migrants agricoles dans les sphères de ces rentes forestières protégées corroborent l'hypothèse selon laquelle le pays Wê est d'une hospitalité légendaire comme l'atteste A. SCHWARTZ (1975). Aussi, la seconde motivation de l'installation de ces populations venues de divers horizons en quête de terres nouvelles et assez favorables pour les activités agricoles est la disponibilité des terres. Pour ce facteur, ils sont 37%. Enfin, le dernier nœud des raisons de la venue de ceux-ci porte sur la disponibilité des forêts dans leurs nouvelles localités d'accueil. Il est question pour eux d'acquérir des parcelles de forêt qui diffèrent en tout point des parcelles savaniques tant en termes de fertilité, que de productivité, ou d'humidité du sol et surtout en apport de dividendes pécuniaires. Sur ce point, les migrants interrogés dans ces localités sont de 23%. Dans la même logique, la figure 13 se penche sur les raisons similaires pour le Mont Péko :

**Figure 13 : Raisons de migration des exploitants agricoles dans les villages du PNMP**

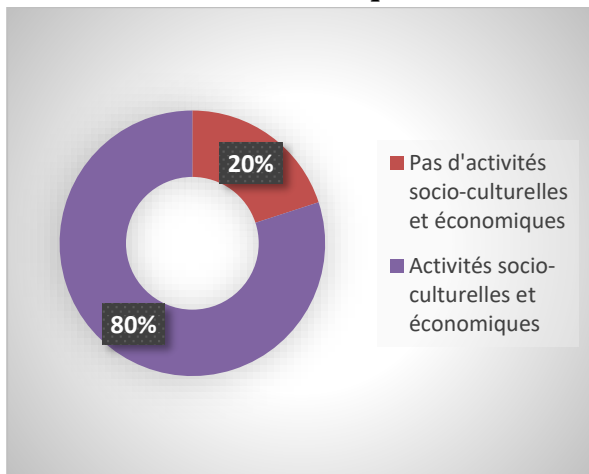


Source : Nos enquêtes, 2022

Ici, nous les raisons identiques à savoir le suivi des parents, l'effet de mode, la disponibilité de la forêt, la disponibilité des terres de culture, les conditions d'accueil des allochtones et le regroupement familial. Parmi celles-ci, les plus évoquées sont les forêts disponibles, les terres disponibles et les conditions d'accueil qu'illustre la figure 13 ci-haut : il en ressort que la première est les conditions d'accueil qui est de 38% dans les environs du Mont Péko. Cette raison justifie l'arrivée des migrants agricoles dans les sphères de cette rente forestière donnant du poids à l'hypothèse selon laquelle le pays Wê est d'une légendaire hospitalité. Aussi, la seconde motivation est la disponibilité des terres. Pour ce facteur, ils sont 25% à le confirmer. Enfin, le dernier nœud des raisons de la venue de ceux-ci porte sur la disponibilité des forêts. Il est question pour eux d'acquérir des parcelles de forêt favorables aux différentes cultures de rente et d'autoconsommation. Ils sont donc 37% qui sont de cet avis.

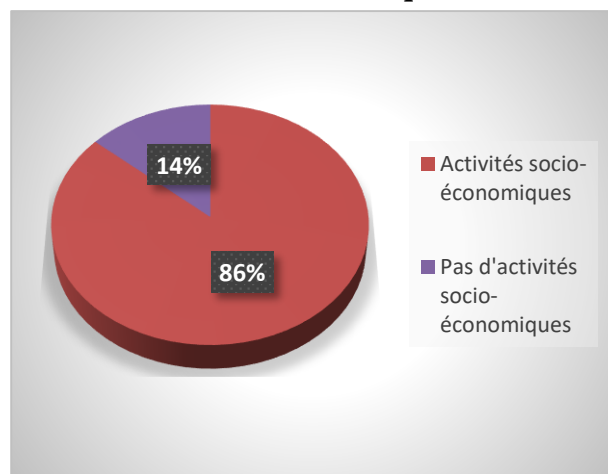
De plus, il nous paraît intéressant de souligner que ces migrants agricoles installés dans les différents villages d'accueil sont partis prenantes des activités socio-culturelles et économiques desdits villages et y participent pleinement. Ils ont également toute la latitude de tisser amitié avec les femmes autochtones et de se marier d'avec elles. En clair, ce sont donc des dispositions très importantes arrêtées par les autorités traditionnelles hôtes à pour objectif premier d'encourager l'intégration de ces derniers. Ceci dit, ces conditions d'intégration développées ci-dessus sont traduites par les figures 14 et 15 ci-après libellées :

**Figure 14 : Implication des migrants dans les activités socio-économiques dans le PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

**Figure 15 : Implication des migrants dans les activités socio-économiques du PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2022

Des villages du PNT visités, les migrants s'investissent dans les activités sociales, culturelles et économiques. Ils sont 80% pour un effectif de 345 migrants. Par contre, ils sont d'un taux de 20%, soit 86 d'entre eux qui ne s'y intéressent pas.

Cette idée est également mise en évidence pour les villages du PNMP par la figure 15.

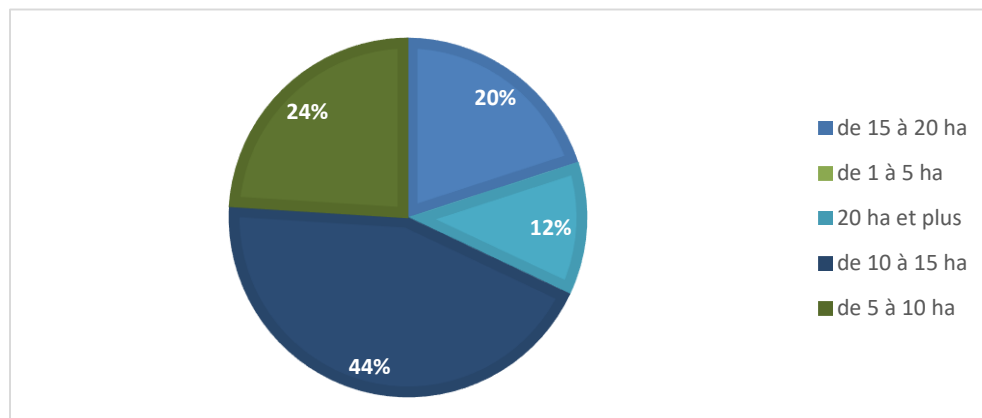
De toutes les localités proches du parc du Mont Péko, 86% des migrants s'impliquent dans les activités telles que les tournois inter-villageois de football, de Maracana des jeunes, les tournois intercommunautaires, les journées de sensibilisation sur la paix dans le village et dans la région, le balayage des cours des EPP, de l'hôpital, de la pompe d'hydraulique villageoise et du marché, les réunions avec les autorités sous-préfectorales et de l'OIPR, les journées de vaccination, les réunions de COGES des EPP et ceux des établissements sanitaires, le nettoyage des abords des villages par toutes les communautés et sur programme établi de commun accord par tous les chefs, les entretiens des chefs de communauté sur les sujets ponctuels qui concernent le village. Aussi, il est bon de souligner qu'il existe un véritable brassage ethnique entre lesdites communautés en ce sens que les populations hôtes n'ont émis aucune restriction à ce que les migrants épousent leurs filles. Ce n'est un tabou pour quiconque à ce que les filles autochtones se mettent en couple avec un jeune ou un homme non originaire de la contrée. De l'autre côté il n'est interdit qu'un homme autochtone épouse une fille ou une femme allochtone ou allogène.

## 2.2 Dynamique socio-spatiale des migrants autour des aires protégées

### 2.2.1- Des vastes superficies de terres culturelles acquises et assez fertiles

Relativement aux superficies de rente forêt obtenues dès leur arrivée, les migrants agricoles installés dans les sphères des deux aires, sont tous d'avis qu'ils en ont bénéficié largement de la part des hôtes autochtones. Cela se traduit par les figures 16 et 17 :

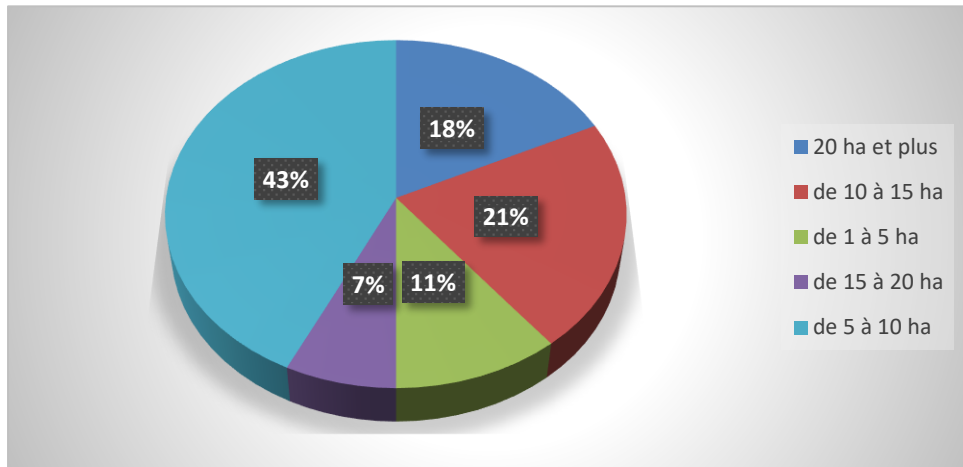
**Figure 16 : Superficies de forêts obtenues par les migrants agricoles du PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2022

Ici, ils sont 44% d'entre les migrants interrogés, soit 190 à affirmer avoir bénéficié de portions de forêt dont la superficie empirique se situe entre 10 à 15 hectares. Ensuite 20% à obtenir des superficies qui varient entre 15 à 20 hectares. Et enfin 12% à qui ont été octroyés des parcelles de forêts de plus de 20 hectares. Dans l'ensemble, ils 32% dont les superficies sont au-delà de 15 hectares. C'est le cas similaire rencontré pour les migrants du PNT.

**Figure 17 : Superficies de forêts obtenues par les migrants agricoles du PNT**



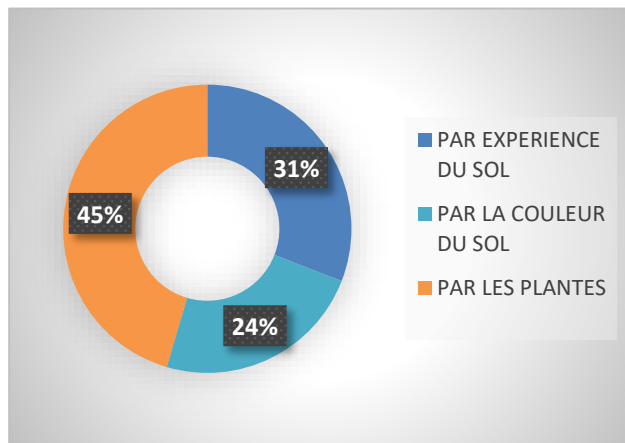
Source : Nos enquêtes, 2023

Pour le PNT, ils sont 43% soit un effectif de 126 migrants agricoles ayant obtenu des surfaces de forêt dont la mesure oscille entre 05 à 10 hectares. De plus, 21% d’entre eux (61) ont bénéficié des rentes foncières dont la mesure agraire est entre 10 et 15 hectares. Enfin, ceux qui ont eu de 20 hectares et plus représentent 18%. En clair, ceux qui se sont vus octroyer de 15 hectares et plus sont 25%.

En somme, pour les deux entités étudiées, ils sont 28.5% de migrants agricoles qui ont acquis des superficies de forêt dont la mesure agraire est au-delà de 15 hectares.

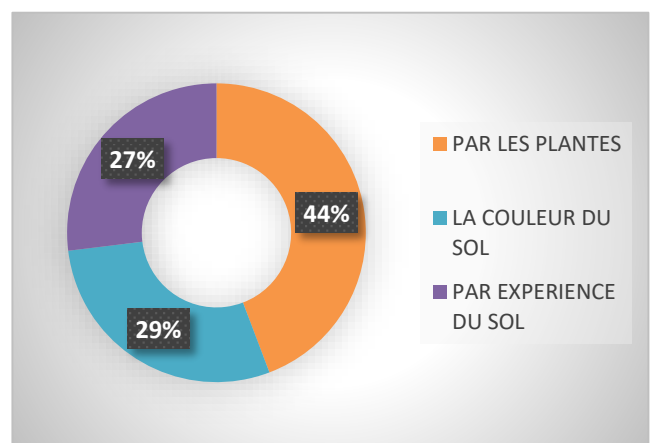
En outre, les migrants agricoles soutiennent que les terres de cultures à leur cédées par les autochtones sont fertiles et de haut rendement. En effet, de par leur expérience du sol (à vue d’œil en plus du toucher du sol) et la couleur de celui-ci, ils reconnaissent s’il est favorable aux activités agricoles ou non. Ces justificatifs sont élucidés par les figures 18 et 19 :

**Figure 18 : Justifications de la bonne qualité du sol dans le PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2022

**Figure 19 : Justifications de la bonne qualité du sol dans le PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

En se référant à la figure 18, nous soulignons que 45% des migrants interrogés affirment que la bonne qualité du sol est déterminée par les plantes mises en terre. C'est donc leur vitalité et leur capacité à faire de bonnes récoltes qui attestent que le sol de l'espace environnant au massif du Mont Péko est très propice à l'agriculture. A côté de ce premier justificatif suivent ceux relatifs à l'expérience du sol avec un taux de 31% et la couleur du sol qui représente un pourcentage de 24%.

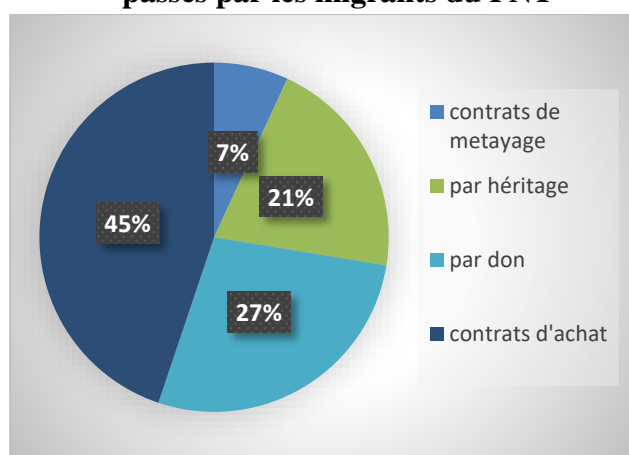
De même, ce sont ces mêmes éléments déterminant la bonne qualité du sol qu'ont égrenés les migrants agricoles installés aux alentours du parc de Taï. Ainsi, la figure 19 ci-dessus en est l'illustration.

Pour ce qui est de la qualité du sol de cet espace géographique, les migrants soutiennent que le premier justificatif a trait aux plantes cultivées qui au final rapportent d'excellentes récoltes. Ceux d'entre les populations agricoles qui l'affirment se chiffrent à 44%. Ensuite, le second aspect qui la couleur du sol qui est de 29% et enfin l'expérience du sol qu'ont les agriculteurs avec un taux de 27%. Autant dire que ces trois facteurs justifient la très bonne qualité des terres de culture mises à la disposition des migrants agricoles par les populations hôtes.

Partant de là, ces facteurs ci-dessus étayés, constituent l'une des conditionnalités importantes qui favorise une forte migration dans les espaces environnants aux deux aires protégées.

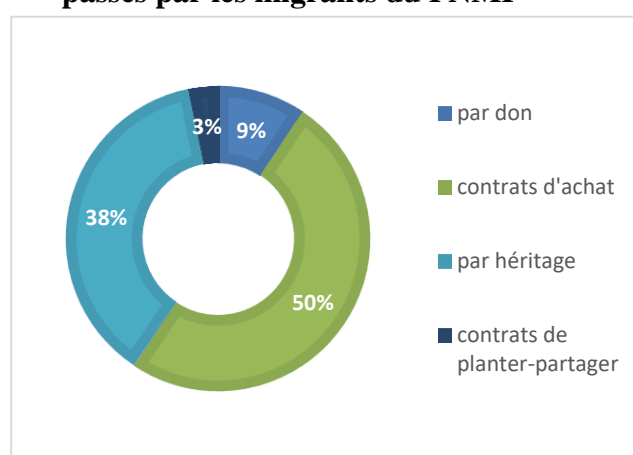
Ainsi, pour réaliser l'objectif d'acquérir ces espaces agricoles, ils sont contraints de nouer des contrats d'accès à la rente foncière locale disponible. Lesquels contrats agricoles sont de divers ordres les figures 20 et 21 ci-dessous :

**Figure 20 : Types de contrats agricoles passés par les migrants du PNT**



Source : nos enquêtes, 2023

**Figure 21 : Types de contrats agricoles passés par les migrants du PNMP**



Source : nos enquêtes, 2022

Dans les localités proches du PNT, nous avons rencontré ces quatre types de contrats agricoles et avec des pourcentages élevés. Dans d'autres localités comme Tieoulé Oula, Sakré, Sioblo, Port Gentil, nous avons recensé trois types que sont l'achat, le don et l'héritage. Aussi dans

certaines localités comme Nigré, Ziriglo, Jacobkro, chez Arouna, Kogodjan, ce sont seulement l'achat et l'héritage qui sont noués par les migrants agricoles. Ceux-ci sont donc 45% de migrants qui ont passé le contrat d'achat contre 27% pour le don, 21% pour l'héritage et 7% pour l'aboussan du contrat de métayage. Sauf que dans cette zone de Taiï, le contrat le plus prononcé est celui d'achat de terres de culture avec principalement les autochtones Oubi.

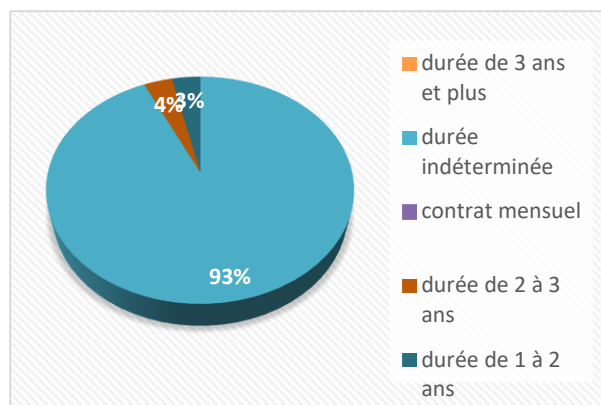
De même, ce sont les contrats agricoles similaires que nous rencontrons dans les espaces géographiques du PNMP tels que détaillés par la figure 21 ci-haut.

Prenant appui sur la figure précédente, ils 50% soit 216 migrants agricoles à soutenir qu'ils ont acquis les rentes foncières par achat, contre 38% pour un effectif de 164 qui en ont bénéficié par héritage. Enfin, nous avons la frange de don avec un taux chiffré de 09%.

En clair, pour les deux aires, ils sont 47.5% des migrants à acquérir les surfaces culturelles par achat. Suivent les cas d'héritage et de don avec respectivement 29.5% et 18%.

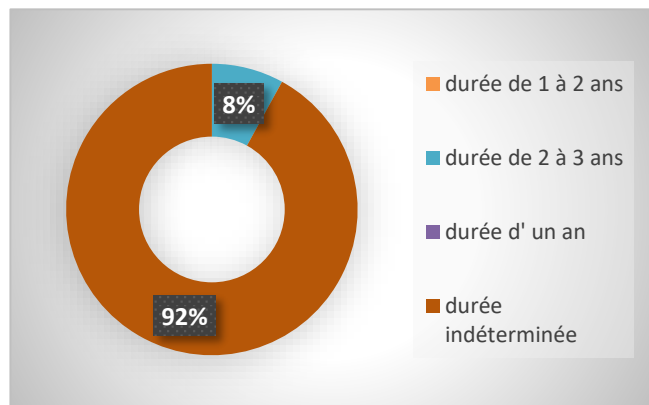
Aussi, les contrats agricoles passés par ces migrants sont assujettis par des durées majoritairement indéterminée eu égard aux figures 22 et 23 :

**Figure 22 : Durée des types de contrats agricoles passés par les migrants du PNT**



Source : nos enquêtes, 2023

**Figure 23 : Durée des types de contrats agricoles passés par les migrants du PNMP**



Source : nos enquêtes, 2022

Ici, les contrats à durée indéterminée se chiffrent à 93% et concernent l'achat de terres de culture, le don et l'héritage. Ceux des contrats agricoles à durée déterminée à savoir de 02 à 03 ans avec 04% et enfin ceux de 01 à 02 ans pour 03%. Ils prennent en compte les contrats d'aboussan. Sauf qu'au terme du contrat d'aboussan, le propriétaire de la plantation mise en gage peut selon son gré changer d'«aboussantier » (le manœuvre chargé de la plantation) ou le changer pour insuffisance de rendements ou écart de comportement vis-à-vis du « patron ». Notons qu'au début des transactions agraires (vers les années 1970), c'était la pratique du don qui prévalait. Dans ce cas d'espèce, l'acquéreur n'offrait que de la boisson ou de la kola plus du piment en poudre remis comme cadeau à l'autochtone pour bénéficier de la rente foncière.

Également, ce sont les mêmes expressions temporelles que nous constatons pour les exploitants agricoles enquêtés pour le PNMP, et décliné par la figure 23.

Ici, comme dans les sphères du PNT, ce sont les contrats à durée indéterminés qui les plus significatifs avec un taux chiffré de 92%. Pour ce cas ce sont 397 migrants qui sont concernés. A côté de celui-ci, il est fait mention de la durée de 02 à 03 ans avec 08%. Pour ce type, il concerne les contrats de métayage, notamment les contrats d'« aboussan » avec 06% avec une population de 26 migrants concernés et ceux du « garanti » avec 02% et un effectif de 08.

Somme toute, les facteurs humains conjugués aux facteurs agro-pédologiques ont pour corollaires la forte migration de l'ouest ivoirien par des populations venues essentiellement des régions savanicoles du nord ivoirien. Toutes ses caractéristiques favorisent le développement tant des cultures vivrières que d'exportation. C'est un facteur important qui milite en la migration des paysans non nationaux.

### **2.2.2- Les facteurs agroécologiques, catalyseurs d'une forte migration agricole** **a) le couvert végétal**

Le paysage végétal de la Côte d'Ivoire est réparti entre deux grands domaines que sont le domaine soudanais et le domaine guinéen. Spécifiquement ce domaine se caractérise, dans sa partie sud, par la présence d'une forêt dense ombrophile, limitée par l'isohyète 1.600 mm. En remontant vers le nord, cette formation se transforme en forêt dense mésophile. La région forestière, d'une superficie d'environ 137.000 km<sup>2</sup>, s'est développée sous un climat subéquatorial avec deux saisons de pluie. Au niveau de la végétation, on note qu'étant inscrite dans le secteur mésophile du domaine guinéen, la région du Guémon est dans sa totalité recouverte d'une forêt dense humide semi-décidue qui comprend : les forêts de plaines, plateaux et pentes, les forêts galeries et la végétation forestière des dômes granitiques. Ceci dit, le domaine guinéen abrite des espèces végétales dénommées "sassandriennes", spécifiques à la Côte d'Ivoire (comme *Cassia fikifiki*, *Eugenia tabouensis* et *Okoubaka aubrevillei*). Il est réputé pour le nombre d'espèces appartenant à la famille des *Sterculiaceae* (38 espèces, dont 30 figurent en Côte d'Ivoire), parmi lesquelles *Tarrieta utilis* (Niangon), *Mansonia altissima* (Bété), *Triplochiton scleroxylon* (Samba) et *Nesogordinia papaverifera* (Kotibé), ont, par exemple, une importance économique.

En outre, le Parc National de Taï, représente l'un des derniers vestiges des forêts primaires d'Afrique occidentale ayant survécu aux grandes périodes de sécheresse de l'ère quaternaire. L'ancienneté de cette forêt explique sa grande richesse biologique et l'existence de nombreuses espèces endémiques (CI NatureI WWF). L'importance de cette biodiversité a mené, l'UNESCO à ériger le PNT en Réserve de la Biosphère en 1982, et à l'inscrire sur la liste du

Patrimoine Mondial. Dès 1973, le Ministère de la Recherche Scientifique élaborait un "Projet d'étude des caractéristiques de l'écosystème forestier tropical et de leurs transformations selon les modes d'utilisation en vue d'en dégager des règles d'exploitation rationnelles", dont le titre devenait, après adhésion de la Côte d'Ivoire au programme de l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO : "Effets de l'accroissement des activités humaines sur la forêt du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire" ou plus succinctement "Projet Tai" (G. LOROUGNON, 1976; Dosso et *al.* 1977 ; DOSSO et GUILLAUMET, 1977).

Quant au parc national du Mont Péko, il est caractérisé dans sa partie méridionale, par des plateaux à peine vallonnés de 300 à 500 mètres d'altitude ; la région Nord, plus accidentée, présente trois sommets bien individualisés, dont le Mont Péko. Il est bon de souligner que ce massif forestier est arrosé par un réseau hydrographique constitué principalement par le Son, affluent du fleuve Sassandra, qui marque la limite méridionale du parc. Autrement dit, c'est une forêt humide semi-décidue qui couvre la totalité du parc, à l'exception des inselbergs qui émergent dans la partie Nord. La forêt sèche forme une lisière avec la forêt sommitale.

Du point de vue de la géomorphologie, la région du Guémon ou Yémahin présente un paysage bosselé. Ce type de paysage renferme une succession de collines et de montagnes aux pentes raides dont les plus hauts sommets sont, entre autres, les Mont Kahoué (1125 mètres), Guéi (996 mètres) et le Mont Péko (1004 mètres). On observe aussi de larges vallées marécageuses au fond desquelles coulent les rivières qui alimentent le fleuve Sassandra selon LAUGENIE, 2007. Concernant la pédologie, PERRAUD (1971) note qu'ils sont de deux types et appartiennent à la famille des sols ferralitiques. En premier lieu, on a les sols ferralitiques du groupe typique, sous-groupe remanié. Ils se caractérisent par la présence d'un horizon gravillonnaire, fait de débris de cuirasse gravier et cailloux de quartz ; d'une soixantaine à un mètre d'épaisseur, cet horizon présente une texture argilo-sablonneuse. Ensuite, viennent les sols ferralitiques du groupe typique, sous-groupe remanié. L'horizon principal, graveleux et d'épaisseur irrégulière (40 centimètres en moyenne), est proche de la surface. Un horizon bariolé au contact direct de l'horizon gravillonnaire conduit parfois à des phénomènes d'induration et même à la formation de carapace latéritique. En surface, l'horizon humifère est de faible épaisseur. Il a une texture argilo-sableuse et une structure granuleuse moyennement développée. Le sol a une fertilité très variable selon le pourcentage d'éléments grossiers (gravillons, début de cuirasse, graviers et cailloux de quartz) dans l'horizon gravillonnaire, son épaisseur et la présence éventuelle d'induration. Dans les vallées des cours d'eaux permanentes (fleuve Sassandra, rivière Son...) le sol est hydromorphe avec des propriétés chimiques médiocres en moyenne et un horizon humifère peu épais.

En ce qui concerne la faune, elle est composée de grands mammifères tels l'Eléphant et le Buffle, a été fortement marquée par les effets néfastes du braconnage. Le Mont Péko comporte des espèces endémiques de la région et du pays. Les espèces menacées sont notamment l'Hippopotame pygmée, l'Hippopotame amphibie, le Chimpanzé, le Bongo, le Picatharte de Guinée. On note aussi la présence de crocodiles, de plusieurs espèces de céphalophes, de singes et de la Panthère. L'avifaune est encore riche. L'écosystème n'est malheureusement pas intact du fait des perturbations dont la forêt a subi plusieurs fois par l'action des feux.

Pour ce qui est du climat, la région du Guémon est située dans la zone climatique subéquatoriale, notamment dans la nuance climatique dite de montagne. La région connaît une forte pluviométrie qui permet à la végétation de rester toujours verdoyante. La hauteur des précipitations se situe entre 1800 et 2000 mm par an. La température moyenne de la zone est de 25°C. Grâce à l'importance des précipitations qui y ont cours, la région du Guémon est bien drainée par les cours d'eaux. Les zones marécageuses qui sont liées aux faibles pentes des vallées sont très nombreuses. Deux grands cours d'eaux traversent le territoire régional du Nord au Sud. Il s'agit du Sassandra servant de limite administrative et le N'Zo qui traverse le canton Zarabaon pour se diriger vers Guiglo. Également nous avons le fleuve Cavally entre la Côte d'Ivoire et le Libéria, de même que le Méno qui arrose le PNT tels qu'illustrés par les photographies 1 et 2 :

#### **Photographie 1 : le fleuve Cavally à Sakré dans le PNT**



*Cliché photo kouassi, 2023, vue du Cavally, frontière naturel entre le Libéria et la C.I.*

## Photographie 2 : la rivière Méno au point 13, kogodjan dans le PNT



Cliché photo kouassi, 2023, la rivière Méno qui arrose le PNT au point 13

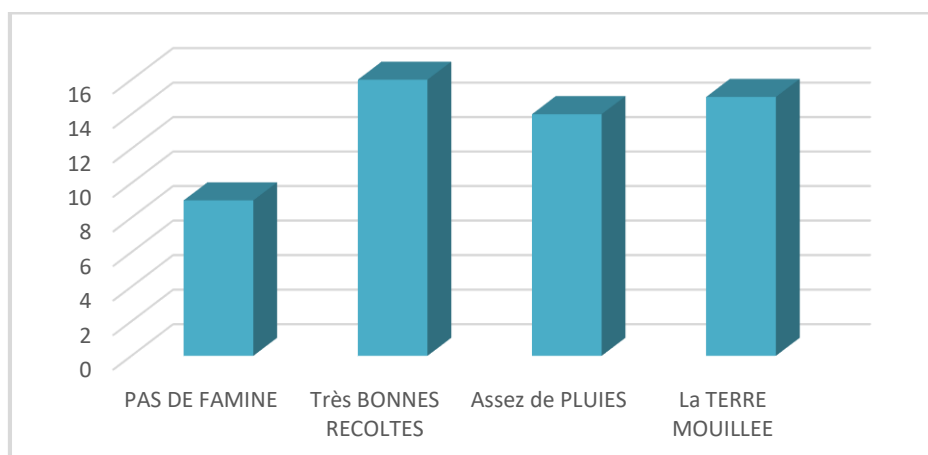
Quant aux cours d'eaux secondaires, ils tarissent le plus souvent en saison sèche. Ce sont le Sonh, le Guémon (affluent du Sassandra) et le Debao (affluent du N'Zo), le Pléhai, le Bliano, le Boyani, le Nitio, le Djehenimin et le Baho.

A côté de cet atout naturel, la zone de l'ouest ivoirien est influencée par un climat montagneux offrant deux saisons : une pluvieuse beaucoup plus longue et l'autre sèche de courte durée. Ce qui donne une pluviométrie assez importante. En effet, selon données de la SODEXAM (*en annexe I*) pour la période 2000 à 2017, la pluviométrie s'établit comme suit : Duekoué, elle part de 1732.9 mm en 2000 pour atteindre 2207.8 mm en 2017. Quand celle du département de Bangolo s'établit à 2045.5 mm en 2000 pour descendre à 1982.5 mm en 2017. En ce qui concerne la température, elle est moins élevée et varie entre 20° et 26°.

L'humidité quant à elle peut atteindre 80% pendant les mois de pluie. Cette bonne condition climatique permet une diversification des cultures de rente et essentiellement le cacao en plus des cultures vivrières pratiquées par les populations agricoles migrantes.

Aussi, cet aspect de couvert forestier propice aux activités liées à l'agriculture et qui attire de facto maintes populations agricoles est relevé par les migrants enquêtés des localités visitées. En effet, ils soutiennent ces massifs forestiers conditionnent une pluviométrie abondante, régulent une bonne température et garantissent un excellent taux d'humidité des terres. Tous ces facteurs contribuent à assurer de bonnes récoltes, à une fructueuse commercialisation des denrées alimentaires et un apport pécuniaire conséquent pour faire face aux différentes charges du ménage tels que mis en évidence par les figures 24 et 25 :

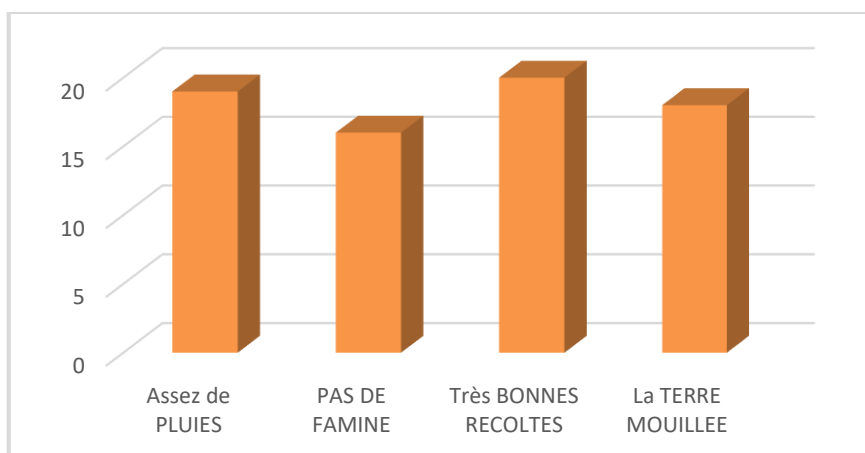
**Figure 24 : Importance du couvert forestier chez les migrants agricoles du PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

Pour le premier cas de figure qui met en lumière le couvert végétal du parc national de Taï est favorable à l'agriculture. Il ressort de nos entretiens que 76.19% des migrants agricoles affirment que la présence de la forêt leur permet d'avoir de très bonnes récoltes du fait de la terre qui est toujours mouillée. Ce facteur est soutenu par 71.43% d'entre eux. Ce qui signifie que la zone arrosée par une importante pluviométrie, comme l'atteste 66.67% d'entre ces migrants. De même, la zone ne connaît pas de famine que confirment 47.14% de cette frange.

**Figure 25 : Importance du couvert forestier chez les migrants agricoles du PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2022

Quant à la figure 25 qui concerne le parc national du Mont Péko, nous avons 64.52 % des planteurs qui affirment que les récoltes sont très bonnes à cause de la terre qui est mouillée comme le soutiennent 58.06 % des enquêtés. Ces bonnes récoltes sont donc fonction de l'importante pluviométrie dont bénéficie la zone avec un taux de 61.29% des migrants qui sont de cet avis.

Dans l'ensemble, le couvert forestier qui couvre l'ouest ivoirien et particulièrement les deux massifs forestiers de Taï et du Mont Péko favorise la venue de maintes populations agricoles en quête de nouvelles surfaces de culture pour leurs activités.

### **b) Un type de sols de l'ouest ivoirien favorable à l'agriculture de rente**

La majeure partie du territoire ivoirien est située sur un vieux socle stable dont les roches les plus anciennes ont environ trois milliards d'années. Le substratum se compose essentiellement de granites et de roches métamorphiques d'origine volcano-sédimentaire. Dans l'ensemble, Les sols du territoire ivoirien sont généralement ferrallitiques, leur degré de désaturation étant en rapport avec la forte pluviométrie décroissante du Sud vers le Nord.

Les reliefs résultant du contexte structural sont, dans l'ensemble, très peu contrastés et monotones. Il s'agit essentiellement de modelés sub-aplanis. En d'autres termes, trois grandes provinces topographiques se dégagent, et de façon spécifique à l'ouest se développe un paysage montagnard. Celui-ci comprend, dans sa partie orientale, de hautes buttes et chaînons tabulaires et, dans les confins occidentaux, les sommets les plus élevés du pays. Les altitudes de certains sommets dépassent 1.200 m dans la région de Man. Le Mont Nimba, à la frontière de la Guinée et du Liberia, culmine à 1.752 m.

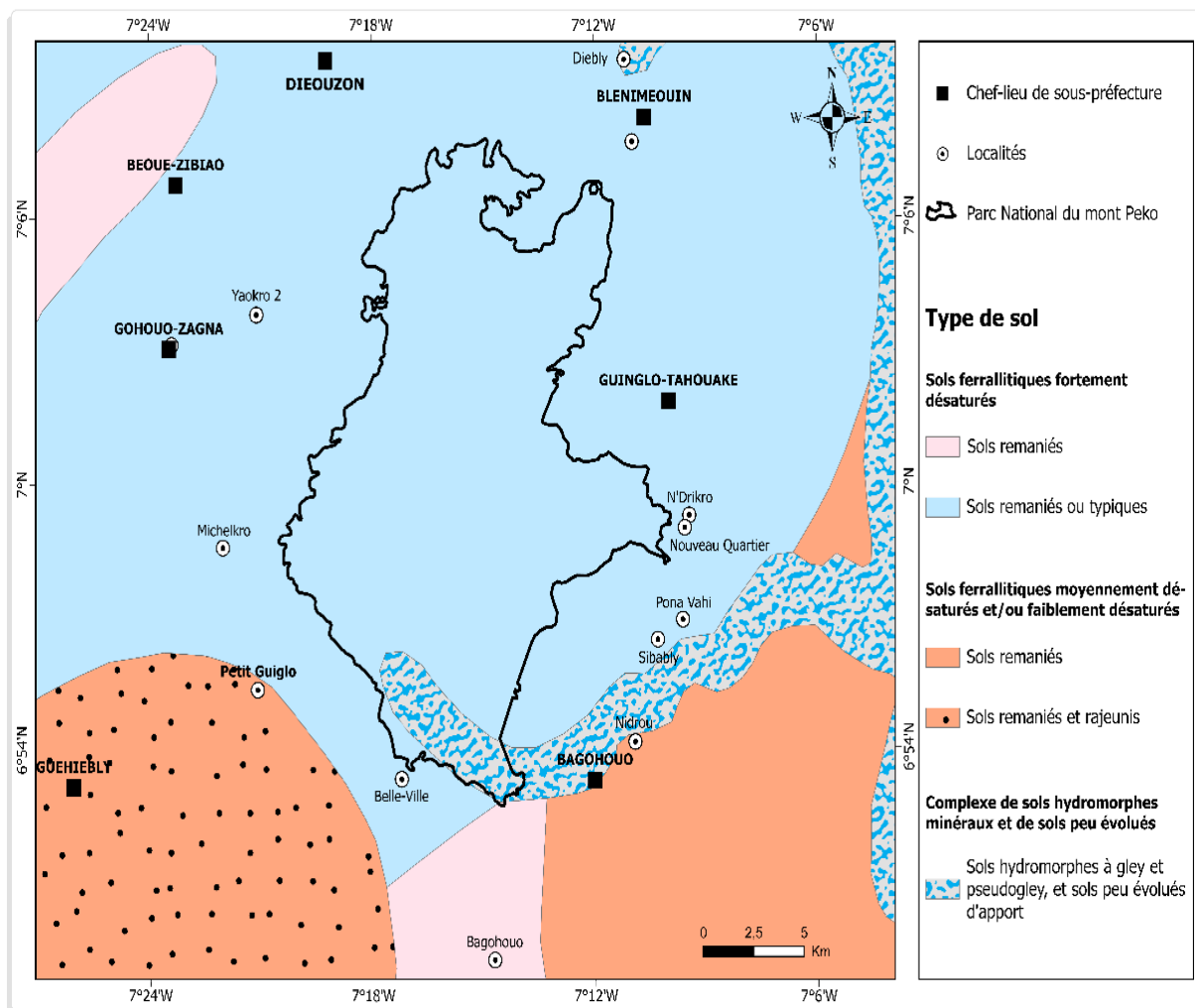
Ainsi dit, la forêt du PNMP est caractérisée par un sol de type ferrallitique qui est de deux genres à savoir : le ferrallitique moyennement lessivé et le ferrallitique « montagnard ». Spécifiquement, le sol ferrallitique moyennement lessivé est riche en roches granitiques. Et l'autre ferrallitique « montagnard » est composé de roches granitiques à hypersthène.

Dans la région de Taï, on peut distinguer au niveau d'une chaîne de sols les sites de sommet (crête), haut-de-versant, mi-versant, bas-de-versant et bas-fond (Huttel, 1977 ; Collinet et al., 1984 ; Blokhuis, 1992). En général, une chaîne de sols est issue d'un même type de roche-mère. Les substrats, dans lesquels les sols se sont développés, se différencient cependant par les effets de processus d'altération, de lessivage et de transport sur le versant. Les chaînes de sols se différencient entre elles d'après le type de roche-mère, qui détermine l'intensité de l'incision hydrographique, les modelés des versants et bas-fonds, l'hydrologie et les types de sols qui s'y sont développés. La distance jusqu'à l'axe de drainage principal (le Cavally dans la région de Taï) est également d'importance. Les incisions hydrographiques et les pentes sont plus prononcées auprès de l'axe de drainage principal (Fritsch, 1980 ; Collinet et al., 1984 ; Lodewijks, 1989). Les ramifications du réseau hydrographique des affluents du Cavally, tels Audrénisrou, Nsé et Méno, sont différentes en amont et en aval de leurs bassins versants. En aval leur cours est déterminé par la structure géologique, tandis qu'en amont on observe un réseau fortement ramifié indépendant de la structure géologique ; le réseau y est déterminé par

l'érosion géologique actuelle et les processus de ravinement. Les variations dans le réseau hydrographique ont une répercussion sur les types de modelé (Fritsch, 1980). De façon spécifique, pour notre zone d'étude les cartes pédologiques et celles relatives aux grands ensembles de végétations des deux aires protégées mises en évidence par les figures 26, 27, 28 et 29 qui suivent. D'emblée, nous allons-nous pencher sur les cartes pédologiques illustrées par les figures 26 et 27 ci-après :

La zone d'étude est fortement dominée par des sols ferrallitiques avec un groupe de sols ferrallitiques fortement désaturés avec ses sous-groupes (sols remaniés, sols remaniés et rajeunis, sols remaniés ou typiques), et un groupe de sols ferrallitiques moyennement désaturés avec les sous-groupes (sols remaniés, sols remaniés et rajeunis, et sols typiques). On y trouve aussi des sols hydromorphes. En clair, le parc du Mont Péko est dominé par les sols ferrallitiques fortement désaturés, tandis que le parc de Taï est dominé plutôt par des sols ferrallitiques moyennement désaturés.

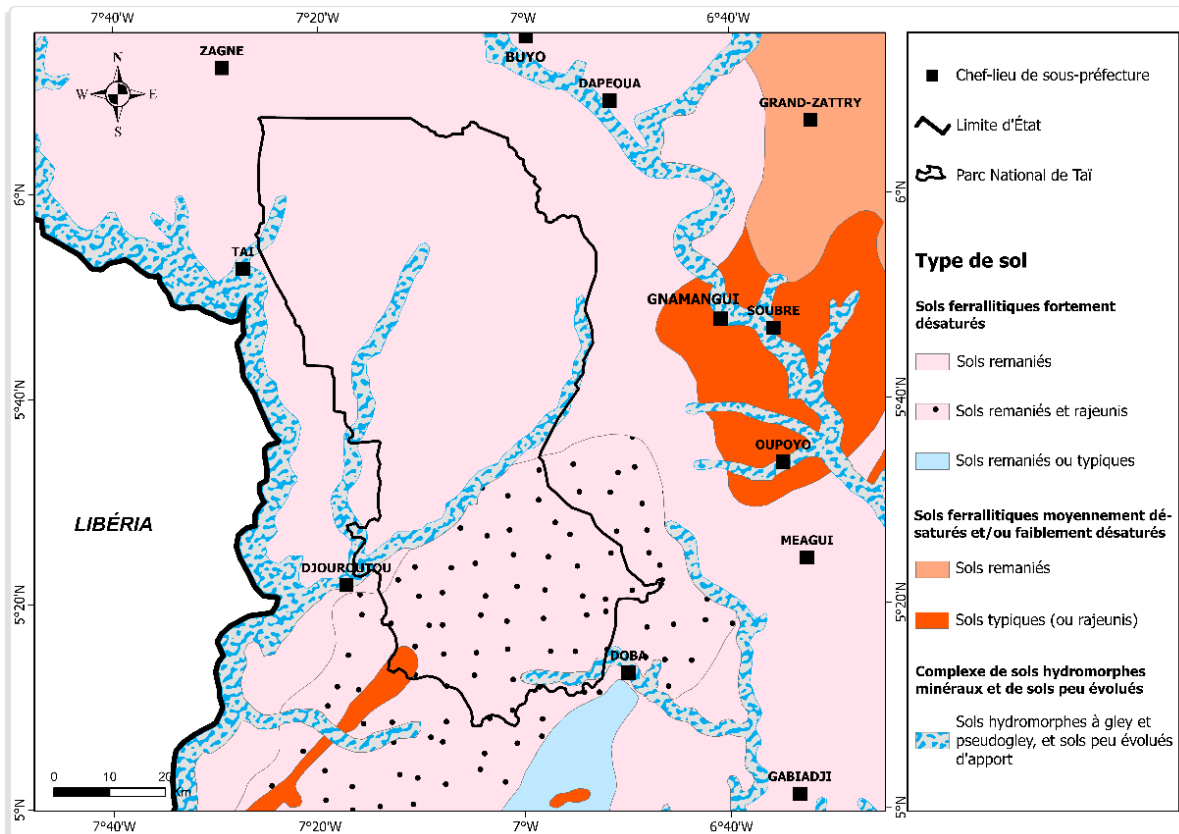
**Figure 26 : Types de sol dans le parc du Mont Péko**



Source : IRD, 1979

Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul

**Figure 27 : Types de sol dans le parc de Taï**



Source : IRD, 1979

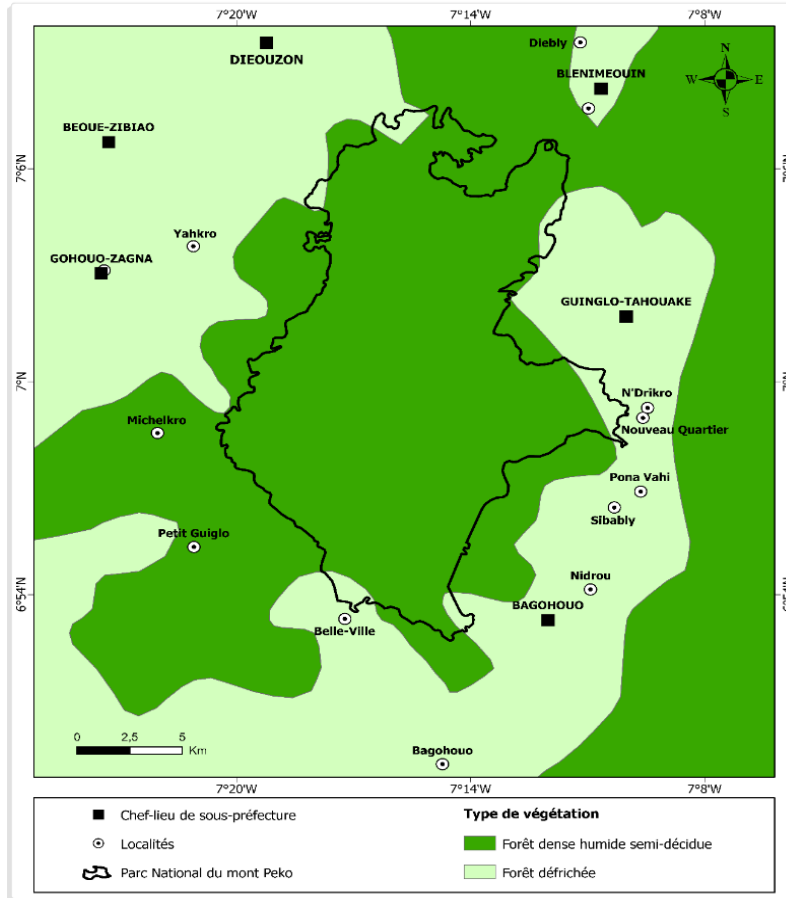
Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul

Du type de sols ferrallitiques, l'on note que ce sont généralement d'excellents sols pour la pratique agricole. Leur fertilité dépend de leur état de conservation ou de dégradation. Cette dégradation, due à l'érosion, peut-être intense avec le système de cultures annuelles sans fertilisations ni précautions anti-érosives. La dégradation de ces sols se manifeste par un appauvrissement superficiel en argile et en humus, par un lessivage des bases et par un accroissement du taux de gravillons.

Quant au type hydromorphes, ces sols se rencontrent dans les bas-fonds et les zones inondables. Ce sont des sols dont les caractères sont dus à une évolution dominée par l'effet d'un excès d'eau par suite d'un engorgement temporaire de surface, ou par suite de la présence ou de la remontée d'une nappe phréatique.

A propos de la végétation, elle est mise en lumière par les cartes 28 et 29. A cet effet, le parc national de Péko est couvert quasi-totalement par la forêt dense semi-décidue. On y retrouve des forêts défrichées par endroit au sud dans la localité de Belle-Ville, et en partie au nord et au nord-ouest du parc. Concernant le parc de Taï, il est recouvert presque entièrement par la forêt dense humide sempervirente, et par endroit des forêts défrichées (au nord-ouest et au sud-ouest).

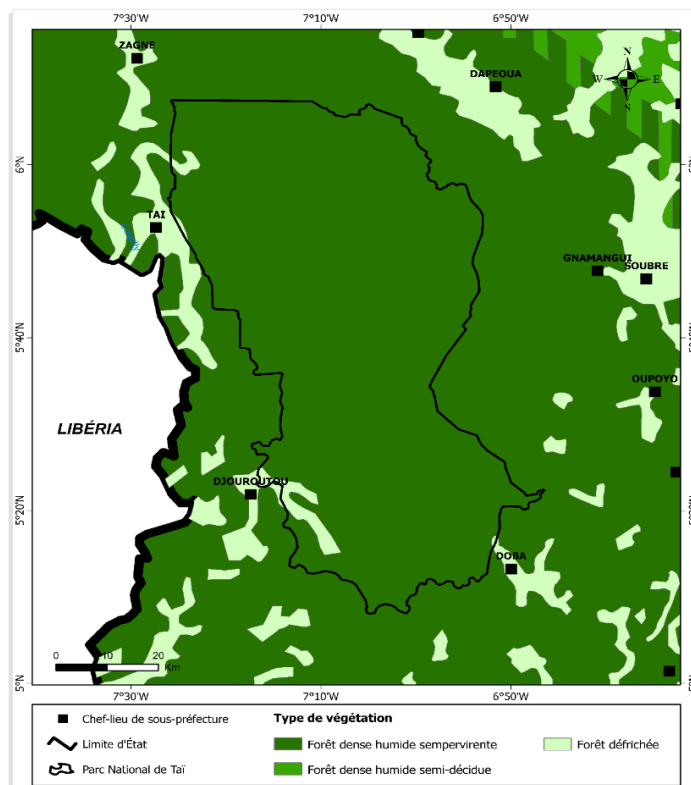
**Figure 28 : Types de végétation dans le parc du Mont Péko**



Source : IRD, 1979

Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul

**Figure 29 : Types de végétation dans le parc de Taï**



Source : IRD, 1979

Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul

Ainsi, cette végétation se décline en trois ordres :

Du type dense semi-décidue de la forêt, c'est un type de forêt rencontré dans les zones avec une alternance marquée entre une saison des pluies et une saison sèche. Les saisons sont relativement équilibrées entre sécheresse et humidité. Dans ce type de forêt, une partie des arbres perd ses feuilles pendant la saison sèche, mais une autre partie reste toujours verte.

Du type sempervirent humide dense, aussi appelée forêt tropicale toujours verte, est un type de forêt où les arbres ne perdent pas leurs feuilles pendant l'année. Elle se développe dans des régions avec des précipitations abondantes et constantes tout au long de l'année. Les précipitations sont abondantes ce qui fait que les arbres gardent leurs feuilles toute l'année en raison de l'humidité persistante. Les sols sont humides et très riches en matières organiques.

Du type défriché de la forêt, c'est un type de forêt qui a subi une forte intervention humaine, notamment à travers des activités comme l'agriculture sur brûlis, l'exploitation forestière, ou la conversion en terres agricoles ou plantations. Elle se caractérise par une dégradation importante de l'écosystème forestier initial. En effet, les dégâts humains ont fait de telle sorte que la forêt a perdu sa structure originale en raison du déboisement. Les sols rencontrés s'appauvrissent rapidement en nutriments, surtout en l'absence de couverture végétale pour protéger le sol de l'érosion. Ces terres défrichées sont généralement utilisées pour des activités agricoles (cacao, café, palmier à huile) ou laissées à l'abandon avec des parcelles de jachère.

En outre, le tableau 15 ci-après montre la matrice de transition du Mont Péko en lien avec les prédictions de son occupation du sol :

**Tableau 15 : Matrice de transition du Mont Péko**

	Habitats, sols nus et affleurements rocheux	Forêt dense	Forêt dégradée	Cultures et jachères	Non classifié
Habitats, sols nus et affleurements rocheux	0.801590	0.024028	0.093463	0.080919	0.000000
Forêt dense	0.026916	0.692184	0.151330	0.129571	0.000000
Forêt dégradée	0.003976	0.325688	0.150790	0.519546	0.000000
Cultures et jachères	0.031441	0.378935	0.227373	0.362250	0.000000
Non classifié	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	1.000000

*Source : IRD, 1979*

C'est donc ce type de sol que présente la forêt desdits parcs qui est très propice pour de bonnes plantations caféières, cacaoyères et d'hévéacultures. C'est fort de ces dispositions pédologiques que les migrants usent de stratégies pour infiltrer ces espaces malgré leur statut d'aire protégée.

## 2.3 Stratégies d'infiltration des aires protégées

### 2.3.1- Causes de la forte migration destructive des aires protégées

La cause principale de la migration destructive que subit les aires protégées particulièrement celles de l'ouest ivoirien est l'agriculture, surtout intensive et sur brûlis. Cela se traduit par une explosion fulgurante des plantations d'hévéaculture dans l'espace géographique. Ainsi, l'hévéa talonne de près le cacao. Cet état de fait est également mis en évidence par les données de l'ANADER traduites par le tableau 16 élargi :

**Tableau 16 : Tableau récapitulatif de la production agricole régionale du Guémon**

Désignation	Spécifications	Nombre d'exploitants	Superficie (ha)	Rendement (T/ha)	Production (T)
Cultures de Rente	Café	17389	23331	0,5	11379,5
	Cacao	38139	120711	0,6	72426,6
	Palmier	29	34		0
	Hévéa	931	2710,5		0
	Cola				0
Cultures Vivrières	Banane plantain	678	1247,25	12	14967
	Ignames	3990	1995	20	39900
	Manioc	20257	9999	25	249975
	Riz pluvial	30029	22535,4	1,5	33803,1
	Riz de bas –fond	12387	4931,25	3,5	17259,375
	Riz irrigué	3216	825	5	4125
	Mais	17694	9911	1,5	14866,5
	Arachide				
Cultures maraichères	Aubergine	343	6,5	15	97,5
	Gombo	343	6	10	60
	Tomate				0
	Piments	343	6,5	10	65
	Oignons				0
	Chou	343	6,5	25	162,5
Cumul maraichères Kouibly		906	147	15	2205
<b>TOTAL</b>		<b>147017</b>	<b>198402,9</b>		<b>461292,075</b>

Source : ANADER Duékoué, Bangolo, Kouibly et Facobly, 2023

Eu égard au tableau ci-haut, la production à l'hectare du cacao qui était de 200 à 400 kg et celle du café entre de 100 et 300 kg dans les années 80, est passée respectivement de 600 kg (cacao) et de 500 kg (café) pour les dernières années. Ce qui montre une augmentation plus ou moins relative de la production due à la forte migration des exploitants agricole dans la zone depuis la crise post-électorale. Il faut aussi noter que l'huile de palme, hévéa, le cola et le coco en noix dont la production est en progression, représenter des alternatives de diversification agricole et de redynamisation de l'économie de plantation.

Les produits vivriers sont, pour l'essentiel, destinés à la consommation. Au nombre des produits vivriers, seule la banane plantain et, dans une moindre mesure, le riz et le manioc font l'objet

d'échanges aux plans local et régional. Les produits vivriers sont, soit cultivés en association entre eux, soit avec les cultures de rente.

Quant à la zone du PNT, Les populations en périphérie pratiquent principalement l'agriculture basée sur les cultures de rente, notamment le cacaoyer, le palmier à huile, l'hévéa et le caféier et secondairement les cultures vivrières. Il est bon de souligner que le café est la plus ancienne de ces cultures dans les régions du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire surtout à l'Ouest du massif. Le verger vieillissant est de plus en plus remplacé par d'autres cultures de rente telles que l'hévéa et le cacao. En ce qui concerne le cacao, il s'est développé à la suite des augmentations du prix d'achat dans les années 1972-76 et avec le fort flux migratoire, particulièrement vers le Sud-Ouest du pays, nouvelle « boucle du cacao ». De sorte que dans une bande de 10 km de large autour du parc, la culture du cacao occupe 53% des surfaces et la production annuelle y est estimée à 94 000 tonnes. Le nombre de producteurs agricoles est de 33 800 et le nombre de personnes qu'ils nourrissent est estimé à 396 000 (D. VARLET et C. BEAURAIN, 2013).

L'hévéa a quant à lui été introduit dès 1971 à Grand-Béréby, sur le complexe agro-industriel de la SOGB (Société des caoutchoucs de Grand-Béréby), puis en 1975 à San Pedro, avec la Société Africaine des Plantations d'Hévéas (SAPH). Cette culture, s'est par la suite répandue dans la zone à l'Ouest du parc, dans les circonscriptions de Zagné et Taï. A partir des ensembles agro-industriels, des petites et moyennes plantations privées et des plantations villageoises ont été encadrées dans les zones de Grand-Béréby et San-Pedro, et plus récemment dans celles de Guiglo et Taï. En 2014, la production de cette culture dans la zone périphérique s'élevait à 112 000 tonnes. Que dire du palmier à huile, qui a vu sa culture se développer au sud-ouest du parc dans la zone de Néka avec un pôle agro-industriel relativement important – environ 12 000 ha – entouré de plantations privées – plus de 10 000 ha.

Les caractéristiques pédoclimatiques de « l'espace Taï », autrement qualifié de « flore exceptionnelle à préserver pour l'humanité » restent favorables à la production vivrière dominée par la culture du riz. Chez les autochtones, la riziculture pluviale domine. Avec la raréfaction des terres, les bas-fonds sont aujourd'hui exploités par l'ensemble des communautés avec des rendements moyens de 2 tonnes/ha. Pour assurer la culture sur toute l'année et accroître les rendements, divers projets ont soutenu le développement d'une chaîne de valeur riz. Ce soutien s'est notamment traduit par l'aménagement de 192 ha de basfonds au profit de 583 riziculteurs dans le cadre du Projet d'Adaptation au Changement Climatique et de Stabilisation des bases de vie de la population dans le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire (PACCS) mis en œuvre par la GIZ

en 2013. Par ailleurs, des unités de transformation ont été installées par le biais de partenariat public-privé (ADERIZ, Gan-Logis et GIZ).

A cette production rizicole, il faut ajouter le manioc, l'igname, le maïs et la banane plantain. S'ils constituent la base de l'alimentation des populations, ces cultures restent marginales en termes de superficie. Leur culture se fait jusque-là en association avec les cultures de rente principalement le cacao. La production intensive utilisant des technologies agricoles intensives (culture irriguée, plants issus de fragments de tige, variétés améliorées, etc.) est quasiment inexistante. La filière manioc a, ces dernières années, fait l'objet d'une attention particulière pour son développement avec la vulgarisation de matériel végétal amélioré à partir de parcs à bois (102 au total) installés dans la périphérie (dans le cadre des projets PACCS et PROFIAB I et II de la GIZ). VARLET (2013) a estimé, sur une zone de 10 km autour du PNT, la taille moyenne par exploitation agricole à 9,7 hectares avec 9 hectares de cultures pérennes et au moins 0,6 hectares de cultures vivrières. Selon lui, les chefs d'exploitation disposent en moyenne de 2,3 hectares de réserves de terre.

Par ailleurs, il nous est paru tout à fait indiqué de mettre en lumière le rôle des différents acteurs qui interviennent dans la migration des populations agricoles puisqu'elles accentuent la destruction de la biodiversité de ces aires.

### **2.3.2- Rôle des différents acteurs de la migration autour des aires protégées**

Nous catégorisons ces acteurs à trois (03) niveaux à savoir (i) les chefs autochtones ; (ii) les chefs de communauté et (iii) les passeurs. Au-delà des principaux acteurs de l'immigration de travail en Côte d'Ivoire, deux autres groupes qualifiés de secondaires sont à mentionner. Ces derniers sont secondaires en ce sens qu'ils ne sont pas directement concernés par le phénomène, mais par leur position et leurs actions contribuent à son développement. Ces acteurs constituent de véritables réseaux pour faciliter l'arrivée et l'intégration socio-économique des migrants en Côte d'Ivoire. Nous distinguons pour ainsi dire les réseaux de passeurs et les réseaux sociaux d'accueil.

#### **2.3.2-1 - Les passeurs**

Concernant les réseaux de passeurs, il est véritablement difficile de les identifier en raison de leur situation de clandestins. Des chefs communautaires interrogés disent être conscients de l'existence de ce fléau dans leur localité ou dans une zone éloignée. Cependant les passeurs restent très discrets et difficiles à identifier en raison de l'illégalité de leurs actions ainsi que de leur forte complicité avec leurs victimes. Sauf que la traite des êtres humains et surtout celle des enfants est interdite à travers le monde entier. Ainsi, la Côte d'Ivoire a signé

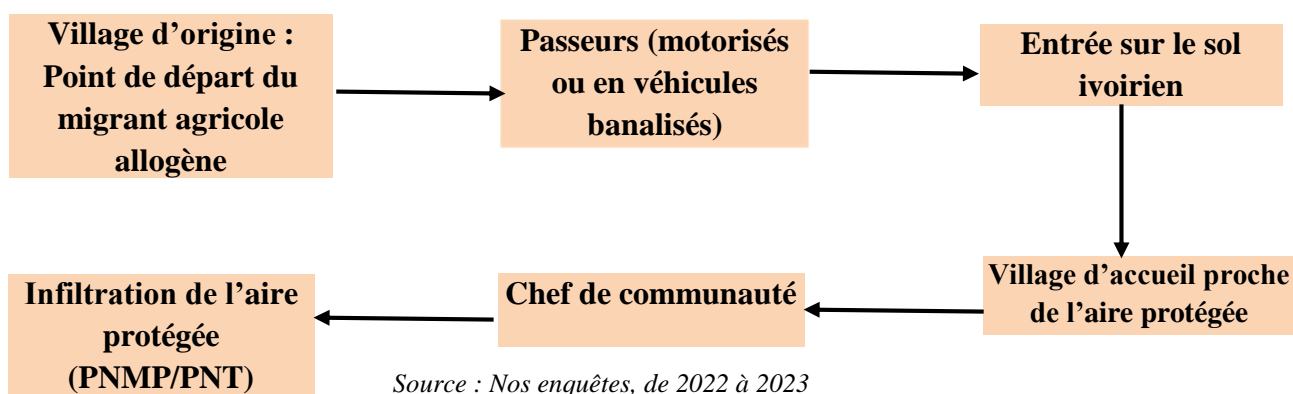
un certain nombre de traités, notamment la ratification, le 25 octobre 2012, de la Convention sur la criminalité organisée et l'adhésion au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes ; l'adoption, le 30 septembre 2010, de la loi n° 2010-272, portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants. Face à cette interdiction, les passeurs développent des stratégies en vue de contourner les règles en vigueur dans l'espace CEDEAO.

De ces différents constats, l'on peut avancer que la traite des humains est encore une réalité dans le phénomène de l'immigration transfrontalière. Les passeurs utilisent comme moyens de locomotion, des motos qui aujourd'hui sont vulgarisées et devenues les principaux moyens de transport dans de nombreuses régions du pays. D'autres traversent la frontière à la marche en se joignant aux bergers. La marche et les motos constituent des moyens discrets pour traverser les frontières à travers les nombreuses pistes. Une fois sur le territoire ivoirien, ils continuent aisément leur voyage, d'autant plus que les contrôles de passagers par les forces de l'ordre sont quasiment inexistantes depuis 2012. Cette situation met en lumière la trop grande porosité des frontières ivoiriennes qui profitent plus aux passeurs et autres contrebandiers (C. M. FLAN, *op.cit.* p.33).

### **2.3.2-2 - Les réseaux parentaux ou de solidarité**

Les réseaux parentaux ou de solidarité sont en quelque sorte des relais constitués de migrants longtemps installés en Côte d'Ivoire. En effet, il existe une organisation au niveau de chaque communauté étrangère (association par exemple) installée en Côte d'Ivoire, qui sert de relais autant pour les autorités ivoiriennes et ceux du pays d'origine que pour le nouvel immigrant. La fonction d'intégration sociale de ces associations est si importante qu'elle permet au nouvel arrivant de s'héberger, de se nourrir et même se trouver un emploi rapide afin d'avoir son autonomie. En cela se perçoit le véritable rôle des chefs de communauté. Désignés en tenant compte de leur ancienneté d'installation comme critère important, ils constituent de véritables relais d'informations pour les autorités ivoiriennes et pour les migrants nouvellement arrivés en Côte d'Ivoire. C'est par leur intermédiaire que ces derniers parviennent à retrouver un responsable de leur ethnie, tribu, clan, famille et même, de trouver des emplois, tel que mis en relief par la figure 30 ci-dessous :

**Figure 30 : Circuit migratoire des non nationaux pour l'infiltration des aires protégées du Mont Péko et de Taï**

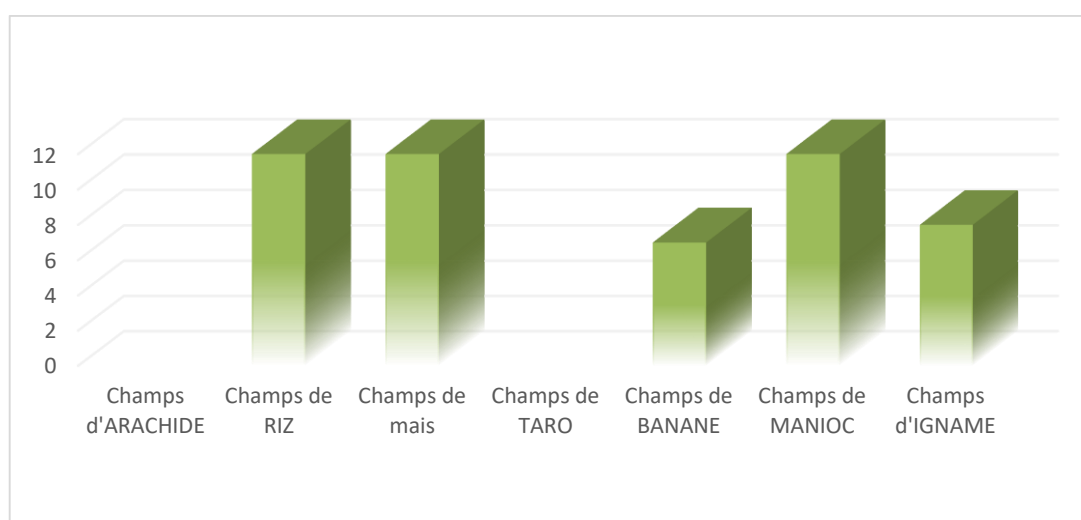


En ce qui concerne l'emploi en zone rurale, il est essentiellement lié à l'agriculture et de plus en plus à l'artisanat et à un degré moindre au commerce (C.M. FLAN, *op.cit.* p.34-36) ;

### 2.3.3. Activités agricoles comme occupation première des migrants

Les migrants agricoles que nous avons enquêtés dans toutes les localités ont pour première vocation l'agriculture. Pour ces pratiques agricoles, ils s'adonnent à diverses cultures tant d'exportation que de consommation domestique. Au-delà des activités liées à l'agriculture, les migrants s'investissent dans d'autres secteurs générateurs de revenus pécuniaires additionnels. Les figures 31 et 32 portent sur les cultures de subsistance des deux parcs tandis que 33 et 34 prennent en compte les données des cultures d'exportation.

**Figure 31 : Cultures de subsistance pratiquées par les migrants dans le PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

Dans la zone du parc national de Taï et pour la localité de Nigré, tous les 12 migrants agricoles enquêtés cultivent le riz, le maïs et le manioc, ce qui donne un taux de 100% pour chacune de ces cultures. Ensuite suivent respectivement l'igname avec un chiffre de 66.67% et la banane à

58.33%. Dans cette localité, nous n'avons pas enregistré la présence de la culture de taro, car la terre n'est pas favorable. Il ne produit pas assez, voire meurt très vite après sa mise en terre. La photographie 3 indique les produits d'autoconsommation pratiqués dans la zone du PNT :

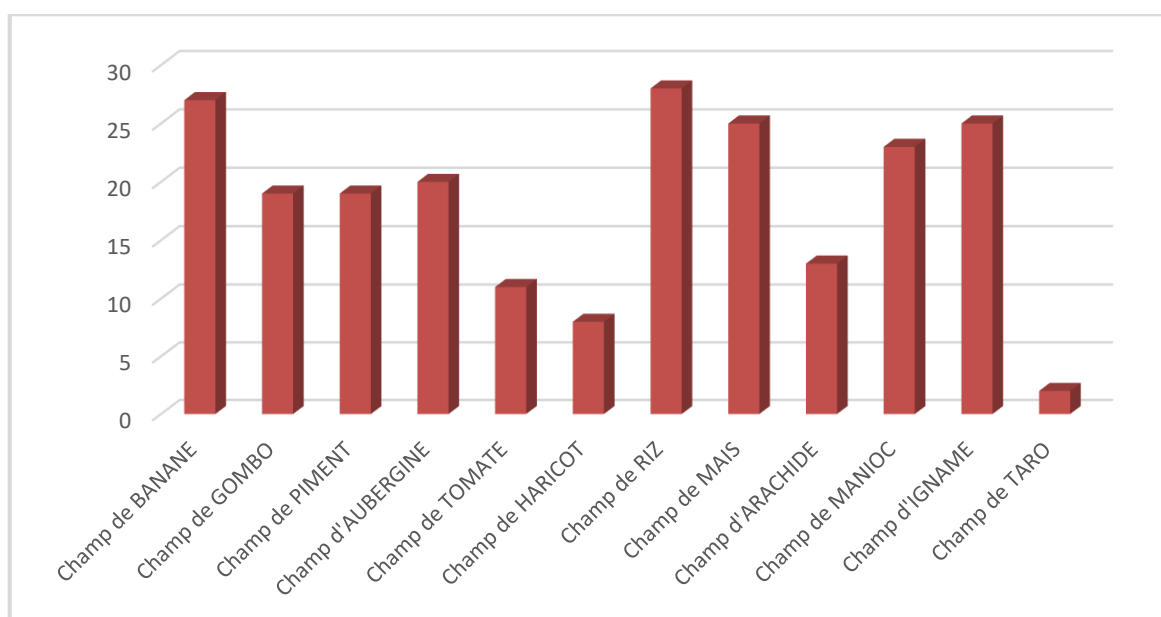
**Photographie 3 : Cultures vivrières pratiquées dans les environs du PNT**



*Cliché photo Kouassi, 2023, champ de cultures de subsistance à Port Gentil*

De l'autre côté dans les sphères du PNMP, comme dans le PNT, nous retrouvons les mêmes cultures de consommation comme illustre la figure 32 :

**Figure 32 : Cultures de subsistance pratiquées par les migrants dans le PNMP**



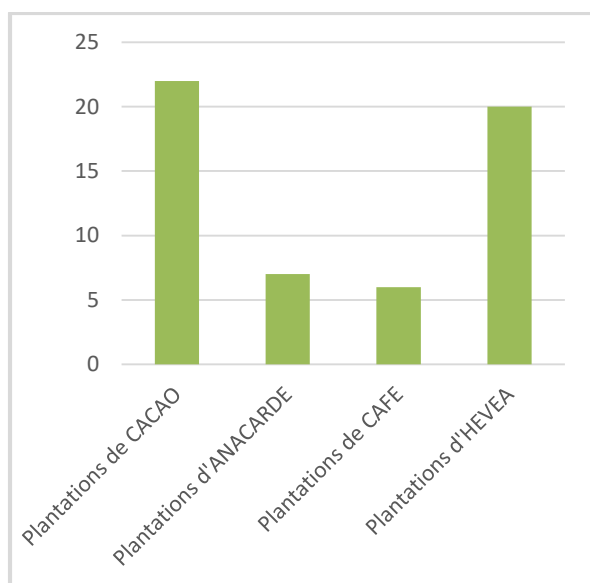
*Source : Nos enquêtes, 2022*

Pour les localités environnantes à ce massif protégé, les migrants agricoles s'adonnent à la pratique de cultures destinées à la consommation du ménage. On y trouve par ordre

d'importance le riz avec 84.85%, la banane pour 81.82%, l'igname et le maïs dont le taux est de 75.76%, le manioc avec 69.70% et enfin 60.61%. Ainsi, par la pratique de ces cultures de subsistance, il est question pour les migrants agricoles d'assurer la sécurité et la qualité alimentaires du ménage.

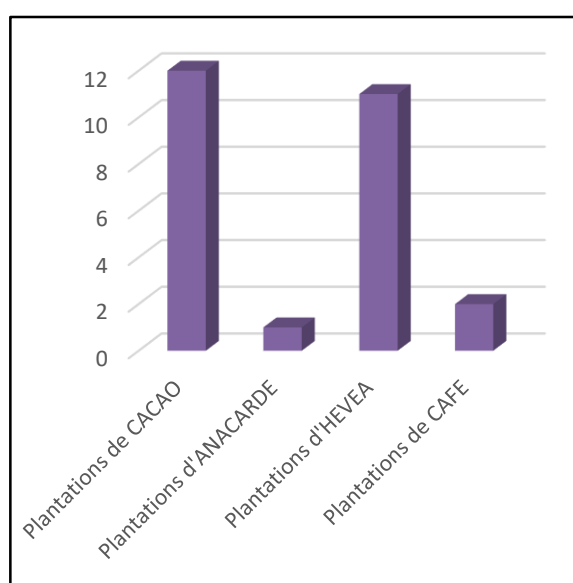
A côté des cultures de consommation domestique, les figures 33 et 34 font mention des cultures pérennes, destinées à l'exportation dans les localités proches des deux parcs :

**Figure 33 : Cultures pérennes pratiquées dans les environs du PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

**Figure 34 : Cultures d'exportation pratiquées dans les environs du PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2022

Dans le PNT, 100% des migrants qui se sont soumis à notre questionnaire possèdent au moins une (01) plantation de cacao ; 90.91% pratiquent l'hévéaculture ; 31.82% et 27.27% pratiquent respectivement la culture de l'anacarde et du café. En d'autres termes, la cacao culture est la culture industrielle la plus pratiquée.

Concernant la zone du Mont Péko, la figure 34 fait cas des différentes cultures pratiquées par les migrants agricoles rencontrés lors des entretiens.

Pour ce parc national, nous avons le cacao avec un taux de 87.71%. Celle-ci est suivie par l'hévéa pour un pourcentage de 78.57%. Ensuite, le café, soit 14.29% et enfin l'anacarde qui représente 07.14%. En outre, la photographie suivante montre les cultures d'exportation pratiquées par les planteurs riverains au parc :

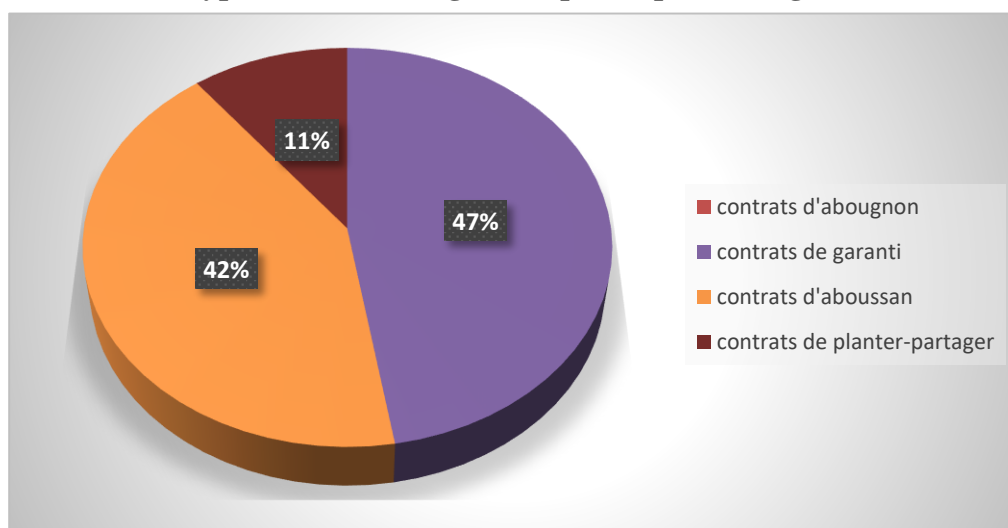
#### Photographie 4 : Plantation d'hévéa dans les environs du PNMP



Cliché photo, Kouassi, 2022, stockage de latex récolté pour la vente à Petit Guiglo

Ici, nous remarquons une prédominance de plantations de cacaoculture. C'est donc le même constat que nous faisons dans les localités proches du Mont Péko. De plus, les migrants développent d'autres contrats agricoles autres que ceux-ci déjà énumérés pour rester en contact avec l'agriculture. Ces nouveaux contrats concernent le planter-partager et le garanti que les figures 35 et 36 mettent en exergue :

**Figure 35 : Autres types de contrats agricoles passés par les migrants dans le PNT**



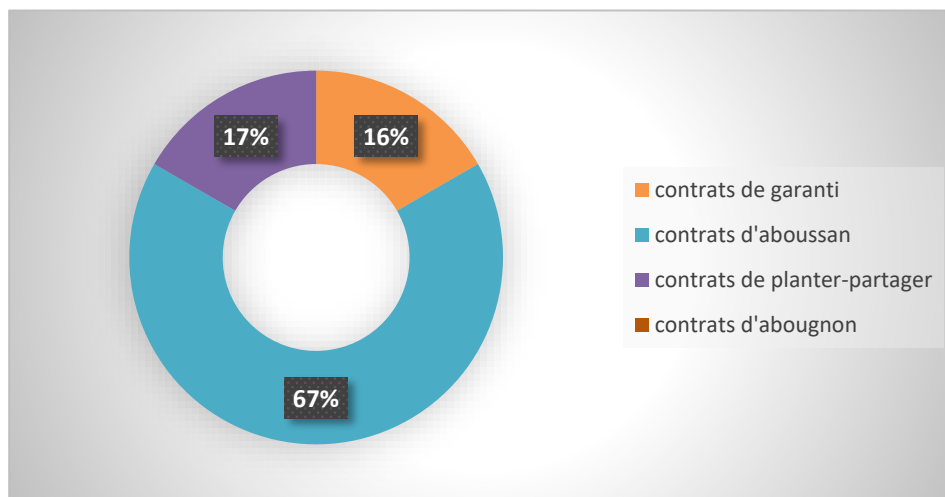
Source : Nos enquêtes, 2023

Pour ces localités, les contrats secondaires que sont le planter-partager et le garanti ont pour principal objectif de maintenir les migrants avec les activités liées à l'agriculture. Ceci dit, le

garanti est pratiqué avec un pourcentage de 47%. Il est secondé par le contrat de métayage (aboussan) avec une estimation chiffrée de 42%. Enfin, le contrat de planter-partager, il est pratiqué avec un taux de 11%.

Parallèlement pour le PNMP, c'est la figure 36 qui les met en lumière les contrats agricoles secondaires :

**Figure 36 : Autres types de contrats agricoles passés par les migrants du PNMP**



*Source : Nos enquêtes, 2022*

Ici, nous retrouvons les mêmes contrats secondaires que dans le PNT avec des taux qui varient. A cet effet, le contrat de garanti est d'un taux de 25%. Pour ce qui concerne le contrat de planter-partager, il est pratiqué avec un taux chiffré de 08% alors que celui d'« aboussan » est de 67%.

## **2.4 De la qualité des cultures pratiquées par les populations agricoles**

Dans cette dynamique d'exercer l'agriculture, les migrants s'adonnent à plusieurs cultures tant de subsistance que d'exportation. Toutefois, c'est la cacaoculture qui est la plus pratiquée, nonobstant la production non moins importante de l'hévéaculture. C'est donc ce point qui va meubler la partie suivante du second chapitre de notre papier tout en se penchant sur les conditions difficiles de vie et d'existence de ces derniers.

### **2.4.1 La cacaoculture, principale culture d'exportation pratiquée par les migrants**

Les migrants installés dans les périphéries des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï cultivent les produits d'exportation tels que le café, l'anacarde, le palmier à huile, l'hévéa et le cacao. Parmi celles-ci, le cacao est la culture la plus développée comme l'illustre la photographie 5 :

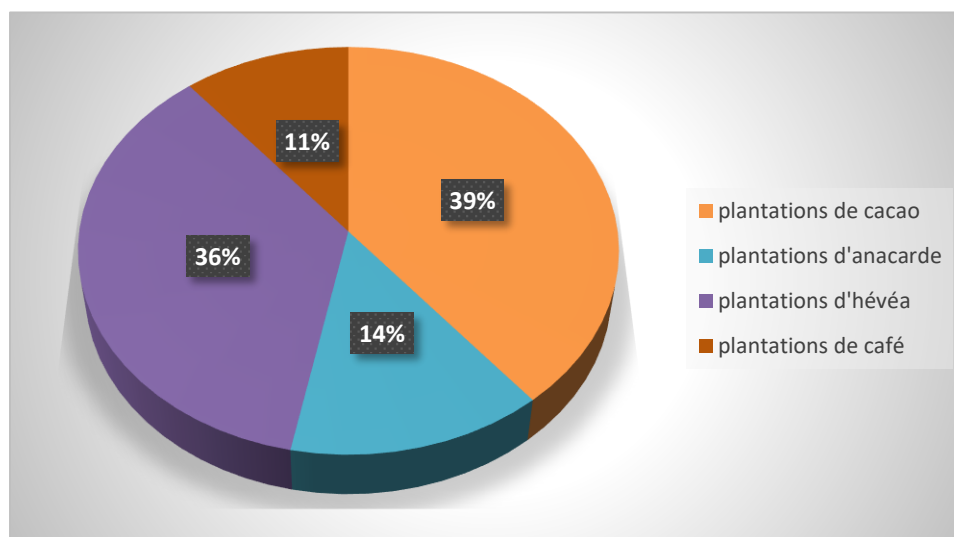
**Photographie 5 : écabossage des fèves de cacao à “Chez Arouna” (PNT)**



*Cliché Kouassi, 2023, écabossage et transport de fèves de cacao dans les environs du PNT*

Dans cette même veine, les figures 37, 38 en plus du tableau 17 ci-après traduisent la prédominance de la cacaoculture dans la zone occidentale du pays :

**Figure 37 : Cultures de rente pratiquées par les migrants agricoles du PNT**

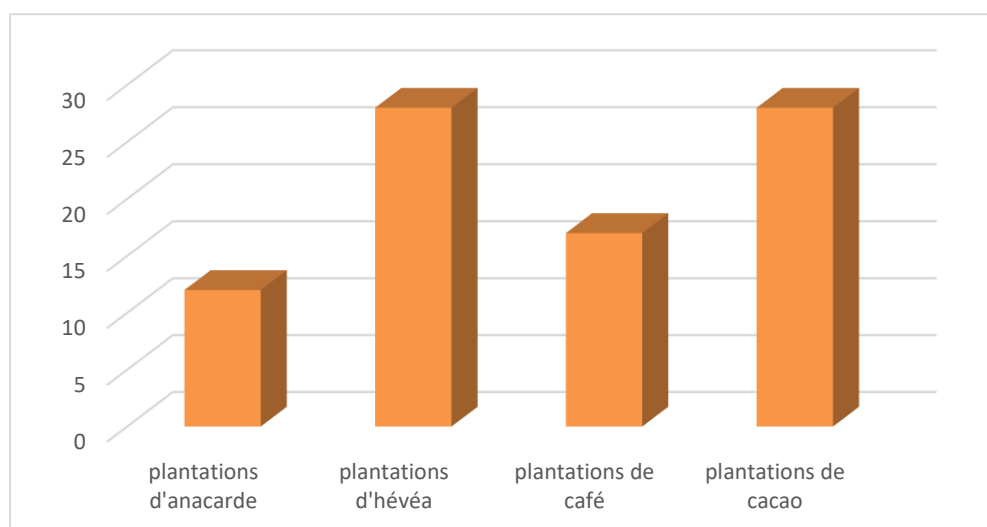


*Source : Nos enquêtes, 2023*

S'appuyant sur la figure ci-dessus, 39% des migrants possèdent des plantations de cacao, et 36% des plantations d'hévéa. Ceux qui cultivent l'anacarde représentent 14% contre 11% pour le café. On observe une nette prédominance de la cacaoculture.

La même situation de cultures de rente est également observable dans la zone du Mont Péko comme l'indique la figure 38 :

**Figure 38 : Cultures de rente pratiquées par les migrants du PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2022

Dans les sphères du PNMP, c'est le cacao qui est le plus pratiqué avec un pourcentage de 82.35%. C'est le même taux que l'hévéa, sauf que pour le cacao les plantations existent déjà alors que pour l'hévéa nous avons de nouvelles créations. Ensuite suivent les plantations de café qui s'estiment à 50% et enfin l'anacarde avec 35.92%.

En somme pour les deux entités géographiques soumises à notre étude, c'est la cacaoculture qui est la plus pratiquée comme l'atteste les productions relevées dans le tableau 17. Ce tableau concerne la localité de Diéro Oula dans la sphère du parc de Taï :

**Tableau 17 : Estimation des productions des cultures de rente à Diéro Oula (PNT)**

	200kg	300kg	500kg	600kg	700kg	1t	1.5t	2t	2.5t	3t	3.5t	4t	5t	6t
Café			02		02	03								
Anacarde	05	02			02									
Hévéa				02		05	02	05	03	06				
Cacao										06	04	10	03	02

Source : Nos enquêtes, 2023

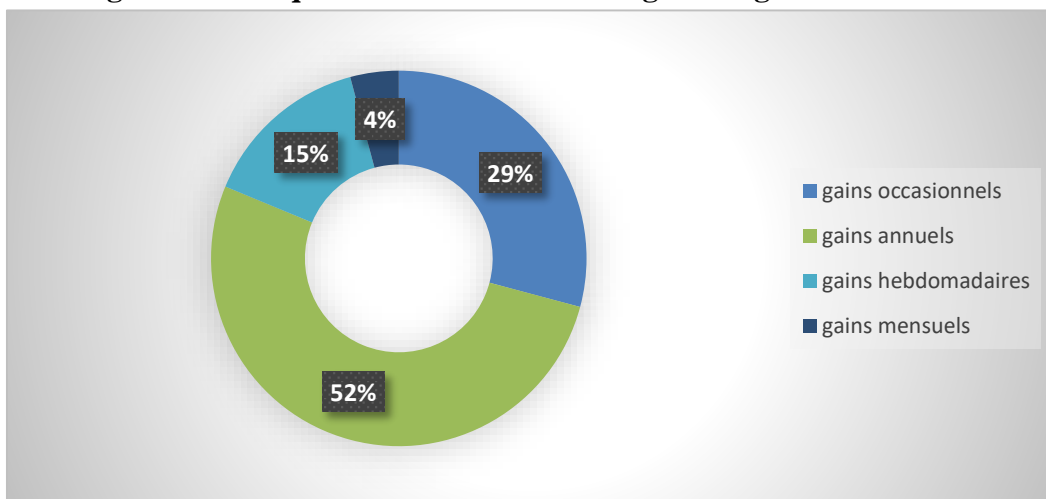
A la lecture du tableau 17, nous constatons que les plantations de café sont en train de disparaître au détriment de nouvelles plantations d'anacardiens et d'hévéa. C'est seulement 26.92 % des migrants agricoles qui continuent d'entretenir encore des plantations de caféiers. Leurs productions varient de 200 kg à 01 tonne. La plupart des anciennes plantations de caféier sont transformées en plantations d'anacarde et d'hévéa pour respectivement 34.62 % et 88.46 %. La production de l'hévéaculture varie de 600 kg à 03 tonnes. Quant à la cacaoculture, elle concerne 96.15 % des migrants rencontrés lors de nos entretiens.

Malgré toutes ces productions effectuées et commercialisées, les migrants agricoles vivent dans des conditions assez difficiles. Et c'est cet aspect qui constitue la teneur du dernier volet de la seconde partie de notre travail.

#### **2.4.2 Des conditions de vie et d'existence des migrants agricoles difficiles du fait des revenus pécuniaires insignifiants**

Les populations agricoles installées dans les sphères des deux massifs forestiers du Mont Péko et de Taï vivent dans des conditions assez difficiles et éprouvent du coup des sérieuses difficultés à assurer pleinement les charges du ménage. En effet, les revenus obtenus après la vente de leurs produits sont non seulement insignifiants mais également irréguliers. Les figures 39 et 40 se penchent sur les fréquences des revenus des migrants du PNMP et du PNT tandis que les figures 41 et 42 donnent une idée des estimations de ces revenus de ceux-ci :

**Figure 39 : Fréquence des revenus des migrants agricoles du PNMP**



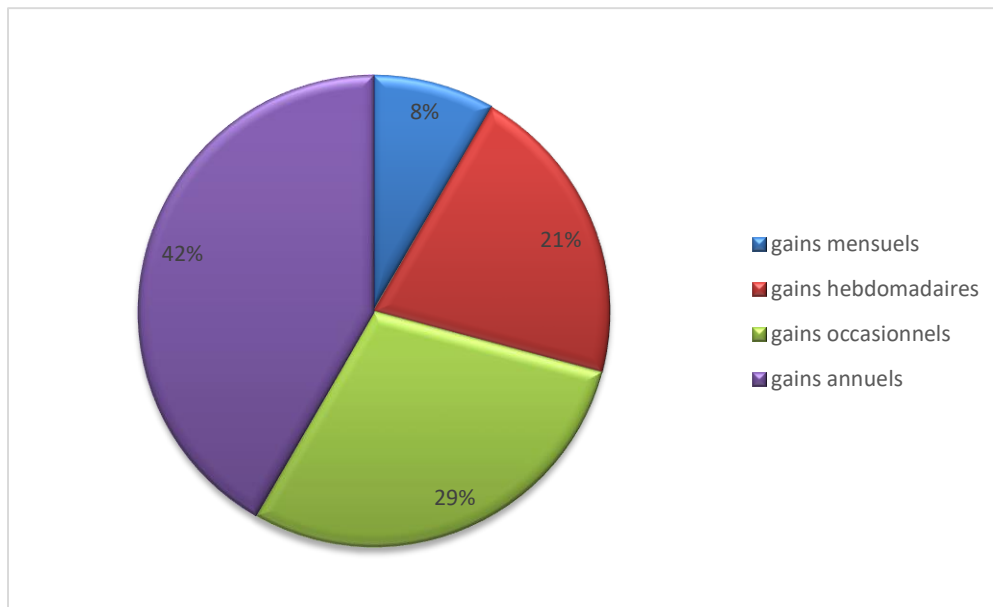
Source : Nos enquêtes, 2022

Dans les environs du PNMP, ils sont 73.33% des migrants enquêtés à bénéficier des revenus annuels. C'est donc à la "traite" de cacao qu'ils ont une idée nette des revenus tirés de leurs exploitations agricoles. Tandis que 46.67% bénéficient de revenus occasionnels. Ce taux représente la frange des travailleurs "contractuels", et de mains d'œuvre occasionnelles appelées "tréclé" et "société". Pour le travailleur de "contrat", une portion bien délimitée lui est donnée par le propriétaire de la rente foncière qu'il se doit de nettoyer. Au terme de la prestation, il reçoit son dû. La rémunération dans ce cas varie en fonction de la superficie : l'hectare se juge entre 25.000fr et 35.000fr. Le "tréclé", c'est le travailleur journalier. A la fin de la journée, il perçoit son argent ou il préfère se faire payer en nature (la nourriture, soit de la banane, du manioc, du taro et des légumes). Ceux du groupe de "société" s'organise en groupe pour aller travailler chez un d'entre eux qui loue leurs services en prenant en compte la

nourriture du jour de travail en plus de la collation. Ils peuvent être rémunérés juste après la tâche ou en fin de semaine. Dans certains cas, c'est à la fin du mois (soit 06.67%) ou attendre simplement pendant la période de la "traite" de cacao pour recevoir la paie du travail abattu. Enfin nous avons le groupe de ceux de gains hebdomadaires avec un pourcentage de 16.67%. Ce groupe concerne généralement les femmes qui vont vendre chaque semaine au marché de la localité leurs marchandises composées le plus part du temps de légumes, d'ignames, de bananes, d'habits des enfants, d'ustensiles de ménage en caoutchouc, de produits phytosanitaires, d'engrais et de boissons pour le jour du marché.

Ce sont donc les mêmes fréquences pécuniaires que nous retrouvons chez les migrants de la zone du parc de Taï, au regard de la figure 40 ci-dessous :

**Figure 40 : Fréquence des revenus des migrants agricoles du PNT**



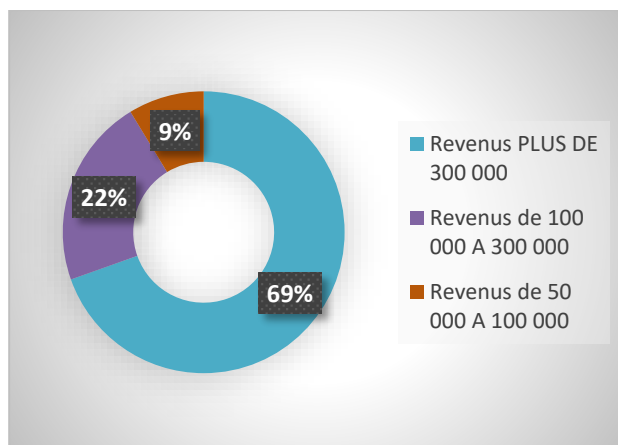
*Source : Nos enquêtes, 2023*

Dans cette zone, ils sont 42% d'enquêtés qui soutiennent bénéficier des revenus annuels contre 29% des migrants qui reçoivent des revenus occasionnels. Celui de ceux qui bénéficient de revenus hebdomadaires est de 21%. Enfin, le dernier groupe prend en compte des revenus mensuels avec un chiffre de 08%.

En résumé, pour les deux zones des parcs de Taï et du Mont Péko, ils sont 80.36% qui touchent des revenus annuels. Ceux de la frange des revenus occasionnels, donne un pourcentage de 46.43%. Les deux derniers pans concernent les revenus mensuels pour un taux chiffré de 25.00% et les revenus hebdomadaires avec 10.71%.

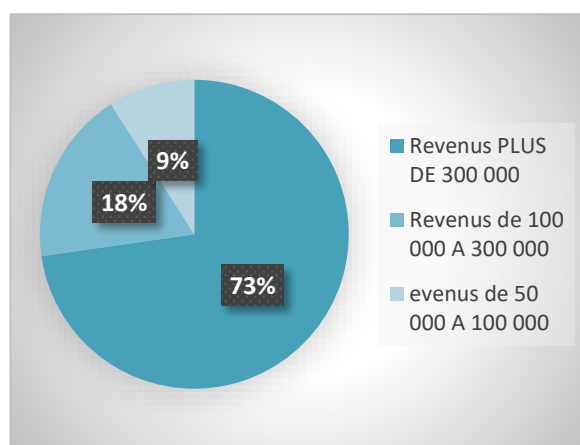
Ce faisant, les figures 41 et 42 nous donnent une idée des apports pécuniaires qu'engrangent les migrants rencontrés dans nos zones d'étude :

**Figure 41 : Revenus des migrants agricoles dans les alentours du PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2022

**Figure 42 : Revenus des migrants agricoles dans les alentours du PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

Des localités proches du parc du Mont Péko et situées à quelques encablures de celui-ci, ils sont 69% à recevoir un revenu moyen de 300.000fr par an. Pour la tranche de 100.000fr à 300.000fr, elle touche 22% des migrants. Et 09% à recevoir moins de 100.000fr ; leur gain se situant entre 50.000 et 100.000fr.

Ce sont les mêmes tranches de revenus que nous avons recensées dans les environs du parc de Taï.

Dans les périphéries de ce parc, la tranche de plus de 300.000fr perçue comme ressources pécuniaires par les migrants concerne 73% d'entre eux. Cette tranche touche presque les  $\frac{3}{4}$  des migrants et est suivie par celle de 100.000fr à 300.000fr qui prend en compte 18.00% de ceux-ci. En dernier ressort, nous avons ceux qui touchent entre 50.000fr et 100.000fr qui sont d'un pourcentage de 09.00%.

Au final, pour les deux localités choisies des deux zones d'étude, la première tranche de plus de 300.000fr prend en compte 40 migrants, ce qui donne un taux de 71.43%. Secundo, la frange de 100.000fr à 300.000fr est représentée par 12 planteurs, soit un pourcentage de 21.43%. Tertio, la dernière tranche de 50.000fr à 100.000fr où nous avons 04 migrants pour 07.14%. Majoritairement, les migrants agricoles touchent plus de 300.000fr annuellement.

Cependant, ces revenus ne permettent aux migrants enquêtés de faire face aux différentes charges inhérentes au ménage. Ce qu'indique le tableau 18 :

**Tableau 18 : Tâches à assurer dans le ménage des migrants agricoles du PNT et PNMP**

	Assurer l'école des enfants	Ne pas assurer l'école des enfants	Assurer la popote quotidienne	Ne pas assurer la popote quotidienne	Assurer les dépenses quotidiennes	Ne pas assurer les dépenses quotidiennes	Assurer les dépenses occasionnelles	Ne pas assurer les dépenses occasionnelles
Sioblo	19	03	14	08	12	10	04	18
Kouadiokro	25	05	21	09	14	16	13	17
Total PNT	44	08	35	17	26	26	17	35
<b>Pourcentage</b>	<b>84.62%</b>	<b>15.38%</b>	<b>67.31%</b>	<b>32.69%</b>	<b>50.00%</b>	<b>50.00%</b>	<b>32.69%</b>	<b>67.31%</b>
Belle-ville	22	28	26	24	23	27	14	36
Michelkro	31	26	30	27	28	29	26	31
Total PNMP	53	54	56	51	51	56	40	67
<b>Pourcentage</b>	<b>49.53%</b>	<b>50.47%</b>	<b>52.34%</b>	<b>47.66%</b>	<b>47.66%</b>	<b>52.34%</b>	<b>37.38%</b>	<b>62.62%</b>
Total PNT-PNMP	97	62	91	65	77	82	57	102
<b>Pourcentage</b>	<b>61.01%</b>	<b>38.99%</b>	<b>58.33%</b>	<b>41.67%</b>	<b>48.43%</b>	<b>51.57%</b>	<b>35.85%</b>	<b>64.15%</b>

Source : Nos enquêtes, 2023

En observant le tableau ci-dessus, les migrants agricoles qui réussissent à assurer l'écolage de leurs enfants dans le parc national de Taï sont chiffrés à 84.62% contre 49.53% pour le Mont Péko. Au total, ils sont 61.01% à accomplir cette charge inhérente à la maison contre 38.99%.

Que ce soit en médecine moderne comme en médecine traditionnelle, l'ensemble des migrants agricoles parviennent à assurer leur prise en charge sanitaire.

Concernant la popote quotidienne qui couvre les besoins en nutriments alimentaires du foyer, ils sont 67.31% dans les localités proches du parc de Taï à l'assumer convenablement et 52.34% Péko. Au final, pour les deux entités forestières, ils sont 58.33% à assurer la popote au quotidien pour toute la maisonnée. A l'inverse, ce sont 41.67% des migrants qui n'y parviennent pas et la raison évoquée est que le marché est cher du fait de l'inflation que connaît le pays.

Dans les localités environnant le parc de Taï, 24% des migrants agricoles parviennent à faire face aux dépenses quotidiennes, tandis que seulement 47,66% y parviennent dans le Mont Péko. Ce qui implique respectivement que 48.43% et 51.57% de ces migrants agricoles éprouvent des difficultés à remplir cette prérogative du chef de ménage.

32.69% des migrants de la zone de Taï et 37.38% de la zone du Mont Péko supportent les dépenses occasionnelles et non prévues. En moyenne, seuls 35.85% des migrants arrivent à faire face aux dépenses occasionnelles. Ce qui n'est pas le cas pour 64.15% d'entre eux.

En somme, les migrants enquêtés vivent dans des conditions extrêmement difficiles. Dans certains cas, ces populations sont motivées à inscrire leurs enfants dans les écoles coraniques ou confessionnelles. Cette situation de paupérisation contraint lesdits migrants à faire une reconversion économique et agricole. Toutefois, les gains additionnels engrangés

grâce à ces activités nouvelles sont-ils moins importants pour les faire sortir de cette situation.

Observons le tableau 19 :

**Tableau 19 : Activités pour la reconversion économique des migrants du PNT et PNMP**

	Sibably	N'Dri -kro	Total PNMP	Taux chiffré	Sao	Sakré	Total PNT	Taux chiffré	Total PNT -PNMP	Taux
Restaurants	06	05	11	<b>27.50%</b>	06	07	13	<b>27.65%</b>	24	<b>27.59%</b>
Vendeuses de bananes	05	04	10	<b>25.00%</b>	12	17	29	<b>61.70%</b>	39	<b>44.83%</b>
Poissons congelés	02	01	03	<b>07.50%</b>	05	06	11	<b>23.40%</b>	14	<b>16.09%</b>
Produits phytosanitaires	01	02	03	<b>07.50%</b>	07	06	13	<b>27.65%</b>	16	<b>18.39%</b>
Elevage de cabris	08	11	18	<b>45.00%</b>	10	09	19	<b>40.42%</b>	37	<b>42.53%</b>
Boutique	02	01	03	<b>07.50%</b>	04	06	10	<b>21.28%</b>	13	<b>14.94%</b>
Gérants de kiosque	03	02	05	<b>12.5%</b>	04	03	07	<b>14.89%</b>	12	<b>13.79%</b>
Poulets africains	06	07	13	<b>32.50%</b>	12	07	19	<b>40.43%</b>	34	<b>39.08%</b>
Achat de fèves de cacao	03	04	07	<b>17.50%</b>	11	14	25	<b>53.19%</b>	32	<b>36.78%</b>
Achat de latex	00	00	00	<b>00%</b>	04	07	11	<b>23.40%</b>	11	<b>12.64%</b>
Attiéké poissons	07	05	12	<b>30.00%</b>	06	07	13	<b>27.65%</b>	25	<b>28.74%</b>
Elevage moutons	05	06	11	<b>27.50%</b>	07	06	13	<b>27.65%</b>	24	<b>27.59%</b>
Vente vin de palme	02	03	05	<b>12.50%</b>	07	05	12	<b>25.53%</b>	17	<b>19.54%</b>
Elevage porcine	02	04	06	<b>15.00%</b>	05	04	09	<b>19.15%</b>	15	<b>17.24%</b>
Mototaxi	02	03	05	<b>12.50%</b>	07	08	15	<b>31.91%</b>	20	<b>22.99%</b>
Produits phytosanitaires	01	00	01	<b>02.50%</b>	03	02	05	<b>10.64%</b>	06	<b>06.90%</b>
Mécanicien vélo-moto	07	06	13	<b>32.50%</b>	07	08	15	<b>37.50%</b>	28	<b>32.18%</b>
Mécanicien auto	01	00	01	<b>02.50%</b>	01	01	02	<b>04.26%</b>	03	<b>03.45%</b>
Chauffeur	06	04	10	<b>25.00%</b>	07	05	12	<b>25.53%</b>	22	<b>25.29%</b>
Apprentis camion	04	03	07	<b>17.50%</b>	04	05	09	<b>19.15%</b>	16	<b>18.39%</b>
Pièces détachées	02	02	04	<b>10.00%</b>	04	06	10	<b>21.28%</b>	14	<b>16.09%</b>
Ustensiles en caoutchouc	03	02	05	<b>12.50%</b>	03	04	07	<b>17.50%</b>	12	<b>13.79%</b>
Détaillant de carburant	05	08	13	<b>32.50%</b>	08	07	15	<b>37.50%</b>	28	<b>32.18%</b>
Cabine téléphonique	05	06	11	<b>27.50%</b>	06	07	13	<b>27.65%</b>	24	<b>27.59%</b>
Vendeuses de beignets	08	07	15	<b>37.50%</b>	10	11	21	<b>44.68%</b>	36	<b>41.38%</b>
Vente de pains traditionnels	04	03	07	<b>17.50%</b>	05	04	09	<b>19.15%</b>	16	<b>18.39%</b>

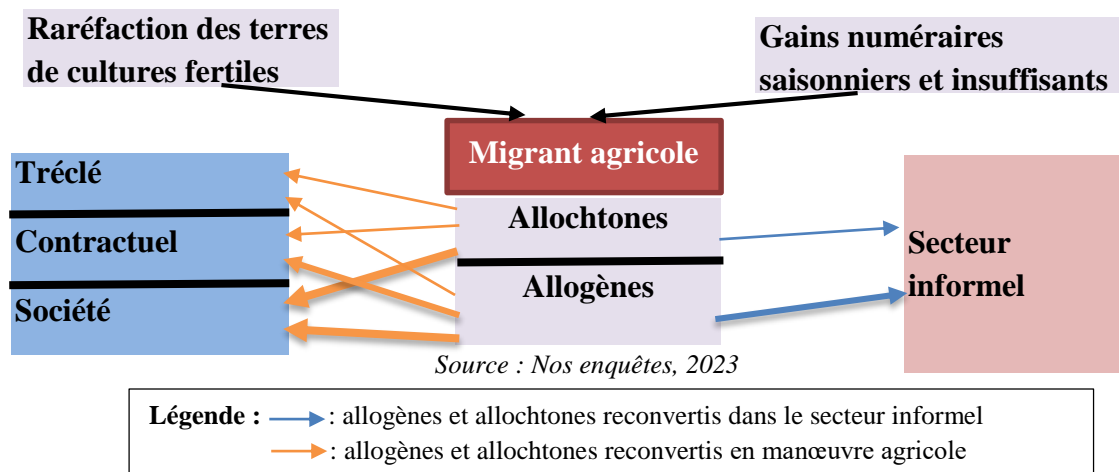
Source : Nos enquêtes, 2023

De toutes les localités visitées lors de notre parcours, le constat qui s'impose à nous est que dans l'ensemble les populations migrantes se sont reconverties dans d'autres secteurs

économiques que l'agriculture. Ce sont par ordre d'importance pour la zone du parc du Mont Péko l'élevage de cabris avec 45.00%, la vente de beignets qui fait 37.50%. Ensuite suivent les mécaniciens de vélo et moto qui représentent 32.50%, idem pour les vendeurs de carburant en détail en bouteilles. Pour ce qui est de la zone du parc de Tai, nous avons les vendeuses de banane en gros avec 61.70%. La zone de Tai est un véritable grenier et la commercialisation des bananes se fait par une organisation des femmes et la desserte concerne Abidjan et les pays limitrophes. Nous avons ensuite les vendeuses de beignets avec 44.68% et l'élevage avicole de poulets africains avec 40.43%. Ici, les sujets acquis entre 4.000fr et 5.000fr sont convoyés par les camions de transport grâce à des caisses confectionnées à cet effet et sur les motos vers les grandes agglomérations à savoir Guiglo, Duekoué et Daloa. Là, ils sont revendus entre 7.000fr et 9.000fr pendant les périodes creuses, toutefois lors des périodes de fêtes, ils sont mis sur le marché entre 10.000fr à 12.000fr, voire 15.000fr.

Dans l'ensemble, les secteurs d'activités économiques où les migrants agricoles se sont le plus reconvertis sont le commerce de bananes avec un taux de 44.83%, suivi du commerce de caprins avec 42.53% et enfin la vente de beignets commercialisés par les femmes représentant 41.38%. Cet état de fait est illustré par la figure 43 ci-après :

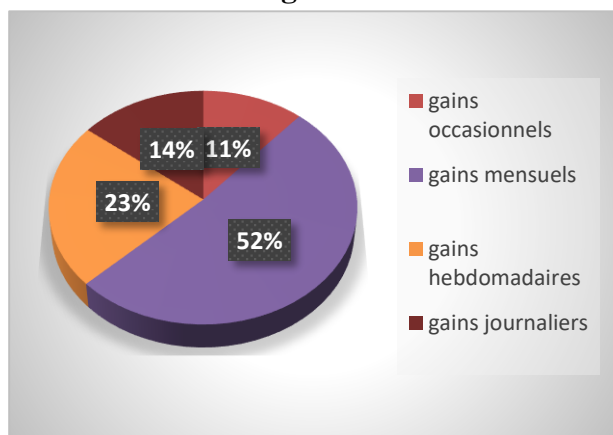
**Figure 43 : Reconversion économique et agricole des migrants installés dans les espaces riverains aux parcs du Mont Péko et de Tai**



Prenant pour référence la figure, les migrants agricoles se reconvertissement tant dans le secteur informel que dans les autres types de manœuvres agricoles. Cet état de fait est conditionné par la raréfaction des terres de cultures fertiles et de leurs gains numériques saisonniers insuffisants. Pour le secteur informel, ce sont les allogènes qui sont plus impliqués. D'une autre part, ils se muent en manœuvres agricoles à savoir tréclé, contractuel et société. Sur ce point, les allogènes sont très représentatifs dans les franges de contractuel et de société. Par contre, les allochtones s'investissent assez dans le type de manœuvre société.

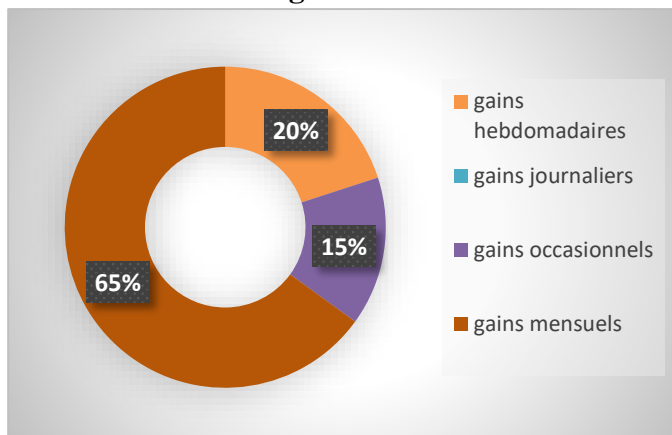
Les fréquences de ces gains en plus de l'estimation de ces revenus additionnels sont traduites par les figures 44, 45, 46 et 47 ci-après libellées :

**Figure 44 : Fréquence des gains additionnels des migrants dans le PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

**Figure 45 : Fréquence des gains additionnels des migrants dans le PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2023

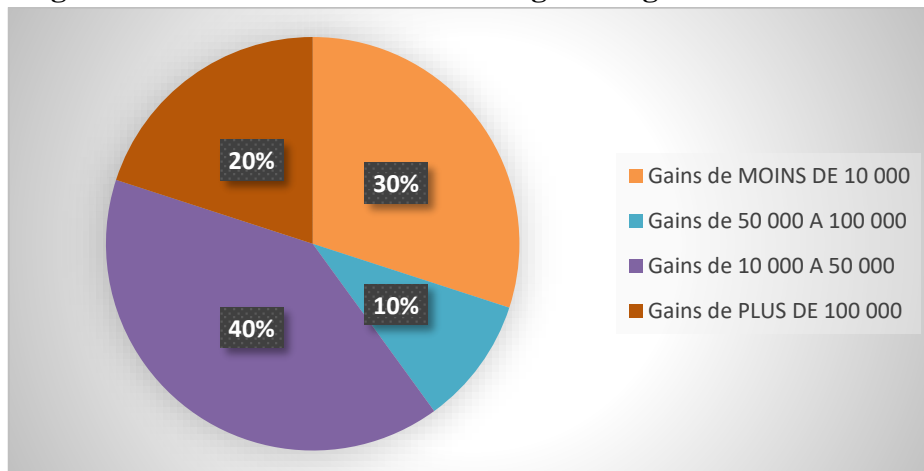
La périodicité des gains additionnels dans la zone du PNT est de quatre (04) ordres à savoir occasionnelles, mensuels, journaliers et hebdomadaires. La plus prononcée est celle de gains mensuels qui est d'un pourcentage de 52%. Suit la tranche des gains hebdomadaires avec un pourcentage de 23%. Et pour terminer, la classe des occasionnels dont le taux est de 11%.

Par contre, dans le PNMP, nous avons 03 ordres de gains en additionnel comme le démontre la figure 45. Dans la zone du Mont Péko, tel qu'énuméré par la figure précédente, nous avons les gains hebdomadaires, les gains mensuels et les gains.

De ce fait, ils sont 65% à percevoir des gains mensuels. Puis, la frange des gains hebdomadaires avec un taux de 20%. Et enfin les types de gains occasionnels qui représentent 15%.

En outre, la perception de ces gains additionnels se définit par une approche d'estimation que mettent en valeur les figures 46 et 47 :

**Figure 46 : Gains additionnels des migrants agricoles dans le PNT**

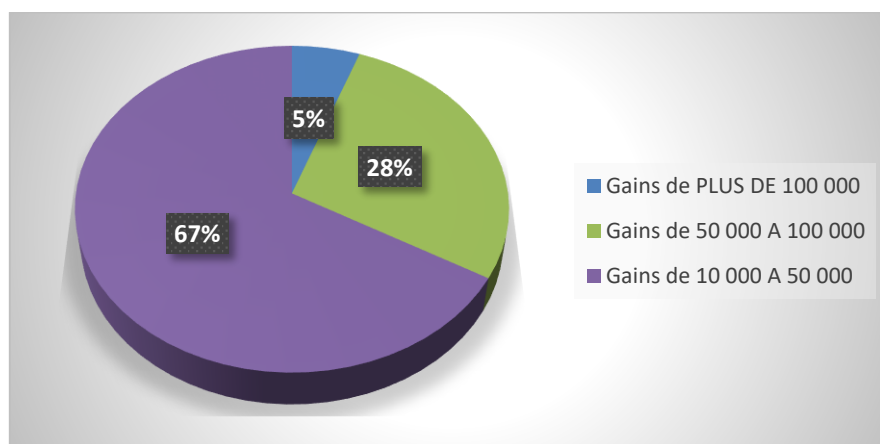


Source : Nos enquêtes, 2023

Comme partout dans les autres localités proches du parc de Taï que nous avons visitées, les migrants agricoles en adoptant une reconversion économique bénéficient de d'autres gains dont l'estimation est élucidée par la figure 33 précédente. Ces gains sont de quatre (04) tranches qui varient de moins de 10.000fr à plus de 100.000fr. Ainsi, la tranche la plus prononcée est celle de 10.000fr à 50.000fr avec un taux de 40%. Elle suivie de celle de moins de 10.000fr qui représente 30%. Enfin les deux dernières tranches sont celles de plus de 100.000fr qui donne un pourcentage de 20 et terminer par celle 50.000fr à 100.000fr avec un taux chiffré 10%.

En outre, nous retrouvons ces mêmes tendances d'estimation dans les localités environnantes au PNMP qu'indique la figure 47 ci-après :

**Figure 47 : Gains additionnels des migrants agricoles dans le PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2022

Selon la figure ci-haut, les estimations des gains de cette reconversion perçus par les migrants agricoles concernent trois (03) types à savoir de 10.000fr à 50.000fr ; de 50.000fr à 100.000fr et celle de plus de 100.000fr. Ce faisant, la tranche la plus prononcée est celle de 10.000fr à 50.000fr avec un taux de 67%. A côté de cette tranche, nous avons celle de 50.000fr à 100.000fr avec 28%. Et la dernière est celle de plus de 100.000fr avec un pourcentage de 5%.

Ces gains pécuniaires engrangés par les migrants ne peuvent pas occulter les difficultés qu'ils éprouvent à accéder équitablement aux services de base, comme l'indique le tableau 20:

**Tableau 20 : Accès aux services de base par les migrants agricoles dans les localités périphériques aux parcs du Mont Péko et de Taï**

	Belle-ville	Michel-kro	Total PNMP	Taux	Sioblo	Kouadio-kro	Total PNT	Taux	Total PNMP-PNT	Taux
Assurer l'écolage des enfants	22	31	53	<b>49.53%</b>	19	25	44	<b>84.62%</b>	97	<b>61.01%</b>
Ne pas assurer l'école des enfants	28	26	54	<b>50.47%</b>	03	05	08	<b>15.38%</b>	62	<b>38.99%</b>

Assurer les soins de santé	18	23	41	<b>38.32%</b>	10	12	22	<b>42.31%</b>	63	<b>39.62%</b>
Ne pas assurer les soins de santé	32	34	66	<b>61.68%</b>	12	18	30	<b>57.69%</b>	96	<b>60.38%</b>
Accéder à l'eau de pompe hydrau.	07	15	22	<b>20.56%</b>	04	05	09	<b>17.31%</b>	31	<b>19.50%</b>
Ne pas accéder à l'eau de pompe	43	42	85	<b>79.44%</b>	18	25	43	<b>82.69%</b>	128	<b>80.50%</b>
Communiquer par téléphone	24	27	51	<b>47.66%</b>	05	05	10	<b>19.23%</b>	61	<b>38.36%</b>
Ne pas communiquer par téléphone	26	30	56	<b>52.34%</b>	17	25	42	<b>80.77%</b>	98	<b>61.64%</b>
Accès à la télévision	23	22	45	<b>42.06%</b>	06	07	13	<b>25.00%</b>	58	<b>36.48%</b>
Pas d'accès à la télévision	27	35	62	<b>57.94%</b>	16	23	39	<b>75.00%</b>	101	<b>63.52%</b>
Accès à la radio	26	32	58	<b>54.21%</b>	09	12	21	<b>40.38%</b>	79	<b>49.69%</b>
Pas d'accès à la radio	24	25	49	<b>45.79%</b>	13	18	31	<b>59.62%</b>	80	<b>50.31%</b>

Source : Nos enquêtes, 2023

Dans l'ensemble, les migrants agricoles des zones des deux parcs nationaux de Taï et du Mont Péko réussissent à scolariser leurs enfants pour un taux de 61.01%, même si les enfants fréquentent des écoles de fortune et dont le matériau de construction est précaire.

Ils sont 61.68% ne pas pouvoir assurer les soins sanitaires au niveau des localités du Mont Péko et 57.59% pour celle de Taï. Au total, ils sont 96 migrants qui éprouvent des difficultés à régler les ordonnances et autres prestations de santé du ménage, soit 60.38%.

C'est le même constat pour la consommation de l'eau potable provenant de l'hydraulique villageoise. Ils sont donc 79.44% de migrants installés dans les sphères du Mont Péko à ne pas bénéficier de cette eau potable. Idem pour ceux du parc de Taï pour un taux de 82.69%. Le tout cumulé, ils sont 80.50% à ne pas disposer d'eau potable pour le ménage.

Par voie de conséquence, les migrants sont dans l'obligation de s'approvisionner dans les puits de fortune fabriqués et porteurs de vecteurs de maladies liées à l'eau. Ces puits non protégés produisent non seulement de l'eau contaminée et mais aussi ce manque d'assainissement entraînent la transmission de maladies comme le choléra, la diarrhée, la dysenterie, l'hépatite A, la fièvre typhoïde et la poliomyélite.

Pour ce qui est du ressort des outils et moyens de communication et d'information, ils sont pour les deux zones 61.64% à ne pas disposer de téléphones cellulaires pour échanger avec les parents. Dans ce cas, ils vont dans les cabines installées dans des endroits bien indiqués pour

bénéficier du peu de réseau dans l'optique d'appeler et/ou de recevoir des appels des siens restés dans les régions d'origine, ou avoir des nouvelles des enfants élèves du secondaire partis fréquentés à la Sous-préfecture. Idem pour les postes téléviseurs dont ne disposent pas 63.52% d'entre eux. Pour ceux qui en disposent, soit 36.48%, et par défaut d'électricité, ils se dotent de moteurs à carburant aux fins de fournir l'énergie nécessaire pour alimenter les téléviseurs. Quant aux postes de radio, ils sont 50.31% à ne pas en avoir.

En somme, les migrants agricoles installés dans les périphériques des parcs nationaux de Taï et du Mont Péko éprouvent des difficultés à assumer les charges régaliennes du ménage à savoir la santé, la desserte en eau potable et le déficit en communication et en information.

En définitive, l'espace environnant des deux parcs nationaux du Mont Péko et de Taï connaissent une véritable croissance démographique. Une poussée démographique motivée par la quête de nouvelles terres de culture pour y exercer leur premier métier qu'est l'agriculture. Cette évolution de la population rurale impulse une dynamique agricole dans ces mêmes espaces périphériques. Toutefois, ces migrants agricoles connaissent des conditions de vie et d'existence assez difficiles. Ils éprouvent en effet des difficultés à se nourrir qualitativement et quantitativement, à se loger convenablement, à se soigner correctement et à avoir accès à l'eau potable.

## **Conclusion partielle**

L'étude de la première partie de notre travail nous permet de soutenir que les régions du Guémon et du Cavally qui abritent les aires protégées du Mont Péko et de Taï dans l'ouest ivoirien sont des zones qui se caractérisent par une forte croissance démographique. Les facteurs déterminants qui militent en faveur de cette dynamique au niveau de la population rurale sont le couvert forestier, le type de sol très favorable aux cultures de rente et l'hospitalité des peuples Wê. De plus, l'ouverture du front pionnier de cacaoculture des années 1970 dans ces espaces géographiques a non seulement encouragé une dynamique au niveau des populations agricoles, mais également amplifié les activités liées à l'agriculture. Sauf qu'à la faveur de la crise militaro-politique de 2002, le volume démographique de ces zones va connaître une augmentation significative avec l'arrivée de nouvelles populations agricoles essentiellement ouest africaines. Ces populations vont infiltrer le parc du Mont Péko et des autres aires protégées à savoir le parc de Sangbé, les forêts du Cavally et du Goin-Débé... Ainsi, l'hypothèse 1 selon laquelle « la croissance démographique autour des deux aires protégées du Mont Péko et de Taï est essentiellement le fait des migrations agricoles » est confirmée.

## **CONCLUSION DE LA PARTIE 1**

Au terme de la première partie de notre travail, nous affirmons que la population sans cesse croissante de l'ouest ivoirien est jeune dans sa grande majorité avec un taux de 57.03%. En outre, cette population installée dans les environs des deux massifs protégés se caractérise par un indice de masculinité élevé, soit 1.32% en 2021. Diverses motivations ont milité en l'installation de celle-ci à forte connotation ouest-africaine avec une statistique de 55.03% de non nationaux en 2021 (INS, 2021). Ce sont entre autres les opportunités économiques, les activités agricoles, les crises socio-politiques et également les conditions d'accueil des hôtes qui leur ont permis d'acquérir de la rente foncière des vastes superficies culturales fertiles et propices à la cacaoculture. Enfin, les conditions pédolo-écologiques de cette zone qui sont les véritables catalyseurs de cette forte migration. En ce sens que les types de sols ferrallitiques et la végétation constituée de forêt dense sempervirente sont très favorables aux cultures industrielles de commercialisation.

## **DEUXIEME PARTIE :**

**IMPACTS DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE SUR LE  
FONCIER ET LA DEGRADATION DU COUVERT FORESTIER  
DES PARCS NATIONAUX DU MONT PEKO DE ET TAÏ**

## **Introduction**

A l'instar des pays de l'Afrique Sub-saharienne, le foncier est devenu une problématique majeure en Côte d'Ivoire. Ce qui débouche sur des litiges intergénérationnels ou entre des villages à n'en point finir. Ainsi, la problématique du foncier constitue présentement l'une des plus grandes préoccupations pour nos pouvoirs publics (M. N'DOUR, 2021). Sous cet angle, c'est en milieu rural que le problème se pose de façon plus massive et plus épineuse. Dès lors qu'elle constitue la principale richesse des populations locales. En d'autres termes, si vous prenez soin de la terre, la terre prendra soin de vous. Puisque, bien gérée et rationnellement mise en valeur, elle ne peut être qu'un facteur de développement économique et de stabilité sociale. Dans cette veine, et selon les statistiques du REEA (2016), sur un total dénombré de 130.338 ménages agricoles pour les régions du Cavally et du Guémon, la frange du rural est de 70.02% contre 29.98% d'urbain. Ce qui corrobore la dynamique démographique de ces régions. Ainsi, la deuxième partie de notre travail porte sur les incidences de la dynamique démographique sur le foncier en plus de la dégradation de leur biodiversité. Aussi, est-il plus pertinent de s'interroger sur d'éventuelles opportunités d'accès à de nouvelles terres dans l'ouest ivoirien qui offre un éventail de potentialités agricoles ?

L'analyse de la dynamique d'occupation du sol de l'espace environnant aux deux massifs forestiers du Mont Péko et de Taï vise à déterminer l'ampleur des problèmes liés au foncier et la conservation du couvert forestier dans notre espace d'étude.

## CHAPITRE 3 : Intensification inquiétante des pratiques agraires et foncières au sein des parcs nationaux du Mont Péko et de Tai

### 3-1. Etats successifs de l'occupation du sol des aires protégées du Mont Péko et de Tai

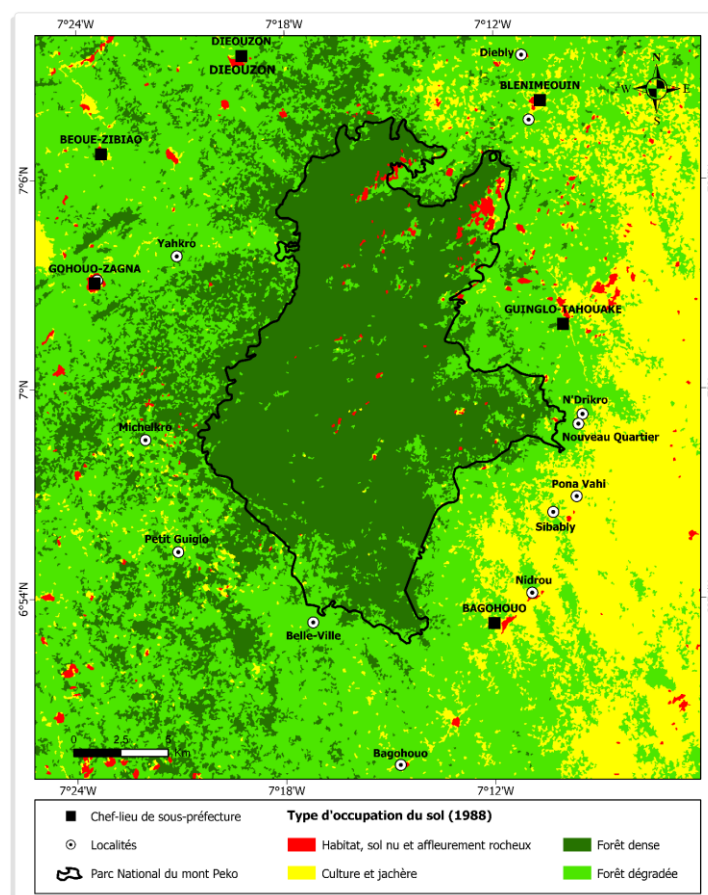
Il est question pour nous, dans cette partie de notre travail, de faire ressortir le niveau de la raréfaction des terres arables au tour des deux massifs forestiers protégés. Pour cela, nous allons nous appuyer sur les images satellites à partir desquelles des cartes d'occupation du sol sont confectionnées en plus des diagrammes sur les quatre (04) intervalles temporels de 1988 (avant la crise militaro-politique de 2001), 2002, 2013 et 2023 (après la crise).

Notre démarche concerne en premier lieu le PNMP pour terminer avec le PNT.

#### 3.1.1.a- État de l'occupation du sol dans le parc du Mont Péko en 1988 avant la crise de 2001

L'occupation du sol du parc national du mont Péko en 1988 est présentée par la figure 48 :

Figure 48 : Occupation du sol du parc national du Mont Péko en 1988



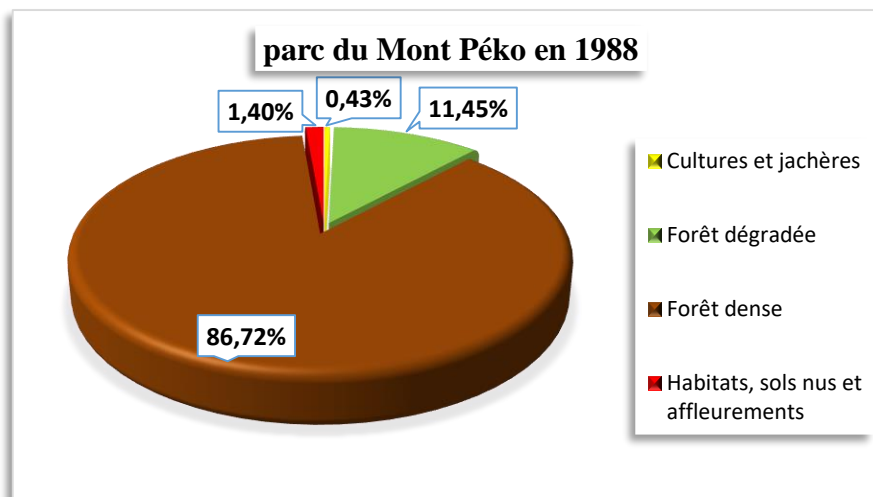
Source : Landsat 5 TM, 1988

Réalisation : KOUASSI N'Goran Jean Paul, 2024

L'analyse de cette carte montre qu'il existe quatre types d'occupation du sol dans le parc. Ce sont la classe d'habitat, sol nu et affleurement rocheux, la classe de culture et jachère, la classe

de forêt dense et celle de la forêt dégradée. Les pourcentages des classes d'occupation sont donnés par la figure 49.

**Figure 49 : Proportions des classes d'occupation du sol du parc national du Mont Péko en 1988**



**Source : Landsat 5 TM, 1988**

Les habitats, sols nus et affleurements rocheux se rencontrent en majeure partie dans le Nord du parc et en partie dans le Centre. Cette classe représente 1,4% de la superficie totale du parc soit 379,39 ha. Le parc est recouvert en majeure partie de la forêt dense car cette classe occupe 86,72% de la superficie du parc, soit 23582,32 ha de forêt dense. La forêt dégradée quant à elle est localisée sur les flancs droits des affleurements rocheux et occupe 11,45% du parc, soit 3114,48 ha. Ces îlots de forêts dégradées se rencontrent en majeure partie à l'Est du parc, un peu au Centre et au Sud aux alentours de la localité de Belle-Ville. Les cultures et jachères n'occupent que 0,43%, soit une superficie de 117,54 ha. On retrouve cette classe du côté de N'Drikro et Nouveau quartier. Les superficies des classes sont données par le tableau 21.

**Tableau 21 : Superficies et pourcentages des classes d'occupation du sol du parc national du Mont Péko en 1988**

Parc du Mont Péko (1988)		
Classes	Superficies (ha)	Pourcentages (%)
Cultures et jachères	117,54	0,43
Forêt dégradée	3114,48	11,45
Forêt dense	23582,32	86,72
Habitats, sols nus et affleurements	379,39	1,40
TOTAL	27193,73	100

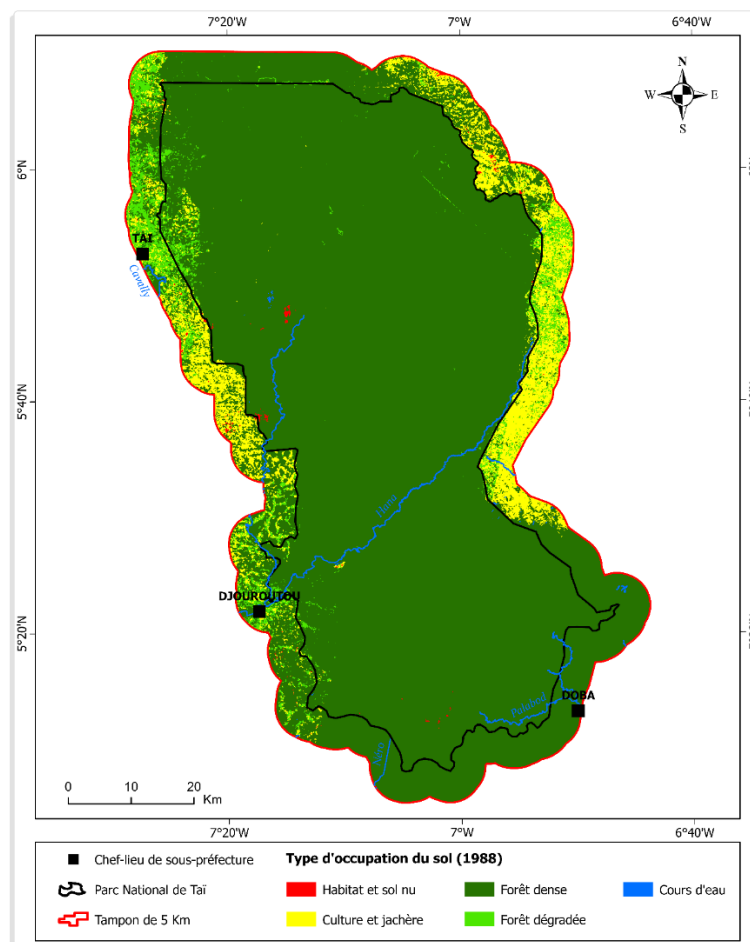
*Source : Landsat 5 TM, 1988*

En 1988, les 23582,32 ha (86,72%) de forêt dense montrent que cette forêt dense constitue l'essentiel de la couverture du parc, et traduit un bon état de conservation de l'écosystème forestier à cette date. La végétation est peu perturbée par l'homme. Les 3114,48 ha (11,45%) non négligeable montrent que certaines portions du parc subissent déjà des pressions anthropiques (exploitation forestière, feux de brousse, défrichements ponctuels). La présence de la classe de forêt dégradée dans la carte d'occupation du sol indique les premiers signes de fragmentation et de perte progressive de la qualité de la couverture forestière dans le parc national du mont Péko. Quant au faible taux de la classe d'habitat, sol nu et affleurement rocheux 1,4% (379,39 ha), il attire l'attention sur la présence humaine et d'activités localisées à l'intérieur et en périphérie du parc. Concernant les cultures et jachères, bien que marginales (117,54 ha, soit 0,43%), montre déjà une intrusion agricole dans le parc, liée à l'agriculture itinérante sur brûlis pratiquée par certaines populations riveraines en 1988.

### 3.1.1.b- État de l'occupation du sol dans le parc de Taï en 1988 avant la crise de 2001

L'état de l'occupation du sol du parc national de Taï en 1988 est présenté par la figure 50.

**Figure 50 : Occupation du sol du parc national de Taï en 1988**

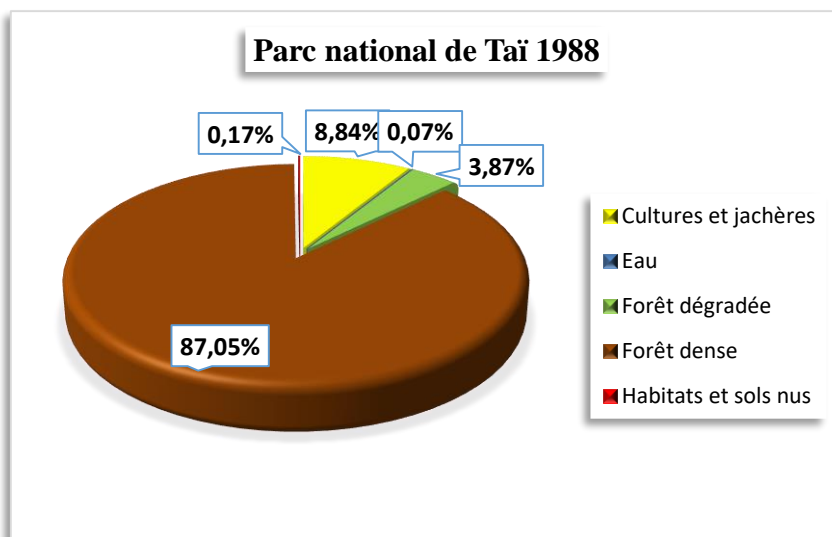


Source : Landsat 5 TM, 1988

Réalisation : KOUASSI N'Goran Jean Paul, 2024

L'analyse de la figure 50 révèle la présence de cinq types d'occupation du sol dans le parc : les habitats, sols nus et affleurements rocheux ; les cultures et jachères ; la forêt dense ; la forêt dégradée ; ainsi que les plans d'eau. La répartition en pourcentage de ces différentes classes est présentée dans la figure 51.

**Figure 51 : Proportions des classes d'occupation du sol du parc national de Taï en 1988**



Source : Landsat 5 TM, 1988

Les habitats, sols nus et affleurements rocheux se concentrent principalement dans la partie Centre-Ouest du parc. Cette classe couvre une superficie de 1 116,96 hectares, soit seulement 0,17 % de la surface totale. La forêt dense constitue la couverture dominante, représentant 87,05 % du parc, soit 562 621,65 hectares. La forêt dégradée, quant à elle, se localise essentiellement au nord-ouest, vers la localité de Taï, et en moindre proportion au sud-ouest, du côté de Djouroutou. Elle occupe 24 990,45 hectares, soit 3,87 % du territoire du parc. Les cultures et jachères s'étendent sur 57 137,2 hectares, correspondant à 8,84 % de la superficie totale. Enfin, la classe des plans d'eau représente une faible proportion de 0,07 %, soit 440,36 hectares. Les données détaillées sur les superficies sont présentées dans le tableau 22.

**Tableau 22 : Superficies et pourcentages des classes d'occupation du sol de Taï en 1988**

TAÏ (1988)		
Classes	Superficies (ha)	Pourcentages (%)
Cultures et jachères	57137,2	8,84
Eau	440,36	0,07
Forêt dégradée	24990,45	3,87
Forêt dense	562621,65	87,05
Habitats et sols nus	1116,96	0,17
TOTAL	646306,62	100

Source : Landsat 5 TM, 1988

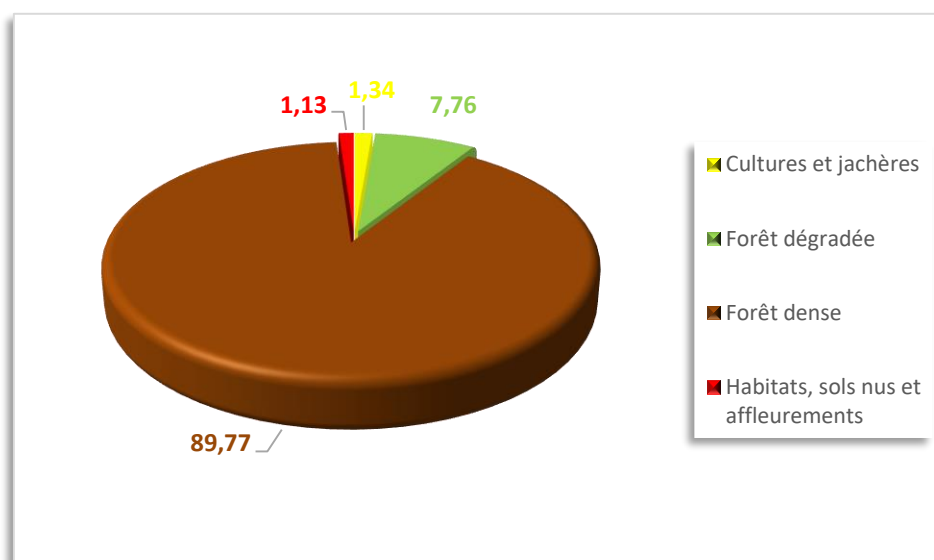
Les statistiques issues de la carte d'occupation du sol du parc national de Taï montrent que la classe de forêt dense prédomine dans le parc, et couvre 562 621,65 hectares, soit 87,05 % de la superficie totale du parc. Cette forte proportion de forêt dense montre l'état de conservation écologique global. Toutefois, la présence de 57 137,2 hectares de cultures et jachères (8,84 %) ainsi que de 24 990,45 hectares de forêt dégradée (3,87 %) sont le reflet d'une pression anthropique importante, notamment en périphérie du parc, vers les localités de Taï et de Djouroutou. Ces dynamiques sont liées à l'agriculture, pratiquée illégalement à l'intérieur du parc. Les habitats, sols nus et affleurements rocheux représentent une classe marginale, concentrée au centre-ouest, avec seulement 1 116,96 hectares (0,17 %), et correspondent à des zones naturellement peu végétalisées et dégradées. Enfin, les plans d'eau quant à eux n'occupent que 440,36 hectares, soit 0,07 % de la superficie, ce qui est typique des forêts tropicales denses où les plans d'eau ouverts sont rares.

### 3-1.2. Situation de l'occupation du sol de ces aires protégées de 2002 à 2023 après la crise

Le changement est un phénomène observé à tous les niveaux physiques comme humains. Pour ce faire, la réalisation des cartes d'occupation du sol est une obligation dans la compréhension de l'évolution du parc national du Mont Péko. Ainsi, les cartes de 2002, 2013 et 2023 ont permis de caractériser l'évolution du couvert végétal et des activités anthropiques dans ledit parc.

La figure 52 ci-dessous nous présente l'état de l'occupation du sol du Mont Péko en 2002.

**Figure 52 : Proportions des classes d'occupation du sol du parc du Mont Péko en 2002**



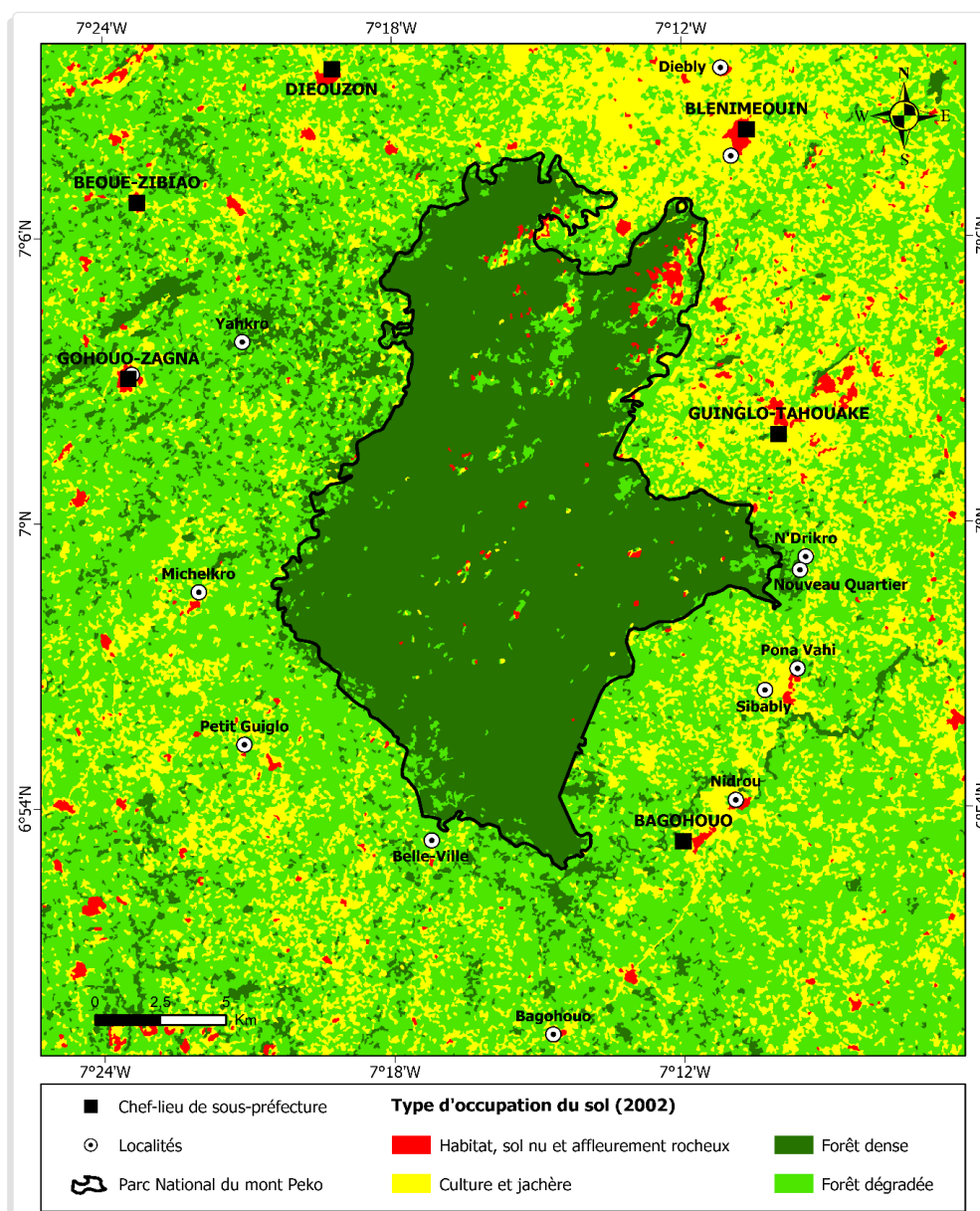
Source : Landsat 7 ETM+, 2002

Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul, 2024

Ainsi, l'analyse de la figure montre que la forêt dense prédomine avec une superficie de 24412,29 ha et se répartit sur 89,77 % de la superficie du parc. Cette classe se localise sur toute

l'étendue de la zone d'étude. La classe de forêt dégradée représente par contre 2108,93 ha, soit 7,76 % de la superficie. Elle se localise en grande partie au Nord de la zone d'étude, à l'intérieur du parc dans le centre et aux abords du parc. Ensuite, la classe des habitats, des sols nus et affleurements rocheux, des cultures et des jachères ne représentent respectivement que 363,99 ha soit 1,34 %, et 308,52 ha soit 1,13 %. Il est important de souligner que, sur la carte, les habitats, les sols nus et affleurements rocheux ont été définie en tenant compte des types d'occupation du sol autour du parc dans la même classe. Pour ainsi dire, dans le parc du mont Péko, ce ne sont que les affleurements rocheux et les sols nus qui s'y trouvent. Les superficies des classes d'occupation du sol du Mont Péko en 2002 sont données par la figure 53 suivante :

**Figure 53 : Occupation du sol du parc du Mont Péko en 2002**

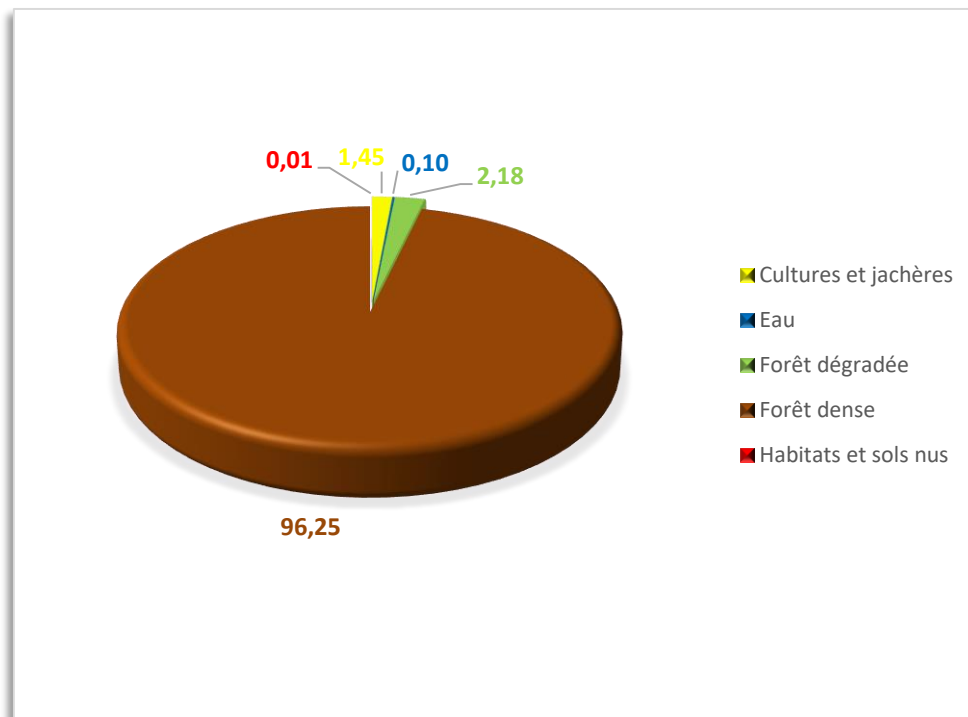


Source : Landsat 7 ETM+, 2002

Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul, 2024

De l'autre côté, nous allons-nous focaliser sur le second massif forestier qu'est le PNT. Dans l'optique de mieux apprécier la dynamique spatio-temporelle du parc national de Taï, une zone tampon de 5 km autour du parc a été définie à partir des limites du parc. Celle-ci permet d'évaluer les formes de pression qui s'exercent au tour du parc et qui affectent directement ou indirectement le parc. De prime abord, nous allons faire ressortir l'état de l'occupation du sol du parc national de Taï pour le même espace temporel de 2002. Cet état est présenté par la figure 55 et dont les statistiques des classes d'occupation du sol sont données par la figure 54 :

**Figure 54 : Proportions des classes d'occupation du sol du parc de Taï en 2002**

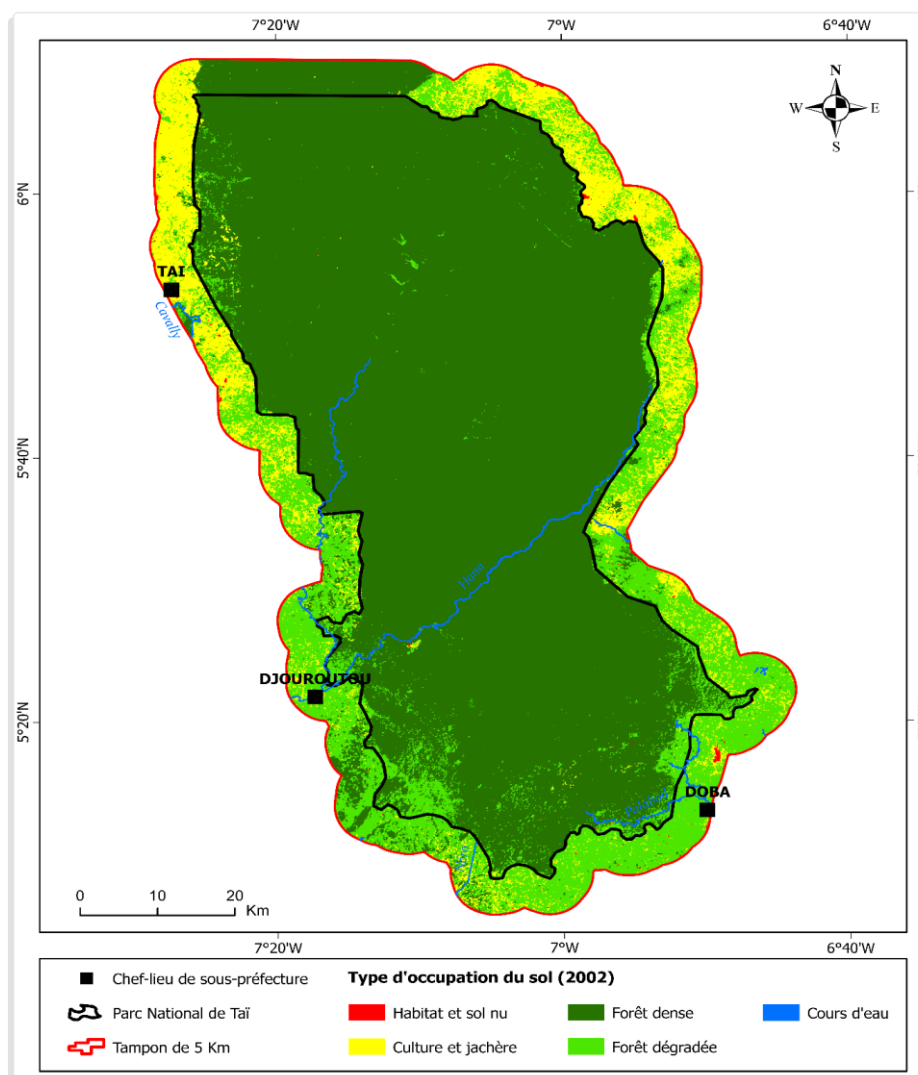


Source : Landsat 7 ETM+, 2002      Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul, 2024

De cette figure, nous remarquons une prédominance de la forêt dense à l'intérieur du parc avec une superficie de 445638,30 ha correspondant à 96,25 % de la superficie du parc. Elle est suivie respectivement par la forêt dégradée occupant 10106,73 ha soit 2,18 % et des cultures et jachères occupant 6715,35 ha soit 1,45 % de la superficie totale du parc. La forêt dégradée se rencontre en majeure partie dans le sud-est et le sud-ouest du parc. Quant aux cultures et jachères, elles se localisent au nord-ouest du parc aux alentours de la localité de Taï. Les eaux représentent 6715,35 ha soit 1,45 % et les sols nus 40,86 ha soit 0,01 % du parc. Ces sols nus sont en réalité des affleurements rocheux de la montagne qui se trouve dans le sud-ouest du parc près de la rivière Hanna.

Dans cet ordre d'idée, la figure 83 fait ressortir la dynamique de l'occupation du sol de ladite zone :

**Figure 55 : Occupation du sol du parc national de Taï en 2002**



Source : Landsat 7 ETM+, 2002      Réalisation : Kouassi N’Goran Jean Paul, 2024

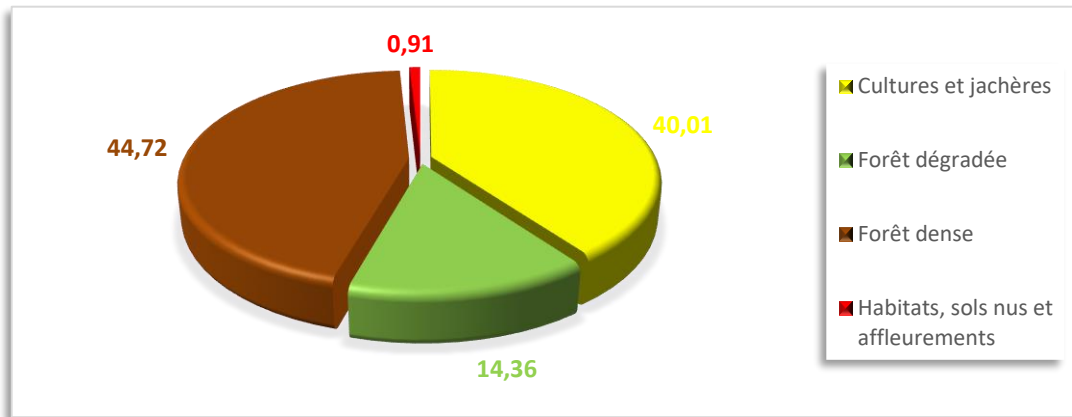
En second lieu, nous allons mettre en exergue l’occupation de nos deux zones d’étude pour l’année 2013.

### 3.1.2. Situation de l’occupation du sol du parc du Mont Péko en 2013

De façon générale, la figure 56 présente l’occupation du sol dans le parc national du Mont Péko en 2013 avec une forte dégradation. La forêt dense occupe une superficie de 12160,06 ha, soit 44,72 % de la superficie totale du parc. Elle se localise majoritairement dans le Nord du parc sur le sommet de la montagne et à l’Ouest de la zone. Par ailleurs, la forêt dégradée occupe 3906,26 ha soit 14,36 %, et se rencontrent un peu partout dans le parc. La superficie des cultures et jachères envoisinent celle de la forêt dense. Ces zones occupent une superficie de 10880,12 ha, ce qui représente 40,01 % de la superficie du parc. Les sols nus et affleurements rocheux

représentent 247,29 ha, soit 0,91 %. Les statistiques des classes d'occupation du sol du mont Péko en 2013 sont données par les figures 56 et 57 pour l'occupation du sol :

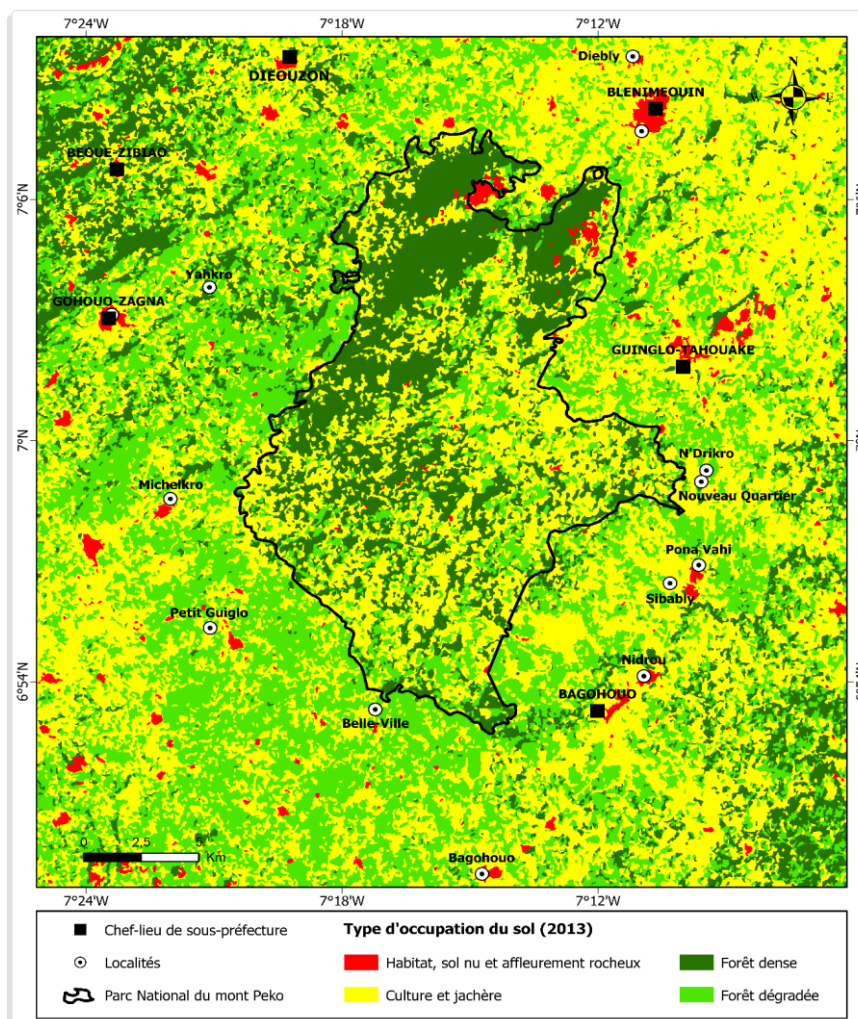
**Figure 56 : Proportions des classes d'occupation du sol du Mont Péko en 2013**



Source : Landsat 7 ETM+, 2013

Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul, 2024

**Figure 57 : Occupation du sol du parc du Mont Péko en 2013**

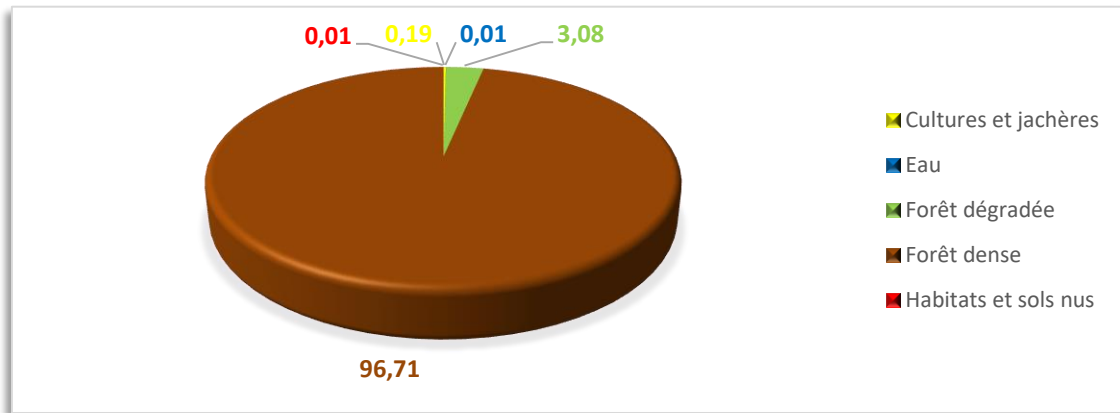


Source : Landsat 7 ETM+, 2013

Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul, 2024

De l'autre côté pour le PNT, l'état de l'occupation du sol du parc national est illustré par les figures 58 et 59 qui donnent les statistiques des classes d'occupation du sol du parc :

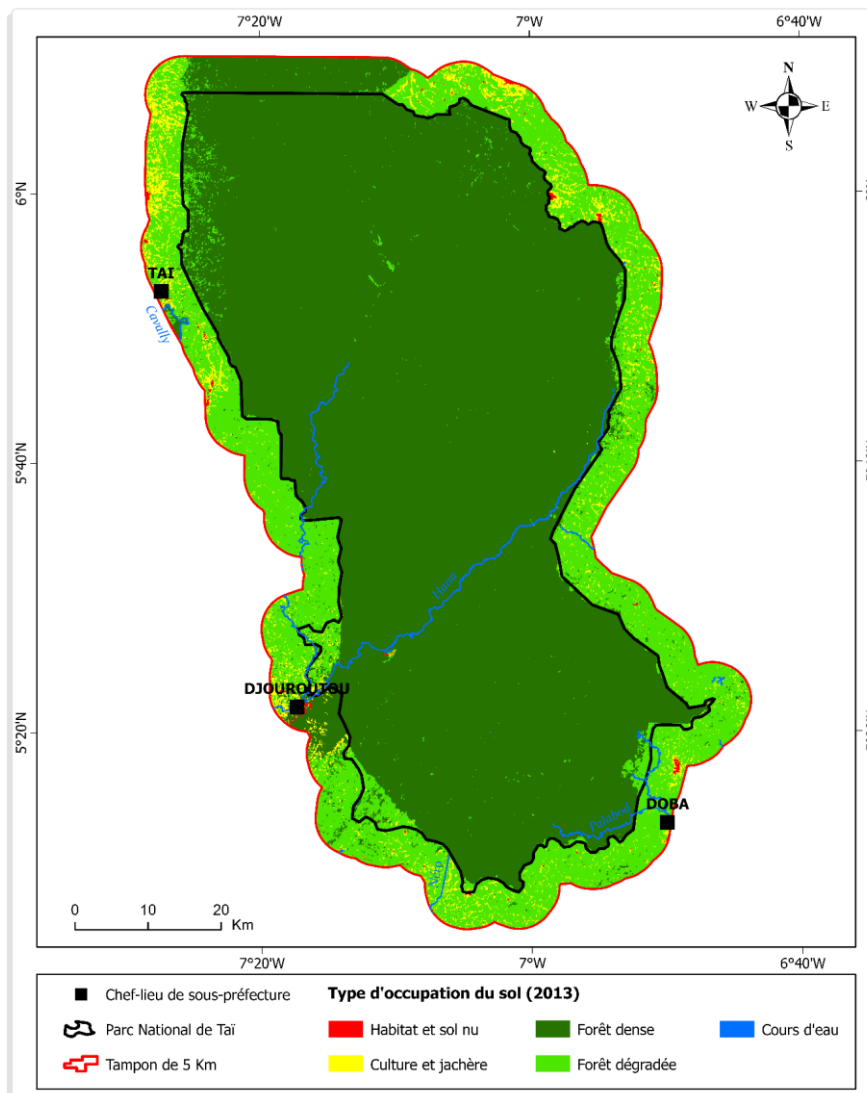
**Figure 58 : Proportions des classes d'occupation du sol du parc de Taï en 2013**



Source : Landsat 7 ETM+, 2013

Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul, 2024

**Figure 59 : Occupation du sol du parc national de Taï en 2013**



Source : Landsat 7 ETM+, 2013

Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul, 2024

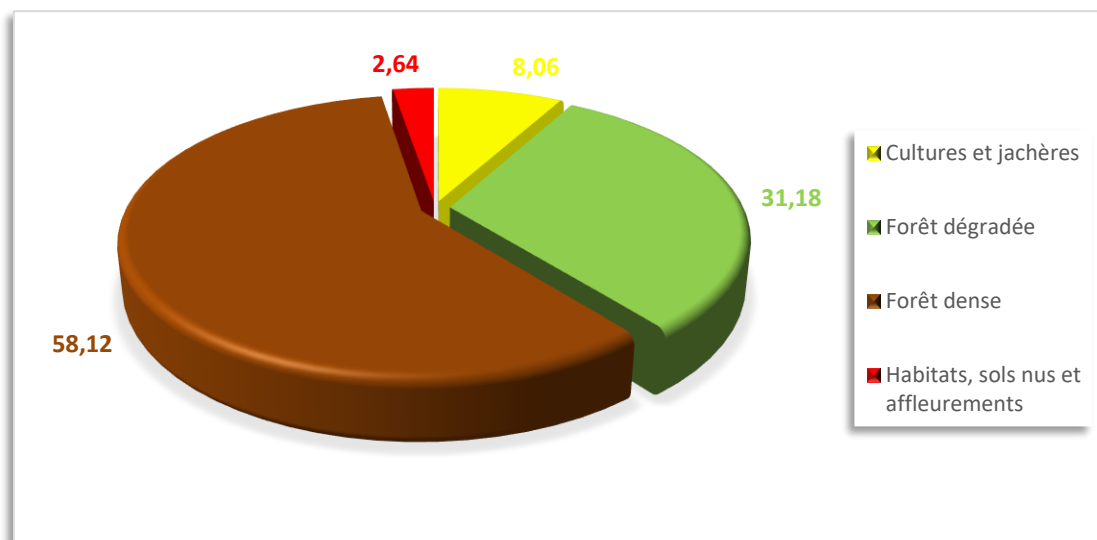
En 2013, comme en 2002, il existe la même tendance avec une prédominance de la forêt dense représentant 447736,46 ha soit 96,71 %. La forêt dégradée s'accroît un peu plus dans la zone avec maintenant une superficie de 14277,64 ha soit 3,08 %. Cette classe d'occupation du sol se rencontre dans le nord-ouest qui était auparavant colonisée par les cultures, mais toujours aussi dans le sud-ouest. Les zones de cultures et les quantités d'eau diminuent également avec des statistiques respectives de 863,44 ha soit 0,19 % et 65,95 ha soit 0,01 %. Quant aux sols nus, ils représentent 42,99 ha correspondant à une proportion de 0,01 % de la superficie totale du parc.

En dernière articulation, nous allons présenter l'occupation du sol pour l'année de 2023

### 3.1.3. Situation de l'occupation du sol du parc du Mont Péko en 2023

L'occupation du sol du parc national du Mont Péko est présentée par la figure 60 ci-dessous. Celle-ci montre que la forêt dense occupe une superficie de 15804,77 ha soit 58,12 qui occupe désormais plus de la moitié de l'étendue spatiale du parc. Ensuite, suit de celle de la forêt dégradée, et de celle des cultures et jachères, qui occupent une superficie de 8479,75 ha soit 31,18 %, et 2190,96 ha soit 8,06 % de la zone. Les sols nus et affleurements rocheux quant à eux n'occupent que 718,25 ha, soit 2,64 %. Sur la figure, cette classe se localise en majeure partie au Nord de la zone d'étude. Quant à la forêt dégradée, elle se situe à l'Est et au Centre-Nord de la zone. Les statistiques des classes d'occupation du sol du mont Péko en 2023 sont données par la figure 60 :

**Figure 60 : Proportions des classes d'occupation du sol du Mont Péko en 2023**

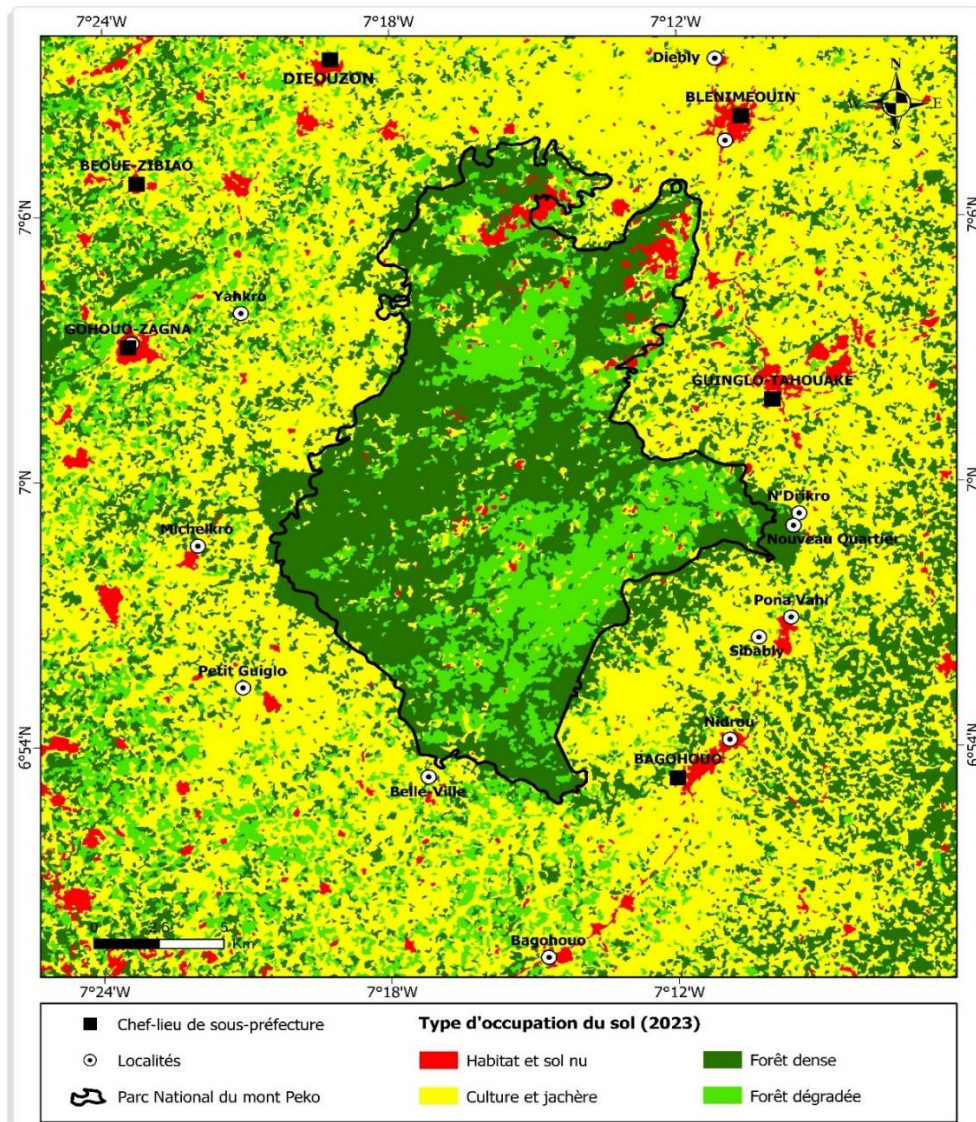


Source : Landsat 8 OLI/TIRS, 2023

Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul, 2024

Cette proportion de l'occupation du sol du parc du Mont Péko pour l'année 2023 est traduite par la figure 61 :

**Figure 61 : Occupation du sol du Mont Péko en 2023**

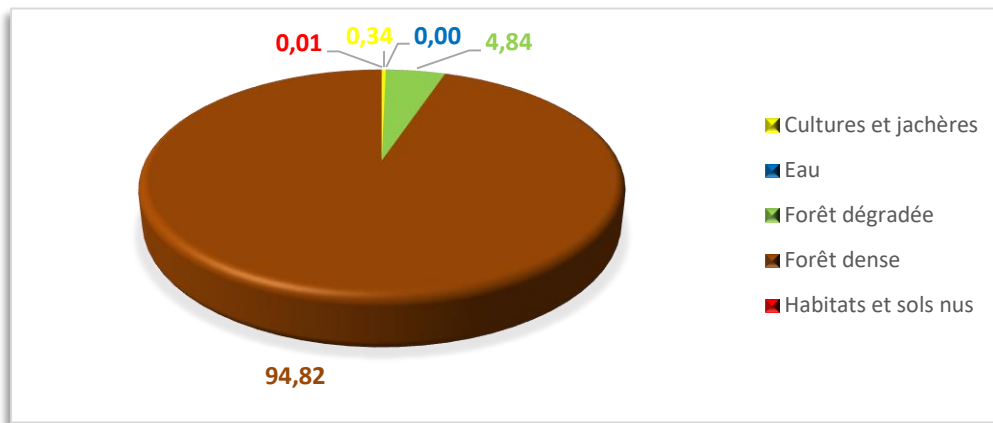


Source : Landsat 8 OLI/TIRS, 2023

Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul, 2024

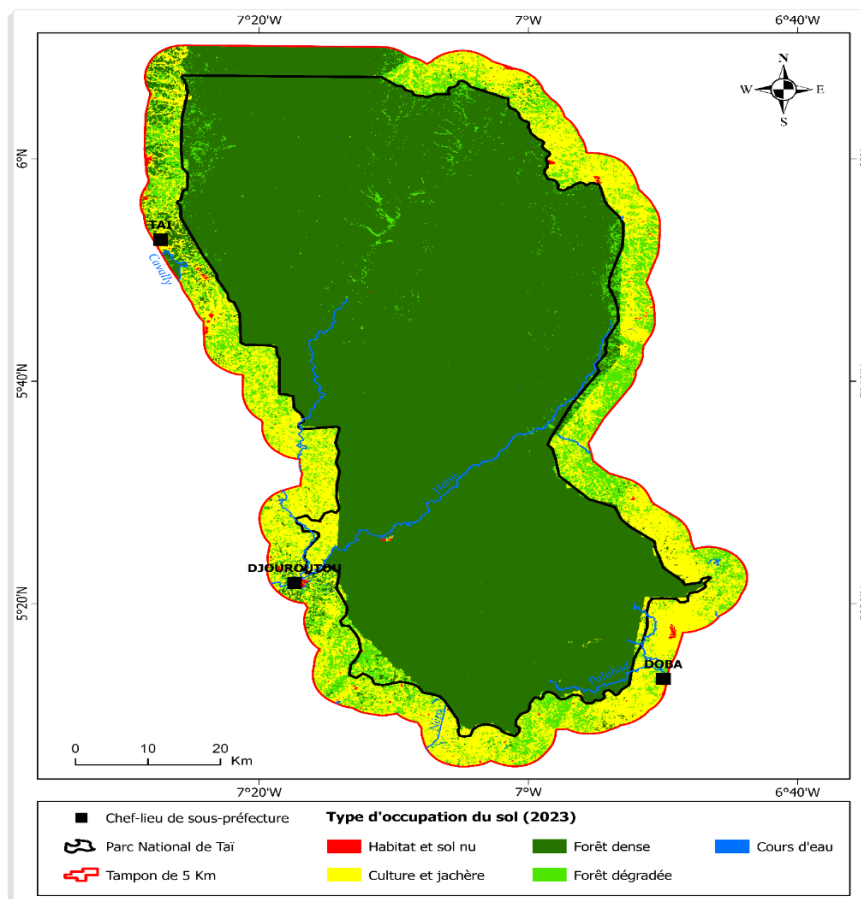
Dans cette dynamique, l'état de l'occupation du sol du parc national de Taï en 2023 est mis en relief par les figures 62 et 63 qui présentent quant à elle les statistiques des classes d'occupation du sol en 2023. Ce faisant, l'analyse de ces figures montre de même une prédominance de la forêt dense au sein du parc, avec pour superficie de 438994,68 ha correspondant à une proportion de 94,82 %. La dégradation de la forêt s'accroît en cette année avec une superficie de 22390,01 ha de forêt dégradée, soit 4,84 %. Les zones de cultures et jachères passent maintenant à 1552,65 ha soit 0,34 % de la superficie du parc. Quant aux classes représentant les sols nus et affleurements, et les eaux dans le parc, elles ont pour statistiques respectives 48,84 ha soit 0,01 % et 0,29 ha soit moins de 0,01%.

**Figure 62 : Proportions des classes d'occupation du sol du parc de Taï en 2023**



Source : Landsat 8 et 9 OLI/TIRS, 2023 Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul, 2024

**Figure 63 : Occupation du sol du parc national de Taï en 2023**



Source : Landsat 8 et 9 OLI/TIRS, 2023 Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul, 2024

De par les états de l'occupation du sol des aires protégées du Mont Péko et de Taï, il nous est paru important d'établir un bilan sur les espaces temporels de 2002 à 2013 puis de 2013 à 2023. Le premier volet prend en compte 2002 à 2013 tel qu'indiqué par le tableau 23. Ainsi, le tableau nous présente l'évolution des superficies et le taux de variation des classes d'occupation du sol de 2002 à 2013 dans le parc national du Mont Péko.

**Tableau 23 : Progression et régression de l'occupation du sol de 2002 à 2013**

Classes d'occupation du sol	Progression ou Régression		Taux de variation
	(ha)	(%)	(%)
Cultures et jachères	10516,13	38,67	2889,13
Forêt dégradée	1797,33	6,61	85,22
Forêt dense	-12252,23	-45,06	-50,19
Habitats, sols nus et affleurements	-61,23	-0,23	-19,85

Source : Landsat 7 ETM+, 2002 et 2013

Le bilan de la période 2002 à 2013 montre régression de 45,06 % soit 12252,23 et de 0,23 % soit 61,23 ha respectivement pour les classes de forêt dense et de sols nus et affleurements. Ces chiffres correspondent respectivement à des taux de variation de -50,19 et -19,85. Quant à la classe de la forêt dégradée, elle a subi une progression de 6,61 % soit 1797,33 ha pour un taux de 85,22. La classe de cultures et jachères a subi sur cette même période une augmentation drastique de 10516,13 ha, soit 38,67 % pour un taux de variation de 2889,13. Ces zones de cultures ont progressé au détriment de la forêt dense, qui a perdu 12252,23 ha de sa superficie.

En somme, ces dynamiques indiquent un conflit entre la conservation de la biodiversité dans le parc national du Mont Péko et les besoins économiques et sociaux des populations environnantes. Ainsi il est important de retenir que tous ces changements observés à l'intérieur du parc sont liés à la pression démographique (croissance de la population et augmentation des besoins alimentaires), à l'insécurité et à l'instabilité politique liée à la crise post-électorale de 2010. Ces causes ont affaibli la surveillance et la gestion du parc par le manque de surveillance et d'application des lois.

Outre, le bilan de l'occupation précédent, nous allons faire ressortir celui de 2013 à 2023 et toujours en lien avec le même massif forestier que le tableau 24 met en exergue :

**Tableau 24 : Progression et régression de l'occupation du sol de 2013 à 2023**

Classes d'occupation du sol	Progression ou Régression		Taux de variation
	(ha)	(%)	(%)
Cultures et jachères	-8689,16	-31,95	-79,86
Forêt dégradée	4573,49	16,82	117,08
Forêt dense	3644,71	13,40	29,97
Habitats, sols nus et affleurements	470,96	1,73	190,45

Source : Landsat 7 ETM+, 2013 et Landsat 8 OLI/TIRS, 2023

De 2013 à 2023, une forte régression au niveau des surfaces de cultures et jachères est enregistrée. Cette régression s'estime à 31,95 %, soit une perte de superficie de 8689,16 ha pour

un taux de variation de -79,86. Ladite régression s'est faite à l'avantage de la forêt dense et de la forêt dégradée qui contrairement aux cultures ont gagné en superficie. La progression est évaluée respectivement à 13,40 % soit 3644,71 ha et 16,82 ha soit 4573,49 ha pour les deux classes d'occupation citées précédemment. Ces progressions correspondent respectivement à des taux de variation de 29,97 et 117,08. Les sols nus et affleurements rocheux quant à eux ont peu progressé (1,73 % soit 470,96 ha) avec un taux de 190,45.

En somme, retenons que tous ces chiffres montrent bien une tendance vers une meilleure gestion des ressources naturelles du parc, bien que des défis tels que l'érosion des sols demeurent. La dynamique observée reflète une amélioration progressive des efforts de conservation dans le parc national du Mont Péko de 2013 à 2023 à travers les programmes de conservation et de réhabilitations, et les changements politiques et socio-économiques dans la sensibilisation des populations locales à l'importance de la conservation de la biodiversité.

Relativement au parc national de Taï, le bilan de l'occupation du sol entre 2002 et 2013 est consigné dans le tableau 25. Celui-ci nous présente l'évolution des superficies et le taux de variation des classes d'occupation du sol de 2002 à 2013 :

**Tableau 25 : Progression et régression de l'occupation du sol de 2002 à 2013**

Classes d'occupation du sol	Progression ou Régression		Taux de variation
	(ha)	(%)	(%)
Cultures et jachères	-5851,91	-1,26	-87,14
Eau	-419,28	-0,09	-86,41
Forêt dégradée	4170,91	0,90	41,27
Forêt dense	2098,16	0,45	0,47
Sols nus et affleurements	2,13	0,00	5,21

*Source : Landsat 7 ETM+, 2002 et 2013*

L'analyse du tableau montre que de 2002 à 2013, il y a eu une régression des superficies de cultures et jachères, et de l'eau respectivement de 5851,91 ha soit une perte de 1,26 % et 419,28 ha soit une perte de 0,09 %. Les taux de variation correspondant à ces régressions sont respectivement de 87,14 et 86,41. Le fait inverse est observé au niveau de la forêt dense, la forêt dégradée et des sols nus et affleurements rocheux. En effet, on enregistre une progression au niveau de la forêt dense de 2098,16 ha soit 0,45 % correspondant à un taux de variation de 0,47. Pour la forêt dégradée, en 2013 ce sont 4170,91 ha de forêt dégradée ajoutées à la superficie de 2002, soit un ajout de 0,90 % pour un taux de variation de 41,27. Concernant les sols nus et affleurements rocheux, on enregistre une très faible progression de 2,13 ha, soit moins de 0,01%

pour un taux de variation de 5,21. Par voie de conséquence, les différents changements observés dans ce parc peuvent être déclinés comme suit :

En second lieu, nous présentons le bilan de l'occupation du sol du PN entre 2013 à 2023. Ce faisant, l'évolution des superficies et le taux de variation des classes d'occupation du sol de 2013 à 2023 dans le parc national de Taï est présenté par le tableau 26 ci-après libellé :

**Tableau 26 : Progression et régression de l'occupation du sol de 2013 à 2023**

Classes d'occupation du sol	Progression ou Régression		Taux de variation
	(ha)	(%)	(%)
Cultures et jachères	689,22	0,15	79,82
Eau	-65,66	-0,01	-99,56
Forêt dégradée	8112,37	1,75	56,82
Forêt dense	-8741,78	-1,89	-1,95
Sols nus et affleurements	5,85	0,00	13,61

*Source : Landsat 7 ETM+, 2013 et Landsat 8 OLI/TIRS, 2023*

À travers le tableau, nous constatons qu'il y a une augmentation des superficies des cultures et jachères de 2013 à 2023. En tout, ce sont 689,22 ha de cultures qui se sont ajoutées dans le parc cette superficie correspond à une proportion de 0,15 % soit un taux de variation de 79,82. Ce constat est le même que pour les sols nus et affleurements rocheux qui ont subi une progression au niveau des superficies occupées par ces espaces. 5,85 ha se sont ajoutées depuis 2013 jusqu'en 2023, soit moins de 0,01 % correspondant à un taux de 13,61. La dégradation de la forêt s'accroît avec une évolution marquée de 8112,37 ha de forêt dégradée soit 1,75 % pour un taux de variation de 56,82. Quant à la forêt dense et aux eaux dans le parc, on constate une évolution contraire. En effet, ce sont 8741,78 ha de forêts denses perdues de 2013 à 2023, soit une perte de 1,89 % pour un taux de variation de -1,95. Les eaux dans cette zone ont considérablement baissé en superficie (65,66 ha soit 0,01 %) pour un taux de -99,56.

Les différents changements observés dans le parc national de Taï reflètent des dynamiques de dégradation forestière, d'extension agricole, et de modifications des ressources en eau qui peuvent être résumés comme suit :

#### **Une régression des surfaces aqueuses**

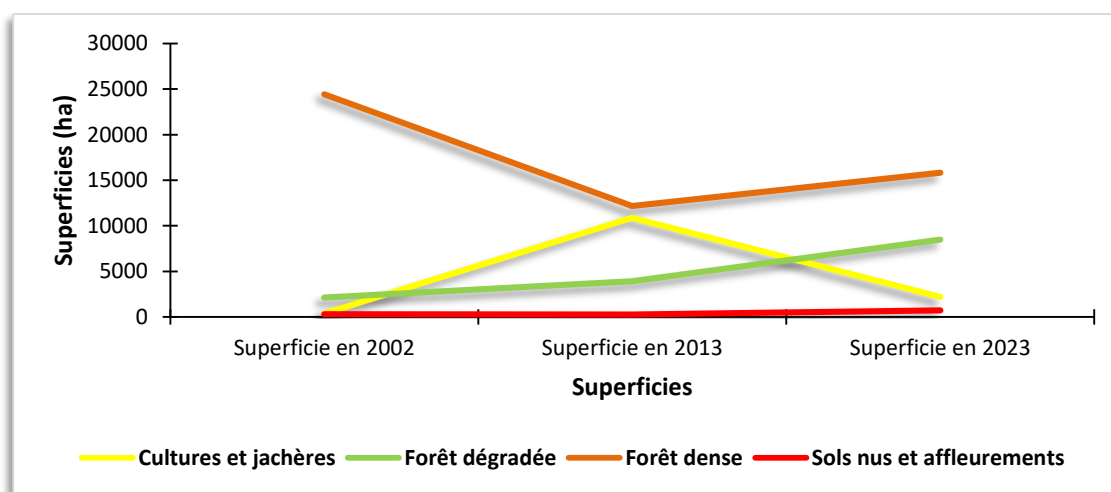
La diminution des 65,66 ha représentant une perte de 0,01 % des surfaces en eau est en grande partie liée à la variabilité climatique. En effet, les conditions climatiques défavorables telles que des sécheresses prolongées, une réduction des précipitations ou des modifications dans les régimes hydrologiques du parc qui, liées à la déforestation, sont les causes majeures de cette diminution. Ces facteurs contribuent à une réduction des ressources en eau en altérant le cycle hydrologique naturel dans le parc.

Au final, pour la période 2013-2023, ces chiffres illustrent une situation préoccupante pour le parc national de Taï, où la déforestation et la dégradation des forêts denses semblent s'accroître, principalement en raison des pressions agricoles et de l'exploitation forestière. La diminution des ressources en eau et l'augmentation des sols nus sont également des indicateurs de la dégradation écologique en cours.

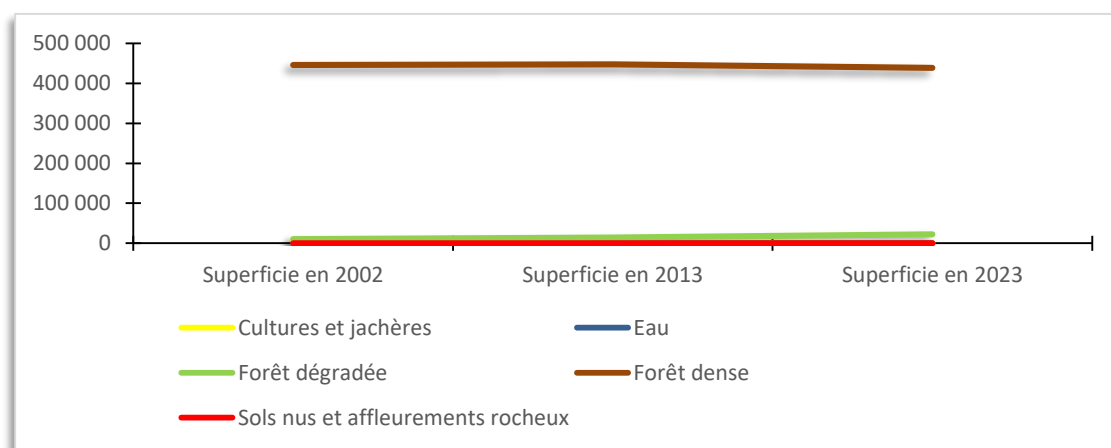
Somme toute, une analyse comparative de l'évolution en matière d'occupation du sol de nos deux aires protégées est plus que primordial.

A ce propos, l'analyse comparative des résultats des classes d'occupation du sol pour les parcs nationaux du Mont Péko et de Taï entre 2002 et 2023 met en évidence des dynamiques distinctes mais aussi quelques similarités en termes de pressions anthropiques et de dégradation écologique. Les figures 64 et 65 présentent les courbes évolutives des deux parcs :

**Figure 64 : Courbe évolutive des superficies des classes d'occupation du sol du parc national du Mont Péko de 2002 à 2023**



**Figure 65 : Courbe évolutive des superficies des classes d'occupation du sol du parc national de Taï de 2002 à 2023**



### ➤ **Dynamique des cultures et jachères**

Dans le parc national du Mont Péko, entre 2002 et 2013, on observe une augmentation significative des cultures et jachères (+10 516,13 ha), suivie d'une diminution marquée entre 2013 et 2023 (-8 689,16 ha). Partant de là, le Mont Péko montre une dynamique où les terres agricoles ont d'abord fortement augmenté avant de diminuer, suggérant des interventions ou des changements de gestion qui ont réduit l'emprise agricole.

Par contre, le parc de Taï quant à lui présente une tendance inverse, avec une réduction initiale des terres agricoles suivie d'une légère reprise, peut-être due à une pression renouvelée ou à des faiblesses dans l'application des réglementations. En effet, on observe une régression notable des cultures et jachères de 2002 à 2013 (-5 851,91 ha), suivie d'une légère augmentation entre 2013 et 2023 (+689,22 ha).

### ➤ **Régénérescence significative de la forêt dégradée**

Dans le Mont Péko, entre 2002 et 2013, la forêt dégradée a diminué (-1 797,33 ha), et est suivie d'une augmentation significative de 4 573,49 ha entre 2013 et 2023. Tandis que dans le parc de Taï, on observe une augmentation continue de la forêt dégradée sur les deux périodes, avec +4 170,91 ha entre 2002 et 2013 et + 8 112,37 ha entre 2013 et 2023.

En clair, les deux parcs montrent une augmentation de la forêt dégradée. Mais cette tendance est plus prononcée dans le parc de Taï, surtout après 2013. Cela signifie que, malgré les efforts de conservation, la dégradation des forêts reste un problème majeur, particulièrement à Taï où la dégradation semble s'accélérer.

### ➤ **Évolution lente et importante de la forêt dense**

Le parc du Mont Péko a connu une régression de la forêt dense sur les deux périodes, avec une perte significative entre 2002 et 2013 (-12 252,23 ha) suivie d'une légère augmentation (+3 644,71 ha) entre 2013 et 2023. De même, la forêt dense dans le parc de Taï a diminué de 8 741,78 ha entre 2013 et 2023 après une légère augmentation entre 2002 et 2013 (+2 098,16 ha).

De part ces résultats, on peut conclure que ces deux parcs montrent une tendance générale à la régression de la forêt dense, avec des variations d'intensité. Le parc de Taï semble avoir mieux résisté entre 2002 et 2013, avec une augmentation modeste de la forêt dense, contrairement au Mont Péko où la perte de forêt dense a été beaucoup plus prononcée au début de la période. Cependant, après 2013, le PN de Taï montre une régression plus marquée.

### ➤ **Évolution des sols nus et affleurements rocheux**

Dans le Mont Péko, les sols nus et affleurements rocheux ont diminué légèrement entre 2002 et 2013 (-61,23 ha) puis augmenté légèrement entre 2013 et 2023 (+470,96 ha), tandis que le parc de Taï a montré une augmentation très faible de ces zones sur les deux périodes (+2,13 ha entre 2002 et 2013, et +5,85 ha entre 2013 et 2023).

En bref, ces deux parcs montrent des augmentations relativement mineures dans les zones de sols nus, ce qui pourrait indiquer une érosion progressive des sols due à la déforestation et à l'exploitation des terres. Cependant, l'impact est plus marqué au Mont Péko après 2013.

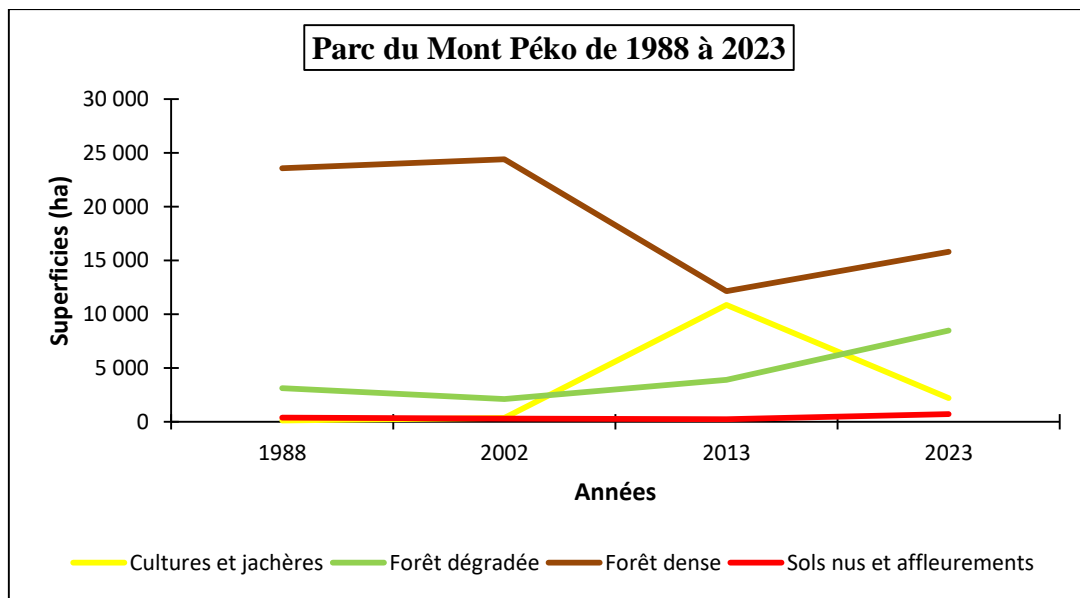
Dans l'ensemble, le parc national du Mont Péko a montré une forte dégradation forestière initiale suivie d'une légère récupération. Les terres agricoles ont d'abord augmenté de manière significative avant de diminuer, en raison d'une meilleure gestion ou de politiques de conservation renforcées par l'État. Cependant, concernant le parc national de Taï, la situation est plus préoccupante. En effet, la dégradation continue de la forêt dense et l'expansion soutenue de la forêt dégradée, accompagnée de la légère reprise des terres agricoles après 2013 indiquent une pression humaine continue, exacerbée par une faible application des lois ou des défis socio-économiques persistants dans le parc.

En somme, nous retenons que, bien que les deux parcs montrent des dynamiques de dégradation, la situation est plus contrôlée au Mont Péko après 2013, alors que le parc de Taï continue de faire face à des défis plus prononcés en termes de conservation et de gestion des ressources naturelles. Cet état de fait est mis en lumière par les synthèses suivantes. Il s'agit de celle du parc national du Mont Péko et en seconde articulation celle du parc national de Taï.

#### **a) Synthèse de la dynamique de l'occupation du sol dans le parc national du mont Péko de 1988 à 2023**

L'analyse diachronique de l'occupation du sol dans le parc national du Mont Péko, entre 1988 et 2023 présentée par la planche 66, met en évidence une évolution marquée par des phases de dégradation forestière suivies d'efforts de restauration et de régénération. Les courbes d'évolution des types d'occupation du sol du parc national de Mont Péko de 1988 à 2023 sont données par la planche 10.

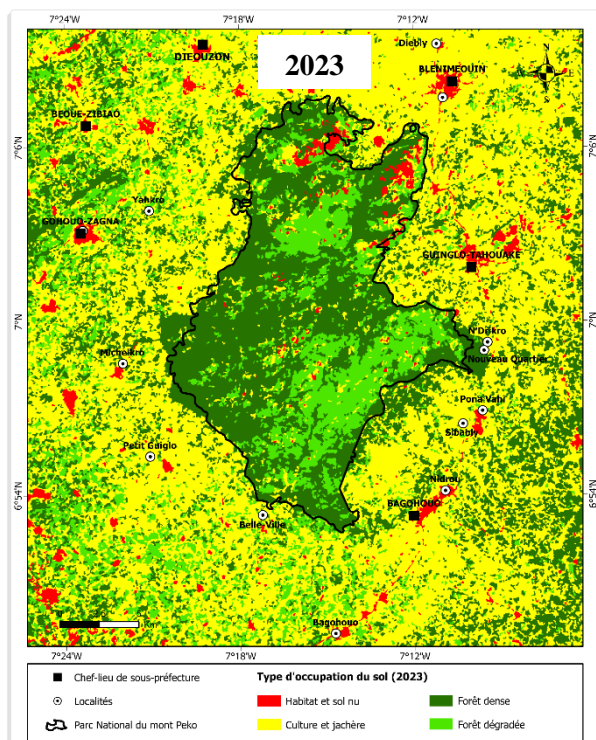
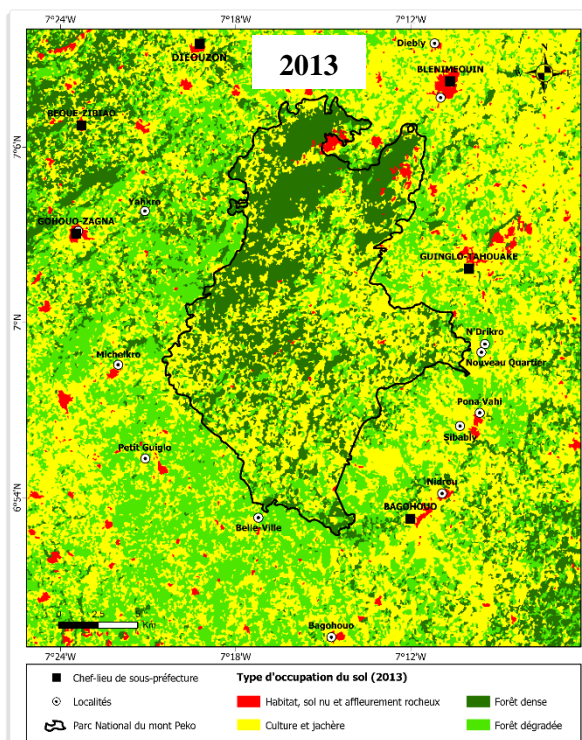
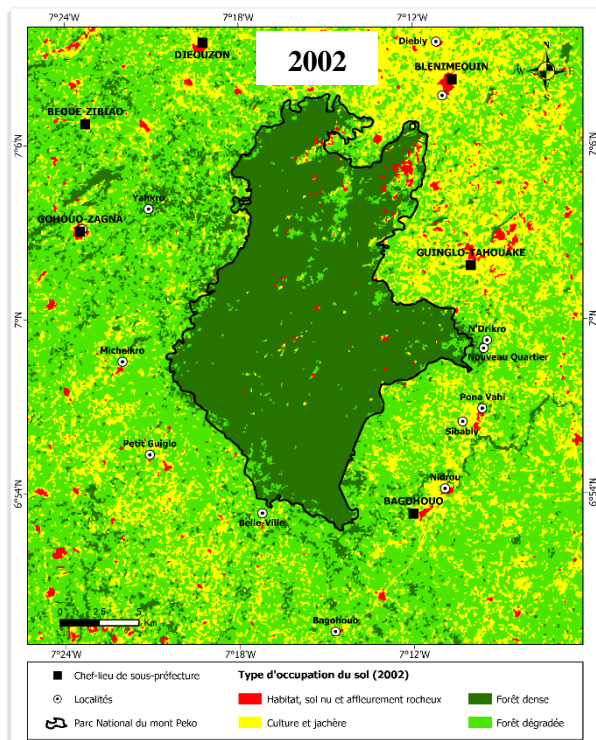
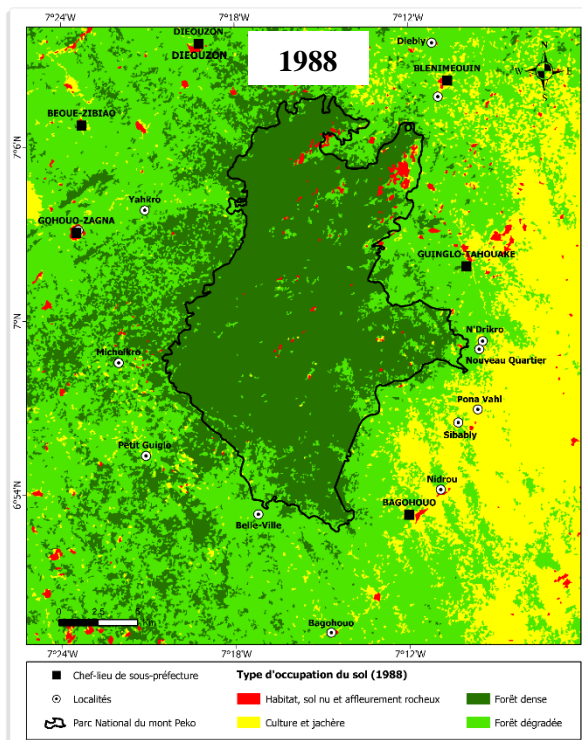
**Figure 66: Courbes évolutives des classes d'occupation du sol de Péko de 1988 à 2023**



Source : Landsat 5, 7, 8 (1988, 2002, 2013, 2023)

En effet, en 1988, le parc présente un état de conservation remarquable, avec une prédominance de la forêt dense (86,72 %) qui traduit un écosystème relativement intact. Toutefois, la présence non négligeable de forêts dégradées (11,45 %) et l'apparition marginale de cultures et jachères (0,43 %) montrent déjà les premiers signes d'intrusions humaines. En 2002, la forêt dense atteint 89,77 %, ce qui indique une couverture forestière encore largement dominante, tandis que les zones de cultures restent marginales (1,13 %).

En 2013, la situation s'inverse radicalement avec une régression brutale de la forêt dense (44,72 %) au profit des cultures et jachères (40,01 %). Cette transformation résulte des intrusions massives dans le parc, notamment pour la culture du cacao, facilitées par l'insécurité et la crise sociopolitique des années 2000. La forêt dégradée progresse également (14,36 %), ce qui traduit l'ampleur de la pression anthropique et de l'exploitation forestière illégale.



Source : Landsat 5, 7, 8 (1988, 2002, 2013, 2023)

Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul, 2024

### Planche 10 : Occupation du sol du parc national du Mont Peko de 1988 à 2023

La période 2013-2023 montre toutefois une tendance plus positive grâce aux politiques de conservation et aux actions de réhabilitation. La forêt dense enregistre une progression de 13,40 % (58,12 % en 2023), tandis que la forêt dégradée augmente de 16,82 % (31,18 %), ce qui traduit une recolonisation végétale. En revanche, les cultures et jachères régressent fortement

(-79,86 %), signe d'un recul des pratiques agricoles illégales. Les sols nus et affleurements rocheux connaissent des variations mineures dues à l'érosion et à la régénération naturelle.

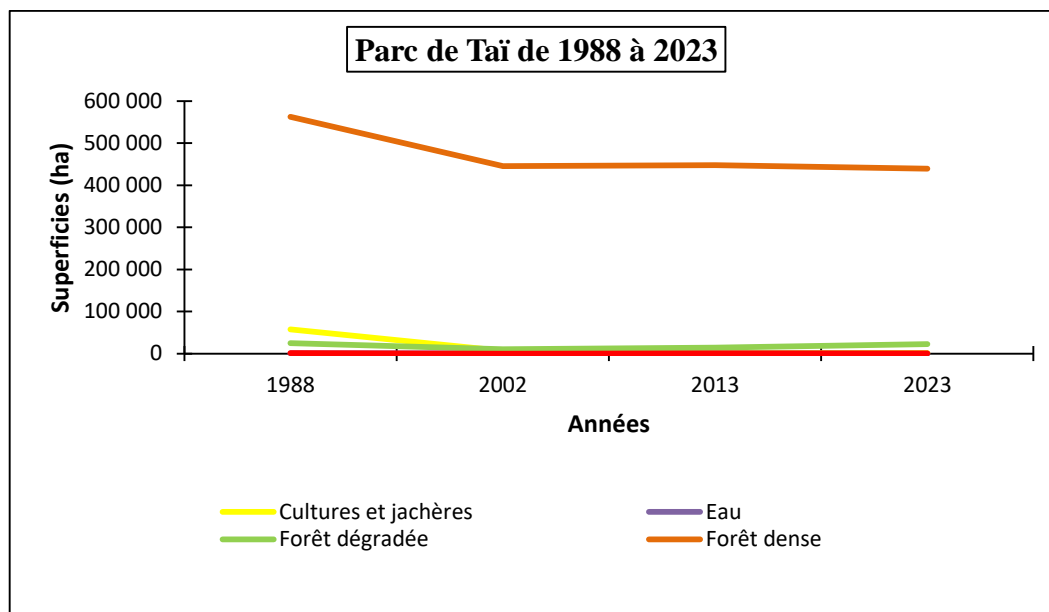
En somme il est important de retenir que, l'analyse diachronique de l'occupation du sol dans le parc national du mont Péko, présente une période de forte dégradation forestière entre 1988 et 2013, tandis qu'entre 2013 et 2023, l'espace entre dans une phase de restauration progressive.

Le second volet des synthèses concerne le parc national de Taï sur la période de 1988 à 2023 :

#### **b) Synthèse de la dynamique de l'occupation du sol dans le parc national de Taï de 1988 à 2023**

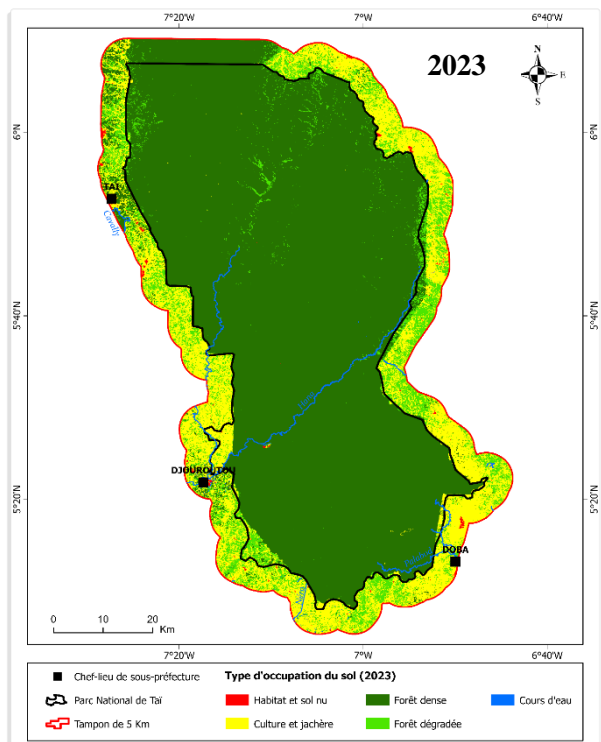
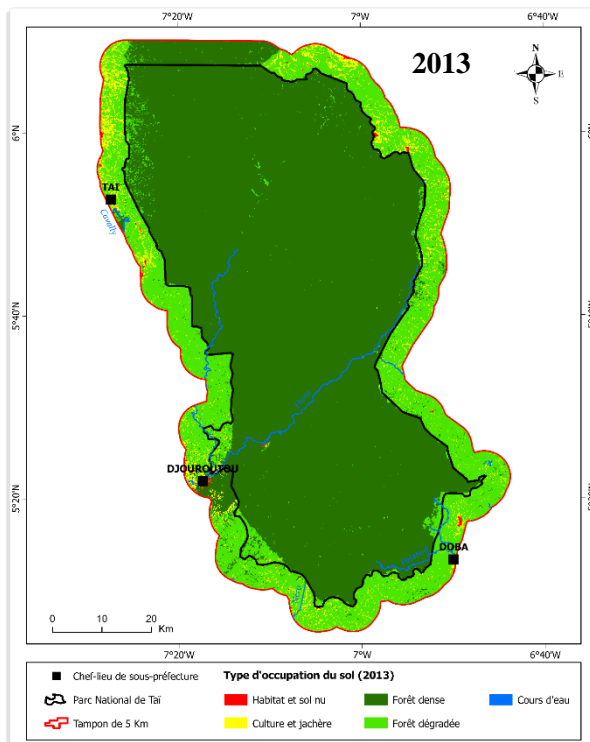
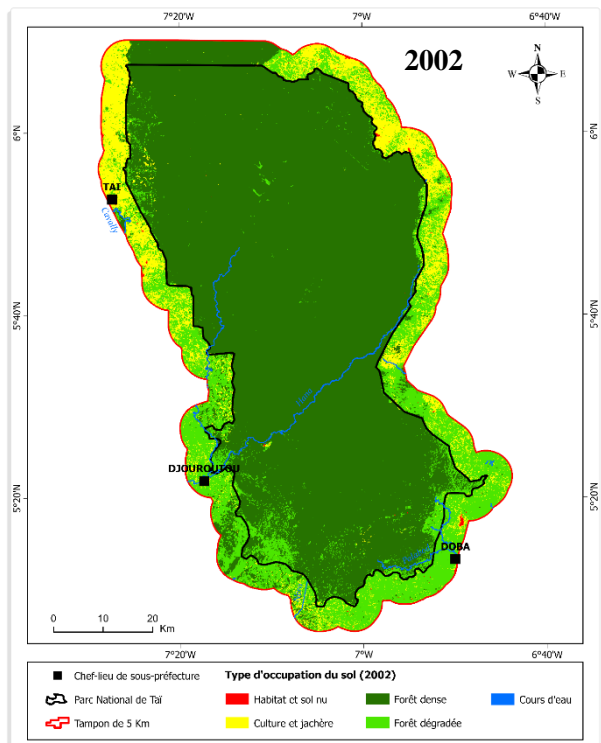
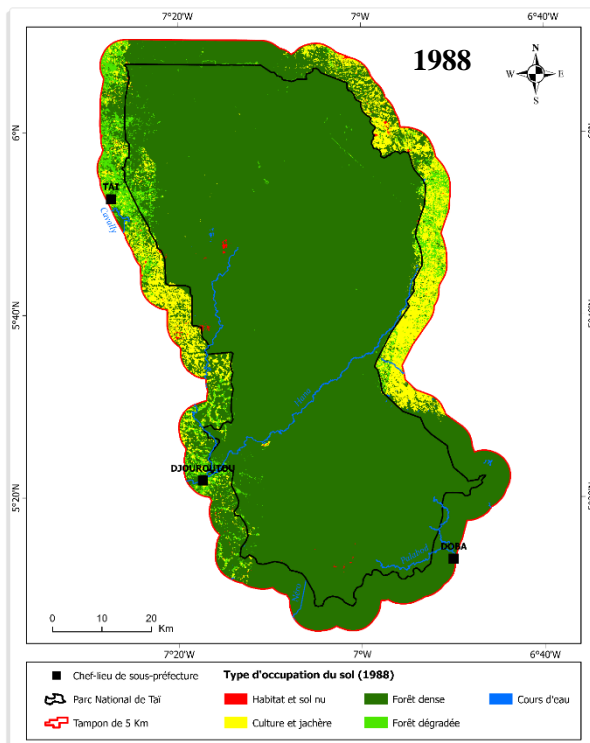
L'analyse diachronique de l'occupation du sol dans le parc national de Taï entre 1988 et 2023 met en évidence des évolutions marquées par les pressions anthropiques et les politiques de conservation. Les courbes d'évolution des types d'occupation du sol dans le parc national de Taï sont données par la figure 67 et les cartes d'occupation du sol du parc national de Taï de 1988 à 2023, sont données par la planche cartographique 11.

**Figure 67 : Courbes évolutives des classes d'occupation du sol de Taï de 1988 à 2023**



Source : Landsat 5, 7, 8 (1988, 2002, 2013, 2023)

L'analyse de la planche et de la figure montre que, en 1988, la forêt dense domine largement l'espace, et couvre 87,05 % de la superficie totale (562 621,65 ha). Cette proportion atteste bien d'un état de conservation satisfaisant du parc, bien qu'une part de cultures et jachères (8,84 %) et de forêt dégradée (3,87 %) existe déjà, principalement en périphérie et autour des localités de Taï et Djouroutou. Les habitats, sols nus et affleurements rocheux restent minimes (0,17 %), tandis que les plans d'eau représentent seulement 0,07 %, ce qui correspond aux caractéristiques des forêts denses tropicales humides.



Source : Landsat 5, 7, 8 (1988, 2002, 2013, 2023)

Réalisation : KOUASSI N'Goran Jean Paul, 2024

### Planche 11 : Occupation du sol du parc national de Taï de 1988 à 2023

Entre 2002 et 2013, les cultures et jachères (-87,14 %) et les plans d'eau (-86,41 %) régressent, au profit de la forêt dense (+0,47 %) et de la forêt dégradée (+41,27 %). Cette évolution est le résultat d'un abandon progressif des terres agricoles illégales et d'une régénération naturelle,

soutenue par une gestion stricte et des politiques de conservation. Les sols nus et affleurements enregistrent une variation minimale (+5,21 %). Cette période résulte d'une phase de restauration écologique où la réduction des pressions humaines favorise le retour de la forêt.

La période 2013-2023 par contre montre une dynamique préoccupante. Les cultures et jachères progressent à nouveau (+79,82 %), signe d'une reprise des activités agricoles sous la pression démographique. La forêt dégradée augmente fortement (+56,82 %), ce qui indique une intensification des activités humaines et de l'exploitation forestière. Parallèlement, la forêt dense régresse (-1,95 %), perdant près de 8 742 ha. Les surfaces en eau diminuent presque totalement (-99,56 %), conséquence des changements climatiques et de la déforestation qui modifient le cycle hydrologique. Enfin, les sols nus progressent légèrement (+13,61 %), résultant de l'érosion et de la dégradation des terres.

Ainsi, sur 35 ans, le parc national de Taï est passé d'un état de conservation satisfaisant à une situation préoccupante, où les acquis de restauration observés au début des années 2010 sont fragilisés par les pressions agricoles, l'exploitation forestière et les modifications climatiques.

Fort des interprétations des images satellites qui nous confortent dans notre conviction de la raréfaction des terres de cultures dans les espaces environnants aux deux massifs protégés, il nous est paru tout à fait indiqué d'énumérer les facteurs explicatifs de cette raréfaction des terres de cultures que conditionnent l'intensification des pratiques agraires et foncières. Et c'est donc cette démarche qui va meubler la seconde partie de notre troisième chapitre.

### **3-2. Facteurs explicatifs de l'intensification des pratiques agraires et foncières aux alentours des aires protégées du Mont Péko et de Taï.**

#### **3-2.1- Justificatifs de l'intensification des pratiques agraires autour des aires protégées du Mont Péko et de Taï.**

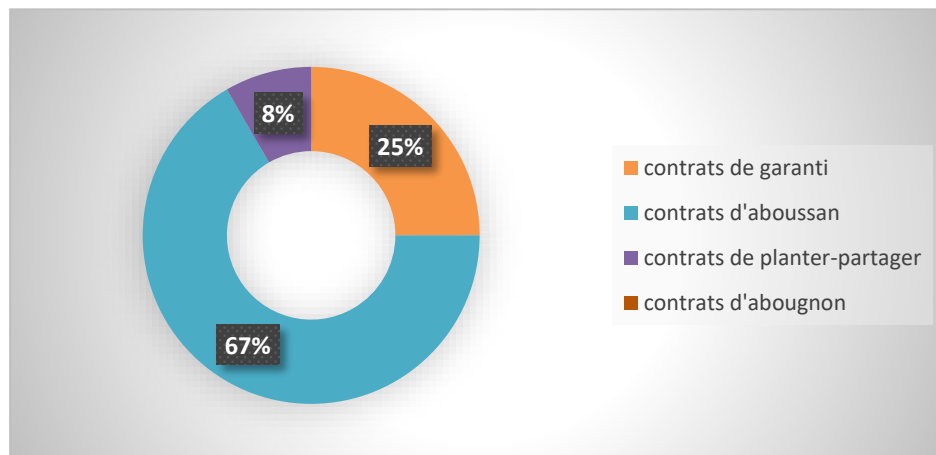
Ici, nous assistons en premier lieu de 2002 à 2013 à une augmentation drastique des cultures et jachères au détriment de la régression de la forêt dense au sein du parc du Mont Péko. Ainsi, cette augmentation des superficies pour les cultures et jachères (10516,13 ha) est principalement due aux activités humaines et à la déforestation. En effet, l'expansion de l'agriculture, notamment la culture du cacao sont les principaux facteurs de l'augmentation des zones de cultures. Après la crise de 2002, de nombreux planteurs se sont installés illégalement dans le parc. Ces installations illégales ont favorisé la déforestation dans le parc au détriment des cultures. En second lieu, pour le même parc pour la période de 2013 à 2023, il est question d'une forte régression des cultures et jachères au sein dudit massif puisque la diminution de

8689,16 ha (31,95 %) pour les cultures et jachères est liée à des efforts de réhabilitation de la forêt, à la restauration des terres et au renforcement des lois. En effet, après 2013, des initiatives pour réduire l'agriculture illégale et restaurer les zones dégradées ont été faite par l'État à travers le ministère des eaux et forêt et les agences de protection de l'environnement.

A part ces informations données par les tableaux ci-dessous, nous affirmons que cette intensification des pratiques agraires s'explique aussi par les nouveaux types de contrats agricoles noués par les migrants, la durée desdits contrats les types nouveaux de manoeuvrage en plus de la périodicité de rémunération.

Relativement aux types nouveaux de contrats agricoles noués par les migrants pour rester en contact avec les activités agricoles, c'est la figure 68 qui fait l'état des lieux pour le PNMP tandis que la figure 69 s'étale sur le cas du PNT.

**Figure 68 : Nouveaux contrats agricoles noués par les migrants du PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2023

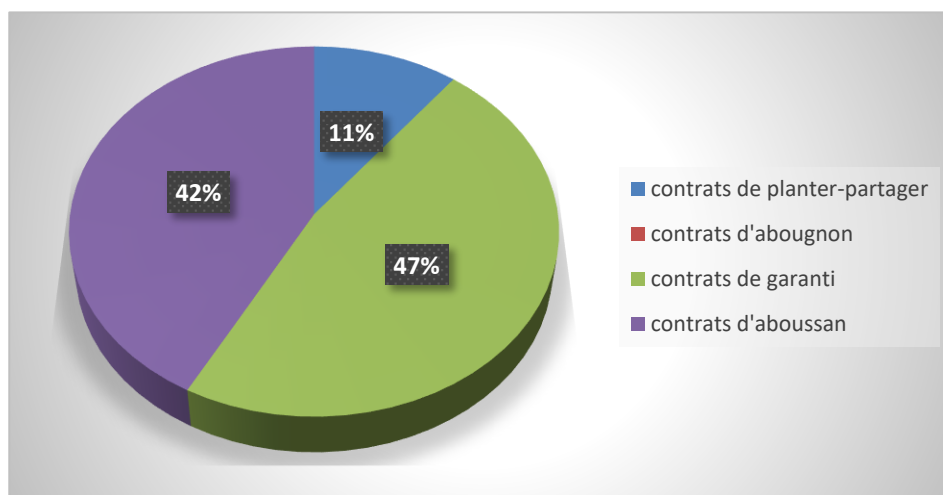
Au niveau des sites limitrophes au parc du Mont Péko, nous avons recensé trois (03) contrats agricoles qui se déclinent par ordre d'importance :

- Le contrat d'«aboussan» avec 67% de migrants interviewés qui sont concernés ;
- Le contrat de garanti avec un taux de 25% de migrants qui s'adonnent à cette pratique. Pour ce cas, le planteur X qui a des soucis numériques (ou problèmes d'argent suscités par des questions de santé ; d'écolage des enfants ou problèmes de famille au village...) donne une partie de son verger (généralement la cacaoculture ou l'hévéaculture...) à un autre planteur Y. Sur ce point, un papier de cession temporaire d'une durée de 01 à 03 ans, est établi à cet effet, engageant les deux parties : cédant et acquéreur, et ;
- Le contrat de «planter-partager», autrement appelé «travailler-partager», pour une statistique de 8%. Cette pratique, un peu plus récente dans l'espace géographique consiste à un autochtone à céder une parcelle non mise en valeur à migrant demandeur, avec une superficie

bien précise. Il est plus que question pour le bénéficiaire d’user de toutes les stratégies en œuvre que celle-ci rentre en production ; parmi lesquelles la méthode dite “atôdjô”. Pour ce cas précis, le planteur procède au nettoyage, sème directement les grains de cacao sans avoir recours aux pépinières ou à procéder à un brûlis de l’espace nettoyé avant le semis. Ceci répond à un gain en temps et en efficacité, car les plantes et arbres coupés tout en se dégradant servent d’engrais et garantissent un meilleur développement aux jeunes plants qui sont enracinés dans le sol. De plus, c’est lorsque toute la parcelle rentre en production, que le partage est effectué entre le tuteur et le “travailleur”, soit sur la base de moitié-moitié ou dans certains cas 60% pour le “patron” et 40% pour l’acquéreur. A titre d’exemple, pour une parcelle de 10 hectares, pour la base de moitié-moitié, chaque partie reçoit environ 05 hectares, car une limite de démarcation d’un ou demi mètre est laissée entre les deux plantations ; par contre pour la base de 60% et 40%, le “patron” récupère environ 06 hectares et le migrant environ 04 hectares. C’est donc le “travailleur” qui s’occupe de toutes les charges de la plantation, et que toute somme résultant de ventes avant le partage est divisée en deux ; une part pour l’autochtone et l’autre pour l’exploitant.

Relativement aux types nouveaux des contrats agricoles noués par les planteurs interviewés dans la zone du PNT, la figure 69 en donne les indications nécessaires :

**Figure 69 : Nouveaux contrats agricoles noués par les migrants du PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

Comme constaté pour les espaces riverains du PNMP, l’on note les contrats agricoles similaires passés par les planteurs de la zone du PNT que sont l’aboussan, le planter-partager et le garanti. Ces contrats sont très prononcés et se déclinent ainsi :

- Le contrat de garanti chiffré à 47% et une population de 137 migrants agricoles ;
- Le contrat d’aboussan avec un taux de 42% et un nombre de planteurs estimé à 123.

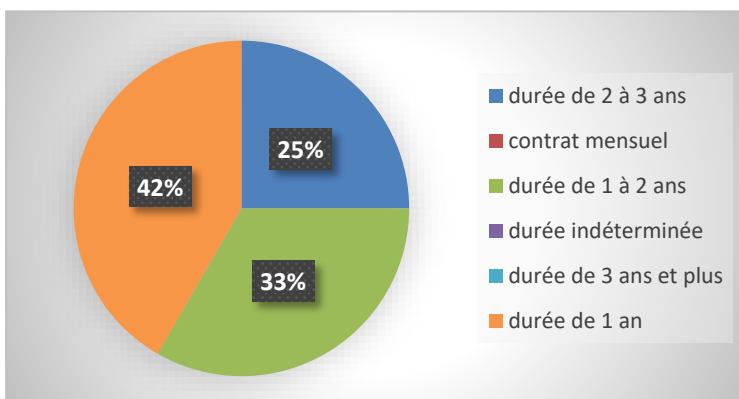
Pour ce cas de figure, le travailleur ou « aboussantier » reçoit le 1/3 des revenus des ventes de récoltes des produits de spéculation, majoritairement le cacao et le café dans une proportion moindre ;

- Le contrat de planter-partager qui se chiffre à 11% avec un nombre de 32 planteurs.

Au final, l'on note un changement de paradigme au niveau des contrats agricoles développés par les exploitants installés dans les environnants des aires du Mont Péko et de Taï. En ce sens qu'ils se départissent des contrats traditionnels et ce sont les contrats d'«aboussan» qui sont assez prononcés. Ils se chiffrent avec un taux de 54.50% pour les périphériques des deux aires protégées et une population de 394 planteurs touchés. Puis, en arrière-plan l'autre nouveau type qu'est le «planter-partager», appelé autrement «travailler-partager» qui prend pied et de l'importance dans lesdits espaces avec 13.50% pour un effectif de 98 migrants.

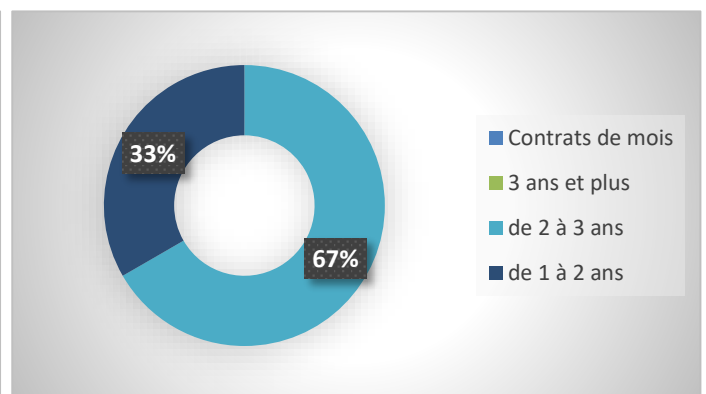
Toutes ces transactions sont assorties de contrats agricoles dont la durée subit toutefois une modification que mettent en lumière les figures 70 et 71 :

**Figure 70 : Durées des nouveaux types de contrats agricoles noués dans le PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2023

**Figure 71 : Durées des nouveaux types de contrats agricoles noués dans le PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

Selon la figure 70, la modification des contrats se symbolise par l'absence des contrats à durée indéterminée dont ont bénéficié les premiers migrants de l'ouverture des fronts pionniers. L'on note également ceux des contrats de plus de 03 ans, y compris les contrats de mois. Actuellement sont d'actualité les contrats dont la durée s'inscrivent dans l'espace temporel de 01 à 03 ans. Ils concernent les locations de bas-fonds, le métayage d'«aboussan », le garanti et à un degré moindre le planter-partager et se déclinent de la manière suivante :

- La durée d'01 an : pour un taux de 42% avec un nombre de 250 migrants et prend en compte la location par nature avec un pourcentage de 66.67 et celle en argent, 33.33% ;
- La durée de 01 à 02 ans : avec 33% avec un effectif de 138 migrants du même avis. Cette frange de durée prend en compte les contrats d'aboussan avec 60.00% et de garanti de plantations, soit 40.00% ;

- La durée de 02 à 03 ans : pour une statistique de 25% et un effectif de 43 migrants. Elle concerne les contrats d'aboussan avec 50% ; ceux de garanti de plantations avec 50%.

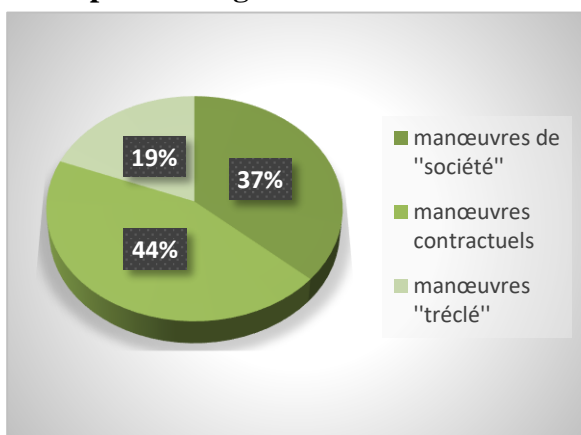
Dans les villages environs au PNT, la figure 101 en donne les indications. Ici, l'on note également l'absence des contrats à durée indéterminée ainsi que ceux des contrats de plus de 03 ans, y compris les contrats de mois. Il est question des contrats dont la durée oscille entre 01 à 03 ans et prennent en compte les locations de bas-fonds, le métayage d'« aboussan », le garanti et à un niveau moindre le planter-partager et se définissent comme suit :

- La durée de 01 à 02 ans : avec 33% pour 96 concernés. Cette frange de durée prend en compte les contrats d'aboussan, soit 63.64% et de garanti de plantations pour 36.36% ;
- La durée de 02 à 03 ans : donnant 67% avec 196 planteurs. Elle concerne les contrats d'aboussan avec 52.17% ; ceux de garanti de plantations avec 34.78% ; et enfin le contrat de planter-partager avec un taux chiffré de 13.04%. (Cette option est le moyen assez indiqué pour l'autochtone de mettre la pression sur le migrant demandeur de terres de cultures aux fins que la parcelle rentre vite en production).

En clair, c'est la durée de contrat agricole de 02 à 03 qui est la plus importante avec 256 planteurs concernés pour les deux massifs protégés pour un pourcentage de 35.50. En second plan vient celle d'un (01) an avec un nombre de 210 migrants concernés, soit un taux de 29.00%.

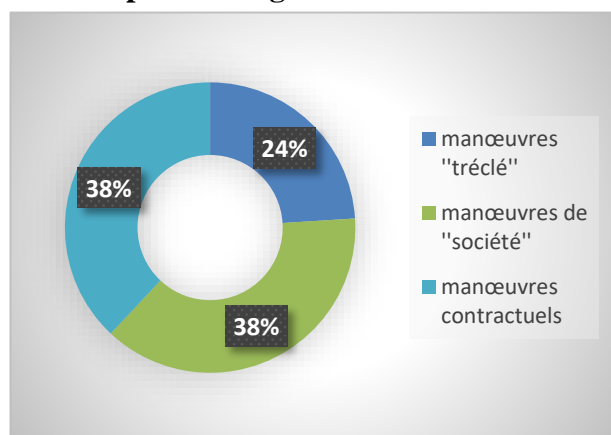
En outre, les migrants entreprennent d'autres contrats de manoeuvrages dans le souci de faire face aux charges du ménage, tels que mis en exergue par les figures 72 et 73 :

**Figure 72: Autres types de manoeuvrages des exploitants agricoles dans le PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2023

**Figure 73: Autres types de manoeuvrages des exploitants agricoles dans le PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

Sur ce point, les migrants de la zone utilisent 03 types de manoeuvres agricoles que sont :

- Le "tréclé" ou manoeuvre journalier : son pourcentage est de 19% avec un nombre de 82 d'entre eux qui sont concernés. Ce dernier travaille toute la journée et ne perçoit qu'à

sa descente son traitement pécuniaire de 2.000fr. Ce contrat de travail est reconduit par le “patron” à condition qu’il soit satisfait par le travail exécuté par le manœuvre ;

- Les contractuels dont le taux est de 44% avec 190 planteurs concernés. Ici, une portion à superficie bien délimitée est donnée pour nettoyage. C’est seulement après travail effectué qu’il reçoit son dû. Dans certains des cas, il peut contracter “une avance” selon son bon vouloir pour faire face à ses besoins immédiats. Le reste de la somme lui est remis à la fin des travaux ;
- Les “sociétés” : auxquelles le migrant demandeur peut faire partie ou non, avec 37% pour un effectif de 159 migrants impliqués. Ainsi, pour le cas où le migrant demandeur appartient à la société, il se fait programmer auprès du “président de la société” en versant dans la caisse une modique somme allant de 500fr à 1.000fr. Le jour-j, il assure la gastronomie et la boisson des travailleurs (vin de palme ou “bangui”, la liqueur africaine...). Dans le cas échéant, il s’acquitte des obligations du premier cas en plus d’une somme à verser audit groupe de travail. Laquelle somme varie selon les groupes et est fonction du nombre de leurs travailleurs.

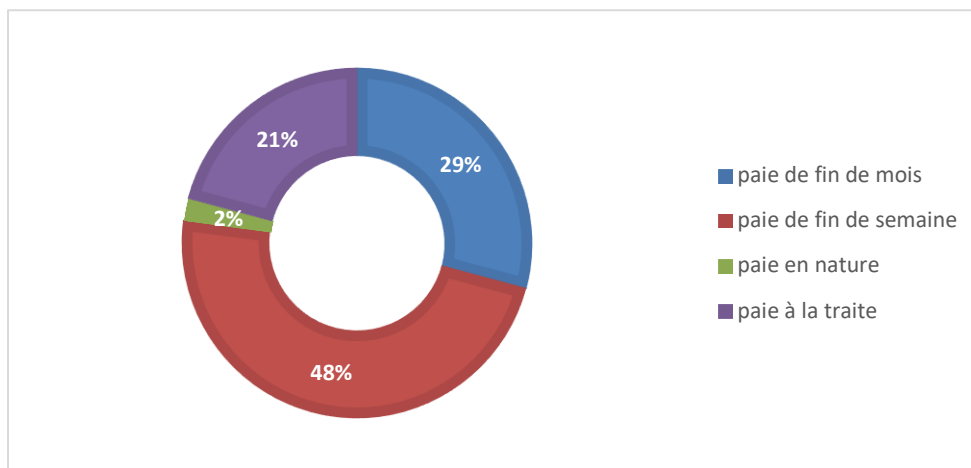
Pour l’autre aire protégée en occurrence le PNT, la figure 73 indique les autres types de manoeuvres passés par les exploitants agricoles de cette zone. Ici, l’on retrouve les mêmes types de manoeuvres agricoles que ceux des migrants du PNMP :

- Le “tréclé” : son pourcentage est de 24% pour 82 planteurs concernés. Ce sont les mêmes conditions de traitement en prestation numéraire et de reconduction de travail ;
- Les contractuels avec un taux de 38% pour 126 migrants. Ici, le manœuvre reçoit une portion bien délimitée à nettoyer proprement. Son efficacité, son engagement pour le travail bien fait sont les gages de ses gains pécuniaires ;
- Les “sociétés” : avec 38% et un effectif de 85 planteurs touchés.

En bref, ce sont les contractuels qui sont assez utilisés pour réaliser les travaux des plantations, majoritairement les travaux de désherbage avec un taux de 43.71% et un effectif de 316 migrants. Ils sont suivis des “sociétés” avec 33.75% et un nombre de 244 planteurs intéressés.

De plus, si le “tréclé” est rémunéré en fin de journée, les autres manoeuvres agricoles ne sont pas logés à cette enceinte et connaissent des fortunes diverses quant à leur paie. Ce sont les figures 74, 75, 76 et 77 qui en donnent la période pour les autres manoeuvres :

**Figure 74 : Périodes de rémunération des contractuels utilisés dans le PNMP**



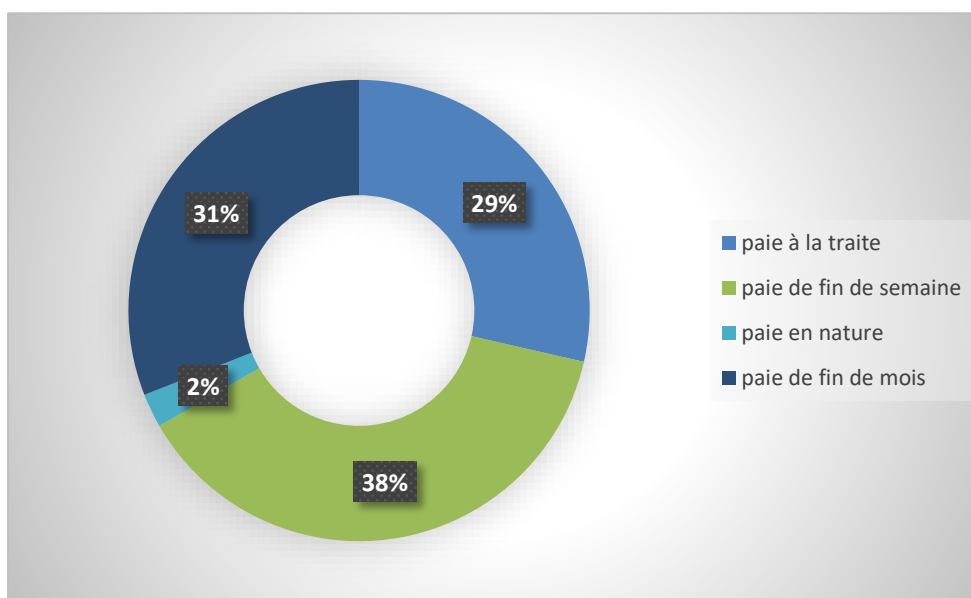
Source : Nos enquêtes, 2023

Pour ce qui a trait à la rémunération des contractuels dans les environs du parc, c'est la frange de paie en fin de semaine qui s'applique en grande proportion auxdits manœuvres avec un effectif de 164 sur 431 donnant un taux chiffré de 38.00%.

Pour le second volet, nous avons la tranche de paie en fin de mois avec 134 planteurs équivalant à un pourcentage de 31. Ceux de la troisième frange concernent ceux dont la paie s'effectue à la traite ou en fin d'année avec 125 migrants touchés pour 29.00%. En dernier ressort, nous avons ceux qui se font payer en nature, 08 personnes soit 02.00%.

Dans les localités du PNT, la figure 75 donne les périodes de paie des contractuels :

**Figure 75 : Périodes de rémunération des contractuels utilisés dans le PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

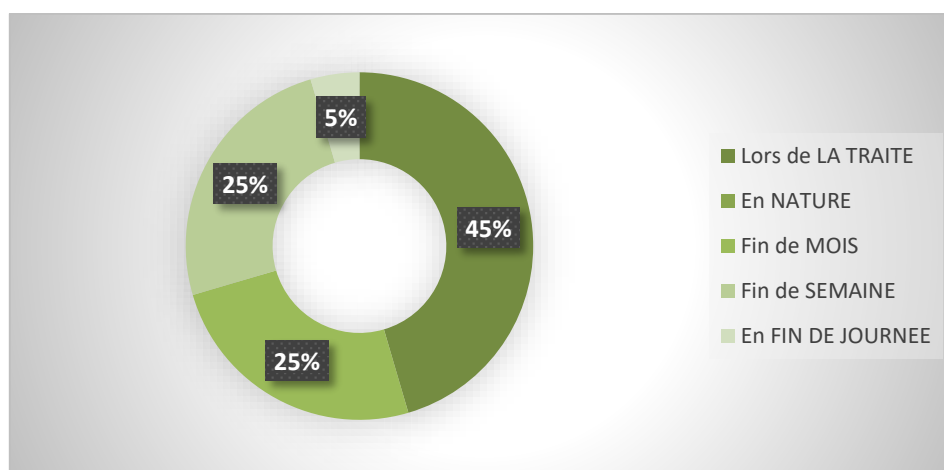
Sur ce point, c'est également la frange de paie en fin de semaine qui s'applique en grande proportion auxdits manœuvres avec un effectif respectif de 140 sur 292, soit 40.00%.

Pour le second nœud, nous avons la tranche de paie en fin de mois avec une population de 85 pour un taux de 29%. Il faut noter que les deux franges de paie en fin de semaine et en fin de mois concernent essentiellement ceux qui sont propriétaires de parcelles de cultures et qui s'adonnent à cette pratique de gains additionnels.

La troisième frange concerne ceux dont la paie s'effectue à la traite ou en fin d'année avec 61 exploitants pour 21%. En dernier ressort, nous avons ceux qui se font payer en nature, 06 personnes pour un taux de 02.00%. Ceux-ci, en lieu et place d'un traitement en numéraire, se font servir en cultures d'autoconsommation pour le ménage constituées de banane, de manioc, de taro, d'igname (généralement le "kokoissé") et les légumes pour la sauce faite de piment, aubergine, tomate.

A côté de la paie des contractuels, les figures 76 et 77 ci-après nous situent sur celle appliquée aux "sociétés" employées par les exploitants agricoles dans notre zone d'étude.

**Figure 76 : Périodes de paie des "sociétés" utilisées dans le PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2023

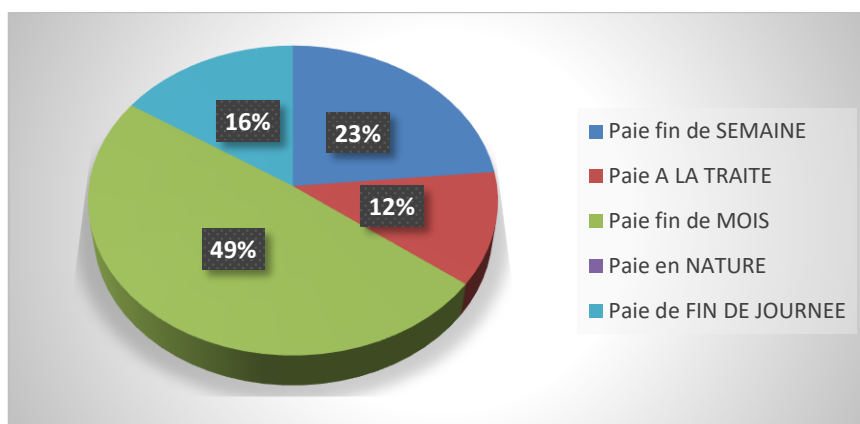
A cet égard, nous retrouvons les mêmes options de rémunération que les contractuels à la seule différence de l'option nouvelle de paie en fin de journée. Son taux est 05% avec 22 migrants visés sur un total de 431. Quant aux autres modes de paie des sociétés, ils se déclinent ainsi et par ordre d'importance :

- La paie à la traite : elle touche 194 planteurs pour 45% ;
- La paie de fin de mois : avec 108 migrants, soit un taux de 25% ;
- La paie de fin de semaine : 108 d'entre 431 qui sont impliqués pour un chiffre de 25%.

C'est le même pourcentage que la frange de paie de fin de mois.

Dans l'autre parc qu'est le PNT, c'est la figure 77 qui en donne les indications :

**Figure 77 : Périodes de paie des “sociétés” utilisées dans le PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

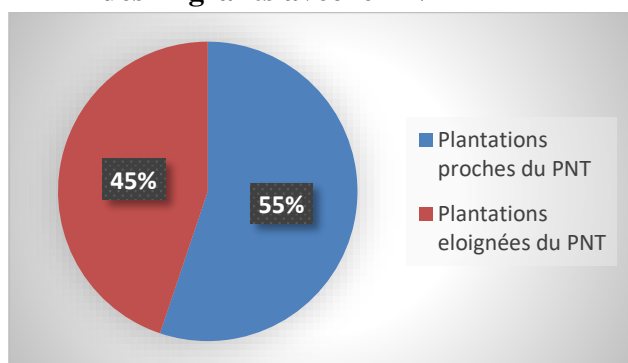
Pour ce cas de paie des sociétés nouveau tel qu’élucidé pour l’autre parc à savoir la paie en fin de journée, le taux est de 16.00% pour 47 planteurs touchés sur 292 qui donnent un point de vue sur cette question. Aussi, ce mode de paiement rentre en vigueur pour le migrant qui ne fait pas partie de la société sollicitée ; donc le travail abattu il se doit de payer leur somme en fin de journée. Pour les autres modes de paie des sociétés, nous avons et par ordre d’importance :

- La paie de fin de mois : avec 143 migrants pour un taux de 49.00% ;
- La paie de fin de semaine : 67 planteurs concernés correspondant à 23.00%.
- La paie à la traite : elle touche 35 exploitants agricoles, ce qui équivaut à 12% ;

Au total, c’est la paie de fin de mois qui est plus utilisée avec 251 exploitants agricoles qui s’adonnent à cette méthode pour un taux 34.72%. Cette tranche est suivie de la paie en fin d’année ou à la traite avec 31.67% et un nombre de 230 planteurs touchés.

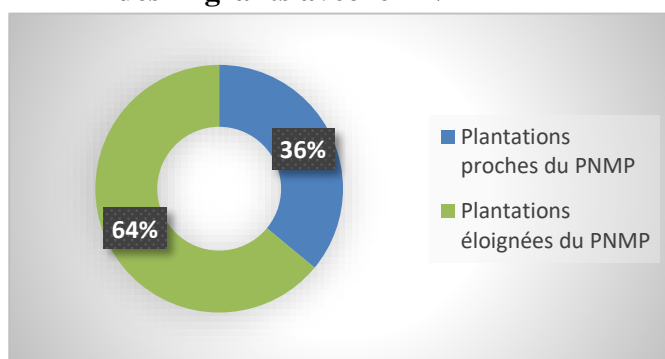
De plus, la proximité des plantations des migrants avec les parcs, la création des plantations de cacaoculture à la lisière desdits massifs et la qualité des détenteurs des terres au sein des AP sont autant de facteurs explicatifs de la dégradation du couvert forestier. Pour le cas, ce sont les figures 78 et 79 qui l’illustrent :

**Figure 78 : Proximité des plantations des migrants avec le PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

**Figure 79 : Proximité des plantations des migrants avec le PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2023

Ils sont 161 planteurs concernés pour un taux de 55% dont les plantations sont proches du parc national de Taï. C'est donc cette frange de la population riveraine qui soutient que la proximité de leurs plantations peut susciter une plausible infiltration du PNT. Par contre, ils sont donc 131 exploitants, soit 45% dont les plantations sont éloignées du PNT.

De même dans le PNMP, c'est la figure 79 ci-dessus illustrée qui renseigne sur la proximité des plantations du PNT qui servirait de prétexte à l'effet d'envahir cette aire protégée. Comme dans le PNT, c'est le même constat qui est de mise pour les sites proches du parc national du Mont Péko que nous avons enquêtés.

Dans les périphéries de ce parc, c'est le taux de 36% qui touche ceux des exploitants agricoles dont les plantations se trouvent à l'orée du PNMP avec un effectif de 155. A l'inverse ils sont 276 pour une estimation chiffrée de 64% dont les plantations sont éloignées dudit massif protégé. D'où un effectif de 09 migrants concernés.

Par ailleurs, certains exploitants agricoles créent des plantations à la limite desdits parcs nationaux tel qu'illustré par la photographie 6 :

#### **Photographie 6 : Création de plantation de cacaoculture à la lisière du PNT**



*Cliché photo kouassi, 2023, une nouvelle plantation à Kaborékro à la lisière du parc de Taï*

De manière spécifique, la mesure agraire qui sépare ces plantations de la limite officielle du parc n'excède pas 02 mètres. A y voir de près, cette situation confirme l'hypothèse d'une infiltration prochaine de ces aires protégées.

En outre, c'est le lieu indiqué pour souligner que certains migrants agricoles prennent des femmes autochtones avec lesquelles ils vivent en concubinage et dont les belles-familles possèdent des superficies importantes de rentes foncières dans les deux parcs nationaux. Dans

la majeure partie des cas, ces relations sont assorties d'enfants. C'est donc la parade toute trouvée par eux de se tailler la part belle dès que l'occasion d'acquérir des hectares de forêts denses se présentera. Cet état de fait est mis en exergue par le tableau 27 qui suit :

**Tableau 27 : Qualité des détenteurs de terres de culture dans les parcs nationaux**

Libellé parc	Village visité	Détenteur des terres du parc		Nombre d'enquêtés
		La belle famille	Domaine familial	
PNT	Ziriglo	08 (44.44%)	03 (16.67%)	18
	Tiéoulé Oula	10 (40.00%)	03 (12.00%)	25
<b>Total interrogés du PNT</b>		<b>18 (41.86%)</b>	<b>06 (13.95%)</b>	<b>43</b>
PNMP	Bagohouo	09 (34.62%)	04 (15.38%)	26
	Gohouo Zagna	08 (32.00%)	02 (08.00%)	25
<b>Total interrogés du PNMP</b>		<b>17 (33.33%)</b>	<b>06 (11.76%)</b>	<b>51</b>
<b>Total taux des PNT-PNMP</b>		<b>35 (37.23%)</b>	<b>12 (12.77%)</b>	<b>94</b>

Source : Nos enquêtes, 2023

A la lecture du tableau, ils sont 18 planteurs, soit 41.86% dont la belle famille possède des hectares de forêts dans le PNT contre 17 avec un taux de 33.33% pour le PNMP. Ceux-ci pourront en bénéficier dès que la possibilité se présente ; à contrario de 06 d'entre eux pour un pourcentage de 13.95 dans le PNT et 11.76 concernant le PNMP à qui seront refusés une cession plausible de parcelles de terres agricoles dans lesdits parcs. En récapitulatif, ce sont 35 migrants interviewés des 04 villages visités des deux aires protégées pour un chiffre de 37.23% qui sont bien logés contre 12 avec un pourcentage de 12.77.

Hormis ces premières justifications de l'intensification des pratiques agraires qui mettent en péril le couvert forestier, donc de la biodiversité des deux massifs protégés ; il nous est paru tout à fait indiqué de nous appesantir sur l'autre aspect et non des moindres qui militent en la dégradation des écosystèmes : les pratiques foncières.

### **3.2.2- D'une intensification des pratiques foncières dans les périphéries des aires protégées du Mont Péko et de Taï.**

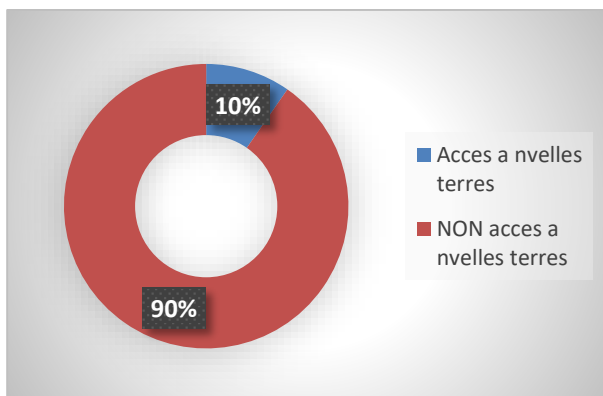
Sur ce point, cette intensification s'explique de prime abord par une récupération progressive de la forêt dense. En effet, l'augmentation de 3644,71 ha de forêt dense (13,40 %) est due à la restauration et à la réduction des pressions anthropiques. Ceci est un signe positif indiquant des efforts réussis de reforestation et de régénération naturelle, liés à des politiques de conservation et une meilleure gestion des ressources forestières par les autorités de l'État. Et en second plan, nous assistons à une augmentation des cultures et jachères. Car, l'augmentation des cultures et jachères de 689,22 ha soit 0,15 % de 2013 à 2023 dans le parc est lié aux pressions agricoles et à la déforestation pour l'obtention des terres agricoles. En effet,

l'expansion des activités agricoles autour du parc dans le rayon de 5 km se perçoit à travers la carte montrant l'occupation du sol du parc et ses alentours. Ce fait est en grande partie lié à la pression démographique et à la recherche de nouvelles terres cultivables, mais aussi à l'incapacité des autorités à contrôler les incursions dans le parc. Cette expansion agricole observée est le résultat de la déforestation, où les terres forestières ont été converties en terres agricoles, de manière illégale. Cela découle des pratiques agricoles extensives et à l'exploitation non réglementée des ressources du parc durant ces 10 dernières années.

A part ces informations étayées par les tableaux ci-dessous, nous affirmons que cette intensification des pratiques foncières s'explique également par le niveau d'accès à de nouvelles terres culturales en plus des raisons de l'inaccessibilité à de nouvelles terres agricoles, les types de nouvelles terres arables et l'appréciation de la fertilité de celles-ci.

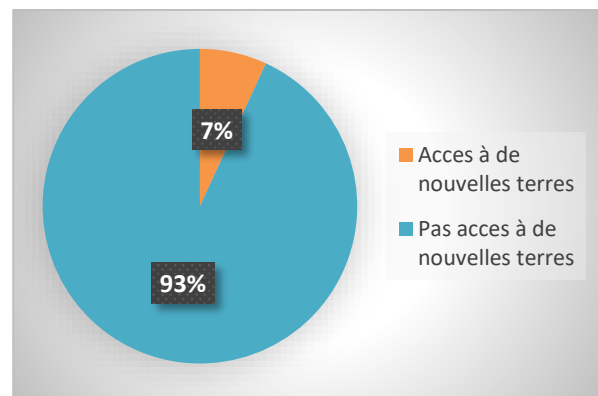
Ainsi, le niveau d'accès à des parcelles de culture nouvelles pour les migrants agricoles du PNMP et du PNT est illustré par les figures 80 et 81 qui suivent :

**Figure 110: Seuil de saturation des terres de cultures dans le PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2022

**Figure 111: Seuil de saturation des terres de cultures dans le PNT**



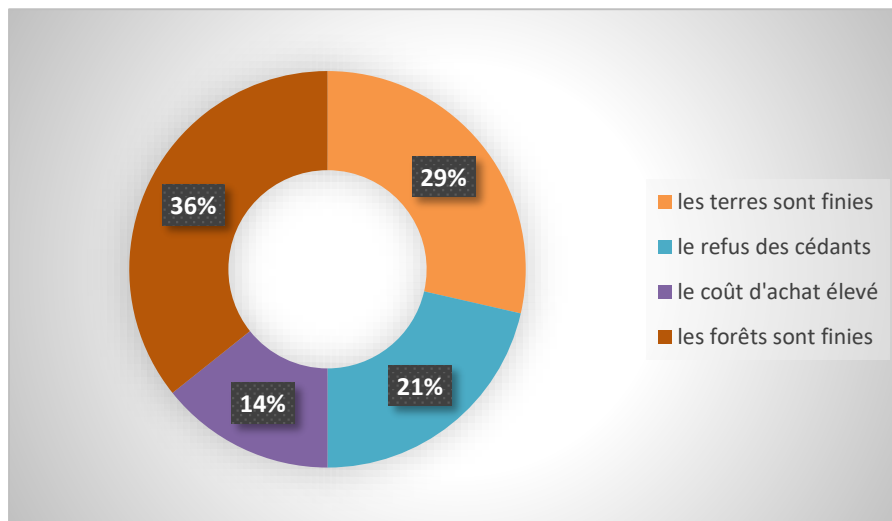
Source : Nos enquêtes, 2023

En effet, des localités visitées dans la zone du PNMP, le taux d'inaccessibilité à de nouvelles parcelles de cultures est très prononcé. Et ce, eu égard aux statistiques, ils sont 90%, soit 388 migrants agricoles installés dans ses sphères qui ne peuvent accéder à de nouvelles terres pour y exercer les activités agricoles. C'est seulement un pourcentage de 10, soit 43 planteurs enquêtés à qui sont offertes quelques opportunités pour de nouvelles surfaces de cultures.

Dans les périphéries du parc national de Taï, où 93% des planteurs représentant 272 enquêtés n'ont également pas accès à de nouvelles parcelles pour cultiver ; contre un taux de 07%, soit 20 migrants agricoles qui ont eu cette chance inouïe d'être et de voir leurs noms parmi les heureux élus. Ainsi, ce fort pourcentage d'inaccessibilité à la rente foncière chiffré à 91.29% et concernant 660 des 723 migrants interviewés confirme l'assertion principale selon laquelle les terres de cultures sont très rares.

Toutefois, ce seuil de saturation aux potentialités foncières pour les populations agricoles installées dans les espaces environnants le PNMP s'explique par essentiellement par la non disponibilité de terres de cultures. Et c'est cette réalité que met en lumière la figure 82:

**Figure 82 : Raisons du seuil de saturation dans les sphères du PNMP**

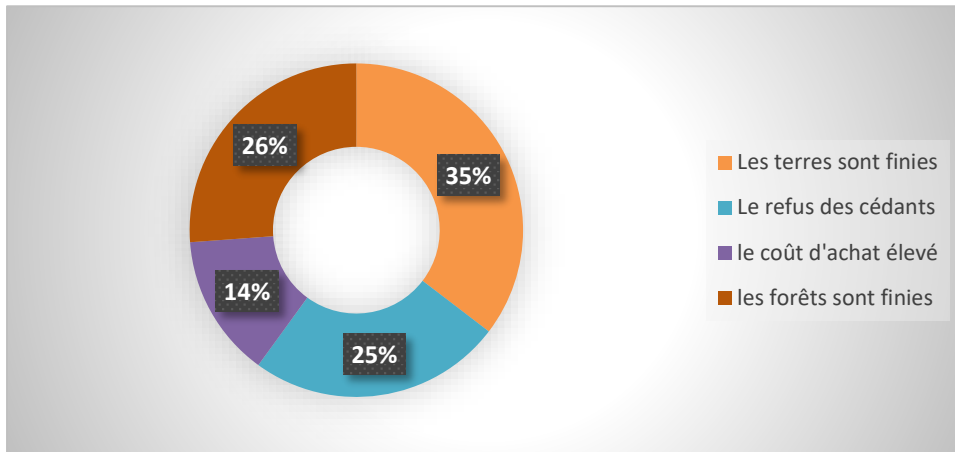


Source : Nos enquêtes, 2022

A ce propos, la raison première avancée par les agriculteurs enquêtés est “les terres sont finies”, littéralement transcrit qu’il n’y a plus de terres disponibles que les nouveaux migrants peuvent acquérir. Il en est de même pour les résidents ; personne ne peut bénéficier de nouvelles rentes foncières pour mettre en valeur. Cette assertion est soutenue par un pourcentage de 36. A côté de ce justificatif majeur, nous avons le second qui concerne le “refus de céder” des populations détentrices des rentes de cultures, avec un taux de 28%. Ce qui traduit la volonté manifeste des autochtones à ne plus céder le peu de portions de cultures dont ils disposent encore. Ceux-ci préfèrent les mettre en valeur eux-mêmes ou sous l’option de gage à savoir la pratique de “planter-partager”. Ensuite, la troisième cause avancée est celle des “forêts sont finies”, denrée très prisée qui attire maints migrants agricoles. Pour ce cas échéant, ils sont d’un taux chiffré de 26% qui le confirment. Enfin, la dernière raison évoquée est le coût exorbitant des nouvelles cessions de terres, avec un pourcentage de 10. Cette raison ne fait que corroborer la troisième ci-dessus mentionnée, en ce sens que les populations détentrices des derniers lopins de parcelles agricoles ne veulent plus céder, et ce, en dépit les généreuses conditions d’acquisition à leur offertes par les demandeurs (nouveaux arrivés comme résidents).

Pour l’autre parc, c’est la figure 83 qui fait mention des raisons du seuil de saturation. Lesquelles raisons sont similaires à celles évoquées par les migrants rencontrés au PNMP :

**Figure 83 : Raisons du seuil de saturation des terres de culture dans le PNT**

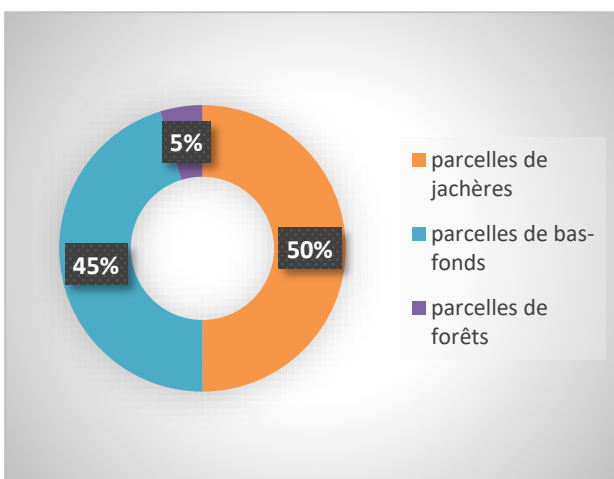


Source : Nos enquêtes, 2023

S'appuyant sur la figure 83, la raison fondamentale du non accès aux potentialités foncières de cette zone est que les terres sont finies. Ils sont d'un pourcentage de 35 à le certifier. Outre ce premier justificatif, nous avons 26%, qui évoquent la seconde justification qu'est les forêts sont finies. Le cumul des deux premières raisons donne 63%, bien au-delà de la moyenne. De plus, l'autre raison soulevée est le refus de céder, surtout de la part des tuteurs avec 25%. Enfin, la dernière qu'est le coût élevé des terres qui se chiffre à 14% qui font cas de ladite justification. En clair, la raison notable qui explique la raréfaction des terres culturelles est la non disponibilité des terres agricoles avec un taux de 35.5%.

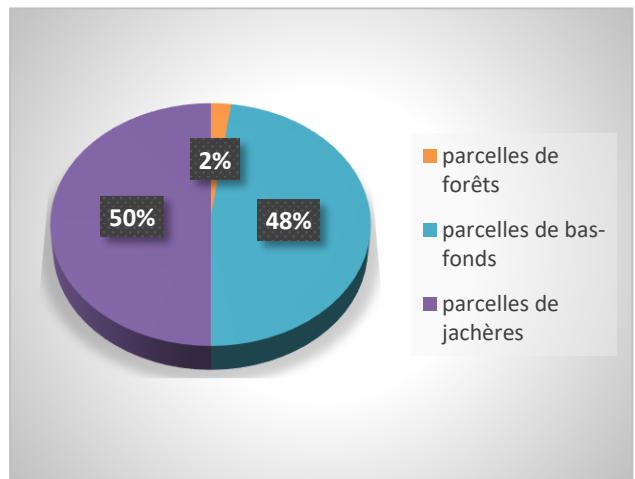
Pour ce qui est des types de terres nouvelles mises à la disposition des migrants pour exploitation, ils sont de trois (03) ordres tels que élucidés par les figures 84 et 85 ci-dessous :

**Figure 84 : Types de nouvelles terres de cultures cédées dans le PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2023

**Figure 85 : Types de nouvelles terres de culture cédées dans le PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

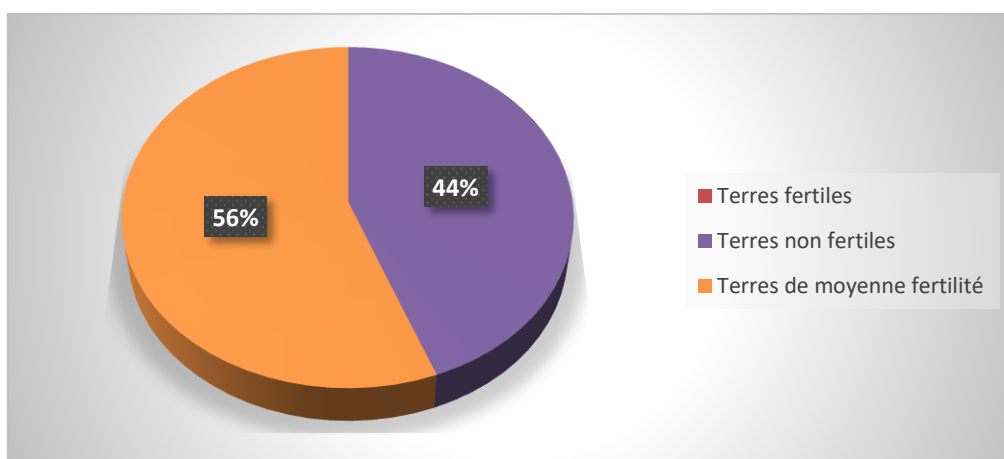
Dans la zone du PNMP, ce sont les jachères qui sont devenues les premières entités foncières à être au centre de toutes les marchandisations de la terre. Elles (les parcelles de jachères

communément appelées “poupou”) sont les plus prisées avec un taux chiffré de 50%. Et sont utilisées majoritairement pour la cacaoculture et l’hévéaculture, en plus des cultures destinées à la nourriture des ménages. Suivent en seconde position les bas-fonds qui représentent un pourcentage de 45%. En fin de compte, nous trouvons les forêts avec 05%, traduisant de facto la disparition de cet or “vert”. Ce ne sont plus les forêts de type noir ni denses qu’on retrouve sur le marché des ventes, mais des forêts secondaires ou de vieilles plantations abandonnées qui sont marchandées sous le vocable forêt.

De l’autre côté, à savoir dans les espaces périphériques au parc national de Taï, nous rencontrons les types similaires de terres culturales, avec des taux différents à certains points de vue de ceux du PNMP. Celles-ci sont mises en exergue par la figure 85 ci-haut désignée. Sur ce point et se référant à cette figure, ce type nouveau de parcelles de cultures cédées concernent de prime abord les parcelles de jachères pour la pratique de l’agriculture. Suivent en second nœud les bas-fonds et tertio les forêts. De manière spécifique, les nouvelles transactions du type jachère occupent la première place avec 50%. Le second rang revient aux bas-fonds pour un taux de 48%. Le dernier pallier est celui des forêts avec 02%. Somme toute, ce sont les jachères qui occupent la tête des acquisitions nouvelles des terres de cultures avec un pourcentage de 51.50. Elles sont secondées par les bas-fonds avec une estimation de 44%.

A la lumière de ce qui précède, ce sont les jachères qui meublent l’essentiel des nouvelles acquisitions foncières par les migrants agricoles des deux AP et dont la fertilité est essentiellement remise en cause. Cet état de fait est élucidé par les figures 86 et 87 :

**Figure 86 : Fertilité des nouvelles terres de culture cédées dans le PNMP**



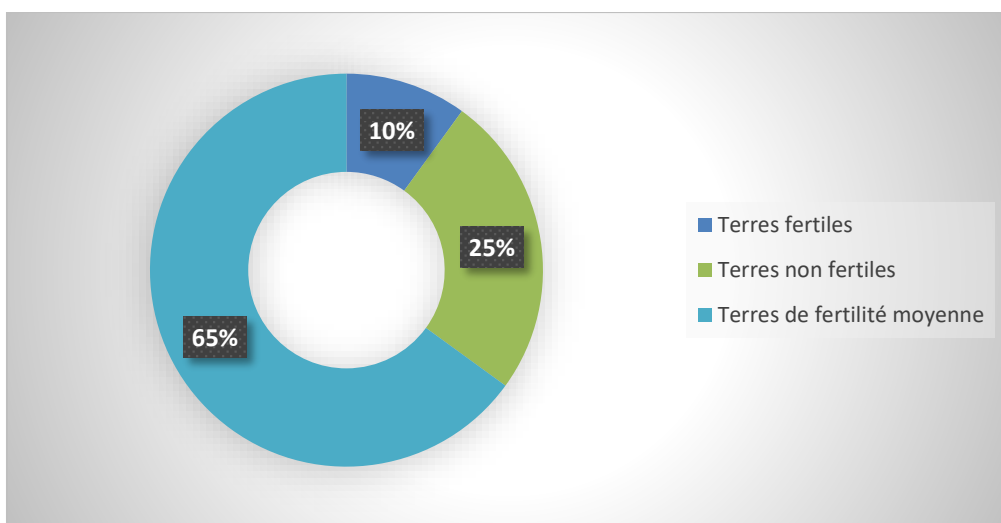
Source : Nos enquêtes, 2023

A propos de la fertilité des nouvelles surfaces de cultures, nous sommes appuyés sur les connaissances empiriques des migrants agricoles interviewés. A ce sujet, ils sont 56%, soit 246

à soutenir que ces nouvelles portions sont de moyenne fertilité. Comme explications, lesdits planteurs affirment que ces terres ne sont pas aussi riches que les forêts acquises auparavant, donc elles ne produisent pas assez, toutefois, sont-ils obligés de s’y adapter. De l’autre côté, ils sont 185, soit 44% à dire tout net que ces nouvelles parcelles sont infertiles, donc très pauvres. De toute manière, ils ne pourront pas tirer de grandes récoltes de celles-ci. A vrai dire, malgré les apports aux sols de cultures en intrants et autres produits phytosanitaires, la production n’est pas importante pour nourrir le ménage, mais encore faire face aux charges de la famille.

De même la figure 87 ci-dessous indique la fertilité des nouvelles terres de culture dans les alentours de l’autre parc, à savoir le PNT :

**Figure 87 : Fertilité des nouvelles terres de culture cédées dans le PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

Sur ce même point, 65% des planteurs rencontrés, au nombre de 190 d’entre eux, sont tous d’avis que ces surfaces de cultures nouvelles acquises sont de fertilité moyenne. Ce taux est bien supérieur à la frange des migrants agricoles du PNMP qui ont porté le même type de jugement sur ces nouvelles terres. En outre, ils sont 73 pour un taux de 25% à juger que ces surfaces nouvelles sont infertiles. Pour terminer, ils sont 29, soit 10% à porter un jugement qui contraste avec les deux groupes précédemment cités. Ceux-ci trouvent que ces nouvelles acquisitions foncières sont fertiles ; donc la production répond à leurs attentes.

Tout compte fait, les nouvelles terres de cultures acquises sont de fertilité moyenne et dont la productivité ne satisfait pas entièrement les migrants agricoles avec un taux de 60.30% et une population de 436 migrants concernés.

Au terme de l’analyse des incidences de la dynamique de la population rurale sur les pratiques agricoles de celle-ci, l’on retient de prime abord une inversion dans la qualité des cédants de terres arables puisque ce sont les allogènes Burkinabés et les allochtones Baoulés

qui se substituent dès lors aux autochtones pour toutes les transactions et cessions foncières. De plus, l'on note une modification des durées des contrats agricoles en ce sens que l'intervalle temporel de 02 à 03 ans qui est le plus prononcé. Lesquels contrats s'appliquent sur des parcelles culturales assez fragmentées dont le coût est exorbitant, car l'hectare de forêt s'adjudge à 250.000fr contre 150.000fr pour celui de jachère, jugée de moyenne fertilité par les migrants. Enfin, ces planteurs éprouvent des difficultés sérieuses à se trouver des manœuvres pour engager à telle enseigne que ce sont les contractuels qui sont assez utilisés dans les plantations.

Parallèlement à l'analyse des raisons qui ont milité la raréfaction des terres de cultures dans la zone du PNMP dans le premier volet, il s'agit pour nous de porter un regard critique sur celles de la seconde zone du PNT.

Par voie de conséquence, ils sont contraints de faire avec les parcelles culturales à superficies réduites. Ces nouvelles acquisitions sont soumises à réductions agraires à telle enseigne qu'il est extraordinaire d'avoir des parcelles au-delà de quatre (04) hectares, voire plus de 20 hectares dans un temps passé pas trop lointain.

C'est le tableau 28 suivant qui donne les indications précises sur les estimations en mesures agraires appliquées à ces nouvelles entités foncières.

Dans l'ensemble, les superficies à leur cédées par les nouveaux "vendeurs de terres" varient d'un quart ( $\frac{1}{4}$ ) d'hectare à plus de 03 hectares et pour les trois (03) types de surfaces agricoles acquises. Et cette réalité s'applique aux deux localités qui servent de référentiels d'étude pour la zone du parc national du Mont Péko comme l'indique le tableau ci-après déroulé :

**Tableau 28 : Superficies des nouvelles acquisitions foncières dans le PNMP**

Localités visitées	Type de terres cédées aux migrants agricoles	Estimation des différentes superficies obtenues						Total des migrants	Pourcentage
		¼ ha	½ ha	1 ha	2 ha	3 ha	+ de 3 ha		
<b>Bléniméouin</b>	<b>Bas-fonds</b>	02	07	02	01			<b>12</b>	<b>40.00</b>
	Frange des migrants bénéficiaires	06.67	23.33	06.67	03.33				
	<b>Forêts</b>		01	01				<b>02</b>	<b>06.67</b>
	Frange des migrants bénéficiaires		03.33	03.33					
	<b>Jachères</b>	01	05	06	02	01	01	<b>16</b>	<b>53.33</b>
	Frange des migrants bénéficiaires	03.33	16.67	33.33	06.67	03.33	03.33		
<b>Total des migrants bénéficiant de ces types de terres</b>		<b>03</b>	<b>13</b>	<b>09</b>	<b>03</b>	<b>01</b>	<b>01</b>	<b>30 sur un total de 33</b>	
<b>Pourcentage global des bénéficiaires</b>		<b>10.00</b>	<b>43.33</b>	<b>30.00</b>	<b>10.00</b>	<b>03.33</b>	<b>03.33</b>	<b>enquêtés, soit 90.91%</b>	
<b>Belle-ville</b>	<b>Bas-fonds</b>	03	07	06	03	01	01	<b>21</b>	<b>44.68</b>
	Frange des migrants bénéficiaires	06.38	14.89	12.77	06.38	02.13	02.13		
	<b>Forêts</b>		01		01			<b>02</b>	<b>04.26</b>
	Frange des migrants bénéficiaires		02.13		02.13				
	<b>Jachères</b>	04	07	09	01	02	01	<b>24</b>	<b>51.06</b>
	Frange des migrants bénéficiaires	08.51	14.89	19.15	02.13	04.26	02.13		
<b>Total des acquéreurs de ces types de terres agricoles</b>		<b>07</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>05</b>	<b>03</b>	<b>02</b>	<b>47 sur un total de 50</b>	
<b>Pourcentage global des bénéficiaires</b>		<b>14.89</b>	<b>31.92</b>	<b>31.92</b>	<b>10.64</b>	<b>06.38</b>	<b>04.26</b>	<b>enquêtés, soit 94.00%</b>	
<b>Total des acquéreurs de jachères, bas-fonds et forêts du PNMP</b>		<b>10</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>08</b>	<b>04</b>	<b>03</b>	<b>77 sur un total de 83</b>	
<b>Pourcentage total des bénéficiaires</b>		<b>12.99%</b>	<b>36.36%</b>	<b>31.17%</b>	<b>10.39</b>	<b>05.19</b>	<b>03.90</b>	<b>enquêtés, soit 92.77%</b>	

Source : Nos enquêtes, 2023

Effectivement, la superficie la plus importante faisant l'objet de cession, tant à Blériméouin qu'à Belle-ville est de ½ hectare, soit deux "carrés" avec respectivement un taux de 43.33% et 31.92% pour un nombre de bénéficiaires respectifs de 13 et 15 migrants agricoles. Et par type de parcelles cédées, notamment les bas-fonds, la superficie la plus indiquée est de ½ hectare pour les deux sites visités avec des chiffres de 23.33% et 14.89% avec le même nombre d'exploitants, soit 07. Juste après cette première frange de superficie, nous celle d'un hectare avec des taux de 06.67% et 12.77% pour une population agricole interrogée de 02 et 06 planteurs.

Pour ce qui est des jachères, la superficie la plus indiquée est d'un (01) hectare avec respectivement 33.33% contre 19.15% et un effectif de 06 et 09 planteurs de la même opinion pour ces villages témoins. Dans le même ordre d'idée, c'est la superficie identique de forêt cédée dans nos deux sites visités, à savoir ½ hectare avec 01 planteur acquéreur pour chacun des deux (02) villages ; ce qui donne des chiffres de 03.33 et 02.33% pour les sites visités de Blériméouin et Belle-ville. Ceci dit, ces différentes statistiques de superficies pour tous les trois (03) types de surfaces culturelles octroyées aux demandeurs certifient que la frange de ½ hectare, d'un taux de 36.36% avec 28 migrants concernés, est la plus importante. Après celle-ci, c'est la section d'un (01) hectare qui se positionne en second plan avec 31.17% pour 24 d'entre les migrants. Du reste, avec ces deux tendances chiffrées qui avoisinent 67.53%, et un nombre de 52 sur les 77 interrogés, traduisant à n'en point douter la rareté des terres de cultures dans les espaces environnants au parc de Mont Péko, car les superficies sont assez faibles.

En récapitulatif, la zone du PNMP se caractérise par une raréfaction des terres de cultures si bien que le niveau d'inaccessibilité à de nouvelles terres arables est au-dessus de 90% en plus de la jachère qui meuble les transactions liées au foncier en lieu et place de la forêt et dont la superficie octroyée aux nouveaux demandeurs n'excède pas un (01) hectare.

Partant de cette situation, il est question pour nous de se pencher sur cette même thématique foncière pour le second massif protégé qu'est le PNT. En effet, la raréfaction des terres agricoles dans le PNT est de mise et ce constat est sans équivoque. S'impose donc à nous la démarche d'analyse similaire que celle du PNMP ; d'où le choix de deux (02) localités à savoir Paulé Oula et Tiéoulé Oula. Ce le tableau 30 en est l'illustration.

Dans l'ensemble, la raison notable du manque criard de terres arables dans les espaces environnants au PNT est que les terres sont finies avec un taux chiffré de 71% de planteurs qui ont donné cette confirmation. C'est fort de cette inaccessibilité à la terre pour sa mise en valeur à dessein agricole qu'une nouvelle délimitation agraire est désormais appliquée aux demandes des migrants. C'est donc dans ce sens qu'abonde ce tableau:

**Tableau 29 : Superficies des nouvelles acquisitions foncières dans le PNT**

Localités visitées	Type de terres cédées aux migrants agricoles	Estimation des différentes superficies obtenues						Total des migrants	Pourcentage
		¼ ha	½ ha	1 ha	2 ha	3 ha	+ de 3 ha		
<b>Tiéoulé Oula</b>	<b>Bas-fonds</b>	<b>02</b>	<b>03</b>	<b>04</b>	<b>02</b>	<b>01</b>		<b>12</b>	<b>48.00</b>
	Frange des migrants bénéficiaires	08.00	12.00	16.00	08.00	04.00			
	<b>Forêts</b>			01				<b>01</b>	<b>04.00</b>
	Frange des migrants bénéficiaires			04.00					
	<b>Jachères</b>		01	04	05	02		<b>12</b>	<b>48.00</b>
	Frange des migrants bénéficiaires		04.00	16.00	20.00	08.00			
Total des migrants bénéficiant de ces types de terres agricoles de Tiéoulé Oula		02	04	09	07	03		<b>25 sur un total de 26</b>	
<b>Pourcentage global des bénéficiaires</b>		<b>08.00</b>	<b>16.00</b>	<b>36.00</b>	<b>28.00</b>	<b>12.00</b>		<b>enquêtés, soit 96.15%</b>	
<b>Paulé Oula</b>	<b>Bas-fonds</b>		02	05	06			<b>13</b>	<b>44.83</b>
	Frange des migrants bénéficiaires		06.90	17.24	20.69				
	<b>Forêts</b>			01				<b>01</b>	<b>03.45</b>
	Frange des migrants bénéficiaires			03.45					
	<b>Jachères</b>	01	03	05	04	01	01	<b>15</b>	<b>51.72</b>
	Frange des migrants bénéficiaires	06.67	20.00	33.33	26.67	06.67	06.67		
Total des migrants bénéficiant de ces types de terres agricoles de Paulé Oula		01	05	11	10	01	01	<b>29 sur un total de 29</b>	
<b>Pourcentage global des bénéficiaires</b>		<b>03.45</b>	<b>17.24</b>	<b>37.93</b>	<b>34.48</b>	<b>03.45</b>	<b>03.45</b>	<b>enquêtés, soit 100%</b>	
<b>Total des migrants bénéficiant de jachères, bas-fonds et forêts du PNT</b>		<b>03</b>	<b>09</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>04</b>	<b>01</b>	<b>54 sur un total de 55</b>	
<b>Pourcentage total des bénéficiaires</b>		<b>05.56</b>	<b>16.67</b>	<b>35.18</b>	<b>33.33</b>	<b>07.41</b>	<b>01.85</b>	<b>enquêtés, soit 98.18%</b>	

*Source : Nos enquêtes, 2023*

En ce qui concerne les superficies des surfaces agricoles consenties aux migrants, la plus importante à Tiéoulé Oula est celle d'un (01) hectare avec 36.00% et un effectif de 09 exploitants agricoles. La seconde superficie est de deux (02) hectares avec une statistique de 28.00% et 07 planteurs qui sont de ce point de vue. Et par type de parcelles cédées, le tableau indique la superficie la plus prononcée pour les bas-fonds est d'un (01) hectare, ce qui équivaut à 16.00% et un nombre de 04 planteurs ; suivie de celle de ½ hectare pour 12.00% pour un groupe de 03 exploitants agricoles recensés. Pour ce qui est des jachères, la frange la plus importante est de deux (02) hectares se chiffrant à 20.00% et un nombre de 07 concernés. Cette frange est secondée par celle d'un (01) hectare avec un taux de 16.00% et un effectif de la même opinion de 04 planteurs. Pour la forêt, il concerne 01 planteur qui s'est octroyé un (01), donnant un pourcentage de 04.00. Également, à Paulé Oula, la plus importante des superficies octroyées aux migrants enquêtés est un (01) hectare avec 37.93% et un nombre de 11 exploitants interrogés. Vient en second plan la frange de deux (02) hectares avec 34.48% et un effectif du même avis de 10 planteurs. Et en troisième lieu celle de ½ hectare avec 17.24% et un nombre de 05 personnes concernées. Revenant à la spécificité des types de potentialités foncières en fonction des mesures agraires appliquées traditionnellement à leurs plantations (mesures effectuées à l'aide de corde), les jachères d'un (01) hectare sont à la première loge avec 33.33% et 05 planteurs du même point de vue ; ensuite la seconde loge de deux (02) hectares qui se chiffre à 26.67% et 04 migrants. Puis, en second volet, les bas-fonds de deux (02) hectares avec 20.69% dont 06 exploitants sont concernés, côtoyés par les parcelles d'un (01) hectare se chiffrant à 17.24% et un effectif de 05. Comme à Tiéoulé Oula, les forêts ferment la marche avec une superficie d'un (01) hectare, dont le taux est de 03.45% dans ce type de transaction. En clair, la superficie de terres pour les activités agricoles la plus cédée pour le PNT est d'un (01) hectare pour les trois types avec un chiffre de 35.19% et un effectif de 19 exploitants. A côté de celle-ci, c'est la frange de deux (02) hectares qui vient en second relief avec 33.33%. Dans cette deuxième zone, la superficie des transactions foncières est plus révélatrice que celle du PNMP, car elle est d'un (01) hectare à contrario de la première qui est de ½ hectare. En somme, les deux zones du PNMP et du PNT se caractérisent par une raréfaction des terres de cultures si bien que le niveau d'inaccessibilité à de nouvelles terres arables est plus précisément 91.23% pour 52 sur 57 migrants enquêtés. En plus, c'est la jachère qui est au cœur des transactions foncières au détriment de la forêt et dont la superficie la plus octroyée est d'un (01) hectare. Pourtant, les deux zones d'études connaissent une évolution continue de sa population rurale conduisant à une dégradation accélérée du couvert végétal. C'est cette thématique qui constitue l'essence du quatrième chapitre de notre travail.

## **CHAPITRE 4 : DEGRADATION RAPIDE DU COUVERT FORESTIER DANS LES AIRES PROTEGEES DU MONT PEKO ET DE TAI**

### **4.1. Manifestations de la dégradation rapide du couvert forestier dans les aires**

Les pratiques foncières constituent le socle des activités anthropiques des populations agricoles des espaces périphériques des deux parcs en vue de l'exploitation de ses produits forestiers ligneux et non ligneux. Ainsi, ces actions humaines modifient la mosaïque paysagère au point où ses manifestations sont répertoriées à trois niveaux : (i) la forêt, (ii) le sol et (iii) les eaux.

#### **4.1.1 Impacts des manifestations de la dégradation au niveau de la rente forestière**

En effet, pour les manifestations au niveau de la forêt tant au niveau de la forêt dense que dégradée, nous assistons à :

- Une dégradation de la forêt en ce sens où l'augmentation de la forêt (1797,33 ha) est liée à l'exploitation forestière illégale au sein du parc mais aussi à la conversion des terres forestières en terres agricoles. En effet la coupe du bois pour la vente ou pour créer des espaces agricoles peuvent entrainent une dégradation progressive de la forêt. Ainsi, une forêt peu défrichées fini par devenir une forêt dégradée. De plus, à travers les 4170,91 ha correspondant à un gain de 0,90 % de forêt dégradée, et la perte des terres agricoles observées dans le parc de 2002 à 2013, on constate une transition des cultures vers des forêts dégradées. En effet, les terres cultivées ou mises en jachères depuis 2002 ont été abandonnées permettant une régénération naturelle de la forêt jusqu'au stade de forêt dégradée. La forêt n'étant pas complètement restaurée, les efforts des autorités et les engagements de l'État se font ressentir ;
- Une forte régression de la forêt dense puisque la forte diminution de la forêt dense de 12252,23 ha (-45,06 %) est liée à la déforestation massive et à l'expansion agricole dans le parc. En effet, les activités humaines telles que l'agriculture, l'exploitation forestière qui se sont amplifiées de 2002 à 2013 ont entrainé une perte considérable de la couverture forestière primaire dans le parc mais aussi autour de l'AP ;
- Une augmentation signifiante de la forêt dégradée d'autant plus que l'augmentation de 4573,49 ha de forêt dégradée (16,82 %) est liée à une succession écologique des terres anciennement utilisées pour l'agriculture et à la transition de cultures vers les forêts dégradées grâce aux efforts menés par l'État. En effet, les zones autrefois cultivées ou en jachère ont été partiellement recolonisées par la végétation. Toutefois, la densité forestière n'est pas complète pour tendre vers la structure d'un feuillage dense typiquement des forêts denses.

Ce niveau de dégradation rapide du couvert forestier est indiqué par les tableaux 30 et 31 :

**Tableau 30 : Tableau synthétique de la dégradation du parc du Mt Péko de 2002 à 2023**

<b>Parc national du Mont Péko</b>						
Classes	2002		2013		2023	
	Superficies (ha)	Pourcentages (%)	Superficies (ha)	Pourcentages (%)	Superficies (ha)	Pourcentages (%)
Forêt dense	24412,29	89,77	12160,06	44,72	15804,77	58,12
Forêt dégradée	2108,93	7,76	3906,26	14,36	8479,75	31,18
Surface non végétale	672,51	2,47	11127,41	40,92	2909,21	10,70
Total Végétation	26521,22	97,53	16066,32	59,08	24284,52	89,30
TOTAL	27193,73	100	27193,73	100	27193,73	100

**Tableau 31 : Tableau synthétique de la dégradation du parc de Taï de 2002 à 2023**

<b>Parc national de Taï</b>						
Classes	2002		2013		2023	
	Superficies (ha)	Pourcentages (%)	Superficies (ha)	Pourcentages (%)	Superficies (ha)	Pourcentages (%)
Forêt dense	445638,30	96,25	447736,46	96,71	438994,68	94,82
Forêt dégradée	10106,73	2,18	14277,64	3,08	22390,01	4,84
Surface non végétale	7241,45	1,56	972,38	0,21	1601,79	0,35
Total Végétation	530526,56	114,59	623348,16	134,64	585599,81	126,48
TOTAL	462986,48	100	462986,48	100	462986,48	100

#### 4.1.2 Dégradation du couvert forestier et des sols du Mont Péko et Taï

Ainsi dit ces manifestations de la dégradation du couvert forestier impactent également le sol.

Cet état de fait se traduit par :

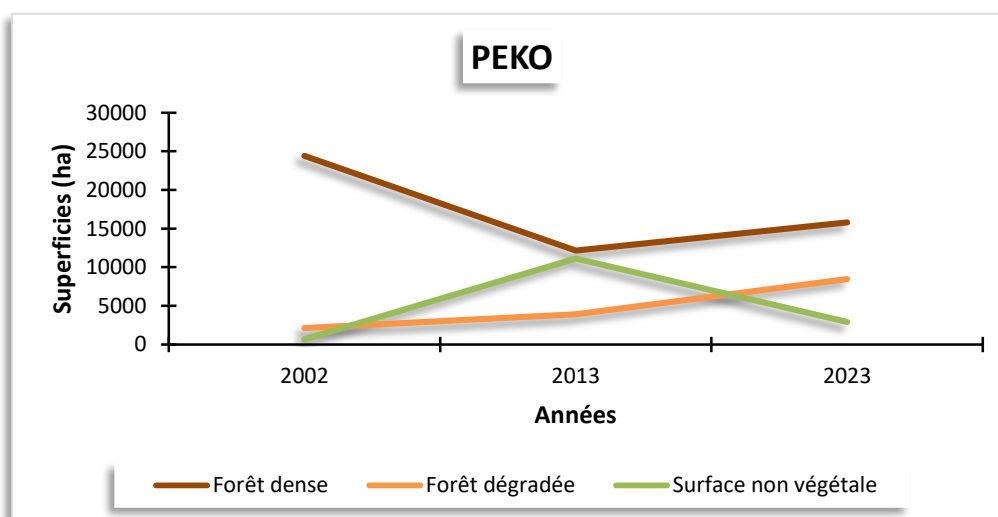
- Une diminution des sols nus et affleurements rocheux car la légère diminution des sols nus et affleurements rocheux (-61,23 ha) est liée à plusieurs facteurs. Parmi ces facteurs, on peut citer la recolonisation végétale et la conversion des terres agricoles. En effet, la régénération naturelle ou à la reforestation dans certaines zones expliquent cette diminution légère du fait des efforts de restauration écologique ou encore l'espace qui a été converti en terres agricoles dans l'utilisation des terres dans le parc ;
- Une augmentation des sols nus et affleurements rocheux qui se justifie par une augmentation de 470,96 ha (1,73 %). Elle s'explique par l'érosion qui est importante dans l'ouest ivoirien et l'évolution des conditions climatiques pas toujours favorables.
- Une réduction des terres agricoles et des jachères qui s'explique par la réduction des terres agricoles de 5851,91 ha, soit une baisse de 1,26 %. Il résulte d'un abandon progressif des terres cultivées à l'intérieur du parc. Cela est dû à une régulation renforcée

des activités agricoles illégales par les autorités. En effet, des efforts de conservation, tels que les initiatives gouvernementales ou des projets de reboisement, ont considérablement contribué à réduire la superficie des terres agricoles au profit de la restauration de la forêt dans le parc.

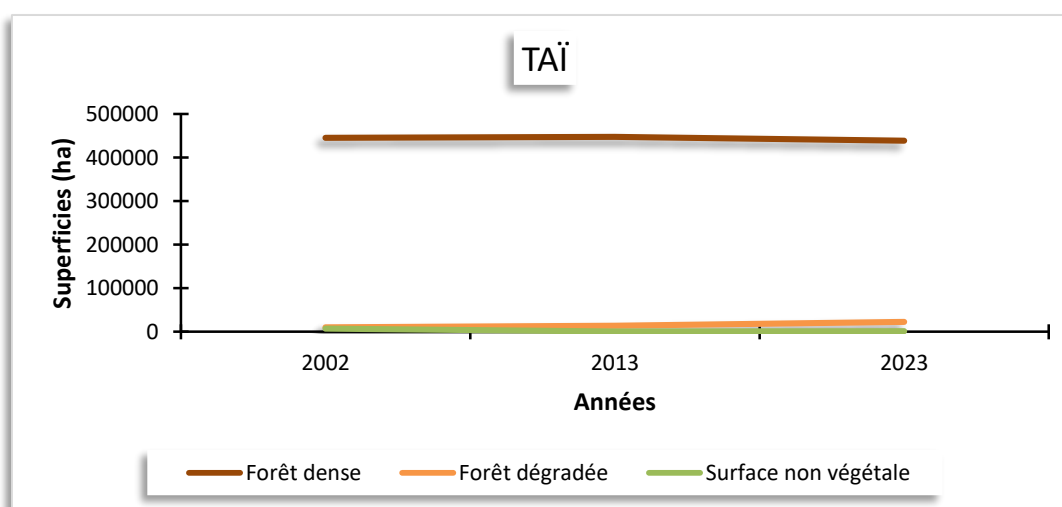
- Une faible régression des zones d'eau : en ce sens que la variabilité climatique dont les causes sont nombreuses est le résultat de cette diminution de 419,28 ha (-0,09 %) des cours d'eau présents dans les parcs. La déforestation partielle entraîne la réduction des quantités pluviométriques, ce qui induit la baisse du niveau des eaux de ces parcs.

Cette dégradation de la rente forêt et des sols est mise en relief par les figures 88 et 89 suivantes :

**Figure 88 : Dynamique du couvert forestier et du sol du parc national du Mont Péko de 2002 à 2023**



**Figure 89 : Dynamique du couvert forestier et du sol du parc de Taï de 2002 à 2023**



A côté des manifestations de la dégradation du couvert forestier des deux (02) aires protégées élucidées ci-haut, il nous est paru logique d'en énumérer les acteurs. C'est donc la trame du second volet de notre chapitre.

#### **4.2. Les acteurs de la dégradation exponentielle du couvert forestier des aires protégées**

Au travers de nos investigations, ceux des impacts pertinents de la croissance de la population sur les pratiques foncières portent sur la qualité des nouveaux cédants de terres, la modification des contrats agricoles et de la durée de ceux-ci, la fertilité des parcelles de cultures fragmentées, l'utilisation de manœuvres agricoles, les types de manoeuvrages nouveaux et la période de rémunération... Cette méthodologie de travail s'applique aux migrants du Mont Péko et de Taï.

##### **4.2.1. Causes de la dégradation rapide du couvert forestier**

Ces parcs nationaux sont situés à proximité des établissements humains et les populations les exploitent à des fins diverses (alimentaires, thérapeutiques, culturelles et commerciales...), au mépris de la loi. Cet état de fait est mis en lumière par le tableau 32 qui fait état de la vulnérabilité de ces deux parcs nationaux de l'ouest ivoirien :

**Tableau 32 : Etat de vulnérabilité des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï du fait des pressions anthropiques**

<b>Type d'aire protégée</b>	<b>Formes de pressions anthropiques</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Taux d'infiltration (estimation en %)</b>
Parc national du Mont Péko	Défrichements et Exploitations agricoles, Braconnage, Exploitations forestières	<b>34.000</b>	<b>Non déterminé</b>
Parc national de Taï	Braconnage, Orpaillage, Défrichements et Exploitation agricoles, Pêche, Prélèvements de produits forestiers ligneux et non ligneux	<b>330.000</b>	<b>1%</b>

*Source : UICN-BRAO (2008)*

A la lecture du tableau ci-dessus, nous remarquons que ces parcs nationaux subissent des pressions anthropiques à des fins diverses. Au regard des différentes formes de pressions, nous pouvons déduire qu'ils sont exploités par les populations à des fins économiques et pour une utilisation directe des ressources naturelles. En effet, l'exploitation à but économique se fait principalement pour l'agriculture car les populations riveraines de ces massifs ont pour activités principales l'agriculture. D'ailleurs, la dégradation des sols ruraux trouve son explication par la pratique d'une agriculture itinérante sur brûlis, abusive et illicite dans certains cas. D'autres formes de pressions telles que l'exploitation forestière, minière, et le braconnage à but commercial ont également un caractère économique. En effet, le caractère commercial qui les

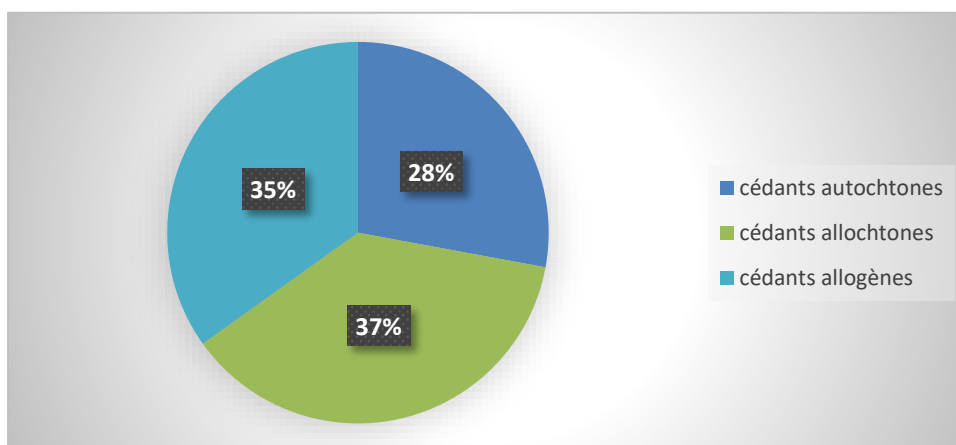
motive s'explique, le plus souvent, par la pauvreté des populations et leur besoin de développement. Par ailleurs, ces espaces sont exploités par les populations riveraines à des fins alimentaires, médicinales, sociales et culturelles ; en témoigne le braconnage familial et les prélèvements de produits forestiers secondaires hors du contrôle de l'Autorité. Ils sont donc les espaces sur lesquels les migrants agricoles trouvent des ressources nécessaires pour satisfaire toute sorte de besoins. On assiste également à une persistance de l'orpaillage clandestin dans ces zones. Alors que cette pratique illégale entraîne des dommages environnementaux majeurs. En effet, le mercure utilisé pour amalgamer l'or et un polluant dangereux. Lorsque ce polluant dangereux est exploité dans des rivières, le processus permet à des bactéries de transformer le mercure en méthylmercure, un neurotoxique puissant, qui est ingéré par les êtres vivants à proximité. Les poissons carnivores vivants dans ces zones sont alors contaminés et, suivant la chaîne alimentaire, la population locale qui s'en nourrit aussi (Novethic, 2021). Également, l'orpaillage illégal entraîne une déforestation massive et le développement de trafics de drogues, d'armes et de personnes, mettant en danger la population locale. Enfin, l'orpaillage illégal entraîne également des conséquences sociales et économiques : des conflits locaux éclatent du fait de cette exploitation illégale.

#### 4.2.2. De la qualité des acteurs principaux de la dégradation sans précédent du couvert

Pour mieux cerner la qualité des acteurs, il est question pour nous de porter un regard critique sur les cédants des nouvelles terres agricoles. Il s'agit d'une catégorie nouvelle de cédants constitués de non nationaux (les allogènes) et de nationaux (les allochtones).

Les figures 90 et 91 sont à titre d'illustration :

**Figure 90 : Qualité des nouveaux cédants des nouvelles terres de cultures dans le PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

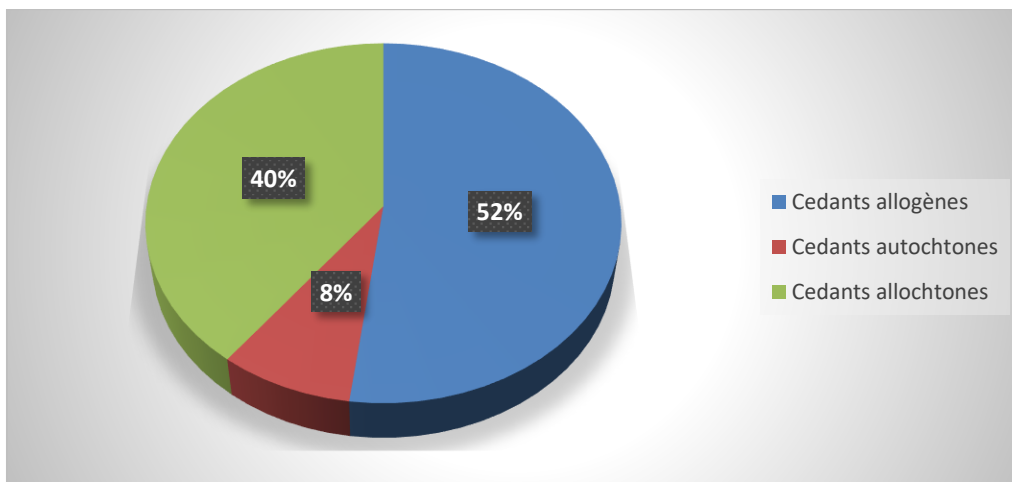
De nos interviews dans les localités parcourues, s'en dégage-t-il trois (03) ordres de cédants de terres de cultures, se démarquant de l'ancienne donne qui était uniquement réservée aux

autochtones. Aujourd'hui, le constat est plus qu'interpellateur d'autant plus que nous avons une implication assez poussée des allogènes et allochtones dans cette zone au point de reléguer les tuteurs autochtones au dernier rang. Ainsi, les cédants se déclinent comme suit :

- Les allogènes sont les plus impliqués avec 37% et un groupe de 108 migrants concernés ;
- Ensuite viennent les allochtones pour un taux de 35% et un effectif de 102 ;
- En dernier pan, les autochtones, anciennement principaux cédants de parcelles culturelles, avec un pourcentage de 28 pour un effectif de 82 exploitants.

Ce sont les mêmes qualités de cédants de terres que l'on retrouve dans les localités avoisinant le PNMP tel que mis en lumière par la figure 91 :

**Figure 91 : Qualité des nouveaux cédants de terres culturelles dans le PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2023

Ils sont donc 52% d'allogènes pour 224 migrants concernés qui sont les plus importants dans ces nouvelles transactions foncières. Ceux-ci sont suivis par les allochtones avec un chiffre de 40% et un effectif de 172 d'entre eux. Le dernier volet est celui occupé par les autochtones dont le pourcentage fait 08 et un nombre de 35 exploitants agricoles.

Au total, pour les deux entités forestières, ce sont 332 migrants allogènes équivalant à 45.92% qui sont impliqués dans les transactions liées au foncier rural dans les environs de ces deux aires protégées. C'est la frange la plus importante. Elle est suivie par les allochtones avec un effectif de 274 pour un taux chiffré de 37.90%. Ainsi, le cumul des deux types d'exploitants agricoles donne une statistique de 606 avec un pourcentage de 83.82. Et en dernier ressort, nous avons les autochtones avec un taux de 16.18% et une population de 117.

Spécifiquement, lors de nos investigations dans notre zone d'étude, nous avons pu dresser de façon subjective établir les profils ethnique et nationalitaire des cédants nouveaux des terres culturelles. Et c'est le tableau 33 qui en donne les détails :

**Tableau 33 : Nationalités des allogènes et ethnies des nouveaux cédants de terres dans le  
PNMP**

	Nationalités des allogènes cédants de surfaces de cultures nouvelles					Ethnies des allochtones cédants de surfaces de cultures nouvelles						
	Burkinabé	Malienn	Guinéenne	Bénoïse	Togolaise	Baoulé	Agni	Abron	Lobi	Sénoufo	Koulango	Yacouba
Blénioméouin	06	04	02	01	01	03	01	02	01	02	01	01
Pourcentage	42.86	28.57	14.29	07.14	07.14	27.27	09.09	18.18	09.09	18.18	09.09	09.09
Belle-ville	08	05	04	01	01	05	01	02	02	04	02	01
Pourcentage	42.10	26.32	21.05	05.26	05.26	29.41	05.88	11.76	11.76	23.53	11.76	05.88
<b>Total PNMP</b>	<b>14</b>	<b>09</b>	<b>06</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>08</b>	<b>02</b>	<b>04</b>	<b>03</b>	<b>06</b>	<b>03</b>	<b>02</b>
<b>Taux global du PNMP</b>	<b>42.43</b>	<b>27.27</b>	<b>18.18</b>	<b>06.06</b>	<b>06.06</b>	<b>28.57</b>	<b>07.14</b>	<b>14.29</b>	<b>10.71</b>	<b>21.44</b>	<b>10.71</b>	<b>07.14</b>

*Source : Nos enquêtes, 2023*

Aujourd'hui, la tendance s'est inversée au point que les migrants agricoles sont devenus les principaux cédants de terres de cultures. Ils sont constitués d'allogènes et d'autochtones dont les nationalités et ethnies sont illustrées par le tableau 33 ci-dessus.

Au titre des nationalités des allogènes qui sont impliqués dans la marchandisation des parcelles de cultures, les Burkinabés sont au premier rang et les Maliens en second pan. Pour les chiffres, à Blénioméouin, ce sont 06 Burkinabés, soit 42.86% qui sont des cédants de terres contre 04 Maliens avec un taux de 28.57%. De surcroit, c'est la même configuration à Belle-ville : ce sont 08 Burkinabés avec un pourcentage de 42.10 et 05 Maliens qui donnent un taux de 26.32%.

En somme, conformément aux statistiques précédentes, ce sont les Burkinabés qui sont les principaux acteurs des "ventes" des entités foncières avec 42.43% et pour 14 impliqués. Ils sont accompagnés dans cette tâche par les Maliens qui représentent 27.27% pour 09 d'entre eux.

Mais à bien considérer les choses, cette activité pourvoyeuse de dividendes pécuniaires n'est pas du ressort exclusif des seuls allogènes. Les allochtones de ces localités dont les ethnies sont consignées dans ledit tableau sont concernés.

A ce sujet, le premier groupe d'allochtones qui s'est investi dans la cession de terres agricoles aux demandeurs sont les Baoulés avec 27.27%, pour 03 d'entre eux à Blénioméouin et 29.41%, pour 05 desdits migrants à Belle-ville. Sur cette lancée, ce sont les Sénoufos qui occupent la seconde place avec 18.18% et 02 d'entre ces derniers à Blénioméouin tandis qu'à

Belle-ville, le pourcentage est de 23.53 pour 04 qui s'adonnent à ladite pratique foncière. En dernier lieu, se trouvent les Abrons avec 18.18% et 02 impliqués dans la première localité contre 11.76% pour 02 d'entre eux à Belle-ville. Au final, ce sont les Baoulés qui sont acteurs au premier plan des allochtones qui se sont mués en autochtones pour des acquisitions de parcelles de cultures avec 28.57% et 08 concernés. Ils sont secondés par les Sénoufos avec 21.44% et 06 qui se sont illustrés pour cette activité.

De même, dans les périphéries du parc de Taï, nous assistons à cette inversion au niveau des acteurs cédants les terres arables. Ce sont les "nouveaux venus" en lieu et place des autochtones tel que mis en exergue par le tableau 34 :

**Tableau 34 : Nationalités des allogènes et ethnies des nouveaux cédants de terres dans le PNT**

	Nationalités des allogènes cédants de surfaces de cultures nouvelles					Ethnies des allochtones cédants de surfaces de cultures nouvelles						
	Burkinabé	Maliennne	Guinéenne	Bénoïse	Libérienne	Baoulé	Agni	Abron	Lobi	Sénoufo	Koulango	Wobé
Tiéoulé Oula	05	02	01	01	01	02	01	02	01	02	01	
Pourcentage	50.00	20.00	10.00	10.00	10.00	22.22	11.11	22.22	11.11	22.22	11.11	
Paulé Oula	07	05	01	02	01	03		02	01	04	01	01
Pourcentage	43.75	31.25	06.25	12.50	06.25	25.00		16.68	08.33	33.33	08.33	08.33
<b>Total du PNT</b>	<b>12</b>	<b>07</b>	<b>02</b>	<b>03</b>	<b>02</b>	<b>05</b>	<b>01</b>	<b>04</b>	<b>02</b>	<b>06</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
<b>Taux du PNT</b>	<b>46.15</b>	<b>26.93</b>	<b>07.69</b>	<b>11.54</b>	<b>07.69</b>	<b>23.81</b>	<b>04.76</b>	<b>19.05</b>	<b>09.52</b>	<b>28.58</b>	<b>09.52</b>	<b>04.76</b>

Source : Nos enquêtes, 2023

C'est qu'en effet ces deux (02) maillons de l'exploitation agricole dans l'espace riverain au parc de Taï sont devenus des acteurs importants dans les cessions dans ladite zone. Ils sont donc 26 allogènes pour un taux de 45.61% et 21 allochtones avec un pourcentage 36.84 qui s'y investissent. En clair, les deux (02) groupes dont l'effectif est de 47 exploitants équivaut à un chiffre de 82.46%. De manière détaillée, à Tiéoulé Oula, le tableau indique que les ressortissants Burkinabés sont les plus représentatifs dans les cessions de terres agricoles avec 50.00% pour 05 d'entre eux impliqués. Suivent dans l'ordre décroissant les Maliens avec 20.00% et 02 migrants cédants. Pour ce qui est des allochtones, les Baoulés sont aux devants des transactions avec 02 impliqués et un chiffre de 22.22. C'est le même taux pour les Sénoufos et avec le nombre identique de migrants. Aussi, nous retrouvons les mêmes acteurs du foncier à Paulé Oula avec une variation dans les pourcentages. A titre d'exemple, le taux le plus important est

celui des Burkinabés avec 43.75% et un nombre de 07 ; contre 31.25% pour les Maliens avec un effectif de 05. Du côté des allochtones, les Sénoufos sont en première ligne avec 33.33% pour 04 concernés. Viennent en second plan, les Baoulés avec 25% pour 03 migrants impliqués dans les “ventes” de terres.

En somme, ce sont les allogènes Burkinabés (les non nationaux) et les nationaux allochtones Baoulés qui se substituent aux autochtones dans toutes les cessions des terres arables pour l’agriculture.

#### 4.2.3. Incidence significative sur la tarification des nouvelles transactions foncières

Dans les périphériques du parc du Mont Péko comme celui de Taï, l’on note une augmentation des coûts de cession et une modification des superficies des parcelles obtenues par les “nouveaux venus”. Ce sont les tableaux 35 et 36 renseignés qui en sont les illustrations :

**Tableau 35 : Coût de l’hectare des nouvelles surfaces culturales dans le PNMP**

Localité \ Coût	Coût de l’hectare de jachère						Coût de l’hectare de forêt					
	50.000fr	100.000fr	150.000fr	200.000fr	250.000fr	Plus de 250.000fr	50.000fr	100.000fr	150.000fr	200.000fr	250.000fr	Plus de 250.000fr
Bléniméouin	02	05	08	01						01		01
Pourcentage	12.50	31.25	50.00	06.25						50.00		50.00
Belle-ville	01	07	13	02	01						01	01
Pourcentage	04.17	29.17	54.17	08.33	04.17						50.00	50.00
<b>Total du PNMP</b>	<b>03</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>03</b>	<b>01</b>					<b>01</b>	<b>01</b>	<b>02</b>
<b>Taux global du PNMP</b>	<b>07.50</b>	<b>30.00</b>	<b>52.50</b>	<b>07.50</b>	<b>02.50</b>					<b>25.00</b>	<b>25.00</b>	<b>50.00</b>

Source : Nos enquêtes, 2023

En fait, ce sont uniquement les jachères en grande proportion qui sont vendues entre 50.000fr et 200.000fr à l’hectare. Puis, la frange de coût la plus prononcée est celle de 150.000fr à l’hectare que nous nous trouvons à Bléniméouin ou à Belle-ville avec respectivement 50% pour 08 migrants et 54.17% pour 13 d’entre eux. Ensuite nous avons la section de 100.000fr à l’hectare de jachère qui représente 31.25% et 29.17% pour dans l’ordre 05 et 07 planteurs interviewés. Ainsi, dans l’ensemble ils sont 52.50% pour 21 migrants des deux villages enquêtés à s’octroyer des parcelles de jachères pour un coût de 150.000fr. Selon le tableau, ils sont 04 migrants agricoles à s’en acquérir dont 03 de 200.000fr pour un pourcentage de 07.25

et 01 de 250.000fr avec un taux de 02.50%. La résultante de ces pourcentages (07.25% et 02.50%) traduit une augmentation pécuniaire très significative des transactions foncières liées au type jachère.

Que dire de l'entité « forêt » qui connaît à son tour une augmentation du prix de l'hectare qui part de 200.000fr à plus de 250.000fr. Pour ce cas échéant, ils sont 02 migrants à Bléniméouin qui ont pu s'en procurer à hauteur de 200.000fr pour l'un et l'autre à 300.000fr. De même, ils sont 02 planteurs de Belle-ville à acquérir de la forêt pour 250.000fr l'un et 350.000fr l'autre. Au final, ils sont 02, soit 50% à avoir l'hectare de forêt entre 200.000 et 250.000fr pendant que l'autre frange de 50% concerne les acquisitions situées entre 300.000 et 350.000fr. Certes, les coûts de forêt connaissent une surenchère, mais cela tranche de façon drastique avec les anciennes pratiques de dons, de dons de boissons ou de kola faits aux tuteurs autochtones par les populations agricoles en quête de terres arables.

De l'autre côté, nous retrouvons les différents types de parcelles culturelles que les migrants se procurent. Elles sont, comme constaté dans le PNMP, conditionnées par le facteur superficie et sont soumises à une augmentation des coûts de cession. D'ailleurs, le tableau 36 apporte les indications sur le coût des nouvelles terres cédées :

**Tableau 36 : Coût de l'hectare des nouvelles surfaces culturelles dans le PNT**

Coût Localité	Coût de l'hectare de jachère						Coût de l'hectare de forêt					
	50.000fr	100.000fr	150.000fr	200.000fr	250.000fr	Plus de 250.000fr	50.000fr	100.000fr	150.000fr	200.000fr	250.000fr	Plus de 250.000fr
Tiéoulé Oula	02	04	06	01								01
Pourcentage	15.38	30.77	46.15	07.69								100.00
Paulé Oula	01	04	07	02	01						01	
Pourcentage	06.67	26.67	46.67	13.33	06.67						100.0	
<b>Total du PNT</b>	<b>03</b>	<b>08</b>	<b>13</b>	<b>02</b>	<b>02</b>						<b>01</b>	<b>01</b>
<b>Taux global du PNT</b>	<b>10.71</b>	<b>28.57</b>	<b>46.43</b>	<b>07.14</b>	<b>07.14</b>						<b>50.00</b>	<b>50.00</b>

Source : Nos enquêtes, 2023

A cet égard, selon le tableau qui traite simultanément du type de parcelle et des superficies, le type de parcelles le plus prisé actuellement est la jachère pour les deux (02) localités. Concrètement, à Tiéoulé Oula, ils sont 12 migrants à bénéficier de parcelles de jachère pour un pourcentage de 48. C'est la même statistique pour le type des bas-fonds, soit 48% et 12 d'entre eux recensés. Le troisième type à savoir les forêts fait 04% avec 01 planteur qui est concerné. Or à Paulé Oula, les migrants qui bénéficient de jachères sont 15, ce qui donne un taux de

51.72% ; contre 13 concernés par les bas-fonds pour 44.83% et à la fin 01 planteur qui s'est vu octroyer une parcelle de forêt pour un chiffre de 03.45%.

En bref, dans la zone du PNT, la jachère est le type le plus octroyé avec 50.00% pour 27 migrants qui sont de cet avis. Elle est côtoyée par les bas-fonds pour 46.30% et 25 d'entre eux.

Tout comme dans le PNMP, les parcelles de bas-fonds ne sont pas soumises à des transactions de vente ; mais plutôt elles sont mises en location, soit en nature ou en argent. Sont concernées les jachères dont le coût oscille entre 50.000fr et 250.000fr pour l'hectare que nous soyons à Tiéoulé Oula ou à Paulé Oula, et les forêts qui se négocient entre 200.000fr et 300.000fr à l'hectare. Dans ces localités témoins, le taux le plus prononcé du coût de l'hectare de jachère est de 150.000fr avec 46.43% pour un nombre de 13 migrants. Ce coût qui suit est celui de 100.000fr pour un pourcentage de 28.57 et un effectif de 08 exploitants agricoles. Pour celui de la forêt, le taux référentiel du coût à l'hectare de 50.00% équivaut à 250.000fr.

Plus précisément, le coût des parcelles de jachères à Tiéoulé Oula, le taux le plus indicateur est de 46.15% et prend en compte le coût de 150.000fr contre 30.77% au coût de 100.000fr tandis que l'hectare de forêt fait 300.000fr. Dans la même veine, à Paulé Oula, le coût de l'hectare de la jachère le plus prononcé est de 150.000fr et un taux de 46.67% pour un nombre de 07 migrants. Lequel taux est suivi de 26.67% avec une population de 04 exploitants agricoles, et dont le coût est de 100.000fr pendant que l'hectare de forêt est de 250.000fr.

## **Conclusion partielle**

L'analyse de la seconde partie de notre étude permet de confirmer l'assertion selon laquelle que l'ouest de la Côte d'Ivoire qui se caractérise par une croissance sans cesse de sa population rurale, connaît une saturation foncière véritable. L'utilisation des images satellites Landsat sur la période 2002 à 2023 démontre une utilisation non maîtrisée du sol qui est fortement marquée par une rapide progression des espaces de cultures et d'habitats spontanés. En outre, cette dynamique démographique suscite non seulement des problèmes liés au foncier, mais également, a des répercussions sur les pratiques agricoles desdites populations rurales. Cela se concrétise par une inversion de qualité des cédants de terres avec une catégorie nouvelle constituée par les allogènes Burkinabés et les allochtones Baoulés. Cependant, ces zones sont conditionnées par un manque criard de manœuvres agricoles et conséquemment se développent dans ces zones d'autres formes de manoeuvrages dont l'objectif primordial est de soutenir les migrants visés dans les tâches liées aux plantations. Tous ces résultats sus-cités confirment l'étroite relation entre la croissance démographique rurale, la fragmentation des rentes naturelles et dégradation des pratiques culturelles et agricoles.

Ainsi, l'hypothèse 2 selon laquelle « la croissance de la population dans les espaces environnants aux aires protégées du Mont Péko et de Taï a induit une dégradation de leur couvert forestier du fait de l'extension des cultures au-delà des limites » est confirmée.

## **CONCLUSION DE LA PARTIE 2**

Des chapitres 3 et 4 ci-dessus, nous soutenons que la forte croissance démographique observée dans les alentours aux parcs du Mont Péko et de Taï impacte le foncier et participe à la dégradation du couvert forestier. En effet, l'intensification inquiétante des pratiques agricoles et foncières des populations riveraines a fait régresser les superficies de la forêt dense pour les 02 aires protégées. De 23.582 hectares en 1988, la forêt du Mont Péko est passée à 12.160 hectares en 2013 pour atteindre 15.804 hectares en 2023. Quant à celle de Taï estimée à 562.621 hectares en 1988, elle a chuté à 438.994 hectares en 2026. De plus, la dégradation rapide du couvert forestier se traduit par une augmentation des sols nus rocheux estimée à 470.96 hectares, une réduction des terres agricoles et jachères chiffrée à 5.851 hectares et une faible régression des zones d'eau avec une statistique de 419.28 hectares. Enfin, notre zone d'étude connaît une saturation de terres de cultures et un changement de paradigme de cédants de superficies agricoles constitués en grande partie d'allogènes et d'allochtones actuellement.

### **TROISIEME PARTIE :**

PROBLEMES DE GESTION LIES AUX PRESSIONS FONCIERES  
ET NOUVELLES STRATEGIES DE PRESERVATION DE LA  
BIODIVERSITE DANS LA PERIPHERIE ET AU SEIN DES AIRES  
PROTEGEES DU MONT PEKO ET DE TAI

## **Introduction**

Aujourd'hui les problèmes liés à la gestion de l'environnement et aux ressources naturelles constituent des défis majeurs qui se posent avec acuité aux autorités étatiques ivoiriennes. D'autant plus que la quasi-totalité des parcs, réserves, forêts classées et forêts sacrées ont été infiltrées par maintes populations agricoles pour y créer des seigneuries de cacaoculture. Ainsi, les massifs forestiers du Mont Péko et de Taï, qui sont depuis quelques décennies, le théâtre de plusieurs enjeux économiques, sociaux et environnementaux, subissent une véritable mutation spatiale due à une forte emprise humaine exercée par la population agricole. Ce faisant, cette surcharge démographique résultant de l'accroissement continu de la population dans les périphéries desdits domaines forestiers, sans cesse à la recherche de nouvelles terres, a favorisé l'extension des activités humaines dans ces milieux pourtant protégés (E. K. KONAN, 2008). Partant de cette situation se pose la problématique de la politique gestion participative et inclusive, de la surveillance et de la sauvegarde des aires protégées du Mont Péko et de Taï, et ce sont ces points qui constituent la trame de la troisième partie de notre travail au travers des chapitres 5 et 6 ci-dessous déroulés.

## CHAPITRE 5 : PROBLEMES DE GESTION DES AIRES PROTEGES DU MONT PEKO ET DE TAI FACE A L'EXACERBATION DES PRESSIONS FONCIERES

### 5-1. Défaillances politico-institutionnelles de la gestion des aires protégées du Mont Péko et de Tai

Comme bien d'autres pratiques et institutions coloniales, les politiques de protection et de conservation de la nature ont survécu à l'indépendance (AKINDES, *op. cit.*). En effet, soucieux de la pérennisation de ses ressources naturelles, l'Etat ivoirien met en place des politiques publiques qui conduiront au classement d'une part importante de son patrimoine forestier (Koffi, 2016 ; Amani, 2011 ; N'Guessan, 2010). Ces politiques consistent, d'une part, à la définition de stratégies ou plans globaux visant la conservation de la biodiversité ivoirienne et, d'autre part, au renforcement aussi bien des cadres juridiques et institutionnels que du réseau d'aires protégées existant. Concernant les stratégies globales, N'Guessan (*idem*) note qu'elles sont au nombre de deux :

✓ La première stratégie qui consiste en l'adoption du Plan Directeur Forestier (PDF) qui devait durer de 1988 à 2015 et était axée sur :

- l'interdiction de l'exploitation forestière en dessous du 8<sup>e</sup> parallèle et le rattachement des chantiers acquis avec des permis temporaires d'exploitation ;

- la vulgarisation de l'usage du gaz butane comme comestible domestique et l'augmentation des taxes sur le charbon de bois de façon à réduire l'utilisation du bois comme source d'énergie.

De plus, ce plan directeur comprenait un programme d'urgence, le Plan Sectoriel Forestier 1 (PSF1) de 1991 à 1996, avec le concours de la Banque Mondiale.

✓ La deuxième stratégie a consisté à gérer de façon durable les Parcs Nationaux et Réserves (PNR). Dans cette optique, le gouvernement ivoirien s'est engagé officiellement à décentraliser le processus de gestion des PNR et a retenu comme principe directeur pour cette politique une approche concertée, intégrée et durable (RCI, 2001). En outre, les insuffisances et/ou les échecs des mesures antérieures favorisent l'élaboration et l'exécution du Programme Cadre de Gestion des Aires protégées (PCGAP) de 1998-2010.

Selon N'Guessan (*op. cit.*), ce programme représente une véritable politique de protection forestière domaniale de Côte d'Ivoire qui promeut pour la première fois la volonté de concertation et d'implication des différents acteurs intervenant dans le champ de la gouvernance des aires protégées. Par ailleurs, la mise en œuvre de ces différentes stratégies implique des réformes au niveau des cadres juridiques et institutionnelles associés au champ de la conservation. A l'analyse, ces politiques traduisent l'inscription positive de l'Etat

postcolonial dans l'espace des prises de décisions du champ de la gouvernance des PNR en général, dans la mesure où c'est lui qui en édicte les règles formelles.

En effet, par la mise en œuvre des politiques publiques de conservation, l'Etat construit un ensemble de régulation qui pèse sur l'ensemble des acteurs locaux et s'assure – en vertu de son monopole sur la production des lois – le contrôle social sur ces acteurs. Face à cette capacité régulatrice de l'Etat, les acteurs locaux : « (...) se voient confrontés à des distinctions telles que : comportements permis/comportements défendus, comportements normaux/comportements déviants, comportements légitimes/comportements illégitimes (...) » tel mis en lumière par les photographies 7 et 8 :

**Photographie 7 : pancarte d'indication du PNT**



Cliché photo Kouassi, 2023, panneau d'interdiction de chasse, pêche et défrichement à Diéro Oula (PNT)

**Photographie 8 : pancarte du PNMP**



Cliché photo Kouassi, 2019, panneau d'interdiction de chasse, pêche et défrichement à Sibably (PNMP)

Par ailleurs, la domination de l'Etat sur l'espace des aires protégées en général s'accompagne d'un mode de gestion spécifique qui, au gré d'intérêts contradictoires, va générer lentement mais inéluctablement leur anthropisation. Car, en Côte d'Ivoire, le discours officiel tend à présenter les aires protégées comme des espaces remplissant plusieurs fonctions écologiques et socioéconomiques (Koffi, 2016).

Au niveau des fonctions écologiques, les aires protégées regorgent d'habitats, d'espèces de faune et de flore. Elles constituent leur refuge et assurent leur perpétuation à travers les processus écologiques naturels. En outre, les aires protégées constituent des réserves de carbones et contribuent à la lutte contre l'érosion et la fertilité des sols (RCI, 2014 ; Amani, 2012 ; Brou, 1998). Ces fonctions écologiques constituent d'ailleurs les principaux facteurs du classement du PNMP et des plans d'aménagement dont a bénéficié.

Bien que cela soit peu connu, les infiltrations illégales dans le PNMP ne datent pas de 2002. Du fait de sa double délimitation, on peut affirmer que le parc a, d'une certaine manière été occupé depuis sa création. En outre, selon les témoignages recueillis le parc faisait l'objet d'infiltrations de la part des communautés autochtones. Toutefois, ces infiltrations étaient de moindres importances comparées à celles de 2002 à 2013. De plus, ces infiltrations se déroulaient dans les marges du parc et étaient davantage liées à des logiques cynégétiques, religieuses et sanitaires qu'agricoles.

De l'autre côté, les principales pressions sur les valeurs du PNT sont l'orpaillage, le braconnage et le défrichement à des fins agricoles. Dans cette sphère géographique, l'orpaillage se pratique principalement le long de la rivière Hana et dans certains bas-fonds isolés dans les secteurs de Soubré et de Djapadji. Cette activité illégale détruit l'habitat et modifie la configuration morphologique des sols. Les surfaces moyennes dégradées oscillent entre 2 et 5 ha. Les arbres sont abattus et les sites laissent apparaître des fosses qui constituent des dangers permanents pour les agents en patrouilles et les animaux en quête d'eau. Par ailleurs, ces sites d'orpaillage, localisés le long des cours d'eaux, fragilisent les berges avec des risques accrus d'affaissement, comme l'atteste le tableau 37 des cibles de conservation du PNT 2020-2029 :

**Tableau 37 : Etat des cibles de conservation du PNT**

Cibles de conservation	Situation actuelle	Principales pressions	Tendance /situation recherchée	Indicateur de suivi	Situation à atteindre au terme du PAG
Bloc forestier	2018 : 98,4%	- Orpaillage	Stabilité	Taux de couverture forestière	98,4%
	2018 : 28,3 ha	- Défrichements à des fins agricoles  - Feux de forêt		<i>Superficie de sites d'orpaillage abandonnés</i>	15 ha

Source : Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc national de Taï 2020-2029

Du tableau précédent, l'on constate qu'en dépit des efforts des autorités étatiques, les pressions sur le parc persistent à des degrés divers. Cette situation est notamment imputable à la proximité des localités et exploitations agricoles, ainsi qu'à une faible collaboration des populations en matière de dénonciation des agressions que sont entre autres l'orpaillage clandestin, les défrichements à des fins agricoles, les feux de brousse...

En outre, la dégradation de la végétation sur les berges de la Hana et l'utilisation de produits toxiques peuvent conduire à une diminution de la qualité des eaux et de la diversité de

la faune aquatique. Ce constat a été confirmé par les travaux de KOUAMELAN *et al.* (2019). De plus, le braconnage est persistant et fait courir le risque de disparition de certaines espèces. Avec la disparition des forêts mitoyennes, le PNT reste la seule zone où les ressources fauniques sont encore préservées, faisant l'objet de convoitise de la part des braconniers.

Sur la base des résultats du suivi écologique, le braconnage constitue la deuxième pression, après l'orpaillage avec des indices collectés sur l'ensemble de l'aire protégée. De 2014 à 2018, il représentait 33% des infractions commises. Les céphalophes et les singes constituent les principales venaisons, avec respectivement 66% et 22% des saisies. Le braconnage se fait essentiellement à l'aide de pièges à collet et de fusils de type calibre 12. Pour ce qui est de la pêche illégale, les pêcheurs exploitant le plan d'eau exercent leurs activités avec des équipements le plus souvent inadaptés. Les filets maillants sont inappropriés et détruisent la base de la ressource, et ce, même dans les frayères.

D'autres espèces telles que les tortues d'eau, les loutres et reptiles sont également pris dans ces filets. En conséquence, la ressource halieutique s'appauvrit et les espèces précitées se raréfient. Toutefois, en dépit de toutes ces actions gouvernementales, la Côte d'Ivoire se trouve actuellement dans une situation écologique préoccupante voire désastreuse. Même, le type de gestion appliqué à ces deux massifs forestiers du Mont Péko et de Taï, qui sont respectivement la cogestion et la gestion participative en plus de la gouvernance de l'Etat n'a pas eu l'effet escompté et les objectifs fixés n'ont pas été atteints.

C'est dans cette optique que depuis 2016, le Gouvernement a entrepris des actions vigoureuses qui ont permis de restaurer l'autorité de l'Etat sur cette aire protégée et, au stade actuel, le processus de sa prise en main assuré par l'Office Ivoirien des Parcs et réserves (OIPR), en charge de sa gestion, est effectif. Un atelier d'analyse des problèmes de gestion de la gestion du PNMP réalisé en 2017 couplé aux données récentes de gestion, ont permis de relever les six (6) problèmes principaux auxquels sont confrontés les gestionnaires, à savoir : (i) la persistance des activités illégales ; (ii) une faible adhésion des populations aux activités de conservation ; (iii) les ressources ne correspondent pas aux besoins de gestion ; (iv) l'inexistence d'activités touristiques ; (v) le gestionnaire n'appuie pas ses décisions sur les résultats d'un suivi écologique et de la recherche ; (vi) le faible niveau d'aménagement freine le développement des activités de gestion.

En outre, les alinéas 2 et 3 de l'article 17 de la loi de 2002 sur les PNR subordonnent la réalisation de certains projets et infrastructures dans la zone périphérique d'une aire protégée à la réalisation d'une étude d'impact environnementale. Il s'agit pour le premier cas, de projets industriels, miniers, de carrière, de lotissement, d'équipement touristique et de fouille

archéologique. C'est vrai qu'au niveau international, l'Etat ivoirien a adhéré à plusieurs conventions notamment les conventions relatives aux espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES), à la diversité biologique et aux changements climatiques. Au plan national, il a aussi mis en place un cadre juridique et institutionnel pour la gestion de son patrimoine forestier, depuis son accession à l'indépendance (C. Y. AKOUE et *al.*, 2017).

En outre, ces défaillances trouvent leur justification dans l'intégration limitée du gestionnaire des AP dans le processus de gestion et de conservation des AP. Alors que, le gestionnaire est un maillon essentiel dans la politique de gestion des aires protégées, y compris celles qui constituent notre zone d'étude. Il est question de capitaliser au mieux les résultats de recherche. Dans cette optique, il est envisagé dans un premier temps de recenser les travaux de recherche existants sur le parc et identifier en fonction des réalités du terrain les thèmes prioritaires d'études. Ensuite, le gestionnaire propose avec ses partenaires du monde de la recherche ses thèmes prioritaires de recherche qu'il pourra soutenir selon les moyens. Il pourra également participer à certaines thématiques de recherche qu'il jugera nécessaire pour certaines de ces actions de gestion. La mise en œuvre des thèmes de recherches prioritaires sera évaluée au cours d'un atelier tenu de façon périodique. Enfin, pour faciliter la prise en compte des résultats de recherche dans la gestion, toutes les études réalisées devront être restituées aux gestionnaires et faire l'objet d'une synthèse en mettant en lumière les principales recommandations. Il est bon d'indiquer que le gestionnaire n'appuie pas ses décisions sur les résultats d'un suivi écologique et de la recherche. Puisque l'insuffisance des travaux de recherche et l'absence d'un programme de suivi écologique ne permettent pas de disposer de données récentes sur la faune et la flore qu'abrite le PNMP. A cela, s'ajoutent l'absence de données actualisées sur l'occupation des sols dans le parc et sa périphérie qui ne permet pas aux gestionnaires d'orienter efficacement les décisions de gestion. Plus, les infrastructures techniques non adaptées aux besoins de gestion, limitent les activités du Secteur pour une gestion optimale de ces aires protégées. Il s'agit notamment de l'insuffisance des locaux à usage de bureaux, de postes de surveillance et surtout de la dégradation des bureaux secteur. A cela s'ajoute la non matérialisation de certains tronçons de la limite du PNMP et l'insuffisance de panneau autour des parcs pour assurer une meilleure démarcation avec la zone rurale. La dégradation de l'ensemble des pistes intérieures et d'accès aux parcs ne favorise pas la mobilité des agents sur le terrain et occasionne des pannes récurrentes sur le matériel roulant.

De plus, il importe à l'OIPR de faire un suivi de l'occupation des sols dans le PNMP et sa périphérie. Pour orienter les activités de suivi écologique, il est nécessaire de suivre de

manière périodique l'état d'occupation des sols par l'établissement des cartes d'occupation. En tenant compte du cycle biologique des végétations, des saisons climatiques et de la série temporelle d'image établir des cartes d'occupation du sol (acquérir et traiter les images satellitaires et éditer les cartes) et développer la concertation avec les collectivités locales et groupements villageois. Cette carte sera actualisée chaque cinq ans. Même si les connaissances sur les principales composantes du parc feront l'objet d'importants travaux de recherche, des champs d'étude demeureront inexplorés (écosystèmes aquatiques, inselbergs, microfaune, etc.). A ces besoins, s'ajoutent les préoccupations liées aux changements climatiques et zoonoses. Il est ainsi envisagé de (i) réaliser des études complémentaires sur la flore, la faune et les écosystèmes peu connus ; (ii) évaluer les services écosystémiques générés par le PNMP ; (iii) mettre en œuvre les conventions entre les universités et centres de recherche et (iv) évaluer les effets du changement climatique sur ces différents parcs. Tout en mettant un accent très particulier sur la prévention des feux de forêts. Sur la base d'un état des lieux mené en combinant l'interprétation des images satellitaires et les constats de terrain, un dispositif de prévention des feux de forêts sera adopté puis mis en œuvre avec réexamen tous les cinq ans. Egalement, des programmes de sensibilisation seront menés auprès des populations riveraines des massifs protégés aux fins de juguler ces feux. Car, il est d'importance de ne pas handicaper le Programme 5 sur le PNT qui porte sur l'Ecotourisme. L'objectif de ce programme était de développer un tourisme durable et participatif au parc. L'atteinte de cet objectif s'est appuyée sur trois (03) activités majeures que sont : (i) élaborer et mettre en œuvre un plan de développement touristique, (ii) assurer la fonctionnalité de l'Ecotel et de l'Ecomuése et (ii) faire bénéficier des retombées du tourisme aux communautés riveraines. Pour cela, deux (02) types de tourisms ont été développés, l'un basé sur la culture (tourisme communautaire) et l'autre porté sur la nature (visite des chimpanzés et les autres primates).

En dépit de ces actions, la diversité biologique au sein des parcs nationaux et réserves naturelles n'a cessé de se dégrader du fait essentiellement des pressions anthropiques. En effet, selon de récentes statistiques le pays perd plus de 200 000 hectares de forêts chaque année. Ce qui, en 50 ans, a favorisé la disparition de 90 % de son massif forestier qui, estimé à 16 000 000 d'hectares au début des années 60, ne représenterait plus que 4 000 000 d'hectares aujourd'hui dont moins de 500 000 hectares de forêts primaires (WILY, 2015). Même les huit parcs nationaux censés préserver un échantillon de la diversité biologique ivoirienne connaissent des

situations d'occupation et d'exploitation illégales (PNUE, 2015). Et cette situation est du fait de l'incivisme des migrants riverains. C'est donc la teneur de la partie suivante de notre travail.

## **5.2. Incivisme des populations riveraines des aires protégées du Mont Péko et de Taï**

Pour Amani, (2013) les infiltrations, l'occupation et l'exploitation des aires protégées, notamment les forêts classées, découlent de la faiblesse des politiques de conservation mises en place par l'Etat. Dans la même logique, on note que cette compétition autour des aires protégées en Côte d'Ivoire est « la conséquence logique du laissez-faire « participatif » que l'Etat a choisi comme mode de gestion des ressources naturelles du pays » (Ibo, 2013 ; p.33). Ce laissez-faire « participatif », en plus de trouver une explication dans la faiblesse des ressources (humaines, matérielles et financières) affectées aux services de protection des aires protégées, est également corrélé à l'établissement de réseaux clientélistes entretenus par des fonctionnaires, des « apparatchiks » des pouvoirs en place et des cadres politiques locaux (Ibo, *op. cit.*).

Pour Akindes (1997), les rapports aux aires protégées comportent de multiples enjeux socio-économiques et politiques. Et en fonction de ces intérêts et des acteurs en présence, il y a une variété de perceptions de la politique de stabilisation écologique des massifs forestiers. Pour les populations autochtones, la stabilisation écologique signifie la fin de leur contrôle sur la « marchandise forêt classée. Pour les petits paysans (étrangers ayant acheté des parcelles de forêts classées aux mains des autochtones), elle représente la perte de ressources mises en valeur. Pour l'Etat, elle implique la perte d'un outil de gestion politique et un arrêt de l'économie de plantation. Quant aux attributaires politiques et aux distributeurs opérant sous le parapluie politique, la stabilisation représente la perte d'une rente politique importante. Dans le cadre spécifique du PNMP, W. K. KRA (2016) montre que les conflits qui s'y déroulent mettent en scène les populations infiltrées (migrants-occupants), qui semblent contester les politiques publiques de préservation et les pouvoirs publics porteurs desdites politiques. Autrement dit, ils n'ont examiné que les enjeux des compétitions se rapportant aux interactions entre les porteurs d'intérêts locaux et l'Etat ou les structures de l'Etat. Or, les dynamiques conflictuelles observées autour du PNMP, en plus d'impliquer l'Etat et les populations locales, elles impliquent également les populations autochtones et les populations migrantes. En outre, les règles qui régissent les modalités de l'implication des populations dans la gestion des PNR recèlent également des insuffisances. Il s'agit de celles relatives aux instruments de gestion des PNR que sont la zone périphérique et le Comité de gestion locale.

L'article 1er de la loi de 2002 sur les PNR définit la zone périphérique comme « *la zone géographique environnante des parcs et réserves, constituée de l'entière superficie des terroirs,*

*des sous-préfectures et, le cas échéant, des forêts classées, aux fins de circonscrire une communauté avec laquelle l'autorité chargée de la gestion de l'aire protégée peut établir et formaliser des relations ».*

La zone périphérique est, par conséquent, une entité territoriale dans les limites de laquelle l'OIPR détermine les conditions et modalités de l'association des populations riveraines des PNR à la gestion durable des PNR. Cependant, si la loi de 2002 sur les PNR précitée à l'avantage d'instituer la zone périphérique dans une perspective de gestion participative des PNR, il demeure qu'elle en fait une faculté. En effet, l'article 15 alinéa 1er de la loi de 2002 sur les PNR dispose que : « *En application des dispositions de la présente loi, il peut être constituée des zones périphériques* ». La constitution d'une zone périphérique autour des PNR est, par conséquent, une faculté et non une obligation, au sens juridique du terme.

Aussi, au regard des objectifs de cette loi, la rédaction de l'article 15 alinéa 1er ci-haut est-elle critiquable à divers titres. En effet, les PNR font toujours frontière avec les terres du domaine foncier rural ou urbain. Partant, ils sont situés à proximité des établissements humains et les populations les exploitent à des fins diverses (alimentaires, thérapeutiques, culturelles et commerciales...), au mépris de la loi qui est mis en lumière par le tableau 38 faisant état de la vulnérabilité des parcs nationaux de l'ouest ivoirien :

**Tableau 38 : Etat de vulnérabilité des parcs nationaux de l'ouest ivoirien**

<b>Type d'aire protégée</b>	<b>Formes de pressions anthropiques</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Taux d'infiltration (estimation en %)</b>
Parc national du Mont Péko	Défrichements et Exploitations agricoles, Braconnage, Exploitations forestières	<b>34.000</b>	<b>Non déterminé</b>
Parc national du Mont Sangbé	Braconnage, Défrichements et Exploitations agricoles, Exploitations forestières	<b>95.000</b>	<b>Non déterminé<sup>1</sup></b>
Parc national de Taï	Braconnage, Orpaillage, Défrichements et Exploitation agricoles, Pêche, Prélèvements de produits forestiers ligneux et non ligneux	<b>330.000</b>	<b>1%</b>

*Source : UICN-BRAO (2008)*

A la lecture du tableau, nous remarquons que tous les parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire subissent des pressions anthropiques à des fins diverses. Au regard des différentes formes de pressions, nous pouvons déduire que les PNR sont exploités par les populations à des fins économiques et pour une utilisation directe des ressources naturelles. D'où le respect de la zone de délimitation (ZD) des aires protégées et réserves naturelles. En effet, l'exploitation des

PNR à but économique se fait principalement pour l'agriculture car les populations riveraines des PNR ont pour activités principales l'agriculture. D'ailleurs, la dégradation des sols des espaces ruraux propices à l'agriculture par l'agriculture itinérante sur brûlis et la saturation foncière due à la croissance démographique les orientent vers les sols des PNR pour la pratique de cette activité. C'est à juste titre que la quasi-totalité des PNR sont infiltrés pour l'agriculture.

D'autres formes de pressions telles que l'exploitation forestière, minière, et le braconnage à but commercial ont également un caractère économique. En effet, le caractère commercial qui les motive s'explique, le plus souvent, par la pauvreté des populations et leur besoin de développement. Par ailleurs, les PNR sont exploitées par les populations riveraines à des fins alimentaires, médicinales, sociales et culturelles ; en témoigne le braconnage familial et les prélèvements de produits forestiers secondaires. Les PNR sont donc des espaces sur lesquels les populations trouvent des ressources nécessaires pour satisfaire toute sorte de besoins. La persistance et la détermination des populations dans l'exploitation des PNR, malgré l'interdiction légale de tous droits d'usage à leur profit, s'explique par le fait que dans leur entendement, elles sont détentrices de droits coutumiers (ancestraux) sur ces espaces.

On assiste alors à une superposition de fait entre le droit coutumier dont se prévalent ces populations et le droit positif des PNR qui fait de ces espaces naturels un domaine (public) de l'Etat. Cette situation engendre inéluctablement des conflits récurrents nés des contestations de la propriété de l'Etat sur ces aires protégées. Ces contestations sont accentuées et confortées par la paupérisation des populations qui voient ces espaces comme étant les seuls à exploiter pour se réaliser. Subséquemment, l'on assiste à la violation constante de la législation des PNR. C'est pour trouver une solution durable à ce problème que la nouvelle loi de 2002 sur les PNR a institué des zones périphériques. Dans les limites de ces zones, elle définit et régleme les droits d'usage des populations sur les ressources naturelles ainsi que les conditions et modalités de leur participation à la gestion des parcs nationaux et réserves.

Ainsi, il pourrait être développé dans les zones périphériques des PNR des programmes de lutte contre la pauvreté, en vue de réduire les pressions anthropiques sur ces aires protégées. Ce sont, entre autres, des activités alternatives génératrices de revenus, agricoles, d'élevage de faunes sauvages et de plantations d'espèces végétales usitées par les populations. Cependant, en admettant le caractère facultatif de la création d'une zone périphérique autour des PNR, à travers l'article 15 précité, le législateur ivoirien pêche. En effet, il est possible de classer un espace en parc national ou réserve sans zone périphérique. Dans pareille hypothèse, ce serait exposer l'aire classée à toute sorte de pression de la part des populations qui l'environnent.

En plus de connaître des pressions anthropiques préjudiciables à leur conservation, les parcs nationaux et l'ensemble des aires protégées, surtout celles situées dans l'Ouest ivoirien, sont des lieux de cristallisation de conflits parfois violents.

De nombreuses violences intercommunautaires, entraînant des dégâts matériels, des blessés et parfois des décès, se déroulent autour des aires protégées et forêts classées situées dans les régions du Guémon (autrement appelé "Yemahin") et du Cavally à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ces constats posent aussi bien la problématique de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) auxquels le pays a souscrit que celle de la satisfaction des objectifs de consolidation de la paix et de la cohésion sociale que s'est fixé l'Etat ivoirien dans le Plan National de Développement couvrant la période 2016-2020 (PND 2016-2020). En effet, la Côte d'Ivoire peut-elle parvenir à atteindre le développement économique et social escompté tout en s'assurant un usage durable des ressources forestières sur lesquelles elle s'est appuyée jusqu'ici ? Ou encore, peut-elle « rebâtir les fondements de la cohésion sociale » lorsque les compétitions se déroulant autour des aires protégées génèrent une routinisation des violences intercommunautaires et/ou des sentiments d'injustices sociales et des formes de défiance à l'autorité de l'Etat ?

En plus, il ressort de nos enquêtes sur le terrain que la riche diversité biologique de la forêt du PNMP est malgré son statut de conservation menacée par diverses pressions anthropiques dues à des prélèvements de ressources plus importants pour répondre aux besoins de certains acteurs et riverains (le braconnage, l'exploitation forestière, l'exploitation agricole) et aux insuffisances de gestion, lesquelles favorisent sa dégradation. En plus, la décennie de crise socio-politique de 2002 à 2011 a largement contribué à exacerber les pressions anthropiques qui pesaient déjà sur le PNMP. Elle est à cet effet infiltrée, occupée et morcelée de toute part de ses limites. Elle est fortement secondarisée (88 % de sa superficie originelle est dégradée), (Yeo, 2014, p.41; Yeo et Amani, 2016, p.49 ; MINEDD, 2018, p.11).

De sorte que la survie de plusieurs espèces emblématiques comme le chimpanzé et l'éléphant (emblème national) risque d'être compromise en dépit de l'application de la loi 2024-365 du 11 juin 2024 portant protection de l'éléphant en Côte d'Ivoire. Cette situation trouve aussi sa justification dans le tracé de ses limites à savoir celle du décret de 1968 et la limite dite Goué. Ainsi, en vue de faciliter la surveillance, l'administration forestière en 1974, décide d'ouvrir une piste périmétrale. Lors de la réalisation de la délimitation du parc, l'exploitant forestier de la région, commis à la tâche, s'étant préoccupé de son gain que de l'intérêt de son commanditaire faisait hériter le parc de limites erronées. Ainsi des plantations de cultures pérennes sont incluses dans le parc par erreur, pendant que de nouvelles plantations ont été

créées à l'intérieur du parc dans des zones qui en avaient été exclues lors de l'opération de délimitation (DPN, 2002), comme l'indique le tableau 39 ci-après :

**Tableau 39 : Caractéristiques des différentes limites du PNMP**

Désignation	Périmètre (Km)	Superficie (ha)
<b>Limite décret 68</b>	<b>123</b>	<b>31822</b>
<b>Limite Goué</b>	<b>104</b>	<b>28343</b>
<b>Nouvelle limite (non entérinée)</b>	<b>120</b>	<b>30764</b>

Source : OIPR, 2002

Surnommé « Petit Taï » en raison de sa richesse floristique et faunique, le PNMP se caractérise par une réduction des habitats préférentiels de ces espèces (B. Z. GONE BI et *al, op. cit.*), mettant ainsi en péril la conservation des espèces de cette aire protégée. Selon ZAMBLE (2019), depuis 2002, le couvert végétal du PNMP a connu de profondes mutations. En 2002 l'occupation du sol était formée de 19 810,22 ha de forêts secondaires fermées (soit 70% de la surface totale du parc), de 2 623,86 ha forêts secondaires ouvertes (10%), de 2 992,86 ha jachère (10%), de 2 669,4 ha de culture (9%) et 432,81 ha de sols dégradés/affleurements rocheux (1,5%). En 2013, l'occupation du sol de 2013 présente un bouleversement au niveau de la répartition spatiale et des superficies occupées par les couverts végétaux. Car, on constate les tendances suivantes : seulement 1 874,49 hectares de forêt secondaire fermée (6, 57%) ; 2678,3 hectares de forêt secondaire ouverte (9,38%) ; 5094,99 hectares de jachères (17,85%) ; 17 941,86 hectares de cultures (62, 89%) et 938,88 hectares de sols dégradés/affleurements rocheux (3,29%). Concernant l'Etat de la faune, selon le bilan annuel 2017 des CGL initiés par l'OIPR Secteur Mont Péko, l'une des trois plus grandes menaces anthropiques affectant la conservation de la biodiversité au PNMP concerne le braconnage. Même si, de l'avis des agents de l'OIPR, les actions de braconnage ont significativement baissé, on note toutefois la persistance des activités cynégétiques aux abords et aux alentours du parc. Elles sont pratiquées par les populations riveraines soit pour la consommation domestique soit pour la commercialisation à des acheteurs locaux provenant d'Abidjan.

Quatre types d'activités cynégétiques illégales peuvent être identifiés dans le PNMP ; la chasse au fusil, le piégeage, la cueillette et la pêche. Comme on peut le constater le PNMP est une aire protégée très dégradée du fait des actions anthropiques qui y sont pratiquées. En réponse à cette anthropisation du PNMP, l'OIPR met en œuvre une politique d'aménagement qui permet une reconstitution progressive de la biodiversité (ZAMBLE, *op. cit.*).

La chasse au fusil s'exerce principalement sur les ongulés, les primates et les rongeurs. Le gibier abattu est boucané puis vendu ou consommé au niveau du ménage. Moins "bryant" que la

chasse au fusil, le piégeage également concerne les petites espèces d'ongulés et surtout les rongeurs. Et, les animaux capturés (morts ou vivants) sont destinés soit à la vente soit à la consommation dans les grandes agglomérations. Concernant la cueillette, elle consiste à parcourir les abords immédiats du parc et à y prélever des escargots ou encore des chenilles comestibles. Cette activité est globalement destinée à la consommation domestique. Idem pour la pêche qui s'effectue dans les cours d'eaux bordant le parc. Elle concerne principalement les batraciens (grenouilles) et certains poissons d'eaux douces comme le Tilapia et le Silure.

Dans le cadre du PNMP, l'on note une persistance des activités illégales, puisqu'après une décennie de crise où les gestionnaires ont été contraints à suspendre les activités de gestion, a pu être repris en main, en 2016. Toutefois, force est de constater la persistance des activités illégales comme le braconnage, les intrusions pour la récolte de produits agricoles, et la pêche. En effet, l'insuffisance des capacités opérationnelles, humaines et financières ne permettent pas de contenir ces agressions en dépit des efforts de restauration et les acquis actuels enregistrés. Et, c'est fort de la récurrence de ces activités illégales qui font peser une menace pour la diversité biologique desdits parcs telles présentées par les figures 122 et 123 :

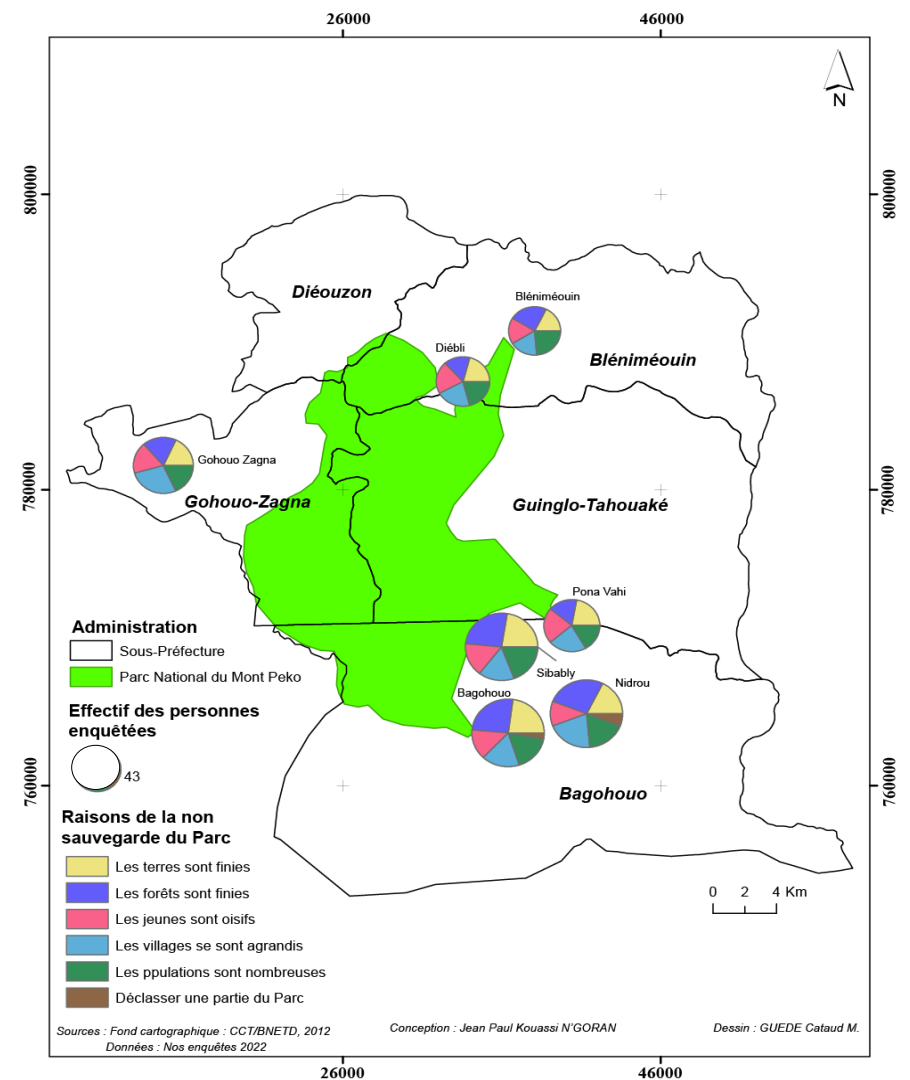
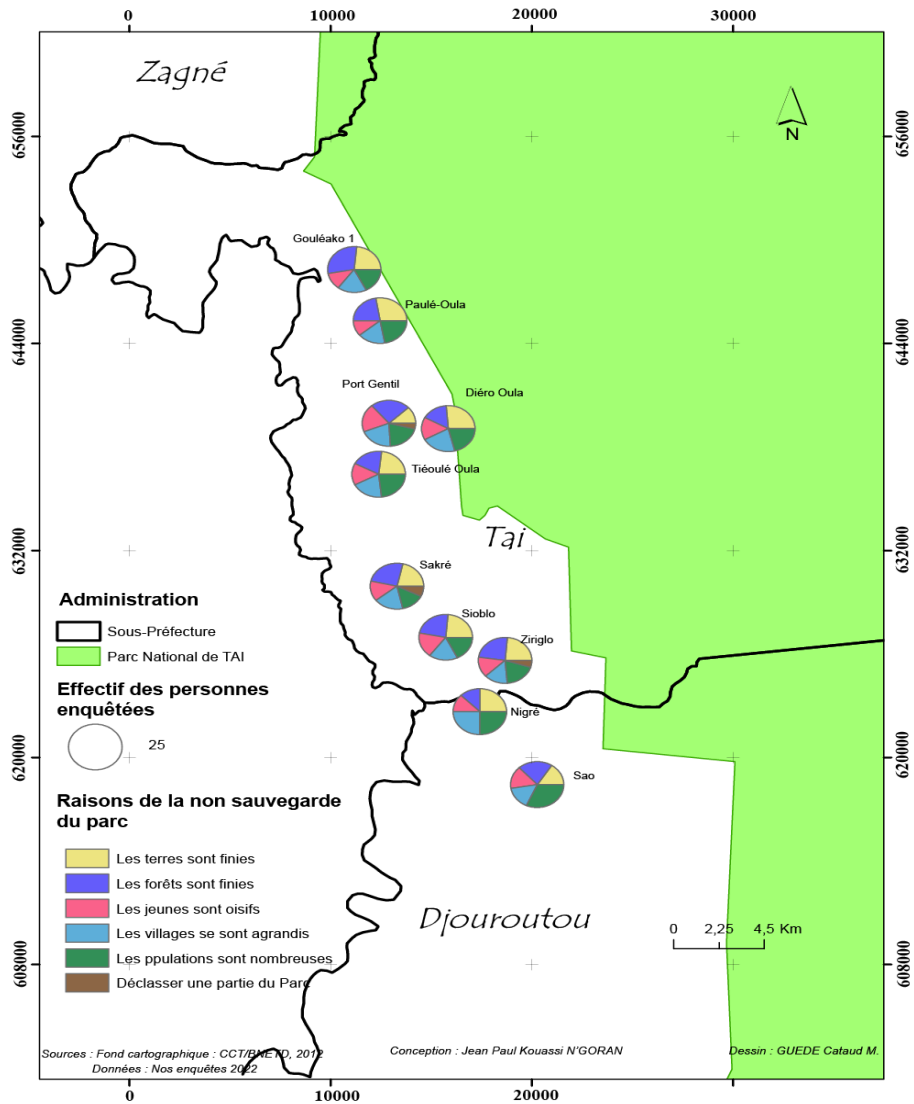


Planche 12 : Raisons de la vulnérabilité des parcs nationaux du Mont Péko et de Tai

Prenant pour référentiels les figures précédentes, l'analyse des inquiétudes nous a conduits à choisir les cinq villages périphériques à ces massifs où cet état de fait est assez poussé. De manière pratique, nous nous penchons sur les sites du PNT et terminer par ceux du PNMP. Ainsi, ce pessimisme qui se traduit par ordre d'importance en fonction des six raisons égrenées dans l'ensemble et se présente comme suit :

- Les terres sont finies : avec un taux de 23.81% à Ziriglo pour un nombre de 05 planteurs qui avancent cet avis contre 23.08% à Tiéoulé Oula équivalant un effectif de 06 planteurs tandis qu'à Sakré ils sont également 06 pour un chiffre de 21.43% ;
- Les forêts sont finies : avec une statistique de 25.00% à Sakré et un effectif de 07 planteurs qui sont de ce point de vue contre 24.00% à Port Gentil, ce qui donne 06 migrants tandis qu'ils sont 05 à Ziriglo pour un pourcentage de 23.81 ;
- Les jeunes sont oisifs : cette raison donne les chiffres de 20.00% à Port Gentil pour 05 migrants agricoles contre 15.79% à Sao avec un effectif de 03 concernés tandis qu'à Tiéoulé Oula les planteurs visés sont 04 équivalant à 15.38% ;
- Les villages se sont agrandis : ici, ce sont 05 migrants qui avancent cette idée à Port Gentil pour un taux chiffré de 20.00% contre 19.23% à Tiéoulé Oula et un effectif de 05 planteurs tandis qu'ils sont 17.86% à Sakré pour un nombre de 05 d'entre eux ;
- Les populations sont nombreuses : cette croissance de la population rurale est constatée par 31.58% avec 06 migrants à Sao contre 23.08% à Tiéoulé Oula pour un nombre de 06 d'entre eux et un effectif de 05 à Port Gentil, soit 20.00% ;
- Déclasser une partie du parc : avec 02 planteurs à Sakré pour un chiffre de 07.14% contre 04.76% à Ziriglo pour 01 migrant tandis qu'à Port Gentil le taux est de 04.00% et le même nombre d'exploitant qu'à Ziriglo, soit 01.

En récapitulatif, la raison majeure d'une plausible infiltration du PNT est que les forêts sont finies ; alors que le PNT est l'entité réelle qui conserve encore la forêt dense ou "vierge" avec 22.69% et un effectif de 27 planteurs sur un total de 119 pour les cinq sites visités. Cette raison est secondée par les populations qui sont devenues nombreuses, dénotant un agrandissement spatial conséquent desdits villages, avec un chiffre de 25 d'entre eux traduisant 21.01%. Enfin, la troisième hypothèse est relative aux terres qui sont finies, pour signifier que les parcelles de cultures sont d'une rareté prononcée dans ces localités, avec 19.33% pour 23 migrants touchés. Toutes ces raisons énumérées ci-haut sont traduites par la figure 100 ci-dessus illustrée.

Parallèlement au premier massif, et au regard de la figure 123 ci-haut, les appréhensions des migrants de la seconde aire protégée, le PNMP se déclinent ainsi :

- Les terres sont finies : avec un taux de 22.86% à Bagohouo pour un nombre de 08 planteurs qui avancent cet avis contre 22.58% à Sibably équivalant un effectif de 07 planteurs tandis qu'à N'Drikro ils sont également 02 pour un chiffre de 22.22% ;
- Les forêts sont finies : avec une statistique de 35.71% à Bakarikro et un effectif de 05 planteurs qui sont de ce point de vue contre 3.33% à N'Drikro, ce qui donne 03 migrants tandis qu'ils sont 09 à Nidrou pour un pourcentage de 26.47 ;
- Les jeunes sont oisifs : cette raison donne les chiffres de 16.13% à Sibably pour 05 migrants agricoles contre 14.29% à Bagohouo avec un effectif de 05 concernés tandis qu'à Bakarikro les planteurs visés sont 02 pour le même taux qu'à Bagohouo, 14.29% ;
- Les villages se sont agrandis : ici, ce sont 07 migrants qui avancent cette idée à Nidrou pour un taux chiffré de 20.59% contre 17.14% à Bagohouo et un effectif de 06 planteurs tandis qu'ils sont 16.13% à Sibably pour un nombre de 05 d'entre eux ;
- Les populations sont nombreuses : cette croissance de la population rurale est constatée par 22.22% avec 02 migrants à N'drikro contre 21.43% à Bakarikro pour un nombre de 03 d'entre eux et un effectif de 06 à Sibably, soit 19.35% ;
- Déclasser une partie du parc : avec 02 planteurs à Nidrou pour un chiffre de 05.88% contre 01 migrant à Bagohouo avec le taux de 02.86%.

En bref, la raison principale d'une éventuelle infiltration du PNMP est que les forêts sont finies avec 27.64% et un effectif de 34 planteurs sur un total de 123 pour les cinq villages enquêtés. Cette raison est suivie par les terres qui sont finies avec un taux de 21.14 pour 26 migrants touchés, traduisant la raréfaction des terres de cultures, comme constaté dans le PNT. En dernier ressort, la troisième hypothèse est relative aux populations qui sont devenues nombreuses avec un chiffre de 23 d'entre eux pour une statistique de 18.70%. Ceci dit, ce sont mêmes raisons qui sont consignées dans le tableau 39 ci-haut.

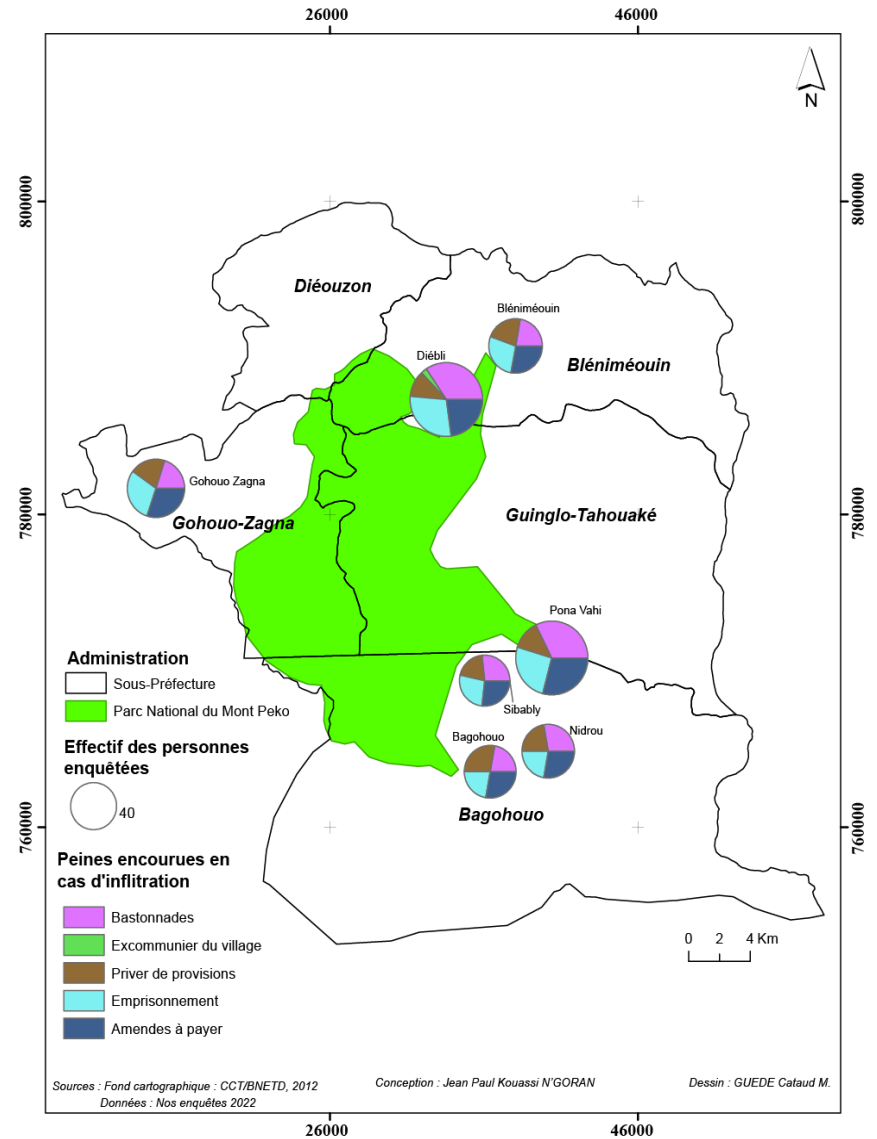
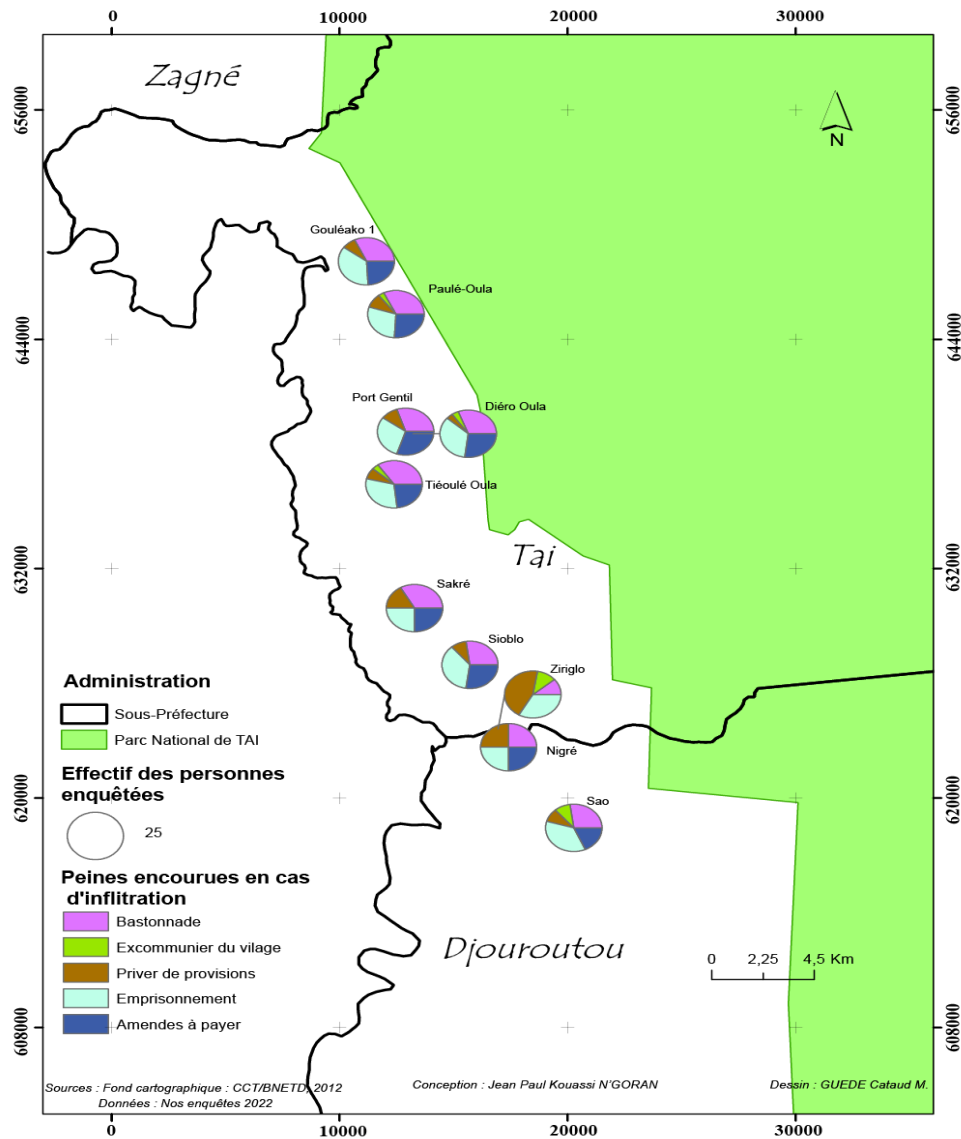
En somme, les trois raisons qui fondent l'anxiété des migrants interviewés relative à une infiltration future des parcs nationaux de Taï et Mont Péko sont et par ordre d'importance les forêts sont finies avec 25.21% pour 61 d'entre eux qui ont donné cette opinion sur un total de 242. Ensuite, viennent les terres sont finies avec un chiffre de 20.25% et un effectif de 49 et enfin les populations nombreuses pour 49 planteurs équivalant à un pourcentage de 19.83.

Hormis ces raisons citées ci-haut, nous voulons souligner un autre fait de l'incivisme. En ce sens que celles-ci ne prennent pas la pleine mesure des peines encourues en cas d'infiltration dans lesdits parcs. Le tableau 40 et la planche 13 donnent les indications :

**Tableau 40 : Peines encourues en cas d'infiltration dans les parcs du Mont Péko et de Tai**

LIBELLE PARC	LIBELLE SITE	LES DIFFERENTES PEINES ENCOURUES POUR INFRACTION					
		Bastonnades	Excommunier du village	Priver des provisions	Emprisonnement	Amendes à payer	Total migrants
<b>PNT</b>	Kouadiokro	07	02	04	11	06	30
	%	23.33	06.67	13.33	36.67	20.00	
	Gouléakro 1	08		02	09	06	25
	%	32.00		08.00	36.00	24.00	
	Paulé Oula	10	01	03	09	08	31
	%	32.26	03.23	09.67	29.03	25.81	
	Diéro Oula	08	01	01	09	07	26
	%	30.77	03.85	03.85	34.62	26.93	
	Tiéoulé Oula	09	01	02	08	06	26
%	34.62	03.85	07.69	30.77	23.08		
<b>Total migrants interrogés du PNT</b>		<b>42</b>	<b>05</b>	<b>12</b>	<b>46</b>	<b>33</b>	<b>138</b>
<b>Taux migrants interrogés du PNT</b>		<b>30.43</b>	<b>03.62</b>	<b>08.70</b>	<b>33.33</b>	<b>23.91</b>	
<b>PNMP</b>	Belle-ville	15	01	05	18	11	50
	%	30.00	02.00	10.00	36.00	22.00	
	Pona Vahi	10		04	08	09	31
	%	32.26		12.90	25.81	29.03	
	Nouveau quartier	03		01	04	03	11
	%	27.27		09.09	36.36	27.27	
	Diébly	12	01	04	10	08	35
	%	34.29	02.86	11.43	28.57	22.86	
	Yahkro	06		02	07	05	20
%	30.00		10.00	35.00	25.00		
<b>Total migrants interrogés du PNT</b>		<b>46</b>	<b>02</b>	<b>16</b>	<b>47</b>	<b>36</b>	<b>147</b>
<b>Taux migrants interrogés du PNT</b>		<b>31.29</b>	<b>01.36</b>	<b>10.88</b>	<b>31.97</b>	<b>24.49</b>	
<b>Total migrants interrogés du PNT/PNMP</b>		<b>88</b>	<b>07</b>	<b>28</b>	<b>93</b>	<b>69</b>	<b>285</b>
<b>Taux migrants interrogés du PNT/PNMP</b>		<b>30.88</b>	<b>02.46</b>	<b>09.82</b>	<b>32.63</b>	<b>24.21</b>	

Source : Nos enquêtes, 2023



**Planche 13 : Peines encourues pour infiltration dans les parcs nationaux du Mont Péko et de Tai**

S'appuyant sur le tableau et les figures ci-dessus illustrés, nous soulignons que dans tous les villages visités, les cinq raisons évoquées varient d'un site à l'autre. Pour le cas spécifique du PNT avec un effectif de 138 migrants enquêtés, elles sont énumérées par ordre d'importance : d'abord les cas d'emprisonnement avec un taux de 33.33% pour un effectif de 46 migrants-occupants ; ensuite, les bastonnades pour un chiffre de 30.42% et 42 exploitants concernés ; les amendes à payer : avec une estimation de 23.91% et 33 d'entre eux qui ont émis cette justification ; et enfin priver les indélébiles de leurs provisions récoltées dans le parc : soit 08.72% avec un effectif de 12 planteurs du même avis ; excommunier de sa communauté villageoise : pour une estimation de 03.62% et 05 d'entre eux touchés.

Tandis que dans l'autre parc qu'est le PNMP, sur une population de 147 enquêtés, nous avons en premier ressort les cas d'emprisonnement pour un taux de 31.97% avec un effectif de 47 ; les bastonnades qui correspondent à un chiffre de 31.29% et 46 d'entre les migrants qui ont émis ce justificatif ; ensuite les amendes à payer pour un pourcentage de 24.49 et 36 concernés ; et enfin priver des provisions récoltées dans le parc, soit 10.88% avec un effectif concerné de 16 exploitants du même avis ; excommunier de sa communauté villageoise pour un pourcentage de 01.36 et 02 d'entre eux touchés.

Au total, sur une population de 285 enquêtés pour les deux AP, la raison principale est le cas d'emprisonnement qui correspond à un taux de 32.63% avec un effectif de 93 exploitants.

En dernier ressort, c'est la présence des pieds de caféier et de théobroma cacao (*nom scientifique du cacao*) dans les zones protégées alors que l'agriculture y est interdite. Ainsi, leur entrée en production risque d'attirer les migrants. Les photographies 9 et 10 le confirment :

#### **Photographie 9 : Pieds de cacaoculture découverts dans le PNT**



Cliché photo, kouassi, 2023, présence de pieds de cacaoculture dans le PNT à Diéro Oula

### Photographie 10 : Présence de pieds de caféier constatés dans le PNT



*Cliché photo, kouassi, 2023, existence de pieds de caféier dans le PNT à Paulé Oula*

Enfin, la dernière articulation du chapitre met en relief la faiblesse des moyens de lutte et de surveillance des deux parcs en vue de garantir leur préservation.

### **5.3. Faiblesse des moyens de lutte pour la préservation de la biodiversité des parcs du Mont Péko et de Tai**

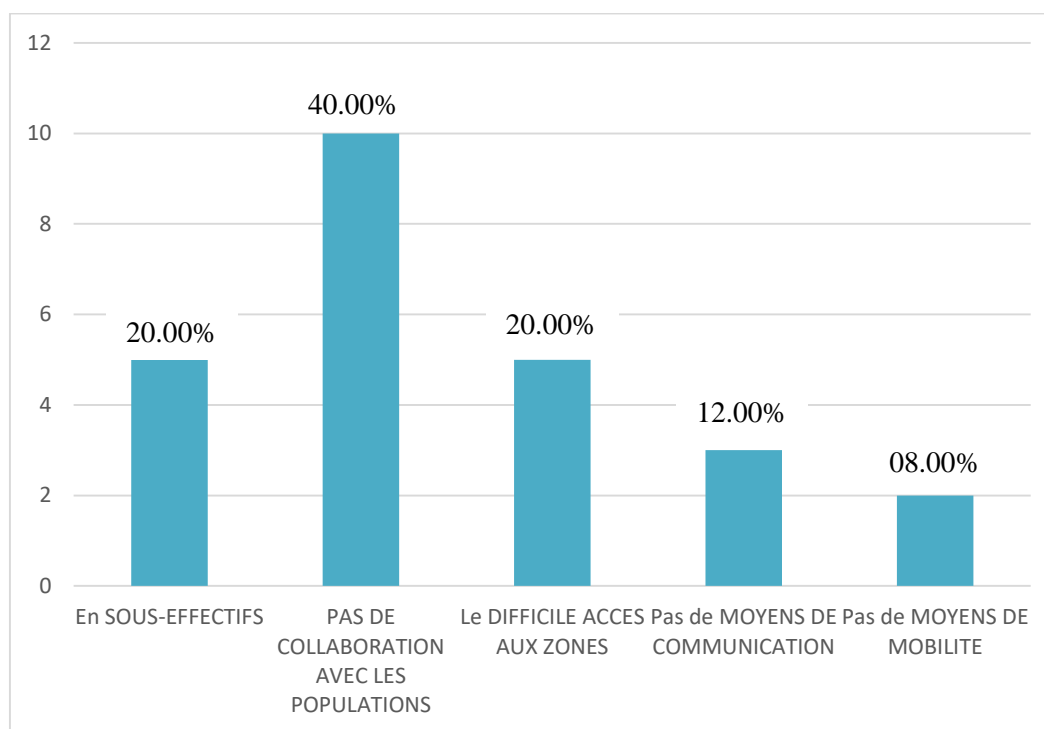
La Loi n° 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles a pour objectif général de marquer la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire d'agir dans le secteur des parcs et réserves, et permettre le renforcement de la politique globale de conservation de la nature (Article2).

D'autre part, ses objectifs spécifiques se déclinent comme suit : (i) adapter le service public en charge des parcs et réserves aux impératifs actuels d'une gestion rationnelle ; (ii) conférer aux biens fonciers des parcs nationaux et réserves naturelles intégrales la domanialité publique afin de les rendre inaliénables ; (iii) définir la catégorie d'établissement la mieux adaptée pour gérer les parcs et réserves ; (iv) préciser les modalités d'intervention contractuelle du secteur privé dans la gestion des parcs et réserves ; (v) définir un mécanisme de financement à long terme des parcs et réserves (Assemblée Nationale Ivoirienne, 2002). Au regard des objectifs de conservation, les ressources financières restent limitées et ne permettent pas de couvrir les besoins en équipement, en personnel complémentaire et pour assurer la prise en charge éventuelle de prime de motivation. En dépit des progrès enregistrés ces dernières années

(nombre de visiteurs croissant, réhabilitation d'infrastructures, taux de satisfaction des visiteurs au-delà de 90%), les visites touristiques restent en deçà des potentialités du parc et de sa périphérie. Cette situation est, entre autres, imputable à la faible promotion des produits touristiques auprès du grand public et conséquemment le faible engouement des locaux et nationaux pour le tourisme de nature.

En dépit de cette loi sus-citée et malgré toutes les dispositions légales en vigueur, les aires protégées du Mont Péko et de Taï sont sans cesse en buttes aux activités anthropiques des populations riveraines. De sorte qu'une frange de celles-ci, estime négatif le travail des agents de l'OIPR en charge desdits parcs. Ainsi, ce jugement de valeur est élucidé par les figures 92 pour le PNT puis 93 pour le PNMP :

**Figure 92 : Justificatifs du mauvais travail des agents de l'OIPR dans le PNT**

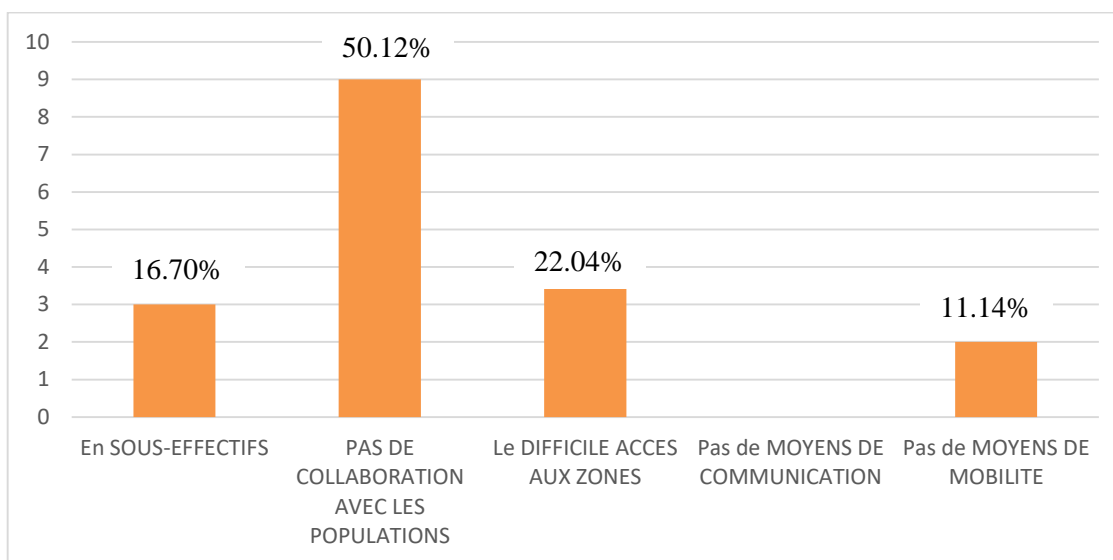


Source : Nos enquêtes, 2023

Ici (dans le PNT), nous avons enquêtés les migrants-occupants qui ont bien voulu se prêter à cette interrogation, qui demeure pour certains d'entre eux, un sujet tabou du fait de représailles. Ceci dit, le premier justificatif est le manque de collaboration entre les agents de l'OIPR avec les populations riveraines au PNT, toutes communautés confondues, avec un taux de 40.00% pour un effectif de 117. Quant au second motif, il s'agit du difficile accès des agents de l'OIPR aux zones sous leur surveillance avec 58 d'entre eux pour un taux chiffré de 20.00%. Enfin, la troisième argumentation avancée par les migrants-occupants est le sous-effectif des agents commis à la tâche de surveillance. Ils sont 58 migrants, soit 20.00% qui soutiennent.

Pour l'autre parc à savoir le PNMP, nous retrouvons les mêmes justificatifs que ceux mentionnés par les exploitants agricoles du PNT. La figure 93 en donne les détails :

**Figure 93 : Justificatifs du mauvais travail des agents de l'OIPR dans le PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2023

Pour ce parc, le premier justificatif est le manque de collaboration entre les agents de l'OIPR avec les populations riveraines, avec un effectif de 216, équivalant un pourcentage de 50.12. Quant au second motif, il s'agit du difficile accès des agents de l'OIPR aux zones sous leur surveillance avec 95 planteurs pour un pourcentage de 22.04. Enfin, la troisième argumentation avancée par 72 migrants-occupants d'entre eux est le sous-effectif des agents commis à la tâche de surveillance du parc. Ce qui donne un taux de 16.70% qui confirment cette raison.

Au total pour les deux entités forestières, ils sont d'un effectif de :

- 333 exploitants sur 723, donnant un taux de 46.06% qui soutiennent le premier justificatif à savoir le manque de collaboration entre les agents de l'OIPR avec les populations riveraines ;
- 153 migrants-occupants qui confirment le second motif relatif au difficile accès des agents de l'OIPR aux zones sous leur surveillance, ce qui donne un taux de 21.16%.
- 130 exploitants qui sont d'avis avec la troisième argumentation selon laquelle les agents commis à la tâche de surveillance sont en sous-effectif. Cet effectif équivaut à 17.98%

Dans l'ensemble, la raison première est le manque ou la collaboration pas assez satisfaisante entre l'OIPR et les populations riveraines aux deux parcs pour un taux de 46.06%.

Du tableau préoccupant relatif au maintien des écosystèmes des deux parcs, le dernier nœud de notre papier propose des stratégies pour une participation inclusive de tous les acteurs.

## CHAPITRE 6 : VERS DE NOUVELLES STRATEGIES DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LES PERIPHERIES DES AIRES PROTEGEES DU MONT PEKO ET DE TAÏ

### 6-1. Renforcement du cadre politique et institutionnel des parcs du Mont Péko et de Taï

En dépit de toutes ces actions gouvernementales, les aires protégées ivoiriennes, notamment celles du Mont Péko et de Taï (à un degré moindre) se trouvent actuellement dans une situation écologique préoccupante voire désastreuse. Pour dire que le nombre d'aires protégées ne cesse de croître, toutefois, la biodiversité, elle, continue à disparaître. Parmi les raisons invoquées pour expliquer cette situation, on relève d'abord le manque d'efficacité de certaines aires protégées, qui, parce qu'elles n'ont pas bien été mises en place, parce qu'elles manquent de moyens, ou encore parce qu'elles sont mal gérées, n'atteignent pas leurs objectifs de conservation. D'autres sont même purement virtuelles, ne représentant plus qu'un trait sur une carte (« *paper parks* »). Une autre raison couramment invoquée, porte sur le système d'aires protégées globalement, et non plus sur les sites. Souvent incomplets (c'est-à-dire qu'ils n'englobent pas tous les lieux où pourtant de forts enjeux de biodiversité existent), ils sont aussi en général peu représentatifs et mal connectés (BOOCs, 2019), (G. MAUVAIS et *al.*, (2018)).

Enfin, c'est la gouvernance de ces territoires qui est mise en cause, en particulier leur incapacité à s'attirer le soutien des populations locales, directement impactées par leur existence comme le soutiennent G. MAUVAIS et *al.*, (*op cit.*).

Au fond, un autre aspect non moins important mérite d'être souligné, car, pour les populations riveraines de la forêt des deux parcs, les ressources naturelles représentent pour elles un intérêt socio-économique certain. Ainsi, les produits de la forêt tant ligneux (bois industriel, bois de feu, charbon de bois) que non ligneux (plantes, animaux, produits d'origine animale) leur permettent de satisfaire leurs besoins fondamentaux, par exemple à travers l'exercice d'activités agricoles et de pêche. Aussi, les populations autochtones et installées n'ont jamais cessé de la considérer comme un héritage inaliénable. On assiste alors à une augmentation des surfaces anthropisées (cultures vivrières, plantations de cacao, d'hévéa et sols nus). Les populations accordent une valeur socio-culturelle à la forêt pourtant l'OIPR néglige une grande partie des interconnexions maintenues entre la forêt et ses populations riveraines.

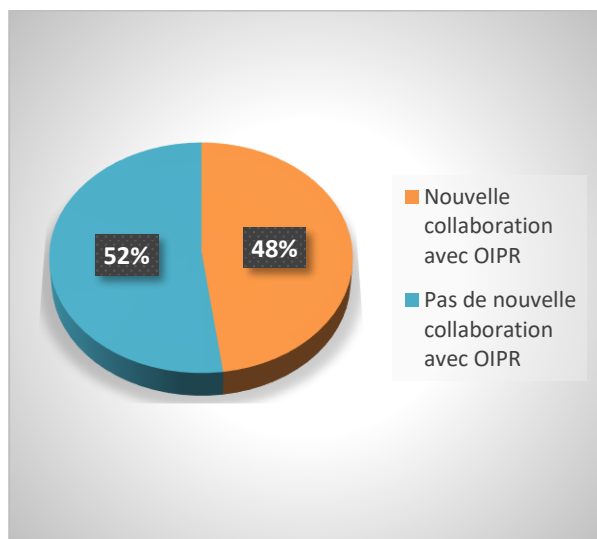
En outre, la négligence des valeurs socio-culturelles accordée à la forêt remet en cause de facto la cogestion et la gestion participative engagées par les structures en charge à savoir la SODEFOR et l'OIPR. Pour ainsi dire, cette remise en cause est perceptible par le sentiment d'exclusion qu'expriment les populations et qui apparaît comme l'une des logiques opératrices

de leur désaveu aux actions de sauvegarde de la forêt, estimant que l'État se charge seul de la gestion de la forêt sans les impliquer. On assiste alors à une opposition entre la gestion endogène et la gestion gouvernementale qui se traduit en conflit opposant les riverains aux acteurs étatiques, dont l'OIPR. Cela témoigne des échecs de la politique de préservation des forêts aux alentours en dépit des lourdes conséquences que cela pourrait avoir sur l'équilibre écologique et social.

Par ailleurs, la faible collaboration entre les acteurs a été soutenue comme la principale raison de la faible synergie d'actions entre les institutions étatiques et les acteurs civils, ce qui a favorisé la surexploitation des ressources naturelles. Ces populations riveraines sont donc étrangères aux actions d'envergure et de sensibilisation de ladite structure dans sa dynamique de sauvegarde des potentialités écosystémiques de ces aires protégées. Au point où ces riverains remettent dans une certaine proportion la collaboration avec les agents tel que signifié les figures 94 pour les migrants du PNT et 95 pour ceux du PNMP suivants.

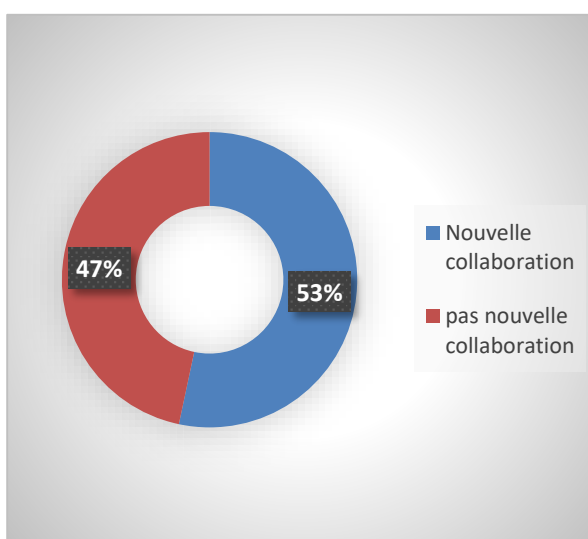
C'est en cela que réside tout l'intérêt du renforcement du cadre politique et institutionnel à l'égard de toutes les parties prenantes de la conservation de la biodiversité des deux parcs nationaux soumis à notre étude :

**Figure 94 : Appréciation d'une nouvelle collaboration avec l'OIPR dans le PNT**



Source : Nos enquêtes, 2023

**Figure 95 : Appréciation d'une nouvelle collaboration avec l'OIPR dans le PNMP**



Source : Nos enquêtes, 2023

Pour le PNT, ils sont 140 migrants-occupants sur un total de 292, pour une estimation chiffrée de 48% à vouloir une nouvelle collaboration avec l'OIPR. Ce taux avoisine la moyenne de 50%. Tandis que 52% pour une population de 152 planteurs souhaitent continuer avec la collaboration qui est en vigueur actuellement.

De l'autre côté, dans le PNMP, c'est la figure 95 qui en énumère les indications.

Pour les villages riverains au parc du Mont Péko, ils sont 203 sur un effectif de 431, soit un taux de 47% à souhaiter une nouvelle collaboration avec les services de l'OIPR. Ce taux est proche de la moyenne, comme constaté dans le PNT. Par contre, ils sont 228 pour un chiffre de 53% à ne pas vouloir remettre en cause cette collaboration.

En fin de compte, pour les deux AP, ce sont 343 exploitants sur un effectif total de 723, correspondant à un taux de 47.44% qui souhaitent une reconsidération de la collaboration avec les agents de l'OIPR avec lesdites populations riveraines.

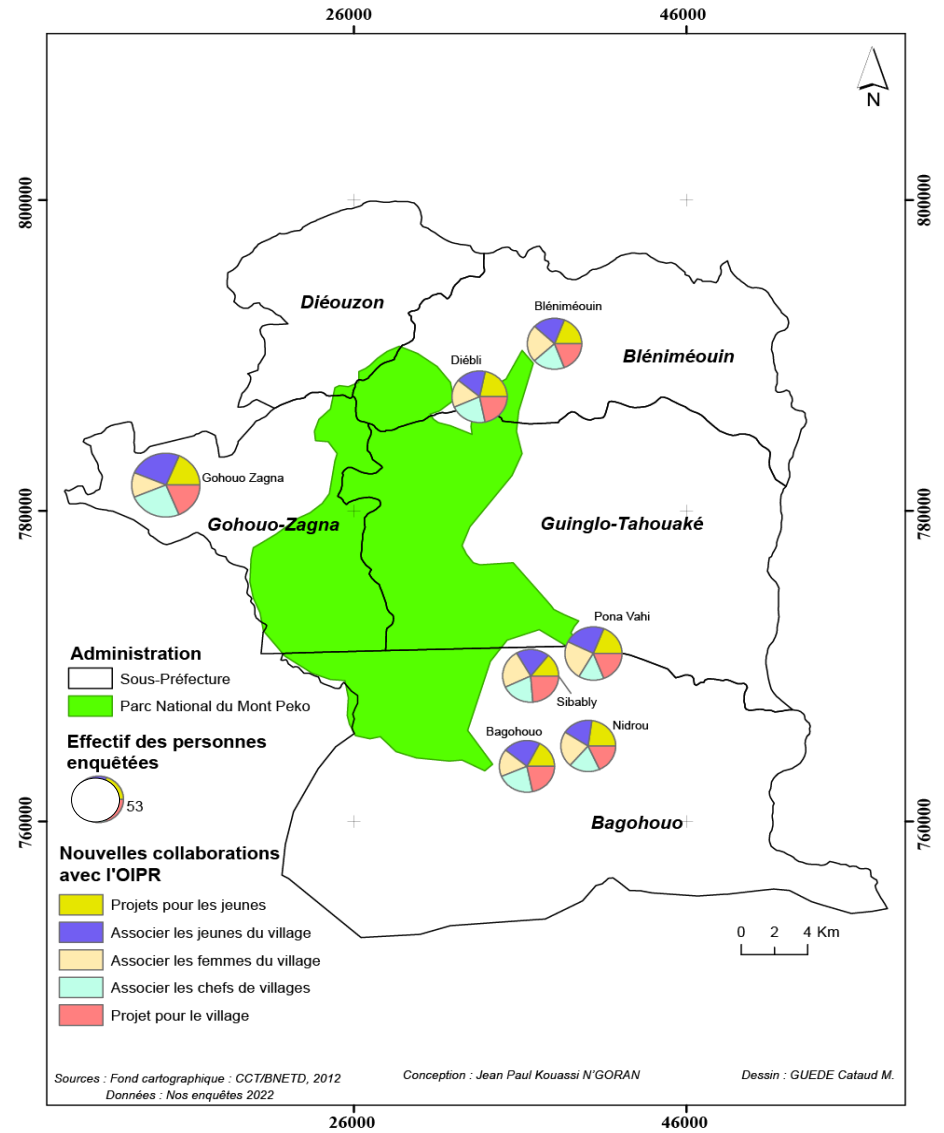
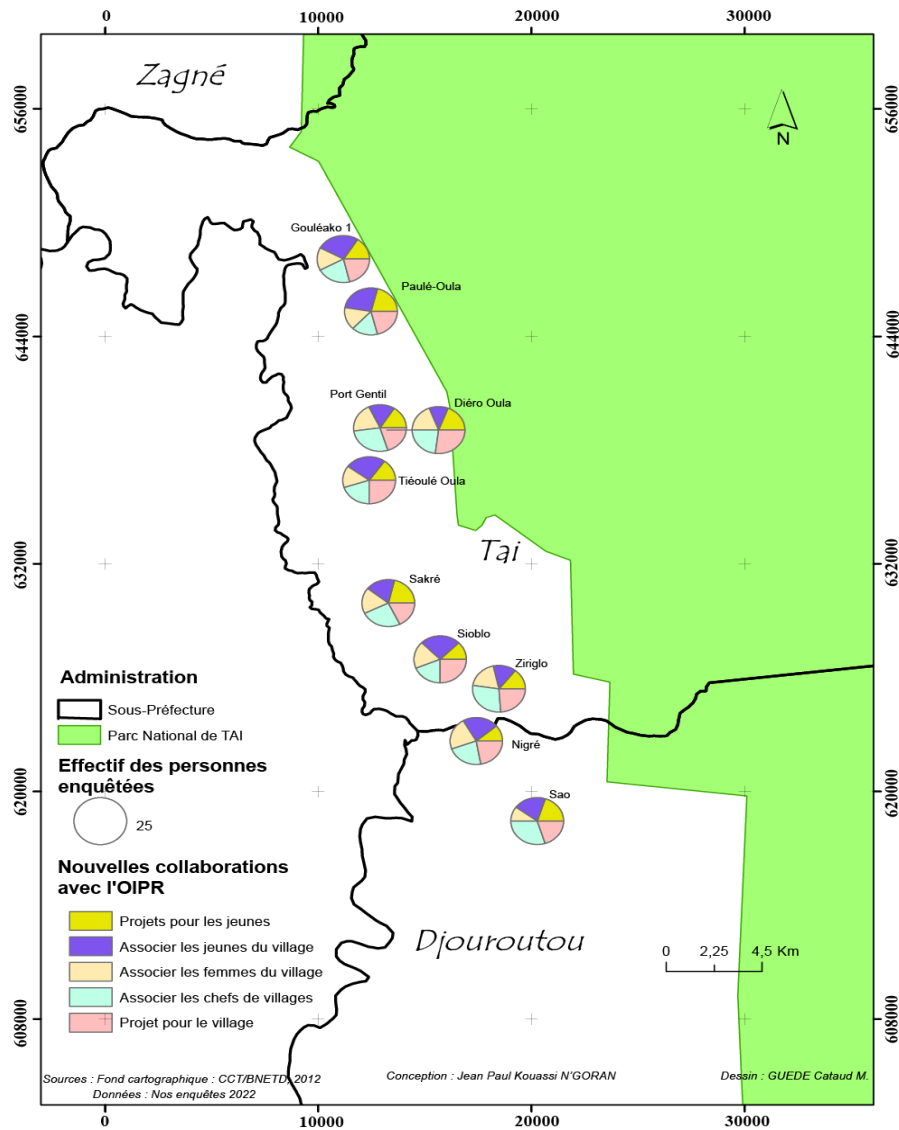
Par ce souhait, ces riverains enquêtés égrènent les raisons qui sont en phase avec le renforcement souligné ci-haut et se déclinent en cinq (05) points : (i) la réalisation de projets générateurs de revenus pour les jeunes des villages ; (ii) l'installation de projets typiquement au compte du village et gérés par les chefs de communautés ; (iii) associer les jeunes des villages à la gestion des différents parcs ; (iv) associer les femmes des villages à la gestion desdits parcs et (v) associer les chefs de village à ladite gestion.

Ainsi le tableau 41 en plus de la planche 14 en sont les illustrations :

**Tableau 41 : Nouvelle collaboration des populations riveraines avec l'OIPR de Taï et du Mont Péko**

LIBELLE PARC	LIBELLE SITE	LES RAISONS EVOQUEES POUR UNE COLLABORATION AVEC L'OIPR					
		Des projets pour les jeunes	Associer les jeunes du village	Associer les femmes du village	Associer les chefs du village	Des projets pour le village	Total migrants
PNT	Diéro Oula	05	03	05	06	07	26
	%	19.23	11.54	19.23	23.08	26.92	
	Kouadiokro	06	05	06	08	05	30
	%	20.00	16.67	20.00	26.67	16.67	
	Ziriglo	03	03	04	06	05	21
	%	14.29	14.29	19.05	28.57	23.81	
	Port Gentil	04	04	05	07	05	25
	%	16.00	16.00	20.00	28.00	20.00	
Sakré	06	05	05	07	05	28	
%	21.43	17.86	17.86	25.00	17.86		
<b>Total migrants interrogés du PNT</b>		<b>24</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>34</b>	<b>27</b>	<b>130</b>
<b>Taux migrants interrogés du PNT</b>		<b>18.46</b>	<b>15.38</b>	<b>19.23</b>	<b>26.15</b>	<b>20.77</b>	
PNMP	Bakarikro	02	02	03	04	03	14
	%	14.29	14.29	21.43	28.57	21.43	
	N'Drikro	01	01	02	03	02	09
	%	11.11	11.11	22.22	33.33	22.22	
	Gohouo Zagna	03	04	02	04	03	16
	%	18.75	25.00	12.50	25.00	18.75	
	Petit Guiglo	08	08	13	16	11	56
	%	14.29	14.29	23.21	28.57	19.64	
Yahkro	04	02	04	06	04	20	
%	20.00	10.00	20.00	30.00	20.00		
<b>Total migrants interrogés du PNMP</b>		<b>18</b>	<b>17</b>	<b>24</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	<b>115</b>
<b>Taux migrants interrogés du PNMP</b>		<b>15.65</b>	<b>14.78</b>	<b>20.87</b>	<b>28.70</b>	<b>20.00</b>	
<b>Total migrants interrogés du PNT/PNMP</b>		<b>42</b>	<b>37</b>	<b>49</b>	<b>67</b>	<b>50</b>	<b>245</b>
<b>Taux migrants interrogés du PNT/PNMP</b>		<b>17.14</b>	<b>15.10</b>	<b>20.00</b>	<b>27.35</b>	<b>20.41</b>	

Source : Nos enquêtes, 2023



**Planche 14 : Nouvelle collaboration des populations riveraines avec l'OIPR du PNMP et du PNT**

En prenant appui sur le tableau et les figures ci-dessus indiqués, nous affirmons que dans toutes les localités visitées, les cinq raisons ont été évoquées, mais à des proportions qui varient d'un site à l'autre. Pour le cas spécifique du PNT avec un effectif de 130 interviewés, elles sont énumérées par ordre d'importance :

- Associer les chefs de village : avec un taux de 26.15% pour un effectif de 34 ;
- Instaurer des projets propres au village : pour un chiffre de 20.77% et 27 concernés ;
- Associer les femmes du village à la gestion dudit parc : avec une estimation de 19.23% et 25 d'entre eux qui ont émis cette justification ;
- Instaurer des projets pour le compte particulier des jeunes qui sont devenus nombreux : soit 18.46% avec un effectif de 24 planteurs du même avis ;
- Associer les jeunes du village, assez oisifs : pour une estimation de 15.38% et 20 d'entre eux touchés.

Tandis que dans l'autre parc qu'est le PNMP, sur une population de 115 enquêtés, nous avons :

- Associer tous les chefs de village : pour un taux de 28.70% avec un effectif de 33 ;
- Associer les femmes du site à la gestion du parc : ce qui correspond à un chiffre de 20.87% et 24 d'entre les migrants qui ont émis ce justificatif ;
- Instaurer des projets au compte du village : pour un chiffre de 20.00% et 23 concernés ;
- Instaurer des projets pour les jeunes qui représente une importante frange : soit 15.65% avec un effectif concerné de 18 exploitants du même avis ;
- Associer les jeunes du village : pour un pourcentage de 14.78 et 17 d'entre eux touchés.

Au total, sur une population de 245 enquêtés pour les deux (02) AP pour cette question, les raisons évoquées sont les suivantes :

- Associer tous les chefs des villages : qui correspond à un taux de 27.350% avec un effectif de 67 ;
- Instaurer des projets pour le compte des villages : avec un chiffre de 20.41% et 50 d'entre eux qui sont véritablement concernés ;
- Associer les femmes à la gestion des parcs : correspondant à un chiffre de 20.00% et 49 d'entre les migrants qui ont émis cette justification ;
- Instaurer des projets pour les jeunes des différentes localités : soit 17.14% avec un effectif de 42 exploitants concerné ;
- Associer les jeunes des villages : pour un pourcentage de 15.10 et 37 migrants touchés.

Du fait du tableau qui n'est pas assez reluisant sur la gestion des rentes foncières des deux parcs du Mont Péko et de Tai, il est plus qu'impérieux d'inclure les migrants-occupants dans une gestion participative en vue de la sauvegarde de l'intégrité forestière de ces aires protégées.

## **6.2. De la question d'une gestion participative et inclusive des populations riveraines**

Sur ce point, nous soulignons que depuis la fin du processus d'évacuation des infiltrés, le PNMP n'a pas bénéficié de mesures spécifiques à la hauteur des besoins de gestion. Dans ce cadre, au regard des ressources disponibles, les populations n'ont pu bénéficier d'appui pour le développement d'initiatives communautaires et de la mise en place d'activités génératrices de revenus.

La faible adhésion de celles-ci aux actions de conservation pourrait s'expliquer par l'absence de retombées socio-économiques directes. En outre, l'insuffisance d'organisation et de structuration des populations riveraines constituent aussi un frein au développement de microprojets. Il convient également de relever des problèmes sous-jacents qui limitent la participation des populations. Au nombre de ceux-ci, les mécontentements liés au règlement partiel des indemnités lors de la création du parc en 1965, des opérations de délimitation de 1974 d'une part et la faible mise en œuvre des mesures d'accompagnement du processus d'évacuation entrepris en 2016 d'autre part, sont relevés par les populations.

Par ailleurs, l'insuffisance d'actions d'IEC, de matériels techniques et de supports de sensibilisation, les opportunités de partenariats en périphérie peu exploitées et la faible implication des ONG locales sont autant de facteurs limitant pour une participation active des populations aux actions de conservation du PNMP. La question du financement est une problématique majeure pour la conservation du PNMP eu égard aux besoins importants pour couvrir les charges récurrentes de gestion et la mise en œuvre des autres fonctions de gestion.

La faible mobilisation des partenaires techniques et financiers, l'absence d'outils de gestion (Plan d'affaires, etc.) et l'inexistence de subventions étatiques pour les investissements ne permettent pas d'assurer la gestion efficace de cette aire protégée. Les besoins de ressources pour assurer les formations techniques complémentaires nécessaires au personnel subsistent. La méconnaissance des attraits touristiques à l'intérieur et à la périphérie du parc, l'absence d'infrastructures touristiques et l'image dégradée par les effets de la crise socio-politique du PNMP constituent des freins au démarrage des activités touristiques dans le parc.

Dans cette veine, la Banque mondiale a accepté de soutenir les réformes dans les secteurs agricoles et forestiers en CI par le financement d'un programme d'investissement forestier qui a démarré en 2018. La Phase 1 du PIF (Projet d'Investissement Forestier) qui s'est achevée en

mai 2023 a soutenu les actions d'agroforesterie, de reboisement et de conservation des aires protégées et des terres adjacentes au sud-ouest et au centre du pays. Avec un montant total de 148 millions de dollars sur la période 2022-2029, le PIF 2 a pour objectif de conserver et augmenter le stock forestier et d'améliorer l'accès aux sources de revenus issus de la gestion durable des forêts dans ses zones d'intervention.

Ce faisant, au niveau du PNT, l'intervention du PIF1 se justifie par : (i) la disparition de la quasi-totalité des forêts en périphérie du PNT à cause de l'agriculture (cacao et autres) ; (ii) l'isolement écologique du parc du fait de la dégradation des forêts mitoyennes et (iii) le développement d'activités d'orpaillage dans et autour du PN Taï. Par voie de conséquence, la composante 3 du PIF2 a pour objet de réaliser les enjeux qui sont : (i) d'ordre social par l'engagement des communautés riveraines à la préservation des AP et à la gestion durable des ressources ; (ii) d'ordre économique par booster le développement d'actions concertées avec les collectivités de l'espace pour l'amélioration des conditions de vie des populations en plus de la promotion et l'amélioration de la visibilité des services écosystémiques fournis par le PNT et enfin (iii) d'ordre environnemental en suscitant la contribution du secteur des Parcs nationaux et Réserves à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux notamment de la CBD. Ces actions entrent en étroite ligne avec les défis de l'OIPR qui consistent en : (i) la réduction effective des pressions anthropiques pour les massifs forestiers de Mabi Yaya et Mont Péko notamment ; (ii) le maintien de l'état exceptionnel de conservation du site ; PN Taï notamment ; (iii) le renforcement de l'efficacité de gestion à travers l'inscription des AP sur la Liste Verte de l'UICN ; (iv) l'amélioration de la perception des communautés vis-à-vis du PNT ; (v) le renforcement de la dotation en capital auprès de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire.

Tel que présenté, l'autre massif forestier soumis à notre étude à savoir le PNT, subit-elle également des actions d'anthropisation et de dégradation de ses potentialités à ses alentours. Dans tous les cas, les populations riveraines sont conscientes de l'importance du parc, donc de son couvert végétal. Sur ce point, le tableau 42 et la planche 15 en sont les illustrations :

**Tableau 42 : Importance du couvert végétal chez les populations riveraines du Mont Péko et de Tai**

LIBELLE PARC	LIBELLE SITE	LES JUSTIFICATIFS DE L'IMPORTANCE DU COUVERT VEGETAL DES PARCS								
		Bonnes récoltes	Pas de famine	Bonne pluviométrie	La terre est bien humide	Bonne température	La forêt aux enfants	Les animaux aux enfants	Source de médicaments	Total migrants
PNT	Kouadiokro	07	05	06	06	04			02	30
	%	23.33	16.67	20.00	20.00	13.33			06.67	
	Gouléakro 2	08	04	06	04	01	01			24
	%	33.33	16.67	25.00	16.67	03.33	03.33			
	Sioblo	03	05	06	04	02	01	01		22
	%	13.64	22.73	27.27	18.18	09.09	04.55	04.55		
	Paulé Oula	07	06	08	04	03	01	01	01	31
	%	22.58	19.35	25.81	12.90	09.68	03.23	03.23	03.23	
Sakré	06	04	07	05	03	01	01	01	28	
%	21.43	14.29	25.00	17.86	10.71	03.57	03.57	03.57		
<b>Total migrants interrogés du PNT</b>		<b>31</b>	<b>24</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>04</b>	<b>03</b>	<b>04</b>	<b>135</b>
<b>Taux migrants interrogés du PNT</b>		<b>22.96</b>	<b>17.78</b>	<b>24.44</b>	<b>17.03</b>	<b>09.63</b>	<b>02.96</b>	<b>02.22</b>	<b>02.96</b>	
PNMP	Michelkro	14	11	12	09	07	01	01	02	57
	%	24.56	19.30	21.05	15.79	12.28	01.75	01.75	03.51	
	Petit Guiglo	15	10	13	08	06	01		03	56
	%	26.79	17.86	23.21	14.29	10.71	01.79		05.36	
	Pona Vahi	07	03	07	06	05	01	01		30
	%	23.33	10.00	23.33	20.00	16.67	03.33	03.33		
	Bléniméouin	08	04	07	07	05		01	01	33
	%	24.24	12.12	21.21	21.21	15.15		03.03	03.03	
Sibably	08	04	07	07	04	01			31	
%	25.81	12.90	22.58	22.58	12.90	03.23				
<b>Total migrants interrogés du PNT</b>		<b>52</b>	<b>32</b>	<b>46</b>	<b>37</b>	<b>27</b>	<b>04</b>	<b>03</b>	<b>06</b>	<b>207</b>
<b>Taux migrants interrogés du PNT</b>		<b>25.12</b>	<b>15.46</b>	<b>22.22</b>	<b>17.87</b>	<b>13.04</b>	<b>01.93</b>	<b>01.45</b>	<b>02.90</b>	
<b>Total migrants du PNT &amp; PNMP</b>		<b>83</b>	<b>56</b>	<b>79</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>08</b>	<b>06</b>	<b>10</b>	<b>342</b>
<b>Taux migrants du PNT-PNMP</b>		<b>24.27</b>	<b>16.37</b>	<b>23.10</b>	<b>17.55</b>	<b>11.70</b>	<b>02.34</b>	<b>01.75</b>	<b>02.92</b>	

Source : Nos enquêtes, 2023

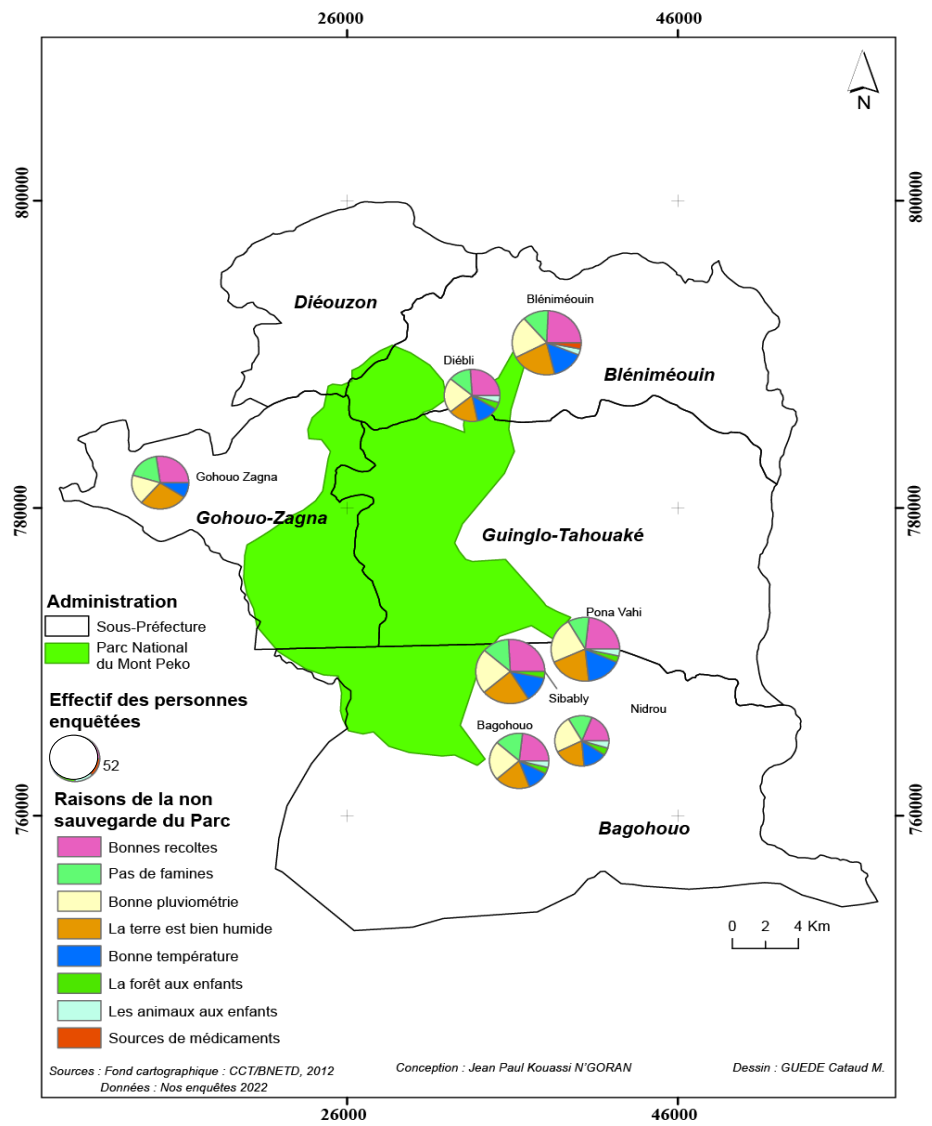
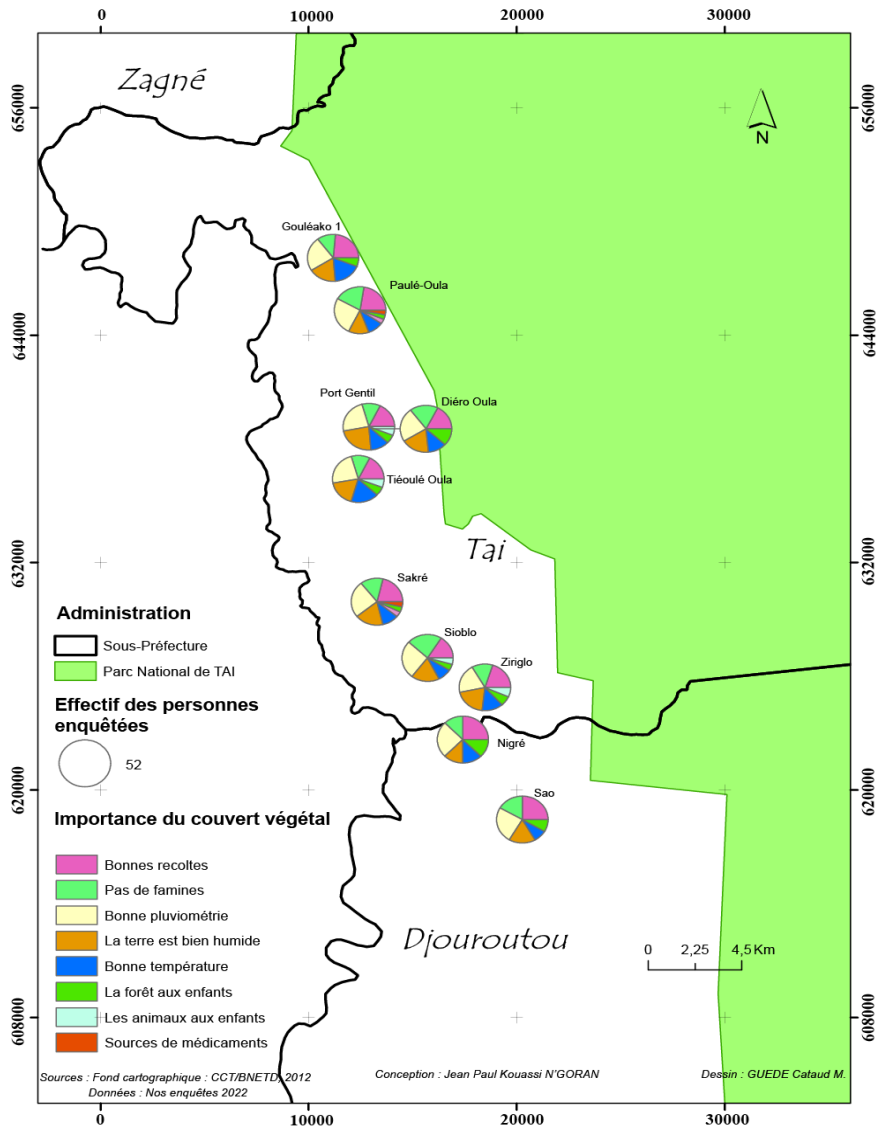


Planche 15 : Importance du couvert végétal du PNMP et du PNT pour les migrants riverains

En prenant appui sur le tableau et la planche ci-dessus désignés, nous avançons que dans toutes les localités visitées, les huit (08) raisons soulevées ont des proportions qui varient d'un site à l'autre. Pour le cas spécifique du PNT avec un effectif de 135 interviewés, elles sont énumérées par ordre d'importance :

- La bonne pluviométrie dont bénéficie les villages : avec un taux de 24.44% pour un effectif de 33 ;
- Les très bonnes récoltes réalisées : pour un chiffre de 22.96% et 31 concernés ;
- Pas de famine, la nourriture est abondante : avec une estimation de 17.78% et 24 d'entre eux qui ont émis cette justification ;
- La terre est toujours mouillée, donc propice aux cultures : soit 17.03% avec un effectif de 23 planteurs du même avis ;
- La bonne température, pas de grande période de sécheresse : pour une estimation de 09.63% avec un effectif de 13 d'entre eux touchés ;
- Une source de médicaments : avec un taux de 02.96% et 04 planteurs du même avis ;
- La forêt à montrer aux enfants : pour un chiffre de 02.96%, équivalant à 04 migrants ;
- Les animaux à montrer aux enfants : soit 02.22% pour un effectif de 03 exploitants.

Tandis que dans l'autre parc qu'est le PNMP, sur une population de 207 enquêtés, nous avons :

- Les très bonnes récoltes réalisées : ce qui correspond à un chiffre de 25.12% et 52 d'entre les migrants qui ont émis ce justificatif ;
- La bonne pluviométrie dont bénéficient tous les villages : pour un taux de 22.22% avec un effectif de 46 planteurs ;
- La terre est toujours mouillée, donc propice aux cultures : pour un chiffre de 17.87% et 37 concernés ;
- Pas de famine, la nourriture est abondante : soit 15.46% avec un effectif concerné de 32 exploitants du même avis ;
- La bonne température, pas de grands moments de sécheresse : pour un pourcentage de 13.04 et 27 d'entre eux touchés.
- Une source de médicaments : avec un taux de 02.90% et 06 planteurs du même avis ;
- La forêt à montrer aux enfants : pour un chiffre de 01.93%, équivalant à 04 migrants ;
- Les animaux à montrer aux enfants : soit 01.45% pour un effectif de 03 exploitants.

Au total, sur une population de 342 enquêtés pour les deux AP, les très bonnes récoltes avec un taux de 24.27% pour un effectif de 83 constituent la raison principale de l'importance des parcs. C'est la raison pour laquelle, il urge de dynamiser la politique de surveillance de ces parcs.

### **6.3. De l'urgente nécessité d'une dotation en matériel de pointe de surveillance des parcs**

Conserver les aires protégées dans leur intégrité revient à leur appliquer un bon et fonctionnel dispositif de surveillance. Un tel dispositif est d'autant plus nécessaire qu'il permet d'abord d'assurer le respect des lois et des règlements. Et si toutes les parties prenantes ont été impliquées dans l'élaboration du plan de gestion, la probabilité que ces lois soient comprises et respectées est plus forte. Au regard des mutations de populations, des déplacements et des évolutions de contextes, une surveillance bien organisée est indispensable (PCGAP 1, 2002-2017). Aussi, pour être efficace, le dispositif de surveillance doit-il prendre en compte un certain nombre de moyens et de modalités qui se déclinent comme suit :

- Des moyens et des équipements : généralement, la surveillance s'effectue au moyen d'un véhicule ou d'un bateau, ce qui peut être très coûteux. Un budget adéquat est donc nécessaire pour assurer l'acquisition des moyens de surveillance et de leur entretien.
- Des équipes formées : compte tenu de l'évolution du braconnage, la formation du personnel des parcs est primordiale dans la réussite de la mission de protection. La mission ne se résume cependant pas à arrêter les braconniers, mais aussi à développer des liens étroits avec les communautés. Donc une partie importante de la surveillance consiste d'abord à sensibiliser les communautés et les visiteurs. Une fois le braconnage avéré, il revient aux gardes d'appréhender les contrevenants. Cela requiert méthode et expérience. En termes de formation, les équipes doivent donc pleinement être au fait des règlements et des lois du site.
- Une organisation des patrouilles : cette organisation doit être dissuasive, et donc être basée sur une forte présence sur le terrain, afin que les braconniers et contrevenants à risque soient pris en infraction. Il faut alors une bonne répartition des moyens disponibles ; mettre à la disposition des équipes sur le terrain des moyens de mobilité et d'autres accessoires pour pouvoir se déplacer rapidement et conduire des patrouilles planifiées. Le suivi du travail des patrouilles doit être facilité par l'emploi du GPS.
- les différents niveaux complémentaires de surveillance : la surveillance doit avoir lieu directement sur le terrain, pour effectuer les patrouilles et communiquer avec les populations, mais elle peut aussi avoir lieu à un niveau plus reculé, notamment grâce aux GPS et aux radars. Ces deux niveaux sont complémentaires et les informations procurées par l'un permettent d'adapter les actions de l'autre (PCGAP 2, 2023-2027).
- Une restitution des informations : après les patrouilles, les informations recueillies doivent être transmises aux unités de surveillance. C'est ensuite grâce à des analyses que l'on peut identifier les endroits où la surveillance devrait être intensifiée, où elle est efficace, et où les menaces sont les plus importantes.

Par ailleurs, la conservation rime avec le suivi écologique ; pour ne pas dire que le suivi écologique est la condition sine qua none d'une meilleure conservation des aires protégées. Par Suivi écologique, on entend l'ensemble des méthodes de collecte et d'analyse des données servant à mesurer le statut en plus de l'évolution des valeurs d'une aire protégée. Il mesure aussi les pressions et les menaces qui s'exercent sur ces valeurs. D'autre part l'objectif principal de la gestion d'une aire protégée consiste à s'assurer que les valeurs persistent, voire augmentent dans le temps. Ces valeurs peuvent varier d'une aire à l'autre ; le suivi écologique est donc élaboré pour une aire donnée, en fonction de ses valeurs propres et il n'est pas forcément adapté à un autre parc qui aura des valeurs patrimoniales différentes (BOOCs, G. MAUVAIS et *al.*, *op. cit.*).

Ainsi, le suivi écologique permet d'évaluer les impacts des actions de gestion qui ont été menées pour conserver ces valeurs dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion. Il s'agit par conséquent d'un outil central qui oriente les prises de décisions permettant d'ajuster les actions en fonction des objectifs de conservation définis ou souhaités pour ces valeurs. Les résultats du suivi écologique sont donc aussi des outils de communication qui renseignent toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion, et présentent les résultats aux bailleurs et autres contributeurs. Ces résultats doivent être présentés sous forme de cartes à la fois complètes et simples, élaborées grâce à des Systèmes d'Information Géographiques.

Conscient de cette situation, l'Etat de Côte d'Ivoire a fait d'une exigence l'élaboration des outils de gestion notamment le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG), dans sa politique de réforme de la gestion du Secteur entrepris en 2002 sous la forme d'un Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP) 1 (2002-2017) et en 2023 sous la forme du PCGAP 2 (2023-2037). En effet, la Loi n°2002-102 du 11 février 2002, relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles dans le cadre de la mise en œuvre du PCGAP 1 dispose, en son article 30, que chaque aire protégée doit être dotée d'un PAG. L'élaboration du PAG du PNMP s'inscrit dans cette optique afin de doter ce parc d'outils de gestion adéquats. Son élaboration a pu se faire grâce à l'appui financier du projet PIF 2 financé par la Banque Mondiale.

Ce PAG est composé de cinq (5) titres. Les titres I et II donnent des informations sur l'état des écosystèmes du parc, de son environnement socioéconomique et du cadre juridique et institutionnel. Les titres III et IV fixent, quant à eux, l'objectif de gestion et traitent des actions d'aménagement et de gestion du parc ainsi que la programmation des activités identifiées, le coût et le suivi évaluation. Le titre V est consacré au financement de la mise en œuvre du PAG.

Il est conçu pour une période de dix (10) années (2024-2033), avec une révision prévue au terme de la cinquième année de sa mise en œuvre. Le présent PAG 2020-2029 du PNT est articulé autour de quatre parties. La première décrit le parc dans son environnement. La deuxième partie présente le cadre juridique et institutionnel du PNT et sa mise en œuvre. La troisième partie développe les mesures de gestion à implémenter pour préserver l'intégrité du PNT et en pérenniser les acquis. Enfin, la quatrième partie planche sur la planification, la budgétisation, le financement et le suivi-évaluation de ces mesures de gestion. Pour ainsi dire, la zone périphérique est définie par les dispositions générales de la loi n°2002-102 du 11 février 2002.

Elle désigne la zone géographique environnante des parcs et réserves constituée de l'entière superficie des terroirs des sous-préfectures et, le cas échéant, des forêts classées, aux fins de circonscrire une communauté avec laquelle l'autorité chargée de la gestion de l'aire protégée peut établir et formaliser des relations en vue de la réalisation des objectifs relatifs à la création, à la gestion et au financement des PNR (OIPR, *PAG PNT*, 2020-209). Tenant compte de cette définition, la zone périphérique du PNT s'étend sur 11 Sous-préfectures pour environ 1 173 000 ha.

Cependant, pour une meilleure efficacité de la gestion de la Réserve de Biosphère de Taï, la zone périphérique a été réduite à un rayon de 10 km autour de l'AP, soit une superficie d'environ 407 491 ha. De plus, pour bien mener sa politique de conservation des deux (02) AP, il convient de mettre en place en vue de respect dans sa grande rigueur le zonage du PNT.

Le zonage est un outil de planification permettant d'identifier les zones dans lesquelles certains types d'activités peuvent se faire de manière optimale afin que les objectifs de l'aire protégée soient atteints. Le plan de zonage du PNT tient donc compte du statut juridique du parc, des zones particulièrement importantes pour la protection de la faune et de la flore, des zones dédiées à la recherche, aux opportunités récréatives et touristiques.

Le PNT, par son statut, est un espace affranchi de tout droit d'usage conformément à la législation en vigueur (zone de stricte protection).

Le zonage de la Réserve de Biosphère de Taï est ainsi constitué d'une aire centrale ou zone de stricte protection (468 398 ha), d'une zone tampon comprenant, la station de recherche et ses environs (23 702 ha), la Réserve partielle de faune du N'Zo (27 830 ha) et les zones de tourisme (15 543 ha) puis d'aire de transition (407 491 ha) composée de la zone périphérique y compris les espaces identifiés pour renforcer la connectivité dans le complexe Taï-Grebo-Sapo (TGS). Il s'agit particulièrement du corridor le long de la rivière Saro (environ 200 ha) et des berges de la rivière Hana. Les activités de recherche peuvent être conduites sur toute l'étendue

de la réserve de biosphère en plus des zones dédiées à cette fin. En plus, le succès de cette politique passe inmanquablement par les missions de surveillance.

Concernant celles-ci, ce sont 1 264 hommes-jours de patrouilles ordinaires et 1 040 hommes-jours qui ont été mobilisés en 2 missions d'envergures et exécutées en moyenne chaque année. Ces patrouilles ont permis de couvrir 94% du parc avec un accent particulier sur les zones vulnérables (56% des efforts de patrouilles). En matière de sécurisation foncière des services, deux (02) titres fonciers et deux (2) ACD ont été obtenus. Enfin, les efforts déployés ont permis d'aménager 4 485 ha de parcelles anciennement occupées par des exploitations agricoles.

C'est également le lieu pour faire cas du programme 3 relatif à la gestion participative et à l'appui au développement local. Ce programme avait pour objectif de renforcer l'implication des communautés riveraines dans la gestion, la conservation du PNT et dans le développement intégré. Et les actions développées pour atteindre cet objectif se sont articulées autour de (i) la consolidation des structures de concertation entre le PNT et les populations riveraines, (ii) l'appui à la réalisation d'initiatives de développement qui répondent aux priorités exprimées par les communautés, (iii) la recherche et la mobilisation de partenaires disposés à investir dans la zone riveraine et (iv) l'appui à la vulgarisation et la mise en œuvre des systèmes agricoles productifs pour un développement communautaire durable.

En ce qui touche le zonage du PNMP, il consiste à définir des zones dans lesquelles certains types d'activités peuvent se faire de manière optimale afin que les objectifs de gestion du parc soient atteints. Compte tenu du niveau de dégradation actuelle du PNMP et de l'insuffisance de connaissances sur les ressources naturelles, deux (2) zones sont définies : (i) une zone de protection stricte où s'exercent prioritairement des activités de surveillance, de suivi écologique et de recherche scientifique pour la sauvegarde de la faune et de la flore et (ii) une zone périphérique constituée des terroirs des villages des sous-préfectures jouxtant le parc.

Ce zonage du PNMP n'est pas figé et est donc susceptible d'être révisé en fonction de l'atteinte des résultats de gestion et de l'évolution des milieux naturels. Pour la gestion du PNMP au cours des dix (10) prochaines années, six (6) programmes ont été définis. Il s'agit des programmes : (i) la surveillance ; (ii) le suivi écologique et recherche ; (iii) l'appui aux populations et mobilisation des autres acteurs ; (iv) la valorisation touristique ; (v) l'aménagement et équipements ; et (vi) le management et financement durable.

Relativement au programme « Surveillance et protection », son objectif est d'assurer l'intégrité territoriale du PNMP, de ses habitats, de sa faune et de sa biodiversité. Dans cette

dynamique, les axes d'interventions ainsi que les activités principales de ce programme sont présentés dans le tableau 43 :

**Tableau 43 : Axes d'intervention et activités principales du programme surveillance**

<b>Axes d'intervention</b>	<b>Activités principales</b>
Dotation du parc d'un plan de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et valider le plan de surveillance</li> <li>- Actualiser le plan de surveillance</li> </ul>
Mise en œuvre du plan de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les patrouilles de surveillance</li> <li>- Assurer la surveillance aérienne</li> <li>- Développer un réseau d'intelligence pour la surveillance</li> <li>- Renforcer les capacités techniques des agents (Lutte Anti-braconnage (LAB), hygiène et secourisme,...)</li> <li>- Assurer la gestion des contentieux</li> <li>- Recruter le personnel de surveillance complémentaire</li> </ul>
Renforcement de la collaboration avec les Autorités judiciaires et les autres Forces de Défense et de Sécurité (FDS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former le personnel de surveillance aux procédures et aux Droits de l'homme</li> <li>- Associer les Autorités judiciaires et les autres FDS aux activités de gestion</li> <li>- Renforcer les capacités du service Contentieux</li> </ul>
Renforcement des capacités des unités de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir des moyens de mobilité adaptés</li> <li>- Acquérir les équipements et matériels de surveillance (Agents et auxiliaires villageois)</li> </ul>

*Source : PAG du PNMP de l'OIPR, 2024*

Pour ce qui a trait au volet sécuritaire du parc, nous soulignons que l'OIPR dispose d'une stratégie de surveillance des parcs nationaux et réserves, adopté en 2018 un document d'orientation qui vise à doter les parcs nationaux et réserves d'un système de protection performant. Ce document est décliné pour chaque aire protégée en un plan de surveillance.

Le parc national du Mont Péko prévoit élaborer son plan de surveillance dès la première année du PAG afin de le rendre exécutoire à partir de l'année 2, après sa validation. Il est envisagé d'évaluer ce plan tous les trois (3) ans au cours d'un atelier réunissant tous les acteurs clés. Ainsi, l'exécution du plan de surveillance du PNMP est faite à travers le renforcement des capacités techniques et de l'effectif des agents de surveillance, la réalisation des opérations de surveillance et l'acquisition de matériels techniques adéquats ainsi que la formation.

Dans la faisabilité la Brigade Mobile Ouest (BMO) de la DZO, unité spécialisée de lutte anti-braconnage, est appuyée par le Secteur dans le cadre de la surveillance en continue de l'aire protégée (PAG PNMP, 2024). Afin de parvenir à la couverture totale et régulière du parc, la DZO envisage renforcer l'effectif des agents de surveillance. Ainsi, neuf (9) agents seront recrutés pour le Secteur Péko, appuyé par un effectif de dix (10) agents de la BMO dédiés exclusivement à la protection du parc. Ces agents de surveillance seront appuyés par les autres BM et les autres forces de défense et de sécurité. En outre, un système de renseignement fiable sera mis en place au parc national du Mont Péko avec la collaboration des populations riveraines afin de dénoncer et de prévenir de potentielles agressions, permettant une planification ciblée, adéquate et efficace des opérations de surveillances. Ce système sera mis en œuvre grâce à des primes d'incitation et de motivation des acteurs de la surveillance. Ainsi, les différentes parties recevront des récompenses sous forme de pécules et/ou en nature.

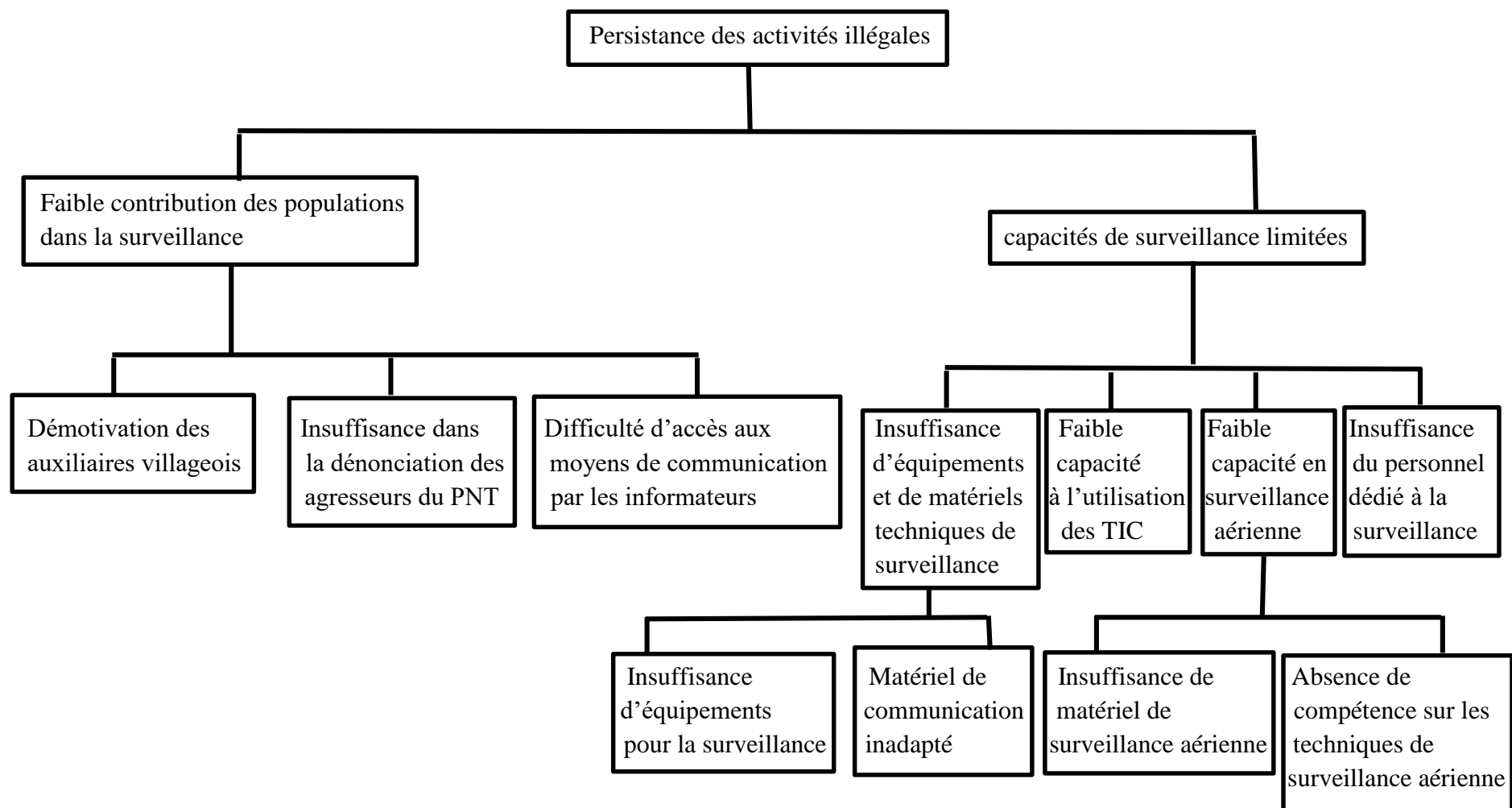
Pour opérationnaliser les unités de surveillance, des matériels et équipements adéquats seront acquis, notamment : le matériel de bivouac (tentes, sacs de couchage, habillements, gilets de sauvetage, gourdes etc.), le matériel roulant (véhicules de type 4x4 double cabine, véhicules de transport de troupes, motos) et autres équipements techniques (Drone, jumelles, tablettes de surveillance, appareils photo numériques, cameras à déclenchement automatique, GPS ...). En outre, en vue d'optimiser les actions de surveillance, l'utilisation des outils technologiques innovants (logiciel SMART, salle de commande) sera couplée aux opérations de surveillance pour le traitement et l'évaluation des données collectées par les agents de terrain (PAG PNMP, 2024).

Un autre aspect très important mérite d'être pris en compte dans les nouvelles orientations de la politique de gestion des aires protégées du Mont Péko et de Taï à savoir la gouvernance. Cette notion de gouvernance d'une aire protégée a trait à des questions de pouvoir, de relations et de responsabilité. D'un point de vue pratique, elle n'a donc pas grand-chose à voir avec la gestion, mais elle nous informe sur les décideurs et la façon dont les décisions sont prises. Conformément à ce principe fondamental, la gouvernance nous informe sur sa qualité. En outre, l'on distingue quatre grands types de gouvernance que sont : (i) la Gouvernance étatique ; (ii) la Gouvernance partagée ; (iii) la Gouvernance privée et (iv) la Gouvernance communautaire.

Cependant, la gouvernance des aires protégées en Afrique se caractérise par un manque poussé de données. Malheureusement, la gouvernance de ces espaces est rarement reportée dans la base de données mondiale où les estimations actuelles portent ainsi sur moins de 30% des AP sur le continent africain, et selon elles, au moins 80% des aires protégées ont une

gouvernance étatique. En réalité, la gouvernance est déterminante en ce sens que sa qualité constitue un élément déterminant de la capacité ou de l'incapacité d'une aire protégée à remplir son rôle. Si la gouvernance est défailante, même si l'on met en place les meilleures stratégies de gestion, les résultats seront médiocres, voire nuls. Travailler sur la gouvernance d'un parc est donc, à ce titre, tout aussi important que de chercher les réponses techniques aux problèmes rencontrés. C'est le PAG de 2014-2018 qui expose les réalités des différents problèmes rencontrés à travers le tableau 44 :

**Tableau 44 : Arbre à problèmes issus du bilan du PAG du PNT 2014-2018**



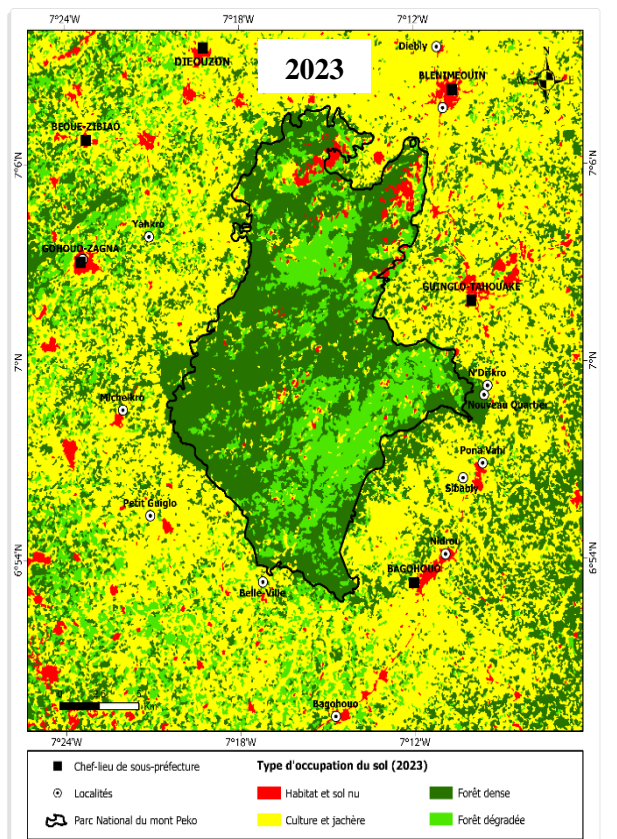
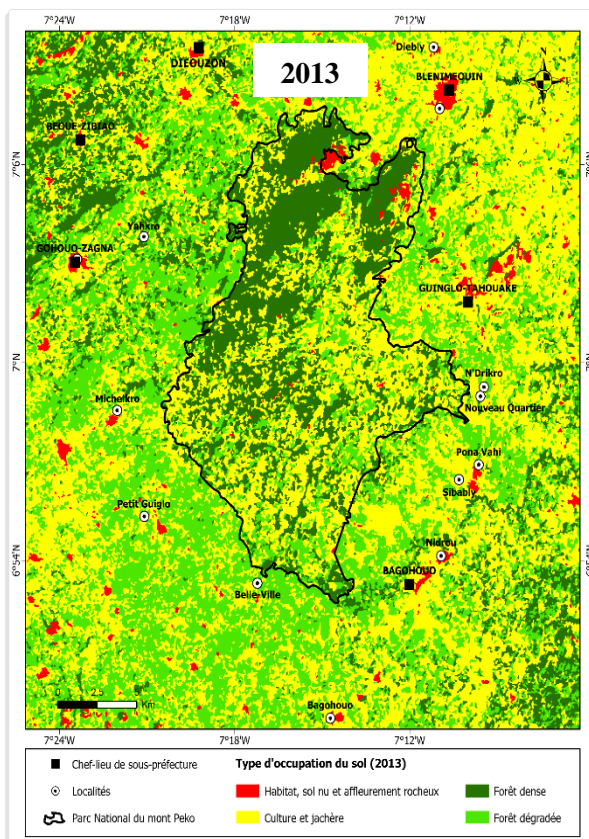
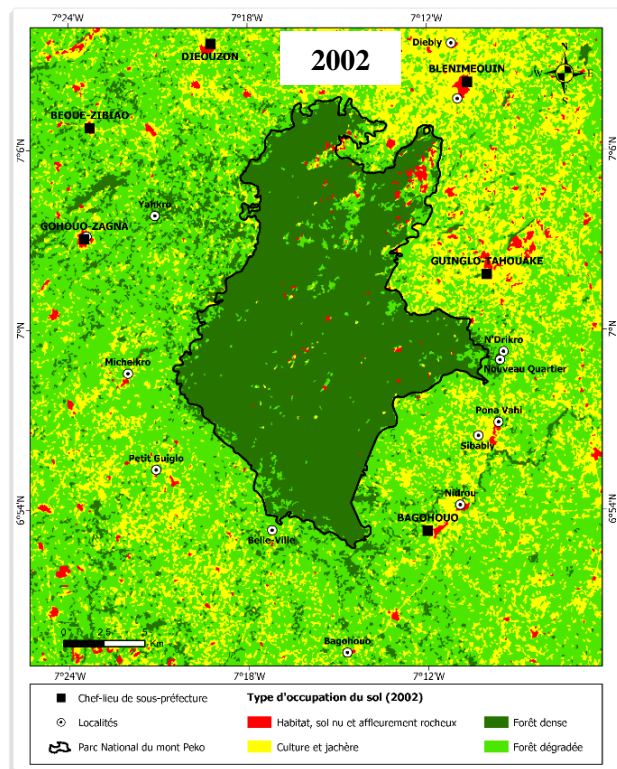
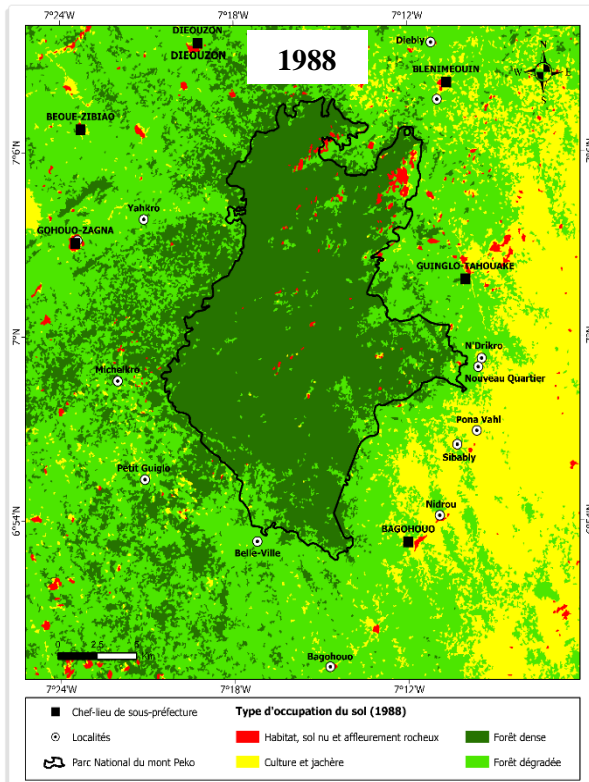
Source : PAG PNT 2014-2018

L'on constate, à partir de ce tableau, qu'en dépit des efforts consentis par les autorités étatiques, les pressions sur le parc persistent à des degrés divers. Cette situation est notamment imputable à la proximité des localités et exploitations agricoles, ainsi qu'à une faible collaboration des populations en matière de dénonciation des agressions.

Par ailleurs, les capacités de surveillance sont limitées par l'insuffisance de moyens matériels, notamment les véhicules et le mauvais état des pistes d'accès. La zone périphérique du PNT a connu une forte fragmentation de son paysage à cause notamment d'une faible application des règles de planification et de gestion du territoire. Cette situation est exacerbée par l'expansion des exploitations agricoles dominées par les cultures de rente. La faible coordination des actions des différents acteurs de la périphérie n'a pas contribué à enrayer cette spirale de dégradation des milieux naturels. Dans ce contexte, la contribution des acteurs locaux (populations, collectivités, leaders d'opinion, groupes organisés, etc.) reste encore faible pour préserver le PNT. La DZSO s'est dotée d'un plan de communication qui requiert d'importantes ressources pour assurer la promotion du site et de ses valeurs. Malgré les efforts entrepris pour assurer une visibilité au plan local, la portée nationale et internationale reste encore limitée. L'absence d'un cadre de collaboration avec les acteurs du Secteur éducation formation, freine également le développement de l'éducation environnementale. Malgré, la prise en compte des notions de protection de la nature dans les curricula de formation, la cible scolaire ne bénéficie pas encore d'un programme d'éducation environnementale soutenu.

Ce qui milite en la dégradation du couvert forestier des deux aires protégées. Elle est traduite par la synthèse de la dynamique de l'occupation du sol sur l'espace temporel de 1988 à 2023. Nous nous sommes appuyés sur les figures illustratives 95 et 97 pour mettre en évidence le niveau de dégradation du PNMP qui est plus prononcé que le PNT malgré les dispositions de gestion qui leur sont appliquées.

En effet, en 1988, le parc national du Mont Péko présente un état de conservation remarquable, avec une prédominance de la forêt dense (86,72 %) qui traduit un écosystème relativement intact. Toutefois, la présence non négligeable de forêts dégradées (11,45 %) et l'apparition marginale de cultures et jachères (0,43 %) montrent déjà les premiers signes d'intrusions humaines. En 2002, la forêt dense atteint 89,77 %. Sauf qu'en 2013, la situation s'inverse radicalement avec une régression brutale de la forêt dense (44,72 %) au profit des cultures et jachères (40,01 %). Cette transformation résulte des intrusions massives dans le parc, notamment pour la culture du cacao, facilitées par l'insécurité et la crise sociopolitique des années 2000. La forêt dégradée progresse également (14,36 %), ce qui traduit l'ampleur de la pression anthropique et de l'exploitation forestière illégale.



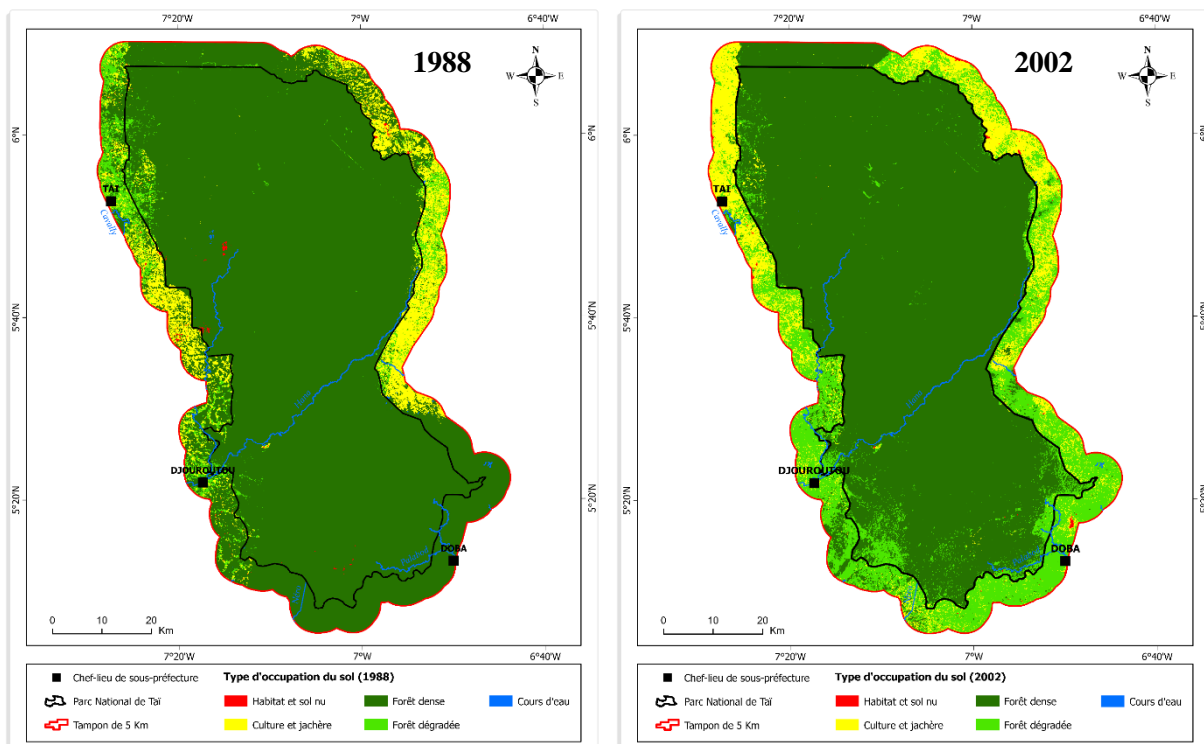
Source : Landsat 5, 7, 8 (1988, 2002, 2013, 2023)

Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul, 2024

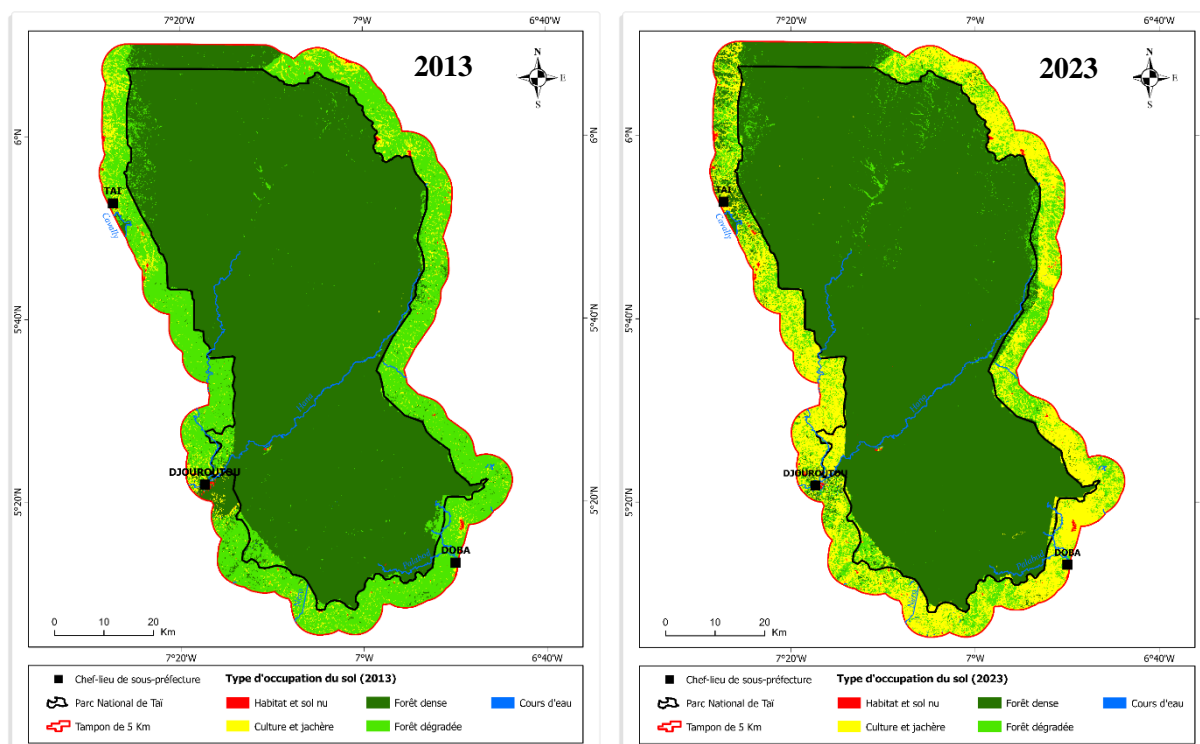
**Planche 16 : Occupation du sol du parc national du Mont Péko de 1988 à 2023**

La période 2013-2023 montre toutefois une tendance plus positive grâce aux politiques de conservation et aux actions de réhabilitation. La forêt dense enregistre une progression de 13,40 % (58,12 % en 2023), tandis que la forêt dégradée augmente de 16,82 % (31,18 %), ce qui traduit une recolonisation végétale. En revanche, les cultures et jachères régressent fortement (-79,86 %), signe d'un recul des pratiques agricoles illégales.

Quant au parc national de Taï, en 1988, la forêt dense domine largement l'espace, et couvre 87,05 % de la superficie totale (562 621,65 ha). Cette proportion atteste bien d'un état de conservation satisfaisant du parc, bien qu'une part de cultures et jachères (8,84 %) et de forêt dégradée (3,87 %) existe déjà, principalement en périphérie et autour des localités de Taï et Djouroutou. Les habitats, sols nus et affleurements rocheux restent minimes (0,17 %), tandis que les plans d'eau représentent seulement 0,07 %, ce qui correspond aux caractéristiques des forêts denses tropicales humides.



**Planche 17 : Occupation du sol du parc national de Taï de 1988 à 2023**



Source : Landsat 5, 7, 8 (1988, 2002, 2013, 2023)

Réalisation : KOUASSI N'Goran Jean Paul, 2024

Entre 2002 et 2013, les cultures et jachères (-87,14 %) et les plans d'eau (-86,41 %) régressent, au profit de la forêt dense (+0,47 %) et de la forêt dégradée (+41,27 %). Cette évolution est le résultat d'un abandon progressif des terres agricoles illégales et d'une régénération naturelle, soutenue par une gestion stricte et des politiques de conservation. Les sols nus et affleurements enregistrent une variation minimale (+5,21 %). Cette période résulte d'une phase de restauration écologique où la réduction des pressions humaines favorise le retour de la forêt.

La période 2013-2023 par contre montre une dynamique préoccupante. Les cultures et jachères progressent à nouveau (+79,82 %), signe d'une reprise des activités agricoles sous la pression démographique. La forêt dégradée augmente fortement (+56,82 %), ce qui indique une intensification des activités humaines et de l'exploitation forestière. Parallèlement, la forêt dense régresse (-1,95 %), perdant près de 8 742 ha. Les surfaces en eau diminuent presque totalement (-99,56 %), conséquence des changements climatiques et de la déforestation qui modifient le cycle hydrologique. Enfin, les sols nus progressent légèrement (+13,61 %), résultant de l'érosion et de la dégradation des terres. Ainsi, sur 35 ans, le parc national de Taï est passé d'un état de conservation satisfaisant à une situation préoccupante, où les acquis de restauration observés au début des années 2010 sont fragilisés par les pressions agricoles, l'exploitation forestière et les modifications climatiques.

Au regard des constats relatifs à la conservation du couvert forestiers des deux entités forestières, et en dépit des mêmes politiques de gestion de celles-ci, le parc national du Mont Péko a été mal conservé comparativement au second massif, le parc national de Taï.

Ainsi, soucieuse de la conservation effective de la biodiversité pour lutter contre les aléas liés au changement climatique, la Commission mondiale des aires protégées a développé un cadre d'évaluation permettant l'élaboration de méthodes toutes basées sur la même approche. Cela permet de répondre à la diversité des attentes, des moyens, des compétences, des contextes de façon homogène en ayant une base solide de discussion commune. Ses étapes se déclinent comme suit :

– **Étape 1 : Où sommes-nous ?** Il s'agit de déterminer le contexte. Travailler sur l'efficacité de la gestion, c'est d'abord identifier la situation de départ, le cadre dans lequel nous réalisons nos activités. Par exemple, c'est à cette étape que vont être identifiées les valeurs de l'aire protégée faisant l'objet d'étude ;

– **Étape 2 : Où voulons-nous aller ?** La planification permet de s'intéresser au plan de gestion, mais également aux questions de conception de l'aire protégée, de sa légitimité, de sa place et de son rôle dans le système global d'aires protégées du pays considéré ;

– **Étape 3 : De quoi avons-nous besoin ?** On s'intéresse aux moyens nécessaires. On évalue le budget, les moyens humains et techniques disponibles, leur allocation ;

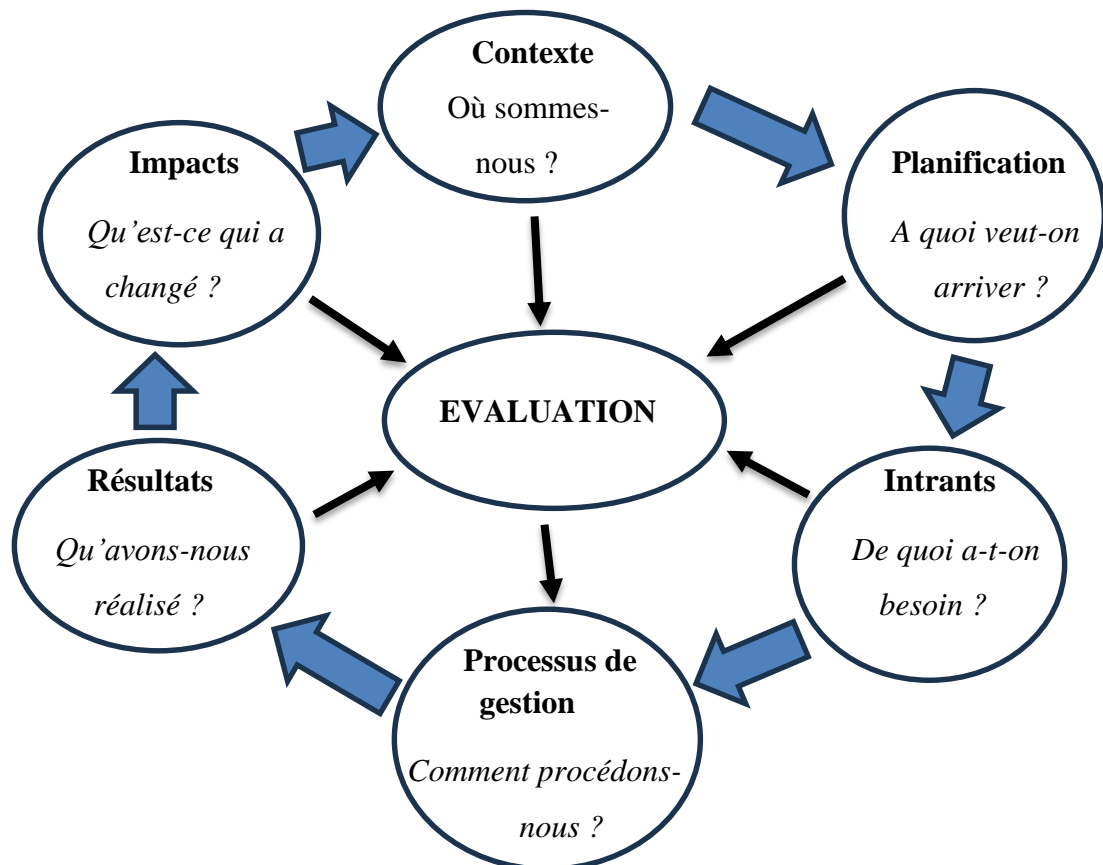
– **Étape 4 : Comment procédons-nous ?** On analyse ce que l'on fait, et on le compare si possible avec des standards reconnus, par exemple le nombre d'agents par hectare, le taux d'échantillonnage nécessaire pour un bon suivi écologique, etc. ;

– **Étape 5 : Qu'avons-nous réalisé ?** C'est l'évaluation des résultats que l'on obtient. On détermine si le travail a bien été conduit conformément à la planification annoncée et qui répond à notre question. On recense aussi tous les produits obtenus, par exemple le nombre de patrouilles, le nombre de sessions d'éducation dans les écoles, le nombre de touristes reçus, etc.

– **Étape 6 : Qu'est-ce qui a changé ?** Cette étape porte sur les impacts de nos actions : on évalue ce qui a changé sur le terrain. C'est là en particulier qu'il faut mesurer si les valeurs sont bel et bien conservées. Évidemment, c'est l'étape la plus difficile à réaliser et bon nombre d'outils d'évaluation ne la couvrent pas.

Sur la base de ce cadre commun, différents outils ont été formalisés pour permettre une application rapide de ces principes sur le terrain. La figure 96 indique le schéma de l'approche :

**Figure 96 : schéma de l'approche commune**



Source : BOOCs EPFL, MAUVAIS G. et al., 2018

En adéquation avec la méthode d'évaluation, un certain nombre d'outils commis à l'évaluation de cette gestion doivent être vulgarisés à savoir le RAPPAM, METT et EoH. Ainsi, le RAPPAM s'intéresse aux réseaux d'aires protégées. C'est un outil d'évaluation rapide et de priorisation de la gestion des AP. Il permet des comparaisons entre sites au sein d'un ensemble cohérent. Quant aux autres outils, ils s'intéressent à l'évaluation d'un site plus particulièrement. L'un de ces outils le plus fréquemment utilisé est le METT (*Management Effectiveness Tracking Tool* ou Outil de suivi de l'efficacité de la gestion) qui permet l'autoévaluation d'un site. Il suit les progrès d'un site au fil du temps mais ne doit pas être utilisé pour comparer des sites entre eux. Pour ce qui est de certains outils comme le EoH (*Enhancing our Heritage*), il est développé à l'origine pour les sites du patrimoine mondial. Il se focalise aussi sur un seul site mais il est un des outils d'analyse complexe de la gestion, à réserver donc lorsque l'on veut travailler en profondeur sur son travail et son efficacité.

Tout compte fait, de nos lectures, le tableau de gestion des rentes foncières des deux parcs de Taï et du Mont Péko n'est pas assez reluisant. Cet état de fait se traduit sur le terrain pendant tout le temps de nos investigations dans les villages situés dans les périphéries des deux AP.

Fort de ce qui a été développé ci-haut, il urge pour les pouvoirs politiques ivoiriens d'œuvrer à une réadaptation de la question de conservation des aires protégées, notamment les parcs nationaux du Mont Péko et de Tai. D'où la prise en compte des perceptions des populations installées aux alentours.

### **Prédictions de l'occupation du sol dans le parc national du Mont Péko à l'horizon 2050**

Les cartes d'occupation du sol de 2013 et de 2023 ont permis d'obtenir l'état probable de l'occupation du sol du parc national du Mont Péko à l'horizon 2050, selon la figure 136. Globalement, nous observons quatre phases d'évolution des terres dans le parc dont les statistiques sont traduites par le tableau 46 :

**- Une augmentation de 663,72 ha des espaces occupés par les cultures et jachères à l'horizon 2050.** Cela est dû à la persistance des pressions agricoles et aux conflits homme-nature. Bien que l'augmentation des cultures et jachères soit modérée par rapport aux périodes précédentes, elle reflète quand même une persistance de la pression agricole dans et autour du parc. Les populations locales pourraient continuer alors à exploiter les terres, malgré des efforts potentiels de conservation menés par les autorités. Cette augmentation modérée suggère également que la gestion des conflits entre la protection des écosystèmes et les besoins des communautés agricoles pourrait avoir un impact, avec des stratégies de développement durable ou des restrictions légères qui permettraient une utilisation limitée des terres sans expansion démesurée ;

**- une régression significative de la forêt dégradée de 5 947,68 ha** qui pourrait être due à une récupération écologique liée aux efforts de reboisement, à une meilleure protection des forêts. Aussi, cette régression serait liée à la réhabilitation des écosystèmes due aux politiques de conservation intensifiées, telles que la reforestation ou la gestion durable des forêts et au renforcement des efforts pour contrôler l'accès aux ressources ;

**- une augmentation de la forêt dense de 5 057,85 ha** qui peut être expliquée par les efforts de reboisement et de régénération naturelle de la forêt. Cette progression suggère une amélioration des conditions environnementales et des politiques de conservation, éventuellement soutenues par les initiatives de restauration des écosystèmes forestiers. Cette croissance de la forêt dense pourrait aussi signaler une meilleure gestion des zones protégées. Cela pourrait résulter de politiques efficaces de protection forestière actuelles et futures, ou de programmes de sensibilisation auprès des communautés locales pour réduire l'impact humain sur les forêts ;

**-une augmentation des superficies des sols nus et affleurements rocheux de 226,11 ha.**

Cela peut être attribué à des processus d'érosion, potentiellement exacerbés par des phénomènes climatiques extrêmes, comme les pluies intenses ou la déforestation localisée, qui dégradent la couverture végétale protectrice.

Dans la même dynamique le tableau 45 donne un aperçu bien net de la progression et de la régression en matière d'occupation du sol sur l'espace temporel de 2023 à 2050 :

**Tableau 45 : Progression et régression de l'occupation du sol de 2023 à 2050**

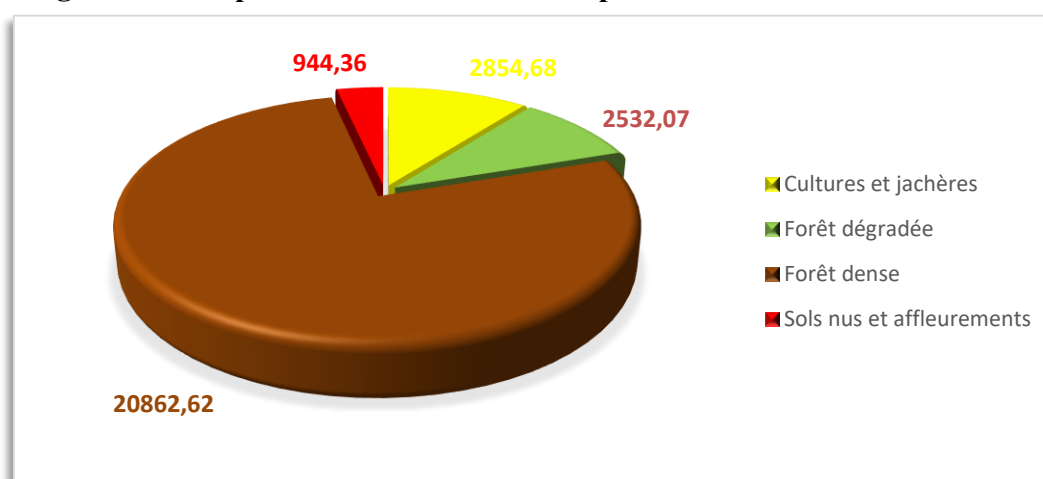
Classes d'occupation du sol	Superficies en 2023 (ha)	Superficies en 2050 (ha)	Progression ou Régression (ha)
Cultures et jachères	2190,96	2854,68	663,72
Forêt dégradée	8479,75	2532,07	-5947,68
Forêt dense	15804,77	20862,62	5057,85
Sols nus et affleurements	718,25	944,36	226,11

Source : Landsat 7 ETM+, 2013 et Landsat 8 OLI/TIRS, 2023

En somme, à l'horizon 2050, dans le parc national de Péko, nous retenons que globalement, les chiffres pour la période 2023-2050 suggèrent un scénario plutôt optimiste pour la forêt dense, avec une régénération notable et une réduction de la forêt dégradée. Les efforts de conservation, la gestion durable des ressources et une sensibilisation accrue aux enjeux environnementaux semblent être des facteurs clés dans cette évolution positive. Cependant, la pression agricole et les processus d'érosion des sols restent des défis à surveiller de près afin de préserver pleinement les écosystèmes du parc.

La figure 97 fait état des propositions des classes d'occupation du sol en 2050 :

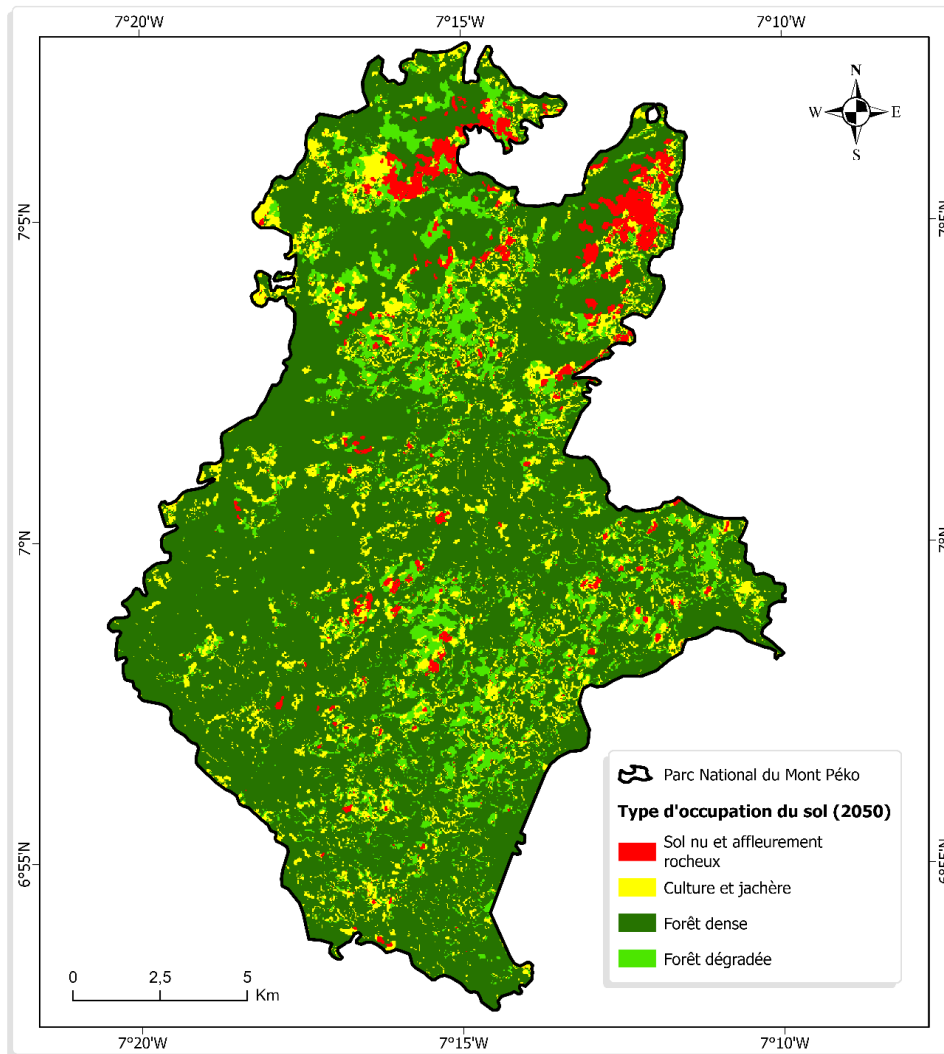
**Figure 97 : Proportions des classes d'occupation du sol du PNMP en 2050**



Source : Landsat 7, ETM+, 2013 et Landsat 8 OLI/TIRS, 2023

Cette figure est une simulation de l'occupation du sol de ce parc à l'horizon 2050 :

**Figure 98 : Simulation de l'occupation du sol du parc du Mont Péko en 2050**



Source : Landsat 7 ETM+, 2013 et 2023 Landsat 8 OLI/TIRS, Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul.

Pour l'autre massif protégé, le tableau 46 et la figure 99 nous font état des prédictions de l'occupation du parc national de Taï à l'horizon 2050 également :

- **Prédictions de l'occupation du sol dans le parc de Taï à l'horizon 2050**

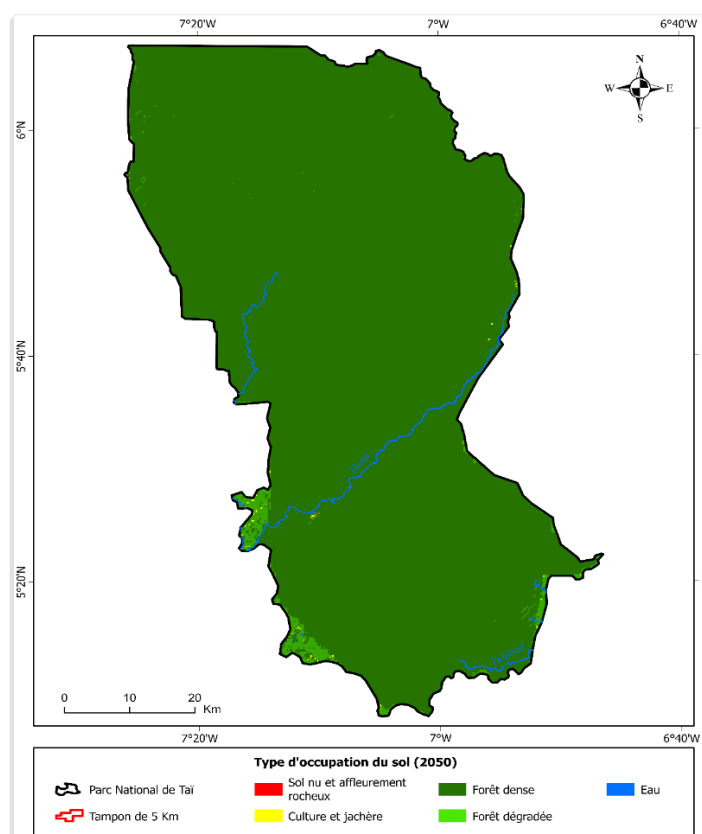
Pour la prédiction de l'occupation du sol du parc national de Taï en 2050 comme l'indique la figure 99, ce sont les figures de 2002 et 2013 qui ont été utilisées à cause de la qualité des images en vue d'avoir un meilleur rendu et d'éviter les confusions au niveau des classes d'occupation du sol. En effet, ce sont ces images qui sont recouvertes par moins de nuages. De plus, le tableau 46 nous présente respectivement les progressions et les régressions des types d'occupation du sol en 2050 :

**Tableau 46 : Progression et régression de l'occupation du sol de 2023 à 2050**

Classes d'occupation du sol	Superficies en 2023 (ha)	Superficies en 2050 (ha)	Progression ou Régression (ha)
Cultures et jachères	1552,65	313,11	-1239,54
Eau	0,29	48,51	48,22
Forêt dégradée	22390,01	9066,96	-13323,05
Forêt dense	438994,68	453531,44	14536,76
Sols nus et affleurements	48,84	26,46	-22,38

Source : Landsat 7 ETM+, 2002 et 2013

**Figure 99 : Simulation de l'occupation du sol du parc de Taï en 2050**



Source : Landsat 7 ETM+, 2002 et 2013 Réalisation : Kouassi N'Goran Jean Paul

L'analyse du tableau et de la figure révèle les tendances prédictives à l'horizon 2050 suivantes :

- **Une régression des cultures et jachères de 1 239,54 ha à l'horizon 2050** : celle-ci suggère une réduction de la pression agricole dans le parc, probablement en raison de politiques de conservation renforcées et d'une meilleure gestion des terres dans ce parc contrairement à Péko. Les efforts de l'État ivoirien visant à limiter l'expansion agricole, ainsi que des initiatives de développement durable en dehors du parc, pourraient contribuer à cette réduction.

- **Une augmentation des superficies en eau de 48,22 ha** : liée principalement aux variations climatiques. En effet, si les superficies de forêt dense augmentent, cela induit une augmentation des précipitations dans le parc, et cela contribuera à l'accroissement des surfaces en eau
- **Une régression marquée de la forêt dégradée de 13 323,05 ha** : au profit de la forêt dense : Dans ce parc l'on assiste à une meilleure surveillance des zones forestières. Cette surveillance accrue et une protection plus stricte de ces zones forestières pourraient avoir empêché la poursuite de la dégradation, permettant à ces zones de récupérer progressivement.
- **Une augmentation des superficies de forêt dense de 14 536,76 ha** : qui est un signe d'une régénération réussie des écosystèmes forestiers dans le parc de Taï. Cette transformation des zones dégradées en forêts denses montre une amélioration notable de la résilience écologique du parc à l'horizon 2050. Les politiques environnementales efficaces visant à protéger le parc, ainsi que les efforts de reforestation auront permis de maîtriser les perturbations anthropiques dans le parc si ces politiques environnementales continuent dans le sens actuel.
- **Une régression des sols nus et affleurement de 22,38 ha** montrant une réduction des processus d'érosion. En effet, l'augmentation de la couverture forestière, notamment grâce à la forêt dense, contribue à la stabilisation des sols et à la réduction de l'érosion.

En clair, nous retenons que les projections pour le parc national de Taï en 2050 sont encourageantes, avec une régénération significative des forêts denses et une réduction des forêts dégradées. Les efforts de conservation, combinés à une gestion durable et une restauration écologique active, joueront un rôle clé dans la récupération des écosystèmes. Toutefois, la diminution des terres agricoles et la légère expansion des zones d'eau doivent être suivies attentivement pour s'assurer qu'elles ne nuisent pas aux communautés locales et à l'intégrité écologique du parc à long terme.

Ces changements d'occupation du sol et des superficies des parcs nationaux de Tai et du Mont Péko sont traduits par les tableaux 47 et figures 138 suivants :

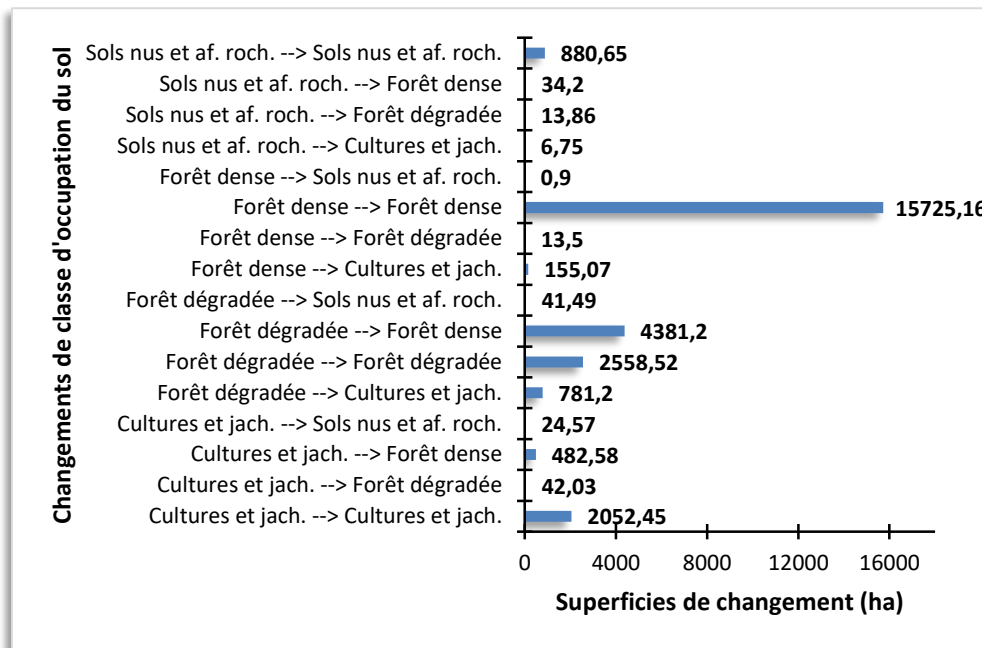
**Tableau 47 : Changements d'occupation du sol et superficies de changement de 2023 à 2050 du parc national du Mont Péko**

<b>Changements de classe (2023 - 2050)</b>	<b>Superficies de changement</b>
Cultures et jach. --> Cultures et jach.	2052,45
Cultures et jach. --> Forêt dégradée	42,03
Cultures et jach. --> Forêt dense	482,58
Cultures et jach. --> Sols nus et af. roch.	24,57
Forêt dégradée --> Cultures et jach.	781,2
Forêt dégradée --> Forêt dégradée	2558,52
Forêt dégradée --> Forêt dense	4381,2
Forêt dégradée --> Sols nus et af. roch.	41,49
Forêt dense --> Cultures et jach.	155,07
Forêt dense --> Forêt dégradée	13,5
Forêt dense --> Forêt dense	15725,16
Forêt dense --> Sols nus et af. roch.	0,9
Sols nus et af. roch. --> Cultures et jach.	6,75
Sols nus et af. roch. --> Forêt dégradée	13,86
Sols nus et af. roch. --> Forêt dense	34,2
Sols nus et af. roch. --> Sols nus et af. roch.	880,65
<b>TOTAL</b>	<b>27194,13</b>

Le tableau ci-haut révèle que les changements observés dans le parc national du mont Péko de 2023 à 2050 se sont opérés sur toutes les classes d'occupation du sol. Ce sont au total 549,18 hectares de cultures et jachères qui se sont transformés en d'autres classes d'occupation (forêts dense et dégradée, sols nus et affleurements rocheux). Les changements observés dans la forêt dégradée se sont opérés sur 5203,89 hectares transformant la forêt dégradée en forêt dense, cultures et jachères et sols nus et affleurements rocheux. Concernant la forêt dense, ce ne sont que 169,47 hectares qui ont connu un changement ; laissant place aux cultures et jachères, aux sols nus et affleurements rocheux et à la forêt dégradée. Enfin, les sols nus et affleurements rocheux n'ont pas connu un changement assez significatif. En effet, ce ne sont que 54,81 hectares qui ont changé pour laisser place aux forêts (dégradée et dense) et aux cultures et jachères. Globalement, la superficie totale de changement dans le parc national du mont Péko est de 5977,35 hectares.

La figure 100 présente l'histogramme des changements dans le Mont Péko de 2023 à 2050.

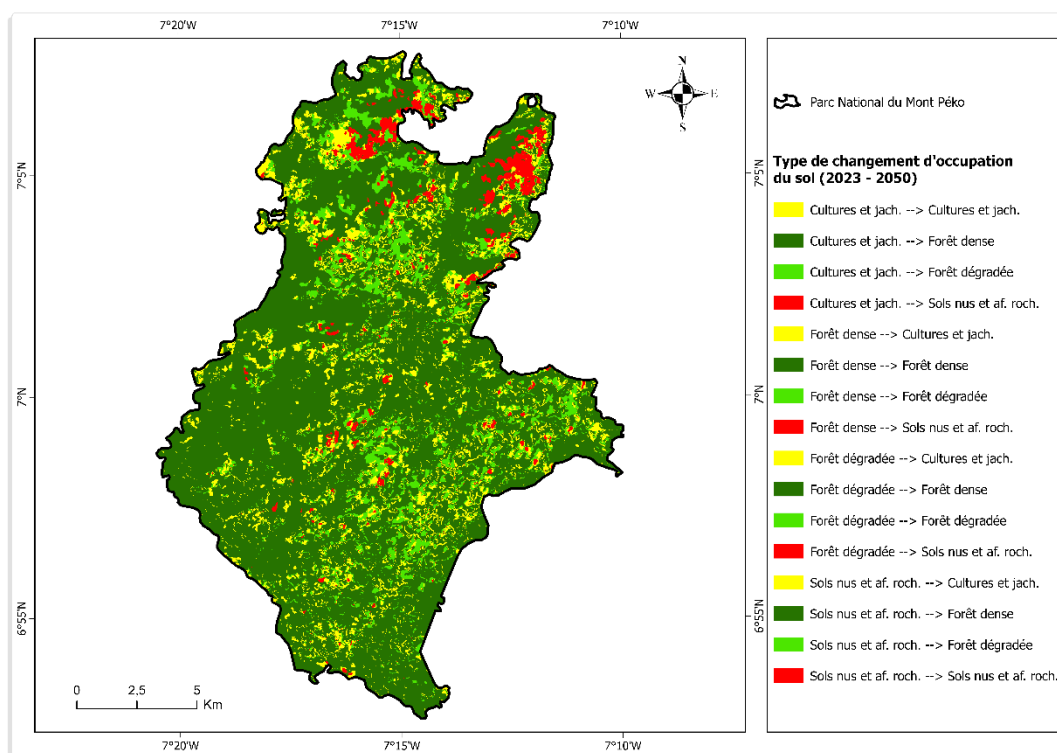
**Figure 100 : Histogramme des changements du PNMP de 2023 à 2050**



Cette figure nous révèle qu'il y a eu trois changements significatifs. Le premier concerne la forêt dégradée qui s'est transformé en forêt dense. En effet, 4381,2 hectares de forêt dégradée se sont régénérés et restaurant pour laisser place à la forêt dense. Cette transformation significative est le reflet des efforts de l'État pour la protection et la restauration du parc. Le second concerne le changement de cette forêt dégradée en cultures et jachères. Ce changement s'est fait sur une superficie de 781,2 hectares durant les 27 années. Cette situation montre que, malgré les efforts que l'État fournira jusqu'en 2050, les habitants des villages et campements autour du parc s'introduiront quand même dans le parc pour l'utilisation des terres occupées par la forêt en régénération. Le troisième changement s'observe au niveau des cultures et jachères qui se sont converties en forêt dense sur une superficie de 482,58 hectares. Les efforts pour la gestion et la restauration du parc se perçoivent à travers cette situation, et laisse croire que le parc sera presque restauré dans sa quasi-entièreté d'ici 2050.

Les changements d'occupation du sol de 2023 à 2050 sont présentés par la figure 101. Spatialement, à l'horizon 2050 les affleurements rocheux seront localisés en majeure partie dans le Nord du parc et en partie dans le Centre. Quant à la forêt dégradée qui était localisée en majeure partie de l'Est au Sud et au Nord de la zone d'étude laissera place à la forêt dense. Une grande partie de la forêt sera régénérée au profit de la forêt saine. Les cultures et jachères seront localisées sur tout l'espace mais en quantité réduite que celle de 2023. La forêt dense sera localisée en grande partie dans l'Ouest de la zone et aura occupé plus d'espace dû à la régénération de la forêt auparavant dégradée par les activités anthropiques.

**Figure 101 : Changements du parc national du Mont Péko de 2023 à 2050**



**Tableau 48 : Changements d'occupation du sol et superficies de changement de 2023 à 2050 du parc national de Tai**

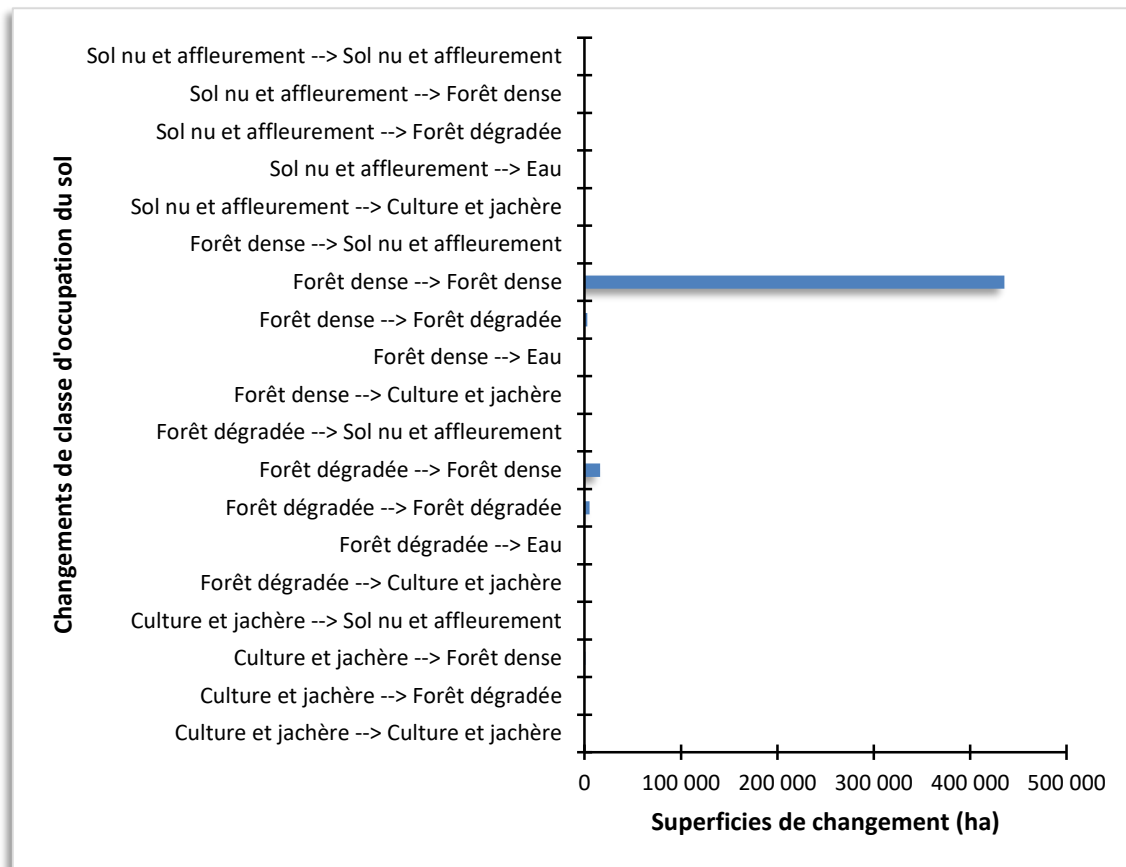
Changements de classe (2023 - 2050)	Superficies de changement
Culture et jachère --> Culture et jachère	20,70
Culture et jachère --> Forêt dégradée	422,63
Culture et jachère --> Forêt dense	963,19
Culture et jachère --> Sol nu et affleurement	4,58
Forêt dégradée --> Culture et jachère	159,96
Forêt dégradée --> Eau	5,79
Forêt dégradée --> Forêt dégradée	5328,55
Forêt dégradée --> Forêt dense	16278,65
Forêt dégradée --> Sol nu et affleurement	14,20
Forêt dense --> Culture et jachère	107,67
Forêt dense --> Eau	40,50
Forêt dense --> Forêt dégradée	2785,17
Forêt dense --> Forêt dense	435468,76

Forêt dense --> Sol nu et affleurement	0,98
Sol nu et affleurement --> Culture et jachère	2,34
Sol nu et affleurement --> Eau	2,22
Sol nu et affleurement --> Forêt dégradée	2,48
Sol nu et affleurement --> Forêt dense	34,88
Sol nu et affleurement --> Sol nu et affleurement	3,88
<b>TOTAL</b>	<b>461647,13</b>

Selon le tableau 48, ce sont 422,63 hectares de cultures et jachères qui se sont converties en forêt dégradée, 963,19 hectares en forêt dense et 4,58 en sols nus et affleurements. La forêt dégradée s'est convertie en 159,96 hectares de cultures et jachères, a laissé place à 5,79 hectares d'eau, à 14,20 hectares de sols nus et affleurements et à 16278,65 hectares de forêt dense. Concernant la forêt dense, 107,67 hectares de forêt ont été défrichés au profit des cultures et jachères, 40,50 hectares ont laissé place aux cours d'eau, 2785,17 hectares se sont dégradés et 0,98 hectares ont disparu pour laisser place aux sols nus et affleurements rocheux. Quant aux sols nus et affleurements rocheux, 2,22 hectares ont été engloutis par les cours d'eau, 2,34 ont été remplacés par les cultures et jachères, 2,48 hectares par la forêt dégradée et 34,88 hectares par la forêt dense. De 2023 à 2050, ce sont au total 1390,4 hectares de cultures et jachères qui ont connu un changement pour laisser place aux autres classes d'occupation du sol présentes dans le parc national de Taï. 16458,6 hectares de forêt dégradée ont connu un changement, 2934,32 hectares de forêt dense se sont transformés au détriment des autres types d'occupation du sol. Enfin 41,92 hectares occupés par les sols nus et affleurements rocheux se sont substitués en forêt dense, dégradée, cultures et jachères et l'eau. De ce qui précède, la classe qui a connu le plus grand changement est la forêt dégradée (16458,6 hectares).

La figure 102 présente l'histogramme des changements d'occupation du sol dans le parc national de Taï de 2023 à 2050.

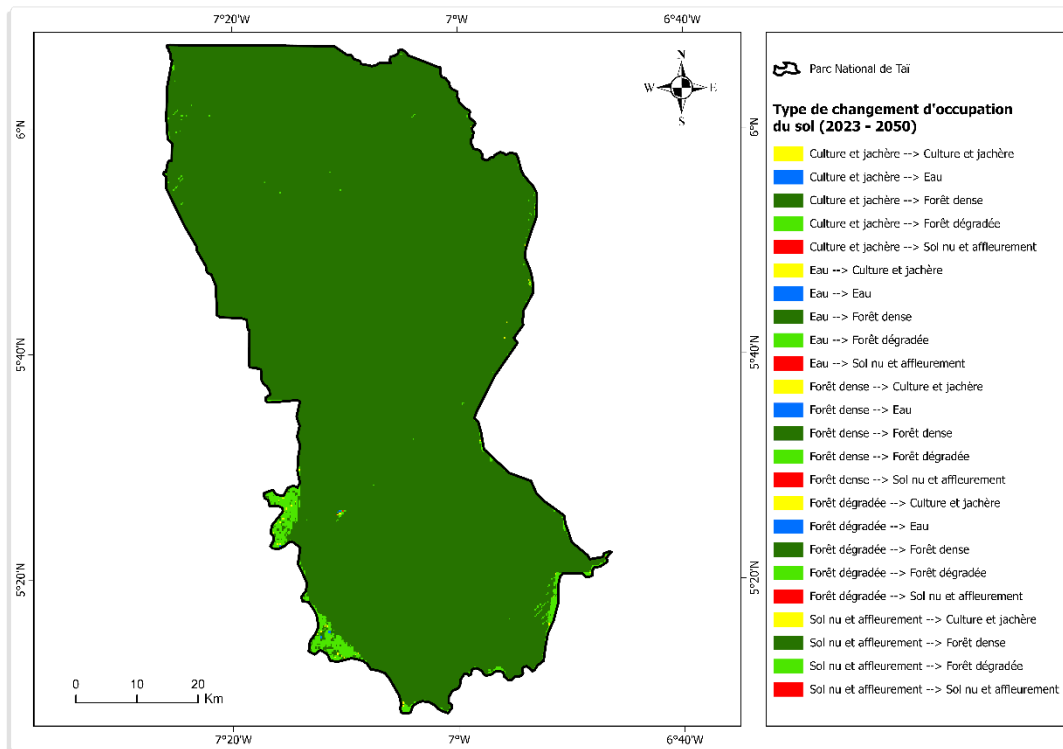
**Figure 102 : Histogramme des changements du PNT de 2023 à 2050**



Sur cette figure, un seul grand changement est à noter. Il s'agit de la forêt dégradée qui s'est reconvertie en forêt dense sur une superficie de 162 786,65 hectares. En effet, si les efforts de l'État concernant les politiques de protection et de conservation de ce parc continuent sur la même lancée, en 2050, la forêt sera presque totalement restaurée. La forêt dense occupera la quasi-totalité des espaces végétales à l'intérieur du parc.

La figure 103 présente la répartition spatiale des changements observés dans le parc national de Taï de 2023 à 2050.

**Figure 103 : Changements du parc national de Taï de 2023 à 2050**



Spatialement, en ce qui concerne ces changements observés dans le parc, on remarque une colonisation de l'espace par la forêt dense dans sa quasi-totalité. Les espaces qui seront encore colonisés par la forêt dégradée sont situés à l'Ouest, au Sud-Ouest, au Sud du parc, mais aussi au Sud-Est. Cependant notons que de petits endroits où la forêt dégradée se feront voir dans le Nord-Ouest du parc et à quelques endroits à l'intérieur du parc. En effet, même si les politiques de conservations se mènent à bien dans le parc, à l'horizon 2050, le parc ne pourra jamais être recouvert par la forêt dense, les petits ilots de forêt dégradée se dégageront à quelques endroits du parc.

### **Conclusion partielle**

L'analyse des cartes conçues à partir des images Landsat démontrent une rude compétition des activités anthropiques autour des deux aires protégées de Taï et du Mont Péko. Au point où le PNMP ou "petit Taï" qui avait été exploité clandestinement à 80% par des migrants-occupants Burkinabé pour la cacaoculture, est en amorce de régénérescence. Le taux actuel est de 36%. De même, le PNT ou la "Réserve Biosphère de Taï" dont l'intégrité est de 98% voit sa périphérie et son intérieur exploitée par l'orpaillage, la pêche illégale et le braconnage. Cet état de fait est la résultante de la raréfaction des terres de cultures dans leurs alentours. Aujourd'hui le constat est inquiétant, les populations riveraines continuent de les exploiter, foulant aux pieds les mesures punitives en vigueur. En outre, des nouvelles mesures de gestion et de surveillance mises en pratique à travers les PAG d'une durée de 10 ans couvrant les périodes de 2020-2029 pour le PNT et 2024-2033 pour le PNMP, en plus des ressources financières mobilisées par les bailleurs, les résultats sont encore en deçà des projections effectuées.

Ainsi, l'hypothèse selon laquelle : « face à cette croissance démographique, les stratégies de gestion durable des aires protégées du Mont Péko et de Taï révèle une différence d'un parc à l'autre au regard du niveau de dégradation constatée » est confirmée.

### **CONCLUSION DE LA PARTIE 3**

Le dernier volet de notre travail soulève les problèmes de gestion liés aux pressions foncières subies par les 02 massifs protégés.

Les défaillances politico-institutionnelles dans la gestion de ces parcs nationaux révèlent un état de conservation de leur biodiversité qui diffère du Mont Péko à Taï. Car, en dépit de la mise en application des différentes politiques publiques par les Autorités étatiques ivoiriennes, le parc de Taï est mieux conservé que le Mont Péko. Et les statistiques corroborent cette assertion. En effet, de 23.582,52 hectares en 1988, la superficie de forêt du Mont Péko a connu une perte de 7.777,55 hectares en 2023 pour se chiffrer à 15.804,77 hectares. Ce qui représente un taux de 32,98%. Alors qu'en 1988, la forêt du parc de Taï se chiffrait à 562.621,65 hectares pour atteindre 438.994,68 hectares en 2023. Elle connaît une régression de 123.626,97 hectares, soit 21,97%. Ces deux aires sont donc l'objet de multiples pressions anthropiques constituées d'activités agricoles illégales, d'orpaillage, de défrichements, d'exploitation forestière et minière. C'est fort de toutes raisons que les stratégies nouvelles de préservation et de conservation de leur biodiversité doivent être envisagées avec une gestion participative de toutes les composantes des populations riveraines. Elles doivent prendre en compte les prédictions de l'occupation du sol à l'horizon 2050 réalisées.

## CONCLUSION GENERALE

Notre étude, dont le thème porte sur la croissance démographique et les pratiques agricoles à la périphérie des aires protégées de Taï et du Mont Péko, s'est déroulée autour de trois parties. Ainsi, l'étude de la première partie de notre travail nous permet de soutenir que les régions du Guémon et du Cavally qui abritent les aires protégées du Mont Péko et de Taï dans l'ouest ivoirien sont des zones qui se caractérisent par une forte croissance démographique. Les facteurs déterminants qui militent en faveur de cette dynamique au niveau de la population rurale sont le couvert forestier, le type de sol très favorable aux cultures de rente et l'hospitalité des peuples Wê. De plus, l'ouverture du front pionnier de cacaoculture des années 1970 dans ces espaces géographiques a non seulement encouragé une dynamique au niveau des populations agricoles, mais également amplifié les activités liées à l'agriculture. Sauf qu'à la faveur de la crise militaro-politique de 2002, le volume démographique de ces zones va connaître une augmentation significative avec l'arrivée de nouvelles populations agricoles essentiellement ouest africaines. Ces populations vont infiltrer le parc du Mont Péko et des autres aires protégées à savoir le parc de Sangbé, les forêts du Cavally et du Goin-Débé...

Ainsi, l'hypothèse 1 selon laquelle « la croissance démographique autour des deux aires protégées du Mont Péko et de Taï est essentiellement le fait des migrations agricoles » est confirmée.

De plus, l'analyse de la seconde partie de notre étude permet de confirmer l'assertion selon laquelle que l'ouest de la Côte d'Ivoire qui se caractérise par une croissance sans cesse de sa population rurale, connaît une saturation foncière véritable. L'utilisation des images satellites Landsat sur la période 2002 à 2023 démontre une utilisation non maîtrisée du sol qui est fortement marquée par une rapide progression des espaces de cultures et d'habitats spontanés. En outre, cette dynamique démographique qui suscite non seulement des problèmes liés au foncier, mais également, a des répercussions sur les pratiques agricoles desdites populations rurales. Cela se concrétise par une inversion de qualité des cédants de terres arables avec une catégorie nouvelle constituée par les allogènes Burkinabés et les autochtones Baoulés, en plus d'une modification des durées des contrats agricoles appliqués sur des parcelles culturales fragmentées et d'une faible fertilité. Cependant, ces zones sont conditionnées par un manque criard de manœuvres agricoles et conséquemment se développent dans ces zones d'autres formes de manoeuvres dont l'objectif primordial est de soutenir les migrants visés dans les tâches liées aux plantations. Tous ces résultats sus-cités confirment l'étroite relation entre la

croissance démographique rurale, la fragmentation des rentes naturelles et dégradation des pratiques culturelles et agricoles.

Ainsi, l'hypothèse 2 selon laquelle « la croissance de la population dans les espaces environnants aux aires protégées du Mont Péko et de Taï a entraîné une dégradation de leur couvert forestier du fait de l'extension des cultures au-delà des limites » est confirmée.

Enfin, la dernière articulation qui s'est opérée à partir des cartes conçues grâce aux images Landsat, démontrent une rude compétition des activités anthropiques autour des deux aires protégées de Taï et du Mont Péko. Au point où le PNMP ou "petit Taï" qui avait été clandestinement exploité à 80% par des migrants-occupants pour la cacaoculture, en majorité Burkinabé de nationalité est en amorce de régénérescence. Le taux actuel est de 36%. De même, le PNT ou la "Réserve Biosphère de Taï" dont l'intégrité est de 98% voit sa périphérie et son intérieur exploitée par l'orpaillage, la pêche illégale et le braconnage. Cet état de fait est la résultante de la raréfaction des terres de cultures qui est une réalité dans les alentours des deux aires protégées. Aujourd'hui le constat est inquiétant, puisque les populations riveraines très peu associées à la gestion et à la conservation des AP, continuent d'exploiter l'intérieur dans l'optique d'améliorer leurs conditions de vie et d'existence, foulant aux pieds les mesures punitives en vigueur. En outre, des nouvelles mesures de gestion et de surveillance mises en pratique à travers les PAG d'une durée de 10 ans couvrant les périodes de 2020-2029 pour le PNT et 2024-2033 pour le PNMP en plus des ressources financières mobilisées grâce aux bailleurs et partenaires nationaux comme internationaux, les résultats sont encore en deçà des projections effectuées. Par voie de conséquence, l'hypothèse 3 selon laquelle : « face à cette croissance démographique, les stratégies de gestion durable des aires protégées du Mont Péko et de Taï révèle une différence d'un parc à l'autre au regard du niveau de dégradation constatée » est confirmée.

Somme toute, la croissance démographique a modifié les pratiques agricoles des populations riveraines à ces deux massifs protégés. Alors que les terres de cultures à leurs alentours sont très rares. Donc, il est plus que crucial pour les pouvoirs étatiques, à travers ses structures spécialisées, de faire aboutir les PAG et de véritablement impliquer les populations riveraines dans la gestion de ces deux parcs.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABDOURAZAKOU Alassane, 2018, anthropisation et dynamique spatiale de la Réserve Oti-keran-mandouri de 1990 à 2015, article paru dans la Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou, N° 07, Vol. 2, octobre 2018, 27 pages
- ADJAMAGBO Agnès, 1999, *crise en économie de plantation ivoirienne et transformation des rapports sociaux : le dilemme féminin à Sassandra (Côte d'Ivoire)*, Ed. Ceped, Paris, dans les dossiers du CEPED n°51, 196 pages
- ADOU Aka Giscard, COULIBALY Seidou, KAMBIRE Sambu, KOLI BI Zuéli, 2018, Anthropisation du milieu et dynamique forestière : cas de la forêt classée du Haut-Sassandra (centre-ouest de la Côte d'Ivoire), ED. EDUCI, article paru dans Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, 14 pages
- ADOU Aka Giscard, GOHOUROU Florent, COULIBALY Seidou, ALOKO N'Guessan Jérôme, 2020, Analyse de la dynamique spatiale des ressources forestières et de ses causes dans la sous-préfecture de Zoukougbeu (Centre-ouest de la Côte d'Ivoire), Ed. Hal Open Science, 16 pages
- ADOU Diane Lucien, 2013, économie de plantation et la dynamique de peuplement dans la région du Haut-Sassandra, Thèse unique de Géographie, IGT, Université Félix Houphouët Boigny, 309 pages
- AGROPOLIS *International*, 2014, *Compétences de la communauté scientifique en région Languedoc-Roussillon*, dans les dossiers d'Agropolis international, n°19, Ed. Agricultures familiales, Montpellier, France, 62 pages
- AKA Bédia François , DJEZOU Wadjamse Beaudelaire , ADJE Antcho Anicette , OUATTARA Yéfondigui Arthur Constant , OUATTARA Nadjaman , N'DA Koffi Christian, 2020, Analyse de l'impact de la crise de 2002 sur les inégalités en Côte d'Ivoire, Ed. AFD, 40 pages
- AKINDES Francis, 1994, les contradictions des politiques d'aménagement des forêts classées en Côte d'Ivoire, Ed.researchgate.net, 11 pages
- ALAIN Debresson, CHASTELAND Jean-Claude, VERON Jacques, BARBIERI Magali, 1995, l'Afrique face au défi du nombre : (eds), Politiques de développement et croissance démographique rapide en Afrique, Ed. Annales de Géographie, 02 pages
- ALOKO N'Guessan Jérôme, DJAKO Arsène et N'GUESSAN Kouassi Guillaume, 2014, « crise de l'économie de plantation et modification du paysage agricole dans l'ancienne boucle du cacao : l'exemple de Daoukro » in *European Scientific Journal*, Février 2014, Ed. Vol 10, n° 5, ISSN, p. 308-326

AMANI Yao Célestin, 2011, Logiques des Infiltrations paysannes dans les forêts classées en Côte d'Ivoire, article paru dans European journal of scientific research, Ed. sosforets.ci, 10 pages, pp. [143-152]

ANDRIEU JULIEN, YAO SADAIOU SABAS BARIMA, DIEGO MORENO, MATTHIEU VIGNAL, ZERBO ROGER, 2017, de l'enquête à la modélisation rétro-prospective (2001-2015) de la déforestation de la Forêt Classée du Haut Sassandra dans un contexte de conflit armé (Côte d'Ivoire), Ed. Hal Open sciences, 06 pages

ANOHI Kouassi Paul, 2015, *La méthodologie de la recherche en géographie*, Université Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo, Département de Géographie, 95 pages

ASSE Christian, 2018, Aires naturelles protégées et peuples autochtones. Enjeux et défis pour une alliance gagnante, ED. Hal Open Science, 101 pages

AUBERTIN Catherine et RODARY Estienne, 2018, Aires protégées, espaces durables ? Ed. IRD, 276 pages

AUCLAIR Laurent et PICOUET Michel, 1994, Dynamique démographique et utilisation des ressources : le cas de la Tunisie rurale, Ed. Researchgate, 16 pages

BABO Alfred, 2006, *Conflits fonciers : de l'ethnie à la nation*, Rapports interethniques et ivoirité dans le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire, Colloque international « Les frontières de la question foncière-At the frontier of land issues », Montpellier, 2006, 22 pages. En ligne, disponible sur [https://www.mpl.ird.fr/colloque\\_foncier/Communications/PDF/Babo.pdf](https://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Babo.pdf), consulté le 04.01.2017

BABO Alfred, 2010, Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire, *Alternatives sud*, 17 pages, p.95-118. En ligne, disponible sur [cetri.domainepublic.net/IMG/pdf/racisme.pdf](http://cetri.domainepublic.net/IMG/pdf/racisme.pdf), consulté le 08.01.2017

BALAC Ronan, 2005, « Peuplement et économie de plantation sur le territoire de Sassandra » p.87-113, in GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, Ed. Orstom-ENSEA-GIDIS-CI, Abidjan, 28 pages

BARBIER Bruno, WEBER Jacques, DURY Sandrine, HAMADOU Layla Ousman, SEIGNOBOS Christian, 2007, les enjeux du développement agricole dans le grand nord du Cameroun, Ed. Hal Open Science, 11 pages

BART François, 2018, Quelles interactions entre espaces ruraux et aires protégées en Afrique Orientale ? Le cas de la Tanzanie, Ed. OpenEditions Journals, *Belgeo Revue belge de géographie*, 15 pages

BENKAHLA Amel et HOCHET Peter, 2013, *Gérer ensemble les ressources naturelles du territoire*, Ed. Negos GRN du Gret, Paris, France, 75 pages, ([www.negos-grn.org](http://www.negos-grn.org)).

BERNARD Lucien-Brun et ANNE-MARIE Pillet-Schwartz, 1989, *Les migrations rurales des Kabyè et des Losso (Togo)* ed. Cahiers d'Études africaines, pp. 154-157, 04 pages

BORA MASUMBUKO et JACQUES SOMDA, 2014, Analyse des liens existant entre le changement climatique, les aires protégées et les communautés en Afrique de l'Ouest, ED. Parcc Afrique de l'Ouest, 35 pages

BOUSSOUGOU Boussougou Guy, 2018, vulnérabilité des paysages forestiers en relation avec les activités humaines et la variabilité climatique en Tanzanie : analyse prospective des dynamiques de l'occupation du sol des réserves forestières de Puguét de Kazimzumbwi, Ed. Hal Open Science, 212 pages

BROU Yao Télesphore, AKINDES Francis, BIGOT Sylvain, 2005, la variabilité climatique en Côte d'Ivoire : entre perceptions sociales et réponses agricoles, article paru dans les Cahiers Agricultures 1992-2015, revue Cirad, 08 pages

BROU Yao Télesphore, OSZWALD Johan, BIGOT Sylvain et SERVAT Éric, 2005, risques de déforestation dans le domaine permanent de l'état en Côte d'Ivoire : quel avenir pour ces derniers massifs forestiers ? Ed. Contemporary Publishing International, publié sous l'enseigne *Éditions scientifiques GB*, 17 pages

BRUNO Barbier, JACQUES Weber, SANDRINE Dury, OUSMAN Layla Hamadou, CHRISTIAN Seignobos, 2003, Les enjeux du développement agricole dans le grand nord du Cameroun, Ed. Hal Open Sciences, 11 pages

BURNOD Perrine et COLIN Jean-Philippe, 2012, *grands investissements agricoles et inclusion des petits producteurs : leçons d'expériences dans 7 pays du sud*, Rome/Montpellier, 113 pages

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2000, *la gestion foncière en Côte d'Ivoire et le coup d'Etat ou comment remettre à zéro le compteur de l'histoire*, paru dans « *Politique africaine* », n°78, spécial Côte d'Ivoire, Ed. Karthala, Paris, 32 pages

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire : les enjeux silencieux d'un coup d'Etat », paru dans « *Politique africaine* », n°78, Ed. Karthala, Paris, p.94-125, article in line (<http:// Cairn.info/revue-politique-africaine-2000-2-page-94.htm>)

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2005, « les rapports entre générations ont une histoire : Accès à la terre et gouvernementalité locale en pays Gban (Côte d'Ivoire) », in *Afrique contemporaine*, n°214, Ed. De Boeck Supérieur, Louvain-la-Neuve (Belgique), Paris France), p.59-83, article in line (<http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2005-2-page-59.htm>)

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2005, *Le développement d'un marché foncier ?* Ed. Karthala, Paris, 18 pages, p. [179-196]

CHAUVEAU Jean-Pierre et COLIN Jean-Philippe, 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, Ed. Iied, Paris, France, 91 pages

CHAUVEAU Jean-Pierre et RICHARDS Paul, 2008, « les racines agraires des insurrections ouest-africaines : une comparaison Côte d'Ivoire-Sierra Léone », in *Politique africaine*, Ed. Karthala, Paris, p.131-167, article in line (<http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2008-3-page-131.htm>)

CHAUVEAU Jean-Pierre et BOBO Koffi Samuel, 2003, « la situation de guerre dans l'arène villageoise, un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien », in *Politique africaine*, n° 89, Ed. Karthala, Paris, p12-32, article in line (<http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2003-1-page-12.htm>)

CHAUVEAU Jean-Pierre et BOBO Koffi Samuel, 2005, « crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière », in *les Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, France, n°11, p.247-264, article in line (<http://www.cairn.info/revue-outre-mer-terre1-2005-2-page-247.htm>)

CHOUQUER Gérard, 2012, *Comprendre les acquisitions massives de terres dans le monde aujourd'hui*, Rome Italie, 11 pages in line ([www.formesdufoncier.org](http://www.formesdufoncier.org))

CLAVAL Paul, 2001, *Epistémologie de la Géographie*, Ed. Nathan, 53110 Lassay-les-Châteaux, France, 2003, 218 pages

CNDHCI, 2017, « L'État, un acteur de désordre dans la gouvernance des aires protégées ivoiriennes : l'exemple du parc national de la Marahoué », In *EDUCI Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n°2, p. 21-34

COLIN Jean-Philippe, 2017, « émergence et dynamique des marchés fonciers ruraux en Afrique Sub-Saharienne : un état des lieux sélectif », in *les cahiers du pôle foncier*, Montpellier, France ,125 pages

COLIN Jean-Philippe, 1990, « la dynamique des systèmes productifs agricoles en Basse Côte d'Ivoire », in *BLANC P.C, BONNEFOND Ph., COUTY Ph., LASSAILLY J., MARCHAL J.Y. (éds.), Dynamique des systèmes agraires : la dimension économique*, ORSTOM, Paris, p165-190

COLIN Jean-Philippe, 1990, *la mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, ORSTOM, Coll. A Travers Champs, Paris, 284 pages

COLIN Jean-Philippe, 2004, *le marché du faire-valoir indirect dans un contexte africain : Eléments d'analyse*. In *Economie rurale, in Persée*, 21 pages p. [19-39], ([http://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013\\_0559\\_2004\\_num\\_282\\_1\\_5492](http://www.persee.fr/doc/ecoru_0013_0559_2004_num_282_1_5492))

COLIN Jean-Philippe et BIGNEBAT Céline, 2010, *le marché des contrats agraires en Basse Côte d'Ivoire*, in line « *Foncier et développement* » de la coopération française, 103 pages, (<http://www.foncier-developpement.org/vie-des-reseaux/le-projet-appui-a-lelaboration-des-politiques-foncieres/volet-recherche>)

COPAGEN et REDTAC, 2012, « Etude participative sur les acquisitions massives de terres agricoles en Afrique de l'Ouest et leur impact sur l'agriculture familiale et la sécurité

alimentaire des populations locales », 41 pages, En ligne sur ([www.terres-copagne.inadesfo.net](http://www.terres-copagne.inadesfo.net))

COULIBALY Noufou, 1998, Thèse présentée pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor(Ph.D.) : « *déforestation et activités agricoles en Côte d'Ivoire : recherche d'un nouvel équilibre* », Université Laval, France, 159 pages

CROIX VERTE Côte d'Ivoire, 1998, *Contribution des organisations non gouvernementales écologistes à l'aménagement des forêts sacrées en Côte d'Ivoire : l'expérience de la Croix Verte*, Ed. Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement, 28 pages

DAUVERGNE Sarah, 2012, Les espaces urbains et péri-urbains à usage agricole dans les villes d'Afrique sub-saharienne (Yaoundé et Accra) : une approche de l'intermédiarité en géographie, Thèse pour l'obtention du diplôme de Docteur en géographie de l'ENS de Lyon, Ed. Hal Open Science, 391 pages

DEMBA Kebé, 1994, Croissance démographique et intensification agricole au Mali. La modélisation technico-économique des systèmes agraires villageois, Ed. Persée, 02 pages

DJAH Mlan, 2008, utilisations traditionnelles des plantes et perspective de cogestion des aires protégées de Côte d'Ivoire : cas du parc national des îles éhotilé (littoral est de la Côte d'Ivoire), thèse présentée pour obtenir le grade de Docteur de l'Université d'Abobo-Adjamé, 238 pages

DOURMA Marra, WALA Kpérkouma, BELLEFONTAINE Ronald, BATAWILA Komlan, GUELLY Kudzo Atsu, AKPAGANA Koffi, 2009, Comparaison de l'utilisation des ressources forestières et de la régénération entre deux types de forêts claires à *isoberlinia* au Togo, article paru dans Bois et Forêts des Tropiques, n° 302 (4), 15 pages

DRUGUET Aurélie, 2007, Concilier agriculture et conservation d'un paysage de terrasses à la périphérie du Parc national des Cévennes, Ed. Géocarrefour, OpenEdition Journals, article sur <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.3092>, pp. 199-207, 09 pages

DUDLEY Nigel, 2008, Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées, Ed. UICN, Gland, Suisse, 116 pages

DUTHEUIL Gisèle, 2017, « La certification des terres en Côte d'Ivoire avance à tout petits pas », in Jeune Afrique Economie

FAO, 2009, *Les acquisitions de terres en Afrique posent des risques pour les ruraux pauvres*, Rapport publié à Rome, 46 pages

FED-CI, 2008, *Etude sur la location et la vente de terres rurales en Côte d'Ivoire*, Rapport 1 Diagnostic des pratiques, Programme financé par le Fonds Européen de Développement de Côte d'Ivoire, Réalisé par HTSPE Limited, Grande Bretagne, 151 pages

FED-CI, 2009, *Etude sur la location et la vente de terres rurales en Côte d'Ivoire*, Rapport final de la mission 2, Programme financé par le Fonds Européen de Développement de Côte d'Ivoire, Réalisé par HTSPE Limited, Grande Bretagne, 197 pages

FRANCK Alice, 2007, *Produire pour la ville, produire la ville : Etude de l'intégration des activités agricoles et des agriculteurs dans l'agglomération du Grand Khartoum (Soudan)*, Thèse pour l'obtention du doctorat en géographie, Université Paris X Nanterre, 509 pages

FRANCK-Dominique Vivien, 2005, *Le développement soutenable*, Paris, Ed. La Découverte, collection Repères, 06 pages

GALLAGHER M. Mark, 2013, *L'Afrique de l'Ouest à l'heure des acquisitions massives de terres*, article en ligne ([redtac.org/possibles/files/2013/10/AT\\_article5\\_Mminville.pdf](http://redtac.org/possibles/files/2013/10/AT_article5_Mminville.pdf))

GHISALBERTI Alessandra, 2011, *migrations, environnement et conflits fonciers en Afrique de l'Ouest*, Ed. Researchgate

GOLAZ Valérie, 2016, *Croissance démographique, pression foncière et diversification économique : une analyse biographique des stratégies de survie à Magenche (Gucha District, Kenya)*, Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'Institut d'Etudes politiques de Paris, Ed. Hal Open Science, 729 pages

GONE Bi Zoro Bertin, KOUAME Djaha, KONE Inza, ADOU Yao Constant Yves, 2013, « Diversité végétale et valeur de conservation pour la Biodiversité du Parc National du Mont Péko, une aire protégée, menacée de disparition en Côte d'Ivoire », in *Journal of Applied Biosciences* 71, pp. 5753-5762.

GUEULOU Nina, COULIBALY Brahim, OUATTARA Doudjo Noufou, N'GUESSAN Kanga Anatole, AHOPA Assandé et BAKAYOKO Adama, 2019, *Modes de gestion et efficacité de conservation des reliques de forêts naturelles en zone tropicale sèche : cas du Département de Korhogo (Nord, Côte d'Ivoire)*, online at <http://www.ifgdg.org>, 15 pages

HAUMONT Francis, 1990, "Les instruments juridiques de la politique foncière" Ed. Dial, 306 pages, en ligne sur <http://hdl.handle.net/2078.1/157987>

IDELMAN Eric 2009, *le transfert des compétences en gestion des ressources naturelles aux communes rurales de la région de Kita (Mali). D'un encadrement étatique intégré à des logiques d'acteurs locaux*, Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'Université Paris Ouest Nanterre - la défense, Ed. Hal Open Science, 725 pages

ISUMBISHO Pacifique Mukumba, MOKOSO Mangambu Jean De Dieu, MANIRAKIZA René et LENNERT Moritz, 2021, « Problématique d'accès aux terres et aux ressources naturelles pour les autochtones Batwa dans les périphéries du Parc National de Kahuzi Biega (PNKB) à l'Est de la République Démocratique du Congo », In *Geo-Eco-Trop.*, pp. 397-416

JOHN F. May, GUENGANT Jean-Pierre, 2014, *les défis démographiques des pays sahéliens*, Ed. cairn.info, 13 pages [p.19 à 30]

JOUVE Philippe, 2016, transition agraire : la croissance démographique, une opportunité ou une contrainte ? Ed. De Boeck Supérieur Cairn.info, 14 pages

KADET G. Bertin, 2015, L'Ouest forestier ivoirien : enjeu et problèmes d'une zone en crise, cahier d'outre-mer (n°271), Presse universelle de Bordeaux, France, 176 pages

KADIO Adjumane Aimé, 2009, Rapport national sur l'aménagement durable des forêts en Côte d'Ivoire suivant les critères et indicateurs de l'OIBT, MINEEF, 76 pages

KADJO Arsène, YORO Netanehin Ange Edgar, TRAORE Kassoum Mindah, analyse des interactions foncières conflictuelles à Fengolo dans l'ouest de la cote d'ivoire, 2019, Ed. Revue des Sciences Sociales "Kafoudal", 21 pages (109 à 128)

KANGAH Arnaud, KOLI Bi Zuéli, 2015, Dynamique et transformation spatiale du littoral ivoirien : cas du littoral Alladjan, à l'ouest d'Abidjan, Article paru dans Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 1, Ed. EDUCI, 15 pages

KIEMA Sébastien et FOURNIER Anne, 2022, Utilisation de trois aires protégées par l'élevage extensif dans l'ouest du Burkina Faso, Ed. Cairn Info, 11 pages.

KOFFI Aimé, 2009, « les contradictions des politiques de ciblage dans les projets de lutte contre la pauvreté dans l'ouest montagneux ivoirien », mémoire de DEA, Université de Bouaké, en ligne sur mémoireonline, 100 pages

KOFFI Kouassi Yves, 2016, Le droit des aires protégées en Côte d'Ivoire, Thèse de Doctorat, 377 pages

KOFFI N'Guessan, GUILLAUME Agnès, VIMARD Patrice et ZANOU Benjamin, 1991, Maitrise de la croissance démographique et développement en Afrique, Ed ORSTON, 438 pages

KOLI Bi Zuéli, 2009, Dynamique de l'occupation du sol et mutations socio-spatiales en pays Ehotilé d'Assinie sur le littoral est de la côte d'ivoire, Article paru dans Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, Ed. EDUCI, 19 pages

KOMENA Kouadio B., 2004, Recompositions de l'espace Taï et gouvernance du parc national dans un contexte de crise (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire), Ed. Éthique et économique/Ethics and Economics, en ligne sur : <http://ethique-economique.net/>, 19 pages

KONAN Affouet Geneviève Épse Téni et ALOKO N'Guessan Jérôme, 2019, Pression foncière en milieu rural ivoirien : Quelles stratégies adoptent les paysans Baoulé réinstallés dans la forêt des "Tos" à Bouaflé ? Ed. European Scientific Journal, 23 pages

KONAN Kouadio Eugène et MAFOU Kouassi Combo, 2015, Apport de la télédétection et des SIG dans l'étude de la pression humaine sur la forêt classée d'okromodou, sud-ouest ivoirien, Ed. EDUCI, Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 1, 07 pages

- KONATE Souleymane et KAMPMANN Dorothéa (eds). 2010 : Atlas de la Biodiversité de l'Afrique de l'Ouest, Tome III : Côte d'Ivoire. Abidjan & Frankfurt/Main, 46 pages
- KONE Mariatou, 2011, Femmes et foncier, Ed. des fiches pédagogiques pour comprendre, se poser de bonnes questions et agir sur le foncier en Afrique de l'Ouest, 04 pages
- KOUAO N'Kpomé Styvince Romaric, 2020, Analyse des mutations géographiques liées à la culture de l'anacarde dans les sous-préfectures de Diabo, Botro et Bodokro (Centre de la Côte d'Ivoire), Thèse pour le Doctorat unique de Géographie, IGT, Université Félix Houphouët Boigny, 314 pages
- KOUASSI Adon Mathieu, 2008, Aspects conflictuels liés à la politique de conservation des aires protégées : le cas du parc national de la Marahoué (centre-ouest de la Côte d'Ivoire), Ed. EDUCI, article paru dans Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 1, 16 pages
- KOUASSI Kouamé Sylvestre, OURA Kouadio Raphael et KOUAME Kouakou Noël, (2020), politiques publiques et conflictualités dans les aires protégées de Côte d'Ivoire : le conflit agriculteur-éleveur dans le parc de la Marahoué. *Revue Resol-Tropiques*, 1(3), 1-18. Consulté à l'adresse <https://www.publication.georesbio.org/index.php/ri/article/view/110>
- KOUASSI N'Dri Séverin, 2021, les aires protégées ivoiriennes à l'épreuve de l'acceptabilité sociale des pratiques de gestion durable : le cas de la forêt classée de Monogaga, Thèse de Doctorat, Université du Québec à Chicoutimi, 375 pages
- KOUASSI N'goran François et N'DRIN Beugré Anselme, 2016, Conflits Fonciers Intercommunautaires et Fracture Sociale dans les régions du Guémon et du Cavally à l'ouest de la Côte d'Ivoire, *Eur. Sci.J.*, 12, 14, ISSN : 1857-7881 (Print) e-ISSN 1857 7431, p 240-261. En ligne, disponible sur [eurojournal.org/index.php/esj/article/download/7447/7173](http://eurojournal.org/index.php/esj/article/download/7447/7173)
- KRA Kouamé Walter, 2016, « Le parc national du Mont Péko (Côte d'Ivoire) entre dynamiques de déguerpissement, tensions sociales et logiques des acteurs : vers un risque d'explosion de violences » In *Études Caribéennes*, N° 33-34 np, <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.9418>
- LAVIGNE-Delville Philippe, 1998. Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité. Ed. Cirad Paris : Karthala, (Economie et développement) ISBN 2-86537-873-X, 744 pages
- LEONARD Eric, IBO Jonas, 1997, « la SODEFOR, les paysans, la forêt : quel avenir pour la forêt classée de la Niégré et ses occupants ? », in GUILLAUME AGNES (ED.), IBO JONAS (ED.), N'GUESSAN K. (ed.) *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra (Sud-ouest de la Côte d'Ivoire)*, Paris (FRA) ; Abidjan : ORSTOM ; ENSEA, 185-202 : Séminaire de Dissémination des Résultats de Recherches, Sassandra (CIV), 1995/06/14-16. ISBN 2-7099-1364-X, 18 pages
- LEONARD Eric et OSWALD Marc, 1996, changements agro-écologiques et innovations paysannes en Côte d'Ivoire, Ed. natures - sciences - sociétés, 15 pages

MAFOU KOUASSI COMBO, 2012, *Mobilité de la force de travail étrangère et son impact sur l'économie de plantation dans le département d'Aboisso*, Thèse unique, IGT, Université Félix Houphouët Boigny, 355 pages

MARECZKO Patrice, 2016, Côte d'Ivoire : quand le cacao menace la forêt, publié le 23 novembre 2016 à 17 h 02 — Mis à jour le 23 novembre 2016 à 17 h 06

MERLET Michel, YOBOUET Kouadio André, 2011, Diversité des ayants droit et des droits sur la terre et sur les ressources naturelles en Afrique de l'Ouest : quelques exemples, article paru sur [https://www.agter.org/bdf/fr/corpus\\_chemin/fiche-chemin-41.html](https://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-41.html), 04 pages

MESTRE Frédérico, 2015, « l'agriculture contractuelle : encadrement juridique et bonnes pratiques », in *Unidroit*, Abidjan, 18 pages in line [www.iisd.org](http://www.iisd.org).

MOGBA ZEPHIRIN et MARK S. FREUDENBERGER, 1998, les migrations humaines dans les aires protégées de l'Afrique centrale : cas de la Réserve spéciale de Dzanga-Sangha, Ed. People and Conservation Program World Wildlife Fund-US, 35 pages

MOLLARD Éric, 1993, *Fronts pionniers, économie de plantation paysanne et intensification en Basse Côte d'Ivoire*, in CHAUVEAU J.P., CORMIER S.M.C. (éds.) *L'innovation en milieu rural : synthèse des groupes de travail de la table-ronde du LEA et textes des contributions au séminaire du LEA, session 1991-1992*, Ed. ORSTOM, Montpellier, France, p.61-71

MORANT Philippe, 1996, Télédétection et analyse des migrations de population au Burkina, Ed. agritrop.cirad.fr vol. n° 10, 08 pages

MUCHUKIWA Rukakiza Bosco, 2016, Identités territoriales et conflits dans la province du Sud-Kivu, République du Congo, Ed. Globethics.net, 62 pages

N'DIAYE Coumba Ahmadou, 2005, La problématique de l'accès aux ressources foncières des populations de la zone du lac de Guiers. Cas de la communauté rurale de MBane, Ed. ENEA : 2005, 127 pages

N'DOUR Moussa, 2021, Accaparement des terres par les promoteurs nationaux et internationaux et stratégies de survie des populations locales : le cas de la commune de Nguéniène (Mbour-Sénégal), Ed. Hal Open Science, 19 pages

N'GUESSAN Kouassi Guillaume, OURA Kouassi Raphael, AKOU Don Franck Valery Loba, 2017, *Crise politique, pression foncière et sécurité alimentaire dans les périphéries de la forêt classée du mont Péko in conflits, dynamique des paysages et sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne*, Numéro spécial 2017, Ed. Tropicultura, p. 220-233

NUSBAUMER Louis, 2003, structure et composition floristique de la forêt classée du Scio (Côte d'Ivoire), étude descriptive et comparative, Université de Genève, 153 pages

ONG NRC (Norwegian Refugee Council), 2009, *A qui sont ces terres, Conflits fonciers et déplacement des populations dans l'Ouest forestier de la Côte d'Ivoire*, Rapport réalisé avec le PNUD et la FAO, 13 pages

ONG OCHA (United Nations Offices for the Coordination of Humanitarian Affairs), 2016, *Rapport d'évaluation humanitaire, Opération d'évacuation du Parc du Mont Péko du 11 au 19 Août 2016*, 25 pages

OURA Kouadio Raphael, 2011, *migrations et dynamiques rurales*, Ed. Ined, Paris, France, 17 pages

RAPPORT CI CTF / Groupe d'Experts, 2016, catégorisation des zones productrices de cacao en Côte d'Ivoire in *projet « système de suivi du travail des enfants dans la cacaoculture »*, Primature Côte d'Ivoire, 25 pages

RAMOUSSE Didier et SALIN Elodie, 2007, aires protégées des périphéries sud-américaines : entre réserves stratégiques et valorisation patrimoniale Ed. Boeck Supérieur « mondes en développement », Cairn Info, 17 pages, p. [11 à 26]

ROUDART Laurence et GUENARD Charlotte, 2019, dépossessions foncières en milieu rural, acteurs et processus entre pression et oppression, Ed. La Sorbonne, Cairn Info, 24 pages

ROUSSELLE Emmanuelle, 2016, « luttes pour la terre en Afrique de l'ouest », in *à qui la terre ? Accaparements, dépossession, résistances*, n° 785, p.27-28, en ligne (<http://id.erudit.org/iderudit/82589ac>)

RUF François, 2016, *booms et crises du cacao, les vestiges de l'or brun*, In *Persée*, Lyon, France, p. 61-62

SABINOT Catherine, HERRENSCHMIDT Jean-Brice, JOURDAN Hervé, SILVAIN J.F., AGNESE J.F., BOEUF G., DAVID GILBERT, GRANDCOLAS P., VIEUX C., 2020, Aires protégées et gérées, terrestres et marines (partie 2), 23 pages

SANGARE Moussa, 2017, analyse économique de la restauration des aires protégées en Côte d'Ivoire : cas du Parc National de Taï, in *European Scientific Journal January 2017 edition Vol.13, No.1 ISSN : 1857 –7881 (Print) e -ISSN 1857-7431*, 28 pages, p. [182-209]

SANOÛ Saïdou et TALLET Bernard, 2009, une démarche de sécurisation foncière au Burkina Faso. La formalisation des accords fonciers comme réponse à l'incertitude ? ; Ed. Hal Open Science, 09 pages

SERRE Marion, 2019, le tiers foncier Nouvelle catégorie d'appréhension de l'envers de la planification, *Article*, Ed. OpenEdition Journals, 23 pages

SIDIBE Ousmane, DIBI Hyppolite N'da, KOUASSI Kouadio Henri, KOUASSI Konan Édouard, OUATTARA Kpolo, 2020, Crises politico-militaires et dynamique de la végétation du Parc national du Mont Péko en Côte d'Ivoire, article paru dans *Bois et Forêts des Tropiques* – ISSN: L-0006-579X, Volume 343, 35 pages

SIFER Kamal, 2013, *Le marché foncier locatif des terres rurales en Algérie. Cas de la Wilaya de Tizi-Ouzou* : Communication des journées FONCIMED à Montpellier France (du 01 au 04.07.2013), 12 p.

SIRIMA B. Abdoulaye et YAMEOGO Augustin, 2020, activités agricoles et efforts de conservation de la biodiversité dans le bassin versant du lac de Tengrela, ED. Editions Francophones Universitaires d'Afrique (EFUA), 37 pages

SORO Debegnoun Marcelline et COLIN Jean-Philippe, 2008, « Marchandisation, individualisation et gestion intra-familiale des droits sur la terre en basse Côte-d'Ivoire », in *Economie rurale*, Éd. Société Française d'Économie Rurale (SFER), Paris, 16 p., p.154-168

SOULEY Kabirou, 2014, Processus de fixation des populations migrantes dans le territoire périphérique de la réserve de Biosphère du W du Niger, Ed. Anales de l'Université de Moundou, 25 pages

STAMM Volker, 2020, Plan Foncier Rural en Côte d'Ivoire : une approche novatrice, Ed. , 31 pages

TANO Assi Maxime, 2008, « crise cacaoyère et stratégies de survie des producteurs : le cas des Bakwé dans le Sud-ouest ivoirien », in *les Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, France, p. 323-337

TANO Assi Maxime, 2012, « crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la Sous-préfecture de Méadji au Sud-ouest ivoirien », Thèse en vue de l'obtention du Doctorat de l'Université de Toulouse, Université Toulouse II, Le Mirall, France, 263 pages

TARROUTH Honneo Gabin et COLIN Jean Philippe, 2016, « les acquisitions de terres rurales par les « cadres » en Côte d'Ivoire : premiers enseignements », in *les Cahiers Agricultures 25*, Ed.EDP Sciences, Les Ulis, France, 6p. ([www.cahiersagricultures.fr](http://www.cahiersagricultures.fr))

TIA Lazare, 2011, Impact des faiblesses institutionnelles sur la conservation des espaces forestiers, Ed. Revue Ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaines N° 35, 20 pages

TIEHA Venance, 2010, Politique forestière 2010-2015, *document provisoire avec l'appui du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et l'UNDP (Programme des Nations Unies pour le Développement)*, Abidjan, Côte d'Ivoire, 133 pages.

TIMITE Nakouana, SANGNE Yao Charles, KPANGUI Kouassi Bruno, BARIMA Yao Sadaïou Sabas, 2019, « Exploitations cacaoyères et pratiques culturelles au sein d'un espace domanial : cas de la forêt classée du Haut-Sassandra (FCHS), Côte d'Ivoire », In *Journal of Animal & Plant Sciences* Vol. (41) pp. 7015-7028 <https://doi.org/10.35759/JAnmPISci.v41-3.5>

TINGBE-Azalou Albert, 2016, « En quête de terres agricoles : installation foncière de migrants et facilitation des conflits », In *Atelier de réflexion de l'ARGA Côte d'Ivoire*, Ed. FLASH, Université d'Abomey Calavi, Bénin, 17 pages, [https://base.afrique.gouvernance.net/docs/communication\\_prof\\_tingbe\\_-ata-argal.pdf](https://base.afrique.gouvernance.net/docs/communication_prof_tingbe_-ata-argal.pdf)

TOULOUSE Benoît, 2019, utilisation et gestion de la savane arborée par les sociétés rurales au sahel : le cas de la forêt classée de Nianing (Sénégal), Ed. Cairn Info, le Bélin, 19 pages

- TRA Bi Tra Jeannot, KOUASSI Kouadio Henri et KEULAI Minty Célestin, (2023), Evaluation de l'impact des activités anthropiques sur la séquestration de carbone dans le parc national du Mont Sangbé, en Côte d'Ivoire, Ed. European Scientific Journal, ESJ, en ligne sur <https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n6p367>, 25 pages
- TRIPLET Patrick, 2015, Dictionnaire encyclopédique de la diversité biologique et de la conservation de la nature, en ligne sur « [https://www.dropbox.com/s/lva42lqorbow6ec/Dictionnaire%20conservation %20P% 20Triplet.pdf?dl=0](https://www.dropbox.com/s/lva42lqorbow6ec/Dictionnaire%20conservation%20P%20Triplet.pdf?dl=0) », 721 pages
- UTSHUDI Ona Innocent, 2008, la gestion domaniale des terres rurales et des aires protégées au sud-kivu : aspects juridiques et pratiques d'acteurs, Ed. L'Afrique des Grands Lacs. annuaire 2007-2008, 28 pages
- VANGA Adja Ferdinand, 2012, déterminants de la démobilisation et de la démission des membres de l'union des coopératives de cacao de la zone de Sassandra (Côte d'Ivoire), in European Scientific Journal, core.ac.uk, 15 pages
- VERMEULEN Cédric, MOREAU Catherine, 2001. Aires protégées, conflits hommes/animaux, emploi et immigration : cas du village de Sia, périphérie Ouest du ranch de gibier de Nazinga, Burkina Faso. Séminaire-atelier << la recherche scientifique à Nazinga, quelles perspectives ? >>, Ouagadougou, 6-8 Février 2001. 11p.
- VIDROVITCH Coquery Catherine, 1982, le régime foncier rural en Afrique Noire, Ed. Approches thématiques, 30 pages
- VIKANZA Katembo Paul., 2011, Aires protégées, espaces disputés et développement au Nord-est de la R D Congo, Thèse de Doctorat en sciences politiques et sociales (populations et développement), Université Catholique de Louvain, Faculté des Sciences Politiques et Sociales, 351 pages
- VIMARD Patrice et FASSASSI Raïmi, 2011, Démographie et développement en Afrique : éléments rétrospectifs et prospectifs, Ed. Cahiers québécois de démographie, Canada, 35 pages
- VIVIEN Franck Dominique, 2005, le développement soutenable, Ed. Développement durable et territoires, Lectures (2002-2010), 05 pages
- WARDELL Andrew David et LUND Christian, 2004, en marge de la loi et au cœur de la politique locale. Colonisation agraire des forêts classées au nord Ghana, Ed. Presses de Sciences Po « Autrepart », Cairn Info, 19 pages
- WILLIAM M. Ciesla, 1997, le changement climatique, les forêts et l'aménagement forestier : aspects généraux / Ed. FAO , 126 pages
- YOMAN N'Goh Koffi Michael, 2016, les petits barrages pastoraux dans le département de Ferkessedougou : utilisation agricole et pastorale, Thèse unique de Doctorat, Université Alassane Ouattara de Bouaké, 354 pages

ZADOU DIDIÉ ARMAND, KONE INZA, IBO JONAS, 2012, mise en œuvre de la gestion communautaire de la forêt des marais Tanoé-Ehy dans le sud-est de la côte d'ivoire : cadre juridique de référence, Ed. Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô, n° 12, 20 pages

ZONGO Mahamadou, 2010, foncier et migration, Article / document de vulgarisation paru dans "des fiches pédagogiques" pour comprendre, se poser de bonnes questions et agir sur le foncier en Afrique de l'Ouest, Ed. Agter, 04 pages

## **ANNEXES**

**DONNEES SUR LES TEMPERATURES ET PLUVIOMETRIE DE LA STATION DE MAN DE 2016 A 2023**

**1- PLUVIOMETRIE**

**A-2016**

MOIS	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	TOTAL	MOY
<b>QTITE (mm)</b>	2.4	2.2	60.5	77.5	80.1	392.0	213.1	386.4	360.7	208.3	38.4	0.0	<b>1821.6</b>	<b>151.80</b>
<b>NBRE DE JRS</b>	1	1	5	12	12	22	19	27	26	14	6	0	<b>145</b>	<b>12.08</b>

**B-2017**

MOIS	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	TOTAL	MOY
<b>QTITE (mm)</b>	19.5	69.6	36.1	110.5	238.7	232.5	106.9	406.1	383.1	55.5	40.7	0	<b>1699.2</b>	<b>141.60</b>
<b>NBRE DE JRS</b>	1	6	9	10	17	19	18	25	24	11	6	0	<b>146</b>	<b>12.17</b>

**C-2018**

MOIS	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	TOTAL	MOY
<b>QTITE (mm)</b>	0.0	30.7	140.6	183.3	132.5	230.5	77.2	199.3	341.2	225.7	23.4	34.5	<b>1618.9</b>	<b>134.91</b>
<b>NBRE DE JRS</b>	0	4	10	12	11	19	18	21	25	21	4	2	<b>147</b>	<b>12.25</b>

2- **TEMPERATURES**

**A- 2016**

<b>MOIS</b>	<b>JAN</b>	<b>FEV</b>	<b>MAR</b>	<b>AVR</b>	<b>MAI</b>	<b>JUI</b>	<b>JUL</b>	<b>AOU</b>	<b>SEP</b>	<b>OCT</b>	<b>NOV</b>	<b>DEC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>MOY</b>
<b>TEMP (Degré C)</b>	24.0	26.1	27.8	27.3	26.4	25.0	24.4	24.1	24.7	25.2	25.7	24.1	<b>304.8</b>	<b>25.40</b>
<b>Tmax (Degré C)</b>	33.5	36.0	35.5	33.9	32.3	29.8	28.7	28.7	30.3	31.4	32.6	32.9	<b>385.6</b>	<b>32.13</b>
<b>Tmin (Degré C)</b>	16.2	18.2	22.8	22.8	22.7	21.8	21.7	21.5	21.8	21.4	21.3	17.9	<b>250.1</b>	<b>20.84</b>

**B- 2017**

<b>MOIS</b>	<b>JAN</b>	<b>FEV</b>	<b>MAR</b>	<b>AVR</b>	<b>MAI</b>	<b>JUI</b>	<b>JUL</b>	<b>AOU</b>	<b>SEP</b>	<b>OCT</b>	<b>NOV</b>	<b>DEC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>MOY</b>
<b>TEMP (Degré C)</b>	23.9	26.2	26.9	26.9	26.0	25.1	24.5	23.9	24.0	25.3	25.2	24.0	<b>301.9</b>	<b>25.16</b>
<b>Tmax (Degré C)</b>	34.5	34.2	34.3	33.8	32.3	30.4	29.1	28.9	30.6	31.8	31.9	32.6	<b>384.4</b>	<b>32.03</b>
<b>Tmin (Degré C)</b>	15.9	20.5	22.1	22.0	22.1	22.0	21.6	21.3	21.7	21.2	20.9	17.8	<b>249.1</b>	<b>20.76</b>

**C- 2018**

<b>MOIS</b>	<b>JAN</b>	<b>FEV</b>	<b>MAR</b>	<b>AVR</b>	<b>MAI</b>	<b>JUI</b>	<b>JUL</b>	<b>AOU</b>	<b>SEP</b>	<b>OCT</b>	<b>NOV</b>	<b>DEC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>MOY</b>
<b>TEMP (Degré C)</b>	23.7	26.5	26.4	26.0	25.9	24.7	24.4	24.1	24.5	25.0	25.8	23.5	<b>300.5</b>	<b>25.04</b>
<b>Tmax (Degré C)</b>	34.2	35.1	33.3	32.1	31.7	29.8	29.2	29.4	30.3	31.3	32.4	32.8	<b>381.6</b>	<b>31.80</b>
<b>Tmin (Degré C)</b>	15.6	20.3	21.7	21.7	21.9	21.6	21.5	21.3	21.7	21.1	21.1	16.5	<b>246.0</b>	<b>20.50</b>

*Données Sodexam, février 2019*

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail

LOI N° 2024-364 DU 11 JUIN 2024  
PORTANT GESTION DE LA FAUNE

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ont adopté ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

CHAPITRE I : DEFINITIONS

**Article 1 :** Au sens de la présente loi, on entend par :

**activités de valorisation de la faune**, l'ensemble des pratiques de tourisme lié à la faune, l'élevage de la faune, les jardins zoologiques, le commerce de spécimens de faune ;

**agrément**, le document d'approbation du Ministre chargé de la faune, autorisant une personne physique ou morale à exercer une activité en lien avec la faune ;

**animal sauvage**, tout mammifère, oiseau, amphibien, reptile, insecte, d'un genre, d'une espèce ou d'une sous-espèce qui se reproduit à l'état sauvage, ou est à l'origine d'une lignée non sélectionnée par l'homme, ou qui se distingue difficilement d'une espèce sauvage par sa taille, sa couleur ou sa forme, qu'il soit né ou gardé en captivité ou non, ou est issu d'une espèce non domestiquée ou apprivoisée ;

**biotope**, un milieu biologique présentant les caractéristiques écologiques définies, nécessaire à l'existence d'une communauté animale et végétale donné ;

**capture**, tout acte consistant à priver un animal sauvage de sa liberté, temporairement ou définitivement ;

**carcasse**, le reste de l'animal après abattage, saignée, dépouillement, éviscération et enlèvement de la tête, section des pattes à partir de la partie centrale ;

**centre de sauvegarde**, l'établissement chargé de recueillir les animaux sauvages vivants saisis, trouvés, abandonnés, blessés ou malades, donnés volontairement par des particuliers ; en vue de les soigner et de les sauvegarder en attendant leur réintroduction en milieu naturel ;

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail

LOI N° 2024-365 DU 11 JUIN 2024  
PORTANT PROTECTION DE L'ELEPHANT EN CÔTE D'IVOIRE

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ont adopté ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

CHAPITRE I : DEFINITIONS

**Article 1 :** Au sens de la présente loi, on entend par :

**Centre d'informations sur l'éléphant**, un établissement qui met à disposition de façon permanente des informations écrites ou imagées, des livres, des photos, des vidéos et des représentations artisanales ou artistiques, régulièrement enrichis sur les éléphants, leurs habitats et leur gestion ;

**Centre d'exposition dédié à l'éléphant**, un établissement dans lequel sont rassemblées et classées des collections d'objets liés aux éléphants, d'intérêts historique, actuel, technique, scientifique et artistique, en vue de leur conservation et de leur présentation au public pour sa récréation et sa sensibilisation ;

**Conservation**, l'ensemble des pratiques comprenant la protection, la restauration, l'utilisation durable, visant la préservation des éléphants et leurs habitats, le rétablissement des populations d'éléphants et le maintien des services écosystémiques qui en découlent, pour les générations actuelles et futures ;

**Corridor écologique**, un ou des milieux naturels ou semi-naturels reliant fonctionnellement entre eux, différents habitats vitaux pour les animaux ;

**Domaines classés**, les parcs nationaux, les réserves naturelles, les forêts classées et les sanctuaires d'éléphants ;

**Espèces d'éléphants**, l'ensemble des éléphants partageant les mêmes caractéristiques génétiques notamment les éléphants de savane et les éléphants de forêt ;

- Loi N° 2024-366 du 11 juin 2024 relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail

LOI N° 2024-366 DU 11 JUIN 2024  
RELATIVE AU COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE  
FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ont adopté ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Chapitre I : Définitions

**Article 1** : Au sens de la présente loi, on entend par :

**agence d'application de la loi**, une structure, unité ou brigade créée par voie réglementaire et agissant pour le compte de l'Etat, dans la lutte contre la fraude, le trafic ou le commerce illégal des espèces sauvages et la criminalité transnationale organisée y afférente ;

**annexes**, le regroupement des espèces en fonction du degré de protection dont elles ont besoin.

- **Annexes I, II et III**, les espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction telles que classées par la CITES. L'Annexe I de la CITES comprend les espèces menacées d'extinction. Le commerce des spécimens de ces espèces n'est autorisé que dans des circonstances exceptionnelles. L'Annexe II de la CITES comprend des espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction, mais dont le commerce doit être contrôlé afin d'éviter une utilisation incompatible avec leur survie. L'Annexe III de la CITES comprend des espèces qui sont protégées dans au moins un pays qui a demandé aux autres Parties à la CITES de l'aider à en contrôler le commerce. Ces annexes figurent sur le site web de la CITES.
- **Annexes 1, 2 et 3**, les espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction telles que classées par la Côte d'Ivoire conformément à la présente loi ;

**autorité scientifique**, un organisme scientifique national désigné pour l'application des dispositions scientifiques de la CITES ;

**Avis d'Acquisition Légale**, le document qui confirme que des vérifications ont été effectuées par l'Organe de gestion du pays d'exportation pour déterminer si les spécimens ont été acquis conformément aux lois nationales ;

N° 2400265

1

- Arrêté portant approbation du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du PN du Mont Péko

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET  
DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

-----

**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**



**Union –Discipline-Travail**

-----

**ARRETE N° \_\_\_\_\_ MINEDDTE/CAB du .....  
portant approbation du Plan d'Aménagement et de Gestion  
du Parc national du Mont Péko**

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles ;
- Vu la Loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code forestier ;
- Vu la Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement ;
- Vu la Loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Eau ;
- Vu la Loi n°2024-364 du 11 juin 2024 portant Gestion de la Faune ;
- Vu la Loi n°2024-365 du 11 juin 2024 portant protection de l'Eléphant en Côte d'Ivoire ;
- Vu la Loi n°2024-366 du 11 juin 2024 relative au commerce international des espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction ;
- Vu le Décret n°68-79 du 09 février 1968 portant création du Parc national du Mont Péko ;
- Vu le Décret n°2002-359 du 24 juillet 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ;

- Vu le Décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2023-968 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE) ;

Considérant les nécessités de service ;

**ARRETE :**

- Article 1 :** Le Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc national du Mont Péko, tel qu'annexé, est approuvé et valable pour une période de dix (10) ans allant de 2024 à 2033.
- Article 2 :** Ce plan définit les options et les grandes orientations de gestion du Parc national du Mont Péko en vue de sa gestion durable.
- Article 3 :** La Direction de Zone Ouest de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves et ses partenaires sont chargés de la mise en œuvre de ce Plan d'Aménagement et de Gestion.
- Article 4 :** Le Directeur Général de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à compter de la date de signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le

**Le Ministre de l'Environnement,  
du Développement Durable  
et de la Transition Ecologique**

- Arrêté N°00218/MINEDD/CAB du 27 juillet 2020 portant approbation du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du parc national de Taï

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail

EE-00218 /MINEDD/CAB du 27 JUL 2020

**portant approbation du Plan d'Aménagement et de Gestion  
du Parc national de Taï**

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles ;
- Vu la loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code Forestier ;
- Vu le décret n°72-544 du 28 août 1972 portant création du Parc National de Taï ;
- Vu le décret n°72-545 du 28 août 1972 portant création de la Réserve partielle de faune du N'Zo ;
- Vu le décret n°2002-359 du 24 juillet 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'office Ivoirien des Parcs et Réservés ;
- Vu le décret n°2018-495 du 24 juillet 2002 portant modification des limites de la Réserve partielle de Faune N'Zo ;
- Vu le décret n°2018-496 du 23 mai 2018 portant modification des limites du Parc National de Taï ;
- Vu le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018-617 du juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n°2018-949 du 04 décembre 2018 portant organisation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Vu le décret n°2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;

## QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX PAYSANS

### 1. Identification des paysans

Région : ..... Département :      Sous-préfecture      Village :      Campement :

Q1 : Sexe : Masculin       Féminin

Q2 : Age : 15 à 25 ans  25 à 45 ans  45 à 60  60 ans et plus

Q3 : Situation de famille : Marié  célibataire  divorcé       veuf

Q4 : Nationalité : Ivoirien  Non ivoirien

Q5 : Ethnie : Autochtone  Allochtone  Votre ethnie.....

Q6 : Niveau d'étude : Analphabète  Primaire  Secondaire  Supérieur

Q7 : Nombre d'enfants 0  1-2  3-4  + de 5

Q8 : Scolarisés d'enfants : Oui  Non

Q9 : Nombre de personnes en charge dans le ménage  Nombre d'enfants scolarisés .....

### 1. Vérification de l'hypothèse 1 portant sur la croissance démographique des régions du Guémon et du Cavally qui s'est amplifiée à la faveur de l'ouverture du front pionnier des années 1970 et de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire de 2002

Q10 : Etes-vous originaire du village ? Oui  Non       De la région ? Oui   
Non

Q11 : Vous venez de quelle localité : de Côte d'Ivoire  ou hors de Côte d'Ivoire   
Oui, d'une région ivoirienne, laquelle : ....., depuis quand : .....  
d'un village voisin, lequel : ....., depuis quand : .....

Q12 : Etes-vous venu seul : Oui  Non

Si non, avec combien de personnes : 01  02  03  ou plus

Q13 : Quelles sont les raisons de votre venue dans la localité :

Suivi un parent  Effet de mode  Disponibilité de forêt  Accès facile à la terre

Disponibilité de terres  Conditions d'accueil des hôtes  Regroupement familial

Q14 : Avez-vous eu une autre surface cultivable ? Oui  Non

✓ Superficie obtenue (ha) : 0-5  5-10  10-15  15-20  + 20

Q15 : L'avez-vous eu avec : autochtones  allogènes  allochtones

Si oui,  ethnie des allogènes : ..... Origine des allochtones : .....

Q16 : Quel type de terre avez-vous eu : forêt  bas-fonds  jachère  Autre  ,  
précisez :.....

Q17 : Comment savez-vous si la terre est bonne ou mauvaise ? par les plantes .....le relief  
.....

la couleur du sol ..... l'odeur ..... La texture du sol  par expérience directe sur le sol  
.....

Q18 : Etes-vous satisfait du nombre d'ha eu comparativement à votre ancienne parcelle: Oui   
Non

Q19 : Combien d'ha exploitez-vous dans là-bas ? 0-5  5-10  10-15  15-20  +  
20

Q20 : Comment sont les relations avec vos tuteurs : bonnes  moins bonnes  tendues

Q21 : Comment sont les relations avec les enfants de vos tuteurs : bonnes  moins bonnes   
tendues

Q22 : Mode d'accès à la terre : Héritage  Achat  don  autre   
préciser :.....

Q23 : Quelle est la durée du contrat : mois  0-1 an  1-2 ans  2-3 ans  + 3 ans   
toujours

Q24 : Où ces contrats sont-ils écrits : entre acheteur-vendeur  chez le chef de communauté   
chez le chef du village  chez le chef de terres  à l'agriculture  autre   
préciser :.....

Q25 : Est-ce que ces 'papiers' sont-ils remis en cause au décès par les enfants de celui qui a  
signé ? Oui  Non

Q26 : Si oui, où règle-t-on ces litiges ? chez le chef de communauté  chez le chef de terres   
chez les autorités traditionnelles  à l'agriculture  autre   
préciser :.....

**2. Vérification de l'hypothèse 2 portant sur l'ampleur des problèmes fonciers dans les espaces environnants aux aires protégées du Mont Péko et de Tai se traduisant par la forte progression spatiale des espaces de culture, jachère est due à la souplesse des modalités d'acquisition des terres**

Q27 : Partez-vous souvent chez vous ? Oui  Non  Si oui, Combien de fois par an ....  
Si non, pourquoi ? .....

Q28 : A quelle (s) occasion(s) ? Funérailles  Fête  Pour investir  Visite  Autres

Q29 : (Allogènes) Envisagez-vous de retourner définitivement dans votre région de provenance ?

Oui  Non

Q30 : (Allochtones) Envisagez-vous de retourner définitivement dans votre pays de provenance ?

Oui  Non

Q31 : Entretenez-vous de bons rapports avec les autres communautés ? Oui  Non

Q32 : Quand il y a eu dégradation dans vos rapports : avant la crise de 2010  après la crise de 2010

Q33 : Participez-vous à des campagnes de sensibilisation en faveur du maintien de la cohésion sociale : dans le village d'accueil : Oui  Non  dans la région : Oui  Non

Q34 : Etes-vous intégré dans les activités socio-culturelles du village : Oui  Non

Q35 : Vous êtes permis de prendre pour femme les autochtones : Oui  Non

Q36 : Combien d'enfants avez-vous eu de cette relation : 0  1  2  3  plus de 3

Q37 : Comment ces enfants sont-ils perçus dans le village : bien  moins bien  rejetés

Q38 : Est-ce qu'ils ont droit à la rente foncière au même titre que les autres : Oui  Non

Q39 : Est-ce qu'ils sont un garant pour bénéficier d'un accès facile aux terres : Oui  Non

Q40 : Comment sont les relations entre vos différentes femmes : bonnes  mauvaises

Q41 : Comment sont les relations entre vos différents enfants : bonnes  mauvaises

Q42 : Avez-vous votre quartier intégré dans le village : Oui  Non

Si non, quelles sont les raisons : .....

Q43 : Bénéficiez-vous des services de base :

Ecole : Oui  Non  Soins de santé : Oui  Non  Eau potable : Oui  Non

Electricité : Oui  Non  Télévision : Oui  Non  Communication : Oui  Non

Q44 : Quelle autre culture êtes-vous autorisé à pratiquer : café  cacao  hévéa  Autre

.....

Q45 : Pratiquez-vous une autre culture de subsistance ? Haricot  Igname  Manioc

arachide  mais  riz  Autre .....

Q46 : Est-ce que vous travaillez pour vous-même : Oui  Non

Q47 : Si non, pour qui travaillez-vous : un frère  le chef de communauté  le père  autre

Q48 : Est-ce que vous êtes payé après ce travail : oui  non

Q49 : Que faites-vous de ces dons en nature : vente sur le marché  autoconsommation   
autre  , précisez.....

Q50 : Combien récoltez-vous de tonnes chaque année ? Café ..... Cacao ..... Hévéa .....

Q51 : Qui achète vos produits ? (Café, Cacao) : Les Libanais ou Syriens  Des particuliers Ivoiriens  Des maisons de commerce  Des coopératives

Q52 : Appartenez-vous à une coopérative ? Oui  Non  Depuis quand a-t-elle été créée.....

Q53 : A combien pouvez-vous estimer votre revenu : moins de 50 000  50 000 à 100 000  100 000 à 300 000  plus de 300 000

Q54 : La fréquence du revenu : occasionnelle  hebdomadaire  mensuelle  annuelle

Q55 : Est-ce que ces revenus suffisent-ils pour : Scolariser vos enfants : Oui  Non

- ✓ Assurer la popote quotidienne : Oui  Non
- ✓ Assurer le logement : Oui  Non
- ✓ Couvrir les dépenses quotidiennes : Oui  Non
- ✓ Couvrir les dépenses occasionnelles : Oui  Non

Q56 : A combien s'élèvent les dépenses journalières : moins de 1000  1000 à 5000  + de 5000

Q57 : Quel est le coût de votre logement : 1000 à 5000  5000 à 10000  + de 10000

Q58 : Investissez-vous dans d'autres activités : commerce : Oui  Non  transport Oui  Non

Préciser autres activités à par les deux cités : .....

Q59 : Utilisez-vous des produits agrochimiques : Oui  Non

	Pesticides		Engrais		Quantité utilisée à l'hectare	
	Type	Quantité	Type	Quantité	Pesticide	Engrais
Cultures pérennes						
Cultures vivrières						

Q60 : A quel moment de la culture les utilisez-vous : au début de la plantation  pendant l'année

Q61 : Comment les répandez-vous ? De façon diffuse  en ligne  autre :.....

Q62 : Où stockez-vous ces produits agrochimiques.....

Q63 : Utilisez-vous tous les produits achetés ? Oui  Non

Q64 : Que faites-vous des emballages de ces produits après utilisation ?.....

Q65 : Comment s'effectue le défrichage de vos plantations ? Abattage  brûlis  Avec tracteur

Q66 : Utilisez-vous des matériels agricoles modernes ? Oui  Non  Si oui, lesquels.....

Q67 : Collaborez-vous avec des structures d'encadrement agricole ? Oui  Non   
Si oui, lesquelles ? .....

Q68 : Quels sont les types de rapport que vous entretenez : Conseils  suivi des opérations culturales  fourniture de matériels  autres : .....

Q69 : Si vous n'avez pas de terre, comment faites-vous pour être en contact avec les activités agricoles : manœuvre  aide familiale  chez un ami  chez un frère  main d'œuvre

Q70 : Quel est le type de contrat de cession : abougnon  aboussan  métayage   
location  planter-partager  autre  préciser : .....

### **3. Vérification de l'hypothèse 3 portant sur le faible niveau d'implication des acteurs locaux explique l'inefficacité des politiques étatiques dans la gestion des aires protégées du Mont Péko et de Tai**

Q71 : Aviez-vous des terres cultivables dans la forêt classée avant la création du Parc : Oui   
Non

Q72 : Si oui, quelle est la superficie : moins d'1ha  1 à 5ha  + de 5ha

Q73 : Qui vous a permis d'avoir ces terres : famille  chef de terres  autorités   
villageoises  autres  , préciser .....

Q74 : Est-ce qu'aujourd'hui, avez-vous accès à vos terres d'autrefois : Oui  Non

Q75 : Si non, quelles sont les raisons : .....

Q76 : Est-ce que vous pouvez actuellement avoir des terres de culture dans la forêt classée :  
Oui  Non

Q77 : Si oui, quelle en est la superficie : moins d'1ha  1 à 5ha  + de 5ha

Q78 : Avec qui avez-vous eu ces nouvelles terres : famille  chef de terres  autorités villageoises  agents de surveillance du parc  autres  , préciser : .....

Q79 : Si non, quelles sont les raisons : papier d'interdiction de l'Etat  empêchement des agents de surveillance  conseil familial  convenance personnelle  autre préciser : .....

Q80 : Comment sont traités ceux qui s'hasardent dans le parc : emprisonnement  amende   
bastonnade  déposséder de leurs provisions  autre  , préciser : .....

Q81 : Pensez-vous que les agents de l'OIPR font effectivement leur travail : Oui  Non

Q82 : Si non, quelles en sont les raisons : sous-effectifs  pas de moyens de mobilité  pas de moyens de communication  accès difficile aux zones à surveiller  pas de réelle collaboration avec les populations  autre  , préciser :.....

Q83 : Envisagez-vous une autre collaboration avec l'Etat en vue de sauvegarder le parc, Oui  Non

Si oui, laquelle :.....

Q84 : Avez-vous une idée de l'importance de la présence du parc : Oui  Non

Si oui, quelles sont les raisons :.....

Q85 : Avec la population qui croit davantage avec cette frange de jeunes qui ne travaillent pas, pensez-vous que ce massif forestier pourra-t-il survive : Oui  Non

Si non, quelles sont les raisons :.....

## Questionnaire (aux Autorités Préfectorales et Sous-préfectorales)

Région : ..... Département : ..... Sous-préfecture : .....

### 1. Vérification de l'hypothèse 1 portant sur la croissance démographique des régions du Guémon et du Cavally qui s'est amplifiée à la faveur de l'ouverture du front pionnier des années 1970 et de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire de 2002

Q1 : Pensez-vous que ce sont les dispositions naturelles qui attirent maintes populations agricoles dans votre zone : Oui  Non

Q2 : De quelle localité proviennent-elles : de Côte d'Ivoire  ou hors de Côte d'Ivoire   
Oui, d'une région ivoirienne, laquelle : ....., depuis quand : .....

Q3 : Quelles sont les raisons profondes de votre venue dans la localité :

Suivi un parent  Effet de mode  Disponibilité de forêt  Accès facile à la terre   
Disponibilité de terres  Conditions d'accueil des hôtes  Regroupement familial

Q4 : A leur arrivée, avec qui ont-ils eu accès à la rente foncière  autochtones   
allogènes  allochtones Si oui, pour allogènes et allochtones : Ethnie des allogènes :  
.....

Q5 : Comment sont les relations avec leurs tuteurs : bonnes  moins bonnes  tendues

Q6 : mode d'accès à la terre : Héritage  Achat  don  autre

Q7 : Est-ce que ces 'papiers' sont-ils remis en cause par les enfants au décès de celui avec qui le père avait signé ? Oui  Non

Q8 : Si oui, où règle-t-on ces litiges ? chez le chef de communauté  chez le chef de terres   
chez les autorités traditionnelles  à l'agriculture  avec vos services

### 2. Vérification de l'hypothèse 2 portant sur l'ampleur des problèmes fonciers dans les espaces environnants aux aires protégées du Mont Péko et de Taï se traduisant par la forte progression spatiale des espaces de culture, jachère est due à la souplesse des modalités d'acquisition des terres

Q9 : Comment sont les rapports entre ces populations agricoles avec les autres communautés ?  
Oui  Non

Q10 : Participent-elles à des campagnes de sensibilisation en faveur du maintien de la cohésion sociale : dans le village d'accueil : Oui  Non  dans la région : Oui  Non

Q11 : Sont-elles intégrées dans les activités socio-culturelles des villages : Oui  Non

Q12 : Bénéficient-elles de prestations de base (école, santé, eau, courant): Oui  Non

Q13 : Est-ce que ces populations ont-elles des surfaces fertiles pour les activités agricoles selon leur village d'installation : Oui  Non

Q14 : Ne sont-elles pas tentées de coloniser la forêt classée à des fins agricoles : Oui  Non

Q15 : Représentent-elles une réelle menace pour la forêt classée : Oui  Non

### 3. Vérification de l'hypothèse 3 portant sur le faible niveau d'implication des acteurs locaux explique l'inefficacité des politiques étatiques dans la gestion des aires protégées du Mont Péko et de Tai

Q16 : Saviez-vous que certains paysans disposaient des terres cultivables dans la forêt classée avant la création du Parc : Oui  Non

Q17 : Si oui, quels dédommagements ont-ils reçu de l'Etat : .....

Q18 : Quelles sont les raisons qui empêchent les populations agricoles riveraines d'avoir accès à la forêt du parc : papier d'interdiction de l'Etat  agents de surveillance   
conseil villageois  convenance personnelle  autre  ,  
préciser : .....

Q19 : Comment sont traités ceux qui s'hasardent dans le parc : emprisonnement  amende   
bastonnade  déposséder de leurs provisions  autre  , préciser : .....

Q20 : Pensez-vous que les agents de l'OIPR font effectivement leur travail : Oui  Non

Q21 : Si non, quelles en sont les raisons : sous-effectifs  pas de moyens de mobilité  pas de moyens de communication  accès difficile aux zones à surveiller  pas de collaboration avec les populations  autre  , préciser : .....

Q22 : Envisagez-vous une autre collaboration des paysans avec l'Etat en vue de sauvegarder le parc : Oui  Non

Si oui, laquelle : .....

Q23 : Avec la population qui croit davantage avec cette frange de jeunes qui ne travaillent pas, pensez-vous que ce massif forestier pourra-t-il survivre : Oui  Non

Si non, quelles sont les raisons : .....

## Questionnaire (aux chefs de cantonnement des agents OIPR)

Région : ..... Département : ..... Sous-préfecture : .....

### 1. Vérification de l'hypothèse 1 portant sur la croissance démographique des régions du Guémon et du Cavally qui s'est amplifiée à la faveur de l'ouverture du front pionnier des années 1970 et de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire de 2002

Q1 : Pensez-vous que ce sont les dispositions naturelles qui attirent maintes populations agricoles dans votre zone : Oui  Non

Q2 : De quelle localité proviennent-elles : de Côte d'Ivoire  ou hors de Côte d'Ivoire   
Oui, d'une région ivoirienne, laquelle : ....., depuis quand : .....

Q3 : Quelles sont les raisons profondes de votre venue dans la localité :

Suivi un parent  Effet de mode  Disponibilité de forêt  Accès facile à la terre   
Disponibilité de terres  Conditions d'accueil des hôtes  Regroupement familial

Q4 : A leur arrivée, avec qui ont-ils eu accès à la rente foncière  autochtones   
allogènes  allochtones Si oui, pour allogènes et allochtones : Ethnie des allogènes :  
.....

Q5 : Comment sont les relations avec leurs tuteurs : bonnes  moins bonnes  tendues

Q6 : mode d'accès à la terre : Héritage  Achat  don  autre

Q7 : Est-ce que ces 'papiers' sont-ils remis en cause par les enfants au décès de celui avec qui le père avait signé ? Oui  Non

Q8 : Si oui, où règle-t-on ces litiges ? chez le chef de communauté  chez le chef de terres   
chez les autorités traditionnelles  à l'agriculture  avec vos services

### 2. Vérification de l'hypothèse 2 portant sur l'ampleur des problèmes fonciers dans les espaces environnants aux aires protégées du Mont Péko et de Taï se traduisant par la forte progression spatiale des espaces de culture, jachère est due à la souplesse des modalités d'acquisition des terres

Q9 : Comment sont les rapports entre ces populations agricoles avec les autres communautés ?  
Oui  Non

Q10 : Participent-elles à des campagnes de sensibilisation en faveur du maintien de la cohésion sociale : dans le village d'accueil : Oui  Non  dans la région : Oui  Non

Q11 : Sont-elles intégrées dans les activités socio-culturelles des villages : Oui  Non

Q12 : Bénéficient-elles de prestations de base (école, santé, eau, courant): Oui  Non

Q13 : Est-ce que ces populations ont-elles des surfaces fertiles pour les activités agricoles selon leur village d'installation : Oui  Non

Q14 : Ne Sont-elles pas tentées de coloniser la forêt classée à des fins agricoles : Oui  Non

Q15 : Représentent-elles une réelle menace pour la forêt classée : Oui  Non

### 3. Vérification de l'hypothèse 3 portant sur le faible niveau d'implication des acteurs locaux explique l'inefficacité des politiques étatiques dans la gestion des aires protégées du Mont Péko et de Tai

Q16 : Saviez-vous que certains paysans disposaient des terres cultivables dans la forêt classée avant la création du Parc : Oui  Non

Q17 : Si oui, quels dédommagements ont-ils reçu de l'Etat : .....

Q18 : Quelles sont les raisons qui empêchent les populations agricoles riveraines d'avoir accès à la forêt du parc : papier d'interdiction de l'Etat  agents de surveillance  conseil villageois  convenance personnelle  autre  ,  
préciser : .....

Q19 : Comment sont traités ceux qui s'hasardent dans le parc : emprisonnement  amende  bastonnade  déposséder de leurs provisions  autre  , préciser : .....

Q20 : Pensez-vous que les agents de l'OIPR font effectivement leur travail : Oui  Non

Q21 : Si non, quelles en sont les raisons : sous-effectifs  pas de moyens de mobilité  pas de moyens de communication  accès difficile aux zones à surveiller  pas de collaboration avec les populations  autre  , préciser : .....

Q22 : Envisagez-vous une autre collaboration des paysans avec l'Etat en vue de sauvegarder le parc : Oui  Non

Si oui, laquelle : .....

Q23 : Avec la population qui croit davantage avec cette frange de jeunes qui ne travaillent pas, pensez-vous que ce massif forestier pourra-t-il survivre : Oui  Non

Si non, quelles sont les raisons : .....

## **Annexe 1 : Indices de séparabilité**

### **✓ PARC NATIONAL DU MONT PEKO**

#### **Pair Separation (least to most); (2002)**

Foret\_Dense (ROI\_Peko\_RTC\_2002) and Forett\_Degrade (ROI\_Peko\_RTC\_2002) - 1.52303312

Forett\_Degrade (ROI\_Peko\_RTC\_2002) and Culture\_Jachere (ROI\_Peko\_RTC\_2002) - 1.69972566

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_Peko\_RTC\_2002) and Culture\_Jachere (ROI\_Peko\_RTC\_2002) - 1.70510616

Foret\_Dense (ROI\_Peko\_RTC\_2002) and Culture\_Jachere (ROI\_Peko\_RTC\_2002) - 1.98471164

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_Peko\_RTC\_2002) and Forett\_Degrade (ROI\_Peko\_RTC\_2002) - 1.99595196

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_Peko\_RTC\_2002) and Foret\_Dense (ROI\_Peko\_RTC\_2002) - 1.99912637

Foret\_Dense (ROI\_Peko\_RTC\_2002) and Eau (ROI\_Peko\_RTC\_2002) - 1.99999995

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_Peko\_RTC\_2002) and Eau (ROI\_Peko\_RTC\_2002) - 2.00000000

Culture\_Jachere (ROI\_Peko\_RTC\_2002) and Eau (ROI\_Peko\_RTC\_2002) - 2.00000000

Forett\_Degrade (ROI\_Peko\_RTC\_2002) and Eau (ROI\_Peko\_RTC\_2002) - 2.00000000

#### **Pair Separation (least to most); (2013)**

Vegetation\_Dense (ROI\_Peko\_RTC\_2013) and Vegetation\_Degradee (ROI\_Peko\_RTC\_2013) - 1.67882320

Vegetation\_Degradee (ROI\_Peko\_RTC\_2013) and Culture\_Jachere (ROI\_Peko\_RTC\_2013) - 1.68786140

Vegetation\_Dense (ROI\_Peko\_RTC\_2013) and Culture\_Jachere (ROI\_Peko\_RTC\_2013) - 1.84694260

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_Peko\_RTC\_2013) and Culture\_Jachere (ROI\_Peko\_RTC\_2013) - 1.98171859

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_Peko\_RTC\_2013) and Vegetation\_Dense (ROI\_Peko\_RTC\_2013) - 1.99955603

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_Peko\_RTC\_2013) and Vegetation\_Degradee (ROI\_Peko\_RTC\_2013) - 1.99994524

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_Peko\_RTC\_2013) and Eau (ROI\_Peko\_RTC\_2013) - 1.99999993

Vegetation\_Dense (ROI\_Peko\_RTC\_2013) and Eau (ROI\_Peko\_RTC\_2013) - 2.00000000

Culture\_Jachere (ROI\_Peko\_RTC\_2013) and Eau (ROI\_Peko\_RTC\_2013) - 2.00000000

Vegetation\_Degradee (ROI\_Peko\_RTC\_2013) and Eau (ROI\_Peko\_RTC\_2013) - 2.00000000

**Pair Separation (least to most); (2023)**

Vegetation\_Jeune (ROI\_Peko\_RTC\_2023) and Cultures (ROI\_Peko\_RTC\_2023) - 1.70346310  
Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_Peko\_RTC\_2023) and Cultures (ROI\_Peko\_RTC\_2023) - 1.80493639  
Vegetation\_Dense (ROI\_Peko\_RTC\_2023) and Cultures (ROI\_Peko\_RTC\_2023) - 1.93107867  
Vegetation\_Dense (ROI\_Peko\_RTC\_2023) and Vegetation\_Jeune (ROI\_Peko\_RTC\_2023) - 1.96794855  
Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_Peko\_RTC\_2023) and Vegetation\_Jeune (ROI\_Peko\_RTC\_2023) - 1.98514371  
Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_Peko\_RTC\_2023) and Vegetation\_Dense (ROI\_Peko\_RTC\_2023) - 1.99793109  
Vegetation\_Dense (ROI\_Peko\_RTC\_2023) and Eau (ROI\_Peko\_RTC\_2023) - 1.99999775  
Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_Peko\_RTC\_2023) and Eau (ROI\_Peko\_RTC\_2023) - 1.99999970  
Cultures (ROI\_Peko\_RTC\_2023) and Eau (ROI\_Peko\_RTC\_2023) - 1.99999980  
Vegetation\_Jeune (ROI\_Peko\_RTC\_2023) and Eau (ROI\_Peko\_RTC\_2023) - 2.00000000

✓ **PARC NATIONAL DE TAÏ**

**Pair Separation (least to most); (Image 1 de 2002)**

Habitat\_Sol\_Nu (ROI1) and Culture\_Jachere (ROI1) - 1.71494565  
Foret\_Dense (ROI1) and Eau (ROI1) - 1.71911072  
Foret\_Degreee (ROI1) and Culture\_Jachere (ROI1) - 1.79690878  
Foret\_Degreee (ROI1) and Eau (ROI1) - 1.92301393  
Foret\_Dense (ROI1) and Foret\_Degreee (ROI1) - 1.93764021  
Eau (ROI1) and Culture\_Jachere (ROI1) - 1.98992035  
Foret\_Dense (ROI1) and Culture\_Jachere (ROI1) - 1.99599411  
Habitat\_Sol\_Nu (ROI1) and Foret\_Degreee (ROI1) - 1.99948215  
Habitat\_Sol\_Nu (ROI1) and Eau (ROI1) - 1.99994884  
Habitat\_Sol\_Nu (ROI1) and Foret\_Dense (ROI1) - 1.99996511

**Pair Separation (least to most); (Image 2 de 2002)**

Foret\_Degradee (ROI2) and Culture\_Jachere (ROI2) - 1.22771445

Foret\_Dense (ROI2) and Foret\_Degradee (ROI2) - 1.94065121

Habitat\_Sol\_Nu (ROI2) and Culture\_Jachere (ROI2) - 1.95127420

Habitat\_Sol\_Nu (ROI2) and Foret\_Dense (ROI2) - 1.98701844

Habitat\_Sol\_Nu (ROI2) and Foret\_Degradee (ROI2) - 1.98871123

Foret\_Dense (ROI2) and Culture\_Jachere (ROI2) - 1.99057783

**Pair Separation (least to most); (Image 1 de 2013)**

Foret\_Degradee (ROI1) and Cultures\_Jachere (ROI1) - 1.63564319

Habitat\_Sol\_Nu (ROI1) and Cultures\_Jachere (ROI1) - 1.94867171

Foret\_Dense (ROI1) and Foret\_Degradee (ROI1) - 1.95347561

Foret\_Dense (ROI1) and Cultures\_Jachere (ROI1) - 1.99400913

Habitat\_Sol\_Nu (ROI1) and Foret\_Dense (ROI1) - 1.99544186

Habitat\_Sol\_Nu (ROI1) and Foret\_Degradee (ROI1) - 1.99944658

**Pair Separation (least to most); (Image 2 de 2013)**

Foret\_Dense (ROI2) and Eau (ROI2) - 1.70225964

Habitat\_Sol\_Nu (ROI2) and Culture\_Jachere (ROI2) - 1.81463081

Foret\_Dense (ROI2) and Foret\_Degradee (ROI2) - 1.94274069

Foret\_Degradee (ROI2) and Eau (ROI2) - 1.96222279

Foret\_Degradee (ROI2) and Culture\_Jachere (ROI2) - 1.97069420

Habitat\_Sol\_Nu (ROI2) and Foret\_Degradee (ROI2) - 1.99788423

Habitat\_Sol\_Nu (ROI2) and Foret\_Dense (ROI2) - 1.99972285

Habitat\_Sol\_Nu (ROI2) and Eau (ROI2) - 1.99986033

Eau (ROI2) and Culture\_Jachere (ROI2) - 1.99991566

Foret\_Dense (ROI2) and Culture\_Jachere (ROI2) - 1.99991647

**Pair Separation (least to most); (Image 1 de 2023)**

Foret\_Dense (ROI\_2\_VRAI) and Eau (ROI\_2\_VRAI) - 1.96218857

Foret\_Dense (ROI\_2\_VRAI) and Foret\_Degradee (ROI\_2\_VRAI) - 1.99139044

Foret\_Degradee (ROI\_2\_VRAI) and Culture\_Jachere (ROI\_2\_VRAI) - 1.99392200

Foret\_Dense (ROI\_2\_VRAI) and Culture\_Jachere (ROI\_2\_VRAI) - 1.99585919

Culture\_Jachere (ROI\_2\_VRAI) and Eau (ROI\_2\_VRAI) - 1.99680952

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_2\_VRAI) and Culture\_Jachere (ROI\_2\_VRAI) - 1.99767040

Foret\_Degradee (ROI\_2\_VRAI) and Eau (ROI\_2\_VRAI) - 1.99995845

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_2\_VRAI) and Foret\_Degradee (ROI\_2\_VRAI) - 1.99999974

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_2\_VRAI) and Eau (ROI\_2\_VRAI) - 2.00000000

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_2\_VRAI) and Foret\_Dense (ROI\_2\_VRAI) - 2.00000000

**Pair Separation (least to most); (Image 2 de 2023)**

Foret\_Dense (ROI\_1\_Vrai) and Foret\_Degradee (ROI\_1\_Vrai) - 1.85305356

Foret\_Degradee (ROI\_1\_Vrai) and Culture\_Jachere (ROI\_1\_Vrai) - 1.95495097

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_1\_Vrai) and Culture\_Jachere (ROI\_1\_Vrai) - 1.98550192

Foret\_Dense (ROI\_1\_Vrai) and Eau (ROI\_1\_Vrai) - 1.98736711

Foret\_Degradee (ROI\_1\_Vrai) and Eau (ROI\_1\_Vrai) - 1.99981447

Culture\_Jachere (ROI\_1\_Vrai) and Eau (ROI\_1\_Vrai) - 1.99993255

Foret\_Dense (ROI\_1\_Vrai) and Culture\_Jachere (ROI\_1\_Vrai) - 1.99995163

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_1\_Vrai) and Eau (ROI\_1\_Vrai) - 1.99999331

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_1\_Vrai) and Foret\_Degradee (ROI\_1\_Vrai) - 1.99999538

Habitat\_Sol\_Nu (ROI\_1\_Vrai) and Foret\_Dense (ROI\_1\_Vrai) - 1.99999626

## Annexe 2 : Évolution des superficies du parc national du mont Péko de 2002 à 2050

PARC NATIONAL DU MONT PÉKO				
Classes	Superficie en 2002 (ha)	Superficie en 2013 (ha)	Superficie en 2023 (ha)	Superficie en 2050 (ha)
Cultures et jachères	363,99	10880,12	2190,96	2854,68
Forêt dégradée	2108,93	3906,26	8479,75	2532,07
Forêt dense	24412,29	12160,06	15804,77	20862,62
Sols nus et affleurements	308,52	247,29	718,25	944,36

## Annexe 3 : Évolution des superficies du parc national de Tai de 2002 à 2050

PARC NATIONAL DE TAI				
Classes	Superficie en 2002 (ha)	Superficie en 2013 (ha)	Superficie en 2023 (ha)	Superficie en 2050 (ha)
Cultures et jachères	6715,35	863,44	1552,65	313,11
Eau	485,23	65,95	0,29	48,51
Forêt dégradée	10106,73	14277,64	22390,01	9066,96
Forêt dense	445638,30	447736,46	438994,68	453531,44
Sols nus et affleurements rocheux	40,86	42,99	48,84	26,46

## Annexe 4 : Matrice de confusion de la classification du parc national du Mont Péko en 2002

Vérité Terrain (Pixels)					
Classes	Hbt, sol nu et af. roch.	Forêt dense	Forêt dégradée	Culture et jachère	Eau
Unclassified	0	0	0	0	0
Hbt, sol nu et af. roch.	660	0	0	0	0
Forêt dense	1	17308	10	0	1
Forêt dégradée	0	572	1590	32	1
Culture et jachère	132	0	4	722	0
Eau	0	0	0	0	3579
Total	793	17880	1604	754	3581
Précision globale = (23859/24612) 96,9405%			Coefficient de Kappa = 0,9335		

**Annexe 5 : Matrice de confusion de la classification du parc national du Mont Péko en 2013**

Vérité Terrain (Pixels)					
Classes	Hbt, sol nu et af. roch.	Forêt dense	Forêt dégradée	Culture et jachère	Eau
Unclassified	0	0	0	0	0
Hbt, sol nu et af. roch.	559	0	0	0	11
Forêt dense	0	2297	0	1	0
Forêt dégradée	0	182	1298	42	0
Culture et jachère	0	51	1	2243	6
Eau	0	0	0	0	8537
Total	559	2530	1299	2286	8554
Précision globale = (14934/15228) 98,0693%			Coefficient de Kappa = 0,9692		

**Annexe 6 : Matrice de confusion de la classification du parc national du Mont Péko en 2023**

Vérité Terrain (Pixels)					
Classes	Eau	Culture et jachère	Forêt dégradée	Forêt dense	Hbt, sol nu et af. roch.
Unclassified	0	0	0	0	0
Eau	4756	0	0	0	0
Culture et jachère	57	1944	154	0	53
Forêt dégradée	0	121	5198	2	0
Forêt dense	20	7	148	3766	0
Hbt, sol nu et af. roch.	21	18	77	0	560
Total	4854	2090	5577	3768	613
Précision globale = (16224/16902) 95,9886%			Coefficient de Kappa = 0,9462		

**Annexe 7 : Matrice de confusion de la classification de l'image 1 du parc national de Taï en 2002**

Vérité Terrain (Pixels)					
Classes	Hbt, sol nu et af. roch.	Forêt dense	Forêt dégradée	Eau	Culture et jachère
Unclassified	0	0	0	0	0
Hbt, sol nu et af. roch.	1882	12	0	0	0
Forêt dense	0	276644	0	71	0
Forêt dégradée	0	173	1447	27	17
Eau	0	0	0	765	0
Culture et jachère	65	28	12	7	867
Total	1947	276857	1459	870	884
<b>Précision globale = (281605/282017) 99,8539%</b>			<b>Coefficient de Kappa = 0,9601</b>		

**Annexe 8 : Matrice de confusion de la classification de l'image 2 du parc national de Taï en 2002**

Vérité Terrain (Pixels)					
Classes	Hbt, sol nu et af. roch.	Forêt dense	Forêt dégradée	Culture et jachère	Total
Unclassified	0	0	0	0	0
Hbt, sol nu et af. roch.	1106	0	0	0	1106
Forêt dense	0	315816	34	0	315850
Forêt dégradée	5	32	638	59	734
Culture et jachère	19	66	26	564	675
Total	1130	315914	698	623	318365
<b>Précision globale = (318124/318365) 99,9243%</b>			<b>Coefficient de Kappa = 0,9512</b>		

**Annexe 9 : Matrice de confusion de la classification de l'image 1 du parc national de Tai en 2013**

Vérité Terrain (Pixels)					
Classes	Hbt, sol nu et af. roch.	Forêt dense	Forêt dégradée	Culture et jachère	Total
Unclassified	0	0	0	0	0
Hbt, sol nu et af. roch.	748	8	0	0	756
Forêt dense	0	1160812	0	0	1160812
Forêt dégradée	7	0	161	54	222
Culture et jachère	16	247	0	218	481
Total	771	1161067	161	272	1162271
<b>Précision globale = (1161939/1162271) 99,9714%</b>			<b>Coefficient de Kappa = 0,8752</b>		

**Annexe 10 : Matrice de confusion de la classification de l'image 2 du parc national de Tai en 2013**

Vérité Terrain (Pixels)					
Classes	Hbt, sol nu et af. roch.	Forêt dense	Forêt dégradée	Eau	Culture et jachère
Unclassified	0	0	0	0	0
Hbt, sol nu et af. roch.	464	274	0	0	0
Forêt dense	0	581130	0	159	0
Forêt dégradée	12	1927	1059	18	2
Eau	0	2277	0	816	0
Culture et jachère	63	0	0	1	313
Total	539	585608	1059	994	315
<b>Précision globale = (583782/588515) 99,1958%</b>			<b>Coefficient de Kappa = 0,5307</b>		

**Annexe 11 : Matrice de confusion de la classification de l'image 1 du parc national de Taï en 2023**

Vérité Terrain (Pixels)					
Classes	Forêt dense	Forêt dégradée	Eau	Culture et jachère	Hbt, sol nu et af. roch.
Unclassified	0	0	0	0	0
Forêt dense	312413	0	0	3	0
Forêt dégradée	846	515	1	13	0
Culture et jachère	13	8	319	10	48
Eau	0	0	0	859	0
Hbt, sol nu et af. roch.	0	0	0	0	1124
Total	313272	523	320	885	1172
Précision globale = (315230/316172) 99,7021%			Coefficient de Kappa = 0,8575		

**Annexe 12 : Matrice de confusion de la classification de l'image 2 du parc national de Taï en 2023**

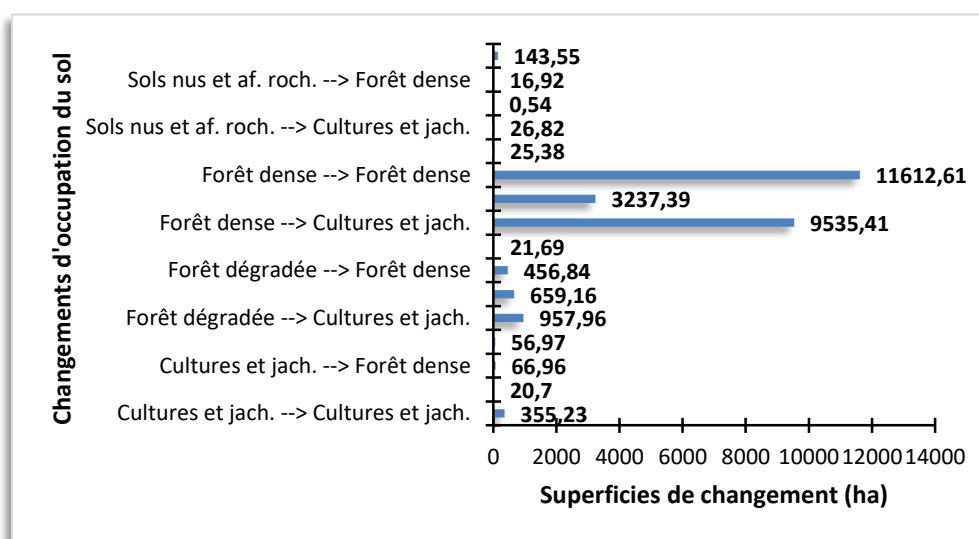
Vérité Terrain (Pixels)					
Classes	Hbt, sol nu et af. roch.	Forêt dense	Forêt dégradée	Culture et jachère	Eau
Unclassified	0	0	0	0	0
Hbt, sol nu et af. roch.	660	0	0	0	0
Forêt dense	1	17308	10	0	1
Forêt dégradée	0	572	1590	32	1
Culture et jachère	132	0	4	722	0
Eau	0	0	0	0	3579
Total	793	17880	1604	754	3581
Précision globale = (23859/24612) 96,9405%			Coefficient de Kappa = 0,9335		

## Annexe 13 : Tableaux et graphiques des changements d'occupation du sol du parc national du Mont Péko

### Changements d'occupation du sol et superficies de changement de 2002 à 2013

Changements de classe (2002 - 2013)	Superficies de changement (ha)
Cultures et jach. --> Cultures et jach.	355,23
Cultures et jach. --> Forêt dégradée	20,7
Cultures et jach. --> Forêt dense	66,96
Cultures et jach. --> Sols nus et af. roch.	56,97
Forêt dégradée --> Cultures et jach.	957,96
Forêt dégradée --> Forêt dégradée	659,16
Forêt dégradée --> Forêt dense	456,84
Forêt dégradée --> Sols nus et af. roch.	21,69
Forêt dense --> Cultures et jach.	9535,41
Forêt dense --> Forêt dégradée	3237,39
Forêt dense --> Forêt dense	11612,61
Forêt dense --> Sols nus et af. roch.	25,38
Sols nus et af. roch. --> Cultures et jach.	26,82
Sols nus et af. roch. --> Forêt dégradée	0,54
Sols nus et af. roch. --> Forêt dense	16,92
Sols nus et af. roch. --> Sols nus et af. roch.	143,55
<b>TOTAL</b>	<b>27194,13</b>

### Histogramme des changements de 2002 à 2013

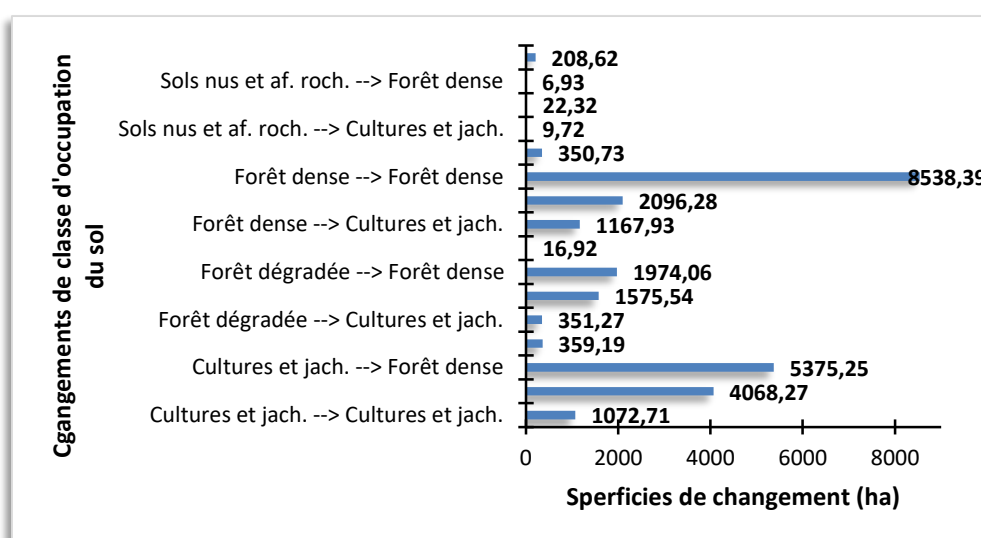


## Annexe 14 : Tableaux et figures des changements d'occupation du sol du parc national du Mont Péko

### Changements d'occupation du sol et superficies de changement de 2013 à 2023

Changements de classe (2013 - 2023)	Superficies de changement
Cultures et jach. --> Cultures et jach.	1072,71
Cultures et jach. --> Forêt dégradée	4068,27
Cultures et jach. --> Forêt dense	5375,25
Cultures et jach. --> Sols nus et af. roch.	359,19
Forêt dégradée --> Cultures et jach.	351,27
Forêt dégradée --> Forêt dégradée	1575,54
Forêt dégradée --> Forêt dense	1974,06
Forêt dégradée --> Sols nus et af. roch.	16,92
Forêt dense --> Cultures et jach.	1167,93
Forêt dense --> Forêt dégradée	2096,28
Forêt dense --> Forêt dense	8538,39
Forêt dense --> Sols nus et af. roch.	350,73
Sols nus et af. roch. --> Cultures et jach.	9,72
Sols nus et af. roch. --> Forêt dégradée	22,32
Sols nus et af. roch. --> Forêt dense	6,93
Sols nus et af. roch. --> Sols nus et af. roch.	208,62
<b>TOTAL</b>	<b>27194,13</b>

### Histogramme des changements de 2013 à 2023

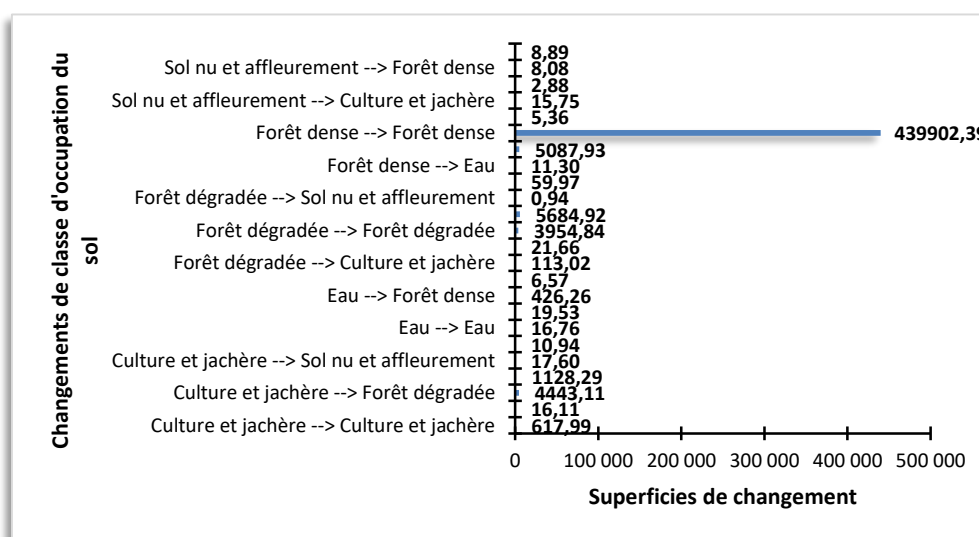


## Annexe 15 : Tableaux et figures des changements d'occupation du sol du parc national de Taï

### Changements d'occupation du sol et superficies de changement de 2002 à 2013

Changements de classe (2002 - 2013)	Superficies de changement (ha)
Culture et jachère --> Culture et jachère	617,99
Culture et jachère --> Eau	16,11
Culture et jachère --> Forêt dégradée	4443,11
Culture et jachère --> Forêt dense	1128,29
Culture et jachère --> Sol nu et affleurement	17,60
Eau --> Culture et jachère	10,94
Eau --> Eau	16,76
Eau --> Forêt dégradée	19,53
Eau --> Forêt dense	426,26
Eau --> Sol nu et affleurement	6,57
Forêt dégradée --> Culture et jachère	113,02
Forêt dégradée --> Eau	21,66
Forêt dégradée --> Forêt dégradée	3954,84
Forêt dégradée --> Forêt dense	5684,92
Forêt dégradée --> Sol nu et affleurement	0,94
Forêt dense --> Culture et jachère	59,97
Forêt dense --> Eau	11,30
Forêt dense --> Forêt dégradée	5087,93
Forêt dense --> Forêt dense	439902,39
Forêt dense --> Sol nu et affleurement	5,36
Sol nu et affleurement --> Culture et jachère	15,75
Sol nu et affleurement --> Forêt dégradée	2,88
Sol nu et affleurement --> Forêt dense	8,08
Sol nu et affleurement --> Sol nu et affleurement	8,89
<b>TOTAL</b>	<b>461581,10</b>

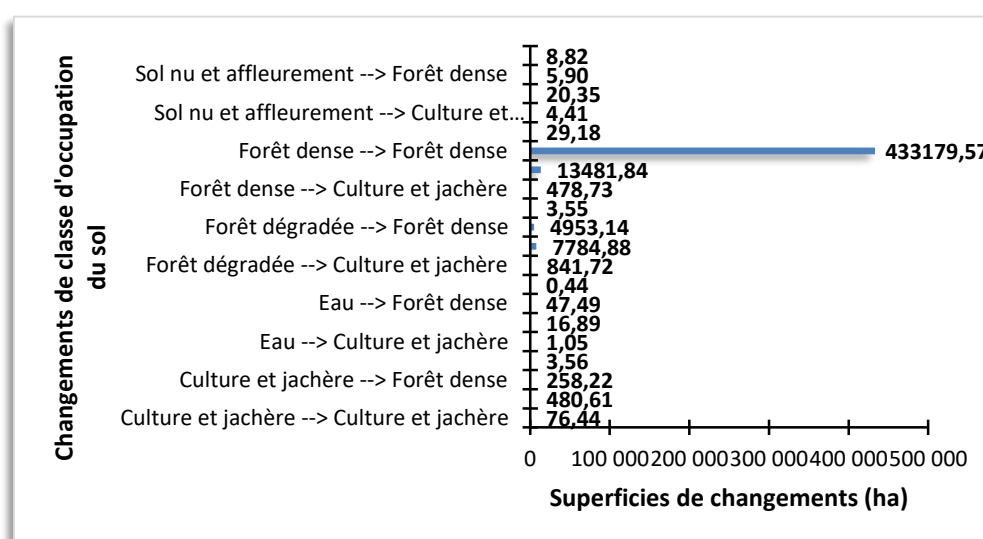
### Histogramme des changements de 2002 à 2013



## Changements d'occupation du sol et superficies de changement de 2013 à 2023

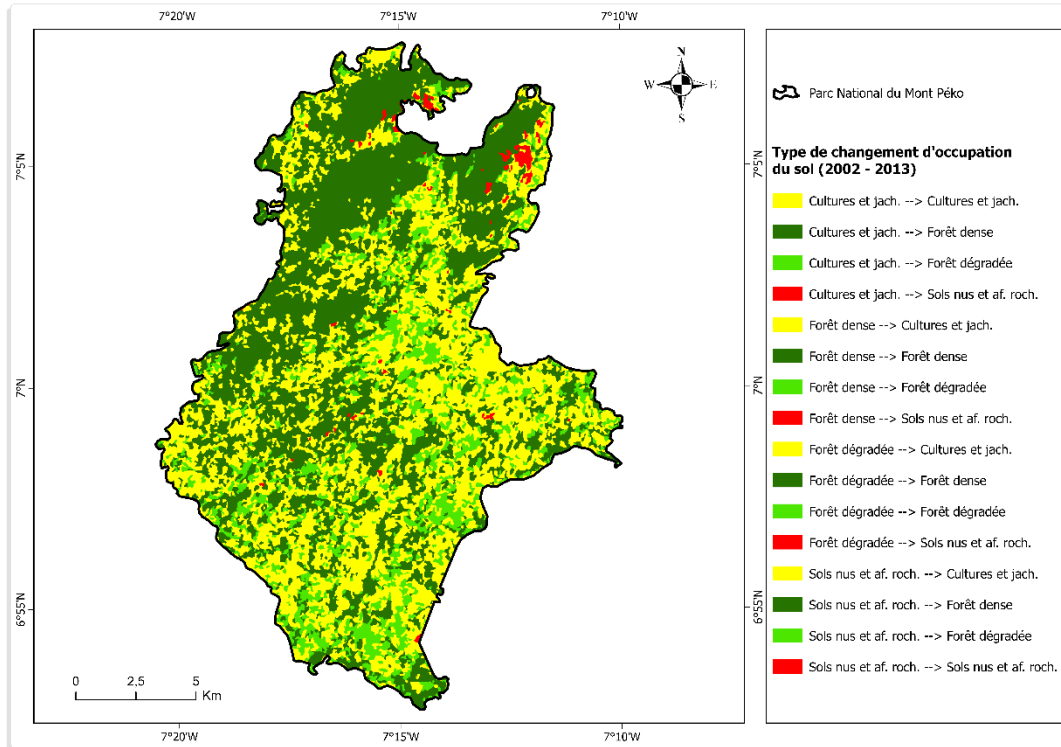
Changements de classe (2013 - 2023)	Superficies de changement
Culture et jachère --> Culture et jachère	76,44
Culture et jachère --> Forêt dégradée	480,61
Culture et jachère --> Forêt dense	258,22
Culture et jachère --> Sol nu et affleurement	3,56
Eau --> Culture et jachère	1,05
Eau --> Forêt dégradée	16,89
Eau --> Forêt dense	47,49
Eau --> Sol nu et affleurement	0,44
Forêt dégradée --> Culture et jachère	841,72
Forêt dégradée --> Forêt dégradée	7784,88
Forêt dégradée --> Forêt dense	4953,14
Forêt dégradée --> Sol nu et affleurement	3,55
Forêt dense --> Culture et jachère	478,73
Forêt dense --> Forêt dégradée	13481,84
Forêt dense --> Forêt dense	433179,57
Forêt dense --> Sol nu et affleurement	29,18
Sol nu et affleurement --> Culture et jachère	4,41
Sol nu et affleurement --> Forêt dégradée	20,35
Sol nu et affleurement --> Forêt dense	5,90
Sol nu et affleurement --> Sol nu et affleurement	8,82
<b>TOTAL</b>	<b>461676,79</b>

### Histogramme des changements de 2013 à 2023

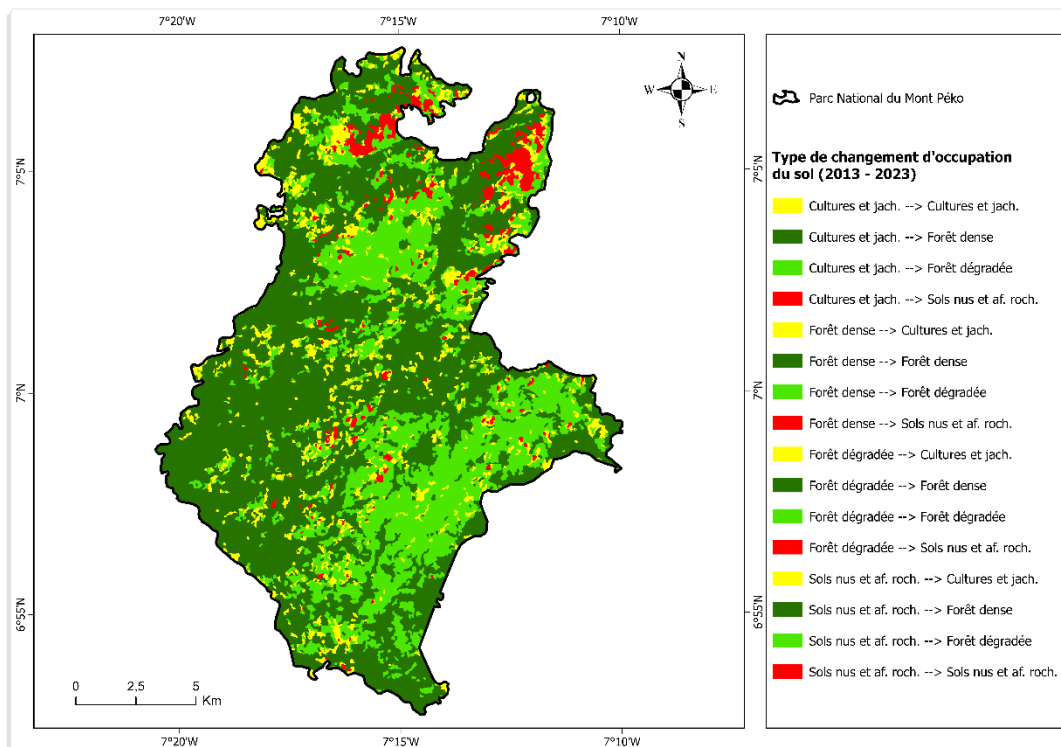


## Annexe 16 : Cartes de changements de classe d'occupation du sol dans du parc national du Mont Péko

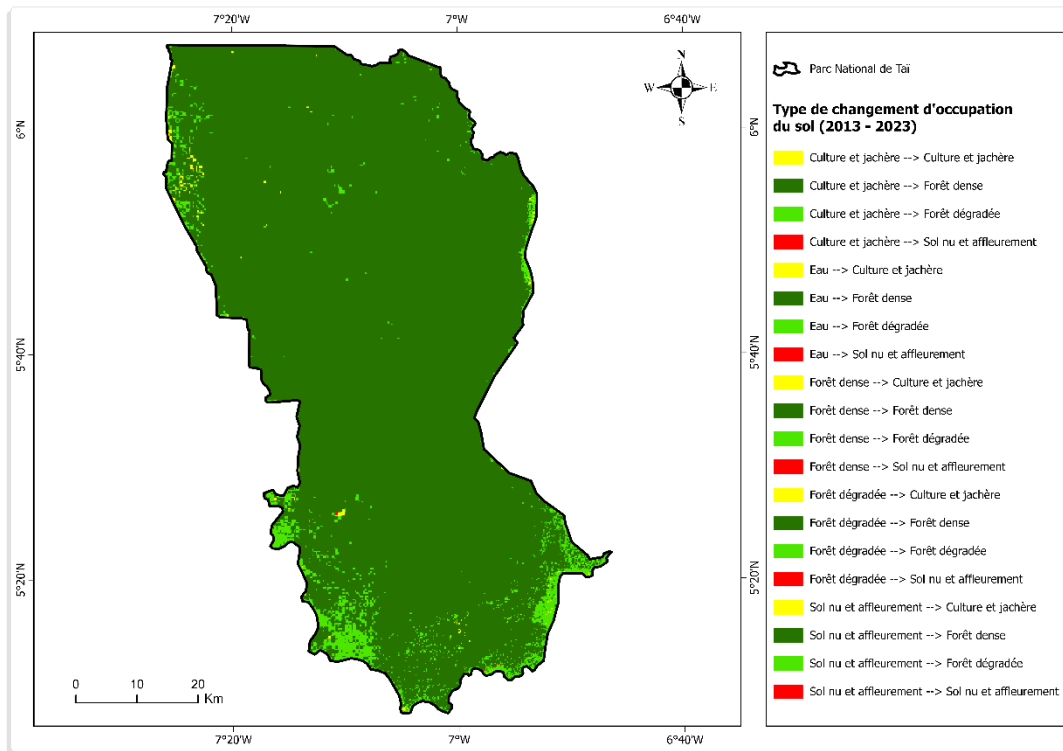
### Changements du parc du Mont Péko de 2002 à 2013



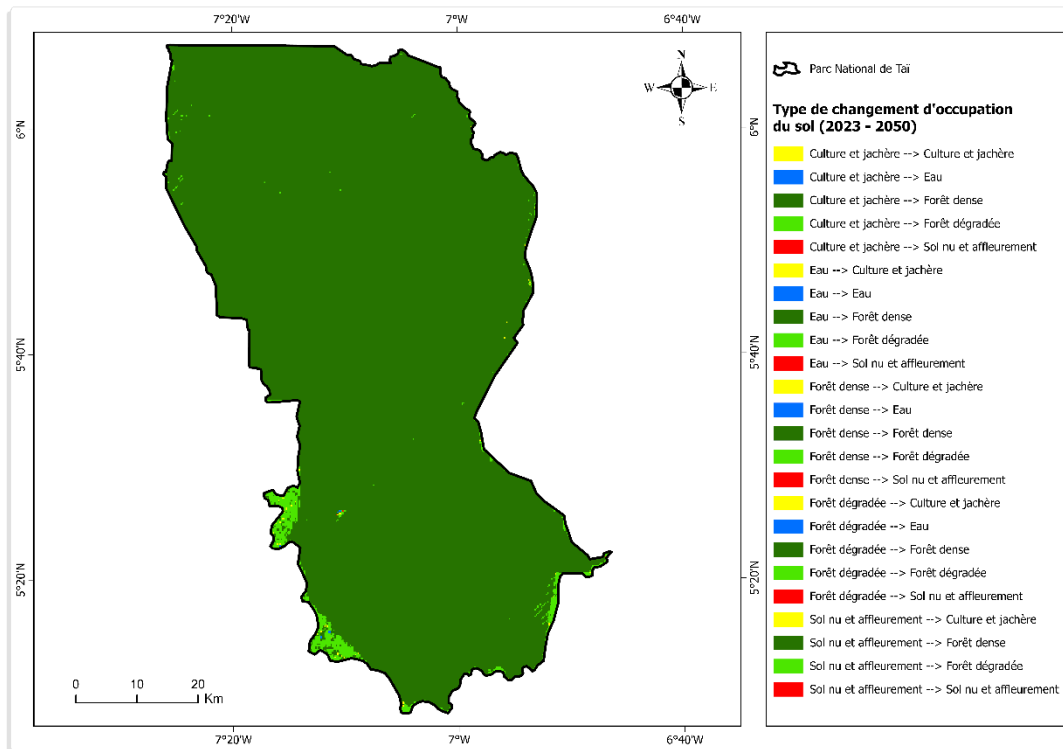
### Changements du parc national du Mont Péko de 2013 à 2023



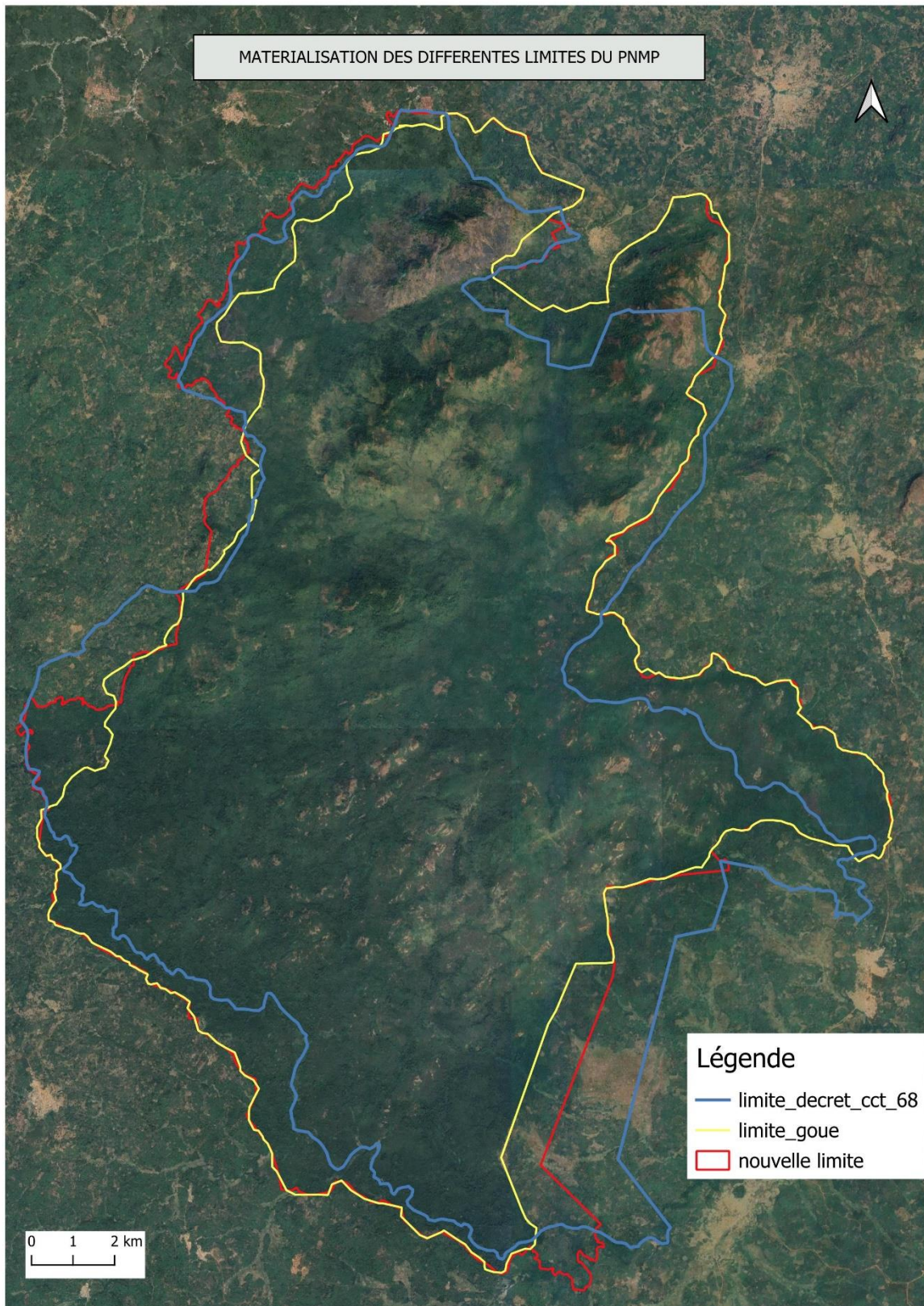
## Changements du parc national de Taï de 2013 à 2023



## Changements du parc national de Taï de 2023 à 2050



## Matérialisation des différentes limites du Parc du Mont Péko



## TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	ii
DEDICACE.....	iii
AVANT-PROPOS.....	iv
REMERCIEMENTS.....	v
ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES .....	vii
LISTES DES ILLUSTRATIONS (FIGURES, PHOTOGRAPHIES, TABLEAUX).....	x
RESUME.....	xviii
ABSTRACT.....	xviii
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>1</b>
1. CONTEXTE DE L'ETUDE ET JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET .....	1
2. REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE ET DEFINITION DES CONCEPTS .....	4
2.1- Revue de la littérature.....	4
2.2- Définition des concepts liés au foncier.....	24
2.3- Définition des concepts liés aux migrations agricoles et anthropisation des espaces.....	31
3. PROBLEMATIQUE.....	35
4. LES OBJECTIFS DE RECHERCHE.....	37
4.1- Objectif général.....	37
4.2- Objectifs spécifiques.....	37
<b>METHODOLOGIE.....</b>	<b>37</b>
1. LES HYPOTHESES DE L'ETUDE.....	37
1.1- Hypothèse générale.....	37
1.2- Hypothèses spécifiques.....	37
2. LES VARIABLES DE RECHERCHE.....	38
3. Présentation de l'espace d'étude.....	41
4. Echelles et unités d'observation.....	42
4.1- Echelles de l'étude.....	42
4.2- Unités d'observation.....	42
5. METHODES DE COLLECTE DES DONNEES .....	42
5.1 Recherche documentaire.....	42
5.2. Collecte des données de terrain.....	43

6. PRE-TRAITEMENT DES DONNEES.....	46
7. TRAITEMENT DES DONNEES .....	57
7.1- Les données auxiliaires.....	57
7.2- Les données de l'occupation du sol.....	57
7.3- Les images satellitaires.....	58
8. Difficultés liées à l'étude.....	59

## **LES RESULTATS DE L'ETUDE**

### **PREMIERE PARTIE : L'OUEST DE LA COTE D'IVOIRE : UNE ZONE CARACTERISEE PAR UNE FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE.....61**

Introduction.....	62
Chapitre 1 : Caractéristiques de l'évolution démographique dans l'ouest ivoirien .....	63
I-1. Evolution démographique à la fois alimentée par des opportunités économiques et des crises socio-politiques.....	63
1-2. Dynamique socio-démographique, révélatrice des forts enjeux anthropiques autour des aires protégées du Mont Péko et de Taï.....	73
1.3 Reconfiguration des composantes ethniques et de nationalités.....	87
Chapitre 2 : Croissance démographique impulsée par d'importantes vagues d'immigration ouest-africaine .....	92
2-1. Evolution de la population migrante autour des aires protégées du Mont Péko et de Taï.....	92
2-2. Dynamique socio-spatiale des migrants autour des aires protégées.....	96
2.3- Stratégies d'infiltration des aires protégées.....	110
2.4- De la qualité des cultures pratiquées par les populations agricoles.....	119
Conclusion partie 1.....	131

### **DEUXIEME PARTIE : IMPACTS DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE SUR LE FONCIER ET LA DEGRADATION DU COUVERT FORESTIER DES PARCS NATIONAUX DE TAI ET DU MONT PEKO .....132**

Introduction.....	133
Chapitre 3 : Intensification des pratiques agricoles et foncières à proximité des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï.....	134
3-1. Etats successifs de l'occupation du sol des aires du Mont Péko et de Taï.....	134

3-2. Facteurs explicatifs de l'intensification des pratiques agricoles et foncières aux alentours des aires protégées du Mont Péko et de Taï.....	157
Chapitre 4 : Dégradation du couvert forestier dans les aires protégées du Mont Péko et de Taï.....	178
4-1. Manifestations de la dégradation du couvert dans les aires protégées .....	178
4-2. Les acteurs de la dégradation du couvert forestier des aires protégées.....	181
Conclusion partie 2.....	189
<b>TROISIEME PARTIE : PROBLEMES DE GESTION LIES AUX PRESSIONS FONCIERES ET NOUVELLES STRATEGIES DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LA PERIPHERIE ET AU SEIN DES AIRES PROTEGEES DU MONT PEKO ET DE TAI.....</b>	<b>190</b>
Introduction.....	191
Chapitre 5 : Problèmes de gestion des aires protégées du Mont Péko et de Taï face à l'exacerbation des pressions foncières.....	192
5-1. Défaillances politico-institutionnelles de la gestion des aires protégées du Mont Péko et de Taï.....	192
5-2. Incivisme des populations riveraines des aires protégées du Mont Péko et de Taï.....	198
5-3. Faiblesse des moyens de lutte pour la préservation de la biodiversité des aires protégées du Mont Péko et de Taï.....	210
Chapitre 6 : Vers de nouvelles stratégies de préservation de la biodiversité dans les périphéries des aires protégées du Mont Péko et de Taï.....	213
6-1. Renforcement du cadre politique et institutionnel des parcs du Mont Péko et de Taï.....	213
6-2. De la qualité d'une gestion participative et inclusive des populations riveraines .....	219
6-3. De l'urgente nécessité d'une dotation en matériel de pointe de surveillance des parcs....	224
*Prédictions de l'occupation du sol dans le parc national du Mont Péko à l'horizon 2050.....	238
*Prédictions de l'occupation du sol dans le parc national de Taï à l'horizon 2025.....	240
Conclusion partie 3.....	249
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>250</b>
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	253
ANNEXES.....	265
TABLE DES MATIERES.....	300

## **RESUME**

Depuis l'indépendance de 1960, l'Etat ivoirien a trouvé judicieux de créer d'autres aires protégées en dehors du parc national du Banco classé depuis 1953, suivant l'héritage colonial. En effet, la fonction première de ces aires est de contribuer à la préservation de la biodiversité dans un but éducatif et scientifique aux fins de contrer la destruction écologique du pays. C'est dans cette lucarne que les aires protégées du Mont Péko et de Taï ont été créées respectivement en 1968 et 1973. Plus d'un demi-siècle plus tard, en dépit de la politique de gestion appliquée par les autorités gouvernementales, ces aires sont devenues l'objet de fortes pressions anthropiques, les exposant à une dégradation accélérée et inquiétante. Ainsi, l'objectif visé par cette thèse est de montrer la corrélation entre la croissance démographique et le niveau de dégradation de ces aires protégées. Pour y arriver, une méthodologie requise pour vérifier nos variables qualitatives et quantitatives s'est avérée nécessaire à travers un questionnaire qui a été soumis à 723 exploitants agricoles choisis de manière accidentelle dans les 27 localités visitées et réparties dans 08 sous-préfectures. En outre, des cartes conçues à partir des images satellites Landsat 7 ETM+, Landsat 8 et 9 de 2002 à 2023 ont été d'un apport capital pour mettre en lumière l'occupation du sol. Il est ressorti les principaux résultats suivants : (i) l'ouest ivoirien qui abrite ces deux aires protégées est une zone qui se caractérise par une forte croissance démographique, (ii) l'intensification des pratiques agraires et foncières contribue à la dégradation du couvert forestier au sein de ces parcs avec un taux de 80% du Mont Péko, (iii) la mise en œuvre de nouvelles stratégies pour préserver la biodiversité tant dans la périphérie qu'à l'intérieur des aires protégées du Mont Péko et de Taï pour un pourcentage de 34.

**Mots clés :** croissance démographique- pratiques foncières – espaces ruraux environnants- parcs nationaux du Mont Péko et Taï- ouest ivoirien

## **ABSTRACT**

Since independence in 1960, the Ivorian state has found it wise to create other protected areas outside of the Banco national park, classified since 1953, following the colonial heritage. Indeed, the primary function of these areas is to contribute to the preservation of biodiversity for educational and scientific purposes in order to counter the ecological destruction of the country. It is in this window that the protected areas of Mont Péko and Taï were created in 1968 and 1973 respectively. More than half a century later, despite the management policy applied by government authorities, these areas have become subject of strong anthropogenic pressures, exposing them to accelerated and worrying degradation. Thus, the objective of this thesis is to show the correlation between population growth and the level of degradation of these protected areas. To achieve this, a methodology required to verify our qualitative and quantitative variables proved necessary through a questionnaire which was submitted to 723 farmers chosen accidentally in the 27 localities visited distributed in the 08 sub-prefectures. In addition, maps designed from Landsat 7 ETM+ Landsat 8 and 9 satellite images from 2002 to 2023 were a vital contribution to highlighting land use. The following main results emerged: (i) western Côte d'Ivoire which is home to these two protected areas is an area characterized by strong demographic growth, (ii) the intensification of agricultural and land practices contributes to the degradation of forest cover within these parks with a rate of 80% of Mont Péko, (iii) the implementation of new strategies to preserve biodiversity both in the periphery and within the protected areas of Mont Péko and Taï for a percentage of 34.

**KEY WORDS:** demographic growth- land practices- surrounding rural areas- Mont Péko and Taï national parks- west Côte d'Ivoire